EDWARD MINER GALLAUDET
MEMORIAL LIBRARY
Gallaudet College
Kendall Green
Washington, D.C. 20002

Publication honorée d'une souscription du Ministère de l'Intérieur

REVUE FRANÇAISE

DE L'ÉDUCATION

des

SOURDS-MUETS

VOLTA BUREAU

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

de cet enseignement et des sciences qui s'y rattachent

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

A. BÉLANGER

Officier d'Académie

Professeur à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris

Membre de la Société des Études historiques

CINQUIÈME ANNÉE

PARIS

Imprimerie [illegible] 226, r. St-Jacques

1890

EDWARD MINER GALLAUDET MEMORIAL LIBRARY
GALLAUDET COLLEGE
WASHINGTON, D. C.

REVUE FRANÇAISE

DE L'ÉDUCATION

des

SOURDS-MUETS

163955

REVUE FRANÇAISE

DE L'ÉDUCATION

des

SOURDS-MUETS

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

de cet enseignement et des sciences qui s'y rattachent

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

A. BÉLANGER

Officier d'Académie

Professeur à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris

Membre de la Société des Études historiques

CINQUIÈME ANNÉE

PARIS

Imprimerie Eug. BÉLANGER 225, r. St-Jacques

1889-1890

Publication honorée d'une souscription du Ministère de l'Intérieur

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
5me année. N° 1 Avril 1889

DESEINE

Sculpteur sourd-muet, élève de l'abbé de l'Épée

Cette figure d'artiste sollicite tout particulièrement la sympathique curiosité de ceux qui prennent intérêt à reconstituer les premières pages, un peu effacées par le temps, de l'histoire de l'art d'instruire les sourds-muets en France. En effet, Deseine est le premier des élèves de l'abbé de l'Épée qui se soit distingué par un talent réel dans la carrière des beaux-arts. Ce talent même n'est-il pas alors un éclatant témoignage des résultats que pouvait atteindre l'illustre maître, dans le développement intellectuel des malheureux qu'il s'était imposé la noble mission de rendre à une société qui, jusqu'à lui, les avait impitoyablement rejetés de son sein?

La biographie de Deseine est encore à faire. Je n'ai pas les éléments nécessaires pour remplir convenablement cette lacune. Je suis parvenu tout simplement à recueillir çà et là quelques notes entre lesquelles on trouvera des vides, que tôt ou tard des recherches plus heureusement conduites finiront peut être par combler.

Un seul biographe a consacré quelques lignes à notre sculpteur: c'est M. Bellier de la Chavignerie, dans son ouvrage intitulé : *Les artistes français du 18e siècle oubliés ou dédaignés* (Paris, Renouard, 1865), puis dans son *Dictionnaire général des artistes* (*1868*), repris depuis et mis à jour par Louis Auvray.

En dehors des renseignements trop laconiques fournis par M. de la Chavignerie, il y a bien quelques livres qui, en s'occupant des sourds-muets à un titre quelconque, mentionnent incidemment l'artiste Deseine; mais malheureusement c'est le plus souvent pour augmenter, par des erreurs, l'obscurité qui s'est faite autour de son nom. On s'est laissé entraîner à le confondre avec un autre Deseine, sculpteur d'une réputation plus étendue, dont la vie est connue et dont les œuvres se remarquent encore aujourd'hui dans quelques-uns de nos monuments publics.

On ne connaît pas la date de la naissance de Deseine.

Dans sa troisième lettre à M. l'abbé de ***, en 1773, l'abbé de l'Épée consigne, avec un légitime orgueil, qu'un très habile architecte lui a dit : « qu'étant entré dans l'atelier d'un sculpteur, où il y avait plusieurs ouvriers, il n'avait pu faire comprendre sa pensée qu'à un seul d'entre eux. Or, ajoute-t-il, c'était un sourd et muet de naissance qui venait prendre mes leçons. »

Ce sourd-muet était Deseine. L'abbé de l'Épée ne donne pas le fait qu'il raconte comme s'étant passé tout récemment. Supposons raisonnablement qu'il remontait à 1770 : son élève Deseine aurait été en même temps, à cette époque, un ouvrier d'une vingtaine d'années, et nous pourrions ainsi admettre qu'il est né vers 1750.

D'autre part, nous savons que Deseine a été élève de Pajou. Il s'agit donc, dans le récit de l'abbé de l'Épée, de l'atelier de cet éminent statuaire et de l'ouvrier Deseine alors employé, comme praticien, à dégrossir et à mettre au point les nombreux et importants travaux du maître. Or, Pajou était né en 1730. Si nous lui donnons, par une juste estimation, une vingtaine d'années de plus qu'à son élève, c'est encore vers 1750 que nous faisons naître celui-ci. Il est impossible que nous soyons loin de la vérité.

Je vous ferai remarquer, en outre, que c'est précisément en 1750 qu'est né son homonyme *Louis-Pierre* Deseine, dont la notoriété, attachée à un Grand-Prix de Rome et

au titre d'académicien, devait rejeter dans l'ombre la modeste personnalité de notre artiste sourd-muet. Ils vivaient, en effet, au même temps, s'avançant en quelque sorte parallèlement dans la carrière, et même paraissant avoir atteint tous les deux, à la même heure, la plénitude de leur talent. Pendant que notre Deseine, ainsi que je vous le montrerai plus loin, se faisait remarquer pour la première fois, en 1782, par une exposition de ses œuvres au Salon dit de la Correspondance, l'autre était à Rome en qualité de Grand-Prix de 1780. Et c'est encore au moment où ce dernier était reçu membre de l'Académie (mars 1791), que notre artiste sourd-muet obtenait ses plus sérieux succès.

*
* *

On n'a rien dit de la famille de Deseine. En 1840, dans une circonstance que je rappellerai en son temps, un mécanicien, nommé Durand, s'est tout à coup révélé comme le neveu et l'héritier de l'artiste. Ayant alors ce parent sous la main, on eût bien fait de lui demander sur son oncle les détails qu'on ne sait où aller prendre aujourd'hui. On a même négligé de s'enquérir auprès de lui du prénom de Deseine, que nous ne trouvons cité nulle part.

Si près de la vérité que soit une hypothèse, elle reste toujours avec la tache originelle de toutes les hypothèses: tout le monde peut la rejeter par un simple signe de dénégation. Le lecteur fera ce qu'il voudra de celle que je vais lui soumettre.

Deseine ayant exposé aux Salons de 1791 et 1793, et les livrets de ces Salons fournissant, comme ceux d'aujourd'hui, les adresses des artistes exposants, j'ai trouvé que Deseine demeurait « *Hôtel des Ecuries d'Orléans, rue de Provence.* »

Je me suis alors demandé à quel titre notre artiste logeait dans une dépendance des bâtiments affectés à la

Maison du duc d'Orléans, et j'ai cherché quels étaient les autres habitants de ce domaine royal. J'ai découvert que là était installé « M. Deseine, adjoint en exercice à l'audiencier garde des rôles de la Chancellerie. » Sans aucun doute notre Deseine vivait avec sa famille et très probablement l'adjoint audiencier était son pére.

Ce fonctionnaire avait son appartement à l'hôtel de la rue de Provence depuis 1788 et faisait partie, depuis 1786, de la Maison du 5e duc d'Orléans qui avait laissé son titre de duc de Chartres l'année précédente, à la mort de son père.

En voyant le père présumé de Deseine attaché, par sa charge, au prince qui allait bientôt devenir Philippe-Egalité, on peut s'expliquer, par l'influence du milieu où se passait sa vie, la tendance de notre artiste à traiter de préférence, comme on le verra, des sujets révolutionnaires.

Ici se place une autre observation qui servira à rectifier une erreur que j'ai rencontrée chez les écrivains qui ont eu à parler, si peu que ce soit, de Deseine. Ils l'ont présenté comme sculpteur du Roi et ils lui ont découvert un logement au Louvre. C'est l'autre Deseine, Louis-Pierre, l'académicien, qui logea, comme ses confrères, Cour du Louvre. Il pouvait avoir le titre de sculpteur du Roi; il avait en tout cas celui de sculpteur du prince de Condé. Ce Deseine, contrairement aux penchants du sourd-muet, s'attacha à produire surtout des ouvrages qu'aujourd'hui nous appellerions *réactionnaires*. Il a même laissé des écrits empreints du caractère de ses œuvres plastiques.

*
* *

Cherchons maintenant à rassembler ce qu'il nous sera possible des ouvrages de Deseine.

On sait qu'avant le décret de l'Assemblée Nationale

du 21 août 1791, les membres de l'Académie de peinture et de Sculpture avaient seuls le droit d'exposer leurs travaux au Salon officiel du Louvre. Toutefois, il y avait d'autres expositions artistiques, dues à des entreprises privées. Telles étaient celles de l'*Académie de St Luc* et l'exposition dite de la *Jeunesse*, place Dauphine. Deseine n'y a pas figuré.

Il existait, en outre, place St André-des-Arts, à l'hôtel de Villayer, un établissement dit : « Correspondance générale et gratuite pour les sciences et les arts.»

Cet établissement ouvrait gratuitement un Salon destiné à servir, « à la manière des bourses de commerce, de point de réunion aux talents en tous genres et à tous les ouvrages qu'ils peuvent produire. » Disons que ce Salon faisait une concurrence sérieuse aux expositions de l'Académie royale.

Deseine y envoya, au mois de Juin 1782, les œuvres suivantes, que je relève sur la liste publiée par la feuille hebdomadaire de la Correspondance :

N° 32 — Une figure représentant l'*Amitié*, exécutée en plâtre, par Deseine, sculpteur, sourd et muet de naissance, élève de Pajou ;

33 — Un autre représentant un enfant donnant la volée à un moineau, terre cuite ;

34 — Le buste de M. le baron de Bezenval, en platre ;

35 — Le buste de M. le vicomte de Ségur, terre cuite ;

36 — Le buste de M. le vicomte d'Argental, en plâtre.

Le journal « *Nouvelles de la République des lettres et des arts* » en donnait cette appréciation, dans laquelle on fera bien de ne voir que la bonne intention : « Ces ouvrages portent le caractère du mérite que l'on peut désirer à chacun d'eux : la manière antique, de belles formes et de la ressemblance. L'artiste se fait louer autant qu'il est malheureux par la privation de l'ouïe et de la parole. »

Lorsque Deseine modelait ces figures et ces bustes, il n'avait pas encore vécu dans l'atmosphère de la maison du duc d'Orléans.

Une parenthèse : En 1782, le comité du Salon de la Correspondance voulant « rendre un hommage continuel aux Sciences et aux Arts, dans les personnes de ceux qui les cultivaient avec le plus de succès, » avait décidé que les portraits de ces personnes orneraient la salle des expositions.

Parmi ces portraits figurait celui de l'abbè de l'Épée

(*A suivre*)

Th. Denis

CAUSERIE PÉDAGOGIQUE

Du rôle de l'articulation dans l'instruction orale du sourd-muet

Le titre que nous donnons à cette causerie pédagogique ne répond peut être pas aussi exactement que nous le voudrions à notre pensée, puisse-t-il cependant attirer l'attention de nos lecteurs et leur inspirer quelques réflexions salutaires, tel est le plus grand de nos désirs.

J'ai entendu faire bien souvent, par des professeurs de sourds-muets, cette réflexion trop judicieuse hélas ! Nos élèves parlent, articulent mieux au début de leur instruction, que lorsqu'ils avancent dans le cours de leurs études ; leur parole, au lieu de s'améliorer, devient alors moins claire, moins intelligible.

Cherchons les causes de cette modification, peut être nous montreront-elles les remèdes à y apporter.

Tous en France, ou à peu près, faisons de la méthode orale; mais sommes-nous devenus tous des *oralistes* convaincus?

Envisageons-nous tous la méthode orale de la même manière? — La pratiquons-nous de la même façon?

Sans doute, chacun de nous est convaincu que la parole est pour le sourd-muet le meilleur présent que puisse lui faire son éducateur.

Chacun de nous s'applique de son mieux à lui en donner les éléments et le mécanisme. C'est bien la parole qui dans nos classes est la base, le pivot de l'enseignement. — C'est donc bien la méthode orale qui règne, me répondra-t-on. Que voulez-vous de plus? — La méthode orale, répondrai-je. Sans doute, nous sommes tous d'accord sur ces points importants. Mais sommes-nous persuadés que tout ce que le sourd-muet ne pourra pas dire avec une parole compréhensible, tout ce qu'il ne pourra pas lire d'une façon exacte sur les lèvres de son interlocuteur sera pour lui une acquisition à peu près inutile?

J'entends bien des exclamations se produire, comment, est-ce à dire que jusqu'à l'introduction de la méthode orale, l'instruction acquise par les sourds-muets, leur était d'aussi peu d'utilité?

Evidemment non, et nous n'avons nullement l'intention de prétendre que nos maîtres, pour lesquels nous professons le plus profond respect et la plus sincère reconnaissance n'ont pas rendu à nos malheureux élèves de très grands services. Que de choses, que d'instruments délaissés aujourd'hui ont eu, eux aussi, leurs moments de succès et n'en sont pas pour cela regrettés; nos musées sont remplis de ces vieilleries que nous admirons, mais dont nous ne voudrions certes pas nous servir.

Quel est le but que nous poursuivons en instruisant le sourd-muet? Le rendre apte à tenir sa place dans la société, le mettre à même d'exprimer ses besoins, ses

désirs, lui fournir les moyens de communiquer avec ses semblables. — Evidemment ni les signes, ni la dactylologie ne pouvaient être pour lui un moyen de communication; si nous écartons momentanément la parole il ne nous restera que l'écriture.

Je demande, en toute sincérité, à ceux qui ont vécu avec des sourds-muets, ce qu'ils pensent de ce moyen pour ma part je n'hésite pas à affirmer que les difficultés d'une conversation soutenue de cette façon, les lenteurs de ce procédé le font rejeter bien souvent même par ceux qui ont acquis une instruction dépassant la moyenne.

Avec la parole, au contraire, nous avons la langue de tous, des pauvres comme des riches, des humbles aussi bien que des savants, c'est là véritablement la langue de la Patrie. L'écriture permettra bien au sourd de correspondre avec ses amis; mais combien parmi nous écrivent peu ou point de lettres.

La parole sera donc pour lui, le seul moyen decommuniquer avec ses semblables et voilà pourquoi nous disions plus haut et nous ne cesserons de répéter que si la parole du sourd n'est pas compréhensible, si la lecture sur les lèvres n'est pas sûre, l'instruction qu'il a acquise, sera pour lui lettre morte dans ses rapports avec la société.

Il est donc d'une importance capitale que la parole du sourd s'améliore au lieu de s'altérer, se perfectionne au lieu de dégénérer. Je sais bien que quelques professeurs, peu nombreux, il est vrai, prétendent que l'articulation, une fois acquise, n'est susceptible d'aucun perfectionnement et partant de ce principe, se préoccupent uniquement de développer l'instruction de leurs élèves. Si la parole est bonne, tant mieux, si l'instrument est mauvais, l'air que l'on jouera avec aura le talent de l'améliorer. Je ne crois pas nécessaire de refuter ce système qui est par lui-même la négation du progrés dans tout et qui porte certainement à nos élèves le plus grand préjudice.

Si nous abandonnons à elle-même, dès le début, la parole de nos enfants, elle ne pourra que se dénaturer,

l'esprit de l'élève se portant de préférence sur le développement de la langue, il soignera moins sa prononciation, sans compter les défauts qui s'enracineront de plus en plus.

Arrivons à un autre système, plus employé, celui-là. De l'articulation, j'en fais continuellement, nous dit le professeur, je la corrige à tout moment. Lorsque mes élèves parlent, je les arrête pour remédier à leur mauvaise prononciation. On corrige, on corrige toujours, et le professeur finit par constater que la parole de ses élèves est moins compréhensible. La raison en est bien simple, c'est que l'on ne corrige rien ou plutôt les corrections portent sur des fautes de lecture et non sur les véritables défauts d'articulation, si l'élève dit je mang*ea* pour dire je mang*eai*, vite on rectifie, mais si le *j* est défectueux, il passe, si le son *é* est mauvais, il continuera à l'être.

Que faire alors? Pour arriver au but, mon Dieu, agir bien simplement, continuer ce que l'on avait si bien commencé, faire de l'articulation, ne pas se borner à donner à l'élève un instrument plus ou moins mauvais, mais le perfectionner chaque jour, l'améliorer, pour cela, suivre l'exemple du pianiste qui fait des gammes, qui se délie les doigts avant de passer à l'étude d'œuvres nouvelles.

Pour le sourd-muet, les gammes, ce seront des exercices de respiration amenant le sourd-muet à ménager son souffle, des exercices de syllabation combinant les différents sons, les différentes articulations, la voix elle-même ne sera jamais négligée, inutile d'ajouter que les sons défectueux devront être continuellement l'objet de soins spéciaux.

Nous ne saurions trop engager nos confrères à consacrer chaque jour un temps spécial à ces exercices, non seulement pendant la 1re année, mais pendant le cours complet des études; avec un peu de tact de la part du maître, les élèves accompliront ces exercices avec plaisir pour leur plus grand profit.

En agissant de cette façon, la parole de nos élèves s'améliorera, et nous obtiendrons des résultats plus pratiques.

Je sais bien l'objection que l'on fait à cette manière de procéder, vous perdez, nous dit-on, un temps précieux, vos élèves n'acquerront qu'une partie des connaissances qui leur sont nécessaires. Une réponse complète à cet argument nous entraînerait trop loin, ce sera pour un prochain article; mais serait-il juste que je n'hésiterais pas à passer outre, je préfère de beaucoup voir nos élèves parler distinctement, avoir un champ d'idées, d'expressions, moins vaste, mais pouvant communiquer à tous ce qu'ils ont acquis, en un mot, se servir de la parole.

C'est ainsi que nous ferons de la véritable méthode orale en formant des sourds *parlant.*

Ad. Bélanger

Henri KELLER

IDÉES D'UN INSTITUTEUR SUISSE

Contemporain de l'Abbé de l'Epée

Sur l'enseignement des Sourds-Muets

(Suite) (1)

Je n'en suis guère arrivé qu'à moitié chemin dans l'exposé des idées de Keller et je voudrais espérer que les lecteurs de la Revue ne trouveront pas ce chemin trop long. Les pages dont je vais donner la traduction en abrégeant quelques développements et en supprimant les questionnaires destinés aux élèves auront, je pense, cet intérêt de révéler, comme les passages que j'ai cités précédemment, un esprit droit et net. Elles n'ont pas

(1) Voir Revue Française, nos de Décembre 1888 et Janvier 1889

sans doute un caractère bien original, mais il est des matières où c'est déjà beaucoup que de penser juste même en se tenant à la suite de ses devanciers. Je fais bien entendu toutes réserves à l'endroit des théories qui concernent l'emploi simultané des signes et de la parole et dont j'ai eu l'occasion de dire un mot par avance.

QUESTIONS SUR LA LOGIQUE.

Des idées

La Logique est l'art de penser avec justesse pour arriver à la connaissance de la vérité.

Les idées sont la représentation des choses dans notre esprit.

Pour rendre ceci clair aux yeux de l'élève au moyen d'exemples et pour lui en donner dans une certaine mesure l'intuition, on peut lui expliquer que les choses qui sont en dehors de nous apparaissent à notre esprit comme on voit se refléter dans une eau limpide ou dans un miroir les images des maisons, des arbres, du firmament. Ou bien, après avoir mis quelque temps devant lui un certain objet, comme une fleur, on lui ordonnera de fermer les yeux et de tracer en l'air avec le doigt l'image de cet objet. En même temps on lui touchera le front et on lui donnera à comprendre que l'idée, la représentation de la fleur est en présence de son âme.

Je ne puis m'empêcher d'interrompre ici le vieux maître pour souligner l'aveu inconscient d'impuissance des méthodes allégoriques contenu dans ces seuls mots: " *En même temps on lui touchera le front et on lui donnera à comprendre...*," On lui donnera à comprendre! mais c'est là tout le problème, c'est le grand pas à franchir. Et qui nous assure que ce pas sera franchi? Combien n'avons-nous pas à préférer la méthode qui s'attachera à provoquer tout simplement la production d'un acte intellectuel ou à profiter d'une circonstance dans laquelle il se produit naturellement pour appliquer à cet acte sous la forme grammaticale du verbe le mot correspondant de la langue parlée. On fera *penser* l'élève et à ce moment même on lui dira qu'il *pense*. Ce qu'il y a de curieux, c'est que Keller avait très nettement

entrevu et signalé la possibilité de suivre une telle marche qu'il semble abandonner lorsqu'il serait le plus nécessaire d'y recourir. J'ai rappelé (page 206 du volume de 1888-89 les termes dont il s'est servi pour exprimer à cet égard une idée aussi juste que féconde.

Idées claires. L'idée d'une chose dans notre esprit est claire lorsque nous pouvons faire la distinction de cette chose d'avec une autre. Au contraire l'idée est obscure lorsque nous ne pouvons pas faire cette distinction.

Pour faire comprendre ceci à l'élève, on peut lui montrer, par exemple, dans une boîte à couleurs, la couleur rouge, lui faire voir que le rouge n'est pas noir, ni bleu, ni jaune, ni vert, etc. On fera la même chose pour d'autres couleurs. Si on lui montre, au contraire, ces diverses couleurs dans un endroit obscur, à une faible lumière, il ne pourra les distinguer aisément les unes des autres et par conséquent ne pourra s'en former qu'une idée obscure.

Idées précises. L'idée ou la représentation d'une chose est précise lorsque nous pouvons non seulement distinguer cette chose des autres, mais encore reconnaître et exprimer par des mots les caractères, les signes qui la différencient des autres. L'idée manque de précision dans le cas contraire.

On peut faire comprendre ceci à l'élève par des exemples de toute sorte. Ainsi on lui demandera : Qu'est-ce que l'envie? L'envie est un chagrin que l'on ressent du bonheur des autres. Qu'est-ce qu'un esprit ? C'est une substance douée d'intelligence et de volonté.

Idées complètes. Une idée complète est celle qui nous permet de saisir clairement et de détailler tous les divers caractères et signes par lesquels une chose se distingue des autres. Elle est incomplète dans le cas contraire.

Idées particulières et idées générales. La représentation d'une chose isolée dans notre esprit est une idée particulière. Les idées générales sont celles qui représentent à notre esprit une série de plusieurs choses ayant un caractère commun.

L'idée de Jean, de Henri, d'un cheval, d'un brochet sont des idées particulières. Les idées de jeune garçon, de poisson et d'animal sont des idées générales.

Espèces, genres. L'idée de la ressemblance que présentent entre eux des objets particuliers est l'idée d'espèce. La ressemblance des espèces donne naissance à l'idée de genre.

Pour rendre accessibles les idées d'espèce et de genre, le maître écrira les noms d'une série d'objets appartenant à une

même espèce et réunira ces noms par une accolade en face de laquelle il ajoutera le nom de l'espèce.

Pierre	*Espèce*	Aigle		Lion	
Paul		Moineau		Ours	
Marie	hommes	Alouette	oiseaux	Loup	quadrupèdes
Ursule		Poule		Chien	

On peut inculquer de même les idées de genre en réunissant par une accolade les noms d'espèces et en mettant en regard le nom du genre.

Des mots et des définitions

Les mots sont formés par les sons articulés qui nous servent à exprimer et à communiquer nos pensées. Le sourd-muet, dépourvu totalement du sens de l'ouïe ne peut pas plus se faire une idée des sons qu'un aveugle de la lumière et des couleurs; mais dès que l'art de son maître lui a appris à former des sons articulés, à prononcer distinctement toutes les lettres, toutes les syllabes, tous les mots, l'ouïe se trouve remplacée pour lui par la sensation intérieure qui lui donne conscience de la production de chaque son et lui fait distinguer les sons les uns des autres. Il a dans ses organes intérieurs de l'ouïe une sensation de l'articulation analogue à celle que produit, pour l'entendant le son articulé Lors donc qu'il est question de sons articulés, il entend par cette expression les sensations d'articulation.

Un mot qui n'est pas lié à une idée est un non sens. Un mot que nous associons à une idée obscure est une expression obscure. Des mots qui sont liés à des idées précises sont des expressions précises. La liaison des mots constitue le discours.

La définition est une représentation précise, complète d'un objet dans notre esprit, exprimée avec des mots précis.

Des Jugements et des propositions

La liaison ou la dissociation de deux idées constitue un jugement. Un jugement exprimé par des mots est une proposition.

Dans toute proposition l'on trouve: 1° Une chose qui fait l'objet d'une affirmation ou d'une négation, c'est le *sujet*. 2° ce qu'on affirme ou ce qu'on nie, c'est *l'attribut*. 3° enfin, le signe de liaison ou de séparation appelé *moyen terme* à titre d'idée intermédiaire entre les deux autres.

Une proposition *catégorique* est celle dans laquelle l'attribut est assigné sans condition au sujet. Une proposition *hypothétique* est celle dans laquelle l'attribut n'est assigné au sujet que sous une certaine condition.

Une proposition *générale* est celle dans laquelle le sujet est pris comme terme général, l'attribut s'appliquant à tous les êtres ou objets particuliers compris dans l'idée générale. Au contraire, une proposition qui exprime un jugement particulier est celle dans laquelle le sujet est quelque chose de particulier : *Cet* homme est riche. *Cet* enfant est obéissant.

Du raisonnement et du syllogisme

Le raisonnement est une opération de l'esprit en vertu de laquelle on tire de la comparaison de deux jugements renfermant une idée commune un troisième jugement. Le raisonnement exprimé à l'aide des mots s'appelle syllogisme.

Tout syllogisme doit renfermer 3 idées (ou *termes*), ni plus, ni moins. Il se compose de trois propositions dont la première se nomme *majeure*, la deuxième *mineure*, la troisième *conclusion*. Les deux premières portent, l'une et l'autre, le nom de *prémisses*,

La *majeure* est la proposition dans laquelle *l'attribut* de la conclusion se trouve lié au *moyen terme*.

La *mineure* est la proposition dans laquelle le *sujet* de la conclusion se trouve lié au *moyen terme*.

La *conclusion* est la proposition du syllogisme que l'on déduit de la comparaison des deux termes différents trouvés dans les prémisses.

Le *grand terme* est l'attribut de la conclusion. Le *petit terme* est le sujet de la conclusion. Le *moyen terme* est, comme il a été dit, celui qui sert de liaison entre l'attribut et le sujet de la conclusion.

La première prémisse d'un syllogisme doit toujours être une proposition générale affirmative ou négative. La seconde peut être une proposition particulière affirmative, La conclusion ne peut être que particulière et non générale.

Pour rendre sensible, accessible à l'intuition de l'élève la construction du syllogisme et pour lui en imprimer plue profondément les règles dans la mémoire, le maître peut se servir des signes suivants : On désigne par les trois initiales M, m et C, les trois propositions du syllogisme. Les n°s 1, 2, 3 désignent respectivement le sujet, la copule ou mot qui relie entre eux le sujet et l'attribut, enfin l'attribut lui-même. Le sujet de la conclusion cherchée est représenté par la lettre X. Exemple :

			1	2	3
	Majeure	(M)	Tous les êtres	pensants	sont des esprits
Prémisses			X 2		1
	Mineure	(m)	Or l'âme	est un	être pensant
			X	2	3
Conclusion		(C)	Donc l'âme	est un	esprit

A l'aide de ces signes on peut faire apercevoir nettement à l'élève que le moyen terme désigné par le n° 2 est commun aux deux prémisses et doit se retrouver daus la conclusion. De plus on peut lui montrer que le sujet de la seconde prémisse est en même temps celui de la conclusion, tandis que l'attribut de la premiêre prémisse forme l'attribut de la conclusion, en sorte que cette dernière ne doit comprendre que les trois termes représentés par 2, X et 3.

Autre exemple :

1 2 3
M. Tous les vices corrompent l'âme
X 1
m. Or l'avarice est un vice
X 2 3
C. Donc l'avarice corrompt l'âme.

Comme cette figure de syllogisme, (autrement dit : ce mode de disposition du moyen terme), est la figure la plus complète. celle à laquelle toutes les autres peuvent aisément se ramener, je crois superflu de surcharger l'esprit des élèves d'un surcroit de formes et de règles. Il vaut beaucoup mieux leur enseigner à mettre sous la forme de syllogisme régulier le résultat de leurs propres réflexions et à se servir avec application de ce procédé Autant l'abus du syllogisme peut compromettre la rectitude du jugement, autant l'usage en est avantageux et nécessaire pour amener le sourd-muet à penser par lui-même. C'est le moyen de lui faire concevoir des propositions et des idées générales, de l'habituer à l'abstraction, de lui faire acquérir l'aptitude à comparer les idées, à juger, à conclure toutes choses qui sont pour lui de la plus haute utilité. Beaucoup de savants distingnés en sont encore aujourd'hui à considérer les sourds-muets comme des espèces d'automates chez lesquels tout se borne à un travail de mémoire et dont les réponses faites aux questions qu'on leur pose ne mettent en jeu que quelque chose de purement mécanique. Ils se persuadent qu'il est impossible de les amener à penser et à réfléchir par eux-mêmes et j'accorde volontiers que dans les réponses aux questions, la mémoire joue un grand rôle, le rôle principal peut être, que tout se fait au moyen d'un certain mécanisme qui n'a rien de commun avec une pensée personnelle. Mais ne devons-nous pas reconnaître qu'il en est ainsi de tout ce que les jeunes entendants eux-mêmes apprennent à l'école, au collége? Qu'y a-t-il en cela autre chose qu'un travail de mémoire? Le travail de réflexion personnelle est un fruit des années de maturité et ne peut se produire que lorsqu'une certaine quantité de matériaux a été amassée dans la jeunesse. Mais peut-on en dire autant d'un syllogisme régulier qu'un

jeune garçon aura formé de lui-même? J'en doute beaucoup. Aussitôt qu'un élève sait tirer de son esprit un syllogisme régulier ayant trait aux choses qui se présentent à lui dans le cours de la vie ou à ce dont il a conservé l'idée d'après les leçons de son maître; ou encore, s'il peut, lorsqu'une des propositions d'un syllogisme aura été écrite devant lui, tirer de sa réflexion les deux autres propositions, je crois qu'on ne saurait lui dénier plus longtemps l'aptitude à abstraire à comparer, à juger; qu'on doit lui reconnaître, au contraire, la faculté de penser par lui-même.

Or, je connais de jeunes sourds-muets dont le plus âgé n'a pas 13 ans et qui, tous les jours, à certaines heures, même en l'absence du maître, couvrent le tableau de toute une série de syllogismes établis dans la meilleure forme et tirés de leur propre fonds, auxquels on n'a rien à reprendre.

Il n'y a pas longtemps, qu'en présence d'une princesse d'Allemagne, un savant étranger écrivit, sous les yeux d'un de ces élèves la proposition suivante : « Tous les princes sont hommes. » Après un peu de réflexion, le jeune garçon ajouta les deux propositions que voici ; « Or, l'empereur est un prince. donc l'empereur est un homme. On écrivit sous les yeux d'un autre enfant: « Tous les fruits des arbres fruitiers sont bons. » Immédiatement il compléta le syllogisme en ajoutant : « Or, les poires sont des fruits. Donc les poires sont bonnes. »

J'aurais souhaité, je l'avoue, trouver ici au moins quelques conseils généraux au sujet des précautions à prendre pour user du syllogisme avec prudence. Plus on se pique d'une rigueur mathématique dans les déductions que l'on tire, plus on court fatalement au devant de l'erreur lorsqu'on édifie un raisonnement sur une base fausse, sur des prémisses insuffisamment vérifiées ou employées avec un degré de généralité qui ne leur appartient pas. Tout cela semble, au premier abord, trop simple pour qu'il soit besoin de le dire, mais que de gens l'oublient dans la pratique, soit que leurs pensées se déroulent sous la forme précise et méthodique du syllogisme, soit qu'elles revêtent une forme plus flottante et qui prête moins à une analyse rigoureuse.

Je ne voudrais pas, au surplus, trop chercher querelle au bon Keller pour avoir omis de compléter en ce sens l'aperçu qu'il donne du syllogisme. Dire tout le néces-

saire et ne dire que cela n'eût pas été une tâche facile et puis ne voyez-vous pas que ces jeunes sourds-muets de sa connaissance, qui cultivent le syllogisme avec un si louable entraînement, ce sont ses élèves et qu'il est tout à la joie du triomphe? Songez donc! ses élèves interrogés en présence d'une Altesse, ses élèves achevant, à la satisfaction de tous les assistants, un syllogisme commencé par un grand personnage, un chambellan peut-être! Quel sujet de douce et paternelle satisfaction pour le maître lui-même! Je conviens qu'un juge tant soit peu sévère aurait lieu de trouver assez médiocres les résultats de l'épreuve, mais ne faut-il pas s'en prendre surtout à ce digne chambellan un peu embarrassé, ce semble, de son rôle d'examinateur? L'une de ses propositions: « Les fruits des arbres fruitiers sont bons », pour être inoffensive, n'est pas d'une exactitude absolue dans sa généralité. L'autre proposition : « Un prince est un homme », incontestable, celle-là, ne laissait pas que d'être passablement périlleuse. Que fût-il advenu si l'élève de Keller, préoccupé, avant tout. de cette idée, trop naturelle et trop juste hélas! que tout homme est mortel, avait conclu par l'expression d'une vérité peu agréable à faire entendre à l'auguste visiteuse : « *Donc un prince est mortel:* »? Le petit sourd-muet a, par bonheur, évité cet écueil. Qui sait si ce n'est pas à dessein qu'il a préféré se tenir dans le terre-à-terre d'un raisonnement aussi peu compromettant qu'insignifiant, montrant ainsi la prudence d'un philosophe consommé? Et qu'on vienne dire après cela qu'un cours de philosophie ne sert à rien!

O. Claveau

(*A suivre*)

BIBLIOGRAPHIE GENÉRALE

de

Tous les ouvrages parus en France ou en Langue Française

SUR L'ENSEIGNEMENT DES

SOURDS-MUETS

Suite

Houdin (**Aug.**) Un concert vocal de sourds-muets. Réponse d'un instituteur spécial à un écrivain fantaisiste. In-8, librairie nouvelle, 1875.

Hugentobler (**J.**). Programme et plan d'études du Pensionnat des sourds-muets de Lyon. Extrait du compte rendu du Congrès universel de Paris, pour l'amélioration du sort des sourds-muets. 1878.

Inauguration du buste de l'abbé de l'Épée dans la salle des séances publiques le 11 Mai 1840. In-8, 28 p. Paris, Tersuolo, 1840.

Jullian (**L.**) Orthophonie, Méthode naturelle ou physiologique de lecture-ècriture et d'orthographe, au moyen de laquelle on peut enseigner la lecture dans les écoles primaires, donner la parole aux sourds-muets et corriger les vices de prononciation, avec 40 figures dans le texte. 1880.

Laurent *de Blois* (**A.**) Exercices de grammaire élémenmentaire pour servir à l'instruction d'un jeune sourd-muet. In-8, Blois, 1825.

Liège (*Institution de*). Rapports annuels.

Rapport sur les travaux de la commission administrative depuis l'année 1830. jusques inclus 1838 et sur l'état actuel de l'instruction dans l'Institut. In-8, 52 p. Liège, H. Dessain, 1839.

Voir Revue Française depuis le N° 1 de la 4e année.

Notice historique, règlement, programmes et documents statistiques. Publication offerte aux bienfaiteurs de l'Etablissement et accompagnée de deux études sur le sourd-muet et l'aveugle, par M. Durup de Baleine. In-8, VI et 94 p. Liège, H. Dessain, 1859.

Annuaires depuis 1865 jusqu'à cette année. In-8

Ménière (Dr P.) Deuxième lettre à un médecin sur les sourds-muets qui entendent et parlent. In-8, 12 p. Paris, Mevrel.

MÉTHODE (considérée au point de vue pratique)

Enseignement de la parole.

ÉPÉE (L'ABBÉ DE L'). L'art d'enseigner à parler aux sourds-muets de naissance. (V. Institution des sourds et muets et La véritable manière, etc. (*1776*, *175*).

DESCHAMPS (L'ABBÉ). Cours élémentaire d'éducation des sourds et muets, etc. (*1779*).

— De la manière de suppléer aux oreilles par les yeux, etc. (*1780*).

SICARD (L'ABBÉ). L'art d'enseigner à parler aux sourds-muets de naissance, (*L'abbé de l'Épée*), augmenté de notes explicatives. (*1820*).

BÉBIAN. Manuel d'enseignement pratique, etc. L'art d'enseigner à parler. etc. (*1827*).

LAURENT DE BLOIS (ALPH). La parole rendue aux sourds-muets. (*1831*.

VAÏSSE (LÉON). Le mécanisme de la parole, etc. (*1838*).

— Principes de l'enseignement de la parole aux sourds de naissance, etc. (*1870*).

PUYBONNIEUX. La parole enseignée aux sourds-mnets. etc, (*1843*).

PIROUX. Méthode pour l'enseignement etc. Tome I. Eléments de la parole (*1860*).

CYRILLE (F.) L'articulation. Guide, etc. d'aprés Hill. (*1872*).

MAGNAT. Cours d'articulation. (*1874*).

COLOMBAT (E.) Méthode rationnelle d'articulation, etc. *1875*).

HUGENTOBLER (J.) Cours d'articulation, etc. (*1876.*)

VALADE-GABEL (J. J.) et VALADE-GABEL (A.) La parole enseignée aux sourds-muets, etc. (*1878*).

PIERRE-CÉLESTIN (F.) Livre tableau contenant des exercices d'articulation, etc. (*1878.*

— Exercices d'articulation, etc. (*1878*).

— Cours d'articulation, etc. (*1881*).

DELAPLACE. Articulation française. (*1881*).

GROSSELIN (A.) Manuel de la phonomimie (*1881*).

DUPONT. La voix du sourd. (*1882*).

GOGUILLOT (L.) De la période préparatoire, etc. (*1883*).

M.. B.. (FRÈRE). Méthode d'articulation et de lecture sur les lèvres, etc. : Livre du maître, Livre de l'élève, 1; Livre de l'élève II. (*1885*).

CAMAILHAC (F.) Syllabaire à l'usage des écoles de sourds-muets. (*1889*).

Pour trouver le titre complet de chacun de ces ouvrages consulter l'ordre alphabétique général.

Enseignement de la langue.— Livres de lecture pour les sourds-muets.

ÉPÉE (L'ABBÉ DE L'). Institution des sourds et muets, etc. (*1776*).

— La véritable manière d'instruire les sourds et muets. (*1785*).

DESCHAMPS (L'ABBÉ). Cours élémentaire d'éducation des sourds et muets, etc. (*1779*).

— De la manière de suppléer aux oreilles par les yeux, etc. (*1780*).

SICARD (L'ABBÉ). Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance, etc. (*1800*). 2e éd. (*1803*).

— Théorie des signes, etc. (*1808*).

MASSIEU (JEAN). Nomenclature, etc. (*1808*).

BÉBIAN (A.) Manuel d'enseignement pratique, etc, *1827.*)

— Éducation des sourds-muets, ètc. (*1831.*)

PIROUX. Le vocabulaire des sourds-muets. (*1830*).

— Phrases primordiales. (*1842*).

SAINT-GABRIEL (CONGRÉGATION DES FRÈRES DE). Méthode d'enseignement pratique à l'usage des institutions de sourds-muets. (*1853*).

— Méthode de Toulouse pour l'instruction des sourds-muets. (*1864—1866*

— (D. D. (F.) Nouvelle méthode d'enseignement pratique de la langue frauçaise. (*1876*).

VALADE-GABEL (J. J.) Le petit livre des sourds-muets, etc. (*1838*).

— Nouvelles étrennes de l'enfance (*1853*).

— Méthode à la portée des instituteurs primaires, etc. (*1857*)

— Guide des instituteurs primaires, etc. (*1857*).

— Le mot et l'image. (*1863*).

— Plan d'études, etc. (*1879*),

— Des faits à l'idée (dernière édition, *1880*).

FORESTIER (CL.) Cours complet et méthodique d'enseignement pratique des sourds-muets. (*1853*).

— Petit questionnaire, etc. (*1856.*)

PÉLISSIER, L'enseignement primaire des sourds-muets mis à la portée de tout le monde, etc. (*1856*).

CHAMBELLAN. Petites leçons de morale, etc. (*1860*).

— Grammaire pratique à l'usage des élèves sourds-muets de 2e année. (*1862*). — 3e année, (*1862*).

PADERN (FRÈRE). Exercices orthographiques à l'usage des sourds-muets. (*1870*).

CYRILLE (FRÈRE). L'enseignement intuitif d'après Hill ou livre de lecture, etc. (*1870.*)

— Livre de lecture. (*1872*).

THÉOBALD (J). Petites lectures et exercices de narration (*1873*). 2e éd. (*1880*).

MAGNAT. Citolégie.

— Album de gravures.

— Livre de lecture à l'usage des sourds-muets faisant suite à la citolégie.

— Leçons sur les premières connaissances usuelles. etc.

— Les nombres décimaux et simultanément le système métrique.

— La terre et l'eau. (*1883.*)

INSTITUTION NATIONALE DE BORDEAUX.—Histoire sainte élémentaire à l'usage des élèves de l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux. (*1880.*)

— Cours gradué de langue française à l'usage des sourdes-muettes. 1re année, 2e semestre. (*1885*).

— 2e année. (*1885*).

Premiers éléments de la langue maternelle à l'usage des élèves de l'institut de Woluwe St-Lambert lez Bruxelles. (*1880*).

PUSTIENNE (L. Petits récits d'histoire de France, à l'usage des élèves de l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux. Première partie. (*1885*). Deuxième partie, (*1886.*

BLAIN (L'ABBÉ A.) Aide-mémoire ou petite encyclopédie du jeune sourd-muet. (*1886.*

SNYCKERS (M.) Le sourd parlant. Deuxième année d'études. (*1886.*)

— Premières leçons de choses, de lecture, d'écriture et d'orthographe. (*1888.*)

— Petit cours méthodique et intuitif de langue française, etc. Livre A, Livre B, Livre C. (*1888.*)

ANDRÉ et RAYMOND, Cours de langue française à l'usage des écoles de sourds-muets. 1re année, (*1887.*)—2e année, (*1888*.

On trouvera le titre complet de chacun de ces ouvrages dans l'ordre alphabétique général.

Morel (Ed.). Notice biographique sur l'abbé de l'Épée. In-8, 15 p. Paris, Renouard, 1833.

Nancy (*Institution de*). V. *Piroux.*

Comptes-rendus des distribution de prix.

Paris (*Institution nationale de*).

Consulter : Documents officiels. — Circulaires de l'institut de Paris.

Distributions des prix, comptes-rendus, années

1835, 1839 à 1865 — Bulletin annuel de l'institution, 1866, 1867, 1868, 1869 et 1870. — Distribution des prix, comptes-rendus, 1872 à 1888.

Piroux. Mémoire à M. le Maire et à MM. les Membres du Conseil municipal de la ville de Nancy, pour les engager à fonder un Institut de sourds-muets. In-8 15 p. Nancy, Vincent et Vidard, 1827.

Piroux. Le vocabulaire des sourds-muets (partie iconographique). 1re livraison contenant 500 noms appellatifs de la langue usuelle; interprétés par un pareil nombre de figures correspondantes. In-8, 50 et XVI p. Nancy, Grimblot, 1830.

(*A suivre*)

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

2e Congrès des professeurs de sourds-muets d'Allemagne. — Ce congrès se réunira à Cologne les 24, 25 et 26 septembre; 478 personnes se sont déjà fait inscrire. Le premier jour, réunion de société, visite de l'institution de Cologne, visite éventuelle de l'institution de Brühl. Les deux jours suivants seront consacrés aux discussions. Les thèses à porter devant le Congrès devront être adressées par leurs auteurs à M. le Directeur Weisweiler de Cologne dans un délai dont la durée a été fixée à deux mois et qui expire le 20 Mars.

***

Nous attirons tout particulièrement l'attention de nos confrères sur l'article méthode de la Bibliographie générale qui paraît dans ce numéro. Sous ce titre, ils trouve-

ront la liste de tous les traités d'articulation parus en France jusqu'à ce jour, et celle de tous les cours pratiques de méthode qui ont été publiés dans notre pays

Ad. B.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à ceux de nos lecteurs qui ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur abonnement pour la cinquième année que:

Le mode de paiement le plus simple est l'envoi d'un mandat par la poste soit à

M. Ad. BÉLANGER, Directeur de la Revue, rue des Fossés-Saint-Jacques, 16, Paris.

ou à M. Eug. BÉLANGER, Imprimeur-Gérant du Journal, 225, Rue Saint-Jacques, Paris.

ABONNEMENT

Pour la France, un an. . . . . 9 francs
Pour l'Étranger, un an . . . . . 10 —

OUVRAGES REÇUS

C. PERINI. — Il sordo nato é l'otoiatria.

L. GOGUILLOT. — Énseignement de la parole aux sourds-muets,

Michigan school. — Dix-huitième rapport bi-annuel.

The Deaf. — *Mute optic..*

Institution de Rotterdam. — Compte-rendu annuel.

— Réglement.

Société d'assistance et de patronage ponr les sourds-muets du département du Rhône.

Il sere rendu compte de ces ouvrages dans le prochaïn numéao.

L'Imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue Saint-Jacques 225, Paris.

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
5me année. N° 2 Mai 1889

DESEINE

Sculpteur sourd-muet, élève de l'abbé de l'Épée

(Suite)

Il faut maintenant attendre jusqu'en 1791 pour retrouver le nom de Deseine.

Cette année-là, nous le voyons d'abord mentionné dans le procès-verbal de la séance de l'Assemblée nationale du 30 juillet, au soir. Il y est dit :

« M. Deseine, élève de la maison des sourds-muets, fait hommage à l'Assemblée du buste de M. l'abbé de l'Épée, instituteur de cette maison. »

Rien que cette simple mention nous fournit la preuve irrécusable que Deseine a été l'élève de l'abbé de l'Epée et qu'il a exécuté le buste de son illustre maître

En cette même année, le samedi 14 mai, M. de Boufflers présente à l'Assemblée nationale un buste de Mirabeau, dont lui fait hommage le sculpteur Deseine; et voici le texte du compte-rendu que le *Journal de Paris* a consacré à cet incident :

«...Nous ne sommes pas au temps où les sourds entendaient et où les muets parlaient, mais les merveilles des arts, de l'esprit, ont pris la place des miracles. Les sourds et muets, à qui on a créé une intelligence en leur créant une langue, ont un commerce d'idées avec ceux qui parlent et qui entendent. Un de ces hommes qu'il ne faut plus appeler infortunés, puisqu'à la place d'un sens et

d'un organe qui leur manquent, ils ont des idées beaucoup mieux faites et plus justes que le grand nombre des hommes à qui il est si commun de ne comprendre ni ce qu'on leur dit ni ce qu'ils disent eux-mêmes; un sourd et muet a fait hommage à l'Assemblée nationale du buste de M. de Mirabeau. Cependant il n'a pas entendu Mirabeau, et le lire ce n'était pas à beaucoup près la même chose. »

Ce buste de Mirabeau a donné matière à une légende à laquelle je me fais un devoir de subtituer la réalité, qui est sans doute moins flatteuse pour Deseine, mais qui ne porte néanmoins aucune atteinte à son talent.

Cette légende a été créée par M. Durand, ce neveu de Deseine dont j'ai déjà parlé, et qui, dans une lettre que j'aurai à citer, a avancé que son oncle « remporta le prix du concours ouvert par l'Assemblée nationale pour l'exécution du buste de Mirabeau et que les plus grands artistes de l'époque avaient pris part à ce concours. »

Or, l'Assemblée nationale n'a ouvert aucun concours de cette nature. La vérité, est que dès le lendemain de la mort du grand tribun, elle recevait de partout, à titre d'hommage, des bustes de Mirabeau, des portraits gravés, des projets de monuments, etc.

L'hommage de Deseine est arrivé le 14 mai. Eh bien ! le grand statuaire Houdon, pour n'en citer qu'un, en avait adressé un semblable le 22 avril, vingt jours seulement après le décès de l'illustre orateur. « M. Houdon, dit le *Journal de Paris*, a fait hommage à l'Assemblée nationale du buste de M. de Mirabeau : ce buste est l'ouvrage de M. Houdon, c'est déjà en faire l'éloge. L'Assemblée nationale tout entière a paru frappée de la ressemblance et sûrement elle en est un juge difficile. »

Ces hommages se sont continués assez longtemps, puisque le 7 juillet 1792 le graveur Bréa présentait encore à l'Assemblée nationale un portrait « d'après le buste moulé par Deseine. Ce portrait, ajoute une annonce du 23 octobre suivant, est d'autant plus intéressant, qu'il est le seul gravé de grandeur naturelle. »

C'est vraisemblablement à la même époque que se rapporte cette mention de M. Bellier de la Chavignerie : « Nous connaissons du sourd-muet une pièce imprimée dont voici le titre ; *Adresse à l'Assemblée nationale (signée Deseine). Paris, imprimerie de l'Institution des sourds-muets, près l'Arsenal.* (*s. d.*) *In-8 de 3 pages.* Il offre d'exécuter en grand le buste de l'abbé Sicard ; on trouve joint à cette pétition un certificat qui constate la parfaite ressemblance du petit buste primitif exécuté par l'artiste. »

Puisque j'ai suspendu un instant l'ordre chronologique de ces notes, remarquons encore que Deseine apparaissait souvent à la barre de nos Assemblées. Nous voyons, dans un rapport de Roger Ducos, concernant un projet de création de six établissements nationaux de sourds-muets, que le 3 pluviôse 1793, notre artiste offrait à la Convention nationale, « par l'organe d'une citoyenne, le buste de Mutius Scévola et qu'il lui avait offert précédemment les bustes de Lepelletier et de Marat. »

*
* *

Nous arrivons au mois de septembre 1791, date de l'ouverture de la première exposition à laquelle, en vertu du décret du 21 août précédent, tous les artistes français et étrangers, membres ou non de l'Académie, étaient également admis,

Deseine y figure avec quatre ouvrages.

Dans la liste alphabétique des exposants, placée à la fin du livret, notre artiste est ainsi désigné : « DESEINE-LE-SOURD. »

A cette époque, les sourds-muets instruits tiraient en quelque sorte vanité d'une infirmité qu'ils avaient eu le glorieux honneur de dompter avec les armes que Michel de l'Épée avait su mettre à leur disposition.

Voici quels étaient les envois de Deseine :

N° 514. Allégorie de la Liberté avec laquelle se trouve M. d'Orléans;
592. Buste de femme, en plâtre;
594. Buste de Mirabeau;
611. Buste de J. J. Rousseau.

Au salon suivant (10 août 1793), Deseine ne comptait pas moins de douze ouvrages numérotés 74 à 85; en voici le catalogue, copié textuellement :

— Un enfant, grand comme nature, assis sur un rocher, et tenant un oiseau;

— Un autre caressant un chien. Tous deux faisant portrait;

— Un buste. *Portrait de l'abbé de l'Épée*;

— Un buste. Portrait de Le Peletier de Saint-Fargeau;

— Un buste. Portrait de la citoyenne Danton, exhumée et moulée sept jours après sa mort;

— Trois autres portraits sous le même numéro.

— Un Voltaire en pied;

— Un Rousseau en pied;

— Plusieurs petites esquisses, terre cuite, sous le même numéro, dont une est un nouveau costume républicain;

— Un petit buste d'enfant, terre cuite;

— Deux petits bustes d'hommes, terre cuite, sous le même numéro;

— Un groupe en plâtre, d'environ un pied de haut.

* * *

Où sont maintenant les œuvres de Deseine ?.. Une seule semble avoir échappé à ce néant où vont s'engloutir, par monceaux, les marbres, les plâtres, les toiles, qui représentent les existences de milliers d'artistes, avec leurs espoirs et leurs déceptions. Reverra-t-on beaucoup, dans un siècle, de ces ouvrages qui arrivent

annuellement, par pleines charretées, dans les galeries des Champs-Élysées ?.

Oui, Deseine vit encore parmi nous dans une de ses œuvres; et, voyez le mystérieux enchaînement de certains faits, il doit encore cette survivance à celui qui lui insuffla jadis la vie intellectuelle : à Michel de l'Épée !

Le 4 avril 1840, le baron Degérando, président du Conseil d'administration de l'institution royale des sourds-muets, recevait cette lettre :

« Monsieur le Président,

Je me trouve posséder le buste de l'abbé de l'Epée, fait d'après nature, par feu M. Deseine, mon oncle, Cet ouvrage a cela de particulier, que son auteur était sourd-muet. Ce fut lui qui remporta le prix du concours ouvert par l'Assemblée Nationale pour l'exécution du buste de Mirabeau. Les plus grands artistes de l'époque avaient pris part à ce concours, et mon oncle s'y était présenté sans appui, sans précédent.

Je serai heureux, Monsieur, si le buste de l'abbé de l'Épée, exécuté par l'un de ses élèves les plus reconnaissants, peut trouver place dans l'institution des jeunes sourds-muets et y faire vivre un souvenir de mon oncle.

Je suis avec le respect le plus profond, etc.

AMÉDÉE DURAND.

Le buste fut accepté avec reconnaissance (Lettre du président du Conseil à M. Durand, 12 avril 1840.)

Le ministre de l'Intérieur fut informé de l'offre et de l'acceptation (Lettre du président du Conseil, 18 avril 1840.)

La remise du buste eut lieu le 27 avril (Procès-verbal et lettre d'envoi de cette pièce au Ministre, en l'informant qu'une cérémonie d'inauguration aurait lieu le 11 mai.)

Le Ministre approuva toutes les dispositions relatives

à l'acceptation et à l'inauguration du buste (Lettre aux administrateurs des sourds-muets, 8 mai.)

Enfin un mémoire du président du conseil fut adressé au Ministre, pour lui rendre compte de la cérémonie d'inauguration (25 mai 1840.)

Ces diverses pièces et le discours prononcé par M. Degérando dans la petite solennité du 11 mai, ont été publiés en brochure, sous ce titre : « Inauguration du buste de l'abbé de l'Épée. » Paris, Terzuolo, 1840, in-8, 28 p.

Il était donc inutile de les reproduire ici. J'y ajouterai seulement deux petites notes inédites.

C'est d'abord ce post-criptum, d'un caractère plus intime, joint à la lettre officielle du 18 avril :

P.-S. M. Amédée Durand, l'un de mes amis particuliers, mais, ce qui est plus, l'un des plus distingués mécaniciens, membre du jury pour la dernière exposition des produits de l'industrie, nous fait un sacrifice d'un grand prix, et il y a mis une rare délicatesse que j'éprouve de la jouissance à vous signaler.

Vous comprenez, M. le Ministre, le désir que j'ai de vous offrir quelques explications, dans cette circonstance, et j'aurai l'honneur, au premier jour, d'aller vous en entretenir.

B. Degérando. »

En effet, en portant lui-même au Ministre le procès-verbal du 27 avril, M. Degérando voyait une occasion de lui donner ses explications; mais il ne le rencontra pas, et voici les quelques mots qu'il laissa entre les mains de l'huissier :

« Note particulière pour monsieur le Ministre.

Le bon abbé de l'Épée n'a jamais voulu se prêter à ce qu'on fît son portrait ni son buste. C'est ce qui m'a fait mettre quelque importance à constater le plus authentiquement qu'il fût possible la fidélité de ce buste original et seul original.

L'élève sourd-muet Deseine prit les traits de l'abbé de l'Épée, en assistant à sa messe, à l'insu de celui-ci,

pendant vingt jours; il avoua enfin à ce respectable et modeste instituteur ce qu'il venait de faire, et le bon abbé consentit à le laisser terminer.

Voici l'explication des faits dont le procès verbal ne renferme que les résultats.

Il a circulé dans le public de petits bustes de l'abbé de l'Épée, qui paraissant avoir été tirés sur un moule que possède M. Amédée Durand et que le sculpteur Deseine son oncle avait exécuté sur le premier et grand modèle. L'administration des sourds-muets en possède un. Mais ces petits bustes ne semblent pas très fidèles dans leurs détails.

Voilà en substance les détails que je comptais avoir l'honneur de donner à M. de Rémusat, si je l'avais rencontré, mais que je ne puis tarder à lui donner, pour lui faire comprendre l'importance que nous avons du mettre à constater exactement les faits.

Son dévoué serviteur : B. Degérando. »

Malgré ce qu'on vient de lire, je me demande s'il est bien avéré que l'abbé de l'Épée se soit opposé, avec l'obstination qu'on lui prête, à la reproduction et à la vulgarisation de ses traits? Berthier va jusqu'à nous conter que le vénérable instituteur brisa un jour, après l'avoir payé, un premier buste de lui fait par Deseine même. Pour moi, je ne vois encore ici qu'une anecdote frisant la légende.

D'ailleurs, les portraits *d'époque* de l'abbé de l'Épée ne manquent pas : le beau profil gravé par son élève Paul Grégoire porte la date indiscutable de 1776, et le tirage a du en être important, puisqu'on en rencontre encore assez facilement des exemplaires chez les marchands d'estampes. Un portrait de l'abbé de l'Épée, je vous l'ai dit, figurait en 1782 au Salon de la Correspondance. Evidemment son concitoyen Houdon a fait son buste — malheureusement égaré — de son vivant. L'abbé Salvan possédait un portrait de Michel de l'Épée dû à Deseine même et qui a été gravé à Londres. Un autre portrait a été lithographié à Lyon, d'après un dessin

exécuté en 1779 par Maximilien Lefebvre, également élève de l'illustre instituteur. Le très beau portrait, gravé par Dumont, que M. Ad. Bélanger a publié dans son *Étude Bibliographique et Iconographique* de l'abbé de l'Épée, a été exécuté d'après un dessin daté de 1778. Et bien d'autres..

Non, je ne me représenterai jamais l'abbé de l'Épée faisant une guerre enfantine aux artistes — surtout à ses élèves — désireux de crayonner ou de modeler ses traits. C'était, en somme, un hommage auquel il devait se montrer sensible et qui lui révélait avant tout un des merveilleux effets de son apostolat. Je le vois plutôt les approuver d'un sourire à la fois doux et fier, comme celui qui devait animer sa paternelle figure, le jour où on lui vantait l'intelligence de son élève Deseine, alors praticien de l'atelier de Pajou.

J'en conclus que Deseine a fait le buste de son maître dans de bonnes conditions. Il l'a travaillé avec soin et sans la crainte de déplaire à son modèle. Il lui a donné l'expression et la ressemblance, il l'a achevé consciencieusement; et telle était du reste sa satisfaction, que l'artiste n'hésitait pas à présenter son œuvre, d'abord à l'Assemblée nationale, puis à l'Exposition de 1793.

Ce buste est précieusement conservé à l'institution nationale des sourds-muets; il occupe une place d'honneur dans la salle des délibérations de la Commission consultative. Mais quelles que soient les précautions dont il est entouré, il est fragile, il est en plâtre. Dans sa lettre du 7 avril 1840, adressée au Ministre de l'Intérieur, le baron Degérando exprimait le vœu que ce buste fût exécuté en marbre. Le vœu était raisonnable. Il n'a pas été entendu jusqu'à ce jour. Je me permets de le renouveler à cette place. On aurait la bonne fortune de pouvoir confier le travail à un des anciens élèves de la Maison de l'abbé de l'Épée : on compte, parmi eux, assez de statuaires de talent pour avoir l'embarras du choix. Et je suis certain que, pas plus aujourd'hui que jadis, le bon abbé ne mettrait obstacle à la réalisation de ce

projet. Ce buste pourrait même être tout simplement coulé en bronze, ce qui assurerait encore mieux sa vie contre les accidents.

Et maintenant, s'il vient à figurer de nouveau, plâtre, marbre ou bronze, dans une exposition publique, nous aimons à croire qu'on ne trouvera plus un rédacteur de catalogue pour nier qu'il a existé un sculpteur sourd-muet du nom de Deseine.

Théophile Denis

CAUSERIE PÉDAGOGIQUE

La méthode orale et l'enseignement de la langue — Du rôle de la parole et de l'écriture

Avant de commencer avec ses élèves l'enseignement de la langue, le professeur de méthode orale leur donne les éléments de la parole. Il consacre à cette étude pratique de l'articulation un temps plus ou moins long, nous ferions peut être mieux de dire plus ou moins court, si grande est son impatience, bien pardonnable, hélas! de commencer l'enseignement de la langue maternelle.

L'entente semble complète au début, il faut bien que l'élève puisse parler.

Et cependant nous pourrions bien faire remarquer que les uns ne consacrent que quelques mois à l'étude de l'articulation, que d'autres, au contraire, s'y emploient

---

Nous remercions tout particulièrement ceux de nos confrères qui nous ont écrit pour nous assurer qu'ils étaient en conformité d'idées avec les opinions émises dans notre causerie du mois dernier. Nous recevrons avec plaisir toutes les observations qui nous seront faites à ce sujet et nous y répondrons, s'il y a lieu. **Ad. B.**

pendant toute une année. Il y a lieu de craindre que l'empressement des premiers à commencer si tôt l'étude de la langue ne soit préjudiciable à la parole de leurs élèves. On ne saurait trop s'attacher, nous l'avons dit, à obtenir une bonne articulation, et surtout une articulation bien claire, bien nette, bien fixée.

Nous avons vu qu'il s'en fallait de beaucoup que l'entente subsiste par la suite et que tous n'attachaient pas la même importance à acquérir, chez leurs élèves, cette pureté de parole, si nécessaire à notre avis pour que le sourd-muet puisse profiter de l'instruction qui lui est donnée.

Ce n'est peut être pas la seule divergence que nous remarquerons dans la pratique de la méthode orale et nous nous proposons d'attirer en ce moment l'attention de nos confrères sur celles qui se produisent lorsque nous enseignons méthodiquement la langue à nos élèves.

Nous ne voulons parler ni de la méthode d'enseignement elle-même, ni de la composition de la leçon, encore moins de la progression, de l'ordre suivi, mais de la façon employée par le professeur pour présenter la leçon à ses élèves.

Jetons un coup d'œil sur l'ancienne manière de procéder. Il s'agissait d'amener l'élève à la connaissance de la langue écrite, tout l'effort du maître se portait donc de ce côté, et la leçon nouvelle, écrite au tableau, était commentée, expliquée, soit à l'aide du signe, soit à l'aide de l'écriture elle-même.

Au premier abord, il semblerait que la parole étant venu prendre la place de l'écriture, la leçon devrait être préparée et donnée à l'aide de la parole et de la lecture sur les lèvres; l'écriture ne devant arriver qu'au second plan. Cette façon de procéder, qui paraîtrait peut être extraordinaire à ceux qui ne sont pas initiés à la pratique de notre enseignement, devrait sembler naturelle à un professeur de méthode orale. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi.

Voyons donc les différentes manières de procéder.

Quelques-uns continuent de donner leur leçon comme autrefois par l'écriture ; la leçon est donc transcrite sur le tableau, la parole vient ensuite, puis, quelquefois, pas toujours la lecture sur les lèvres et on s'empresse de décorer cette façon de procéder du nom de *méthode orale.*

De la méthode orale ! voyez les élèves de ces maîtres il s'agit d'un mot nouveau, d'une expression inconnue à leur enseigner, vous essayez de la prononcer, de la faire lire sur vos lèvres. Vite, du geste, l'élève vous indique le tableau, et réclame son moyen habituel, l'écriture.— C'est en effet un moyen moins fatigant pour l'élève et pour le maître. Mais cherchez les résultats ?

Une autre manière de présenter la leçon consiste à faire lire sur les lèvres d'un élève, un des exercices de la leçon, puis lorsqu'il a été reproduit, à le faire écrire immédiatement au tableau et de composer ainsi, en s'adressant successivement à chaque élève, une leçon.

Certainement cette manière de procéder se rapproche bien plus que la précédente de la méthode orale, mais à notre avis, ce n'est pas encore la méthode orale elle-même.

L'attention de l'enfant se portera de préférence sur l'écriture qui suit de trop près la parole. La forme écrite restant ainsi devant ses yeux, transcrite ensuite par lui sans peine, sans effort, prendra tout naturellement dans son intelligence, la place de la parole fugitive à peine entrevue. Si nous ne craignions de pousser trop loin notre critique, nous dirions qu'en procédant de cette façon, on *fait semblant* de pratiquer la méthode orale, et c'est tout.

Rappelons-nous le but que nous poursuivons: Donner à l'élève l'usage et la compréhension de la parole et la manière de procéder nous sera tout naturellement indiquée. Il est bien entendu que notre élève peut lire et articuler d'une façon convenable, ces deux conditions indispensables remplies toute leçon pourra être faite entièrement par la parole sans le secours de l'écriture.

S'agit-il d'ordres donnés, l'élève doit les exécuter après les avoir lus sur les lèvres; lui-même donnera oralement des ordres semblables à ses camarades, plus tard, il en rendra compte lorsqu'il les aura exécutés; il reproduira phrase par phrase de petits récits faits oralement par le maître, il répondra aux questions qui lui seront adressées, lui-même racontera une promenade faite, reproduira oralement une leçon lue sur les lèvres, etc. Nous avons voulu indiquer quelques exercices pour montrer que des séries d'exercices de toute nature pourront être faits de cette façon.

Ce qu'il faut avant tout, c'est que le mot soit exactement prononcé; pour cela. il est nécessaire que l'enfant exerce d'abord sa mémoire sur la prononciation du mot, non d'après son orthographe, ce qu'il serait toujours tenté de faire si l'écriture arrive trop tôt, mais bien d'après la prononciation effective. Développons donc. au préalable, la mémoire verbale, et lorsque l'enfant sera arrivé à ce point, la forme écrite qui, dans notre langue, diffère si souvent de la forme parlée n'aura plus aucune influence sur sa parole. Nous n'abandonnerons pas pour cela l'écriture, nous lui réserverons son rôle secondaire; elle viendra alors comme un nouveau moyen de contrôle qui frappera l'œil de notre élève et donnera la contexture exacte du mot.

La parole aura encore un avantage que nous ne saurions passer sous silence, et sur lequel il est bon d'attirer l'attention. Lorsque nous donnons notre leçon par l'écriture, nous dépensons un temps précieux, on constate facilement que dans le même laps de temps, il eut été facile de faire quatre ou cinq fois plus d'exercices par la parole.

La méthode orale pratiquée dans toute son acception aura donc pour nous des avantages très appréciables, au lieu de nous retarder, elle nous permettra de varier les exercices à l'infini, de les faire beaucoup plus nombreux et par suite, d'obtenir des résultats plus satisfaisants.

Pour cela, ne l'oublions pas, deux choses sont néces-

saires, perfectionner constamment l'articulation, la parole de nos élèves, et reléguer l'écriture à la place qui lui convient.

Ad. Belanger

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

ITALIE

Exercizi graduati di lettura proposti ai sordo-muti italiani da G. Ferreri e C. Morbidi delle sucole pie, maestri nel R. Instituto Pendola. (Exercices gradués de lecture à l'usage des sourds-muets italiens par G. Ferreri et G. Morbidi, des écoles pies, professeurs à l'Institut royal Pendola.) 3e partie Sienne 1889 1 vol. In-12 220 p.

C. Ferreri. L'otologia e le Scuole dei sordo-muti (L'otologie et les écoles de sourds-muets) Sienne

Prof. C. Périni. Il sordo-muto e l'otoiatria (Le sourd de naissance et l'otoiatrie.) Milan

Les professeurs Ferreri et Morbidi, deux des vaillants maîtres de l'Institution de Sienne, viennent de faire paraitre la 3e et dernière partie de leurs *Exercices gradués de lecture à l'usage des sourds-muets italiens*, œuvre importante sous une forme modeste et dont le but doit être, j'imagine, de constituer comme les *répétitions écrites* des leçons *parlées* données aux jeunes sourds-muets, comme la mise au net, le corrigé des cahiers dans lesquels un élève studieux aurait conservé le souvenir des leçons reçues dans la classe. Au moins est-ce ainsi que l'on doit concevoir, à mon sens, l'emploi le plus utile à faire de ce livre et le plus conforme à l'esprit de la méthode orale, l'ouvrage servant de guide pour le maître, de texte à développer de vive voix avec plus ou moins d'étendue et de *memento* pour l'élève.

Les exercices de lecture comprennent tout à la fois un cours de langue fondé sur une série d'exemples, des récits et des leçons de choses appelant au déploiement méthodique de nomenclature et de tournures de phrases, union harmonieuse du fond et de la forme pour la culture de l'esprit, du jugement et de la mémoire.

On peut dire, d'une manière générale, qu'au point de vue du cours de langue, qui est le principal, cette 3e partie est spécialement consacrée à l'étude des moyens de lier les propositions entre elles, soit qu'il s'agisse de deux propositions distinctes dont la seconde rappelle la première par l'emploi d'un pronom relatif. (*Le maître est entré dans la classe. Nous l'avons salué*), soit qu'il s'agisse de propositions incidentes à faire entrer dans une proposition complexe. (**Quand** *le maître est entré dans la classe, nous l'avons salué).* Aussi, à part quelques exercices sur la lexicologie, sur le régime des adjectifs, (*plein de..., nécessaire à.... charitable envers.,.*), sur les pronoms relatifs, sur la conjugaison des verbes et sur le régime des verbes les plus usités. (*inviter à..., permettre de..., vendre pour, au prix de...*), voyons-nous dominer, dans la série des leçons, l'examen des formules de liaison et de dissociation des idées, soit de nature adverbiale, (*comme..., aussi bien que....*), soit de la nature de conjonctions proprement dites (*quand, si, quoique*).

Le procédé d'exposition est aussi simple que logique. Les auteurs s'attachent d'abord à donner à l'élève l'intuition du sens de chaque expression ou tournure de phrase. Des exemples multipliés affermissent la notion ainsi donnée. De petits récits, des leçons de choses de difficulté graduée s'intercalent dans les exercices de manière à servir de cadre à la nomenclature de mots que comporte chaque sujet. Enfin, la matière de ces récits est *retournée* sous forme d'interrogations ou de dialogues.

Voici un exemple de ces leçons constituant un répertoire d'idées et de mots :

Plantes à fruits

Plantes d'ornement

Où trouve-t-on les plantes? — Dans les jardins
Dans les champs
Dans les bois
Dans les potagers

Les plantes sont utiles.

On cultive beaucoup de plantes pour leurs fruits,
On cultive certaines plantes ponr leurs graines.
On en cultive d'autres pour leurs troncs,
On en cultive d'autres encore pour leurs tiges.

On emploie les fruits
les fleurs
les feuilles
la tige
le tronc.

Beaucoup de plantes sont **alimentaires**.
Quelques-unes sont **médicinales**.

Le tronc de beaucoup d'arbres sert à faire des meubles, des portes, des fenêtres, des poutres, des voitures, des wagons, des navires, etc.

Bois de construction

Bois à brûler

Bois
Charbon } **combustible**
Braise

Qu'est-ce que le chanvre? — Une plante.
Qu'est-ce que le lin? — Une plante.

Le chanvre et le lin sont des plantes **textiles**.

Textile signifie qu'on peut **tisser**.

Le coton est aussi une plante textile.

Le chanvre, le lin, le coton, la laine et le soie s'appellent **matières textiles**.

La soie est-elle une plante? — Non.
La laine est-elle une plante? — Non.

De là une transition à deux leçons subséquentes, l'une sur le ver à soie, l'autre sur le mouton.

Je ne dois pas oublier, dans l'énumération des leçons, les explications pratiques données à l'élève, par exemple au sujet de l'affranchissement des correspondances, des paquets, de l'emploi des timbres-poste et quelques modèles de lettres.

***

Au cours de la préparation de ces « Exercices de lecture », M. le Professeur Ferreri a dû consacrer sa plume à une œuvre de nature bien différente, et en faire une arme de combat. La brochure qu'il a publiée sous le titre : « *L'otologie et les institutions de sourds-muets* » a pour but de repousser des attaques aussi peu fondées que malveillantes, dirigées contre l'Institution de Sienne, par uu médecin otologiste de Naples, M. Giampietro. Tel est aussi le but d'une série d'articles réunis en brochure par M. le professeur Charles Périni, de Milan, sous le titre : « *Le sourd de naissance et l'otoiatrie* », et qui paraissent avoir d'abord vu le jour dans la presse quotidienne. C'était faire beaucoup d'honneur à l'auteur d'un pamphlet dont la Revue Française, avec beaucoup de raison suivant moi, s'est abstenue d'entretenir ses lecteurs. Les institutions de sourds-muets n'ont pas besoin d'être défendues contre des accusations passionnées de charlatanisme, encore moins contre le reproche de sacrifier les intérêts de leurs élèves en soustrayant ces enfants au bienfait d'un traitement otoiatrique. Aussi, n'entrerons nous pas dans le détail des réponses que s'est attirées M. Giampietro. Il se mêle d'ailleurs à cette polémique des questions de fait que nous n'avons ni la mission ni les moyens de juger et dans lesquelles M. Giampietro serait compromis, des pratiques, soi-disant médicales très condamnables ayant, paraît-il. déterminé la suppression

de la subvention annuelle de 12,000 fr. que recevait, des autorités administratives de la province de Naples, « l'Institut otologique » fondé par ce même docteur et fermé aujourd'hui. Ceci relève des tribunaux répressifs, bien plus que de la pédagogie. Quant à établir contre M. Giampietro la possibilité d'instruire par la parole les sourds-muets de naissance, est-ce bien nécessaire pour nous, surtout lorsqu'on se trouve purement et simplement en face d'une affirmation hautaine, et du refus de s'en rapporter à l'étude des faits? Il prend fantaisie à un esprit paradoxal de nier le mouvement. — « Voyez pourtant, lui dites-vous comme fit certain philosophe de l'antiquité, je marche » — « Non, non. Je sais ce que je dois croire et je nie le mouvement ». Que faire en présence d'une obstination si peu scientifique? Rien du tout, peut-être. Renoncez à convaincre un contradicteur qui se dérobe ainsi, et bornez-vous à « prendre pitié du pauvre aveugle », car il n'y a pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Mais si la défense de la vérité reste sans effet sur les esprits volontairement prévenus, elle a bien souvent le précieux avantage de faire rayonner la lumière sur les hommes de bonne foi et de bon sens, spectateurs accidentels du débat, c'est ainsi qu'un correspondant de M. Perini, étranger à la spécialité de l'enseignement des sourds-muets, M. Tessaroli a été amené à résumer la discussion sur le sourd-muet de naissance dans quelques lignes marquées au coin d'une véritable sagacité, insérées à la fin de la brochure du professeur milanais et qui appellent seulement quelques réserves. Pourquoi, dit-il en substance, verrait-on une difficulté à ce que le sourd-muet observe, reproduise les *mouvements* d'articulation et y attache le sens voulu? N'est-ce pas une *mimique* comme une autre? « Mimique si l'on veut, répondais-je d'avance dans mon Rapport de 1880 qu'on me pardonnera de citer moi-même, mimique si l'on veut—et cela peut être tout à fait vrai quand il s'agit des premiers exercices de lecture synthétique sur les lèvres — mais ayant ce caractère

unique les mêmes mouvements sont répétés avec le même sens par tous ceux qui parlent la langue d'un même pays que leurs éléments correspondent, sauf les anomalies orthographiques, aux éléments qui constituent les mots écrits de cette langue, qu'ils sont virtuellement comme le moule où viendra se couler la parole.

* * *

On annonce la publication prochaine d'un manuel technique qui sera lu avec intérêt par tous les professeurs. C'est le Guide pour l'enseignement de la parole articulée aux sourds-muets dont l'auteur est le professeur Constantin Mattioli, attaché à l'institution de Sienne.

O. Claveau

Les Artistes Sourds-Muets

au

Salon de 1889

PEINTURE

FERRY (Jean-Georges)

— *Les Buveurs de cidre.*

LOUSTAU (Jacques-Léopold)

— *Erasme.*

— « *Parlez au portier.* »

PRINCETEAU (René-Pierre)

— *Arrivée au pressoir.*

BERTON (Armand)

— *Deux fillettes* : pastel.

— *Rêve* : pastel.

COLAS (Auguste)

— *Le village d'Asnois*, lithographie.

SCULPTURE

CHOPPIN (Paul-François)

— *Sainte Cécile;* statue, plâtre.

— *Un volontaire de 92;* statuette, bronze.

DESPERRIERS (René)

— *Portrait de Mlle F. B.*; buste, plâtre.

HENNEQUIN (Gustave-Nicolas)

— *Deux portraits*: *M. Ferdinand de Lesseps, M. Berson;* médaillons plâtre.

MARTIN (Félix)

— *Portrait du duc de Padoue;* buste, plâtre.

— *Mort du centaure Nessus;* groupe, plâtre.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

de

Tous les ouvrages parus en France ou en Langue Française

SUR L'ENSEIGNEMENT DES

SOURDS-MUETS

Suite

Piroux. Compte rendu de l'état actuel de l'institut des sourds-muets de Nancy. In-8, 16 p. Nancy, établissement des sourds-muets, 1830.

Piroux. Théorie philosophique de l'enseignement des sourds-muets, Discours. In-8, 24 p. Nancy. Etablissement des sourds-muets. Paris, Hachette, 1831.

Piroux. Institut des sourds-muets établi à Nancy. Prospectus. In-8, 14 p. Nancy, 1832.

Piroux. Méthode de lecture, allant de la parole à l'écriture et de l'écriture à la parole. 2e éd. Paris, Poilleux et Chamerot. In-12, 88 p. Nancy, Vidart et Jullien, 1834.

Piroux. Organisation, situation et méthode de l'Institut des sourds-muets de Nancy. In-4, 50 p. Paris, Hachette. Nancy, Vidard et Jullien, 1834.

Piroux. Petit catéchisme historique de Claude Fleury, disposé pour l'usage des sourds-muets. In-16, 207 p. Paris, Hachette; Nancy, Conty, 1837.

Piroux. Journée du chrétien, disposé pour l'usage des sourds-muets. In-16, v et 295 p. Paris. Hachette; Nancy, Conty, 1837.

Piroux. Maximes tirées de la Bible, et disposées pour l'usage des sourds-muets. In-16, 163 p. Paris, Hachette. Nancy, Auteur, 1841.

Piroux. Phrases primordiales simples, complexes et composées à l'usage des sourds-muets. In-16, VIII et 256 p. Paris, Hachette, Nancy, institut des sourds-muets, 1842.

Piroux. Congrès scientifique de France, tenu à Strasbourg. Mémoire lu à la séance du 4 Octobre 1842. In-8, 7 p. Nancy, Raybois et Cie 1842.

Piroux. Congrès scientifique de France, tenu à Nancy. Mémoire et exercices de ses élèves, mardi 10 septembre 1850. In-8, 42 p. Paris, Hachette; Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1850.

Piroux. Solution des principales questions relatives aux sourds-muets considérés en eux-mêmes et dans la société, au moyen de 25 tableaux synoptiques annotés. In-4, 25 p. Paris, Hachette; Nancy, Grimblot, veuve Raybois, 1850.

Piroux. Méthode complète de lecture à l'usage des enfants précoces, ordinaires ou arriérés: 5me édition, In-16, 84 p. Paris, Hachette; Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1851.

Piroux. Documents divers adressés à Messieurs les Curés. In-8, 44 p. Nancy, Vagner, 1857.

Piroux. Dissertation sur l'éducation des sourds-muets et prospectus d'une méthode de dactylologie. In-8, 14 p. Nancy, 1859.

Piroux. Méthode pour le premier enseignement des sourds-muets, des sourds parlants, etc. Tome I. Eléments de la parole. In-16, 48 p. Paris Hachette et Cie, 1860.

Piroux. Mémoire sur les travaux de M. Piroux, pour faire commencer l'éducation et l'instruction des enfants sourds-muets dans les familles et dans les écoles primaires; accompagné de pièces justificatives, In-4, 84 p. Paris, Hachette, 1864.

Piroux. Méthode de dactylologie pour l'éducation, l'instruction et les relations des sourds-muets dans la famille, l'école primaire, l'institution et le monde, contenant les spécimens des principaux procédés du véritable enseignement des sourds-muets. In-8. 115 p. Paris, Hachette, 1867.

Piroux. Considérations sur les moyens d'instruire tous les sourds-muets avec beaucoup plus de succès. In-4. 8 p. Nancy, 1873.

Piroux. Critique 1° de la méthode de M. D. de Paris pour l'enseignement de la parole à tous les sourds-muets: 2° de la méthode de M. B. de Paris pour l'enseignement des sourds-muets dans les seules écoles primaires; 3° de la méthode de M. G. de Paris pour l'enseignement simultané des enfants sourds-muets et des enfants qui entendent et parlent, dans les salles d'asile et les écoles primaires, au moyen d'un alphabet mimé arbitrairement avec ou sans la voix. Citations concernant les méthodes de l'auteur. In-8, 32 p. Nancy, G. Crépin-Leblond, 1879.

Piroux. L'ami des sourds-muets. (V. *Ami des sourds-muets.*)

Pissin-Sicard. Prières enseignées aux Sourds-Muets de l'école de Rodez, In-16, 1re partie, 108 p. 2e partie 167 p. Rodez. Carrère 1825.

Pissin-Sicard. Leçons de grammaire et de morale à l'usage des sourds-muets, accompagnées de quelques mots en faveur des sourds-muets, et dans l'intérêt des enfants qui entendent et parlent. In-8, 80, XL, VIII et 64 p. Paris. G. Pissin, 1834

Lettres à l'auteur des Leçons de grammaire et de morale à l'usage des sourds-muets. 1re partie : In-8, 72 p. Paris, G, Pissin. 1835. 3e partie : In-8, 80 p. Toulon, Duplesis, Ellivault, 1837.

Pissin-Sicard. Nouvelle manière extrêmement facile et applicable à toutes les langues, de parler, d'écrire ou d'apprendre l'orthographe ou alphabet manuel des sourds-muets. In-8, 160 p. Paris, 1835

Pissin-Sicard. Association Bibliophilomutique. In-8, 26 p. Marseille, 1835.

Pothier (**Mlle**), Mémoire sur l'éducation du sourd-muet etc. (*V*. Institution de *Langres*)

Pozzi (**Dr**, *V Darwin*

(*A suivre*)

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

Cour d'assises du Loiret. Les 4, 5 et 6 Avril dernier une affaire très importante était soumise à la cour d'assises du Loiret, il s'agissait d'un meurtre commis par un sourd-muet nommé Mathieu avec la complicité d'une sourde-muette la femme Savignat sur la personne d'un sourd-muet Savignat mari de la sourde-muette.

Vivant en mauvaise intelligence avec son mari, la femme Savignat songea à s'en débarrasser pour cela elle demanda l'aide de deux sourds-muets Fresne et Chassignol et de son amant Mathieu, leur conseilla d'enivrer son mari, puis de le jeter dans la Loire. Les trois complices après

avoir rempli la première partie de leur programme hésitères pour remplir la seconde; Savignat rentra donc chez lui ivre-mort, c'est là qu'il fut assassiné par Mathieu aidé de la femme Savignat.

La cour d'assises était présidée par M. Belon, les accusés étaient défendus, la femme par Me Charoy, Mathieu, par Me Huet, avocats. La cour était assistée comme interprète, de M. Boulestreau, Directeur de l'institution d'Orléans. Nous n'avons pu que résumer l'acte d'accusation, nous n'entrerons pas dans les débats qui, d'ailleurs, n'ont appris aucun fait nouveau.

Les défenseurs avaient une tâche lourde, délicate, difficile. Tous deux ont plaidé avec raison, la responsabilité atténuée des deux accusés dans ce crime épouvantable. L'un d'eux, Me Huet, nous avait fait l'honneur de nous consulter à ce sujet; comme lui, nous pensons qu'il fallait tenir compte, chez ces deux malheureux, d'une intelligence peu développée et surtout du défaut, du manque d'éducation. Pour nous, la responsabilité criminelle est atténuée, non pas à cause de l'infirmité elle-même, mais parce que, dans un grand nombre de cas, elle ne permet pas de donner à ces infortunés l'éducation complète qui en ferait des hommes semblables à nous. D'un autre côté, il est indéniable qu'au point de vue médical, des troubles cérébraux ont pu, dans certains cas accompagner cette infirmité, diminuer l'intelligence et par ce seul fait la responsabilité.

Cette théorie semble avoir été adoptée par le Jury, et après les brillantes plaidoieries des avocats, la cour a condamné la femme Savignat à 12 années de travaux forcés et Mathieu à 6 années de la même peine. Les journaux de la localité rendent le plus grand hommage à la sagacité et au dévouement de notre confrère d'Orléans, qui servait d'interprète aux accusés.

Ad. B.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à ceux de nos lecteurs qui ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur abonnement pour la cinquième année que :

Le mode de paiement le plus simple est l'envoi d'un mandat par la poste soit à

M. Ad. BÉLANGER, Directeur de la Revue, rue des Fossés-Saint-Jacques, 16, Paris.

ou à M. Eug. BÉLANGER, Imprimeur-Gérant du Journal, 225, Rue Saint-Jacques, Paris.

ABONNEMENT

Pour la France, un an . . . . . 9 francs
Pour l'Étranger, un an . . . . . 10 —

Afin d'éviter tout retard dans l'envoi du journal nous ferons toucher par la poste les abonnements qui ne nous seront pas parvenus avant le 20 Mai.

Les frais de recouvrement étant à la charge de nos abonnés, ils auront à payer en plus 0, 40 pour la France et 0, 70 pour l'étranger.

Nous envoyons à tous nos abonnés et à titre d'hommage, le tirage à part de la *Bibliographie Générale de tous les ouvrages parus en France ou en langue française sur l'enseignement des sourds-muets.* Nous les prions de l'accepter comme un témoignage d'affectueuse sympathie du Directeur de cette Revue.

Ad. Bélanger.

L'Imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue Saint-Jacques 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
5me année. N° 3 Juin 1889

CAUSERIE

Les Artistes Sourds-Muets

AU

Salon de 1889

PEINTURE

— Entrons, avec M. Georges FERRY, dans ce cabaret normand, tout retentissant de refrains joyeux. Le cidre capiteux y met toutes les têtes en l'air. On mange, on boit, on fume, on chante, on lutine la fille; ce dernier rôle appartient à un galant militaire, qui est venu faire un tour au pays. Le ténor de cette société en liesse, qui célèbre le jus de la pomme, est monté sur un banc et lance à plein gosier ce refrain :

« *Vive le cidre de Normandie,*
Rien ne fait sauter comme ça...

Parmi l'auditoire attentif, remarquez surtout ce gros fermier en bras de chemise, à la trogne rabelaisienne, qui ne perd ni une note, ni une bouffée de tabac. La lumière est de la fête: elle sourit à travers une fenêtre ouverte sur la campagne. C'est plein d'humour et de gaîté.

— Il n'est pas possible de passer devant le petit tableau que M. LOUSTAU intitule *Erasme*, sans que s'éveille le souvenir de Gérard Dow. La recherche de la composition, le travail minutieux des accessoires,

la tonalité générale, tout rappelle le petit maître de Leyde. Erasme est debout, un tableau noir à sa droîte et devant lui quelques jeunes disciples attentifs à sa leçon. Un bâton de craie à la main, il explique un problême cosmologique en appuyant sa démonstration d'un geste de la main gauche. On suit parfaitement son raisonnement; on l'écoute, on l'entend, on applaudit le savant universel... et en même temps M. Loustau qui a mis tant de vérité dans cette scène.

Je vous défie de conserver votre sérieux devant cette autre toile de M. Loustau: « *Parlez au Portier.* » Oui, parlez-lui; mais je vous engage à lui parler poliment et de votre voix la plus caressante, ou gare les mollets!

Ce portier est un bouledogue. Il n'a pas les trois têtes de Cerbère, mais il en a une bonne, et sa mâchoire inspire le respect. Gravement assis sur le seuil de sa niche, il a du concierge parisien dans son air important et sa mine renfrognée. Ce n'est pas de la charge, c'est de l'observation et de l'esprit.

— *L'arrivée au pressoir*, de M. PRINCETEAU, est un morceau d'une facture puissante, et la brosse qui a fait cette rude besogne a été conduite par une main d'une rare énergie. Dans ce massif attelage de bœufs trapus et solides, on admire surtout l'animal du premier plan, robe blanche et jambes noires, dont la musculature est mise en jeu par les efforts que nécesssite le recul du charriot. Le relief anatomique, la couleur, les attitudes, les mouvements des bêtes et des ouvriers, tout cela est traité avec une vigueur qui donne ume haute idée du tempérament de M. Princeteau.

— C'est dans la salle des pastels que nous trouvons cette année, M. Armand BERTON. Il y est traité en enfant gâté: ses deux cadres ont de vraies places d'honneur. Je me hâte d'ajouter qu'ils les méritent. Sa *Rêveuse* est couchée, enroulée dans les plis de mousseline où disparaît une partie de son corps. Les

yeux clos, elle dort. D'un mouvement inconscient, elle porte les doigts de la main droite sur une bague de l'annulaire gauche. Ainsi formulé, son rêve me semble une sorte de rébus dont M. Berton pourrait seul nous donner la clef. Rêve-t-on bijou? Rêve-t-on anneau de fiançailles?... J'avoue que je ne possède pas la science divinatoire du ministre de Pharaon. Mais quoi qu'il en soit, ce songe inexpliqué reste une bien charmante fantaisie.

Dans les *Deux Fillettes*, du même artiste, où l'on remarque l'intensité de vie qui anime ces minois éveillés, la largeur du crayon aussi bien que la sagesse et la simplicité des moyens classent définitivement M. Berton parmi les maîtres les plus estimés de notre école de pastellistes.

— Le *Coin de Village Nivernais* que nous montrait l'an dernier M. Auguste Colas, s'est agrandi. Il est devenu *le Village d'Asnois*. C'est une longue rue bordée des deux côtés de chaumières de l'aspect le plus pittoresque. Le soleil, qui les frappe obliquement, éclaire les unes, en opposition avec l'ombre qui répand sur les autres une tonalité plus sourde. Au premier plan, la route poussiéreuse est animée par des oies, des poules et deux ménagères; puis le regard monte et s'enfonce dans une perspective habilement graduée. Cette lithographie originale a la vigueur et la coloration d'une eau-forte.

SCULPTURE

Pas d'œuvre importante quant à la dimension : des portraits et de la statuetterie.

M. Félix Martin a remplacé les proportions colossales que pouvait comporter *la mort du Centaure Nessus* par de la grâce. Il en a mis beaucoup dans la petite figure de Déjanire qui se laisse glisser, tout effrayée, de la croupe de son ravisseur expirant et dont le torse est traversé par la flèche du jaloux Hercule.

M. Martin a ajouté à cet envoi un buste très soigné du duc de Padoue.

—M. Paul CHOPPIN expose, avec une petite réduction en bronze de son vainqueur de la Bastille, devenu très facilement un *volontaire de 92*, une statuette de Sainte-Cécile d'un beau sentiment hiératique.

— Le buste de Mlle F. B., par M. DESPERRIERS, est d'une exécution serrée et d'un modelé très souple.

— M. HENNEQUIN a deux médaillons, MM. Ferdinand de Lesseps et Besson, dont la fermeté de lignes et la finesse des détails dénotent une pratique habile et consciencieuse.

Théophile Denis

P.-S. — On nous signale, au moment de mettre sous presse, deux autres artistes sourds-muets exposants : un peintre, M. LE CARPENTIER, dont l'envoi a pour titre : *La lettre anonyme;* et un sculpteur, M. TILDEN, élève de M. Paul Choppin, qui expose « *Baseball* » *sport national américain, statue plâtre.*

Henri KELLER

IDÉES D'UN INSTITUTEUR SUISSE

Contemporain de l'Abbé de l'Épée

Sur l'enseignement des Sourds-Muets

L'étude des *Facultés de l'âme* fait suite dans l'opuscule de Keller aux notions de logique.

L'homme est composé de deux substances, l'âme et le corps. Le corps humain est une substance matérielle que nous pouvons voir de nos yeux et toucher de nos mains. Il se nourrit des fruits de la terre et de la chair des animaux, croît, se meut, travaille, se repose, veille, dort, vieillit, meurt et tombe à la fin en poussiére. L'âme est un esprit doué d'intelligence et de volonté. Elle est immortelle.

DE L'INTELLIGENCE

L'intelligence est une faculté de l'âme grâce à laquelle nous nous formons des idées de nous-mêmes et des choses qui sont en dehors de nous. Les premières idées nous arrivent par les organes des sens extérieurs et ces idées sont dites *idées sensibles*.

Une sensation forte empêche de ressentir les sensations plus faibles. C'est ainsi que les étoiles qui brillent au ciel pendant le jour aussi bien que pendant la nuit sont éclipsées durant la journée par l'éclat du soleil.

DE L'ATTENTION

L'attention consiste en ce que nous arrêtons nos pensées sur un objet en particulier, les autres choses n'étant presque plus remarquées par nous. Au contraire, nous sommes distraits lorsque notre pensée, au lieu de se fixer sur certains objets, se porte d'une façon inconstante d'un objet à l'autre.

On trouve l'image sensible de l'attention dans un papillon qui se pose sur une fleur et qui, pendant un certain temps, semble s'occuper d'elle avec assiduité. Il offre au contraire l'image sensible de la distraction lorsque, ne s'arrêtant nulle part, il voltige de çà et de là dans l'air. Pendant la durée d'un sommeil profond notre âme ne peut plus donner place à l'attention.

La règle générale que doit suivre un instituteur de sourds-muets pour expliquer à ses élèves cette faculté de l'âme et toutes les autres est celle-ci : Faites connaître à l'élève chaque faculté au moment où elle s'exerce d'une façon prédominante, la mémoire quand le souvenir s'éveille, la joie au moment de la joie, la bienveillance quand elle se montre. Un maître avisé qui, d'un œil pénétrant, observe tout ce qui se passe dans l'esprit de son disciple, arrivera même facilement à placer celui-ci en situation de laisser se manifester telle ou telle faculté donnée de l'âme humaine.

DE LA MÉMOIRE

La mémoire est le pouvoir que possède notre âme de reconnaître comme les ayant déjà eues les idées que nous avons eues dans un temps passé. Conserver dans sa mémoire signifie : avoir constamment conscience d'idées antérieurement conçues. Oublier signifie : ne pas reconnaître comme les ayant eues déjà les idées que l'on a formées antérieurement une bonne mémoire est celle qui embrasse rapidement un grand nombre d'idées et les conserve longtemps. Uue mémoire faible est celle qui embrasse lentement un petit nombre d'idées et qui les oublie presque aussitôt.

L'instituteur de sourds-muets trouvera dans son enseignement quotidien de fréquentes occasions de faire comprendre à ses élèves cette faculté de la mémoire d'après ce qui se présente dans ses leçons.

DE L'IMAGINATION

L'imagination est une faculté de notre âme grâce à laquelle nous nous représentons comme actuellement présentes des impressions sensibles que nous avons éprouvées autrefois. En rêve, l'imagination nous présente des tableaux que nous avons eus devant les yeux.

Pour montrer à l'élève la manière dont la mémoire et l'imagination opèrent, il faudra saisir l'occasion où de lui même, il fait quelque récit des choses qu'il aura vues quelques semaines ou quelques années auparavant afin de le ramener à l'idée première qui a donné naissance à ces images.

Tel élève a vu passer un religieux vêtu de blanc et de noir. Tout aussitôt il s'est rappelé qu'il a été visiter avec moi, il y a quelques années. un couvent habité par des religieux qui portent ce même costume. Sa faculté d'imagination lui a représenté la majestueuse église, l'autel étincelant, les lampes d'argent, les somptueux ornements, les crucifix, les peintures et aussi le bon petit repas qu'on lui a offert. Ses paroles, ses gestes témoignent suffisamment de la vivacité de ses souvenirs. On a saisi tout de suite ce moment opportun de lui montrer que toutes ces représentations sensibles avaient été amenées par la rencontre fortuite du religieux qui passait.

La faculté dont notre auteur vient de décrire les actes ne paraît guère se distinguer de la mémoire s'exerçant avec une vivacité particulière sur des idées sensibles. Aussi fait-il entrer immédiatement après dans son énumération ce qu'il désigne sous le nom de *faculté d'invention* et qui se rapporte mieux à ce que nous nommons communément l'imagination.

C'est dit Keller, le pouvoir qu'a notre âme de réunir ou de dissocier à volonté des idées sensibles, alors que l'ensemble résultant de cette opération de l'esprit n'existe pas en dehors de nous.

L'EXPÉRIENCE ET L'EXPÉRIMENTATION

L'expérience est la connaissance que nous donne des choses l'attention se fixant sur nos propres impressions sensibles. Des expériences nombreuses conduisent à prévoir la répétition de

cas analogues aux cas observés. Le ciel est, par exemple, couvert de nuages, l'air étouffant. Des expériences répétées nous ont appris que de pareilles circonstances résulte la formation d'orages et de fortes pluies. Par suite nous nous attendons à ce qu'une violente tempête survienne.

L'expérimentation consiste à se placer dans les conditions voulues pour arriver à s'instruire par voie d'expérience.

Les gens âgés ont beaucoup d'expérience. Les enfants en ont très peu. Les jeunes gens doivent donc, s'ils veulent acquérir la sagesse, s'en rapporter à l'expérience des vieillards.

L'INTELLIGENCE HUMAINE

L'intelligence ou la raison est une faculté de l'âme humaine qui nous sert à nous former des idées claires, à lier ou à dissocier des idées à déduire un jugement de leur liaison ou de leur dissociation. De la liaison des jugements se forme le raisonnement. C'est la raison qui distingue l'homme du reste des êtres vivants. C'est la raison qui sert à l'âme à concevoir des idées abstraites en concentrant toute son attention sur une seule des qualités d'une chose et en considérant cette qualité comme isolée des autres. Au nombre des idées de cette sorte dérivées des sens il faut compter principalement les idées d'espèce et de genre qui prennent naissance lorsque nous mettons notre esprit tout particulièrement en face de ce qui est commun à beaucoup de choses diverses entre elles mais se ressemblant par ce caractère constant. Je crois m'être assez étendu dans la section consacrée à la logique, sur la netteté des idées et sur l'abstraction pour amener l'élève à comprendre ces notions. Qu'il me soit permis maintenant d'ajouter quelques mots sur les moyens à employer pour conduire les sourds-muets à la conception des idées abstraites. Le procédé habituel, unique pour arriver à des idées claires et complètes consiste à les décomposer en leurs élément constitutifs et à les expliquer par des périphrases. C'est là ce dont personne ne peut douter, mais la question s'élève de savoir quels signes il convient de mettre en usage pour amener les sourds-muets à des idées nettes. Sera-ce la parole articulée, ce que nous appelons les mots? Ou bien faudra-t-il donner la préférence à certains signes que nous désignons aussi sous le nom de mimique? L'une et l'autre de ces deux opinions ont trouvé des partisans parmi des hommes de grand mérite et l'on a donné beaucoup de raisons pour les défendre. En mon petit particulier, je n'ai vraiment pu trouver encore la moindre opposition entre ces deux procédés et n'imagine pas pourquoi l'on adopterait exclusivement l'un ou l'autre, dépréciant l'un pour élever l'autre sur le pavois. La nature même qui a

mis en nous la propension à exprimer nos pensées par des sons articulés nous porte aussi, souvent même sans que notre volonté y participe, à accompagner nos paroles de gestes expressifs pour leur donner pleine force et énergie. Il est assurément difficile dans bien des cas, aprés avoir entendu un babile orateur, de décider si c'est par l'expression de son visage et par ses gestes ou bien par sa parole qu'il a produit le plus d'effet sur ses auditeurs. Nos connaissances en cette vie ayant, pour la plus grande partie sinon entiérement, un caractère symbolique, les gestes qui peuvent servir à préciser nos idées ne sauraient être trop multipliés. D'un autre côté, pourquoi ne pourrait-on expliquer en périphrases à un élève des idées obscures et abstraites en se servant de mots, j'entends de mots qui lui sont connus, aussi bien qu'en se servant de signes méthodiques, en employant la langue parlée aussi bien que les gestes et en même temps ? Les mots et les gestes sont-ils choses incompatibles entre elles et dont on ne puisse faire usage conjointement ? Je crois être suffisamment fondé à affirmer que les éclaircissements et les périphrases que l'on formulera simultanément par la mimique et par la parole sont de la plus grande utilité. Combien ne se présente-t-il pas d'occasions où quelqu'une des expressions employées pour définir une chose laisse une ambiguïté qui ne pourrait que s'augmenter si l'on voulait se servir de la parole pour éclairer l'esprit de l'élève, tandis qu'un geste bien choisi dissipe le doute et donne à l'esprit plus de précision. Il est certain que les idées peuvent s'imprimer plus profondément dans l'esprit du jeune sourd-muet lorsque le maître se sert de deux espèces de signes ayant le même sens que lorsqu'il emploie une seule manière d'exprimer sa pensée. C'est ainsi que les objets qui frappent plusieurs sens produisent toujours une impression plus vive que lorsqu'il n'y a qu'un seul sens mis en jeu. Il faut du reste s'en référer a l'expérience pour déterminer quelle est la meilleure voie à suivre eu égard aux dispositions des élèves et dès lors toute controverse deviendra inutile.

C'est de la part de notre auteur un acte de grande sagesse que de soumettre à l'avance son sentiment aux leçons de l'expérience impartiale. Un examen plus pénétrant de la question lui eût fait reconnaître la nécessité de contrôler sûrement avant tout, par des expériences nombreuses et directes, l'assertion qu'il a cru pouvoir poser presque en axiôme et qui sert de base, base fragile, à toute son argumentation : à savoir que la minique et la parole se prêtent une aide mutuelle

pour l'instruction des sourds-muets. L'erreur était facile à commettre, il est vrai et la théorie séduisante. Qui eût pu penser que les deux procédés qu'on aimait à se représenter comme fraternellement unis dans une action commune ne sont au fond, en pareil cas, que des frères ennemis, des rivaux qui, selon l'expression du poête, ne s'embrassent que pour s'étouffer? Il était réservé à l'avenir d'instituer une critique scientifique plus rigoureuse et d'en faire le point de départ de nouveaux progrès.

O. Claveau.

(*A suivre*).

LES ÉCOLES DE SOURDS-MUETS EN SUÊDE

Un de nos collègues nous communique la lettre suivante, nous pensons qu'elle intéressera nos lecteurs en leur donnant des renseignements complets sur l'état actuel de l'enseignement des sourds-muets en Suède.

Ad. B.

Nous avons actuellement en Suède 19 écoles de sourds-muets. La plus ancienne, l'institut public des sourds-muets de *Manilla* (près de Stockholm) a été ouverte en 1809; la plus récente, l'institution des sourds-muetsde *Mariestad* (au sud de la Suède) a été ouverte en 1888.

Parmi ces écoles on compte trois instituts pour les sourds-muets adultes (de 15 à 30 ans) qui n'ont point été instruits, quand ils étaient en âge de recevoir

l'instruction. L'un de ces instituts est situé à *Skara* un un autre à *Vadstena* et le troisième à *Bollnàss*. Ces trois établissements qui contiennent ensemble 120 à 150 élèves, ont un caractère provisoire : de sorte qu'ils seront fermés aussitôt que nous aurons assez d'écoles pour les *jeunes* sourds-muets. Ces trois instituts, de même que celui de Manilla dépendent de l'Etat. Parmi les autres écoles, 8 sont départementales (ou *lans-Skolor*) et 7 sont des écoles particulières.

Toutes les écoles, sauf les trois écoles d'adultes que je viens de citer, sont des écoles d'enfants.

La plus ancienne méthode suivie en Suède pour l'enseignement des sourds-muets est la méthode des signes et l'alphabet manuel. L'an 1864, si je ne me trompe, on appliqua à Manilla la méthode orale. Puis des écoles s'ouvrirent dans toutes les parties de notre pays ; et dans ces nouvelles écoles on introduisit la méthode orale : pourtant on ne voulait pas l'appliquer à tous les enfants. Aujourd'hui encore, la plupart des instituteurs de sourds-muets de Suède ne veulent pas apprendre à parler à tous leurs élèves. Les maîtres s'imaginent que les enfants sourds-muets dont l'intelligence est faible, ne pourront dans la vie, tirer aucun profit de leur parole. C'est pourquoi ils n'instruisent par la parole que ceux dont l'intelligence est ordinaire ou supérieure. Et ils suivent ces principes avec une telle rigueur, ils mesurent l'intelligence avec tant de sévérité ; que 55 °/₀ seulement de nos sourds-muets sont appelés à bénéficier de l'enseignement oral.

Jusqu'ici, il n'y a chez nous que 4 écoles qui pratiquent pleinement la méthode orale pure.

Parmi nos institutions, 11 sont des internats et 5 sont des externats. Les élèves appartenant aux externats sont mis en pension dans des familles d'ouvriers. Chez moi, à Upsala, il n'est ni ne sera mis qu'un seul enfant dans chaque famille. Dans les externats (*forestandare*) plus anciens que celui dont je suis le directeur, ceux par exemple d'*Orebro* et de *Venersborg*, deux enfants, l'un

plus âgé que l'autre, sont placés dans chaque famille. Il peut arriver à Manilla, qu'un élève après avoir passé un, deux, trois, quatre, cinq et même six ans dans la section orale, soit remis après ce temps dans la section où l'enseignement est donné au moyen de l'alphabet manuel. Contrairement à ce qui se passe dans les autres écoles, la durée du cours d'instruction n'est à Manilla que de sept ans. Naturellement dans les instituts qui ne reçoivent que des adultes les cours durent moins longtemps (de 2 à 4 ans). De même, et cela se comprend, l'enseignement est donné dans ces écoles, par la méthode des signes et l'alphabet manuel.

Le prix de la pension pour chaque élève à Manilla, est de 300 couronnes (1), mais cette taxe peut être diminuée jusqu'à 150 ou 100 couronnes. Il y a à peu près 90 places gratuites dont la plupart sont distribuées par les chapitres. Le nombre des élèves est de 135 environ.

L'Etat paie en tout pour quatre instituts la somme de 109.200 couronnes par an : Il paie annuellement aux autres écoles une subvention de 100 couronnes pour chaque élève, soit un total de 45.000 couronnes.

Les écoles départementales obtiennent de leurs Conseils Généraux, etc., diverses subventions, montant à 5000, à 9,000, à 13,000 couronnes. Les écoles particulières peuvent aussi obtenir des subventions des Conseils généraux. Dans les institutions qui ne sont pas des écoles de l'État, les parents des élèves, ou les communes (si les parents ne le peuvent pas) paient une taxe annuelle de 75, de 100 ou de 125 couronnes pour chaque élève.

Dans nos 16 écoles d'enfants, (y compris celle de Manilla) nous instruisons environ 600 élèves : les écoles d'adultes ainsi que je l'ai déjà dit comptent 150 élèves. Néanmoins, il reste encore environ 300 enfants sourds-muets qui ne reçoivent point d'éducation.

---

1. Une couronne vaut 1 fr 39 de notre monnaie.

Dans notre pays, il y a à peu près 5000 sourds-muets pour cinq millions d'habitants.

L'institut des sourds-muets adultes de *Vadstena* fut ouverten 1878 ; celui de *Skara* en 1879 et celui de *Bollnâss* en 1880.

Les 8 écoles départementales pour les enfants sont situées :

à *Karlskrona*,	fondée en	1858
- *Goteborg*	»	1859
- *Hernosand*	»	1867
- *Lund*	»	1871
- *Falun*	»	1873
- *Orebro*	»	1875
- *Venersborg*	»	1877
- *Upsala*	»	1885

Les 7 écoles particulières sont situées :

à *Hjorted*,	fondée en	1858
- *Stockholm*	»	1859
- *Rephute*	»	1862
- *Gumpetan*	»	1874
- *Bollnass*	»	1874
- *Linkoping*	»	1888
- *Mariestad*	»	1888

Vous remarquerez que Bollnass possède deux écoles, l'une pour les enfants, l'autre pour les adultes et que Stockholm possède également deux écoles si l'on compte celle de Manilla.

Dans les 4 écoles de l'État, on reçoit de nouveaux élèves chaque année : dans toutes les autres on n'en reçoit que tous les deux ans.

Le nombre des instituteurs et institutrices de sourds-muets de Suède est de 90.

Enfin nous avons à *Skara* une école pour les sourds-muets-aveugles. Ces malheureux sont au nombre de 40 pour toute la Suède, dont 10 en âge de scolarité. Quatre de ces derniers reçoivent à présent l'éducation, par les

soins de Madame Elisabeth Nordin, femme du directeur de l'institution des sourds-muets de Skara. L'école de Madame Nordin reçoit une subvention de l'État ; elle a été fondée par une élève, en 1882.

Veuillez agréer, etc.

J. A. WILEN.

Directeur de l'Institution des Sourds-Muets d'Upsala. (Suède).

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

de

Tous les ouvrages parus en France ou en Langue Française

SUR L'ENSEIGNEMENT DES

SOURDS-MUETS

Suite

Poquet. *V*. Annales de l'institut des sourds-muets de St Médard lez Soissons.

Pradelle (Em). De l'enseignement des sciences physiques et naturelles au Sourd-muet. Thèse pour l'agrégation, 22 p. Paris, 1863.

Premiers éléments de la langue maternelle à l'usage des élèves de l'institut royal des sourds-muets et des aveugles à Woluwe-Saint-Lambert-lez-Bruxelles In-12, 115 p. Gand, Imprimerie de l'institut des sourds-muets, 1880.

Prieur (V. *Documents officiels* 1791.

Pustienne (**L.**). Petits récits d'histoire de France à l'usage des élèves de l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux. 1re Partie, depuis les temps anciens jusqu'en 1461. In-, IV et 136 p. Bordeaux, V. Crespy, 1885.

Pnstienne (**L.**). Petits récits d'Histoire de France. 2e partie. depuis 1461 jusqu'en 1789. In-8, 112 p. Bordeaux, V. Crespy, 1886.

Puy. (*Institution du*). Notice sur l'institution départementale des sourds-muets, etc. (V. *Borie.*)

Puybonnienx(**J.-B.**). La parole enseignée aux sourds-muets sans le secours de l'oreille. In-12, 158 p. Paris, Kugelmann, 1384.

Puybonieuxx (**J.-B.**). Discours sur l'état intellectuel et moral des sourds-muets. Paris, Lottin de Saint-Germain. 1845.

Puybonnieux (**J.-B.**): Mutisme et surdité ou influence de la surdité native sur les facultés physiques, intellectuelles et morales. In-, XV et 41 p. Paris, J.-B. Baillière, 1846.

Puybonnieux (J.-**B.**). Droits des sourds-muets à l'assistance publique. In-8, 15 et 412 p. Paris, Baillière, 1846.

Puybounieux (J.-**B.**). L'Impartial. Journal de l'enseignement des sourds-muets, etc. (V. *Impartial.*)

Québec (*Institution de*). Rapport annuel (abbé Alf. Bélanger). In-8, 8 p. Saint-Louis du Mile-end. Imprimerie de l'institution des sourds-muets, 182.

Rabelais. Pantagruel, livre III, chapitre XIX, p. 238 Œuvres de Rabelais, Nouvelle édition, par L. Jacob. In-12, Paris, Charpentier, 1857.

Rambosson (J.): Langue universelle, Langage mimique, mimé et écrit. Développement philosophique et pratique. In-8, 43 p. Paris, Garnier frères, 1853.

Rambosson (J.). Recherches sur l'enseignement de la parole aux sourds-muets.

Rambosson (J.) La religion mise à la portée du sourd-muet et de toutes les intelligences. Petit in-8, 105 p. Paris, Hachette, 1854.

Rambosson (J.). Langue universelle. In-8, 8 p. Paris 1855.

Rattel (Dr J. A. A.). Des cornets acoustiques et de leur emploi dans le traitement médical de la surdi-mutité. Petit in-8, 135 p. Paris, J.-B. Baillière et fils, 1886.

Raymond. V. *André et Raymond*. Cours de langue française, etc.

Recoing. Syllabaire dactylologique ou tableau d'une langue manuelle à l'usage des sourds-muets. Petit in-4, 132 p, 16 planches. Paris, Institution royale et Verret, 1823.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE internationale de l'éducation des sourds-muets et des sciences qui s'y rattachent publiée sous la direction de *Ad. Bélanger*. Première année. In-8, 104 p. Paris, P Ritti, 1885-1886.

Les années suivantes de cette publication ont paru sous le nom de **Revue Française de l'Education des sourds-muets**.

REVUE FRANÇAISE DE L'EDUCATION DES SOURDS-MUETS. Bibliographie internationale de cet enseignement et des sciences qui s'y rattachent. Publiée sous la direction de *Ad. Bélanger*; 2me année 1886-1887, In-8, 288 p.; 3me année 1887-1888, In-8, 288 p.; 4me année, 1888-1889, 300 p.

Ce recueil est en cours de publication. La première année a parn sous le nom de **Revue Bibliographique**.

REVUE INTERNATIONALE de l'enseignement des sourds-muets. 1re année, 1885-86, 321 p., 2e année, 388 p.; 3e année, 381 p.; 4e année, 384 p. In-8, Paris, G. Carré.

Rey-Lacroix. Sur les sourds-muets. (*La Feuille Villageoise*, 2e année, n° 2, p. 40 à 48). In-8, Paris. Desenne, 791.

Rey-Lacroix. La sourde-muette de la Clapière ou leçons données à ma fille. Essai élémentaire applicable aux enfants non sourds-muets. In-8, 134 p. Béziers: J.-J.Fuzier; Paris, veuve Panckouke, an IX.

Richardin. Réflexions et citations sur l'état moral des sourds-muets sans instruction, sur celui des sourds-muets qu'on instruit et sur les méthodes en usage à

Paris et à Nancy, suivies d'un exposé succinct de la dactylologie ou moyen d'apprendre à converser à l'aide de l'alphabet manuel, d'une petite histoire de l'abbé de l'Épée et d'une notice sur l'enfance du sourd-muet Massieu. In-8, 56 p. et 4 planches. Paris, Hachette; Nancy, Vidard et Jullien, 1834.

Richardin. Sentences de morale et de religion. In-16, II et 314 p. Paris, Hachette, 1837-38.

Richardin. Dactylologie ou art de converser avec les sourds-muets instruits au moyen de l'alphabet manuel, suivi d'un coup d'œil général sur l'instruction des sourds-muets, avec deux planches. In-16, 27 p. Nancy institut des sourds-muets, 1845.

Riche. Essai sur la vie et sur les ouvrages de M. l'abbé de l'Épée. Extr. Rapports généraux de la Société philomatique de Paris. Tome 1er p. 39-70. In-8, Paris, Ballard, 792.

Rieffel (L'abbé). De l'éducation des sourds-muets. Discours. In-8, 24 p. Chambéry, A Pouchet et Cie, 1867.

Rieffel (L'abbé). Pensez-y bien! Aux jeunes sourds-muets, souvenir d'un ami. In-8, 46 p. Chambéry, Puthod, 1871.

Rieffel (L'abbé). Méthodes d'enseignement française et allemande. Discours. In-8, 14 p. F. Puthod et Cie 1874.

Rieffel (L'abbé). Discours sur la nécessité des publications à l'usage des sourds-muets. In-8, 12 p. Chambéry, Chatelain, 1875.

Rieffel (L'abbé). Petit catéchisme à l'usage des sourds-muets. 2e éd. In-8, 42 p. Chambéry, Puthod, 1875. 3e éd. In-12, 24 p. Namur, Doux fils, 1882.

Rieffel (L'abbé). L'eucharistie. 2e éd. In-16, 47 p. Aix-les-Bains, Gérente, 1877.

Rieffel (L'abbé). Catéchisme à l'usage des sourds-muets. 2e éd. In-12, 60 p. Questionnaire. In-12, 16 p. Grenoble, Baratier et Dardelet, 1879.

Rieffel (L'abbé). Sur l'excellence de l'œuvre de l'éducation. Discours prononcé à Saint Laurent-du Pont en 1879. In-8, 8 p. Grenoble, Baratier et Dardelet.

Rieffel (L'abbé). La confession à l'usage des sourds-muets. In-12, 12 p. Namur, Doux fils, 1880.

Rieffel (l'abbé). La messe, à l'usage des sourds-muets. In-12, 15 p. Namur, Doux fils, 1882.

Rivière (P.). Manuel de jardinage et d'agriculture à l'usage des institutions de sourds-muets et des écoles primaires, précédé d'une préface par *M. Dupont*. In-8 xv et 214 p, Paris, G. Carrè, 1888.

Robillard (J. L.) Lettre à M. de Saussure touchant les moyens à employer pour faire parler les sourds et muets. In-8, Genève, 1779.

Rodenbach (A.), Coup d'œil d'un aveugle sur les sourds-muets. In-8, 220 p. 6 tableaux, une planche. Bruxelles, Louis Hauman, et Cie, 1829.

Rodenbach (A.). Les aveugles et les sourds-muets. Histoire. — Instruction. — Education. — Biographie. Ouvrage orné d'un alphabet manuel des sourds-muets et de deux fac-simile de l'écriture de Massieu et de l'auteur. In-8, 256 p. Bruxelles, J. A. Slingeneyer, aîné, 1883.

Rodenbach (A.). Les aveugles et les sourds-muets, etc. 2e édition, ornée du portrait de l'auteur. In-12, 288 p. Tournai, J. Casterman et fils, 1885.

Rodez (Institution de). Distribution des prix, 1862.

Romule (Frère). Notice sur l'institution de St-Claude-lez-Besançon. In-8, 4 p.

Rousseau (H.). Rapport sur le Congrès de Bruxelles. *(V. Congrès.)*

Rousset (L'abbé). Abrégé de la doctrine chrétienne à l'usage des sourds-muets de Bordeaux. In-16, 49 p. Bordeaux, Lafargue, 1801.

Saintard (Dr). Nouvelle méthode de langage par signes à l'usage des sourds-muets et de toute autre personne. In-12, 24 p. et 94 tableaux. Auteur, Herbeuville, 1863.

Saint-Brieuc (*Institution de*). *V. L'abbé Garnier*. Rapport etc.

Saint-Etienne. (*Institution de*). *V. Ch. de Beaumasset*. Notice, etc.

Discours prononcé par le frère directeur à l'occasion de la distribution des prix. In-8, 7 p. Saint-Etienne, Théolier et Cie, 1881.

Saint-Gabriel. (*Congrégation des frères de*) V. F. Bernard — F. D. D. — frère M.. B .

Méthode de Toulouse pour l'instruction des sourds-muets. Editée et adoptée par les congrégations des frères de St-Gabriel et des filles de la Sagesse.

Premiers éléments de la langue. 1re année, livre du professeur. In-8, IV et 436 p.

Enseignement pratique de la langue. Tome 1er, 2me année, livre du professeur. In-8, 300 p.

Enseignement pratique de la langue. Tome IIme, 2me année, livre du professeur. In-8, 352 p.

Petites scènes de la vie écolière, 2me année, livre du professeur. In-8, XV et 287 p.

Petit catéchisme, 1re année. In-8, IV et 84 p.

Catéchisme. Texte continu, 2me année. Livre du professeur. In-8, 1 et 91 p.

Catéchisme avec synonimies, 2me année. Livre du professeur. In-8, XV et 388 p.

Questionnaire correspondant : 1° au catéchisme (texte continu) à l'usage des sourds-muets ; 2° au catéchisme avec synoninimies. 2me année. Livre du professeur. In-8, 1 et 108 p.

Leçons sur la géographie. Première année. In-8 VIII et 98 p.

Abrégé de l'Histoire Sainte, In-8, XI et 231 p.

Tableaux catéchistiques. Exercices phraséologiques sur quelques passages pu catéchisme. 2mo année. In-8 VIII et 287 p.

Leçons sur l'histoire naturelle des animaux. 1re année. In-8, III et 139 p.

Poitiers. H. Oudin, 1864, 1865, 1866.

Méthode d'enseignement pratique à l'usage des institutions de sourds-muets. Tome I, partie du maître, x et 145 p. Tome II. Partie de l'élève, 492 p. Lille, institution des sourds-muets, 1853.

Saint-Hippolyte-du-Fort (*Institution de*). Rapports annuels,

Saint-Médard les Soissons. (*Institution de*). Rapports annuels. V. l'abbé Poquet. Annales de l'institution de St-Médard.

Saint-Sernin. Exercice public sur l'instruction des sourds et muets, dédié à MM. les Maire et officiers municipaux de la ville de Bordeaux. In-4, 15 p. Bordeaux, A. Levieux, 190.

Saint-Sernin. Second exercice public que soutiendront les sourds-muets de naissance de l'école de Bordeaux, le 29 décembre 1791. In-4, 14 p. Bordeaux, A. Levieux.

Saint-Sernin et **P. Vivé**. Les Instituteurs de l'Ecole nationale des sourds-muets de Bordeaux au Comité des secours publics de la Convention nationale (24 nivôse, an II). In-4, 48 p. Bordeaux, A. Lexieux.

V. **J.-J. Valade-Gabel**. Notice sur la vie et les travaux de Jean Saint-Sernin.

Sauveur (Dr D.) Statistique des sourds-muets et des aveugles de la Belgique, du duché de Limbourg et du grand duché de Luxembourg, d'après un recensement opéré en 1825. (Extrait du Tome III du Bulletin de la Commission centrale de statistique). In-4, 70 p. Bruxelles, Hayez, 1847.

Schmalz (Ed.) Instruction précise et claire pour reconnaître dès les premières années de la vie qu'un enfant est sourd-muet et pour prévenir, autant que possible, le surdi-mustisme, ainsi que pour élever convenablement ces enfants dans la maison paternelle. In-12, 48 p. Paris, A. Franck; Dresde et Leipsick, Arnold, 1847.

Schmalz (**Ed.**). Traité sur l'art de saisir par la vue les mots parlés, comme moyen de suppléer autant que possible, à l'ouïe des personnes sourdes ou dures d'oreille. A l'usage des parents, des médecins, des instituteurs et des personnes dont l'ouïe est défectueuse. In-8, 70 p. Leipsick, Hinrichs; Paris, Brockhaus & Avenarius, 1844.

Séguin (**Ed.**). Traitement moral, hygiène et éducation des idiots et des autres enfants arriérés, p. 325 à 331. In-12, Paris, J.-B Baillière, 1846.

Séguin (**Ed.**). Jacob-Rodrigues Péreire. Notice sur sa vie et ses travaux et analyse raisonnée de sa méthode. Précédée de l'éloge de cette méthode, par Buffon. In-12, Paris, J,-B. Baillière, 1847.

Selligsberger (**Bernard**). Quelques mots sur les sourds-muets. In-8, 56 p. Strasbourg, Schmidt et Grucher, 1842.

Sicard (**L'abbé**.) Exercices que soutiendront les sourds et muets de naissance, le 12 et 15 septembre 1789, dans la salle du Musée de Bordeaux, dirigés par M. l'abbé Sicard, Instituteur royal, sous les auspices de M. Champion de Cicé, etc. In-4, 18 p. Bordeaux, Racle. 1789.

Sicard (**L'abbé**). Mémoire sur l'art d'instruire les sourds et muets, de naissance, extrait du Recueil du Musée. In-8, 38 p. Bordeaux, Michel Racle, 1789. suivi de : Conditions de la pension des sourds et muets de l'Ecole de Bordeaux. In-8, 4 p.

(A suivre).

LE CENTENAIRE DE L'ABBÉ DE L'EPÉE

Nous avons reçu de l'Association amicale des sourds-muets de France, la nouvelle circulaire suivante (1)

Congrès International des Sourds-Muets

Paris, le 6 Mai 1889.

MONSIEUR,

Le Comité chargé de l'organisation du Congrès qui se tiendra à Paris du 10 au 18 juillet prochain a l'honneur de vous faire part des renseignements suivants qui lui ont été demandés par un grand nombre de personnes désireuses d'y participer.

1° Le Congrès siègera dans l'une des salles de la Mairie du VIe arrondissement, place St-Sulpice.

2° Il constituera son Bureau le 10 juillet, à 8 heures du soir et les séances auront lieu à la même heure les 11, 12, 13 et 16 juillet.

3° Ce Congrès a uniquement pour but de constater les progrès accomplis depuis un siècle dans la situation morale, matérielle et sociale des sourds-muets adultes ; il n'aura donc nullement à s'occuper des méthodes d'enseignement qui, d'ailleurs, ne sont pas de sa compétence.

1. Voir Revue Française, 4e année, No. 12.

4° Les membres du Congrès qui ont leur domicile habituel en France verseront une cotisation de cinq francs pour couvrir les frais; ceux qui viendront des pays étrangers seront dispensés de cette cotisation.

5° Pour qu'il n'y ait pas d'erreur, le comité du Congrès prévient les personnes arrivant des départements de la France ou de l'étranger qu'il ne se charge aucunement des frais de leur séjour à Paris.

6° Une carte de légitimation sera remise à chacun des membres effectifs ou honoraires.

7° Un avis ultérienr fera connaître: 1° le jour et l'heure où seront posées des plaques commémoratives sur la maison qui fut l'école de l'abbé de l'Epée et où il mourut en 1789; 2° le lieu du banquet international par souscription individuelle; 3° celui où les sourds-muets français offriront une soirée d'adieu à leurs frères de l'étranger et aux dames qui auront pris part au Congrès.

8° L'entrée en France est libre; les passeports ne sont pas nécessaires; néanmoins chacun fera bien d'avoir une pièce constatant son identité.

9° Les personnes qui entreront en France par l'Alsace Lorraine (Pagny-sur-Moselle et Avricourt), devront avoir un passeport pour retourner chez elles par ce pays.

10° On peut toujours se faire inscrire comme membre, même pendant la tenue du Congrès, sous les réserves indiquées à l'article 4 ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur, les salutations amicales du Comité d'organisation.

LE SECRETAIRE,

E. DUSUZEAU

Quelques renseignements sur les tarifs des voitures, les restaurants, les hôtels, etc., sont joints à cette circulaire.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Exposition Universelle. C'est sur l'Esplanade des Invalides, pavillon de l'Hygiène et de l'Assistance, que nos confrères trouveront les travaux exposés par les Institutions nationales de Paris, de Bordeaux et de Chambéry. Dans un prochain numéro, nous nous proposons d'attirer plus particulièrement l'attention de nos lecteurs sur ces trois expositions fort intéressantes et qui font honneur à nos institutions nationales.

* * *

Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France. —Tous les deux ans cette société organise une loterie de 5.000 billets à 1 fr. Chaque série de 10 billets donne droit à 1 lot et participe en outre au tirage des 5 gros lots représentés par des vases de la manufactures de Sèvres et des objets de prix. Nous recommandons instamment à nos lecteurs cette loterie qui est une des principales ressources de l'œuvre. On sait les services que cette société rend : aux jeunes sourds-muets l'éducation aux malheureux, l'assistance de toute nature. Nos lecteurs peuvent se procurer des billets en s'adressant soit à M. le Dr Ladreit de Lacharrière, secrétaire générale de l'œuvre, 1, rue Bonaparte, Paris; soit à

M. Ad. Bélanger, membre du Conseil, 16, rue des Fossés-St-Jacques, Paris. Le tirage de la loterie aura lieu le 28 juillet 1889.

*
* *

Une fête de Sourds-Muets. — « La Société de secours mutuels des sourds-muets de Liège réunissait il y a quelques jours, en un banquet fraternel, de nombreux sourds-muets de Belgique, à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation.

« M. Gathy, secrétaire et fondateur de la Société, qui avait reçu la décoration de 1re classe des mutuellistes, a été félicité par les présidents des cercles de Belgique, auxquels s'était joint M. Grégoire, professeur à Berchem-Sainte-Agathe.

« Au dessert, plusieurs discours ont été mimés. Fête tranquille et charmante.

« Cette société de secours mutuels rend de très grands services aux sourds-muets de Liége ; il serait à désirer qu'on songeat à Bruxelles à en créer une semblable. »

La Chronique de Bruxelles.

*
* *

Tous nos abonnés ont du recevoir avec le dernier numéro, un exemplaire du tirage à part de la Bibliographie générale. Dans le cas ou le volume ne leur serait pas parvenu, nous les prions de nous adresser au plutôt une réclamation.

L'Imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue Saint-Jacques 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
5me année. N° 4 Juillet 1889

L'Abbé Jules Tarra

Une maladie presque foudroyante vient d'emporter dans la matinée du 10 Juin dernier, M. l'abbé Jules Tarra, directeur de l'institution des sourds-muets pauvres de la province de Milan. Cette mort prématurée — M. Tarra n'était âgé que de 57 ans — ne frappe pas seulement d'un coup cruel l'établissement auquel il avait donné un renom si bien mérité : Elle a mis en deuil la ville de Milan toute entière et la nouvelle en sera accueillie avec une tristesse profonde par tous ceux qui s'intéressent à l'éducation des sourds-muets.

Beaucoup de français ont connu l'abbé Tarra, pendant et après le Congrès de Milan et il ne manquerait pas de voix autorisées pour rendre à la mémoire de cet homme éminent l'hommage qui lui est dû. Peut-être ce devoir pieux s'impose-t-il plus particulièrement à celui qui écrit ces lignes et qui, le premier d'entre nous, je crois, a eu avant le congrès de Milan l'heureuse fortune de voir à l'œuvre l'abbé Tarra, d'entrer avec lui en relations suivies et de recevoir de lui les témoignages d'une amitié qui ne s'est point démentie.

Déjà à cette époque et depuis plusieurs mois, l'administration française, forte de convictions qu'avaient formées de sérieuses études, avait inauguré à l'Insti-

tution nationale de Bordeaux, pour toutes les élèves entrées à partir du 1er Octobre 1879, le régime absolu de la méthode orale pure. Quel prix ne devait-elle pas attacher à s'éclairer au début par l'expérience de prédécesseurs habiles, plus avancés de quelques années dans la carrière nouvelle, ayant présidé eux-mêmes aux transformations succesives des méthodes et qui, par suite étaient plus que tous autres en mesure de résoudre les doutes ou les difficultés, de faire des résultats obtenus par eux le gage de ce que nous pouvions attendre de l'avenir ? Ils étaient là toute une pléiade de savants distingués dont l'Italie citait les noms avec une fierté légitime et qui nous offrirent libéralement le concours de leurs lumières : Le P. Pendola ,un grand esprit et un grand cœur, dont, la verte vieillesse semblait défier les atteintes de l'âge et dont l'Institut Royal de Sienne porte aujourd'hui le nom vénéré, Jules Tarra, le P. Henri Marchio l'ardent pionnier du progrès, lieutenant dévoué du P. Pendola, d'autres encore, tous disparus à l'heure présente, morts sur la brèche, comme aussi est mort inopinément, vers la fin de l'année dernière, le Commandeur Auguste Zucchi, président du comité d'organisation du congrès de Milan et dont la haute et vive intelligence avait été si remarquée. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher minutieusement quelle est la part d'initiative qui revient à M. l'abbé Tarra dans l'adaptation de la méthode orale à l'enseignement des écoles d'Italie et surtout dans l'étude, la réalisation des conditions qui ont véritablement amené le triomphe de la méthode orale pure. Cette part est dans tous les, cas considérable, mais l'on peut bien proclamer que nul ne posséda à un plus haut degré que Tarra cet art merveilleux d'exposition, la limpidité de la pensée unie à l'ampleur des vues, la parole alerte autant que courtoise dans la discussion et ce charme dont le président du Congrès de Milan partageait le privilège avec notre compatriote l'abbé Guérin, assis alors à ses côtés comme secrétaire de la section française et qui

hélas ! l'a devancé dans la tombe. Et tout cela, ce n'était pas seulement talent de tribune, talent de penseur et d'écrivain. Dans la pratique de l'enseignement, pour laquelle plus d'un professeur de France reçut de lui de précieux conseils, Tarra montrait aussi à tous égards, une éclatante supériorité. Ce n'est pas un médiocre honneur pour notre grand instituteur feu Valade-Gabel que d'avoir été pris comme modèle par un tel disciple dans ses procédés d'enseignement intuitif des formes de la langue maternelle. A la vérité, M. l'abbé Tarra n'a point donné dans un manuel signé de lui le résumé de ses leçons faites aux élèves sourds-muets, mais on peut tenir pour assuré que sa méthode se trouve fidèlement reflétée dans le Cours de langue publié, il y a quelques années, par le jeune doyen des professeurs de son institution, son élève de choix, M. Charles Perini.

M. l'abbé Tarra, dans ses écrits destinés à la jeunesse, ne s'était point renfermé dans les bornes d'une spécialité trop étroite. Une série de petit livres composés en vue de lectures à offrir aux élèves des écoles primaires a eu un grand succès et se recommande par les mêmes qualités maîtresses que l'auteur apportait dans tous ses travaux: l'ordre méthodique dans le plan général et dans la disposition des pensées, la simplicité élègante de la forme. Mais la cause des sourds-muets à laquelle, tout jeune encore, il avait voué sa vie n'avait point cessé de tenir le premier rang dans ses préoccupations. Vers la fin de sa carrière, il avait été appelé à développer à ce sujet, devant S. S. Léon XIII, durant une longue audience privée, les idées de principe qu'il a su soutenir et faire prévaloir si heureusement. Et l'impression avait été si vive dans l'esprit de l'auguste auditeur, que le Souverain Pontife étonnait, quelques jours après, par la précision de ses souvenirs un pélerin venu de l'Amérique du Nord et très au courant lui même par profession de toutes les études concernant la manière d'instruire les sourds-muets.

M. Charles Perini nous promet, pour un avenir que

nous devons espérer prochain, une étude biographique détaillée, dont mieux que personne, il se trouve en état de recueillir les éléments. Le récit d'une vie si bien remplie sera encore pour nous un enseignement. Jules Tarra fut savant, il fut célèbre. Ce n'est rien quand vient l'heure de la mort. Des honneurs funèbres lui ont été rendus par les citoyens de sa ville natale, tels qu'on ne se souvient pas d'avoir vu à Milan d'obsèques aussi imposantes depuis celles de l'illustre écrivain Manzoni. Ce n'est guère qu'un bruit qui passe. Mais, en même temps que le maître regretté nous laisse des traditions et des exemples dignes d'admiration, il emporte avec lui les mérites d'une existence passionnément consacrée à une œuvre grande et sainte. Cela, c'est tout.

O. Claveau.
Inspecteur Général Honoraire
des Etablissements de Bienfaisance

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

de

Tous les ouvrages parus en France ou en Langue Française

SUR L'ENSEIGNEMENT DES

SOURDS-MUETS

Suite

Sicard (L'abbé). Second mémoire sur l'art d'instruire les sourds et muets de naissance. In-8, 25 p. Paris, Knapen.

Sicard (L'abbé). Catéchisme ou instruction chrétienne à l'usage des sourds-muets. Imprimé par les sourds-muets. In-8, VIII, 45 p. Paris, Institution nationale des sourds-muets, près l'Arsenal, 1792.

Sicard (L'abbé). Éléments de grammaire générale appliqués à la langue française. In-8, Tome II, p. 461 (sourds-muets). Paris, Bourlotton, an VII.

Sicard (L'abbé). Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance, pour servir à l'éducation des sourds-muets et qui peut être utile à celle de ceux qui entendent et qui parlent. Avec figures et tableaux. In-8, X, LX, et 581 p, Paris, Le Clère, an VIII.

Sicard (L'abbé). Cours d'instruction, etc. Seconde édition In-8, LVI et 488 p. Paris, Le Clère et Londres, Ch. Prosper et Cie. an XI.

Sicard (L'abbé). Art de la parole. Voir séances des écoles normales recueillies par des sténographes et revues par les professeurs. Nouvelle édition. In-8, Paris, Imprimerie du Cercle Social. 1800 et 1801.

Sicard (L'abbé). Fragmens d'exhortations prononcées le 8 Mai 1801, dans l'Eglise Saint-Roch, aux différentes stations de la Croix. In-8, 16 p.

Sicard (L'abbé). Journée chrétienne du sourd-muet In-16, IV. 464 p. Paris, Imprimerie des sourds-muets sous la direction d'Adrien le Clère, 1805.

Sicard (L'abbé). Théorie des signes ou introduction à l'étude des langues, où le sens des mots, au lieu d'être défini, est mis en action. Ouvrage élémentaire, absolument neuf, indispensable pour l'enseignement des sourds-muets, également utile aux élèves de toutes les classes et aux Instituteurs; jugé digne d'un grand prix décennal de première classe, destiné au meilleur ouvrage de morale et d'éducation. In-8, tome I, LX, 586 p. ; tome II, 656 p. Paris. Dentu et Delalain, 1808

Sicard (L'abbé), Signes des mots considérés sous le rap port de la syntaxe à l'usage des sourds-muets. In-8, 64 p. Paris, Imprimerie des sourds-muets, sous la direction d'Ange Clo, 1808.

Sicard (L'abbé). L'art d'enseigner à parler aux sourds et muets de naissance, par M. l'abbé de l'Épée, augmenté de notes explicatives et d'un avant-propos, précédé de l'éloge historique de M. l'abbé de l'Épée, par Bébian. In-8, x, 2 et 115 p. Paris, J. G. Dentu, 1820.

Consulter : F. Berthier. L'abbé Sicard, etc. — Bizot de Préameneu. Funérailles de l'abbé Sicard. — Bouilly. Rentrée du Cn Sicard, etc. Institut de Bordeaux.

Sincérité (La). Journal mensuel et indépendant des sourds-muets. (*L. Rémond*). 1re année, Nos 1 et 2 Avril et Mai, 1887. In-8, 8 p.

Situation du sourd-muet avant et après son éducation et son instruction par la méthode orale pure. Décembre 1887. In-8, 6 p.

Sluys (A.). Rapport de la commission administrative de *Berchem-Sainte-Agathe*. In-8, 40 p. Bruxelles. Guyot, 1885.

Smith (S. A.). Réflexions sur les moyens d'enseigner aux sourds-muets l'art d'émettre des sons phonétiques. In-8 15 p. Londres, Hippolyte Baillière, 1869.

Snyckers (M.). L'enseignement des travaux manuels dans les institutions de sourds-muets. In-8, 10 p, Paris, G. Carré, 1885.

Snyckers (M.). Des sourds-muets et des aveugles. Conférence donnée le 22 Novembre 1885. In-8, 20 p. Verviers, Massin, 1886.

Snyckers (M.). Le sourd-parlant, cours méthodique et intuitif de langue française à l'usage des établissements de sourds-muets. In-8, 112 p. Paris, G. Carré, 1886.

Snyckers (M.). Le sourd-muet, etc. 2e année d'études. Livre du maître. In-8, 180 p. Paris, G. Carré, 1886.

Snyckers (M.). Premiers éléments de calcul intuitif oral, mental et chiffré. Nombres de un à cent. A l'usage des deux premières années d'études des écoles de sourds-muets. Guide du maître. In-8, 48 p. Paris, G. Carré, 1888.

Snyckers (M.). Premières leçons de choses, de lecture d'écriture et d'orthographe. Illustré de 80 gravures, coloriées. In-8, 90 p. Liège, Bénard, Paris, G. Carré, 1888.

Snyckers (M). Petit cours méthodique et intuitif de langue française. A l'usage des écoles de sourds-muets et des élèves du degré inférieur des écoles primaires. Livre de lecture A mis en rapport avec le guide du maître : le sourd-parlant 2e année d'études; petit in-8, 68 p. Livre de lecture B, 3e année d'études; petit in-8, 50 p. Livre de lecture C, 4e année d'études; petit in-8, 72 p. Liège, A. Bénard, Paris, G. Carré, 1888.

V. D. HIRSCH. L'éducation des sourds-muets, etc.

SOCIÉTÉ centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France. (Fondée en 1850.)

V. BULLETIN de la Société centrale. — *Allibert.* résumé des travaux de la Société.

Compte rendu de la situation de l'œuvre pour l'année 1886. In-8, 8 p.

SOCIÉTÉ d'appui fraternel des sourds-muets de France. Fondée en 1883. Statuts. Comptes rendus financiers.

SOCIÉTÉ d'assistance et de patronage pour les sourds-muets du département du Rhône et des départements voisins.

Statuts et comptes-rendus annuels depuis l'année 1883-84 jusqu'à 1887-1888.

SOCIÉTÉ nationale pour l'étude des questions intéressant les sourds-muets. Statuts 1884.

SOCIÉTÉ pour l'instruction et la protection des sourds-muets par l'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants parlants. Fondée en 1866, par Aug. Grosselin.

Comptes rendus annuels des travaux de la Société.

SOCIÉTÉ universelle des sourds-muets. Fondée en 1838. et réorganisée en 1867.

V. Association amicale des sourds-muets.

BANQUETS des sourds-muets réunis pour fêter les anniversaires de la naissance de l'abbé de l'Épée; relation publiée par la société centrale des sourds-muets de Paris. Tome 1, In-8. 287 p. Paris, Jacques Lédoyen, 1882.

BANQUETS des sourds-muets, etc. Tome second de 1849 à 1863. In-8, 205 p. Paris, L, Hachette et Cie.

Résumé des travaux de la Société et Compte rendu annuel des banquets.

Solar. (*Procès*). Mémoire à consulter pour le sieur Bonvalet, avocat au Parlement, tuteur du jeune comte de Solar, sourd et muet, trouvé sur le chemin de Péronne le 1er août 1773. In-4, VIII p.

Lettre de M. l'abbé de l'Épée à M. Élie de Beaumont. suivie de la consultation sur le mémoire à consulter et la lettre de M. l'abbé de l'Épée. In-8, 97 p, Paris, Benoît Morin, 1779.

Mémoire à consulter., etc., seconde édition augmentée, In-4, 106 p. Paris, Benoît Morin, 1779.

Additions et corrections à la première édition du mémoire pour le jeune Solar, 2 p.

Plaidoyers de M, Tronson du Coudray. In-4, 87 p. Paris, Jorry, 1779.

Consultation pour le sieur Cazeaux. In-4, 4 p, Knapen, 1779.

Lettres-Patentes du roi à l'effet de la continuation de la procédure (4 juillet 1779), In-4, 4 p. Toulouse, Pijon.

Causes Célèbres. Tome LV, 146e cause. Enfant sourd et muet abandonné, et ensuite présenté pour le véritable fils du comte de Solar, que l'on soutient, d'un autre côté, être décédé. In-12, 240 p. P. G. Simon, 1779.

(*A suivre*)

Henri KELLER

IDÉES D'UN INSTITUTEUR SUISSE

Contemporain de l'Abbé de l'Épée

Sur l'enseignement des Sourds-Muets

(Suite)

Keller, passant à l'étude des actes volontaires, énumère successivement les appétits des sens, l'instinct de curiosité très développé chez le sourd-muet, l'instinct d'imitation.

Les sourds-muets ont en ceci un avantage marqué sur les entendants. Il semble que la nature ait compensé en eux la privation de l'ouïe par une plus grande facilité, une plus grande exactitude à imiter les actions des autres.... N'est-il pas étonnant que des enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de 13 ans arrivent à imiter aussi souvent qu'on le voudra, après les avoir vu éxécuter une seule fois, les opérations géométriques les plus difficiles comme la transformation d'un polygone en un triangle de surface équivalente et ne manquent pas une seule ligne? Nest-il pas surprenant que des enfants qui n'ont jamais entendu la voix humaine et qui, par conséquent ne peuvent avoir aucune idée des sons réussissent à émettre ces sons presque aussi nettement que les intendants? phénomène dont toute personne qui aurait à s'occuper de ces matières peut rconnaître par elle-même la réalité.

Le dernier exemple de *tour de force* demandé à l'esprit d'imitation du sourd-muet est assurément le meilleur qu'on pût choisir. Quant à ces opérations géométriques prétendues si difficiles, il faudrait avoir l'âme bien candide pour se laisser trop éblouir par une série de constructions à faire toutes *de routine* sur un même type très simple, ayant pour objet de transformer un polygone convexe quelconque en un autre polygone convexe de même surface, ayant un côté de moins. C'est un pur jeu de patience et d'attention.

Pour mettre le lecteur à même d'en juger, je demande la permission de révéler ici le facile secret de cette petite récréation mathématique, qui a du reste des applications pratiques bien connues des géomètres.

La méthode graphique à employer est tellement simple en principe qu'on peut la décrire sans avoir besoin d'une figure

Considérons un polygone convexe, un hexagone par exemple, régulier ou irrégulier et dont nous désignerons les sommets successifs par A, B, C, D, E, F .

Tirez la diagonale A C.

Prolongez le côté C D jusqu'à la rencontre d'une parallèle à A C mener par le sommet B.

Joignez le point d'intersection de ces deux lignes, que nous appelons H au sommet A.

Voici le problême type résolu : Le pentagone A H D E F est équivalent à l'hexagone donné à raison de l'équivalence des triangles A B C, A H C dont on retranche l'un de la figure, primitive pendant qu'on ajoute l'autre triangles qui ont même surface puisqu'ils ont même base A C et même hauteur, leurs sommets se trouvant sur une parallèle à cette base,

On transformerait de même le pentagone en quadrilatère en tirant la diagonale A D et continuant les mêmes errements, puis le quadrilatère en triangle.

En ayant soin d'écrire à chaque transformation la série des lettres qui désignent d'une part la diagonale tirée et, d'autre part, les lettres qui désignent les sommets des polygones successifs, on évitera facilement de s'embrouiller dans les lignes déjà tracées. Il faut prendre garde seulement dans la pratique à choisir des diagonales dont la direction ne détermine pas un trop grand éloignement des points d'intersection à obtenir.

L'AMOUR DE LA VIE

Cet instinct naturel, si profondément empreint dans le cœur de l'homme est loin de se manifester chez le sourd-muet avec

la même énergie que chez les entendants, au moins si je ne suis pas abusé par les expérimentations et les observations que 'ai faites à ce sujet. Bien qu'ils voient souvent des gens mourir et même dans les plus douloureuses convulsions, bien qu'ils voient mettre le cadavre dans le cercueil, qu'ils rencontrent des enterrements, ils ne montrent pas une horreur particulière de la mort où des circontances qui l'accompagnent. Cette indifférence pour la vie tient vraisemblablement à ce que, par suite du manque d'ouïe, ils sont incapables de goûter une grande partie des joies humaines et, dès lors, ont d'autant moins d'attaches à l'existence. Ajoutez à cela qu'ayant été dès leur premier âge instruits avec soin des vérités de la foi sur l'immortalité de l'âme et le bonheur de la vie future, ils trouvent dans les aspirations à la joie du Ciel tout au moins un contrepoids à l'amour de la vie terrestre. Le seul fait de l'assurance qu'on leur a donnée que, dans le Ciel. ils retrouveront l'ouïe et loueront Dieu avec les anges remplit leur cœur d'un désir ardent de parvenir à la vie future, désir qui s'exprime de la façon la plus vive tant par les gestes que par la parole. Un jour que ce jeune garçon dont j'ai parlé considérait le ciel étoilé, il nomma par leurs noms tout les commensaux de la maison et dit: nous irons tous trouver Dieu dans le Ciel.

L'AMOUR DE L'HONNEUR

L'une des inclinations les plus habituelles et les plus nobles de la nature est le désir de plaires aux hommes. L'amour de la louange et de l'honneur est un instinct général par ce qu'on le trouve aussi bien chez les gens âgés que chez les jeunes gens C'est une inclination noble par ce qu'elle nous pousse à faire plaisir aux autres par des actions bonnes et honorables.

Les élèves sourds-muets se distinguent encore en ceci qu'ils sont très sensibles à la louange et à l'approbation. Il appartient au maître habile d'entretenir et de développer ce sentiment, d'en faire un stimulant pour ses élèves, pour exciter en eux l'application à l'étude, et leur apprendre à se maintenir dans la patience, vertu qui ne leur est pas moins nécessaire qu'au professeur lui-même; mais celui-ci doit en même temps modérer la propension naturelle de façon à ce qu'elle ne dégénère pas en une sorte d'orgueil et de mépris des autres défaut auquel les sourds-muets sont très enclins, comme tout le reste des hommes.

DE LA COMPASSION

Tous les hommes sont naturellement porté à compatir à la misère des autres, à prendre part à leurs affections, à venir à

leur secours dans leurs nécessités. Quand un incendie éclate tout le monde accourt pour éteindre le feu et pour venir en aide aux victimes de ce malheur. Les larmes d'autrui vous arrachent des pleurs. De même aussi nous prenons part à la joie des autres. Un visage éveillé, une compagnie joyeuse ont le pouvoir de nous égayer et de porter le contentement dans notre cœur.

Le maître devra s'attacher à fortifier dans le cœur de ses élèves ces nobles inclinations avec autant de soin que s'il avait à les initier à toutes les finesses de l'érudition ou au „Grand Art" de Raymond Lulle.

DES ÉMOTIONS DE L'AME

Les émotions sont des mouvements violents de l'âme qui se manifestent matériellement dans notre corps par des signes visibles. Ces changements visibles que détermine toute espèce d'motion sont si marqués qu'on peut les exprimer d'une manière très reconnaissable par le dessin ou par la peinture. Le maitre peut donc d'abord se borner à les signaler à ses élèves quand il veut leur donner une description claire des mouvements de l'âme qui en sont la cause et il ne sera pas inutile d'avoir sous la main quelques dessins bien faits qui en retraçent l'expression, mais il sera surtout très utile de saisir le moment où l'éleve est réellement sous le coup de telle ou telle émotion se révélant par des signes naturels, qu'on peut lui donner à considérer comme dans un miroir sur son propre visage.

Toutes les émotions que ressent l'âme humaine peuvent être divisées en deux classes, les émotions agréables d'une part, les émotions désagréables de l'autre. Les premières sont celles qui s'accompagnent de plaisir, du contentement produit par quelque bien. Les autres sont celles qui dérivent du déplaisir causé par quelque mal.

Emotions agréables. —, La joie résulte de sensations multipliées et vivés de plaisir. Elle s'exprime par un visage ouvert, un air riant, des gestes joyeux et chez les enfants par des sauts et des bonds. Le plaisir que nous ressentons du bonheur d'autrui s'appelle l'amour. Le bonheur est un état de plaisir permanent. Les actions bonnes et louables sont toujours accompagnées d'un plaisir intime qui s'appelle contentement de soi-même. L'approbation et la louange qui nous sont donnes par les autres éveillent l'amour de la réputation. Le bon sentiment que nous inspire un bienfait reçu s'appelle reconnaissance. La joie que nous cause un bien futur, c'est l'espérance L'espérance portée à un haut degré devient la ferme confiance.

Emotions désagréables. — La tristesse provient du mécontentement que nous fait ressentir un mal présent. Elle s'exprime par des gestes d'abattement, par des larmes et des plaintes. La joie inspirée par le malheur d'autrui s'appelle la haine et la tristesse inspirée par le bonheur d'autrui l'envie. Si nous commettons des actes mauvais et honteux nous ressentons en nous mêmes un mécontentement douloureux qui est le remords et, si ces mauvaises actions parviennent à la connaissance d'autrui, la honte s'ensuit. La crainte est le déplaisir que nous cause un événement futur. La tristesse qu'engendre un mal survenant à l'improviste est l'effroi. La colère est un violent mécontentement d'une injure faite à nous ou aux autres, s'accompagnant de haine contre l'offenseur. Le désespoir nait de l'idée d'un mal qui se présente nous comme insupportable et ne paraît pas susceptible d'adoucissement. Le ressentiment est le désir de rendre le mal pour le mal. Le malheur est une sensation prolongée de déplaisir.

DE LA VOLONTÉ LIBRE

La volonté est le pouvoir que possède l'âme de faire choix d'un bien réel ou seulement apparent et de rejeter le mal. Ce que l'intelligence nous représente comme bon, notre volonté le choisit (Le cœur dit oui). Ce que notre intelligence nous représente comme mauvais, nous le rejetons (le cœur dit non). Dieu a donné à l'homme une volonté libre, de façon à ce que nous puissions obéir sans contrainte à ses commandements, aimer le bien, haïr le mal et l'éviter.

Pour faire saisir clairement à l'éleve les motifs par lesquels nous nous déterminons à faire telle chose et non pas une autre, il faut l'habituer à se demander à lui-même, si peu importante que soit l'action qu'il se propose: de faire "Pourquoi faire ainsi ? "et à se donner une réponse claire à ce *pourquoi*. De cette façon, il arrivera bientôt à distinguer le mobile de son action de cette action elle-même et à s'en faire une idée nette.

En terminant cet exposé que j'arrête au petit cours de religion, couronnement de l'ouvrage de Keller, je me prends à former un vœu: C'est que quelque heureux et intelligent collectionneur de tableaux ou d'estampes parvienne à découvrir et mette sous nos yeux à quelqu'une des prochaines expositions, à l'occasion de quelque congrès, un portrait authentique

de notre auteur. Je me représente une bonne, honnête et placide figure sur laquelle les regards aimeraient à se fixer avec sympathie et qui tiendrait bien sa place dans une galerie de portraits des meilleurs instituteurs. Tel semble-t-il s'être peint lui-même au moral dans l'opuscule que nous a fait connaître M. le Conseiller de Cour, Docteur Renz et dont la réédition mérite assurément notre reconnaissance

O. Claveau

CAUSERIE PÉDAGOGIQUE

La Méthode orale pure est-elle applicable à tous les sourds-muets? — De l'Instruction des arriérés.

C'est presque une banalité aujourd'hui, du moins pour un professeur de sourds-muets, de dire qu'un sourd peut parler, recevoir l'instruction à l'aide de la parole et employer ce moyen de communication pour ses relations sociales.

De tous temps, peu d'instituteurs ont nié pour nos malheureux élèves la faculté d'acquérir la parole, et de nos jours, la méthode orale pure, est acceptée et pratiquée par le plus grand nombre.

Mais une question vient souvent se placer sur les lèvres de certains : *Tous les sourds-muets pourront-ils profiter de l'éducation par la parole. Ne vaudrait-il pas mieux, n'y aurait-il pas avantage, voire même né-*

cessité, d'instruire un certain nombre de nos élèves à l'aide de l'écriture ou du langage de signes. C'est cette question que nous voudrions examiner aujourd'hui.

Nous pouvons l'envisager sous deux faces:

1° Tous les sourds-muets peuvent-ils acquérir l'articulation, la lecture sur les lèvres autrement dit la parole

2° Tous les sourds-muets peuvent-ils être instruits à l'aide de cette parole et de cette lecture sur les lèvres acquises.

Partant de cet axiome, de cette vérité reconnue aujourd'hui que tout sourd-muet intelligent dont les organes phonateurs sont bien conformés acquiert à l'aide d'exercices méthodiques les éléments de la parole, nous écarterons donc les sourds dont les organes phonateurs pourraient avoir des vices de conformation. Nous aurions peut-être quelques résèrves à faire à ce sujet, il nous serait facile de prouvèr par l'expérience de confrères que les résultats ne seraient pas négatifs. Celui qui entend et dont les organes de la paroles ne sont pas absolument bien conformés, ne parle-t-il pas ? Que diraient les professeurs d'orthophonie ? .

Le nombre de ces enfants est d'ailleurs si limité que pour notre part, nous n'en avons jamais rencontré dans notre classe.

Ce serait donc, en nous reportant à la proposition que nous énoncions plus haut, l'intelligence seule qui faisant plus ou moins défaut empècherait l'enfant d'acquérir l'articulation.

Evidemment l'intelligence est nécessaire à un enfant sourd pour reproduire à l'aide de la vue et du toucher les différents exercices qui doivent l'amener à l'acquisition des éléments de la parole; mais, il ne faut pas oublier que nous ne mettons en jeu qu'une seule des facultés, la plus simple, celle d'imitation : Reproduire exactement les positions des organes vocaux, en imiter les différents mouvements; voilà ce que nous demandons à notre élève. C'est beaucoup peut-être, mais l'expérience prouve

qu'il faut chez un enfant une intelligence excessivement faible jointe à une mollesse aussi grande pour qu'il n'arrive pas avec plus ou moins de temps, plus ou moins de patience et de peine de la part du maître, à acquérir les éléments de la parole. — Nous verrons tout à l'heure ce que sera cette parole et quels bénéfices il en retirera — Pour notre part nous n'hésitons pas à conclure que : *Tout sourd-muet dont les organes sont bien conformés peut acquérir la parole.* — Ecartons donc de nos écoles les enfants idiots et nous pourrons doter les autres de ce bien précieux qui, à tous rendra des services plus ou moins grands.

Nous arrivons donc maintenant à la 2e partie de notre question:

Tous les sourds-muets peuvent-ils être instruits à l'aide de cette parole et de cette lecture sur les lèvres acquises ?

Nous avons dit que les sourds-muets peuvent acquérir la parole, mais non pas que tous l'acquéraient d'une façon aussi nette, aussi précise, aussi claire; il est certain que bien des causes influeront sur la prononciation de l'enfant, l'intelligence évidemment jouera là un grand rôle, l'âge de l'élève, la méthode suivie, la plus ou moins grande expérience du professeur, etc.

Nous n'obtiendrons donc malheureusement pas toujours, malgré tous nos efforts, les résultats que nous voudrions. Serait-ce une raison pour ne pas nous en contenter ? Nous avons vu d'ailleurs que la parole peut et doit toujours s'améliorer. — N'oublions pas le point de départ, peut-être serons-nous moins exigeant et plus indulgent pour ceux qui n'ont pas seulement la surdité de l'oreille mais encore celle de l'intelligence.

De l'indulgence ! mais n'en avons nous pas avec tous ceux qui ont un défaut de prononciation, ? n'en avons nous pas avec les étrangers ? Et nos enfants, je parle des petits, ne les comprenons-nous pas, lorsque leur langage informe encore revêt des formes si bizarres

que seuls les parents peuvent-être en mesure d'y démêler quelque chose.

Enfin le sourd parle, plus ou moins distinctement il lit sur les lèvres plus ou moins rapidement ; pourra-t-il à l'aide d'une parole défectueuse et d'une lecture sur les lèvres rudimentaire acquérir une certaine instruction ?

Pour nous, la solution de la question est là.

Il est admis en effet qu'un sourd dont la parole est suffisamment claire, dont la lecture sur les lèvres est sûre arrive à l'aide de la parole seule à une instruction suffisante qui lui permet de tenir honorablement sa place dans la société.

On veut bien admettre que c'est le plus grand nombre mais ceux qu'on décore du nom d'arriérés, que deviennent-ils ? que sera pour eux la méthode orale ?

Ceux là devront être instruits par tous les moyens disent les uns (*lisez par les signes*) ; par la parole et surtout l'écriture disent d'autres (lisez par *l'écriture seule*).

Pour nous, c'est la méthode orale, la parole seule, qui doit être appliquée à tous.

Les anciennes méthodes avaient, elles aussi, leurs arriérés, on les appelle ainsi, malheureux pour lesquels l'écriture n'était qu'un langage hiéroglyphique et dont les gestes vagues donnaient une idée exacte de leur intelligence.

La méthode orale ne fera certainement pas luire chez eux l'étincelle qui devrait illuminer leur intelligence, mais elle les aura doté d'un nouveau moyen de communication, du moyen de communication universel, la parole ; ils s'en serviront peu, il est vrai, elle sera peut-être défectueuse. Qu'importe, l'indulgence de leurs parents, de leurs amis sera plus grande encore. Les quelques mots qu'il connaîtront, les quelques formules bien simples qu'ils auront retenues, leur seront d'une précieuse utilité. Combien de parents affligés d'enfants chez lesquels l'intelligence ne s'est

jamais éveillée seraient heureux d'obtenir ce peu et s'en contenteraient volontiers.

La méthode orale pour tous, la parole pour tous nous n'hésitons pas à le dire.

Voilà notre conclusion.

Ad. Bélanger.

LES ÉCOLES DE SOURDS-MUETS EN SUÉDE

Nous avons reçu de notre excellente collaboratrice Mademoiselle Segerstedt des renseignements intéressants sur l'éducation des sourds-muets en Suède, nous l'en remercions bien sincèrement.

« La question de l'enseignement des sourds-muets nous écrit-elle, qui chez nous est restée en suspens depuis plus de dix ans vient enfin de recevoir une solution. Le dix mai dernier, notre parlement a décide que cet enseignement serait obligatoire. Il y aura 7 établissements nationaux d'instructiou, subventionnés par l'Etat, dans des parties différentes de notre pays. Quand à la méthode on a décidé que les élèves, les mieux doués seraient instruits par la méthode orale les médiocres par la dactylologie, ce qu'on appelle chez nous la méthode écrite et enfin les plus faibles par la mimique. »

Nous ne pouvons que nous féliciter de voir la Suède

proclamer et adopter la nécessité de l'enseignement de tous les sourds-muets; mais nous regrettons que cette excellente mesure soit diminuée par la distinction faite dans le choix de la méthode. Nous espérons que le Parlement Suédois mieux éclairé proclamera dans un avenir rapproché la supériorité et la nécessité de la méthode orale pour tous.

* * *

Le 4me Congrès des professeurs de sourds-muets du nord qui devait se réunir à Hatsingfors (Finlande) en 1889 n'aura pas lieu. Cette réunion avait été projetée par le 3me Congrès qui se réunissait en 1884 à Christiania.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Distinction honorifique. Notre excellent collaborateur et ami M. le Dr Rattel, médecin adjoint de l'institution Nationale de Paris, dont nos lecteurs n'ont pas oublié les articles aussi savants qu'intéressants, vient de recevoir de M. le Ministre de l'Instruction publique, les palmes d'officier d'Académie. — Nos meilleures félicitations.

* * *

Fête du Centenaire de 1789 — Nous avons reçu de la *Ligue pour l'Union Amicale des Sourds-Muets* la circulaire suivante :

Paris le 30 Juin 1889

Monsieur et Madame

Tous les sourds-muets qui reconnaissent le bien que la Révolution a fait à l'œuvre de l'Abbé de l'Epée, tous les sourds-muets qui veulent qu'on applique entièrement les idées que les hommes de la Révolution formulaient à l'effet de nous procurer une bonne situation sociale; tous les sourds-muets qui veulent rompre avec la routine, qui veulent voir cesser les mesquines divisions qui nous affaiblissent et contribuent à nous maintenir dans un état inférieur; tous les sourds-muets qui veulent que 1889 soit, pour nous, une nouvelle aurore, une aurore de paix et démancipation complète, *ont adhéré à notre appel du 29 mai dernier.*

Il n'est que temps pour les hésitants et les timides de se rallier à eux.

Pourquoi reculeraient-ils devant la perspective d'un avenir meilleur ?

Pourquoi n'appuyeraient-ils pas les efforts faits par leurs frères pour améliorer leur sort commun ?

Le Banquet pour célébrer le Centenaire de 1789 aura lieu le *Dimanche* 30 *Juin*, à 5 heures du soir, au *Salon des Familles* 40, avenue de Saint-Mandé, Paris, sous la Présidence d'honneur de *M. le Docteur Ducoudray, député de la Nièvre*, et la Présidence effective de *M. A, Pètrot, conseiller municipal de Paris*, assisté, comme vice-Président, de notre sympathique frère *Lucien Limosin*, de Saint-Malo (Nievre)

Il est de votre devoir de vous montrer digne d'un tel patronage, en honorant le banquet de votre présence; il est de votre devoir de vous joindre aux différents groupes dissidents qui, faisant trêve à leurs préférences personnelles, viendront manifester de leur volonté d'aller en avant, à la conquête d'un bien etre social. *La Société d'appui Fraternel*, l'infatigable

société qui depuis sa fondation, s'efforcé par tous les moyens de âter notre émancipation sera avec nous.

Salut fraternel.

Les Administrateurs de la Ligue :

E. Graff, Cambuzat, Scagliola, Pétin, H. Gaillard, Bonnet, Weiss, Bailly, Odeau, Grollier.

Les Membres de la Commission d'initiative

Ch. Forest, Amet, Leclaire, Giraud, Chauve, Canchon, Colas, Loustau, Brunel, Cochefer, Levert, Agnus, Moulin, Pin, G. Thierry, Chazal, Nicole, Piteau, Murat, Limosin, Nobel, Lesueur

NOTA. — *Le prix de la souscription est fixé à 6fr.75 c.*

Les membres de la Ligue sont tenus de se présenter avec leurs insignes.

Un registre spécial, destiné à recueillir les signatures des convives, sera mis à leur disposition et sera conservé aux archives.

Adresser les adhésions à M. Gaillard, secrétaire général de la ligue 4 rue des Pyramides ,ou à M. Forest ,1er commissaire de la fête. 2, place de la République, Ivry (Seine).

* * *

Un Sauveteur sourd-muet. — « Un habitant d'Aubervilliers, nommé Bouchein, se baignait samedi dans le canal Saint-Denis, près du fort de l'Est, quand il perdit pied et coula à fond.

« Par bonheur pour l'imprudent nageur, un sourd muet, nommé Mayrat, qui passait près de là l'ayant

vu disparaître, accourut, se jeta à l'eau tout habillé et réussit à retirer Bouchein que des soins énergiques eurent promptement ramené à lui.

« M. Bouteiller, commissaire de police de Saint-Denis, a vivement félicité l'auteur de ce sauvetage.»

(Le Figaro)

Société Centrale d'éducation et d'assistance. Nous remercions ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu nous demander des billets pour la loterie organisée par cette société. En la recommandant à nouveau, nous rappelons que le tirage doit se faire le 29 Juillet prochain. Nous publierons la liste des numéros gagnants placés parmi nos lecteurs. Pour toute demande de billets, s'adresser à M. le Dr Ladreit de Lacharrière, secrétaire général de l'œuvre 1. rue Bonaparte ou à M. Ad. Bélanger : 13 rue Méchain.

*
* *

Journaux spéciaux. — La liste des journaux spéciaux s'occupant de l'enseignement des sourds-muets vient de s'augmenter, Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à un nouveau confrère: *La Ensenanza*, revue publiée par l'institut des sourds-muets de Rosario (République Argentine).

Rappelons qu'il se publie aujourd'hui, outre les recueils français, 2 Journaux en Allemagne : *L'Organ der Taubstummen Anstalten* sous la direction de M. Vatter à Francfort; les *Blaetter für Taubstummenbildung*, fondée par M. M. Walther et Tœpler à Berlin.

1 journal en Autriche, le *Taubstummen-Courrier* à Vienne.

1 en Suède, le *Tidskrift fôr DofstumsKolan* dont le rédacteur est M. Nordin de Skara.

1 en Angleterre, la *Quarterly Review of Deaf nute éducation* sous la direction d'un comité spécial à Londres

1 aux Etats-Unis, les *Américan Annals of the Deaf* éditée, par M. Edward Allen Fay à Washington.

Plusieurs institutions américaines publient aussi de petites feuilles qui n'ont pas un caractère absolument spécial. Enfin dans l'Amérique du Sud, le recueil dont nous signalions plus haut l'apparition.

Nos lecteurs pourront trouver daus notae *Bibliographie Générale des ouvrages publiés en langue française* p. 49 la liste des journaux français.

* * *

Les Institutions de sourds-muets aux États-Unis. — Les Annales Américaines nous fournissent chaque année des détails intéressants sur le développement des écoles de sourds-muets aux États-Unis

Actuellement 73 écoles reçoivent les enfants sourds-muets qui étaient le 1er Décembre 1888 au nombre de 6.614 instruits par 606 professeurs.

Deux nouvelles écoles ont été ouverte en 1888 : à Oshkosh (Wisconsin) et à West Medfort (Mass.)

* * *

Les Institutions de sourds-muets au Canada. — Ce sont encore les American-Annals qui nous fournissent des renseignements sur les institutions

canadiennes : 9 institutions avec 660 élèves au 1er Décembre 1888 et 103 professeurs. Nous avons été heureux de saluer en France un de nos sympathiques confrères du Canada M. l'abbé Trépanier de l'institut de Montréal.

Pendant l'année 1888. Deux écoles nouvelles ce sont ouvertes à Winnipeg (Manitoba) et à Victoria

* * *

Nous prions nos lecteurs de prendre note de la nouvelle adresse du Directeur de la Revue Française et d'adresser désormais toutes les communications à **M, Ad. Bélanger, 13, rue Méchain. Paris.**

OUVRAGES REÇUS

L'Education (Bruxelles)
ASSOCIATION for the oral instruction. Rapport de 1889
L'Ecole libre (Bruxelles).
L. GOGUILLOT. Comment on fait parler les sourds-muets
MENEZES VIEIRA. Almanak do amigo dos surdos mudos
Institut d'Oregon. 9e rapport bi-annuel.

L'imprimeur gérant Eug. BÉLANGER 225. Rue St-Jacques. — Paris.

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
5me année. N° 5 Aout 1889

LES INSTITUTIONS DE SOURDS-MUETS

à l'Exposition Universelle de 1889

Il y a juste un siècle que s'éteignait à Paris, au milieu de ses enfants éplorés, le fondateur de la première école publique, après avoir, pendant près de 30 années, entretenu de ses deniers la maison qu'il léguait à sa Patrie, et qui déjà, avait reçu de l'Etat l'investiture officielle. L'Institution Nationale de Paris ne devait pas oublier son illustre fondateur. Elle se rappelle avec fierté sa noble origine. Si à l'Exposition de 1889, elle occupe une place privilégiée, elle a reporté sur le vénérable abbé de l'Épée une grande partie de cet honneur qui lui a été fait. Il est là, vivant par son image au milieu des travaux de ses enfants : maîtres et élèves ! N'est-ce pas sa bonne et paternelle figure que nous apercevons en entrant dans le salon occupé par son institution? Il est bien là, chez lui, prêt à faire les honneurs de sa maison, recevant comme autrefois ses visiteurs et Dieu sait s'ils sont nombreux cette année.

L'Institution de Paris occupe, nous l'avons dit, un salon rectangulaire, au centre du Pavillon de l'hygiène (Esplanade des Invalides). Au milieu se trouve le buste authentique de l'abbé de l'Épée par Deseine (sourd-muet) un de ses élèves. A gauche en entrant une merveilleuse bibliothèque dont la menuiserie et la sculpture ont été

entièrement faites par les élèves de l'Institution, à droite faisant face au meuble, une réduction au cinquième d'un appartement (cuisine, salle à manger, salon, chambre à coucher, cabinet de toilette) avec des meubles proportionnés entre eux. Cette partie de l'exposition, très admirée des enfants, doit revenir au musée scolaire de l'école et servir dans les lecons de choses qui forment la base de notre enseignement. C'est à « *la Ménagère* » que nous sommes redevables de ce petit bijou.

Sur les deux autres côtés, à droite et à gauche de la bibliothèque, deux pupitres destinés à recevoir des documents sur l'Institution de Paris.

Près de l'appartement, une vitrine renferme des spécimen des objets composant le musée scolaire de l'Institution. Un autre meuble sculpté par les élèves. Enfin, au milieu, devant la bibliothèque, une vitrine destinée à la clinique otologique annexée à l'institution et de l'autre côté entre le buste de l'abbé de l'Épée et l'appartement, un meuble à volets tournants sur lequel nous reviendrons. Les cloisons qui entourent le salon sont couvertes de tableaux, gravures, portraits, objets sculptés par les élèves.

L'exposition de l'Institution de Paris fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont organisée : M. Javal, Directeur et M. Camus architecte de l'Iustitution. Il s'agissait, en effet, d'intéresser les visiteurs, de leur faire connaitre notre enseignement spécial, de montrer ce qu'est au point de vue matériel une institution de sourds-muets et quels sont les résultats que l'on obtient. Nous pensons qu'ils ont pleinement réussi dans leur projet, l'empressement du public le prouve surabondamment.

Sur les murs des vues photographiques nous montrent les diverses parties de l'institution : la cour d'honneur, les jardins, les réfectoires, la piscine, la chapelle, la salle des exercices, etc.

L'enseignement intellectuel est représenté par des collections de cahiers d'élèves et les journaux de classe des professeurs qui se trouvent dans la grande biblio-

thèque, Le musée scolaire si utile dans nos écoles est à sa place et montre comment le professeur associe le mot articulé à l'objet ou à sa réduction et donne en même temps que la parole, l'idée correspondant au mot prononcé.

Dans la même bibliothèque, nos confrères trouveront les ouvrages publiés par le personnel de l'Institution de Paris depuis 1878 (80 volumes environ),

L'enseignement professionnel qui donne à l'élève le moyen de gagner honorablement sa vie lorsqu'il sort de l'école tient naturellement une place très importante. C'est d'abord la bibliothèque que nous signalions plus haut dont les plans ont été exécutés par M. Camus architecte, la menuiserie par les élèves sous la direction de leur contre-maître M. Franclet et la sculpture par les apprentis sculpteurs dirigés par leur professeur, M. Drovin, De tous côtés, nous apercevons de petits objets sculptés par les élèves, cadres tabourets, paravents, des chaises, le petit meuble dont nous avons déjà parlé, etc.

La typographie dirigée par MM. Plon et Nourrit a fourni des livres composés par nos élèves. La cordonnerie a envoyé des chaussures; enfin le jardin envoi plusieurs fois chaque semaine des plantes pour entourer le buste du maître vénéré.

Dans un carton, des dessins des élèves faisant le plus grand honneur à leurs professeurs M. M. Huguenin et Burgers. Au dessus de la bibliothèque un beau portrait au fusain de M. Carnot, œuvre d'un élève sourd-muet.

N'est ce pas là, l'institution sous toutes ses faces avec les résultats qu'elle obtient. Si le visiteur veut bien s'arrêter un instant autour du meuble tournant, si sa curiosité a été mise en éveil, il trouvera là de quoi la satisfaire amplement. De petites plaquettes lui donneront d'une façon claire et concise des renseignements sur l'origine de l'Institution, sur ses différents services au point de vue de l'hygiène, sa bibliothèque,

ses archives, sa galerie historiques sur les Beaux-arts et les sourds-muets en France etc.

Nous ne parlons pas des documents exposés sur lesquels nous reviendrons un jour.

L'institution de Paris ne renie pas son passé, fière de tous ses enfants, elle tient à en conserver le souvenir aussi une autre partie de son exposition leur est consacrée. Riche en documents de toute nature, elle a fait néanmoins appel à la bonne volonté de collectionneurs heureux de pouvoir prêter leur concours.

Ce sont d'abord des autographes des fondateurs de notre enseignement en France: l'abbé de l'Épée, Péreire l'abbé Sicard, Degérando etc. les différentes médailles avec portrait de l'abbé de l'Épée.

Une grande toile représentant l'abbé de l'Épée et le jeune comte de Solar.

Des vues des monuments élevés au fondateur de l'enseignement en France; à Saint-Roch (son tombeau), à Versailles, (sa viile natale, statue 1843). à Paris dans la cour d'honneur de l'Institution (Statue et bas-reliefs (1878) par Félix Martin, sourd-muet.)

Une reproduction lithographique de ce monument par A. Colas, ancien élève de l'Institution.

Des portraits de l'abbé l'Épée par P. Grégoire, sourd-muet, son élève 1778; par Aubert sourd-muet; Peyson sourd-muet; Un portrait du temps, l'abbé de l'Épée à la fin de sa vie, un autre d'après un buste du célèbre sculpteur Houdon, d'après un portrait possédé par son collaborateur l'abbé Salvan, etc. Un projet de monument par Cochefer, sourd-muet. Une grande toile de Peyson, sourd-muet, ancien élève de l'école de Paris, représentant les derniers moments du bon abbé.

Deux grandes toiles nous donnent Sicard au milieu de ses élèves et leur apprenant à parler, nous trouvons son buste en marbre du sculpteur Auvray et différent portraits par Aubert, sourd-muet, par le graveur Gaucher etc.

Une toile nous montre Péreire iustruisant Mademoiselle Marois d'Orléans, don de la famille Péreire à l'Institution de Paris.

C'est ensuite le buste de Berthier par F. Martin sourd-muet. Un médaillon de Piroux par Hennequin sourd-muet, Itard ancien Médecin en chef et bienfaiteur de l'institution, De Gérando, l'auteur du traité sur l'éducation des sourds-muets, Piroux maitre à Paris et fondateur de l'école de Nancy, St Sernin fondateur de Bordeaux, Guyot élève de l'abbé de l'Epée, fondateur de l'Institut de Groningue, l'abbé Perrenet fondateur de l'Institut de Besançon, Peyson etc.

Une énumération complète nous conduirait trop loin: nous serions heureux si ces lignes peuvent retenir quelques isntants nos confrères parmi les expositions qui certainement les intéresseront à bien des points de vue.

* * *

Institution Nationale des Sourds-Muets de Bordeaux. — Gracieuse dans son ensemble c'est bien l'exposition d'une institution ou le goût féminin règne dans toutes ses parties. A la place d'honneur l'abbé de l'Épée, peinture sur porcelaine d'après Houdon commande faite à l'Institution par un de nos amis, et qui nous a rendu jaloux du possesseur futur.

Nous y trouvons des plans et photographies de cette institution l'une des mieux installées du monde.

Point de cahiers; mais les livres classiques de la maison : Le cours de langue française des deux premières années, une histoire sainte, petit bijou sortant de chez Firmin-Didot, les deux volumes d'histoire de France de M. Pustienne : ouvrages entre les mains de tous et dont l'éloge n'est plus à faire.

Dans une vitrine des travaux d'élèves, peintures sur porcelaine : Plats, vases, assiettes, aiguillères tout

rivalise et j'avoue que si j'avais un choix à faire je serais fort embarrassé. Les objets de layettes font l'admiration et l'envie des mamans. Tout dans cette exposition nous montre à l'institution de Bordeaux des résultats positifs qui font le plus grand honneur aux religieuses de Nevers qui la dirige depuis si longtemps.

L'aimable Directeur, M. Cavé-Esgaris qui l'a organisée ne peut que se féliciter de lui avoir conservé ce cachet gracieux qui la fait admirer de tous.

* * *

Institution Nationale de Chambéry. — A vrai dire cette institution en renferme deux : l'une pour les garçons, type d'une institution agricole : l'autre pour les jeunes filles dirigées par les Religieuses du Sacré-Cœur à Chambéry. La première nous donne des vues de l'Institution et des différents ateliers : menuiserie, cordonnerie, jardinage, agriculture et celles d'une classe de méthode orale.

Un recueil de documents divers sur l'Institution, réglements, histoire, etc, des cahiers d'élèves, les journaux de classe des professeurs parmi lesquels nous avons remarqué particulièrement un petit cours d'articulation d'un de nos collègues, M. Marichelle. Des spécimen d'objets fabriqués par les élèves menuisiers ou cordonniers ; du blé et du vin récoltés par les jeunes agriculteurs, complètent cette exposition fort intéressante.

Les jeunes sourdes-muettes ont envoyé des cahiers de classe fort bien tenus, ceux des élèves de 6e année ont attiré particulièrement notre attention, le sujet de la leçon de chose est dessiné par l'élève en tête de la leçon dictée et expliquée par la maîtresse ; aussi tout porte à croire qu'elle a été parfaitement comprise.

Ad. Bélanger

DOCUMENTS OFFICIELS

ARRÊTÉ

DÉTERMINANT LES CONDITIONS ET PROGRAMMES DES CONCOURS ET EXAMENS POUR LE RECRUTEMENT ET L'AVANCEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES INSTITUTIONS NATIONALES DES SOURDS-MUETS

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,

Sur la proposition du Directeur de l'Assistance publique,

Vu l'arrêté du 26 juin 1887 qui a institué une Commission spéciale chargée d'étudier les modifications que pourraient comporter les réglements et programmes des concours et examens pour le recrutement et les promotions du personnel enseignant de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris,

Vu le rapport présenté par cette Commission,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — La hiérarchie du personnel enseignant des Institutions Nationales des Sourds-Muets est fixée ainsi qu'il suit ;

1° Répétiteurs de 3e classe,

2° Répétiteurs de 2e classe,

3° Répétiteurs de 1re classe,

4° Professeurs adjoints.

5° Professeurs titulaires.

Les professeurs titulaires sont pris parmi les professeurs adjoints en possession du titre d'Agrégé'

L'effectif général du corps enseignant est fixé par le Ministre de l'Intérieur, qui fixe également le nombre maximum de professeurs titulaires. Ce dernier nombre est établi sur les bases suivantes :

2 professeurs par chaque année existant à l'institution de Paris ;

1 professeur pour le cours de perfectionemeut (fondation Itard).

1 professeur par chaque Institution Nationale de Sourds-Muets autre que celle de Paris.

ARTICLE 2. — Il est procédé au recrutement du personnel, ainsi qu'aux promotions de classe pour les répétiteurs, aux nominations de professeur adjoint et de professeur titulaire et à la collation du titre d'Agrégé, par des arrêtés du Ministre, sur le vu des résultats de concours et d'examens, dont les conditions sont fixées par le présent règlement et conformément aux programmes annexés au dit règlement.

Les fonctions de répétiteur entrant (3e classe) s'obtiennent après concours.

Les promotions de classe ne sont accordées qu'après examen satisfaisant et après un minimum d'une année de service dans le grade immédiatement inférieur.

Il en est de même pour les fonctions de professeur adjoint.

Après deux ans de grade, le professeur adjoint peut être admis à passer l'examen prescrit pour l'obtention du titre d'Agrégé, qui ouvre des droits au grade de professeur titulaire. Ce grade ne peut être conféré qu'aux Agrégés âgés d'au moins vingt cinq ans.

Nul ne sera admis à subir aucun examen de promotion sans y avoir été autorisé par le Ministre.

Dispositions relatives au concours d'admission

ARTICLE 3. — Nul ne peut concourir pour l'emploi de répétiteur de 3e classe, qu'à la condition d'être né ou naturalisé Français, d'avoir dix-huit ans révolus et moins de trente ans.

ARTICLE 4. — La demande d'inscription, écrite en entier de la main du candidat et indiquant les situations qu'il peut avoir précédemment occupées, est adressée au Directeur de l'Institution Nationale de Paris.

ARTICLE 5. — A l'appui de sa demande, le candidat doit produire :

1° Son acte de naissance;

2° Un extrait de son casier judiciaire;

3° Le brevet de capacité pour l'enseignement primaire ou un diplôme constatant un grade universitaire;

4° Une pièce constatant sa situation au point de vue militaire;

5° L'engagement devant M. le Ministre de l'Intérieur de se livrer pendant dix ans à l'instruction des Sourds-Muets, dans un établissement de l'Etat. Si le candidat est mineur, la demande d'inscription et l'engagement décennal doivent porter l'autorisation du père ou du tuteur.

Les candidats qui auraient déjà contracté, dans le service de l'instruction publique, l'engagement décennal prévu par la loi militaire, continueront à jouir du bénéfice de cet engagement, à la condition de le renouveler devant M. le Ministre de l'Intérieur pour le temps qui reste à courir. L'engagement de se consacrer pendant dix ans à l'enseignement des Sourds-Muets dans une Institution de l'État doit être pris, quelle que soit la situation du candidat au point de vue de la loi militaire.

ARTICLE 6. — Tout candidat doit faire constater son aptitude physique par le médecin et par l'oculiste de l'Institution Nationale des Sourds-muets de Paris, vingt quatre heures au moins avant l'ouverture du concours. Les avis écrits de ces deux médecins seront transmis, par l'intermédiaire du Directeur de l'Institution, à une Commission composée :

Du Directeur,
Du Censeur des études,
Du Doyen des professeurs.

Cette Commission, après avoir, en tant que de besoin,

appelé l'un ou l'autre médecin à lui fournir verbalement tout renseignement complémentaire utile, décidera si le candidat sera admis à se présenter au concours.

Les délibérations et les décisions de la Commission seront prises hors la présence du candidat.

Dispositions générales.

ARTICLE 7. — Il y a tous les ans une session ordinaire d'examens, qui s'ouvre en fin d'année scolaire à Paris.

Le Jury se réunit à l'Institution Nationale, à moins qu'une décision du Ministre ne désigne un autre lieu.

Il n'est tenu de session extraordinaire que si les besoins du service l'exigent.

ARTICLE 8. — Le concours d'admission pour l'obtention du grade de répétiteur de 3e classe a lieu devant un Jury de sept membres désignés par le Ministre, et dont font partie le Directeur, le Censeur, un professeur de l'Institution Nationale et deux professeurs de l'Université.

Les examens pour l'obtention du grade de répétiteur de 2e classe ont lieu devant un Jury de six membres désigné par le Ministre. et dont font partie le Directeur, le Censeur, un professeur de l'Institution Nationale et un professeur de l'Université,

Les examens pour l'obtention du grade du répétiteur de 1re classe ont lieu devant un Jury de six membres désigné par le Ministre, et dont font partie le Directeur, le Censeur et deux professeurs de l'Institution Nationale.

Les examens pour l'obtention du grade de professeur adjoint ont lieu devant un Jury de six membres désignés par le Ministre, et dont font partie le Directeur, le Censeur, et deux professeurs de l'Institution Nationale.

Les examens pour l'obtention du titre d'Agrégé ont lieu devant un Jury de huit membres désignés par le Ministre, et dont font partie le Directeur, le

Censeur, deux professeurs de l'Institution Nationale et ceux professeurs de l'Université.

En cas de besoin le Jury peut s'adjoindre, pour les matières spéciales, un ou deux membres supplémentaires.

Si un ou plusieurs membres du Jury sont absents, les membres présents ont qualité, soit pour compléter la commission par l'adjonction de collègues choisis par eux, soit, dans le cas où elles ne dépasseraient pas le nombre de deux, pour se constituer valablement sans pourvoir aux absences.

La voix du président est prépondérante en cas de partage.

En cas d'empêchement, le président est suppléé par un membre du Jury désigné par ses collègues.

ARTICLE 9. — Les examens comprennent des épreuves écrites et orales dont les matières sont indiquées aux programmes annexés au présent arrêté.

ARTICLE 10 — Pendant la durée des épreuves écrites, les candidats travaillent sous la surveillance d'un membre du Jury, sans communication entre eux et sans le secours de livres ni de notes.

Toute fraude entraîne l'exclusion de l'examen, sans préjudice des mesures ultérieures que l'Administration pourra prendre à l'égard des coupables.

ARTICLE 11. — Le nombre de points à attribuer aux candidats pour chacune des épreuves est déterminé d'après l'échelle ci-dessous :

0, nul; 1, 2, très mal; 3, 4, 5, mal; 6, 7, 8, médiocre; 9, 10, 11, passable; 12, 13, 14, assez bien; 15, 16, 17, bien; 18, 19, très bien; 20, parfait.

Les points sont multipliés par des coefficients dont la valeur est indiquée pour chaque épreuve des divers programmes.

ARTICLE 12 — Toute épreuve dont la note est inférieure à 6 entraine l'élimination.

ARTICLE 13. — A la suite de l'examen, le Jury dresse, par ordre de mérite, d'après le relevé général des

points, la liste des candidats déclarés admissibles.

Cette liste est immédiatement portée à la connaissance des candidats.

Elle est transmise, avec les pièces de l'examen, à M. le Ministre, qui statue définitivement. Ces pièces seront classées au cabinet du Directeur de l'Institution Nationale dès que l'Administratration centrale les lui aura renvoyées, à charge par le Directeur de fournir dans le plus bref délai à l'Administration centrale une copie certifiée conforme du procès-verbal d'examen.

ARTICLE 14. — Tout candidat qui a échoué à un examen ne peut être admis à se représenter avant un délai d'un an, à moins que les besoins du service n'en fassent décider autrement.

ARTICLE 15 — Tout membre du corps enseignant qui après trois sessions ordinaires d'examens et s'étant présenté ou non à toutes ces sessions, n'aurait pas été déclaré apte à obtenir l'emploi immédiatement supérieur à celui qu'il occupe, est rayé des contrôles du personnel à moins que le Ministre n'en ordonne autrement, à titre exceptionnel et par décision spéciale et motivée.

Aucun délai n'est imposé pour l'obtention du titre d'Agrégé.

ARTICLE 16. — Les candidats qui ont l'intention de se présenter au cinquième examen sont tenus de faire agréer à l'Administration le sujet de thèse par eux choisi, au plus tard le 1er janvier de l'année pendant laquelle cet examen doit avoir lieu.

ARTICLE 17. — Aucune thèse ne peut être publiée avant la soutenance. Si le candidat a subi avec succès les épreuves de l'Agrégation, sa thèse peut être publiée, à la condition d'avoir obtenu le visa du Directeur de l'Institution Nationale, conformément à l'avis favorable du Jury.

ARTICLE 18. — Le titre d'Agrégé donne lieu à la délivrance d'un diplôme par le Ministre de l'Intérieur.

Disposition transitoire.

ARTICLE 19. — Les dispositions nouvelles concernant l'organisation des quatrième et cinquieme examens ne sont applicables qu'à partir du 1er octobre 1888.

ARTICLE 20. — Sont abrogées toutes les dispositions antérieures en ce qu'elles auraient de contraire au présent arrêté, notamment celles de l'arrêté du 14 août 1886 (art. 6).

A partir de ce jour, tous les membres du corps enseignant devront se rendre à tout poste qui leur sera assigné par le Ministre dans une des Institutions Nationales de Sourds-Muets.

ARTICLE 21. — Le Directeur de l'Assistance publique et des Institutions de prévoyance est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 juillet 1888.

Pour le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,

Le Sous-Secrétaire d'Etat,

Signé : LEON BOURGEOIS,

Annexe à l'arrêté du 23 juillet 1888.

Une annexe à l'arrêté précédent renferme les programmes des concours et examens.

Concours d'admission. *Obtention du grade de répétiteur de 3e classe.* Les épreuves écrites comprennent : l'écriture, une dictée, une composition française et des problèmes d'arithmétique. Les épreuves orales portent sur l'histoire (*Programme spécial*), la géographie (*Pro-*

gramme spécial) la lecture à haute voix et l'écriture et dessin à main levée.

Deuxième examen. *Obtention du grade de répétiteur de 2e classe.* Epreuves écrites : Grammaire, articulation (*Programme spécial*). Epreuves orales : Interrogations sur la grammaire et l'articulation. Acoustique (*Programme spécial*). Epreuve pratique, articulation.

PROGRAMME D'ARTICULATION

1° Articulation et lecture sur les lèvres : définitions et principes généraux applicables à l'enseignement de tous les sons.

Consonnes *p*, *b*, position et mouvement des organes ; procédés : défauts ordinaires ; moyens de correction.

2° Premiers soins du maître à l'égard de l'élève qui arrive à l'école.

Examen de son état physique et intellectuel.

Consonnes *t*, *d*, position et mouvement des organes ; procédés ; défauts ordinaires ; moyens de correction.

3° Période préparatoire ; gymnastique scolaire progressive ; imitation des mouvements du corps, des différentes attitudes et des divers jeux de la physionomie.

Imitation des mouvements et des positions des organes vocaux.

Consonnes *k*, *g*.

4° Lecture synthétique sur les lèvres de quelques mots dès le début de l'instruction ; choix de ces mots : but de cet exercice.

Articulations *ch*, *j*,

5° Exercices de respiration : leur but et leur importance ; procédés et appareils ; description et mode d'emploi.

Lettres *f*, *v*.

6° Education du toucher ; gymnastique vocale ; vibra-

tions labiales et linguales, balbutiement ; etc.

Consonnes *s*,

7° De la voix naturelle et des moyens de la provoquer

Voyelles *a*, *o*.

8° Excès ou défaut de voix ; voix de tête ; voix nasale ; voix gutturale ; définitions et moyens de correction.

Sons *ou*, *è*.

9° Essai préalable de l'alphabet, son but ; division des sons articulés ; définition de la voyelle et de la consonne ; caractères distinctifs de la voyelle et de la consonne.

Sons *é*, *i*.

10° Classification des consonnes ; ordre à suivre dans l'enseignement des sons.

Quand et comment on doit fixer un son.

Sons *eu*, *u*.

11° De la syllabation : liaison des premiers sons enseignés ; syllabes simples directes ou inverses ; syllabes redoublées ; syllabes complexes ; groupes bisyllabiques, trisyllabiques, etc.

Consonnes *m*, *n*.

12° Récapitulation des éléments de la parole : but, importance, ordre à suivre ; principaux équivalents graphiques d'un même son ; à quel moment devra-t-on les faire connaître ?

Articulations *l*, *r*.

13° Diphtongues ; définition et division des diphtongues.

Articulations *gn*, *itl*.

14° Nomenclature ; choix des mots à enseigner ; enseignement des premiers noms de nombre.

Sons *an*, *on*.

15° Principaux exercices destinés à enseigner les sons, les syllabes et les mots.

Sons *in*, *un*.

16° Rôle de l'écriture et du dessin pendant la première année d'iustruction.

Lettres *h*, *w*, *x*, *y*.

PROGRAMME D'ACOUSTIQUE.

1° Définition de l'acoustique ; vibrations sonores.

2° Propagation du son ; vitesse de propagation du son dans les divers milieux.

3° Qualités du son : hauteur, intensité.

4° Sons par influence ; résonnateur d'Helmholtz.

5° Tuyaux sonores ; son fondamental ; sons harmoniques,

6° Tuyaux à anche ; instruments à cordes.

7° Timbre des sons musicaux ; caractères différentiels des sons et des bruits.

8° Timbre de la voix ; définition des voyelles et des consonnes.

9° Son propre de la bouche ; sons caractéristiques des diverses voyelles.

10° Enregistrement des sons articulés : énumération des appareils et des procédés.

Troisième examen. *Obtention du grade de répétiteur de 1re classe.* Épreuves écrites : Histoire de l'enseignement des sourds-muets (*Programme spécial*). Méthode intuitive. Epreuves orales : Méthode intuitive. Histoire de l'enseignement, Anatomie et physiologie *(programme spécial)* et Epreuve pratique.

PROGRAMME

DE L'HISTOIRE DE L'ART D'INSTRUIRE LES SOURDS-MUETS

1° Les Sourds-Muets dans l'antiquité, Saint-Jean de Beverley, Rodolphe Agricola, Jérôme Cardan.

2° L'*École espagnole,* — Origine de l'art : Pierre de Ponce, Paul Bonet, Ramirez de Carion.

3° *École italienne.* — Fabrizio Acquapendente, Giovanni Bonifacio, le Père Lana-Terzi.

4° *École anglaise.* — John Bulwer, Wallis, William Holder.

5° *École hollandaise.* — Mercure Van Helmont, Conrad Amman.

6° *École allemande.* — Le docteur Rodolphe Camerarius, le Père Gaspard Schott, Guillaume Kerger, Georges Raphel.

7° Benjamin Lasius, Ferdinand Arnoldi.

8° Samuel Heinicke, Reicht.

9° Neumann, Eschke, Petschke.

10° *École autrichienne.* — L'abbé Storck, Joseph May.

11° *Ecole française.* — Lucas, le Père Vanin, Étienne de Fay, Péreire.

12° Ernaud, l'abbé Deschamps.

13° L'abbé de l'Épée.

14° L'abbé Sicard, Bébian, le docteur Itard.

15° Désiré Ordinaire, Valade-Gabel, le docteur Blanc het Vaïsse.

16° Enseignement des Sourds-Muets en France depuis 1879.

17° Principaux établissements existants en Europe et en Amérique pour l'enseignement des Sourds-Muets.

Institutions contemporaines les plus célèbres en Italie, en Hollande, en Belgique, en Allemagne en Angleterre et aux Etats-Unis.

18° Congrès national de Dresde en 1875.

19° Congrès international de Paris en 1878.

20° Congrès international de Milan en 1880.

21° Congrès national de Bordeaux en 1882.

22° Congrès international de Bruxelles en 1883.

23° Congrès national de Paris en 1885.

PROGRAMME D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE.

ANATOMIE.

Notions sommaires. — Os, cartilages, muscles, nerfs : leurs éléments ; leur rôle.

Appareil respiratoire. — 1° Cage thoracique; muscles inspirateurs, muscles expirateurs.

2° Poumons.

3° Trachée.

Organes vocaux. — 1° Larynx.

2° Pharynx.

3° Cavité buccale.

4° Vices de conformation des organes de la parole (bec de lièvre; — ankyloglosse; — déviation des mâchoires, etc.)

PHYSIOLOGIE.

Respiration. — 1° Inspiration et expiration

2° Divers types de respiration.

3° Formes anormales du mécanisme de la respiration (sanglot, bégaiement, rire, effort, etc.)

Phonation. — 1° Production du son (intensité, hauteur, timbre.)

2° Émission des voyelles et des consonnes.

3° Registres de poitrine et de fausset, voix nasale.

4° La voix du sourd. (Ses défauts et les moyens de les corriger.)

5° Modifications subies par l'appareil vocal et par la voix à l'époque de la mue.

OUIE.

1° Structure de l'oreille.

2° Sa fonction,

3° La surdité (ses degrés, ses causes, ses effets).

4° Appareils acoustiques.

Quatrième examen. *Obtention du grade de professeur adjoint.* Epreuves écrites : Histoire de l'enseignement des sourds-muets, Méthode intuitive, Epreuve pratique.

Cinquième examen, *Obtention du titre d'agrégé et du grade de professeur titulaire.* Epreuve écrite : Thèse. Epreuves orales : Soutenance de la thèse, littérature (*Programme spécial*) Epreuve pratique, interrogations sur l'ensemble de l'enseignement des sourds-muets.

REVUE DES JOURNAUX ETRANGERS

—

Empêché par des travaux ultérieurs, par des absences de Stuttgart plus ou moins prolongées, j'ai dû, à mon grand regret, interrompre pendant 4 mois mes communications pour la *Revue*. Étant maintenant un peu plus libre, j'espère, dès à présent, pouvoir fournir plus régulièrement des comptes-rendus sur ce qui se publie dans les journaux allemands concernant l'enseignement des Sourds-Muets. Mes dernières communications sont du mois de Mars ; j'ai donc à rendre compte des Revues allemandes depuis ce temps-là.

1° Organ der Taubstummen Anstalten. — Dans les numéros 3 à 6, M Kerner continue son intéressant article sur Hill et Vatter, dont j'ai déjà parlé. Le numéro 3 rapporte la suite du procès-verbal de la conférence d'Augsbourg qui a eu lieu le 3 et 4 août de l'année passée. M. Debus publie un article sous le titre : Nouvelles études concernant l'enseignement de l'histoire naturelle par le docteur Kiessling et M. Pfalz, comparées à celles de M. Junge.

L'excellent directeur de l'école des Sourds-Muets d'Augsbourg, M. Koch, traite dans le numéro 4 la question des gravures et du livre de lecture comme moyen d'instruction, et M. Kull de Zurich l'école primaire et l'école de Sourds-Muets.

M. Stolze publie, au numéro 5, quelques mots sur l'enseignement libre de la langue (Einiges ueber den freien Sprachunterricht) ou exercices de conversation. — M. Bleher, ancien instituteur à Francfort, aujourd'hui à Camberg, donne une leçon très-pratique en montrant comment il explique les mots abstraits. — M. Vatter revient sur la brochure de M. Knauf : le principe des

conformité à la nature dans l'enseignement, » et dont j'ai déjà parlé page 38, 4ème année de la *Revue*,

Le numéro 6 renferme en tête une allocution remarquable faite à la conférence de Meersbfoug par le recteur de l'école normale d'Esslingen, M. le docteur Gundert, sur l'éducation morale de l'élève sourd-muet.

M. Kull donne une leçon sur l'idée : juger d'après l'apparence, qui prouve qu'il est un instituteur fort-pratique.

C. Renz a commencé à publier les articles dispersés de Heinicke, Reïch, Hill, Schottle et d'autres écrivains spécialistes sous le titre : Collectaneen.

2° **Blaetter für Taubstummen Bildung**. Dans les numéros 5, 6 et 7 M. Kibrich à Weissenfels traite de l'enseignement de l'histoire à l'école des sourds-muets et répond aux questions :

1° Quand l'enseignememt de l'histoire doit-il commencer ?

2° Qu'est-ce qui doit être enseigné, et

3° Comment cet enseignement doit-il se faire ?

M. Franke parle des exercices de conversations dans les classes inférieures des institutions de Sourds-Muets. M. Freese, le digne successeur du célèbre Arnold, inspecteur de l'institution à Riehen près Bâle, publie un petit article, intitulé : Aus der Praxis — für die Praxie (de la pratique — pour la pratique) en traitant le calendrier d'une manière très-pratique. — M. Blomkvist à Oerebrô fait connaître un plan de réorganisation des institutions en Suède qui mérite l'attention. — Dans le n° 6 se trouve un article par M. Knauf : la réforme de l'enseignement de l'histoire naturelle. Les numéros 6 à 11 donnent un travail fort intéressant par H. Hoffmann : des études dictatiques, un article par Hockelmann-Trierdac sur l'enseignement du dessin, un écrit polémique par Knauf: anti Koch, et un aperçu historique de l'institution de Riehen.

Les numèros 12 et 13 publient un travail par Heilscher-Breslau qui traite de la question de l'emploi des gravures

dans l'enseignement des sourds-muets, question qui occupe depuis quelque temps les maîtres en Allemagne, et l'histoire de la théorie des voyelles par Tietgen.

M. Walther publie la biographie de l'ancien directeur de l'institution royale à Berlin : Louis Ferdinand Reimer, né le 14 décembre 1805 à Danzig et mort le 9 juin à Potsdam, en la faisant précéder d'une introduction bien sentie.

J'espère pouvoir, à l'avenir, entrer plus dans les détails de chaque article. Je termine mon petit compte-rendu par le désir le plus sincère; que les deux revues : l'Organ et les Blaetter s'abstiennent de toute polémique blessante et qu'elles travaillent en paix pour le bien de nos pauvres sourds-muets.

Dr C. Renz.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

de

Tous les ouvrages parus en France ou en Langue Française

SUR L'ENSEIGNEMENT DES

SOURDS-MUETS

Suite

Vue générale de l'affaire du soi-disant comte de Solar et discussion de l'information faite en Languedoc, suivies d'une lettre de M. Prunget des Boissières avec,

consultations d'anciens avocats au Parlement. In-12 et 136 p. Paris, Demonville, 1780,

Consulter : ELIE DE BEAUMONT : Mémoire et réponse à M. l'abbé de l'Epée, etc.

MOREAU DE VORMES. Lettre à M. l'abbé de l'Épée.

J. F. EUDE. Rapport du procès Solar.

J. F. LAHARPE. Correspondance littéraire, etc.

FOURNIER DES ORMES. Le sourd-muet de l'abbé de l'Épée.

JUBINAL (ACH.) Le sourd-muet de l'abbé de l'Epée.

J. N. BOUILLY. L'abbé de l'Épée.

MARÉCHALLE ET CONSTANT. L'abbé de l'Épée ou le muet de Toulouse.

SOURD-MUET ET L'AVEUGLE (LE). Journal mensuel. Par l'abbé C. Carton. Tome I, II et III. In-8, 294. 254, 96 p. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1837-1841.

SURDOPHONE (LE). Organe international et polyglotte des instituts de sourds-muets, d'idiots et d'aveugles. 1re année, 1886-1887. In-8, 352 p. 2e année, 1887-1888, 3e année, 1888. N° 1. Avril , 32 p.

Tarra (L'abbé J.). Des critérium d'admission à l'institution des sourds-muets pauvres de la campagne, à Milan. Discours. Traduit par MM. Dubranle et Dupont, In-8, 15 p. Milan, Imprimerie Saint-Joseph, 1881.

Tarra (L'abbé J.). *Cenni Storici.* Esquisse historique et court exposé de la méthode suivie pour l'instruction des sourds-muets de la paroisse et du diocèse de Milan. Traduction française de MM, A. Dubranle et Dupont, In-8, 138 p. Paris, Delagrave, 1883.

Tessières (Ph. de). De l'utilité pour le sourd-muet de l'enseignement par l'écriture et la parole et de l'emploi du langage mimique dans son éducation. Thèse pour l'agrégation. 11 p. Paris, Clamaron, 1861.

Théobald (J.). De l'enseignement de l'Histoire Sainte aux sourds-muets et de ses rapports avec l'enseignement

de la langue française (Lettre à un ami). In-8, 24 p. Chambéry, F. Puthod, 1870.

Théobald (J.). Projet d'une colonie agricole de sourds-muets. In-8, 31 p. Chambéry, F. Puthod, 1870.

Théobald (J.). Le sourd-muet et l'aveugle. Discours. In-8, 13 p. Chambéry, F. Puthod. 1871.

Théobald (J.). La méthode intuitive appliquée à l'enseignement de la langue écrite aux sourds-muets. In-8 14 p. Chambéry, F. Puthod, 1873.

Théobald (J.). Petites lectures et exercices de narration. In-12, VIII et 112 p. 1re édition. Paris, Ch. Fouraut et fils, 1873.

Théoblad (J.). Petites lectures, etc. 2me édition revue e augmentée. In-12, 160 p. Paris Ch. Fouraut et fils. 1880.

Théobald (J.). De l'enseignement des sourds-muets par la parole. Mémoire présenté à l'Académie Nationale de Savoie. In-8, 22 p. Paris, Auteur, 1874.

(*A suivre*)

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

L'abbé Louis Dassy

On organise à Marseille un comité dans le but d'ériger un monument à l'abbé Louis Dassy, fondateur de l'Institution des sourds-muets et des aveugles de Marseille. La vie de cet homme de bien va être écrite par sa nièce, qui fut sa collaboratrice, et qui est également la supérienre de l'institution, dont M. l'abbé Dassy, neveu du fondateur, a pris la direction.

La Curiosité Universelle.

Exposition Universelle. — Un avis affiché dans le salon occupé par l'institution de Paris (Pavillon de l'Hygiène), fait savoir à tous nos confrères qui visiteront cette exposition que tous les jeudis, ils y trouveront de 3 heures à 4 heures le Directeur de l'Institution Nationale, le Censeur ou un des professeurs pour leur donner les renseignements dont ils auraient besoin. Ils pourront aussi à ce moment prendre connaissance des documents renfermés dans la Bibliothèque.

* * *

Institution Nationale de Paris. — La distribution des prix aux élèves de l'Institution Nationale de Paris aura lieu le Lundi 5 Août 1889 à 3 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Marguerie, conseiller d'État, Président de la Commission consultative de l'Institution Nationale de Paris.

* * *

Société Centrale d'Éducation et d'Assistance pour les Sourds-Muets en France. — Le tirage de la loterie organisée par cette société qui devait avoir lieu le Dimanche 28 Juillet, a été reporté au Dimanche 4 Août.

* * *

Nous prions nos lecteurs de prendre note de la nouvelle adresse du Directeur de la Revue Française et d'envoyer désormais toutes les communications à **M, Ad. Bélanger, 13, rue Méchain. Paris.**

L'Imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue Saint-Jacques 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
5me année. N° 6 Septembre 1889.

CAUSERIE PÉDAGOGIQUE

Notes sur la 1re année d'enseignement: l'Articulation et la lecture sur les lèvres.

Que mes confrères se rassurent en lisant ce titre, je n'ai pas la prétention de leur offrir un nouveau traité d'articulation, le nombre m'en paraît suffisant pour le moment et ceux qui viendraient s'ajouter ne pourraient que reproduire les traités précédemment parus, douze uo treize depuis 1870; nos lecteurs en trouveront la liste complète dans notre *Bibliographie Générale* à l'article MÉTHODE p. 58 et 59.

Ce sont encore moins des conseils que nous voudrions donner à des confrères expérimentés, mais leur dire comment nous comprenons notre enseignement spécial et quels sont les guides qui pourraient leur être utile au point de vue de cette instruction.

La première année, nous l'avons dit, doit être consacrée entièrement à l'étude de l'articulation et de la lecture sur les lèvres, nous avons vu dans une causerie précédente (*) qu'il était nécessaire de continuer cette étude d'une façon particulière pendant les années suivantes, jusqu'à la fin du cours d'instruction.

Afin de ne rien laisser au hasard, un plan général

(*). Revue Française, 5e année. N° 1.

est nécessaire, nous recommanderons tout spécialement à nos confrères,

Le programme d'enseignement de 1re Année de l'Institution Nattionale de Paris(·)

Pendant la 1re année, l'enseignement peut se diviser en trois parties: 1° La période préparatoire, 2° l'enseignement de l'articulation, 3° l'enseignement de la langue.

Nous examinerons donc successivement chacune de ces trois parties.

Période Préparatoire

Consulter plus particulièrement:

Cyrille (Frère). — L'articulation guide pour enseigner aux sourds-muets la parole et la lecture sur les lèvres d'après Hill, Bruxelles, Devaux & Cie, 1872.

J. Hugentobler. — Cours d'articulation ou premiers exercices de lecture sur les lèvres, d'articulation, etc. Paris, Ch. Delagrave, 1876.

L. Goguillot. — De la période préparatoire à l'enseignement des éléments d'articulation et de lecture sur les lèvres, etc. Paris, A. Derenne. 1883.

M. Dupont. — La voix du sourd. Paris, Plon. 1882.

F. M. B. — Méthode d'articulation et de lecture sur les lèvres à l'usage des institutions de sourds-muets. Saint Laurent s/Sèvres, Procure générale des frères de Saint-Gabriel. 1885.

L. Goguillot. — Comment on fait parler les sourds-muets, Paris, Masson. 1889.

Son utilité. — La période préparatoire dont l'utilité a été reconnue par tous les professeurs de sourds-muets, ne nous paraît pas encore avoir pris en 1re année la place qui lui convient, son but, nous le savons est de préparer l'élève à l'étude des éléments de la parole, de faire l'éducation des deux sens qui doivent remplacer l'ouie absente: la vue et le toucher; à notre avis, on peut dire que d'elle dépend en grande partie la pureté de l'articulation.

(·). V, Revue Bibliographique 1re année No 1.

Examen de l'état physique et intellectuel des élèves. Elle débute par un examen attentif de l'état physique et intellectuel de l'élève, examen que le professeur doit poursuivre pendant un certain temps, s'il ne veut pas s'exposer à commettre des erreurs préjudiciables à ses élèves.

Education de la vue et du toucher. — Tous les efforts du maître vont donc se porter sur l'éducation de la vue. Attirer, obtenir l'attention de son élève, voilà le but.

A l'aide d'exercices de toutes sortes dont nos lecteurs trouveront la nomenclature dans les ouvrages cités plus haut, le professeur amusera ses élèves tout en les instruisant, son initiative personnelle lui suggérera d'autres exercices de même nature. Rappelons au maître qu'il y aura profit pour lui à développer chez ses élèves l'éducation du toucher. Ces exercices intéressants pour l'enfant, donneront à ce sens une délicatesse plus grande qui nous sera plus tard d'une grande utilité.

Lecture synthétique. — Enfin, le professeur a obtenu de ses élèves une attention suffisante, il va mettre à l'épreuve leur intelligence, leur sagacité; il prend un objet de la classe dont le nom est court, il le prononce désigne l'objet, il prend un autre objet d'une prononciation absolument différente et après avoir attiré l'attention de ses enfants, il l'articule également: Ex. *Chaise—Bureau.* Prononçant ensuite un de ces mots, il invite son élève à lui montrer l'objet. C'est ce que nous appelons la *lecture synthétique,* exercice facile auquel l'élève prend un grand intérêt et qui montrera à celui-ci ce que sera pour lui la parole. N'oublions pas qu'elle servira très utilement au professeur dans ses relations avec ses élèves. 30 à 40 mots pourront être enseignés ainsi : De petits ordres. viens, va-t-en, assis, debout, mouche-toi.... les noms des principaux objets de la classe, enfin ceux des élèves, du professeur.

Variété à apporter dans les exercices. — Ces différents exercices ont été menés de front, il ne faut ni fati-

guer l'élève, ni l'ennuyer ; le professeur doit varier le plus possible ses exercices. Dans la même classe, il consacrera quelques minutes à des exercices d'ensemble, les élèves reproduisant les mouvements du maître, il s'occupera ensuite de l'éducation du toucher, passera après à la lecture synthétique, pour revenir à des reproductions de mouvements. Il fera successivement des exercices généraux ou individuels, se fera remplacer par un élève pendant qu'il corrigera ce qu'il y aura de défectueux chez un autre, etc

Gymnastique des organes phonateurs. — Avec les premiers exercices de lecture synthétique, l'attention de l'élève a été plus particulièrement attirée sur la bouche du maître, il l'a vue s'ouvrir plus ou moins, les dents se déserrer, la langue se lever, s'abaisser etc.. sans pour cela remarquer spécialement chacun de ces mouvements. Le professeur s'appliquera alors à donner à ses élèves l'habitude des différents mouvements exécutés par la bouche, les lèvres, les dents, la langue ; exercices peu amusants mais d'une utilité très grande: ouvertures différentes de la bouche ; mouvement des lèvres en avant, en arrière, mouvements de toutes sortes de la langue, combinaisons de ces différents mouvements, place occupée par la langue dans les différents sons et articulations.

Ces exercices arides, il est vrai, s'ils sont conduits et exécutés d'une façon exacte et précise simplifieront grandement la tâche du professeur lors de l'enseignement des éléments de la parole.

La respiration. — S'il est un organe au jeu duquel le professeur de sourds-muets doit s'intéresser essentiellement ; c'est sans contredit les poumons qui dans la parole jouent un rôle si important. Notre élève évidemment sait respirer, mais il respire pour vivre et non pour parler, nous devons donc lui apprendre à respirer et surtout à expirer convenablement.

Il faut qu'il sache retenir son souffle, le ménager à propos ; pour celà des exercices répétés sont nécessaires, il est bon que le professeur soit pénétré de l'utilité et

de la nécessité de ces exercices, non seulement comme préparation à la voix, à l'enseignement des sons et articulation et en vue de la syllabation ; mais encore pour développer, pour améliorer la voix, pendant la 1re Année ; et les années suivantes.

Nous ne parlerons pas des spiromètres, instruments cités et décrits dans tous les traités d'articulation, peu de maîtres s'en servent, ils coûtent fort cher et ne sont pas des instruments d'étude mais de contrôle. Nos confrères trouveront le spiromètre de Mathieu et celui de Bellangé chez M. Mathieu constructeur d'instruments de chirurgie, Boulevard Saint-Germain. Paris.

La voix. — Le professeur n'attendra pas que toutes les séries d'exercices dont nous venons de parler soient terminées pour s'occuper de la voix de ses élèves. Peu de sourds nous arrivent aphones ; mais la plupart ont une voix désagréable, si nous exceptons ceux qui ont conservé un degré d'audition ou qui ont entendu pendant quelques années, on peut dire que les autres ont besoin de suivre des exercices spéciaux destinés à leur donner une voix aussi naturelle que possible.

Provocation et correction de la voix. — Nous ne citerons pas les différents moyens employés jusqu'ici et recommandés par tous les traités d'articulation. Nous ne parlerons que d'un qui nous a réussi avec des élèves aphones et qui a été utile à tous.

Nous faisons exécuter à chaque élève des vibrations labiales, ce que les physiologistes appellent l'*r* labiale, d'abord sans émettre aucun son, puis en y joignant un bruissement guttural, lorsque cet exercice est bien fait, on essaie d'obtenir des mouvements de langue accompagnés de son, quelquefois on y joint très facilement l'*r* linguale. Enfin, lorsque l'élève exécute bien ces différents exercices, pendant qu'il reproduit les mouvements labiaux dont nous parlions plus haut, on lui fait ouvrir doucement la bouche, en ayant soin qu'il laisse la langue mollement étendue dans la cavité

buccale, il est bien rare que l'élève ne donne pas un son se rapprochant de l'*a*; en faisant chaque jour ces différents exercices, on arrivera à développer facilement la voix de l'enfant et on obtiendra ainsi une voix aussi naturelle que possible.

(*A suivre*)

Ad. Bélanger.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

de

Tous les ouvrages parus en France ou en Langue Française

SUR L'ENSEIGNEMENT DES

SOURDS-MUETS

(Fin)

Théobald (J.). Le sourd-muet, sans instruction, arrive-t-il de lui-même à concevoir l'idée d'un être supérieur à l'homme? Thèse pour l'agrégation présentée et soutenue le 16 novembre 1874. In-8, 16 p. Paris. Boucquin, 1874.

Théobald (J.). L'enseignement agricole des sourds-muets, Lettre à un ami. In-8, 15 p. Paris, Boucquin, 1875.

Théobald (J.). Péreire et sa méthode. Discours. In-8, 14 p. Paris. Boucquin, 1875.

Théobald (J.). De l'enseignement du droit usuel aux sourds-muets. Rapport présenté à la conférence des professeurs de l'institution nationale des sourds-muets de Paris. (Ext. de la *Revue Française*, etc.) In-8, 19 p. Paris, P. Ritti, 1886.

Thiers (Ad.). Circulaire aux préfets sur les sourds-muets Petit in-4, 6 p. Paris, 1834.

Toulouse (Institution de). Distribution des prix, années 1831, 1834,

Triquet (E. H.). Théorie pratique des maladies de l'oreille, p. 503. Traitement pédagogique ou éducation des sourds-muets. In-8, Paris, J.-B. Baillière, 1857.

Tronson du Coudray. *(V. Procès Solar).*

Trondhiem (Institution de). Notice sur l'Institut des sourds-muets, en 1838, par M. de Laroquette, consul de France en Norwège, Paris, Fain et Thunot, 1839.

Vaïsse(Léon). Le mécanisme de la parole mis à la portée des sourds-muets de naissance, 8 p, Paris, 1838.

Vaïsse (Léon). Le premier livre des sourds-muets. Description et histoire de l'institution royale de aris. 11 p. Lithographie, 138,

Vaïsse (Léon). Essai historique sur la condition sociale et l'éducation des sourds-muets en France. Extrait du dictionnaire encyclopédique de l'Histoire de France. In-8, 8 p, Firmin-Didot, 1844.

Vaïsse (Léon). Dictionnaire encyclopédique de l'Histoire de France. (Laurent Clerc, de Gérando, Itard, l'abbé de l'Épée, Jean Massieu, Fabre d'Olivet, l'abbé Sicard sourds-muets). Paris, Firmin-Didot.

Vaïsse (Léon). Les sourds-muets et leur éducation Extrait de l'encyclopédie moderne, tome xxv. In-8, 8 p. aris, Firmin-Didot frères, 1845.

Vaïsse (Léon). Des conditions dans lesquelles s'entre prend et des moyens par lesquels s'accomplit lins truction des sourds de naissance. Discours, In-8, 36 p. Paris, L. Hachette et Cie, 1848.

Vaïsse (Léon). De la parole considérée au double point de vue de la physiologie et de la grammaire; nouvelles études sur les divers ordres de phénomènes dont se compose le langage de la voix articulée. Extrait de l'encyclopédie moderne. In-8, p. 446 à 486. Paris, Firmin-Didot, 1853.

Vaïsse (Léon). De la pantomime comme langage naturel

et comme moyen d'instruction du sourd-muet. Di cours. In-8, 24 p. Paris, Hachette et Cie, 1854.

Vaïsse (Léon). Paroles prononcées sur la tombe de M. le Dr Ménière, médecin en chef de l'Institution Impériale des sourds-muets, le 8 février 1862. In-8, 8 p. Atelier lith. de l'Institution Impériale des sourds muets, 1862.

Vaïsse (Léon). Historique et principes de l'art d'instruire les sourds-muets. In-8, 13 p. aris, Hachette. 1865.

Vaïsse (Léon). Principe de l'enseignement de la parole aux sourds de naissance. Avec une planche, In-8, 22 p. Paris, Hachette, 1870

Vaïsse (Léon). Simples réflexions sur quelques questions de détail dans la pratique de l'éducation des enfants atteints de surdi-mutité. Lettre du directeur honoraire de l'Institution Nationale des sourds-muets à ses anciens collaborateurs et confrères. In-8, 24 p. Paris, L. Hachette et Cie, 1872.

Vaïsse (Léon). Un document retrouvé et quelques faits rétablis concernant l'éducation des sourds-muets en France, avec un aperçu de l'état actuel de cette branche spéciale de l'instruction publique et l'expression d'un vœu à réaliser dans son intérêt. In-8, 15 p. Rodez, Ratery, 1876.

Vaïsse (Léon). L'éducation des sourds-muets dans les institutions départementales. Ex. Congrés scientifique de France. XLSession à Rodez. Mémoire, cinquiéme section. In-8, 8 p. Rodez, Vve E. Carrière.

Vaïsse (Léon). Un premier résultat du congrès international de Milan. Petit in-8, 4 p. Conseiller-Messager des sourds-muets. Bulletin des écoles janvier 1881.

Vaïsse (Léon.) La méthode italienne. Petit in-8, 28 p. Bulletin des écoles, juin à octobre, 1881.

Valade-Gabel (J-J). Rapport sur un plan de nomenclature générale appropriée à l'enseignement des sourds muets. In-8, 23 p. Paris, Plassant et Cie, 1831.

Valade-Gabel (J-J.). Lettre au rédacteur du *Sourd-Muet* et de *l'Aveugle*, à Bruges. In-8, 7 p. 1837.

Valade-Gabel (J-J.). Le petit livre des sourds-muets. Lectures à la portée des commençants. In-3, 12 p. Paris, imprimé par les élèves de l'institution. Mars, 1838.

Valade-Gabel (J-J.). Rapport sur un projet de vocabulaire illustré. Mémoire autographié, 12 p. 1838.

Spécimen de vocabulaire illustré, 8 p. (autographié ,

Valade-Gabel (J-J) Premier mémoire sur cette question Quel rôle l'articulation et la lecture sur les lèvres doivent-elles jouer dans l'enseignement des sourds-muets. In-8, 36 p, Bordeaux, H. Gazay, 1839.

Valade-Gabel (J-J). Sur le langage naturel dont les sourds-muets font usage. In-8, 8 p. Bordeaux, H. Gazay.

Valade-Gabel (J-J.). Discours prononcé à l'occasion de la distribution des prix, in-8, 4 p. août 1839, Bordeaux Bellier, 39.

Valade-Gabel (J-J.). Discours prononcé sur la tombe de H.-C. Guilhe, le 21 avril 1842. In-8, 4 p. Bordeaux' Lavigne. 1844.

Valade-Gabel (J-J). Notice sur la vie et les travaux de Jean Saint-Sernin, premier instituteur en chef de l'institution royale des sourds-muets de Bordeaux. In-8, 20 p. avec portrait. Bordeaux, Lavigne, 1844.

Valade-Gabel (J-J.). De l'insuffisance du temps accordé aux sourds-muets pour leur instruction et des moyens d'y remédier. Discours. In-8, 8 p. Bordeaux, Durand, 1845.

Valade-Gabel (J-J.). Dela conduite à tenir avec les sourds muets après leur sortie de l'école. Conseils à leurs familles. Discours. In-8, 12 p. Bordeaux, Durand, 1846.

Valade-Gabel (J-J.). Péreire et de l'Épée. Discours, In-8, 14 p. Bordeaux, Durand, 1848.

Valade-Gabel (J-J.) De la situation des écoles de sourds muets. In-8, 15 p. 1851.

Valade-Gabel (J-J). A Monsieur le président et à Messieurs les membres de l'Académie Impériale de

médecine. In-8, 4 p. Paris, Thunot et Cie 1853. 2me lettre à l'Académie Impériale de Médecine. In-8, 4 p. Paris, E. Thunot et Cie.

Valade-Gabel (J-J), Nouvelles étrennes de l'enfance. Petites lectures illustrées. In-12, XIII et 159 p Paris, Roret, 1853.

Valade-Gabel (J-J,). Méthode à la portée des instituteurs primaires pour enseigner aux sourds-muets la langue française sans l'intermédiaire du langage des signes. In-8, LXXVI et 400 p. Paris, Dezobry et Magdeleine, Roret, 1857.

Valade-Gabel (J-J.). L'enfant ne saurait-il apprendre à parler sans l'intervention des signes? Réponse à un examen critique du rapport de M. Franck, membre de l'Institut, sur la méthode intuitive pour enseigner la langue française aux sourds-muets. In-8, 16 p. Paris, Crété 1862.

Valade-Gabel (J-J.). Des signes méthodiques et des signes dits réguliers. Réponse aux observations publiées au sujet du rapport de M. Franck, membre de l'Institut, sur les méthodes d'enseignement en usage pour instruire les sourds-muets. In-8, 15 p. Paris, Juin 1862.

Valade-Gabel (J-J.). Guide des instituteurs primaires pour commencer l'éducation des sourds-muets. In-8, 101 p. Paris, Tandou et Cie, 1863.

Valade-Gabel (J-J.). Le mot et l'image. Premier livre des sourds-muets. Partie du maître In-8, 26 et 84 p. Partie de l'élève. In-8, 101 p. Paris, F. Tandou et Cie 1863.

Valade-Gabel (J-J.). De la situation des écoles de sourds-muets non subventionnées par l'État (1868) In-8, 71 p. Bordeaux, C. Gounouilhou, 1875.

Valade-Gabel (J-J.). La parole enseignée au sourd-muet. Cours de phonomimie. Recueilli et publié par A. Valade-Gabel. In-12, 84 p. Paris, Ch. Delagrave, 1878.

Valade-Gabel (J-J.). et **A. Valade-Gabel**. Plan d'études.

Programme de l'enseignement pour les écoles de sourds-muets non subventionnées par l'État. In-12, 101 p. Paris, Ch. Delagrave, 1876.

Valade-Gabel (J.-J.). Des faits à l'idée. 6me édition. In-12, VIII et 152 p. Paris. Ch. Delagrave, 1880.

Valade-Gabel (J.-J.). *V.* Ad. Bélanger. Etude Bibliographique, etc.

Consulter : **P. Valat**. Notice biographique sur J.-J Valade-Gabel.

Valade-Gabel (A.). De l'importance de la lecture pour l'instruction des sourds muets. Discours. In-8, 12 p. Paris, Boucquin, 1863.

Valade-Gabel (A.). Historique de l'art d'apprendre aux sourds-muets la langue écrite et la langue parlée, par Hervas y Panduro. Traduit de l'espagnol et annoté par A. Valade-Gabel. In-8, VI et 56 p. Paris, Ch. Delagrave, 1875.

Valade-Gabel (A.). De l'importance de la composition pour l'instruction des sourds-muets. Discours. In-8, 20 p. Paris, Boucquin, 1879.

Valade-Gabel (A.). La parole enseignée au sourd-muet etc. (*V, J, J. Valade-Gabel.*)

Valade-Gabel (A.). Plan d'études, etc. (*V. J-J. Valade-Gabel.*)

Valade-Gabel (A.). *V.* Ad. Bélanger. Etude Bibliographique, etc.

Valade (Rémi). Essai sur les mesures législatives à provoquer pour étendre à tous les sourds-muets de la France le bienfait de l'éducation. In-8, 67 p. Bordeaux, H. Faye, 1845.

Valade (Rèmi). Etudes sur la lexicologie et la grammaire du langage naturel des signes suivi de : De l'influence de l'audition sur les destinées humaines, Discours. In-8, XV et 29 p. Paris, Ladrange, D. Guillemot, 1854.

Valade (Rémi). Essai sur la grammaire du langage naturel des signes à l'usage des instituteurs de sourds-

muets avec planches et figures. In-8, XVI et 128 p. Paris, Roret, D. Guillemot, 1851.

Valade (Rémi). De quelques préjugés relatifs aux sourds de naissance. Discours, In-8, 23 p. Paris, Boucquin, 1856.

Valade (Rémi). De l'origine du langage et de l'influence que les signes naturels ont exercée sur sa formation, Discours. In-8, 40 p. Paris, Boucquin, 1866.

Valat (P.). Notice biographique sur J.-J. Valade-Gabel. In-8, 40 p. Paris, E. Plon et Cie, 1882.

Valette (J.). Origine de l'enseignement des sourds-muets en France. In-12, 35 p. Toulouse, J. Pradel et Blanc. 1861.

Van Schelle (Léon). Résumé analytique des travaux du troisième Congrès international pour l'amélioration du sort des sourds-muets tenu à Bruxelles du 13 au 18 août 1883. Précédé d'un aperçu sur l'origine des congrès internationaux pour l'amélioration du sort des sourds-muets et des résolutions prises par les congrès de Paris et de Milan. In-8, 42 p. Bruxelles, Hayez, 1883.

Varsovie (Institution de). Institut des sourds-muets et des aveugles de Varsovie. In-8, 50 p. Varsovie, Institut des sourds-muets. 1878.

Vingtrinier (Aimé). Les élèves sourds-muets de M. Hugentobler et la société d'éducation de Lyon. In-8, 10 p. Lyon, 1878.

Vivé (P.). Les instituteurs de l'école nationale des sourds-muets de Bordeaux, etc. *(V. Saint-Sernin).*

Vivè (P.). Cause célèbre, sourd-muet de naissance convaincu d'avoir contrefait des assignats au crayon et à la plume. Défendu par P. Vivé, second instituteur des sourds-muets, devant le tribunal criminel du département de la Gironde, séant à Bordeaux (28 prairial, an III). In-8, 24 p. Paris, Morin, 1796.

Vivé (P.). Dissertation sur les délits des sourds et muets Bordeaux, 1803.

Volquin (H.) Surdi-mutité. Exposé de quelques faits

relatifs à la question pendante devant l'Académie Impériale de Médecine In-8, 31 p. Paris, J.-B. Chalvet, 1853.

Volquin (H.) Essai sur les moyens de donner gratuitement aux sourds-muets, l'éducation intellectuelle et agricole. In-8, 47 p. Paris, J.-B. Chalvet, 185 .

Volquin (H.) L'Impartial. *(V. Impartial.)*

Voyage de S.M.I. Joseph II. dans différents pays, p. 48. Visite de l'empereur à M. l'abbé de l'Épée. In-8, 114 p. 1781.

Watteville (Ad.).Rapport à son Exc. le Ministre de l'Intérieur sur les sourds-muets, les aveugles et les établissements consacrés à leur éducation. In-4, 43 p. Paris, Imprimerie Impériale, 1861.

Wilborgne (Ch.). Dactylographie, ou sténographie des doigts. Extr. des Annales de l'éducation des sourds-muets et des aveugles par E. Morel, In-8, 8 p. Paris, 1847.

Zurich (Institut de). L'Institut des aveugles et des sourds-muets depuis sa fondation jusqu'à la fin de l'année 1834. Rapport présenté par M. Henri d'Orelli, traduit de l'allemand, par . Mousson. In-8, 94 p. Zurich, 1835.

(Fin)

Ad. Bélanger
Professeur-Bibliothécaire
à l'Institution Nationale de Paris

REVUE DES JOURNAUX ETRANGERS

—

1° **Organ der Taubstummen-Anstalten.** Le n° 7 publie un rapport de M. Hechler, membre de la chambre des députés hessois, fait à la suite d'une proposition très-importante de M. Vogt: que l'enseignement des enfants sourds-muets soit obligatoire et la durée du cours d'enseignement de huit ans. M. Hechler prétend que le gourvernement hessois a porté tous ses soins sur ce qui concerne l'enseignement des sourds-muets, susceptibles de culture intellectuelle et recommande aux autorités scolaires de faire tous leurs efforts afin que chaque sourd-muet soit envoyé dans une institution pour y être élevé. Afin que les frais d'éducation ne soient pas pour les parents un prétexte de priver d'instruction leurs enfants sourds-muets, l'Etat se charge des 3/4 et les parents ou la commune d'un quart. La commission chargée d'examiner la proposition de M. Vogt, trouve inopportun de forcer les parents à envoyer leur enfant dans une institution et de blesser par là leurs sentiments naturels; tout ce qui pourrait être fait sous ce rapport, dit-il, est de faire comprendre aux parents la nécessité et l'utilité d'envoyer leurs enfants dans un établissement.

Concernant la seconde partie de la proposition, c. à. d. de fixer la durée du cours d'enseignement à huit ans, la commission trouve qu'elle mérite d'être prise en considération. Le rapporteur termine son travail par les propositions suivantes: le gouvernement grand-ducal est prié:

1° d'introduire dans les établissements des Sourds-Muets, le plutôt possible, un cours d'enseignement d'au moins 7 années.

2° de recommander aux autorités cantonales de charger la caisse cantonale des frais d'éducation des enfants des parents pauvres.

3° de ne pas donner suite à la proposition du député Vogt, concernant l'enseignement obligatoire des Sourds-Muets.

Il est très regrettable qu'il y ait eu dans la commission des hommes ne comprenant pas l'importance de la question. Il y a malheureusement des parents qui ont un amour aveugle pour leurs enfants sourds-muets et qui méconnaissent leur véritable intérêt. En ce cas c'est un devoir pour le gouvernement de forcer par la loi les parents à envoyer leurs enfants dans un établissement. L'enseignement obligatoire est une nécessité pour tous les enfants et surtout pour les enfants sourds-muets !

M. Kerner termine dans ce numéro son intéressant article sur Hill et Vatter, qui mérite sous tous les rapports d'être lu et étudié,

Le n° 8 publie le protocole de la 21me conférence des instituteurs wurtemgeois et badois qui eu lieu à Mesbourg sur le lac de Constance les 13, 14 et 15 Mai de cette année.

M. Hoffmann (Ratibor), le physiologiste de la langue par excellence, donne un intéressant article sur la prononciation de l'allemand à Ratibor.

Le même numéro publie le programme du congrès des instituteurs allemands des sourds-muets qui aura lieu à Cologne les 24, 25 et 26 Septembre.

2° **Blaetter für Taubstummenbildung.**

Les numéros 14 et 15 commencent à publier des pensées sur l'enseignement de l'articulation par Huschens, un article fort intéressant sur le livre de Deschamps, De l'éducation des Sourds-Muets par Werner (Stade) sur l'origine des langues par P. Odelga, de la pratique pour la pratique par Hilger ; du Nord et du Sud par Franke. Tous ces articles offrent un grand intérêt.

Dans le N° 16, Lube (Berlin) parle de la conception des idées chez les Sourds-Muets et de leur enseignement nous y trouvons des idées fort juste, et Huschens donne la suite de son intéressant article ; Des pensées sur l'enseignement de l'articulation.

Dr C. Renz.

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

FRANCE

Adrien Cornié, Etude sur l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux. 1786-1889 ,In-8. 110 p, Bordeaux. R. Coussau et F, Coustalat, 1889.

Nous parlions, il y a quelque temps, des noces d'or d'une de nos institutions françaises, celle de Poitiers. Trois de nos écoles auraient déjà pu fêter leur centenaire : Paris, 1760 ; Angers, 1777 et Bordeaux, 1786

Une notice sur l'institution d'Angers a été publiée dans cette Revue et nous venons de recevoir de M, Adrien Cornié une étude fort intéressante sur celle de Bordeaux.

C'est l'histoire du bien accompli pendant un siècle par cette institution, l'une des meilleures de notre pays ; nos confrères y trouveront des renseignements de toutes sortes bien classés, l'ouvrage d'ailleurs est publié, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Intérieur. Nous félicitons bien sincèrement l'auteur de son travail qui montrera une fois de plus le bien accompli par nos institutions françaises fondées sous l'inspiration du vénérable abbé de l'Épée.

Nous allons le parcourir très rapidement.

C'est d'abord une vue de l'institution.

Le personnel actuel de l'Institution de Bordeaux à la tête duquel se trouve le sympathique directeur M. Max Cavé-Esgaris. Le personnel enseignant comprend 27, dames de Nevers sous la direction de la Supérieure Mme Angélique Camau. Une commission consultative de six membres.

Origine de l'institution. Fondée en 1786 par Mgr Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux avec M. l'abbé Sicard pour Directeur et Saint-Sernin comme instituteur.

Administration de la maison. Commission administrative, puis un directeur avec un conseil de surveillance depuis 1841 une commission consultative remplace le conseil.

L'Institution de Bordeaux est réservée aux jeunes filles sourdes-muettes. Septembre 1859. Un tableau indique le nombre des élèves présentes à l'institution le 1er Janvier chaque année depuis 1787 jusqu'en 1889. Le 1er Mai 1889 ce nombre était de 220. Depuis 1786 jusqu'à nos jours l'institution de Bordeaux a recu 1.696 élèves.

Méthode d'enseignement. Saint-Sernin, Valade-Gabel, introduction de la méthode instuitive.

Le cours d'études était alors de 6 années, sous la direction actuelle, il est porté d'abord à 7 puis à 8 années.

Articulation. En octobre 1865, M. Fourcade de Toulouse, un précurseur, mort depuis dans la misére, donna avec l'autorisation du ministre de l'intérieur des leçons d'articulation au corps enseignant, à partir de 1868 l'articulation est enseignée dans chaque classe et au mois d'octobre 1879, un an avant le congrès de Milan la méthode orale pure est introduite dans l'institution de Bordeaux.

Un tableau annexé à ce chapitre indique depuis 1840 jusqu'en 1849 et de 1879 à 1889, année par année le nombre des élèves renvoyées et les causes du renvoi. Au lieu d'augmenter, le nombre des renvois a diminué depuis l'introduction de la nouvelle méthode.

Classe enfantine, Nous nous proposons de revenir sur ce sujet dans un prochain numéro.

Enseignement professionnel. Peu de Sourdes-Muettes se marient, elles doivent gagner leur existence, aussi elles apprennent à l'institution tout ce qui concerne la couture, le repassage, les mieux douées le dessin, la peinture sur porcelaine.

Le chapitre suivant donne des *Renseignements sur les anciennes élèves sorties depuis 1859.* Renseignements les plus curieux : sur 500 élèves, 37 se sont mariées, 129 sont dans leur famille, les autres subviennent à leurs besoins par leur travail et exercent toutes sortes de métiers.

Asile de Bordeaux fondé en 1851 par les dames de Nevers, il renferme aujourd'hui 29 anciennes élèves de l'institution Nationale.

L'Asile de Bourg la Reine en compte 7 venant de Bordeaux.

Établissement typographique de MM. Firmin Didot et Cie à Mesnil sur l'estrée (Eure). Depuis 1879 cet internat dirigé par des religieuses reçoit d'anciennes élèves de l'Institution qui sont aujourd'hui au nombre de 12.

État sanitaire. — Cause des décès. Inutile de dire que la santé des élèves est l'objet des soins constants de l'administration et que l'état sanitaire y est excellent. Sur 140 décès survenus de 1839 à 1889, 47 sont dus à la phtisie.

Surdité congénitale, surdité accidentelle. Sur 805 élèves sorties depuis 1859 ou présentes aujourd'hui 453 seraient sourdes de naissance soit une proportion de 56 0/0.

Les chapitres suivants donnent des renseignements fort intéressants : sur les *influences héréditaires, l'influence des mariages consanguins, les cas multiples de surdi-mutité.*

Vient ensuite *l'horaire des élèves, les dépenses annuel-*

les et subventions de l'Etat depuis 1832, le prix de revient de chaque élève en 1887. Environ 818, 76. *Le budget de 1889*: subvention de l'État 110.000 Fr. *Recettes totales* 191.900, 63. Dépenses ordinaires 189. 482, 39.

Pour terminer l'ouvrage, les listes: *des instituteurs en chef et Directeurs, Des supérieures, des membres de la commission administrative, de la commission de surveillance, de la commission consultative*, et une étude sur les bâtiments reconstruits de 1862 à 1870 et qui sont aujourd'hui très bien aménagés.

Ad. B.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Institution Nationale de Paris. — La distribution des prix aux élèves de l'institution Nationale a eu lieu le 5 Août dernier à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de Monsieur Marguerie, conseiller d'Etat, Président de la Commission Consultative de l'Institution Nationale, assisté de M. Eug. Péreire, Président de la Cie Transatlantique et Membre de la Commission Consultative et de M. le Dr Regnard, Inspecteur Général au Ministère de l'Intérieur; M. de Saint-Sauveur, chef de Bureau au Ministère de l'intérieur, tout le personnel administratif et enseignant de l'institution avait pris place sur l'estrade, Une assistance nombreuse et sympathique remplissait la salle élégamment décorée.

M. André, professeur était chargé du discours d'usage, il avait pris comme sujet : L'utilité et la nécessité de la lecture chez nos élèves. Dans un discours, aussi élégant dans la forme qu'intéressant au fonds, M. Marguerie parle de la part prise par l'Institution de Paris à l'exposition de 1889. Nous reviendrons sur

ces discours dans un prochain numéro. Des exercices d'élèves ont précédé la distribution des prix proclamés par M. le Censeur.

Monsieur le Président annonce les distinctions qui viennent d'être accordées à deux professeurs de l'institution par M. le Ministre de l'Instruction publique : M. Coldefy professeur honoraire est nommé officier de l'instruction publique et M. Huguenin professeur de dessin est nommé officier d'Académie.

Avant de lever la séance, M. Javal, directeur présente à l'assistance M. Eug. Péreire, nouvellement nommé membre de la Commission Consultative. M. Eug. Péreire, vient de faire don au musée scolaire de l'école, du modèle de l'*Eugène Pereire* de la Cie Transatlantique. M. Javal rappelle que l'abbé de l'Epée et J. R. Péreire l'aieul du Président de la Cie Transatlantique étaient contemporains; s'ils n'étaient pas d'accord sur la méthode à suivre, leurs discussions coutoises se tinrent toujours sur un terrain purement scientifique, l'un comme l'autre ont droit à notre respect.

La rentrée des classes est fixée au Lundi 7 Octobre 1889.

Ad. B.

Institution Nationale des sourdes-muettes de Chambéry. — La distribution des prix des jeunes sourdes-muettes de l'Institution Nationale de Chambéry a eu lieu dans le couvent du Sacré-Cœur le lundi 5 Août à 5heures du soir. Monsieur Forest, Vice-Président de la commission des sourds-muets, occupait la place d'honneur à la demande de monsieur Baudart, Directeur. L'Assistance n'était pas nombreuse, mais compétente. Une des plus grandes sourdes-muettes s'est avancée au milieu de la salle et après avoir distribué les programmes de la fête a exposé à voix haute et distincte le sujet de la petite représentation et a remercié ces Messieurs de leur bienveillant intérêt.

Le trait connu des lanternes de Falaise a été mis en scène par toutes les enfants.

Il était divisé en plusieurs actes dont voici les principaux : Promenade nocturne dans l'obscurité accompagnée de fâcheux incidents ; puis, après ordonnances réitérées du Maire et criées dans les rues par l'adjoint promenade avec lanternes garnies de bougies non-allumées, et enfin promenade avec lanternes resplendissantes. Le tout s'est terminé chez Monsieur le Maire par une visite de remerciement.

Après la Distribution des Prix M. le Président a témoigné toute sa satisfaction pour les progrès sensibles qu'il avait été heureux de constater chez les enfants et a remercié en son propre nom, au nom de l'Assistance et au nom du Gouvernement ajoutant : par l'articulation ces jeunes sourdes-muettes nous comprennent se font comprendre ; j'ai pu juger de cela en plusieurs rencontres dans le courant de cette année ; par vos soins elles sont donc rendues à la famille et à la Société.

* * *

Institution d'Elbeuf. — Le 30 Juillet, *l'Institution des sourds-muets des deux sexes*, que dirigent avec tant de dévoûment et de succès M. et Mme Capon, célébrait sa fête annuelle : la distribution des prix.

M. Duprey, premier adjoint au maire d'Elbeuf, présidait. L'affluence était aussi nombreuse que sympathique, car tout le monde ici aime M. et Mme Capon.

Trois élèves ont joué une petite comédie : *Le Déjeuner au restaurant et la Promenade*, qui met en scène les merveilleux résultats obtenus à l'école.

Ensuite les lauréats ont été proclamés. Nous citerons parmi les plus souvent nommée MMlles Berthe Godefroy, Georgette Leclerc, Gabrielle Bardin, Louise Espinasse, MM. Depitre, Bourdon, Lemoine, Lebrun, Letellier, Lesueur, Hamon, Lequeux, Turquin.

L'élève Bourdon a reçu le prix offert par M. Maille, conseiller général, au plus méritant.

On a fêté tous ces enfants si dignes d'intérêt et on a acclamé leurs maîtres en souhaitant à l'école toute la prospérité qu'elle mérite.

Journal de Rouen

Institution de Lyon. — La distribution des prix aux sourds-muets, élèves de l'institution Hugentobler avait lieu hier devant une assistance nombreuse

Sur l'estrade, étaient présents MM. Martin, vice-président du conseil de préfecture, Bonnaud et Milleron, conseillers généraux ; Barnoud, maire de Villeurbanne ; Péchoud et Burlaut, conseillers municipaux de la même commune; Vial, percepteur ; Meynard, Bertholet, Perrin et Lévy, administrateurs ; Codgen, président de l'Union Chorale ; Létiévant, juge de paix de Villeurbanne ; Enou, professeur à la Faculté de droit, etc.

La fanfare de Villeurbanne ouvre la séance, puis M. Martin prononce un excellent discours, dans lequel il se déclare heureux d'avoir été choisi par M. le préfet pour présider cette fête.

Il constate les résultats obtenus depuis l'abbé de l'Épée. Ceux qui les ont obtenus méritent les éloges et les encouragements du gouvernement de la République.

M. Fabre, vice-président du conseil d'administration, remercie M. le préfet, le conseil général et les représentants des conseils municipaux de Lyon et de Villeurbanne.

Les donateurs fondateurs ont en ce jour la seule récompense qu'ils puissent ambitionner, ils ont sous leurs yeux le spectacle du bien accompli.

Il établit la situation morale et financière de l'institution ; le nombre des élèves est en progression sur les années précédentes. En 1888, leur nombre était de 53 :

il est cette année de 61. Dans ce nombre figurent trois boursiers de l'Etat.

Il termine en louant le zèle des professeurs qui, sous la direction de M. Hugentobler, ont fait preuve du plus grand dévouement.

Après un chœur chanté avec ensemble et talent par l'Union chorale, ont lieu les exercices des élèves.

C'est une chose merveilleuse que de voir ces jeunes enfants affligés de la plus triste des infirmités humaines prononcer distinctement des mots, des phrases, et répondre aux questions posées par le professeur. Parmi les jeunes garçons surtout le résultat obtenu est surprenant.

Les exercices terminés. M. Enon prend la parole.

L'honorable conférencier a rappelé les phases par lesquelles est passée l'éducation des sourds-muets.

Il a constaté le chemin accompli depuis le jour où l'abbé de l'Epée créa son ingénieuse méthode.

Aujourd'hui, grâce à des novateurs qui furent à l'origine traités en ennemis, la situation s'est encore améliorée; les sourds-muets, qui étaient des déshérités de la nature, sont devenus des citoyens pouvant, comme tous les autres, être utile à leur pays.

L'institution Hugentobler a été une des premières à préconiser la nouvelle méthode ; que les plus sincères remerciements lui soient adressés, elle a été à la peine, il est juste qu'elle soit à l'honneur.

Cette conférence, très applaudie, a été suivie de la distribution des prix que chaque élève vient chercher à l'appel de son nom et, pendant que la Fanfare exécute un dernier morceau, la foule se retire favorablement impressionnée.

Le Lyonnais

Distinctions honorifiques. — A la demande de M. le Directeur de l'Institution Nationale de Paris, M. le Mi-

nistre de l'Instruction publique sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, vient de nommer Officier de l'instruction publique M. Coldefy ancien professeur à l'institution Nationale de Paris et aujourd hui professeur honoraire. M. le Ministre de l'Instruction publique vient également de conférer les palmes d'officier d'académie à Monsieur Huguenin professeur de dessin à l'Institution Nationale de Paris depuis une trentaine d'années.

Nous offrons toutes nos meilleures félicitations à nos excellents collègues.

Nous venons également d'apprendre la distinction flatteuse dont a été l'objet un ancien élève de l'institution Nationale de Paris. M. Cochefer, artiste dessinateur a reçu le 14 Juillet dernier les palmes d'officier d'Académie M. Cochefer est le sympatique président de la Société d'Appui fraternel des sourds-muets de France, et l'auteur d'un projet de monument à l'abbé de l'Epée que l'on peut remarquer dans l'exposition de l'institution Nationale de Paris.

Ses nombreux amis seront heureux de se joindre à nous pour lui offrir toutes leurs félicitations.

Ad. Bélanger

Revue de la Société des Etudes Historiques. — Nous trouvons dans le numéro 7 de la 54 année de cette publication page 505 à 512. un compte rendu très complet de la 3e année de la *Revue Française* par notre savant confrère M. Montaudon.

Nous le remercions bien sincèrement de ses aimables appréciations; en faisant connaître les méthodes actuelles employées dans notre enseignement spécial, il rend service à la cause de nos malheureux élèves, aussi lui en sommes nous tout particulièrement reconnaissant.

L'Imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue Saint-Jacques 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
5me année. N° 7 Octobre 1889.

DOCUMENTS OFFICIELS

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

DE L'INSTITUTION NATIONALE DES SOURDS-MUETS DE PARIS
APPROUVÉS PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
le 13 *juillet* 1889

PREMIÈRE ANNÉE

I *Examen de l'état physique et intellectuel de l'élève*

II. *Période préparatoire*

Éducation de la vue et du toucher; préparation de l'appareil vocal.

1° Imitation des mouvements du corps, des différentes attitudes et des divers jeux de la physionomie.
2° Imitation des mouvements et des positions des organes vocaux.
3° Lecture synthétique sur les lèvres de quelques mots : noms d'objets; petits ordres; noms des élèves de la classe et de leurs maîtres.
4° Education du toucher.
5° Exercices de respiration.

III. *Phonation.*

1° Gymnastique vocale (vibrations labiales et linguales, balbutiement, etc.).
2° Provocation de la voix.
3° Correction des défauts de voix.
4° Utilisation et développement du sens de l'ouïe.

IV. *Articulation et lecture sur les lèvres*

Enseignement des sons; syllabation.

1° Émission des voyelles et articulation des consonnes

2° Syllabes simples directes et inverses (*pa, ap,...*).

3° Syllabes répétées (*papa. papapa,..,*).

4° Syllabes complexes (*pla. stro,...*).

5° Groupes bisyllabiques, trisyllabiques. etc.

6° Lecture, sur les lèvres du maître, de sons, de syllabes et de mots.

7° Indication, sur un tableau contenant uniquement les éléments enseignés, des lettres représentant les sons syllabes et mots prononcés par le professeur.

8° Exercices, lecture sur les lèvres d'un camarade.

9° Écriture, sous la dictée, de sons, syllabes et mots.

10° Lecture de sons, syllabes et mots écrits.

11° Principaux équivalents graphiques d'un même son (f = ph, o = au, eau).

12° Diphtongues.

V. *Nomenclature*

1° Mots courts, faciles à lire sur les lèvres et articuler.

2° Expressions simples correspondant aux premiers besoins de l'élève.

3° Enseignement, en présence de l'objet, de 50 à 100 substantifs pris dans la nomenclature de 1re année.

a. Lecture sur les lèvres et articulation de ces noms.

b, Désignation des objets par l'élève.

c. Nommer les objets présentés par le maitre et écrire leurs noms.

d. Lecture de ces noms écrits.

e. Emploi de l'article singulier avec les noms dont la lecture sur les lèvres et la prononciation seraient déjà parfaitement assurées.

VI. *Arithmétique.*

Enseignement des dix premiers noms de nombre.

Écriture. — Dessin élémentaire. — Exercices manuels. — Gymnastique.

Nomenclature de première année

L'eau.
L'oie.
Le cou.
Le couteau.
Le chat.
Le chapeau.
Le chou.
La poche.
Le seau.
Le sou.
La soupe.
Le coq.
Le doigt.
La vache.
La bouche.
Le café.
La toupie.
Le képi.
La tête.
La pêche.
Le bateau.
L'oiseau.
La chaise.
La bougie.
Le chocolat.
La cage.
La baguette
Le gâteau.
La balle.
La poule.
Le lit.
Le sel.
La salade.
Le lait.
Le balai.
L'œuf.
Le bœuf.
Le beurre
Le cheval
Le poêle.
Le rat.
Le râteau.
La carafe.
La carotte.
La poire.
La porte.
Le tiroir.
L'ardoise.
Le verre,
La fourchette.
Le béret.
La pomme,
La pomme de terre.
Le marteau.
Le chameau,
Le mouchoir.
La mouche.
Le miroir.
La chemise.
La noix.
Le nid.
Le canif.
L'âne.
Le nez.
La cerise.
Le banc.
Le tambour.
La jambe.
L'orange.
La langue,
Le bouton.
Le savon.
Le cochon.
Le poisson.
Le mouton.
Le torchon.
Le pantalon.
L'éponge.
Le pain.
Le vin.
La main.
Le lapin.
Le raisin.
Le singe.
La fontaine.
Le pied.
La pierre.
Le papier.
Le cahier.
Le soulier.
La soupière.
L'assiette.
La serviette
La noisette.
Le lion.
Le chien.
La viande.
L'abricot.
Le plat
Le placard.
Le tableau.
La table.
Le bras.
Le fromage.
La cravate.
La craie.
La brosse.
Le livre.
La prune.
La plume.
Le porte-plume.
La blouse.
Le front.
L'encre.
Le crayon.
L'agneau.
Le peigne.
La cuiller.
La bouteille.
La bille.

DEUXIÈME ANNEE.

1° Revision du programme de 1re année. Cette revision comporte :

a. La revue complète des éléments phonétiques.

b. La correction des éléments défectueux.

c. L'enseignement des sons qui ne seraient pas encore acquis.

2° Pendant toute l'année, une partie de la classe sera réservée au mécanisme de l'articulation et de la lecture sur les lèvres.

3° Idée de nombre, singulier et pluriel; usage du masculin et du féminin.

4° Exécution d'ordres simples.

a. Verbes neutres,

b. Verbes actifs avec un ou plusieurs compléments directs.

c, Verbes neutres suivis d'un adverbe.

d, Verbes réfléchis.

e. Verbes actifs suivis d'un ou plusieurs compléments indirects.

5° Comptes rendus d'actions au présent et au passé indéfini de l'indicatif.

6° Verbe *Avoir*; exercices sur la possession.

7° Verbe *Être*: exercices sur les qualités.

8° Forme négative.

9° Forme interrogative.

10° Transmission d'ordres simples.

11° Petites propositions à compléter.

12° Éducation. Profiter de toutes les circonstances pour faire naître et développer l'idée du bien et du mal.

13° Arithmétique.

a. Numération de 1 à 100.

b. Petites additions orales, puis écrites.

Ecriture. — Dessin élémentaire. — Exercices manuels. — Gymnastique.

TROISIÈME ANNÉE

1° Correction et perfectionnement de l'articulation et de la prononciation.

2° Revision du programme de deuxième année.

3° Extension du vocabulaire suivant les besoins de l'enseignement; mots de tous genres amenés par les circonstances.

4° Exécution d'ordres simples. Singulier, pluriel.

5° Comptes rendus d'actions aux trois temps principaux et à toutes les personnes.

6° Conjugaison des verbes enseignés en propositions complètes et aux trois temps connus.

7° Formules interrogatives les plus simples s'appliquant aux ordres donnés et aux actions exécutées.

8° Transmission d'ordres.

9° Transmission de petits récits.

10° Transmission de questions.

11° Au courant de ces divers exercices, on enseignera l'usage des adverbes et des propositions les plus faciles' des adjectifs démonstratifs, des adjectifs numéraux ordinaux et des adjectifspossessifs.

12° Compte rendu des actions que l'élève fait ou voit faire et de celles qu'il a faites ou vu faire; actions individuelles ou générales; distinction du soin ou de la négligence apportée à leur exécution; leur caractère bon ou mauvais.

13° Petites narrations portant :

a. Sur les personnes (leurs qualités, leur défauts).

b. Sur les animaux les plus connus (leur nature, leur emploi.)

c. Sur les objets les plus usuels (leurs propriétés).

14° Questions sur ces narrations.

15° Notions sur la division du temps, sur la famille les professions et les actions ordinaires de la vie.

16° Arithmétique. — Additions et soustractions parlées et écrites.

Ecriture. — Dessin élémentaire. — Exercices manuels. — Gymnastique.

CINQUIÈME ANNÉE.

1° Correction et perfectionnement de la prononciation.

2° Revision des parties importantes du programme de quatrième année.

3° Pronoms relatifs.

4° Mode indicatif: temps non encore enseignés.

5° Mode conditionnel.

6° Conjugaison passive des verbes aux trois temps principaux et en phrases complètes.

Conjugaison des verbes irréguliers.

7° Etude pratique et emploi des prépositions et des adverbes non encore enseignés.

8° Conjonctions simples.

9° Développement des formules phraséologiques au moyen des exercices suivants:

a. Transformer un dialogue en récit.

b. Transformer un récit en dialogue.

c. Achever une phrase incomplète.

d. Rectifier une proposition, faite sous forme interrogative, contraire à la vérité ou au bon sens.

e. Énumérer les actions qui peuvent émaner d'un même agent.

f. Substituer dans un récit une personne à une autre, en variant le genre, le nombre ou le temps.

g. Faire une ou plusieurs propositions avec un substantif, un verbe ou un adverbe donnés.

h. Décrire un objet ou une gravure.

i. Adresser des questions à un camarade sur un objet désigné par le professeur, en faisant porter l'interrogation sur la manière, les qualités, la quantité, la possession, etc...

j. Rappeler à propos une scène ou un récit.

k. Réunir plusieurs phrases en une seule au moyen des pronoms relatifs, des conjonctions ou des temps composés.

QUATRIÈME ANNEE

1° Correction et perfectionnement de la prononciation

2° Révision du programme de troisième année.

3° Idée pratique et emploi des pronoms démonstratifs des pronoms possessifs, des adjectifs et des pronoms interrogatifs, des adjectifs et des pronoms indéfinis.

4° Usage comparatif et du superlatif. — Diminutifs.

5° Emploi des principales conjonctions, de quelques adverbes nouveaux et des idiotismes les plus faciles.

6° Participe présent accompagné de *en*.

7° Infinitif présent. — Infinitif passé.

8° Emploi du présent habituel, du passé récent et du futur prochain.

9° Temps relatifs du verbe au mode indicatif (imparfait et plus-que-parfait).

10° Notions sur les animaux domestiques; les choses les plus usuelles et les matières les plus utiles à l'industrie et aux arts.

11° Connaissances pratiques sur la nature, la famille, les métiers et les professions les plus connus; outils principaux.

12° Noms abstraits dérivant des adjectifs enseignés.

13° Arithmétique.

a. Multiplications parlées ou écrites.

b. Solution pratique, tant de vive voix que par écrit de petits problèmes exigeant l'emploi d'une des trois premières opérations.

c. Étude des monnaies; leur valeur.

d, Donner, par des applications pratiques, la connaissance du prix des choses les plus communes.

Écriture. — Dessin élémentaire. — Exercices manuels. — Gymnastique.

10° Extention de la nomenclature au moyen d'explications : noms génériques ; noms abstraits ; différentes acceptions d'un même mot.

11° Causeries et dialogues variés sur les notions générales et les connaissances pratiques indiquées aux programmes de troisième et de quatrième année ; la famille, la société et la morale.

12° Exercices de lecture à haute voix. — Dictiou en tenant compte des liaisons et de la ponctuation. — Interjections.

13° Arithmétique.

a. Développement de la numération.

b. Nombres entiers et nombres décimaux.

c. Divisions parlées et écrites.

d. Applications pratiques des quatre règles.

14° Géographie (Programme spécial.)

Enseignement religieux. — Enseignement professionnel. — Dessin. — Gymnastique.

SIXIÈME ANNÉE.

1° Correction et perfectionnement de la prononciation.

2° Revision des parties importantes du programme précédent.

3° Emploi du mode conditionnel.

4° Enseignement du subjonctif.

5° Conjugaison des différentes sortes de verbes. — Tableaux de conjugaisons.

6° Emploi des principales locutions prépositives, adverbiales et conjonctives,

7° Développement des formules phraséologiques à l'aide des exercices indiqués à l'article 9 du programme de cinquième année.

8° Extention du vocabulaire par la synonymie. — Termes génériques. — Classification. — Dérivés. — Noms abstraits.

9° Usage du dictionnaire.

10° Causeries familières sur les principales découvertes et inventions. — Étendre les connaissances concernant la famille, la société, la nature, les produits de la terre, les manufactures, les animaux domestiques.

11° Journal de classe tenu par l'élève. Compte rendu de choses qu'il a vues, faites ou *lues sur les lèvres.*

12° Exercices de composition sous forme de description, de narration, de conversation ou de lettre.

13° Développement des idées morales au moyen du dialogue. — Qualités ou défauts. — Penchant de l'esprit et du cœur.

14° Lecture à haute voix avec explication des mots et des faits.

15° Arithmétique.

a. Problèmes pratiques et usuels sur les quatre règles.

b. Notions élémentaires sur le système métrique.

16° Géographie. (Programme spécial.)

Enseignement religieux. — Enseignement professionnel. — Dessin. — Gymnastique.

SEPTIÈME ANNÉE.

1° Correction et perfectionnement de la prononciation.

2° Revue générale des programmes des deux dernières années.

3° Grammaire pratique, principaux termes grammaticaux.

4° Exercices sur la concordance des temps.

5° Étendre l'emploi des idiotismes les plus usités.

6° Lecture à livre ouvert; explication des mots les plus difficiles.

7° Dialogues entre élèves, parlés puis écrits, sur un sujet donné par le professeur.

8° Exercices épistolaires appliqués aux principales circonstances de la vie : les lettres porterons sur des sujets tantôt réels, tantôt supposés.

9° Résumer oralement une lecture faite ; dévolopper de même un texte donné.

10° Explication de quelques proverbes populaires.

11° Développement des idées morales. — Facultés et actes de l'intelligence.

12° Visite, sous la conduite du professeur, à des établissements industriels ; explications préalables et explications sur place ; comptes rendus oraux et écrits de ces excursions.

13° Arithmétique.

a. Système métrique.

b. Idée des fractions les plus simples.

c. Problèmes pratiques sur la règle de trois simple et la règle d'intérêt.

14° Géographie. (Programme spécial.)

15° Histoire de France. (Programme spécial.)

Enseignement religieux. — Enseignement professionnel. — Dessin. — Gymnastique.

HUITIÈME ANNÉE.

1° Correction et perfectionnement de la prononciation. Lecture et répétition courantes de phrases dites sur le ton ordinaire de la conversation.

2° Exercices pratiques à l'aide desquels on développera les parties importantes des programmes précédents.

3° Revision générale de la conjugaison par l'emploi des divers temps du verbe dans de petits récits.

4° Lectures à haute voix, et explication des mots, des phrases et des faits au moyen de questions, de synonymes, de périphrases.

5° Résumé de lectures ou de récits lus sur les lèvres.

6° *a.* Développer un sujet de narration, de description ou de lettre.

b. Lettre de demande, d'envoi, d'affaires, de remerciements, d'excuses, etc...

— Réponses à ces différentes lettres.

c. Reproduire une conversation ou l'imaginer.

d. Établir des comparaisons entre des objets, des lieux, des faits, des personnes, des caractères.

e. Expliquer une maxime, une sentence, un proverbe populaire.

f. Interroger l'élève sur une lecture faite par lui en dehors des heures de classe.

7° Entretiens sur la nature, sur la société et sur la morale : Phénomènes principaux, saisons, produits naturels. — L'homme et ses besoins ; professions. — Relations sociales. — Penchants bons ou mauvais.

8° Renseignements sur les auteurs des principales inventions et découvertes, et sur les hommes illus- de la France.

9° Notions d'histoire naturelle.

10° Notions de physique : thermomètre, baromètre, télégraphe, éclairage électrique.

11° Notion d'hygiène.

12° Arithmétique.

a. Problèmes sur le système métrique et la règle d'intérêts.

b. Tenue des comptes de ménage. — Devis de travaux à faire, factures, mémoires.

c. Mesure des surfaces géométriques : carré, rectangle, triangle, cercle. Évaluation des volumes : cube, cylindre.

13° Géographie, (Programme spécial.)

14° Histoire de France. Programme spécial.)

15° Droit usuel. (Programme spécial.)

Enseignement religieux. — Enseignement professionnel. — Dessin. — Gymnastique.

A suivre

CONGRÈS DE COLOGNE

L'on sait qu'un congrès général des instituteurs de sourds-muets d'Allemagne vient de se tenir à Cologne dans le cours de la dernière semaine du mois de septembre. En attendant que nous puissions offrir à nos lecteurs un compte-rendu des séances du congrès, nous croyons intéressant de mettre sous leurs yeux l'analyse raisonnée des mémoires qui ont dû servir de thème aux discussions. Cette analyse publiée dans la revue allemande "l'*Organ*" émane très probablement des auteurs mêmes de ces mémoires et ne peut, dans tous les cas, que rendre fidèlement la physionomie de leur travail.

2e CONGRÈS DES INSTITUTEURS ALLEMANDS DE SOURDS MUETS THÈSES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN EXPOSÉ A TITRE DE POINT DE DÉPART DE PROPOSITIONS A SOUMETTRE A CE CONGRÈS

I. par M. Cüppers de Trèves

Le régime de l'internat appliqué aux 3 premières années d'études. — Son but et son organisation

PLAN DU MÉMOIRE

1. Il y a lieu de recommander le régime de l'internat dans le cours des 3 premières années d'études, au triple point de vue :

des soins matériels à prendre des élèves et de leur développement physique,

de l'éducation,

du développement du langage.

2. Le régime de l'internat doit être organisé de façon à maintenir le droit d'inspection du directeur de l'établissement, mais sans qu'il soit le moins du monde fait appel aux professeurs de cet établissement.

3. En vue de ce but à atteindre, il paraît nécessaire, pour diverses raisons, de rapprocher le plus immédiatement qu'il sera possible l'internat de l'établissement d'instruction.

4. Il convient de confier l'internat soit à une congrégation catholique de femmes. soit à des diaconesses du culte évangélique.

5. Le réglement intérieur et l'horaire de l'internat doivent être préparés et arrêtés par le directeur de l'institution de concert avec les représentants de la congrégation. Ce réglement doit d'ailleurs avoir été agréé par les autorités auxquelles l'établissement d'instruction se trouve soumis.

II. par M. Vatter de Francfort-sur-le-Mein

L'enseignement du langage dans le cours des 3 premières années d'études

PLAN DU MÉMOIRE

1. Pendant les 3 premiéres années d'études, il faut, en proscrivant les signes d'une manière graduelle et de plus en plus complète, amener les sourds-muets par l'usage et par l'exercice à l'intelligence de la langue parlée élementaire. Habituer les élèves à éviter les signes et à employer la langue parlée, c'est là tout d'abord le but le plus essentiel à viser, en attendant que plus tard nos efforts soient soutenus par une connaissance plus mûre que le sourd-muet aura acquise et par sa propre volonté.

2. L'enseignement de l'articulation (1re année d'études) a pour but principal de donner et de soigner l'enseignement de la partie mécanique du langage, c'est-à dire l'articulation et la lecture sur les lèvres. Mais il touche sérieusement aussi à la partie intellectuelle de

l'éducation et doit, en fin de compte, poser la première base pour l'acquisition d'un vrai langage expression, de la pensée.

Les mots exprimant les idées, les phrases doivent être exclusivement empruntés à la série des combinaisons phonétiques ayant déjà fait l'objet d'exercices suffisants dans la pratique du mécanisme du langage. Leur emploi incessamment contrôlé par le maître doit conduire à un pouvoir de parler plus assuré.

3. Le centre de gravité de l'enseignement élémentaire de la langue (2e et 3e année d'études) se trouve dans l'enseignement intuitif ou leçons de choses, enseignement qui met l'enfant en connaissance avec ce qui l'entoure conformément au principe : "*Procédez du plus proche au plus éloigné*" et qui lui apprend à se rendre compte d'une manière exacte de ses intentions, à penser et à juger. Sous le rapport de la forme, les considérations qui doivent faire loi sont celles qui tiennent compte des besoins de langage de l'enfant.

4. Ce qu'il y a de plus essentiel dans les connaissances provenant de l'enseignement intuitif et réclamées pour la constitution systématique du langage élémentaire sera offert à l'élève dès le commencement de la 3e année d'études sous la forme de lectures imprimées dont l'usage contribue essentiellement à éclaircir et à affermir les idées nouvellement acquises dès ce moment.

5. En sus de l'enseignement par l'intuition et par la lecture, il est nécessaire, à raison de la nature du langage de nos élèves d'instituer un enseignement spécial des formes du langage. L'utilité de cet enseignement s'accroît de jour en jour, dans une marche parallèle à celle de l'enseignement par les choses et par la lecture. La somme de connaissances acquises dans l'enseignement intuitif amènera et appuiera la mise en usage de nouvelles formes de langage. L'étude des formes du langage a d'ailleurs l'utilité de faire appliquer sous d'autres points de vue ce qui aura été appris dans d'autres branches d'enseignement.

6. Ce qu'on appelle l'enseignement du langage de la conversation aura pour but de faire tourner à l'avantage de l'élève tout exemple se produisant dans la sphère de ce qui l'intéresse, tout phénomène accessible à l'intelligence de l'enfant. Mais, attendu qu'il est d'expérience que ce qui est offert occasionnellement devient rarement le point de départ d'un exercice suffisant, il faut conseiller d'utiliser le plus possible l'enseignement méthodique des choses et du langage pour développer chez l'élève la facilité à s'exprimer par la parole et la satisfaction de se servir de la parole dans les relations avec les autres personnes.

III. par M. Heidsiek de Breslau

L'enseignement de la parole au sourd-muet, contribution à l'éclaircissement de points en discussion

PLAN DU MÉMOIRE

1. Le sourd-muet est un être créé avec toutes les qualités caractéristiques de l'humanité, doué de raison, capable de s'élever de la connaissance du monde extérieur à la connaissance du monde intérieur dans la mesure où celui-ci est accessible à ses sens.

2. La possibilité de concevoir l'idée intuitive du monde intérieur au moyen de la parole et de penser avec des mots est interdite ou sourd-muet de naissance. C'est la langue des signes qui correspond à sa nature intellectuelle et physique et quand l'école allemande de sourds-muets s'efforce, par des motifs pratiques, de donner artifficiellement aux sourds-muets notre langue parlée, il est à considérer que, pour le véritable sourd-muet, il n'y a pas de mouvements acoustiques mais seulement des mouvemente discernables par l'œil et par

le toucher et que, pour cette raison, le langage articulé n'a point dans la bouche du sourd-muet la valeur d'un langage de sons, mais seulement celle d'un langage de signes absolument artificiel.

3. Le langage étant constitué par un élément interne et par un élément externe, l'enseignement de la langue se divise conformément à la nature des choses

en enseignement des idées

et enseignement des formes

et bien que ces deux éléments se présentent en connexité l'un avec l'autre, il y a, poua atteindre le but le plus proche en telle ou telle circonstance, à donner la prédominance à différents degrés tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces mêmes éléments.

4). Quoique l'on s'efforce d'appliquer sans altération la méthode allemande à tous les sourds-muets, la pratique et la théorie se réunissent pour nous apprendre que lorsque cette expérience se fait avec des sujets faiblement doués, il ne faut pas compter sur les résultats auxquels on pourrait s'attendre avec d'autres élèves. En ce qui concerne ces sujets faiblement doués nous croyons être autorisés à formuler les demandes suivantes :

1° On doit les instruire dans notre langage de mots aussi bien sous la forme du langage articulé que sous celle de langue écrite.

2° Nous devons pour ces élèves renoncer à la perfection phonétique et grammaticale du langage et leur permettre l'usage des signes naturels.

3° Pendant la période au cours de laquelle la langue parlée ou écrite ne sert pas encore de moyen d'enseignement et n'est elle-même qu'un objet d'enseignement, les signes doivent être exclus en tant qu'objet d'enseignement et employés seulement comme moyen d'enseignement.

4° La langue parlée, les signes et l'écriture doivent prendre dans l'enseignement une place dont l'importance respective est à régler.

IV. par M. Bludau de Berlin

L'enseignement du dessin dans les institutions de sourds-muets

PLAN DU MÉMOIRE

1). Il faut, pour l'enseignement du dessin dans les institutions de sourds-muets, un réglement unique établi d'après les prescriptions ministérielles du 20 mai 1887 concernant l'impulsion à donner à cet enseignement dans les écoles primaires.

2). Au point de vue éducatif comme au point de vue pratique, l'enseignement du dessin a plus d'importance encore pour les sourds-muets que pour les enfants douès de tous leurs sens et réclame par conséquent des soins d'autant plus grands.

3). Pour répondre à ces exigences plus grandes, il faut que les maîtres qui se consacrent à l'enseignement du dessin portent intérêt à cette branche d'enseignement et possèdent eux-mêmes à un degré convenable l'habileté à dessiner.

4. Le point de vue du langage devant toujours préoccuper au conrs des discussions, lorsqu'il s'agit de l'enseignement à donner aux sourds-muets, il convient de réclamer énergiquement pour que les professeurs de dessin dans les institutions de sourds-muets soient en même temps protesseurs de sourds-muets.

5. L'enseignement du dessin dans les institutions de sourds-muets doit commencer à la 2e année d'études. On doit donner pour base à son organisation le « *Guide pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires de Prusse par le Dr Stuhlman* et le diviser en 3 degrés :

dessin au quadrillé
dessin libre d'images tracées sur une surface plane
dessin libre d'après nature.

V. par M. Heinrichs de Brühl

Peut-on, dans l'enseignement donné aux sourds-muets exclure absolument les signes?

PLAN DU MÉMOIRE

1. Les signes naturels sont sans danger pour l'instruction intellectuelle et pour l'enseignement du langage. On ne pourrait même les exclure complétement de l'instruction des sourds-muets sans préjudicier à la formation du caractère et à l'éducation de la volonté.

2. En tant que les signes font obstacle à l'enseignement de la langue parlée et présentent des dangers sous ce rapport, il faut les combattre résolument et avec persévérance, sans faire tort à des buts plus élevés.

3. La proscription absolue des signes ne doit pas être considérée comme la caractéristique essentielle de la méthode allemande pour l'instruction des sourds-muets.

VI. par M. Flicth de Brühl

L'enseignement des métiers pour les garçons dans nos institutions de sourds-muets

PLAN DU MÉMOIRE

1. L'organisation de l'enseignement professionnel est aujourd'hui encore à l'état d'objet d'étude.

2. Le tableau que font du but et des avantages de l'enseignement des metiers les partisans de cet enseignement est en grande partie exagéré.

3. Le travail manuel offre pourtant pour les garçons des avantages multiples et pratiques. Il a tous les avantages que présente toute occupation utile et prévient les inconvénients moraux qu'enfante le désœuvrement.

4. L'enseignement professionnel est désirable et doit même être regardé comme un besoin pour nos grands internats.

5. En ce qui concerne les externats établis dans les petites localités où les nourriciers exercent la profession de jardiniers ou de cultivateurs, il n'y a pas un besoin pressant d'ateliers. Tout au plus peut-on les recommander pour occuper certains élèves pendant l'hiver.

6. Dans les externats de grandes villes, l'enseignement des métiers peut être d'une utilité considérable.

7. Les personnes chargées de l'enseignement des métiers pour nos garçons sourds-muets doivent être des maitres habiles soutenus par une surveillance qu'exerceront des professeurs de sourds-muets familiarisés avec les principes méthodiques de l'enseignement.

VII. par M. Knauf de Berlin

Comment l'on éveille et l'on fait progresser l'intérêt des sourds-muets pour notre langage

PLAN DU MÉMOIRE

1. Nous éveillons l'intérêt en nous efforçant dès le commencement d'acheminer l'élève vers l'intelligence claire des perceptions, des idées et de leur représentation par le mot et la phrase.

2. On tend principalement à ce but de l'intelligence claire à donner quand on suit dans l'enseignement de la langue les moyens naturels d'acquisition du langage.

3. Ces moyens naturels coïncident avec les lois qui régissent la pensée et qui sont l'intuition, la déduction, la logique élémentaire.

4. Nous faisons progresser l'intérêt en poursuivant l'enseignement de la langue, au moins dans les 4 premières années d'études, sur la base de l'intuition immédiate et à l'exclusion de tout moyen artificiel (signes, images etc).

5. Nous faisons progresser l'intérêt en bornant l'enseignement à ce qu'il y a de plus indispensable, de manière à ne créer aucune surcharge pour les forces de l'intelligence.

VIII. par M. Frielingsdorf de Brühl

Sur l'utilité des images dans l'enseignement des sourds-muets

PLAN DU MÉMOIRE

A. Généralités

1. Les images peuvent rendre de bons services dans l'enseignement comme permettant

de reproduire des perceptions déjà éprouvées,

de faire naître de nouvelles idées,

de constituer des représentations de groupes pour des exposés ultérieurs

2. En présence de la réalité, l'image a de grands inconvénients. Aussi faut-il donner une préférence absolue à l'objet en nature ou au fait réel toutesles fois qu'on peut le présenter à l'élève.

3. Le modèle en relief constitue un moyen beaucoup plus parfait de donner l'intuition que ne le fait l'image et doit par conséquent être préféré à celle-ci.

4. Il ne faut point toutefois rejeter absolument l'emploi des images dans l'enseignement des sourds-muets parce que nous n'avons pas toujours à notre disposition l'objet réel ou le modèle en relief.

B. Applications aux divers degrés de l'enseignement.

5. (a) Au degré de l'enseignement de l'articulation il faut toujours associer l'acquisition du mot à la chose elle-même.

(b) Par suite, on doit choisir la matière de mots qui fait l'objet du travail à ce degré des études dans l'entourage immédiat de l'enfant et eu égard principalement à ses besoins de langage.

(c) Conséquemment les abécédaires en images sont absolument superflus à ce degré.

(d) Dans des cas rares, les nécessités momentanées de l'enseignement peuvent réclamer l'emploi d'une

image lorsqu'on ne peut se procurer sur-le-champ l'objet en nature.

6. Au degré moyen, on peut ne point rejeter l'image pour l'enseignement intuitif et pour celui de l'histoire sainte. La matière de l'histoire sainte se trouve dans une sphère d'intuition et d'expérience si éloignée de l'enfant que le langage dont l'élève peut disposer à ce degré d'instruction ne saurait à lui seul permettre de faire comprendre avec le degré suffisant de clarté les situations qui sont en jeu.

7. Il faut dire la même chose, en ce qui touche le degré supérieur pour l'enseignement de l'histoire sainte, de la géographie, de l'histoire naturelle et de l'histoire.

IX par M. Kœler de Schleswig

Changement de route pour la lecture au degré de l'enseignement intuitif

PLAN DU MÉMOIRE

1. L'enseignement intuitif est le fonds, le sol sur lequel s'enracine l'enseignement de la lecture.

2. La matière de langage acquise dans l'enseignement intuitif se divise en 2 parties. L'enseignement de la lecture ne contribue en rien à préparer l'acquisition de l'une de ces parties.

3. La partie qui écheoit en même temps à l'enseignement de la lecture est utilisée pour formuler les morceaux de lecture qui se trouvent en opposition avec ce que sont les livres de lecture parus jusqu'ici.

4. Les morceaux de lecture doivent exciter l'intérêt des élèves en transportant ceux-ci sur le terrain de leur propre vie et de leur entourage.

5. Par la langue vivante, d'un côté, et, d'un autre côté, par la connexité logique qu'ont entre elles les diverses parties de chaque morceau de lecture, l'enseignement de la lecture se trouve amené à prêter un

secours très utile à quelques autres branches de l'enseignement.

6). Par leur nature même les morceaux de lecture conduisent peu à peu à faire des livres de lecture composés pour les enfants doués de tous leurs sens.

7). L'enseignement proprement dit de la lecture doit commencer avec la mise en usage du temps imparfait, dans le verbe.

8). Il est, à proprement parler, indispensable d'associer à ces exercices un cours méthodique de formes de langage. Cependant les morceaux de lecture peuvent permettre de se passer de tout autre ouvrage accessoire de grammaire.

X. par M. Bruss de Kempen

Dans quelle mesure faut-il admettre dans l'enseignement des sourds-muets le système de transmission des élèves de professeur à professeur.

APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ

dans l'Enseignement des Sourds-Muets

Nous avons reçu et nous insérons avec plaisir la communication suivante très intéressante nous donnant la description d'un procédé très ingénieux employé à l'institution d'Annonay pour attirer l'attention des élèves. Ceux de nos confréres qui désireraient de plus amples renseignements pour l'installation de cet appareil et son prix de revient pourront s'adresser directement à l'institution d'Annonay.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Nous avons toujours été frappés de ce fait que lorsque les sourds-muets ne fixent par leur maître, soit par distraction, soit pour réfléchir, soit parce que leur regard est arrêté sur un livre ou sur un autre objet, il est difficile de se mettre en communication avec eux.

Il faut se transporter vers eux, ce qui n'est pas toujours facile, ou frapper le plancher, ce qui attire inutilement l'attention de tous, ou se servir d'une baguette, ce qui peut ne pas convenir.

Depuis quelques mois nous nous demandions si l'on ne pourrait pas obvier à cet inconvénient. Après avoir passé en revue bien des idées plus ou moins pratiques, voici la combinaison très-simple à laquelle nous nous sommes arrêtés.

Nous avons eu recours à l'électricité.

Sous les pieds de chaque enfant, nous plaçons un petit tabouret fixé au sol, mais isolé de lui au moyen de quatre petits carrés de caoutchouc.

Les tabourets sont disposés de façon à ne pas toucher les pieds du bureau : ils sont ainsi parfaitement isolés.

Les pieds de nos enfants reposent sur le tabouret, lorsqu'elles sont assises, et on leur recommande de continuer d'y appuyer un de leurs pieds, lorsqu'elles sont debout.

A l'extrémité des bureaux nous mettons une pile électrique à effet continu ce qui évite toute dépense d'entretien.

Sous chaque petit tabouret est disposé un petit appareil de sonnerie électrique ordinaire, dont le battant au lieu de frapper sur un timbre métallique, exerce son choc sur un simple morceau de bois fixé au tabouret.

Enfin des fils électriques passant sous les bureaux relient les appareils à la pile et à une série de boutons placés à la portée de la maîtresse.

Chaque bureau a son bouton correspondant.

Cela posé quand la maîtresse veut appeler une enfant l'arrêter dans sa lecture ou fixer son attention, elle touche le bouton qui correspond à son bureau. Aussitôt l'élève sent une légère vibration et lève les yeux.

Les tabourets étant isolés du sol et des pieds du bureau les autres enfants ne perçoivent pas la vibration.

Nous sommes très satisfaits des résultats.

Nos maîtresses trouvent en particulier cet appareil très-commode pour la lecture. Il est ainsi très-facile en effet de ne laisser passer aucune faute, aucun vice de prononoiation.

Peut-être quelqu'un sera-t-il tenté d'objecter le point de vue hygiénique. Qu'on se rassure. Il n'y a aucun inconvénient. Les enfants ne reçoivent pas une décharge électrique, ils perçoivent une simple vibration du tabouret, ce qui ne peut avoir aucune fâcheuse conséquence.

Cette petite invention nous ayant satisfaits, nous avons avons cru devoir vous la faire connaitre. Monsieur le Directeur, et par vous à tous ceux qui s'occupent de l'éducation des sourds-muets, afin que d'autres puissent en profiter, s'ils la jugent comme nous utile et pratique.

De la part de l'école des sourdes-muettes
de la Providence d'Annonay (Ardèche)

Nécrologie

M. Paul Bucquet, inspecteur général honoraire des services administratifs au ministère de l'intérieur, ancien président de l'Inspection générale des établissements de bienfaisance, Commandeur de la Légion d'honneur, a succombé à Ris-Orangis (Seine-et-Oise), à une attaque d'apoplexie foudroyante.

M. Bucquet était âgé de soixante-trois ans.

(Le Figaro)

L'Imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue Saint-Jacques, 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
5me année. N° 8 Novembre 1889.

CAUSERIE

JOSEPH II CHEZ L'ABBÉ DE L'ÉPÉE

Joseph II, voyageant sous le nom de comte de Falckenstein, vint à Paris en 1777. Il y séjourna du 18 Avril au 31 Mai. La visite qu'il fit, à cette époque, au célèbre instituteur des sourds-muets est un fait connu ; si je me propose de le rappeler, c'est uniquement dans le but de le debarasser des détails fantaisistes dont on a eu la maladresse de le charger et qui en dénaturent le caractère simple et grave.

On comprend à quelles légendes puériles je fais allusion: d'après ce qu'elles rapportent, le comte de Falckenstein aurait fait l'office d'enfant de chœur, à l'église Saint-Roch, pendant une messe célébrée par l'Abbé de l'Épée ; c'est en sortant de cette église qu'il se serait rendu, en conservant l'incognito, à la maison des sourds-muets; il ne se serait fait connaître qu'au moment où il quittait l'établissement ; il y serait revenu souvent ; il y aurait même amené plusieurs fois sa sœur Marie-Antoinette, etc.

On s'expliquerait jusqu'à un certain point ces intempérances d'imagination, si les documents faisaient défaut pour présenter le fait dans sa réalité. Mais nous sommes loin d'une telle pénurie. Nous n'avons, en effet, qu'à écouter tout d'abord le narrateur le plus autorisé. l'abbé de l'Épée lui-même. Voici ce qu'il raconte page 221 de son livre : *La Véritable manière d'instruire les sourds et muets* :

« Depuis qu'il a plû à la divine providence de me charger de l'instruction d'un nombre considérable de sourds-muets, la singularité de cette œuvre et les exercices publics de mes élèves ont attiré à mes leçons une affluence de personnes de toute condition et de tous pays... Mais il était réservé au prince le plus auguste, qui avait daigné en être le témoin, de ne pas souffrir que la France restât seule dépositaire d'un secours dont les autres nations pourraient retirer de grands avantages.

« Il résolut donc d'attirer le premier et de fixer dans ses États un enseignement dont il apercevait la nécessité pour un nombre de ses sujets, que son amour paternel lui faisait appeler *ses semblables* (lettre de Joseph II à l'instituteur des sourds et muets de Paris); et voici quelle en fut l'occasion:

« Cet ami souverainement respectable de l'humanité, ayant vu par lui-même, *pendant deux heures et demie*, de quoi les sourds et muets pouvaient devenir capables, quand on se donnait la peine de les instruire, ne pensa d'abord qu'à une jeune personne de la plus haute naissance, sourde et muette à Vienne, à laquelle ses parents désiraient avec ardeur procurer une éducation chrétienne.

« Il demanda donc comment on pourrait s'y prendre pour instruire cette jeune demoiselle. Je répondis qu'il y avait deux moyens : que le premier serait de la faire conduire à Paris où je l'instruirais très volontiers (gratuitement, bien entendu) ; mais qu'il y en avait un second beaucoup plus simple, qui serait de m'envoyer un sujet intelligent de trente ans ou environ, que je mettrais en état de réussir parfaitement dans cette entreprise.

« L'expédient était de nature à être goûté : aussi le fut-il sur le champ, d'autant plus qu'il annonçait au prince une ressource toujours subsistante pour ceux de ses sujets qui étaient réduits au même état d'infirmité ou qui le seraient dans la suite.

« Cet auguste souverain ne fut donc pas plus tôt de

retour à Vienne, qu'il me fit l'honneur de m'adresser la lettre suivante... »

Dans cette lettre apportée par l'abbé Storch, l'empereur exprimait le vœu que celui-ci pût devenir, avec les leçons de l'abbé de l'Épée, un maître capable de diriger, à Vienne, un établissement semblable à celui de Paris. On sait que ce vœu a été réalisé.

Disons en passant que l'original de la lettre de Joseph II se trouve dans les archives de l'institution nationale de Paris.

L'abbé de l'Épée a soin, comme on l'a vu, de nous indiquer exactement le temps que Joseph II a passé chez lui: le monarque y est resté *deux heures et demie*. L'abbé nous fait connaître, en termes non moins précis, l'expédient dont il se servit pour communiquer à son visiteur l'idée de lui envoyer une personne qui fût à même de profiter de ses leçons. Répandre en tous lieux sa méthode, la livrer à qui désirait en acquérir les procédés telle était la pensée constante du généreux maître. Aussi fut-il heureux d'avoir réussi à convaincre Joseph II: c'est un résultat immense à ses yeux, il lui suffit, et c'est tout ce qu'il veut retenir de la visite impériale.

* * *

On pourrait s'en tenir à ce récit. Cependant je ne pense pas qu'il convienne de rejeter absolument du compte rendu de la visite de Joseph II certains traits anecdotiques ou les détails plus circonstanciés que le principal intéressé, exclusivement attentif à la question humanitaire, a négligé de consigner parmi ses souvenirs.

Mais ce n'est pas à notre imagination que nous demanderons d'ajouter quoi que ce soit à cette sorte de procès-verbal. Nous préférons consulter les chroniqueurs du temps.

J'en trouve au moins deux qui paraissent inspirer quelque confiance, à cause des soins tout particuliers qu'ils ont apportés dans le relevé des incidents qui ont marqué le voyage de l'empereur.

C'est d'abord l'abbé Duval-Pyran, auteur de l'ouvrage: *Journal et anecdotes intéressantes du voyage de M. le comte de Falckenstein;* Francfort et Leipsic, 1777.

Ce livre fut réimprimé en 1781, sous ce titre: *Voyage de S. M. I. Joseph II dans différents pays.*

Dans le *Journal*, le voyageur est suivi pas à pas, et ses moindres déplacements sont notés en quelque sorte heure par heure. En voici un extrait:

« *Le 7 mai*, il arriva à Paris (de Versailles) à huit heures du matin, sortit à neuf, acheva de voir le Louvre, fut voir beaucoup d'artistes et dina à l'hôtel de Tréville. *L'après-dîné, il fut voir l'abbé de L'Épée*, abbé qui a le talent de faire parler les muets et entendre les sourds. Le soir, il fut à la Comédie et fit visite à Madame la princesse chez l'ambassadeur de d'Espagne. »

Les mots soulignés par nous prouvent déjà que Joseph II ne se rendit pas chez l'abbé de l'Epée immédiatement après la messe.

Il est bien vrai que l'empereur assistait presque chaque jour à une messe. On le voit successivement aux Carmes, à Notre-Dame, au petit Calvaire, à Saint-Sulpice, au Val-de-Grâçe, aux Théatins, etc., et aussi, une seule fois, à Saint-Roch, *le 11 mai*, c'est-à-dire le quatrième jour après sa visite rue des Moulins. Voici d'ailleurs l'emploi de cette journée:

« Le 11 mai, messe à 9 heures à Saint-Roch; fut voir M. Berthoud, horloger de la marine; rentra pour s'habiller et partit à midi et demi pour Versailles; revint à six heures, etc. »

La légende de l'enfant de chœur improvisé est donc bien enterrée, et, avec elle, celles qui sont relatives à des visites réitérées et. à la présence de Marie-Antoinette.

* * *

La partie anecdotique du même livre, venant à la suite du *Journal*, consacre à l'entrevue de Joseph II et de l'abbé de l'Épée une page qui ne fait que reproduire à peu près textuellement un passage d'un autre ouvrage publié avant celui de l'abbé Duval-Pyran,

Ce volume, paru au lendemain du départ du souverain, est intitulé : *Anecdotes intéressantes et historiques de l'illustre voyageur pendant son séjour à Paris, dédiées à la Reine*; Liège, Desoer, 1777. Il a pour auteur le chevalier du Coudray, ci-devant Mousquetaire du Roi.

La même année, il en parut une seconde édition, augmentée et corrigée, à Paris chez Ruault.

C'est à ce dernier ouvrage que nous empruntous le récit suivant:

« Voici une anecdote bien intéressante pour les âmes sensibles, chère et précieuse à l'humanité, peu connue néanmoins, et que nous nous hâtons de publier ; *nous avons été chez la personne même pour savoir la vérité du fait*.

Notre illustre voyageur ayant ouï dire des choses merveilleuses du secret admirable de M. l'abbé de l'Épée, qui consiste à faire entendre ou plutôt comprendre aux sourds de naissance et autres, par des signes et moyens presque surnaturels, et même à faire parler les muets de naissance et autres, comme l'ont annoncé tous les journaux, papiers publics, gazettes françaises et étrangères. Sur cette brillante réputation que M. l'abbé de L'Épée a toujours soutenue, malgré l'envie, notre illustre voyal geur, brûlant de s'instruire, fut le trouver dans sa maison rue des Moulins, butte Saint-Roch. Il parla longtemps avec lui, l'interrogea même sur plusieurs articles avec connaissance, et lui demanda s'il n'avait pas quelqu'un à qui il confierait son secret si nécessaire, si utile pour l'humanité; l'abbé lui répondit : « Monsieur le Comte j'avais demandé au Gouvernement deux hommes capables à qui je pusse communiquer mes faibles connaissances sur cet objet: ma demande n'a point été accordée: Eh bien ! répartit notre illustre voyageur, je vais donner

des ordres pour faire chercher à Vienne deux hommes intelligents, et je vous les confierai, monsieur l'abbé, pour que vous ayez la bonté de les instruire dans vos secrets admirables, afin qu'ils puissent venir au secours de l'humanité dans mon royaume. » M. le comte de l'alckenstein se retira et ne voulut pas même que l'abbé Faccompagnât, ajoutant ces paroles mémorables: « M. l'abbé, votre temps est trop précieux pour le perdre en vaines cérémonies, vous en devez compte à Dieu. » En sortant, il laissa sur un coin du bureau de l'abbé l'Épée deux rouleaux de 25 louis, pour le soulagement des pauvres infirmes ou valétudinaires que le bon citoyen le vrai patriote fait élever chez lui, dans sa maison, et dont une femme a soin.

Le lendemain, M. le Comte de Falckenstein envoya par son écuyer à M. l'abbé de l'Épée une tabatière d'or avec son portrait en médaillon. »

L'abbé Duval-Pyran ne s'est pas borné à reproduire ce récit, dans des termes à peu près identiques, il y a ajouté un incident qui, s'il était vrai, indiquerait que Joseph II, loin de se rendre à l'improviste chez l'abbé de L'Épée, aurait pris soin de l'informer de sa visite au moins deux ou trois jours à l'avance. Je lui emprunte cette anecdote, parce qu'elle est vraisemblable et que l'auteur m'affirme, dans sa préface, qu'il a retranché de son livre « celles qui ont été désavouées. » La voici:

« Les talents, les succés et le désintéressement de M. l'abbé de l'Épée sont aujourd'hui presque aussi connus qu'ils sont utiles. M. le comte de Falckenstein n'a pas manqué d'aller lui payer son tribut d'admiration. M. l'abbé donna aux personnes de sa suite l'ouvrage où il a développé sa méthode ; il joignit un paquet cacheté pour l'illustre étranger, en lui demandant de ne l'ouvrir qu'à Vienne. « Nous sommes à Vienne, » dit M. le Comte, et il décacheta. Il trouva le même livre relié avec ses armes en or. Il s'est fait une loi de ne rien accepter de e qui s'adresse à l'Empereur, il balança s'il accepterait

le livre. Après un moment de réflexion, il dit: « Ce livre est sûrement à moi. puisqu'il porte mes armes. »

*
* *

Les détails relatifs au souvenir que Joseph II laissa à l'abbé de l'Epée sont confirmés par un autre chroniqueur contemporain, M. Thiéry, dans le *Guide des amateurs et des etrangers voyageurs à Paris*... Paris, Hardouin et Gattey. 1787. Voici sa relation :

« Dans la deuxième porte cochère à gauche de la rue des Moulins est logé M. l'abbé de l'Epée, que la religion et la charité ont engagé à chercher les moyens de rendre à la société des êtres malheureux, que des infirmités naturelles semblaient en exclure...

Ce vertueux écclésiastique donne des leçons chez lui les mardis et vendredis, depuis 7 heures jusqu'à midi.

L'empereur Joseph II, pendant le séjour qu'il fit à Paris, ayant assisté à une des leçons de cet instituteur précieux à l'humanité, lui a fait présent d'une superbe boite d'or renfermant une médaille de même matière où était son portrait, pour lui témoigner la satisfaction qu'il avait de sa méthode. »

*
* *

On a répété que Joseph II, surpris de ce que l'abbé de l'Epée n'avait pas d'abbaye, lui en offrit une dans ses Etats. C'est l'abbé Fauchet, dans l'oraison funèbre de Michel de l'Epée, prononcée le 23 Février 1790, qui, le premier, fit mention de cette particularité.

Je crois qu'il n'y a là que la recherche d'un effet oratoire. La preuve en est pour moi dans la réponse

trop préparée que l'abbé Fauchet place dans la bouche de l'abbé de l'Epée. Je doute surtout que Joseph II n'eût pas senti que son offre aurait eu quelque chose de blessant pour son beau-frère Louis XVI.

***

Le livre du Chevalier du Coudray enregistre des « Vers à l'occasion de ce que Joseph II a bien voulu honorer de sa présence les exercices des sourds-muets chez l'abbé de l'Epée et des bienfaits dont ce prince a comblé ces jeunes élèves. »

Ces vers, au nombre de quarante, se distinguent par un accent hyperbolique qui les rend peut-être curieux, mais non meilleurs. Je vous en fais grâce.

Théophile Denis.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Récompenses décernées aux Institutions de Sourds-Muets

Grands-prix

Institution Nationale des sourds-muets de Paris.
Institution Nationale des sourdes-muettes de Bordeaux.
Institution Nationale des sourds-muets et des sourdes-muettes de Chambéry.

Médailles d'or

Collège national pour les sourds-muets à Washington (États-Unis)

Collège des sourds-muets de Séville (Espagne). — (Cette Institution a obtenu en outre une médaille de bronze dans la classe 7 organisation et matériel d'enseignement.)

École des sourds-muets et des aveugles de Tokio (Japon).

Institut des sourds-mnets de Frienisberg, canton de Berne (Suisse)

École des sourds-muets de Rueil (Seine et Oise).

Société pour l'instruction et la protection des sourds-muets, à Paris.

Médailles d'Argent

École des sourds-muets de Lyon (Villeurbanne).

École pour les sourds-muets et les aveugles à Colorado (États-Unis).

Institut des sourds-muets de Moudon (Suisse)

Institut des sourds-muets à Anvers (Belgique)

Médailles de Bronze

École des sourds-muets de Faribault (Minnesota) États-Unis.

École des sourds muets de Salem (Orégon) États-Unis

* * *

Dans le groupe des Beaux-Arts, classe 3 (Sculpture) M. M. Félix-Martin et Paul Choppin ont obtenu une médaille de bronze.

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

1° **Organ der Taubstummen-Anstalten.** Les premières pages des numéros 9 de l'Organ et 17 et 18 des *Blaetter für Taubstummenbildung* donnent les thèmes proposés aux discussions pour le Congrès de Cologne, la *Revue Française* vient d'en publier une excellente traduction.

Le N° 9 de l'Organ publie le compte-rendu de la 8 ieme Conférence des instituteurs suisses de Sourds-Muets qui a eu lieu à Hochdorf-Hohenrain, Canton de Lucerne, les 26, 27 et 28 Mai de cette année. Les thèses discutées offrent un grand intérêt pour toutes les écoles de Sourds-Muets : la première est de Kull (Zurich) : Le temps nécessaire pour l'instruction des Sourds-Muets. M. Kull est de l'avis et je pense que tout le monde lui donnera raison, qu'il faut au moins huit années scolaires pour une instruction suffisante. Il y a malheureusement encore beaucoup d'établissements de Sourds-Muets, en Suisse et en Allemagne qui n'ont que cinq ou six années scolaires, c'est trop peu pour un enfant sourd-muet.

Si les gouvernements trouvent qu'il faut 8 années pour l'instruction de l'enfant entendant, on doit donc s'étonner qu'ils estiment 5 ou 6 années suffisantes pour l'enfant sourd-muet. C'est un devoir sacré pour les maîtres de protester énergiquement contre un point de vue pareil.

La seconde thèse : « L'éducation des enfants sourds-muets faiblement doués », fut traîtée par Erhard (Saint-Gallen) La conférence a décidé que les enfants trop faibles pour pouvoir avancer avec la majorité des élèves doivent être enseignés séparement d'après la méthode orale dans une école à part, et non pas dans une institution pour des idiots, et d'après un programme plus restreint. Ceux qui ne sont susceptibles d'aucune instruc-

tion, sont à placer dans un asile et pas au sein d'une famille.

Troisième thèse : « Quelle doit être l'organisation de l'institution de sourds-muets par égard à l'éducation et au développement intellectuel et physique de l'enfant sourd-muet » par Ueberfax à Frinisberg, Canton de Berne.

Quatrième thèse : « Par quels moyens l'on éveille et l'on fait progresser chez le sourd-muet l'envie de converser ; par Roos à Hohenrain (Lucerne).

K. E. Sch. publie un excellent compte-rendu du livre de J. Heidsiek-Breslau : « Le sourd-muet et son langage », livre, qui, à son apparition, a fait beaucoup de bruit, mais que la critique a tout à fait condamné.

Au n° 10 de l'Organ, G. Debus Schleswig traite un sujet, qui mérite toute notre attention : «L'organisation méthodique de l'enseignement de l'histoire naturelle dans l'école de Sourds-Muets d'après le Dr Kiessling et E. Pfaly. »

« Le même numéro publie un article sous le titre : L'école de Sourds-Muets comparée à l'école primaire » Comme il n'y a que la première partie, j'en parlerai dans le prochain numéro de la *Revue*.

2° **Blaetter für Taubstummenbildung**. Dans le numéro 17, M. Huschens publie la suite et dans le numéro 18 la fin d'un article sous le titre : « Des pensées sur l'enseignement de l'articulation », que j'ai déjà mentionné au numéro 6 de la *Revue*. L'article contient des idées fort justes, basées sur l'expérience. Hoffmann (Ratibor) continue à publier des articles fort remarquables sur la phonétique. A Hoffmann revient le mérite d'avoir éveillé l'intérêt pour une branche scientifique qui est pour les professeurs de Sourds-Muets de la plus haute importance. Il traite dans cet article de la prononciation du „G".

F. Topler parle dans un article de la tâche qui incombe au second congrès des instituteurs de Sourds-Muste

allemands qui a eu lieu à Cologne au mois de Septembre.

Dans les numéros 19 et 20 se trouvent un travail du à la plume du Dr M. Bruner, directeur de l'institution de Sourds-Muets israélites à Vienne, intitulé: « La doctrine psychologique de la reproduction et de la perception par égard à l'instruction des Sourds-Muets. C'est le premier article que M. Bruner publie, et il faut bien dire qu'il n'aurait pas pu mieux se faire connaître que par ce travail dans lequel il montre une grande érudition et prouve en même temps qu'il est un observateur fort intelligent. — B. publie un compte-rendu du congrés de Cologne qui se distingue par l'exactitude et la brièveté sans avoir omis le moindre fait d'une importance quelconque.

C. Renz

DOCUMENTS OFFICIELS

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

DE L'INSTITUTION NATIONALE DES SOURDS-MUETS DE PARIS

APPROUVÉS PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

le 13 *juillet* 1889

(Suite *)

GÉOGRAPHIE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1° L'enseignement de la géographie sera donné à partir de la cinquième année.

2° On n'oubliera pas qu'il doit concourir à l'étude de la langue

(*) Voir Revue Française. No précédent.

3° L'intelligence des principaux termes géographiques sera donnée au fur et à mesure des besoins.

4° Outre les cartes ordinaires, on emploiera les cartes et les globes en relief.

5° L'élève sera exercé au dessin des cartes principales correspondant au programme de chaque année.

6° On étudiera plus particulièrement : en cinquième année, l'institution, Paris, la France, la Terre ; en sixième année la France; en septième année, la France et l'Europe, et les autres parties du monde; en huitième année, la France politique et administrative.

PROGRAMME DE CINQUIÈME ANNEE

L'Institution. — Topographie de la classe, du corps de bâtiment dont elle fait partie, des cours et jardins de l'Institution. — Situation respective des principaux corps de bâtiment. — Vue d'ensemble de l'institution. Orientation.

Paris. — Rues qui avoisinent l'institution. — Indication et tracé du chemin suivi pour se rendre à un endroit déterminé et fréquenté par l'élève en promenade. — Principales voies de Paris. — Parcours de la Seine à travers Paris. — Ponts prinicpaux. — Situation des grandes gares de chemin de fer.

La France. — Localités avoisinant Paris et connues des élèves. Idée du temps nécessaire pour s'y rendre à pied et par d'autres moyens. — Configuration générale de la France. — Noms des pays et des mers limitrophes. Notions sommaires sur la géographie physique de la France.

La terre. — Aspect général du globe. — Sa division en deux éléments : la terre et l'eau. — Montrer et nommer les cinq parties du monde. — Principales races qui peuplent la terre. — Moyens de communication entre les divers points du globe. — Évaluer approximativement le temps nécessaire pour effectuer certains trajets

donnés en prenant la France pour point de départ. — Donner à l'élève une idée de l'étendue de la France par rapport à celle des autres pays.

PROGRAMME DE SIXIÈME ANNEE

Revue générale du programme de cinquième année

La France. — Situation et bornes. — Mers. — Golfes. — Principaux caps, îles, presqu'îles. — Chaînes de montagnes. — Fleuves et rivières : leur source, leur parcours, villes principales qu'ils traversent, embouchure, confluents. — Principaux affluents. — Principaux canaux. — Ports importants. — Départements, chefs-lieux et villes principales. — Étude plus particulière du département de chaque élève de la classe. Cette étude comportera l'explication du nom du département, des indications sur ses produits naturels ou industriels, sur ses curiosités, sur ses personnages célèbres; les lignes de chemin de fer qui le traversent, de petits voyages sur ces lignes en partant du lieu de naissance de l'élève ou du chef-lieu. — Emploi de l'indicateur. — Algérie et Tunisie.

PROGRAMME DE SEPTIÈME ANNÉE

Revue général de la France.

L'Europe. — Bornes. — Division politique. — Capitales autres villes importantes. — Principales chaînes de montagnes. — Fleuves, — Iles. — Presqu'iles.

L'Asie. — *L'Afrique.* — *L'Amérique.* — *L'Océanie* — Situation. — Grandes chaines de montagnes. — Fleuves les plus considérables. — États importants. — Mœurs.

Colonies. — Colonies françaises, et grandes colonies étrangères; étudier les unes et les autres avec la partie du monde où elles sont situées.

PROGRAMME DE HUITIÈME ANNEE

Revue générale des programmes précédents.

Notions très sommaires de cosmographie : mouvements de la terre et de la lune, pôles, équateur, méridien tropiques, saisons,

La France — France politique et administrative.

1° La Commune, conseil municipal, maire.

2° Le Canton, collège électoral des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement, le chef-lieu de canton.

2° L'Arrondissement, collège électoral des députés ; chef-lieu d'arrondissement, siège du conseil d'arrondissement.

4° Le Département, collège électoral des sénateurs ; chef-lieu du département, siège du conseil général.

5° L'État. — Pouvoir législatif : Chambre des députés. Sénat. — Pouvoir exécutif : Président de la République, ministres. — Paris siège du gouvernement : fonctionaires et agents de chaque ministère, leur résidence, en partant des services s'étendant à une région, tels que : corps d'armée, ressorts, académies, préfectures, diocèses, etc., et en retournant jusqu'à la commune.

HISTOIRE DE FRANCE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1° L'enseignement de l'histoire de France sera donné pendant les deux dernières années du cours d'instruction.

2° Il débutera par un aperçu des faits contemporains.

3° Il aura lieu ensuite d'après l'ordre chronologique.

4° Les leçons seront faites sous la forme expositive, puis décomposées par le dialogue.

5° L'enseignement de l'histoire devra concourir à l'étude de la langue et servir à fortifier le sens moral chez les élèves.

6° Le maître fera chercher ou montrera sur la carte les lieux importants mentionnés dans la leçon.

7° On emploiera des collections d'images représentant les costumes, les armes, les productions qui caractérisent chaque époque. Ce moyen d'enseignement sera complété par des visites dans les Musées.

PROGRAMME DE SEPTIÈME ANNÉE

1° *La Gaule indépendante.* — Les Gaulois, mœurs religion, occupations.

2° *La Gaule sous les Romains.* — Jules César, Vercingétorix, civilisation romaine.

3° *Les Mérovingiens.* — Clovis.

4° *Les Carlovingiens.* — Charlemagne, conquête, législation, instruction.

5° *Les Capétiens.* — Hugues Capet, conquête de l'Angleterre par les Normands.

6° *Les Croisades.* — Pierre l'Ermite. Godefroy de Bouillon, Philippe-Auguste, saint Louis.

7° *La guerre de Cent ans.* — Duguesclin. — Jeanne-d'Arc. — Armes à feu.

8° *Louis XI.* — Les postes, l'imprimerie, les manufactures, les écoles de droit et de médecine. — Découverte de l'Amérique.

9° *La Renaissance.* — François 1er. — Les arts, l'industrie, le commerce, la marine.

10° *Les guerres de religion.* — Catherine de Médicis — La Saint-Barthélemy. — Importation du tabac.

11° *Les Bourbons.* — Henri IV. — Sully; travaux publics, agriculture, manufactures, colonies. — Louis XIII. — Richelieu; l'Académie française, le Jardin des plantes, les Enfants trouvés. — Louis XIV. — Agriculture, commerce, industrie, marine. — Importation du café. — Louis XV. — Importation de la pomme de terre. — Invention des ballons.

PROGRAMME DE HUITIÈME ANNÉE

1° *La Révolution.* — Louis XVI. — L'Assemblée nationale constituante. — Prise de la Bastille. — l'Assemblée législative. — La Convention. — Abolition de la royauté. — Proclamation de la République. — Mort de Louis XVI. — Le Directoire. — Bonaparte. — Premiers bateaun à vapeur.

2° *L'Empire.* — Napoléon 1er.

3° *La Restauration.* — Louis XVIII. — Les Cent jours. — Waterloo. — Charles X. — Prise d'Alger. — Révolution de 1830.

4° *La Monarchie constitutionnelle.* — Louis-Phillippe 1er. — Conquête de l'Algérie. — Les chemins de fer, la photographie, le télégraphe électrique. — La Révolution de 1848.

5° *La seconde République.* — Suffrage universel. — Le prince Louis Bonaparte, président de la République

6° *Le second Empire.* — Napoléon III. — Guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique et de Chine. — Travaux publics, inventions, expositions. — Isthme de Suez. — Tunnel du mont Cenis. — Guerre franco-allemande. — Sedan.

7° *La troisième République.* — Le Gouvernement de a Défense nationale. — Strasbourg et Metz. — Siége de Paris. — L'Assemblée nationale. — Thiers, le maréchat de Mac Mahon, Grévy, Carnot, président de la Républibue. — Nouvelles colonies françaises. — Expositions. — Le phonographe, le téléphone.

DROIT USUEL

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES,

1° Les matières du programme de droit usuel seron enseignées dans la dernière année du cours d'instruction réglementaire.

2° L'exposé de ces matières devra concourir à l'étude de la langue.

3° Il sera loisible d'intervertir l'ordre du programme selon les circonstances.

4° Les leçons contiendront surtout les indications nécessaires sur les formalités à remplir, les démarches à faire, les pièces à produire, les agents, les fonctionnaires auxquels on devra s'adresser dans diverses circonstances de la vie.

PROGRAMME

1° *Droits civils et devoirs civiques.* — Indications sommaires.

2° *Les actes de l'état civil.* — Naissance, mariage, décès. Extraits d'actes. Légalisation. Formalités à remplir Usages religieux.

3° *La famille.* — Devoirs réciproques des parents et des enfants.

4° *La succession.* — Les héritiers.

5° *Donations.* — Testaments : leur forme.

6° *Actes sous seing privé.* — Promesses, engagements, conventions, ventes, etc.

7° *Contrat de mariage.* — Notaires, témoins, interprètes.

8° *La vente.* — Qui peut acheter ou vendre. Les intermédiaires légaux : notaire, avoué, commissaire-priseur, etc.

9° *Locations.* — Bail. Fermier, métayer. Location d'une maison, d'un appartement, d'une chambre, etc. Payement des termes. Congés. Logements meublés, hôtels garnis.

10° *Domestiques.* — Engagement, gages, renvoi départ volontaire.

11° *Ouvriers.* — Embauchage. Travail à la journée, à la pièce, à façon, à forfait. Contestations. Juges de paix. Prud'hommes. Experts.

12° *Procurations.* — Pour recevoir, acheter, vendre, etc.

13° *Assurances.* — Contre l'incendie, contre les accidents. Assurances sur la vie.

14° *L'épargne.* — Caisse d'épargne. Rentes sur l'État. Actions. Obligations. Rentes viagères. Caisse de retraite pour la vieillesse. Placements sur hypothèques. Sociétés de secours mutuels.

15° *Crimes, délits et contraventions.* — Tribunaux compétents pour juger les crimes, délits et contraventions. Juge d'instruction, interprète, avocat, témoins. — Assistance judiciaire. — Acquittement. Condamnation. Casier judiciaire.

Approuvé :

Paris, le 13 juillet 1889

Le Ministre de l'Intérieur,

CONSTANS.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES SOURDS-MUETS

En attendant que nous puissions donner un compte rendu des discussions et des résolutions prises dans cette assemblée nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs les discours d'ouverture de la session.

M. Chambellan, président de l'association amicale des sourds-muets souhaita en ces termes la bienvenue à M. Hugot, président d'honneur du Congrès :

Monsieur le Sénateur,

Malgré vos occupations graves et nombreuses, vous avez bien voulu accepter la présidence d'honneur du Congrès international organisé par l'Association Amicale des Sourds-Muets de France.

Vous prouvez ainsi vos sympathies pour les sourds-muets et votre admiration pour l'œuvre éminemment philantropique de l'immortel abbé de l'Épée. Ils vous prient d'agréer l'expression de leur reconnaissance la plus vive.

J'ai l'honneur, Monsieur le Sénateur, de vous présenter M. Dusuzeau le Président élu du Congrès, élection bien méritée par l'activité intelligente qu'il a déployée en cette circonstance.

Voici le texte du discours remarquable de M. Hugot :

Mesdames, Messieurs,

Le 21 Juillet 1791, l'Assemblée nationale rendait un excellent hommage à l'abbé de l'Épée, et inscrivait son nom sur le livre d'or de la France.

Elle décrétait, sur un rapport de Prieur de la Marne, que son nom serait placé au rang de ceux des citoyens qui ont bien mérité de la Patrie et de l'humanité, et que son institution serait entretenue aux frais de l'État comme un monument digne de la nation française.

Le Rapport de Prieur quitraçait, en caractères ineffaçables, vos lettres de grande naturalisation intel-

lectuelle se terminait ainsi : « A votre voix, Messieurs. « quatre mille infortunés pourront recouvrer leurs facul- « tés et, avec elles, l'usage de leurs droits. Ils redevien- « dront des hommes et des citoyens. »

En proclamant cette réhabilitation des sourds-muets la grande Assemblée ne faisait que traduire dans un texte législatif la noble pensée qui, durant son long apostolat, avait passionné celui vers lequel convergent aujourd'hui vos cœurs reconnaissants. L'abbé de l'Épée, sans parler du caractère sacerdotal de son œuvre, avait parfaitement compris le parti que la France pouvait tirer de tous ces esprits paralysés par un vice de nature originel, et s'adressant aux sourds-muets, son regard animé par la foi dans l'avenir leur avait dit : Et vous aussi, vous serez des hommes !

Vous serez des hommes, c'est-à-dire, vous cesserez d'être des organismes incomplets, pour ainsi dire, étrangers à la Société humaine, pour devenir des intelligences appelées, comme les autres à la perfectibilité.

La prédiction de celui que vous avez nommé, dans un langage touchant, votre père *spirituel*, s'est réalisée au delà de toute espérance.

Grâce à sa méthode perfectionnée par de fervents continuateurs de son œuvre, vous avez moissonné à pleines mains dans le champ de la science ouvert à votre persévérant labeur, et c'est ainsi que vous avez aujourd'hui la satisfacttion de compter dans vos rangs, à tous les degrés de l'échelle sociale, dans le monde littéraire, scientifique, industriel, dans le monde du travail aussi des hommes qui ont été et qui sont l'ornement de la Patrie.

Compatriotes et étrangers, je vous adresse à tous mon salut affectueux. Oui, à l'ouverture de ce Congrès international où votre compétence va se manifester dans les diverses questions à l'ordre du jour, je vous salue tous Messieurs, comme des frères régénérés, comme nos égaux dans la famille humaine.

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

ALLEMAGNE

Hill — Collection de gravures pour l'enseignement des sourds-muets. 4me édition, publiée par F. Koebrich directeur à Weissemfels. Leipzig, chez K. Merseburger.

Hill est, sans contredit, un des maîtres de Sourds-Muets les plus distingués de notre siècle. C'est grâce à lui que la méthode d'articulation est arrivée à un si haut degré de perfection. Il n'était pas seulement un homme éminemment pratique, mais aussi un écrivain très fertile. Ses écrits sont très-appréciés et beaucoup d'institutions se servent encore aujourd'hui de ses livres d'école, qui presque tous ont vu depuis sa mort de nouvelles éditions. Il en est de même de sa collection de gravures dont la 4ième édition vient de paraître. Elle a subi des transformations fort utiles des gravures surannées ont été remplacées par d'autres plus modernes et mieux faites, et certaines d'une valeur douteuse ont été exclues. La collection de gravures à l'usage des écoles de Sourds-Muets par Hill est l'une des meilleures qui existent et je crois pouvoir la recommander bien vivement à tous les établissements,

C. Renz

FRANCE

Sourds-muets de Currière. Distribution des prix, 31 juillet 1889. Discours sur l'éducation par le T. R. D. Hilaire de Paris. In-8, 27 p Currière, imp. de l'école des Sourds-muets, 1889

Fondée et entretenue par les R. P. Chartreux, c'était aussi sous la présidence du R. P. procureur de la grande Chartreuse que se tenait la fête annuelle de la distribution des prix, le 31 juillet dernier.

Les exercices de paroles ont particulièrement intéressé l'assistance, le compte rendu nous en donne la nomenclature : les élèves de 1e Année récitèrent la Salutation angélique, ceux de 3e année donnèrent des exercices classiques et la scène du Paysan normand, enfin ceux de cinquième année une comédie très amusante : Le Conseil de révision.

Attirons aussi l'attention de nos confrères snr l'excellent discours du P. Hilaire qui nous donnait il y a quelques années un discours sur la *Parole* et a traîté aujourd'hui de l'éducation au point de vue général.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Une fête de sourds-muets. — Très curieuse fête avant-hier chez Dehouve, avenue de la Grande-Armée. La société d'appui fraternel de France, exclusivement composée de sourds-muets, offrait un banquet à son président-fondateur, M. Cochefer, nouvellement promu officier d'académie.

M. Cochefer est, paraît-il, le dixième sourd-muet, décoré en France.

La société fêtait aussi l'accroissement de son capital qui, de 10 francs à la fondation (1881) s'est élevé à 10,000 francs.

Au dessert, des discours ont été mimés par MM. Gaillard, Cochefer, puis des toasts ont été portés au Président de la République, à M. Ducoudray, député de la Nièvre et président d'honneur de la Société, et à M. Albert Pétrot, conseiller municipal.

Au champagne, les dames sourdes-muettes, très jolies, ma foi, ont présenté à M. Cochefer un magnifique bouquet surmonté des palmes académiques.

(Le Radical)

* * *

Le Centième anniversaire de la mort de l'Abbé de l'Épée

Nous apprenons que le lundi 23 décembre prochain, jour du centième anniversaire de la mort de l'abbé de l'Épée, l'Institution Nationale des Sourds-Muets se rendra en corps à l'église Saint-Roch pour déposer une couronne sur la tombe du fondateur de l'Institution.

D'autres couronnes seront également portées par les élèves de l'Institution de Paris au nom de différentes écoles et notamment de l'Institution des Sourds-Muets de Rio de Janeiro, conformément au désir de l'Empereur du Brésil.

* * *

Nous prions nos lecteurs de prendre note de la nouvelle adresse du Directeur de la Revue Française et d'envoyer désormais toutes les communications à **M, Ad. Bélanger, 13, rue Méchain. Paris.**

L'Imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue Saint-Jacques 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
5me année. N° 9 Décembre 1889.

CAUSERIE

Les Sourds-Muets en France au XVIe Siècle

Lorsqu'on cherche à déterminer l'époque des premières éducations de sourds-muets en France, on commence par citer un arrêt du parlement de Toulouse du 6 août 1679, qui a validé le testament olographe d'un sieur Guibal, sourd-muet de naissance. Ce sourd-muet savait lire et écrire. On en a conclu qu'un maître spécial avait dû lui donner des leçons.

L'opinion est soutenable, je l'ai déja dit, et je continue à regretter que le nom du maître ne soit pas parvenu jusqu'à nous.

A supposer que ce nom vînt à être découvert et que l'on fût convaincu qu'il existait au moins un instituteur de sourds-muets en France, au milieu du 17e siècle, serait-il raisonnable d'en déduire qu'il a pu y avoir chez nous d'autres maîtres avant lui ?

Ma foi, j'étais disposé, hier encore, à admettre cette hypothèse; je ne m'y hasarderais plus aujourd'hui.

Ce qui me la fait écarter, c'est une indication que m'apporte un petit opuscule qui vient de me tomber sous la main, et qui m'édifie complètement sur l'idée qu'avaient nos ancêtres des facultés intellectuelles du sourd-muet. Idée aussi déplorable, aussi barbare qu'elle était fausse.

On est effrayé à la pensée que, dans l'espace de vingt siècles, l'humanité n'était pas arrivée à effacer les cruelles erreurs d'Aristote.

Voici le titre de mon livre :

« *Question vulgaire. Quel langage parleroit un enfant qui n'auroit jamais ouy parler.* »

Voici le nom et les qualités de l'auteur:

« *Laurent Joubert, conseiller et médecin ordinaire du Roy et du Roy de Navarre, premier Docteur régent, Chancelier et Juge de l'Université en médecine de Montpelier.* »

Ce discours, qui se trouve ordinairement à la fin d'un volume intitulé : *Erreurs populaires au faict de la médecine et régime de la Santé,* a paru pour la première fois à Bordeaux, en 1578.

* * *

Nous ne suivrons par l'auteur dans les considérations théologiques ou simplement philologiques qui visent l'objet principal de sa dissertation : l'origine du langage.

Nous ne nous arrêterons qu'aux passages incidemment relatifs aux sourds-muets.

Après avoir réfuté Saint-Augustin, Joubert s'exprime ainsi:

«... La parole procède totalement d'une science ou discipline, laquelle on comprend par le moyen de l'ouye. *Tellement qu'il est impossible qu'un sourd de naissance, persévérant en sa surdité, sache jamais parler*, combien que sa langue et les autres parties à ce ordonnées soyent trés bien composées. La parole est discipline, non moins que la musique : l'une et l'autre apprises par l'ouye. »

Il n'est question jusqu'ici que de l'impossibilité de rendre la parole aux sourds-muets. Aussi n'y a-t-il pas

lieu de s'appesantir sur une erreur d'autant plus excusable, en ce temps là, que la majorité des Français la partagent encore en cette fin du 19e siècle. Cependant nous ne saurions négliger de faire remarquer que l'assertion de Joubert se produisait, en France, au moment même ou Pierre de Ponce enseignait l'articulation à des sourds-muets, en Espagne, et quelques années après les lumineuses réflexions de l'italien Jérome Cardan.

* * *

Poursuivons notre lecture. L'auteur démontre assez facilement, vous le pensez bien, que le sourd de naissance est nécessairement muet ; puis, renversant la question, il se demande naïvement « Si pareillement le muet de nature (à raison de quelque défaut en sa langue ou ez autres parties requises au parler) est conséquemment sourd. »

Il se donne alors le plaisir de démolir la réponse affirmative de Lactance Firmian, qui n'est à ses yeux qu'un « grossier anatomiste » Il ne ménage pas davantage Alexandre Aphrodisien qui a cependant répondu négativement, mais, paraît-il, en employant de pitoyables arguments.

En résumé, Joûbert conclut gravement que « Celuy qui est muet de naissance par l'imperfection de sa langue ne sera pas sourd pour cela : non plus que si à un beau parleur on arrachoit la langue ; ainsi voit-on journellement ceux auxquels on l'a coupée n'ouyr pas moins pour cela, »

A distance, ces raisonnements nous paraissent puérils et certes nous ne les aurions pas relevés, s'ils n'avaient le mérite de nous renseigner exactement sur l'état, à cette

époque lointaine, de la question de la surdi-mutité en France.

* * *

Mais voici qui est plus grave. Joubert poursuit sa conclusion.

« On pourrait icy répliquer que c'est autre chose être mutilé de sa langue après la nativité et d'y avoir quelque imperfection de nature, comme aussi nous voyons que ceux qui sont devenus sourds par accident de maladie ne perdent le parler, combien que les sourds de naissance soyent muets nécessairement. Mais il suffit pour asseurer nostre première proposition, de la mutité suivant la surdité naturelle, que les sourds par accident sont de là en avant ineptes à autres langages nouveaux, si ce n'est par le moyen de l'écriture, *à laquelle encore a esté autrefois nécessaire l'ouyr*. Car comme ainsi soit que la lettre escrite est le vicaire de la parole, *il est impossible qu'on scache escrire ou entendre l'escriture, sans avoir jamais ouy.* »

Ainsi, le texte du jugement est bien précis: le sourd-muet de naissance est fatalement condamné à une ignorance absolue: il ne saura jamais ni écrire, ni lire. Quant au sourd par accident, il saura faire usage de l'écriture, mais à la condition qu'il ait pu acquérir ce moyen de communication dans le temps où il jouissait de la faculté d'entendre. C'est pour lui, sous une apparence de concession, la même sentence que pour le sourd de naissance.

Voilà toute l'estime qu'on avait pour les sourds-muets en l'année 1578, dans ce pays où, deux siècles plus tard, vivait le plus glorieux de leurs instituteurs.

* * *

Les appréciations qu'on vient de lire ne sont pas du premier venu. Joubert était un médecin célèbre. Son livre n'était pas une œuvre à tomber immédiatement dans l'oubli ; on l'imprimait à Paris en même temps qu'à Bordeaux ; on le réimprimait à Paris en 1587, à Rouen en 1601, à Lyon en 1608 et en 1626, etc..., et, je le constate avec une certaine mélancolie, on le rééditait encore en 1686. Ce livre vivait donc depuis plus de cent ans, sans qu'une réfutation, basée sur des faits, ou simplement philosophique, fût venue détruire son odieuse doctrine !....

Mais on était au seuil du 18e siècle. Déjà le sourd-muet Etienne de Fay, bien que modestement confiné dans sa petite classe d'Amiens, protestait, par l'étendue de ses connaissances, contre de barbares préjugés. Rodrigue Péreire devait faire revivre, dans un cercle malheureusement encore trop restreint, les merveilleux procédés de l'école espagnole. Enfin allait apparaître la grande et noble figure de Michel de l'Épée, le véritable rédempteur, celui-là, des sourds-muets du monde entier...

Et voilà comment mon petit livre du médecin ordinaire du Roy, après avoir joui d'une existence de centenaire, n'est plus aujourd'hui qu'une curiosité bibliographique.

Théophile Denis

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE ANGLAISE

Depuis longtemps, nous avons annoncé à nos lecteurs que le Gouvernement anglais avait nommé une commission chargée d'étudier la question des sourds-muets et des aveugles. (Voir Revue Française, 2e année N° 3, Juin 1886 p. 70).

Cette commission qui avait pour président Lord Egerton of Tatton et pour secrétaire M. Charles. E. D. Black ; aprés avoir visité les principaux établissements spéciaux de France et d'Europe et réuni des éléments d'information de toutes les parties du monde, vient de publier son rapport dont nous donnons ci-dessous les conclusions.

Conclusions du Rapport de la Commission royale

Les recommandations adoptées à l'unanimité sont les suivantes :

Nous recommandons :

1° Que les lois d'instruction soient applicables aux sourds-muets et que des mesures soient prises pour obliger ces enfants à suivre les cours d'une école ou à entrer dans une institution jusqu'à l'âge de 16 ans.

2° Que si le nombre des sourds-muets dépendant d'une même autorité scolaire est insuffisant pour former une classe, ou si l'enfant est incapable de suivre l'école élémentaire, l'autorité scolaire ait le pouvoir et l'obligation d'envoyer l'enfant dans une institution ou de mettre ces enfants en pension sous sa surveillance, en contribuant à leur instruction et à leur entretien par des subventions annuelles égales au prix actuellement

alloué pour les pensionnaires. Que s'il n'y a pas d'école pouvant et voulant recevoir ces enfants, l'autorité scolaire puisse soit seule, soit d'accord avec d'autres autorités scolaires établir un cours ou une institution afin de donner l'éducation à ces enfants sous sa propre surveillance.

3° Indépendamment de la position des parents, une subvention ne pouvant ni être moindre que la moitié du prix de l'éducation de ces enfants, ni dépasser un maximum de 10 livres sterling sera donnée pour tous comme cela a lieu dans les écoles élémentaires ordinaires. Le prix de pension exigé des parents nécessiteux, n'excédera pas le prix exigé pour les enfants ordinaires. Dans tous les cas, les parents contribueront suivant leurs moyens.

4° L'âge d'entrée à l'école, sera autant que possible, 7 ans. Réglementairement, l'admission aura lieu une fois l'an. La durée des études sera obligatoirement de 8 ans au moins, aucune limite n'étant fixée pour la distance de l'école : l'autorité locale aura pouvoir de payer aux enfants le voyage en voiture ou en chemin de fer lorsqu'il sera nécessaire.

5° Au moment de l'admission, la cause de la surdité sera consignée sur le registre de l'école d'après un certificat du médecin.

6° Dans tontes les écoles et institutions la santé générale, l'audition et la vue des enfants sourds sera inspectée périodiquement par un médecin spécial et ceux qui possèdent un peu d'ouïe seront examinés avec soin et fréquemment afin qu'on puisse les signaler et améliorer chez eux l'audition, la prononciation, l'intonation, par des moyens mécaniques, tels que cornets acoustiques, etc...

7° L'enseignement technique d'un métier sera considéré comme faisant partie du cours d'études pour les sourds-muets passé l'âge de 12 ou 13 ans, et cet apprentissage durera jusqu'à l'âge de 16 ans. Passé cet âge, les institutions pourront ou terminer l'apprentissage de leurs

élèves ou les envoyer dans les cours techniques ou industriels établis pour les enfants ordinaires.

8° Il sera publié un code spécial pour les sourds-muets. Le dessin, la sculpture sur bois, ou le modelage feront partie du cours régulier des études pour les deux sexes.

9° *Il est à souhaiter (full opportunity) que tout enfant sourd soit instruit par la méthode orale pure.* Dans toutes les écoles subventionnées par l'État, quelle que soit la méthode (orale, signes et dactylologie ou méthode mixte) tous les enfants seront, pendant la première année au moins, instruits par la méthode orale : et après la première année on continuera à leur enseigner la parole et la lecture sur les lèvres, à moins qu'ils ne soient physiquement ou mentalement disqualifiés, auquel cas, ils pourront avec le consentement de leurs familles, ou être retirés du quartier oral de l'institution, ou instruits à la fois au moyen des signes et de la dactylologie dans des écoles reconnues par le Ministère de l'Instruction. Les parents auront autant que possible la liberté à choisir l'école dans laquelle l'enfant sera envoyé.

10° Les enfants ayant un peu d'ouïe ou un reste de parole seront dans tous les cas instruits par la méthode orale pure. Les élèves seront dans tous les cas divisés suivant leur capacité.

11° On comprendra que nos conclusions ne sont pas applicables à tous les enfants actuellement en cours d'instruction et que nos recommandations, par suite de leur nature même ne pourront être mises en pratique qu'autant que les circonstances le permettront.

12° Le nombre des maîtres sera dans la proportion de 1 pour huit ou dix élèves dans les écoles où la méthode orale est en vigueur et de 1 pour quatorze ou quinze élèves dans les écoles où l'enseignement est donné au moyen des signes et de la dactylologie.

13° Le directeur ou le chef de l'enseignement devra habiter dans l'institution.

14° Les inspecteurs sont choisis par le Ministère de l'instruction, autant que possible parmi ceux qui ont déjà l'habitude du travail de l'inspection dans les écoles élémentaires et qui, en outre, sont plus particulièrement désignés par leur connaissance des méthodes d'instruction pratiquées chez nous et à l'étranger. Ils certifient également que les maîtres sont à la hauteur de leur mission.

15° Ils voient si les écoles sont convenablement meublées, si elles possèdent le mobilier scolaire nécessaire et les arrangements intérieurs requis pour que l'enseignement soit convenablement donné aux élèves par la méthode orale pure, dans les écoles où cette méthode est adoptée.

16° Ils font des rapports sur la connaissance de la langue écrite, sur la parole et sur les résultats généraux de l'enseignement, quel que soit le systeme d'instruction.

17° L'examen individuel fait par l'inspecteur a pour but unique de constater les progrès de tous les écoliers et non de proposer des bourses individuelles. Les bourses sont proportionnées au plus haut prix de l'éducation du sourd pour chaque méthode.

18° Les différentes méthodes et les divers systèmes d'enseignement seront délivrés du contrôle de l'inspection tant que les résultats pour le langage écrit ou parlé seront satisfaisants.

19° Nous pensons que les écoles normales qui forment actuellement des instituteurs de sourds-muets ne remplissent pas encore toutes les conditions que doit exiger le Ministère de l'Instruction publique, et on ne peut espérer qu'elles y arriveront sans le secours de l'État, sans les examens et les inspections, et tous les avantages dont jouissent les écoles normales ordinaires et sans qu'on ajoute deux années d'enseignement obligatoire pour les élèves-maîtres qui suivent ces cours.

20° Si le Ministère de l'Instruction approuve quelques unes de ces écoles ou d'autres institutions convenable-

ment organisées qu'elles soient reconnues comme écoles normales pour les instituteurs de sourds-muets, qu'elles reçoivent une subvention au moins égale à celle que reçoivent les écoles normales ordinaires ; que les examens des élèves de ces écoles normales soient passés devant les inspecteurs spécialement choisis par le Ministère de l'Instruction pour l'inspection des écoles de sourds, aidés d'un examinteur qualifié pour interroger les élèves sur la physiologie et les divers organes de la parole.

21° Sauf dans les écoles où les signes et la dactylologie sont exclusivement employés, tous les maîtres doivent être doués de tous les sens et avoir acquis déjà une certaine expérience dans l'enseignement des enfants entendants.

22° Que les professeurs de sourds-muets reçoivent comme en Allemagne des traitements capables d'attirer dans cette profession des hommes ayant déjà acquis de la valeur, que ces traitements soient supérieurs à ceux que peuvent atteindre les instituteurs des enfants ordinaires.

23° Après qu'il se sera écoulé un laps de temps suffisant pour donner un plein effet aux recommandations précédentes, le Ministère de l'Instruction renforcera les règlements visant les maîtres de sourds-muets munis de certificats, comme cela a lieu pour les maîtres des écoles élémentaires ordinaires, et les certificats délivrés par des sociétés particulières ne seront plus reconnus.

24° Une feuille uniforme servira à la recherche des sourds pour le recensement de la population du Royaume-Uni. Les recherches seront faites sur une plus large base qu'autrefois, en s'en rapportant aux points choisis et précisés, que nous avons déjà indiqués dans notre rapport, Ces renseignements seront soigneusement controlés par l'autorité sanitaire locale et un tableau uniforme sera dressé pour toutes les parties du Royaume-Uni.

Un tableau statistique sera dressé dans chaque école de Sourds-Muets ; ces tableaux seront soumis à l'ins-

pecteur, et copie en sera annuellement adressée an Ministère de l'Instruction.

25° Les termes *sourds-muets* et *sourds et muets*, seront strictement réservés à ceux qui sont totalement sourds et complètement muets.

26° Les sourds et muets seront autant que possible mis dans des classes à part. Nous pensons que le mélange des deux sexes dans une école, est dans tous les cas imprudent. Nous pensons également que les mariages entre sourds de naissance doivent être rigoureusement déconseillés aussi bien que les mariages consanguins, surtout lorqu'il y a dans la famille une tendance héréditaire au surdi-mutisme.

27° Les enfants qui sont sourds, muets et aveugles, doivent plutôt être instruits dans une institution d'aveugles que dans une école de sourds-muets.

Le Rapport de la Commission Royale sera étudié par le Gouvernement, et porté devant le Parlement dans le cours de la prochaine session

---

Bien que les conclusions du rapport aient été signées par tous les membres de la Commission quelques-uns d'entre eux ont fait des réserves, qui figureront dans ce rapport.

Les réserves que M. Ackers a cru devoir faire à propos de l'article 9 méritent d'être citées.

« Il est impossible, dit M. Ackers, que les enfants sourds bénéficient pleinement des avantages de la méthode orale pure s'ils sont en même temps iustruits par un autre système ou si on emploie avec eux l'alphabet manuel ou les signes.....

« La recommandation inscrite au premier paragraphe ne pourra pas être suivie, s'il y a comme on le dit dans

le second paragraphe, des élèves instruits entièrement par une autre méthode que l'orale pure.

« De plus, il n'y a pas d'enfants sourds physiquement ou mentalement disqualifiés » et il n'est nullement nécessaire d'avoir des écoles où l'on suivra une autre méthode que l'orale pure, car il a été surabondamment prouvé en Italie (où après avoir d'abord fait usage des signes et de l'alphabet manuel, puis de la méthode mixte, toutes les institutions se sont ralliées à la méthode orale pure) que l'orale pure peut donner une instruction meilleure et plus profitable que tout autre système d'enseignement (voir la correspondance de l'abbé Tarra.)

« Le nombre des enfants sourds incapables d'être instruits par la méthode orale pure est limité à ceux qui sont pratiquement aveugles. Ceux-là (voir la dernière recommandation du Rapport) ne pourront être instruits dans les écoles de sourds.

Les enfants sourds présentant une perforation de la voûte palatine ou quelque autre lésion sérieuse des organes vocaux sont très-rares ; et malgré ces défauts ils peuvent être instruits par la méthode orale pure.

« Pour les motifs que nous venons d'énoncer, il ne nous est pas possible de nous associer à la seconde partie du paragraphe que nous considérons comme contraire à l'expérience et à une saine prudence. Nous demandons que l'État exige que dans toutes les écoles subventionnées par le gouvernement les enfants sourds soient instruits par le système qui donnent les résultats les plus pratiques, qui fait d'eux des citoyens utiles et qui tend à diminuer la surdité congénitale. »

Il est évident que la Commission Royale tout en proclamant la supériorité de la méthode orale pure, a dû, dans son projet de législation, tenir compte des nécessités présentes et de l'organisation actuelle de l'enseignement dans un certain nombre d'écoles anglaises. On peut prévoir dès à présent qu'une révolution pédagogique semblable à celle qui vient de régénérer les écoles

françaises se prépare en Angleterre. Que les conseils de la Commission soient suivis et le résultat ne se fera pas longtemps attendre. Il sera intéressant alors de relire l'éloquente protestation de M. Ackers et aussi les réserves apportées en sens contraire par un autre membre de la Commission, M. Sleight.

LE 177me ANNIVERSAIRE

de la Naissance de l'abbé de l'Épée

Association Amicale des Sourds-Muets

Le banquet de l'Association, à l'occasion du 177e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée, a eu lieu, le dimanche 24 courant, à 6 heures, dans les salons du restaurant Notta. Boulevard Poissonnière 2, sous la présidence de M. Paul Choppin, statuaire, membre de l'Association.

Au dessert, M. Choppin s'est levé, et a prononcé le discours suivant :

Messieurs et Chers Amis

Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en me désignant pour présider cette réunion.

L'empressement que vous avez mis à répondre à notre invitation, est un nouveau gage de la reconnaissance qui nous lie à la mémoire de notre bienfaiteur, l'abbé de l'Épée, celui à qui nous devons ce que nous sommes, et qui consacra sa vie et sa fortune. à notre bonheur.

Les signes, que son instinct généreaux inventa pour nous instruire, sont et resteront toujours, quoique l'on fasse, le vrai langage du sourd-muet. c'est par eux que nous échangeons nos pensées, et qu'il nous a été permis, de nous comprendre au dernier congrès, avec nos frères étrangers,

Je bois à l'abbé de l'Épée, à vous tous, Messieurs, à notre union qui fait notre force.

Je bois enfin, à tous ceux d'entre nous, qui par leur zèle et leur travail, contribuent á la prospérité de notre société.

M. Chambellan président de l'association, s'est exprimé en ces termes.

MESSIEURS,

M. Choppin, qu'il me permette de le dire, sans que sa modestie s'en offense, est un de ceux qui font le plus d'honneur á l'abbé de l'Épée et à l'Association, Vous connaissez ses succès dans la sculpture. Primé du concours Broca, médaillé du Salon et de l'Exposition universelle, officier d'académie depuis hier' marchera, espérons-le, à la conquête de nouveaux lauriers.

M. le sénateur Hugot, dans le beau discours qu'il a prononcé à l'ouverture du congrès international des sourds-muets, dont il avait accepté avec tant de grâce la présidence d'honneur, apprécie l'influence bienfaitrice de la découverte de l'abbé de l'Épée. Il nous appelle ses frères, ses égaux ayant, comme les autres hommes, conscience de nos devoirs et de nos droits.

Remercions-le une fois de plus de sa sympathie, de la bonne opinion qu'il a de nous, et buvons à sa santé.

Adressons aussi un salut affectueux aux sourds-muets de l'Étranger, qui sont venus apporter à nos délibérations e contingent de leur expérience, et aux parlants qui, en assistant aux séances du Congrès, nous ont témoigné

l'intérêt qu'ils prennent à tout ce qui peut contribuer à l'amélioration de notre sort.

Ensuite M. Chambellan a donné lecture d'une lettre qu'il avait reçue, la veille, du cercle des sourds-muets de Liège, lettre dans laquelle ils expriment à l'Association leurs vives sympathies et leur reconnaisance pour l'accueil qu'elle leur a fait lors de leur récent voyage à Paris.

Successivement MM. Olof Hanson du collège des sourds-muets de Washington, Dusuzeau, Navarin, Genis, Chomat, Peck merian, Tilden, ont pris la parole ils ont payé un tribut d'admiration à la mémoire de l'illustre apôtre des sourds-muets.

INSTITUTION NATIONALE DE PARIS

Discours prononcé par M. Marguerie à la Distribution des Prix

MESDAMES MESSIEURS,
MES ENFANTS,

Le ministre de l'Intérieur aurait désiré venir lui même remercier les maitres de l'Institution nationale du dévouement avec lequel ils s'efforcent de rendre à la vie commune les enfants qui leur sont confiés, les féliciter des résultats qu'ils obtiennent, et qui sont dus à la puissance de la science unie à une persévérance infatigable, et donner aux élèves des preuves de sympathie et d'encouragement.

Mais, absorbé par les devoirs et les charges de ses fonctions, il m'a fait l'honneur de me désigner pour le remplacer au milieu de vous, et cette désignation m'a été particulièrement agréable.

M. le professeur André vient de rappeler, avec une bienveillance dont je le remercie, l'ancienneté de mes relations avec l'Institution nationale, et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte d'affirmer de nouveau que l'État continue à se montrer le fidèle exécuteur testamentaire de l'abbé de l'Épée.

L'œuvre accomplie dans cette maison. elle est visible pour tous : cent ans après la mort de son fondateur, l'œuvre est encore bien vivante. Pour s'en convaincre, il n'est pas nécessaire cette année de venir ici dans nos bâtiments, nos classes, nos ateliers, d'interroger M. le directeur ou nos professeurs, de se mettre en communication avec nos enfants : il suffit de se transporter à l'esplanade des Invalides, de franchir l'enceinte de l'Exposition, et de pénétrer dans cet imposant èdifice, qui éveille l'intérêt des âmes généreuses par ces mots inscrits à son fronton : l'Assistance publique.

Dans cet édifice aux vastes proportions, l'Exposition de l'Institution nationale occupe une place bien petite si on la mesure d'après la superficie recouverte par ses installations, mais bien grande, si on considère l'impression qu'elle cause et les sentiments qu'elle inspire.

Mais puisque je suis amené à vous parler de la part prise par l'Institution nationale à l'Exposition universelle, permettez-moi d'adresser publiquement les remerciements de l'Institution nationale à l'habile artiste, à l'architecte des bâtiments civils, M. Camut, qui a conçu le projet de notre exposition particulière, qui en a réglé les aménagements extérieurs, qui a su donner aux œuvres de nos maîtres et de nos élèves le cadre qui leur convenait, et qui les signale d'une façon toute spéciale à l'attention des visiteurs,

Dès que l'on arrive dans cette salle, dont le buste de l'abbé de l'Épée, placé au centre, révèle la destination, on s'y arrête, retenu tout d'abord par les souvenirs que rappelle le nom du bon abbé ;

puis la station se prolonge, car l'on est curieux de se rendre compte, par l'examen attentif des objets exposés, de l'état actuel de cette école de sourds-muets, qui, fondée en 1760 par l'initiative individuelle d'un grand cœur joint à une vaste intelligence, s'est développée sous le patronage de l'autorité royale pour devenir ensuite une Institution nationale en vertu de la loi des 24 et 29 juillet 1791.

La curiosité la plus exigente peut être amplement satisfaite : la visite achevée, on connait la maison de la rue Saint-Jacques, ses aménagements intérieurs, le régime auquel sont soumis les enfants, les procédés employés pour les instruire, les résultats obtenus par la science et le dévouement des professeurs.

Les bâtiments de l'Institution nationale sont représentés par des photographies, auxquelles je ne ferai qu'un reproche, c'est de donner à notre maison un aspect de jeunesse contre lequel proteste la réalité. J'espère que le service des bâtiments civils, auxquels nous ne cessons de rappeler l'antiquité de notre maison pour lui demander de venir à notre aide afin de réparer les effets de l'âge ne s'y trompera pas, et qu'il aura, comme nous, le sentiment que l'artiste a cédé à l'habitude de donner satisfaction à un désir de coquetterie, en effaçant les rides, je veux dire les crevasses de nos constructions.

Des tableaux ingénieusement disposés font connaître le régime alimentaire, les mesures adoptées dans l'intérêt de l'hygiène et de la santé des enfants, le régime scolaire, les règles suivies pour la répartition des élèves entre les diverses classes et les divers ateliers. Chacun de nos ateliers est représenté par des objets produits par la main de nos enfants, et venant attester à la fois l'habileté du maître et l'utilité de son enseignement.

Mais notre exposition ne donne pas seulement l'idée exacte de l'Institution nationale dans son état actuel : elle permet d'en suivre l'histoire, et d'en constater les progrès successifs.

Des emprunts faits à nos archives montrent avec quelle rapidité la renommée de l'abbé de l'Épée avait franchi les limites du territoire francais ; dans quelle haute estime il était tenu par les personnages les plus considérables de l'époque, aussi bien en France qu'à l'étranger, tels que des princes de la maison de Bourbon, l'empereur Joseph II d'Autriche, le cardinal archevêque de Vienne, le grand électeur Frédéric-Charles, le prince Henri de Prusse.

Des tableaux à l'huile, des bustes, des gravures, des dessins reproduisent les traits de l'abbé de l'Épée, de ses élèves ou successeurs (l'abbé Sicard, Massieu, Clerc, Valade-Gabel) ; des bienfaiteurs de de l'Institution, de Gérando, le docteur Itard. Ces œuvres d'art. dont un grand nombre sont dues au talent d'artistes sourds-mnets inspirés par des sentiments de profonde gratitude, démoutrent que l'abbé de l'Épée avait raison de dire dès 1773 : « Il n'est point d'art libéral que les sourds-muets ne puissent exercer avec distinction. »

Une collection d'ouvrages très complète, due à la plume de nos professeurs et renfermée dans une bibliothèque exécutée par nos élèves, dans les ateliers de l'Institution nationale, d'après les dessins de M. Camut, prouve comment les méthodes, d'enseignement se sont successivement améliorées et transformées avec les progrès de la science et de l'expérience, comment la mimique a dû définitivement céder la place à la méthode orale, à la lecture sur les lèvres. M. le professeur André, avec la compétence que lui donne l'exercice de ses fonctions, vous entretenait, il y a un instant de cette substitution, et se félicitait des résultats qu'elle doit entraîner.

Mais une question se pose : en abandonnant la mimique, l'Institution ne s'est-elle pas montrée infidèle à la mémoire de son fondateur? L'Institution nationale n'a pas mérité un tel reproche.

La nouvelle méthode, la méthode orale; elle était connue et appréciée par l'abbé de l'Épée; elle avait été appliquée au siècle dernier, par un autre bienfaiteur de l'humanité, par Jacob-Rodrigues Pereire.

Si ces deux maîtres dans l'art d'instruire les sourds-muets ont, à l'origine, usé de moyens d'enseignement différents, c'est qu'ils ne s'adressaient pas à la même catégorie d'élèves : l'abbé de l'Épée, mû par son grand esprit de charité, voulait avant tout distribuer les bienfaits de son enseignement au plus grand nombre possible, et chacun sait que la méthode orale exige que le maître ne soit entouré que d'un nombre d'élèves très restreint. L'abbé de l'Épée était seul, et les infortunés qu'il entendait secourir, trop nombreux pour qu'il pût recourir à la méthode orale; c'est dans son cœur, dans son intelligence. dans le besoin d'aller au plus pressé, qu'il a trouvé les regles de la méthode dite la mimique et qu'il en fait les heureuses applications pour lesquelles il a bien mérité de la patrie, ainsi que l'ont solennellement déclaré les représentants de la nation française.

Mais l'abbé de l'Épée avait conscience que son œuvre ne serait achevée que lorsqu'il aurait rendu la parole aux sourds-muets ; il l'a écrit lui-même. L'Institution nationale n'a donc fait que donner satisfaction au vœu de son fondateur, lorsque ses ressources, augmentées par la générosité du Parlement, lui ont permis d'adopter la méthode dont le but est de rendre la parole aux enfants qui lui sont confiés.

Je viens de prononcer le nom de Jocob-Rodrigues Pereire. Un tableau placé dans la salle de notre

exposition, le représente dans l'exercice de ses fonctions d'éducateur d'enfants sourds-muets. Ce tableau a été donné à l'Institution nationale par ses petits fils, Emile et Isaac Pereire, qui voulurent ainsi protester contre certaines traditions d'après lesquelles il aurait existé entre l'abbé de l'Épée et Pereire, des sentiments de rivalité indignes de leur caractère: la nomination de M. Eugène Pereire, comme membre de la Commission consultative, achève de détruire la légende. S'il a existé une rivalité entre l'abbé de l'Épée et Pereire, elle s'est maintenue sur le terrain de la science et du dévouement ; et les rivalités de ce genre, elles peuvent s'avouer hautement,

Il y a quelques semaines, j'entendais M. le président de la République exprimer à M. le directeur de l'Institution nationale toutes ses félicitations pour la belle ordonnance de notre exposition : je suis convaincu que ceux d'entre vous qui ont déjà visité notre exposition, sont d'avis que la haute approbatiou de M. le président de la République était bien méritée ; quand à ceux qui ne la connaissent pas encore, je souhaite vivement leur avoir inspiré le désir de vérifier par eux-mêmes si mes éloges sont justifiés.

Messieurs les Professeurs

Le ministre de l'intérieur s'est préoccupé de votre situation personnelle et il s'est efforcé de vous donner par la concession de traitements plus élevés des preuves matérielles de sa grande estime et de sa profonde sollicitude. Vous pouvez toujours compter sur sa juste bienveillance et sur celle de son collaborateur direct. M. Monod, qui, par l'heureuse association des connaissances techniques du savant à

l'expérience de l'administrateur, a su donner à cet important service de l'Assistance publique, dont la direction lui appartient, l'impulsion la plus active et la plus féconde. Vos mérites avaient justifié des satisfactions encore plus complètes ; je le reconnais volontiers, mais je sais également que, fidèles aux traditians que vous avez recueillies dans cette maison de l'abbé de l'Épée, vous êtes de ceux qui trouvent encore leur meilleure récompense dans la joie sublime du devoir accompli, et l'estime des gens de cœur.

MES-ENFANTS,

Mes derniéres paroles s'adressent directement à vous : je sais que la distance qui nous sépare ne vous permet pas de les saisir immédiatement sur mes lèvres mais elles vous seront répétées. Vous allez quitter pour quelques semaines cette Institution nationale où, pendant huit ans, les efforts de tous tendent à faire de vous des hommes utiles à eux mêmes et à leur pays. Comme témoignage de reconnaissance pour vos maîtres, je ne vous demande qu'une chose, c'est de manifester autour de vous les sentiments qui, assurément, vous animent et qui vous ont été inspirés par cette maison à l'abri de laquelle s'écoulent vos jeunes années. Dites bien à vos parents à vos amis que c'est ici que vous avez appris à comprendre et à aimer la belle divise de la République: vos maîtres en vous rendant la parole, vous replacent dans l'état de liberté et d'égalité dont une infirmité native vous avait injustement privés; ils vous donnent surtout l'exemple de la fraternité qui soutient leur zèle et leur dévouement.

CAUSERIE PÉDAGOGIQUE

Notes sur la 1re année d'enseignement: l'Articulation et la lecture sur les lèvres.

I. PÉRIODE PRÉPARATOIRE (suite)(*)

Préparation des éléments phonétiques. — Là ne se termine pas pour nous la période préparatoire, chacun des sons, chacune des articulations demande une préparation spéciale sur laquelle nous voudrions attirer l'attention de nos confrères.

S'il nous arrive bien souvent, de nous donner beaucoup de peine pour l'enseignement d'un son, d'une articulation cela tient uniquement à ce que ce son ou cette articulation n'ont pas été préparés.

Ainsi, pour les voyelles, n'est-il pas nécessaire d'avoir obtenu au préalable les positions exactes des organes dans l'émission des différents sons ? Ne serait-il pas téméraire de chercher à obtenir un son au moment où les organes ne savent pas encore prendre la place qui leur convient pour son émission?

Lorsqu'il s'agira des articulations, non seulement nous obtiendrons avant tout les positions exactes des organes, mais encore des mouvements spéciaux prépareront quelques-unes d'entre elles. Ainsi pour le *p*, le *t*, le *c*, on aura habitué l'élève à retenir pendant quelque temps le souffle sur le point de s'échapper, soit avec les lèvres, soit avec la pointe de la langue placée derrière les incisives supérieures, soit avec la racine de la langue venant s'appuyer contre la voûte palatine.

(*) Revue Française, Numéro précédent,

Pour le *b*, le *d*, le *g*, l'élève aura été habitué à exécuter une série d'exercices difficiles à écrire, mais qui se rapprocheront de : bbbbb. — ddddd. — ggggg.

L'articulation *l* aura été préparée longuement d'avance par des mouvements de la langue projetée au dehors venant heurter en passant la lèvre supérieure et donnan une *l* labiale. La lettre *r*, elle aussi, n'aura pas été oubliée, et si elle n'est pas acquise immédiatement, les exercices multipliés faits préalablement faciliteront la tâche du maître, lorsque viendra le moment d'enseigner cette articulation.

Les organes de la parole — Avant de passer à la 2e partie de notre programme de 1re Année, signalons encore aux professeurs un guide qu'ils feront bien de consulter :

Les organes de la parole et leur emploi pour la formation des sons du langage, par G. H, de Meyer, traduit de l'allemand par O. Claveau. Paris. Félix Alean, 108, *Boulevard Saint-Germain*, 1885.

Nous savons que la pratique peut suppléer dans bien des cas à une théorie imparfaite, mais comment pourrions-nous supposer un maître chargé de faire mouvoir des organes sans les connaître, sans en avoir approfondi le jeu. Nos confrères trouveront dans le savant traité que nous leur indiquons toutes les notions qui leur seront nécessaires.

(*A suivre*)

Ad. Bélanger

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Exposition Universelle de 1889, *Récompenses décernées aux institutions de sourds-muets.* En relevant sur la liste générale des récompenses, celles accordées aux institutions de sourds-muets, nous avons fait une omission. Nous nous empressons de la réparer

d'autant plus volontiers qu'elle s'adresse à un de nos meilleurs collaborateurs et amis, M. W. Van-Praagh uquel elle fait le plus grand honneur.
a

Médaille d'Or

L'association for the oral instruction of the Deaf and Dumb Londres.

* * *

Distinctions honorifiques. Monsieur Emile Martin le sympathique Directeur de l'Institution nationale des jeunes aveugles de Paris, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous lui offrons nos bien sincères félicitations.

* * *

M. Goguillot, professeur à l'institution Nationale de Paris et M. Paul Choppin. le jeune artiste sourd-muet dont nous enregistrons si souvant les succès répétés viennent de recevoir les palmes académiques.

Institution Nationale de Paris

A la suite d'un concours présidé par M. l'Inspecteur Général Regnard. M. M Pautré, Danjou, Dalbiat, Vivien, Legrand, Boudin, Chanvin, Dupuis, Hervaux et Tournier ont été nommés professeurs adjoints à l'Institution Nationale de Paris.

M. M. Dufau de Germane, Rancurel et Marican professeurs à l'institution nationale de Chambéry sont rentrés comme professeurs adjoints à l'Institution de Paris. M. M. Boudin, Chanvin, Dupuis et Hervaux ont été délégués comme professeurs à l'institution Nationale de Chambéry.

L'Imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue Saint-Jacques 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
5me année. Nos 10 et 11 Janvier-Février 1890.

A LA MÉMOIRE

DE

CHARLES-MICHEL DE L'ÉPÉE

FONDATEUR DE LA PREMIÈRE ECOLE PUBLIQUE ET GRATUITE
POUR LES SOURDS-MUETS

né à Versailles le 24 Novembre 1712.
mort à Paris le 23 Décembre. 1789.
1789-1889

Le 23 Décembre 1889

Est-ce bien un siècle seulement qui s'est écoulé depuis la mort de l'abbé de l'Épée ? Tant d'événéments se sont pressés dans cette période de l'histoire ! Tant de convulsions ont agité la vieille Europe et se sont propagées dans le Nouveau Monde, non pas toujours pour le plus grand avantage de la civilisation ! Tant

de découvertes se sont succédé presque sans relâche, chaque jour semblant devoir effacer la trace des travailleurs de l'heure passée ! Tant de noms célèbres ayant fatigué la renommée ! Tant d'hommes illustres ayant suscité les sentiments les plus divers d'enthousiasme ou d'inimitiés discutés aujourd'hui encore si leur mémoire est restée vivante, disparaîssant pour la plupart dans l'oubli et dans l'inconsciente ingratitude des générations nouvelles ! Et pourtant voici qu'une date récente ramène, comme une gloire toujours jeune, dans le cœur et sur les lèvres des gens de bien, le nom d'un simple prêtre, l'abbé de l'Épée. Tous l'acclament sans qu'aucun souvenir irritant vienne troubler cet hommage universel, sans même que la préoccupation de divergences d'ordre secondaire vienne jeter une note discordante dans ce concert d'éloges. L'abbé de l'Épée et son œuvre maîtresse sont entrés dans le patrimoine commun de l'humanité. Son œuvre maîtresse : je veux dire l'organisation d'ensemble de l'éducation des sourds-muets, réclamée l'exemple aidant en faveur de tous les malheureux de quelque condition qu'ils soient. Pour nous, ses compatriotes, il est doux de prêter une attention reconnaissante et l'écho de la publicité aux voix qui nous arrivent des contrées étrangéres et dont le témoignage impartial vaut mîeux que toute autre louange. Mais en face de ce tombeau qui réunissait, il y a quelques jours, dans un sentiment commun, à l'église St-Roch de Paris, les admirateurs et les obligés de l'abbé de l'Epée, nous devons plus que tous autres, attacher notre pensée sur l'étendue des devoirs qu'il nous reste à remplir pour l'amélioration du sort des sourds-muets. Notre place doit être marquée et bien marquée dans le mouvement généreux auquel prennent part nos émules de toute nationalité. Si modeste que soit la tâche individuelle confiée à chacun de nous, plaçons très haut notre idéal et rappelons nous, en voyant les honneurs rendus à la mémoire de l'abbé de l'Épée, que ces honneurs s'adressent

avant tout à quelque chose qui surpasse le rayonnement même du génie, aux vertus qui sont le rayonnement du bien et qui se résument dans ce mot divin : la Charité.

O. Claveau.

CÉLÉBRATION

DU CENTENAIRE DE LA MORT DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE

EN FRANCE

Dès 1886, à l'occasion d'un anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée, nous rappelions dans ce journal, que trois ans plus tard, nous aurions à célébrer une date mémorable ; le centenaire de la mort du célèbre instituteur

Nous pensions que tous nos confrères seraient heureux de saisir cette occasion de manifester leur admiration, leur reconnaissance pour celui qui fonda notre enseignement spécial. Admirateur passionné de l'œuvre du grand instituteur français, nous espérions pour la mémoire de ce grand philanthrope une somme d'hommages plus considerable et surtout plus proportionnée aux services rendus . Nous savons bien que la reconnaissance de tous lui est acquise et se manifeste de mille façons; d'ailleurs il peut se consoler le bon abbé, ils sont bien rares ceux qui cent ans après leur mort ne sont pas

complétement oubliés. La reconnaissance n'a pas habituellement une durée aussi longue et les hommages qui viennent d'être rendus à ce grand bienfaiteur des sourds-muets témoignent de la grandeur de son œuvre, de sa prospérité, de son immensité,

* * *

Le tombeau de l'abbé de l'Epée se trouve dans l'Église Saint-Roch à Paris. C'est grâce aux patientes recherches d'un de nos anciens collègues M. Berthier, sourd-muet, mort il y a quelques années que la tombe du célèbre abbé fut retrouvée dans cette église, vers 1838. Des renseignements précis permirent de faire des fouilles couronnées de succès dans la chapelle Saint-Nicolas. C'est là qu'il célébrait habituellement la messe, la chapelle aurait appartenu à sa famille.

Une commission fut formée immédiatement pour élever un monument qui rappela la mémoire du célèbre instituteur. Après quelques lenteurs, elle adopta un projet de MM. Préault, statuaire et Lassus, architecte. Six ou sept mille francs étaient nécessaires pour couvrir les frais d'érection du monument. Le Ministre de l'Intérieur souscrivit pour 3000 francs, les souscriptions ne purent atteindre le chiffre fixé et les artistes qui s'étaient engagé, pour la construction du monument le livrèrent néanmoins à la Commission.

L'inauguration eut lieu en août 1841, sans aucune solennité.

Très simple d'aspect, le tombeau est adossé au mur de l'église, il est surmonté du buste de l'abbé de l'Epée vers lequel deux jeunes enfants placés sur le tombeau lui-même élèvent les bras, témoignant ainsi leur reconnaissance pour leur bienfaiteur. Sur le tombeau est gravé

l'alphabet dactylologique; on trouve l'inscription suivante sur une plaque de marbre au-dessous du buste.

VIRO
ADMODUM MIRABILI
SACERDOTI DE L'ÉPÉE
QUI FECIT EXEMPLO SALVATORIS
MUTOS LOQUI
CIVES GALLIÆ
HOC
MONUMENTUM DEDICARUNT
AN 1840

NATUS 1712
MORTUUS 1789

L'Association amicale des sourds-muets de France, la plus ancienne société de sourds-muets fondée dans notre pays, a tenu à être aussi la première pour rendre hommage au maître vénéré. Dans une circulaire *adressée aux sourds-muets de toutes les parties du monde*, « elle invite les sourds-muets répandus à la surface de la terre à se réunir en un congrès dans cette ville (Paris) afin de se faire part réciproquement des résultats obtenus depuis un siècle par l'œuvre de l'abbé de l'Épée chez toutes les nations de l'Univers, et de rendre un hommage éclatant à la mémoire de ce grand homme mort en 1789 » (Revue française, 4e année, n° 12, p. 275).

Le programme du Congrès renfermait une visite à la maison et à la statue de l'abbé de l'Epée à Versailles et pour le Mercredi 17 juillet une cérémonie religieuse au tombeau de l'abbé de l'Epée (Eglise St-Roch) — Panégy-

rique de ce bienfaiteur de l'humanité par M. l'abbé Goislot. aumônier des sourds-muets.

Nous ne voulons pas apprécier la nature des travaux du Congrès, nous attendrons le compte-rendu annoncé par les organisateurs ; nous ne voulons retenir de cette réunion que l'hommage rendu à la mémoire du Maître par des élèves reconnaissants et dévoués.

* * *

C'est donc à Versailles que nous retrouvons, le 15 juillet au matin, les membres du Congrès. La maison paternelle du bon abbé n'existe plus et les congressistes viennent procéder à l'inauguration d'une plaque commémorative.

Elle rappellera aux sourds-muets que dans cette ville naquit leur libérateur et à tous que Versailles eut la gloire de donner le jour à ce grand philanthrope.

SUR CET EMPLACEMENT S'ÉLEVAIT
LA MAISON PATERNELLE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE
NÉ A VERSAILLES, LE 24 NOVEMBRE 1712,
PREMIER INSTITUTEUR PUBLIC

HOMMAGE DU CONGRÈS INTERNATIONAL
DES SOURDS-MUETS
1889

Cette plaque est placée à la porte de l'hospice, rue Richaud; l'inauguration eut lieu en présence du maire de la ville qui adressa aux membres du Congrès ses plus vifs remerciements.

La statue de l'abbé de l'Epée est la seconde étape du voyage de nos congressistes qui déposent au pied de la

statue des fleurs naturelles et une couronne avec cette inscription :

A l'Abbé de l'Épée, le Congrès international des Sourds-muets.

Une autre couronne a également été envoyée :

A l'Abbé de l'Épée, les Sourds-muets de Stokholm.

Le 17 juillet réunissait à Saint-Roch tous les sourds-muets présents à Paris pour la cérémonie religieuse annoncée.

* * *

Le 12 décembre 1889, la *Ligue pour l'Union amicale des sourds-muets* avait envoyé à ses adhérents la circulaire suivante, encadrée de noir :

Monsieur et Cher Frère,

Dans sa réunion du 24 novembre dernier, la *Ligue* a décidé à l'unanimité :

De convoquer tous les Sourds-Muets et de se rendre en corps au tombeau de l'Abbé de l'Epée, pour y déposer des couronnes.

A moins d'un contre-ordre, ce Centenaire sera célébré de la manière suivante :

Le Dimanche 22 décembre, de 1 heure à 3 heures, réunion des sourds-muets aux endroits désignés pour les rendez-vous. — A 3 heures, formation des cortèges et défilé. A trois heures 1/2, réunion des groupes rue Thérèse devant la maison occupant l'emplacement de celle où l'abbé de l'Epée mourut. — A 4 heures, dépôt des couronnes; sermon de M. l'abbé Goislot.

Tel est le programme que la *Ligue* a adopté. Il est simple, nous espérons que par votre empressement à répondre à notre appel, à venir grossir le nombre des

manifestants, vous lui donnerez un caractère aussi imposant que possible.

Les Sourds-Muets, qui, pour une raison ou pour une autre, ne pourraient ou ne voudraient faire partie de la manifestation sont invités à se trouver à l'église Saint-Roch vers 4 heures.

Nous n'insistons pas. Nous comptons que vous saurez prouver la véracité de la définition de notre aîné, Massieu: « La reconnaissance est la mémoire du cœur. »

Nous pensons que vous justifierez ces paroles d'un professeur de sourds-muets, M. Ad. Bélanger : « Ces témoignages de reconnaissance envers leur Rédempteur ont montré qu'ils étaient *dignes de ses bienfaits. En honorant leur père, ils s'honoraient eux-mêmes.* »

Les Administrateurs de la Ligue : E. Graff, Cambuzat. Scagliola, Petin, Gaillard, Bonnet, Weiss, Bailly, Odeau

Suivent les signatures des Membres de la Commission d'Initiative, des Organisateurs Délégués; des Délégués Départementaux.

La souscription pour l'achat des couronnes n'est pas encore close. *Adresser les envois à* M. Graff, *rue Saint-Maur, 56 et à* M. Moulin, *trésorier, rue Saint-Placide, 20.*

Les Membres de la Ligue sont tenus de se présenter avec leurs insignes.

* * *

Très nombreux étaient le 22 décembre ceux qui avaient répondu à son appel : Précédés d'une bannière violette ornée d'un crêpe et portaut cette inscription : Centenaire de la mort de l'abbé de l'Epée, libérateur des sourds-muets; les manifestants se rendent d'abord devant la maison portant le n° 23 de la rue Thérèse, où ont été

placées par le soin du Comité des Inscriptions Parisiennes, les deux plaques suivantes :

L'abbé de l'Épée, Instituteur des Sourds-Muets, Ouvrit son école en 1760, Et mourut entouré de ses élèves, le 23 décembre 1789 Dans la maison de la rue des Moulins Aujourd'hui démolie	Le nom de l'abbé de l'Épée, le premier fondateur de cet établissement sera placé au premier rang de tous les citoyens qui ont le mieux mérité de l'humanité et de la Patrie — Loi des 21 et 29 Juillet 1791

Le cortège se rend ensuite à l'église Saint-Roch, au tombeau de l'abbé de l'Epée. De fort belles couronnes apportées par différents groupes ou envoyées par des sociétés départementales, viennent s'entasser dans la chapelle : La Ligue pour l'Union amicale des Sourds-Muets, la Société d'Appui fraternel des Sourds-Muets de France en déposent de très grandes. Bordeaux, Lyon, Marseille, Lille, Tours, Reims, Cette, Oloron, en ont envoyées de fort jolies.

S'adressant aux assistants, l'abbé Goislot leur rappelle la mort de l'abbé de l'Epée, la douleur de ses élèves, leur reconnaissance pour ses bienfaits. Eux aussi ressentent l'action bienfaisante de leur premier instituteur et leur reconnaissance ne lui a pas manqué.

*
* *

Nous ne voulons pas quitter la *Ligue* sans mentionner un hommage rendu par l'un de ses membres, M. Cochefer, le dévoué président de la Société d'Appui fraternel. Nous avons reçu de cet excellent dessinateur un projet

de monument funèbre à l'abbé de l'Epée qui fait le plus grand honneur à l'artiste qui l'a conçu.

*
* *

Par les soins de l'Association Amicale des Sourds-Muets, un service était célébré le 23 décembre à 10 h. du matin pour le repos de l'âme de l'abbé de l'Epée. Nous savons également que dans la plupart des institutions françaises, pareille cérémonie a eu lieu le jour du Centenaire.

*
* *

L'Institution Nationale de Paris au tombeau de son fondateur. — La visite des élèves de l'Institution de Paris à la tombe de leur bienfaiteur, devait dignement clôturer cette journée.

Plusieurs institutions de province avaient envoyé des couronnes pour être déposées avec celles de l'Institution. C'est ainsi que l'Institution Nationale de Bordeaux en avait fait parvenir une du goût le plus exquis. M. Capon, le zélé directeur de l'Ecole d'Elbeuf nous avait envoyé celle de son institution. Les sourds-muets de Rio-de-Janeiro avaient tenu à se joindre à l'école de Paris et les couleurs brésiliennes figurent à Saint-Roch à côté des couleurs françaises. M. Eugène Péreire avait fait parvenir dans une magnifique couronne l'hommage d'un descendant de son aïeul le célèbre instituteur J. R. Péreire, unissant ainsi deux noms également respectables dans les annales de notre histoire. Enfin l'Institution Nationale venait déposer elle-même,

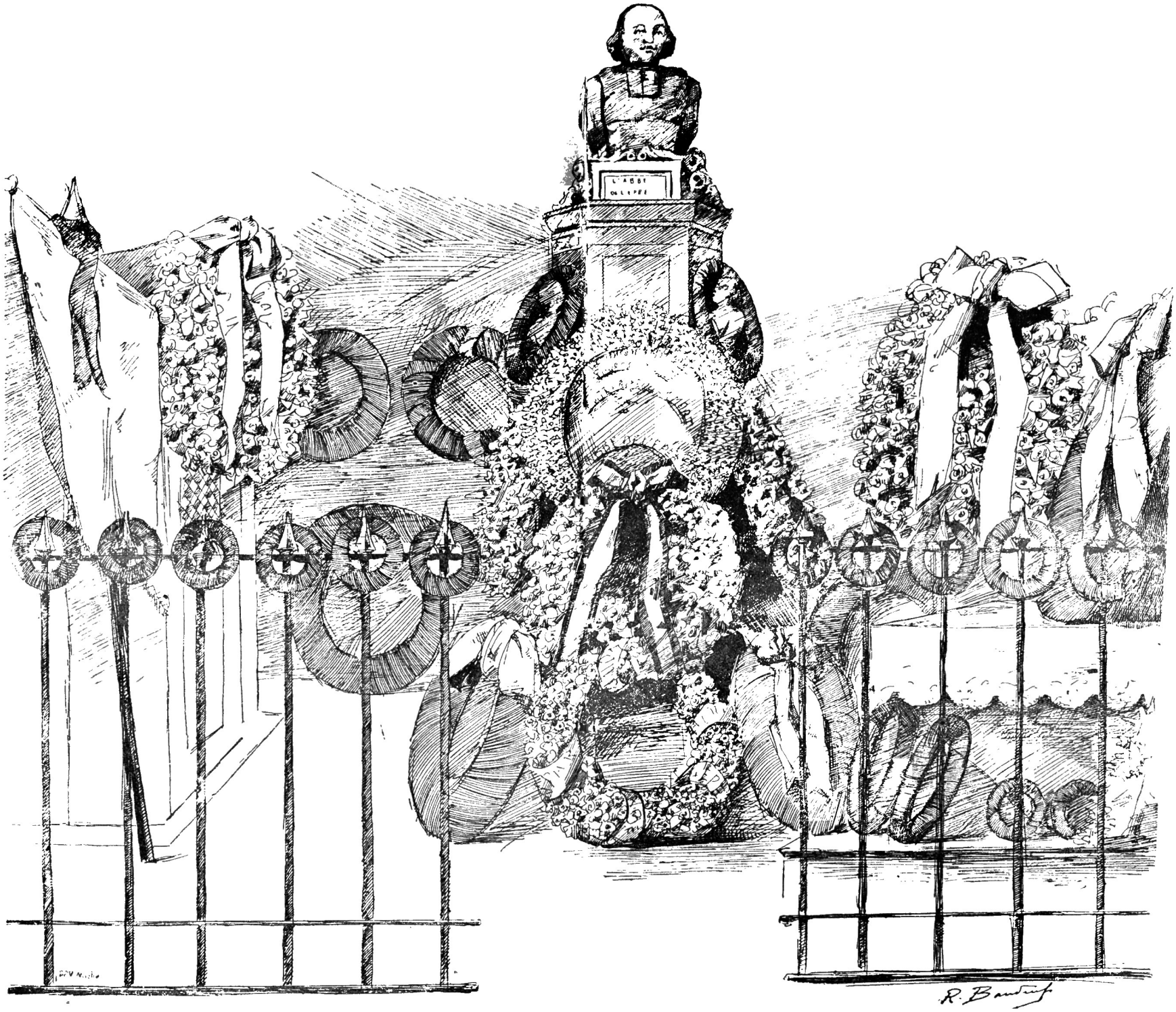
L'ABBÉ
DE L'EPÉE
R. Bouchet

en son nom, au nom de son personnel et du corps enseignant, et en celui de ses élèves, trois splendides couronnes.

Avant la cérémonie, le Directeur de l'Institution nationale avait reçu les dépêches suivantes dont la lecture faite au corps enseignant rassemblé fut accueillie avec les témoignages de la sympathie la plus vive :

Milan 20 Décembre 1889

A l'occasion du centenaire de la mort de l'abbé Michel de l'Épée, le personnel de l'Institution Royale Nationale des Sourds-Muets de Milan s'incline profondément sur la tombe vénérée, s'associant à ses honorables Collègues de l'Institution Nationale de Paris, pour rendre hommage à l'éminent Bienfaiteur de la partie la plus déshéritée de l'humanité, au véritable Apôtre et Père des malheureux Sourds-Muets, à celui qui servira éternellement de modèle à leurs instituteurs.

Nous prions nos chers et estimés Collègues et amis, les professeurs Dubranle et Dupont de nous représenter

MM. Ripamonti, Sac, Angelo. — P. Fornari. — G. Nicolussi. — Pietro Pirotta. — Luigi Mairani — Moiraghi Angelo. — Gabba Edoardo. — Pietro Parise. — Pietro Conte. — R. Fratati. — Artifoni Annetta. — Maria Ronzoni. — Amalia Lanfranchi. — Geltrude Soldati.

23 Décembre 1889

Monsieur le Directeur de l'Institution de Paris

La Commission, la Direction et le Corps Enseignant de l'Institution des Sourds-muets pauvres de la campagne de Milan, affirment de nouveau leur solidarité avec l'Institution Nationale de Paris en s'associant à elle dans la Commémoration du centenaire de l'immortel abbé de l'Épée, l'inspirateur de notre premier maître, si regretté, l'abbé Tarra.

Taverna Président de la Commission Consultative

Monsieur le Président de la Commission Consultative de l'Institution de Paris

L'institution royale italienne des sourds-muets de Milan au moment où vous célébrez à Paris le centenaire de l'illustre abbé de l'Épée a l'honneur d'exprimer à vous Monsieur le président et à vos eminents collègues sa chaleureuse participation à l'hommage reconnaissant que vous rendez à la mémoire du grand bienfaiteur de l'humanité ; du père vénéré de tous les sourds-muets. Les Sourds-muets italiens prient leurs compagnons d'infortune français d'agréer les veux fraternels qu'ils leur envoient au nom de la patrie de Cardan d'Assarotti, de Pendola, de Tarra,

BIANCHI Président, VITTADINI, Vice-président, SAPOLINI RONCHETTI, GRANDI, Conseillers.

A 2 heures et demie de l'après-midi, la Commission consultative de l'Institution représentée par M. Marguerie, Conseiller d'Etat, Président de la Commission et M. Eugène Péreire, Président de la Compagnie Générale Transatlantique. M. Javal, Directeur de l'Institution Nationale et M. Dubranle, Censeur des Etudes, le personnel et le corps enseignant de l'Institut de Paris, se trouvaient réunis devant la tombe de l'Abbé de l'Epée. Des groupes d'élèves vinrent successivement déposer les couronnes dont nous parlions plus haut.

Nous avons fait dessiner et graver spécialement pour la *Revue Française* une vue du tombeau de l'abbé de l'Epée après le dépôt de toutes les couronnes. Puisse-t-elle rappeler ce pieux anniversaire à nos successeurs et leur montrer que si les méthodes changent, se modifient, se perfectionnent; la reconnaissance est immuable et garde toujours fidélement le souvenir de ceux qui font le bien, sans arrière pensée, et dans le seul but d'être utile à leurs semblables.

Ad. Bélanger

LES BLÆTTER FUR TAUBSTUMMENBILDUNG

et le Centenaire de la mort de l'Abbé de l'Epée

M. Ed. Walther directeur de l'Institution impériale et royale des sourds-muets de Berlin vient de publier un remarquable article consacré à l'abbé de l'Epée dans la Revue dont il est l'un des rédacteurs en chef. Nous détachons de ce travail les pages suivantes qui se recommandent à l'intérêt de nos lecteurs par le sentiment élevé dont elles s'inspirent.

..... Longtemps avant l'abbé de l'Epée, dit M. Walther, il y avait eu des hommes qui s'étaient occupés avec amour des sourds-muets, qui avaient étudié, et avec un plein succès, les moyens d'instruire ces infortunés. Sous ce rapport, son œuvre n'offrait pas un caractère spécial de nouveauté. Il ne faut pas faire consister en première ligne son mérite dans les services qu'il a rendus comme instituteur, mais bien dans le fait d'avoir fondé un établissement dont les portes s'ouvraient à un grand nombre de sourds-muets tant pauvres que riches, d'avoir ainsi montré le véritable chemin à suivre pour conduire à bonne fin l'éducation des sourds-muets. Et cet établissement qui fut sa création propre et originale, marquée si fortement au coin de son esprit. il le soutint presque exclusivement au moyen de ses ressources personnelles .,,,Dans l'intérêt de cette œuvre, il ne craignit pas de s'exposer à des embarras multipliés et de recourir à bien des sollicitations. Nous avons à regretter qu'il ne soit pas parvenu à voir réaliser de son vivant son vœu le plus cher, l'érection en établissement public de l'institution fondée par lui à Paris et dont la perpétuité

devait être ainsi assurée. Mais comme toute bonne œuvre porte en elle même un germe de durée, le jour arriva aussi (deux ans après la mort de l'abbé de l'Épée), où une loi spéciale conféra à la fondation qu'il avait entreprise le caractère d'établissement national.

D'un naturel doux et pacifique, porté à éviter le plus possible le rude combat de la vie quotidienne, à se renfermer dans les études scientifiques, l'abbé de l'Épée aurait pu mener une existence tranquille et commode, ayant d'ailleurs de la fortune, mais deux jeunes filles sourdes-muettes, privées par la mort de leur précepteur et ami, se trouvèrent sur son chemin. Il ne connaissait rien encore des lamentables conséquences de la surdité et n'en fut pas moins touché du sort de ces infortunées. Son âme aimante se laissait volontiers aller à l'enthousiasme pour tout ce qui est noble, beau, sublime. Aussi fut-il aisément ému quand il plongea son regard dans les profondeurs de la misère humaine. Sourd-muet ! Il lui manquait d'abord toute espèce de conception claire sur ce point. Il lui fallut de longues méditations, de sérieuses réflexions avant d'arriver à connaître à fond l'état d'esprit des deux pauvres filles, alors qu'il se résolut, presque immédiatement après la première rencontre. à devenir le soutien de ces abandonnées.

Par où devait-il commencer ? Il n'avait aucune connaissance des écrits publiés sur l'enseignement des sourds-muets, ouvrages qui n'étaient alors qu'en bien petit nombre. Et qui pouvait lui donner un conseil ? Forcé de s'en rapporter à lui même, il se livra à un travail infatigable pour découvrir des procédés appropriés à l'œuvre qu'il allait entreprendre.

Lorsque je considère quelle fut la méthode créée par l'abbé de l'Épée et appliquée par lui à l'enseignement des sourds-muets, je me sens toujours pénétré d'admiration. Le langage des signes que les enfants lui apportaient à l'école et qui formait le moyen de communication entre le maître et les élèves constitua le point de départ des procédés qu'il employa. Le langage propre aux

Médaillé ayant figuré à
L'Exposition Universelle de
1889

Médaillon en Bronze
par Michaud des Monnaies
1843

Médaille de Borrel 1850

Collection Ad. BÉLANGER

Médaille de Duvivier 1801

sourds-muets réclamait pourtant, à mesure que l'esprit des élèves se développait, une transformation et un perfectionnement. Il fallait le mettre en harmonie complète avec le langage des parlants, si on voulait lui faire acquérir une force capable d'éveiller l'intelligence et de la diriger avec rectitude. Est-il possible de concevoir un principe pédagogique plus naturel et plus juste? Evidemment non. A combien de réflexions n'eut-il pas à se livrer pour donner à cette conception méthodique une forme claire et compréhensible! que d'études il a dû faire avant d'arrêter sûrement son plan!

L'instruction donnée en signes et par le langage des signes seulement ne pouvait toutefois lui assurer satisfaction, car, en dehors de lui et de ses élèves, ce langage n'était compris de personne. Ceux-là même d'entre les sourds-muets qui pouvaient parvenir au plus haut degré de culture d'esprit restaient donc isolés de la société des hommes et privés de communication intellectuelle avec les entendants. Il leur fallait encore un moyen de communication usité d'une manière générale et pourtant mis en rapport avec leur nature. C'est ce que l'abbé de l'Epée résolut d'obtenir. Une sorte d'illumination lui rappela un aphorisme de son professeur de philosophie, à savoir que les mots de notre langue n'ont qu'une relation arbitraire et conventionnelle avec les idées qu'ils représentent. Si tel est le caractère du lien qui rattache le mot parlé à l'idée, ce lien peut s'établir aussi entre le mot écrit et l'idée. Partant de ce principe, il se convainquit que les sourds-muets peuvent au moyen de la vue, acquérir la connaissance de la forme visible de notre langue tout comme les entendants arrivent à saisir les sons articulés par le moyen de l'ouie.

..... On me dispensera sans doute d'insister davantage sur cette conception généralement connue. Je n'ai pas non plus à m'étendre sur la biographie du grand instituteur français, mais je voudrais pénétrer sa pensée et ses résolutions pour bien faire comprendre son œuvre et les résultats qu'il obtint.

Les relations qui nous sont parvenues de ce qu'ont accompli les instituteurs de sourds-muets des temps anciens paraissent souvent empreintes d'un certain caractère d'exagération. La faute en est soit à ces instituteurs eux-mêmes qui, la plupart du temps, ne se sont pas attachés à mettre leur œuvre en lumière en la déduisant de principes clairs, soit à ceux qui ont été témoins des succès obtenus et qui, partant de cette idée que les sourds-muets sont des hommes disgraciés sous le rapport de l'intelligence, étaient disposés à voir quelque chose d'extraordinaire même dans les résultats les plus modestes. Quant on nous dit que les élèves de l'abbé de l'Epée parvenaient à un point de culture intellectuelle plus qu'ordinaire qu'ils étaient capables de s'initier aux plus profonds secrets de la science, qu'ils répondaient promptement et sûrement aux questions les plus difficiles; quand on rapporte que de l'Epée dictait en signes à cinq de ses élèves une lettre dont le contenu tout abstrait était complétement ignoré d'eux auparavant, que ces élèves traduisaient en cinq langues différentes ce qu'on leur avait dicté par signes, je me sens toujours pris d'un léger doute sur le degré de compétence des auteurs de ces relations. Bien d'autres sont comme moi. De l'Epée n'instruisait lui-même que très peu d'élèves dans son école. Il manquait d'aides suffisamment préparés. Où pouvait donc se trouver la source de grands succès? Il me semble bien que nous ne devons pas signaler comme le trait essentiel de l'œuvre la crèation d'une méthode; mais bien plutôt, comme je l'ai déjà dit, mettre au premier rang la fondation d'un établissement public pour les sourds-muets. Tant que ces infortunés ont vécu dispersés, on ne s'est pas rendu compte de l'étendue de leur malheur. Pouvait-on leur venir en aide? Tant qu'on a entretenu des doutes sur leur aptitude à recevoir l'instruction, qui pouvait s'intéresser à eux? L'abbé de l'Epée s'est souvent plaint de l'indifférence de tant de personnes. Souvent il eut le profond chagrin de rencontrer à cet égard, même chez des savants de son temps, des préju-

gés sans fondement. Son institution une fois ouverte, il pouvait montrer à tout venant ces sourds si dédaignés dans l'exercice de leur activité et de leur application, dans leurs relations avec leur instituteur bien-aimé et dans les résultats acquis. Pouvait-il trouver un meilleur moyen d'exciter la bienveillance et la compassion en faveur de ceux qui jusqu'alors avaient été abandonnés et méprisés, regardés comme des faibles d'esprit? L'œuvre du grand philanthrope ne devait-elle pas faire naître l'émulation? En réalité, l'abbé de l'Epée était fait pour inspirer et entretenir un intérêt chaleureux non pas seulement pour les sourds-muets confiés à ses soins, mais pour les sourds-muets en général. Il comparait les sourds-muets non instruits à des automates. « Ils ne sont tels, disait-il un jour, que parce qu'on ne fait pas fructifier en eux ce précieux trésor, l'âme formée à l'image de Dieu, l'âme qui reste enfermée dans un cachot obscur dont on n'ouvre ni la porte ni la fenêtre, tandis qu'on devrait lui faire prendre l'essor et la délivrer de la tyrannie de la matière. » Puissé-je, ajoutait-il, ouvrir les yeux des peuples sur l'avantage que leur pays recueillerait de l'ouverture d'une institution pour les sourds-muets. Je leur ai offert mes services et je les leur offre encore, mais toujours sous la condition que je ne recevrai aucune indemnité, de quelque nature qu'elle soit. » Sa tendresse pour les sourds-muets ne se renfermait pas dans les limites de son établissement ou de sa patrie; Non, il voulait venir en aide à tous ces infortunés. Lorsque l'Empereur Joseph II, à l'occasion d'une visite qu'il fit à l'institution de Paris, lui offrit une abbaye en Autriche, de l'Epée se défendit d'accepter en disant: « Si V. M. a ce bon vouloir pour les sourds-muets, qu'Elle fasse tomber sa libéralité non pas sur moi mais sur l'œuvre elle-même.

Quelque utile que pût être pour exciter l'intérêt en faveur des sourds-muets le libre accès de l'institution de Paris ouverte à tout venant, il n'était donné qu'à un petit nombre de personnes d'apprécier l'œuvre de l'abbé de

l'Epée. Pour agir dans des limites étendues en faveur des sourds-muets, il fallait avant tout démontrer d'une manière convaincante que le Créateur a accordé aux sourds-muets les mêmes aptitudes qu'aux hommes doués de tous leurs sens, que les sourds-muets sont par conséquent des hommes comme nous et n'ont à regretter que la perte de l'ouie; qu'ils sont néanmoins capables de recevoir l'éducation de l'esprit et du cœur. Si malheureusement beaucoup d'instituteurs de sourds-muets de l'ancien temps firent un mystère de leur méthode, voulant tirer de leur art le plus grand profit possible, l'abbé de l'Epée, lui, fit toujours passer l'intérêt des sourds-muets avant le sien. Pour leur être utile dans la plus large mesure, il fit connaître dans le plus grand détail les procédés dont il usait dans son enseignement. Il voulait servir par là de guide à ceux qui auraient l'intention de se consacrer à l'enseignement des sourds-muets. Cela ne suffisait pas encore pour remplir la tâche si vaste qu'il s'était proposée. Il appela des professeurs de tous pays, les prépara à donner l'instruction spéciale dont il s'agit et ceux-ci devinrent alors les messagers propagateurs de la méthode de l'abbé de l'Epée. Dans ces conditions, la renommée de l'instituteur français ne pouvait manquer de se répandre partout, de même que la méthode ne pouvait manquer d'acquérir une prédominance de plus en plus grande. Autant nous devons regretter le temps d'arrêt qui en résulta pour la méthode allemande, autant devons-nous néanmoins nous applaudir, à un autre point de vue, de l'heureux progrès que fit la cause de l'éducation des sourds-muets.

Il devait arriver que les succès de l'abbé de l'Epée excitassent l'envie de divers spécialistes contemporains, que l'œuvre de paix de l'instituteur parisien fut contrecarrée d'une manière fâcheuse par des hostilités venant de ces adversaires. Notre compatriote Heinicke joua un rôle prépondérant dans cette lutte. Les partisans de l'enseignement des sourds-muets par la langue parlée ne sauraient lui être trop reconnaissants d'avoir pris en

main d'une façon virile la défense de la méthode allemande comme étant la seule bonne; mais ils ne voudront pas couvrir de leur approbation le fondement qu'il donnait à ses vues, non plus que le ton de sa polémique. Heinicke s'était par malheur adonné à des spéculations stériles et à une sorte de dilettantisme scientifique (phénomene dont nous avons vu se renouveler récemment la manifestation en matière d'enseignement des sourds-muets) de telle sorte qu'il n'éprouva aucun penchant ou ne trouva aucun loisir pour édifier sa méthode sur des bases solides et pour découvrir les procédés de son contradicteur. Aussi ne devons-nous pas nous étonner de ce qu'il ait eu le dessous dans la lutte.

La controverse entre de l'Epée et Heinicke eut incontestablement ce bon résultat de mettre en rivalité bien nette la méthode allemande et la méthode française. Aussi la plupart des instituteurs de sourds-muets qui, à cette époque, furent employés ou contribuèrent à la fondation d'établissements de sourds-muets en Allemagne (Storck, May, Berger, d'Endsdorfer et autres) donnèrent-ils dans leurs écoles une place plus ou moins large au langage articulé, quelque forte qu'ait été sur eux l'influence de l'abbé de l'Epée. On ne voulait pas néanmoins se rendre aux efforts d'Heinicke. Ceux qui appréciaient avec un sentiment d'équitable sévérité la méthode, de Heinicke devaient se dire vraiment que c'était là une œuvre incompréhensible à laquelle il fallait donner d'abord esprit et vie comme aussi une forme précise et ils durent s'imposer comme tâche principale d'achever l'édifice commencé de cette méthode. C'est ainsi qu'une nouvelle vie s'introduisit dans les établissements allemands de sourds-muets et que de nouveaux efforts s'y firent jour.

Si claire que fut en elle-même la méthode de l'abbé de l'Epée, quelque bien appropriée qu'elle pût être à la nature des sourds-muets, quelque remarquables que fussent les succès réalisés, elle ne répondait encore que d'une manière fort incomplète aux exigences de la vie. Si l'on

se plaint aujourd'hui encore de la difficulté qu'il y a à s'entendre avec les sourds-muets au moyen de la langue parlée, il ne viendra à l'esprit de personne d'affirmer que les moyens de communication avec les sourds-muets instruits par la méthode française soient plus commodes et plus sûrs. Ce ne sont pas les professeurs allemands qui ont porté le dernier coup à la méthode des signes, mais bien les français eux-mêmes et ils devaient avoir de bonnes raisons pour cela. Serait-ce à nous maintenant, à revenir au langage des signes, ou bien emploierions-nous un composé mixte de méthode allemande et de méthode française comme on l'a récemment proposé, sur la foi de théories émises par quelques philosophes évoquant cette idée que le langage parlé n'est pas un langage naturel pour les sourds-muets, ou bien parce qu'un professeur de sourds-muets qui n'a réussi à obtenir que des résultats modestes est contraire à la méthode orale, ou bien encore parce que quelques écrivains sourds-muets voudraient voir la langue des signes employée dans les institutions de préférence à la langue parlée. Non, non, jamais. Nous avons rompu les ponts derrière nous. Nous ne pouvons retourner en arrière et nous ne saurions le vouloir pour nos enfants.

Nous devons voir une intervention de la destinée dans ce fait que la méthode des signes a succombé, malgré tous les avantages dont elle avait pu se, prévaloir dans le pays même où elle avait reçu le jour. Il n'y a rien là qui porte préjudice à l'immortel mérite du grand homme dont le centenaire vient d'être célébré.

Le 23 décembre, date de la mort du noble philanthrope, ses admirateurs se réuniront autour du monument qui a été élevé à l'abbé de l'Epée, dans l'eglise Saint-Roch à Paris, afin de lui renouveler le témoignage de leur reconnaissance. Les professeurs de sourds-muets de l'Allemagne se joindront de tout cœur à eux. Pour nous l'instituteur français sera toujours un modèle éclatant de fidélité au devoir, de tendre dévouement aux enfants confiés à nos soins. Nous croyons ne pouvoir

mieux lui témoigner notre reconnaissance qu'en entourant nos élèves de tout notre amour comme il le fit lui-même et en travaillant de plus en plus au progrés de la méthode allemande. Ce que l'abbé de l'Epée a commencé, nous l'achèverons.

REVUE DES JOURNAUX ETRANGERS

—

1°. **Blaetter für Taubstummenbildung**. (numéros 21 à 24). H. Stolte-Soest traite dans un article intéressant des temps du verbe et [illegible] à introduire d'autres noms à la place de ceux dont on se sert maintenant pour désigner les différents temps, mais ils ne pourraient s'appliquer qu'à la langue allemande.

M. Walther, rédacteur en chef des "Blaetter" donne une excellente traduction des propositions faites par "the Royal commission" à Londres sur l'organisation de l'enseignement des Sourds-Muets en Angleterre. Cette commission, chargée par le gouvernement anglais, a visité en 1887 les institutions les plus renommées d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, de France etc. pour connaître l'état actuel de l'enseignement des Sourds-Muets.

Le troisième article du numéro 21 parle du cinquantième anniversaire de l'Instituiion des Sourds-Muets à Stettin (Prusse), qui a eu lieu le 15 Octobre de l'année 1889. L'auteur de cet article donne un aperçu fort intéressant de cet établissement.

M. Cuppers, directeur de l'Ecole des Sourds-Muets à Trèves, proteste dans le numéro 22 contre l'assertion

publiée par " l'Organ " au numéro 10. « S'il y avait eu vote (au Congrès de Cologne) les thèses de M. Vatter auraient été — il n'y a pas de doute — acceptées ». M. Cuppers est d'un avis contraire.

M. Koebrich, le digne successeur du célèbre Hill à Weissenfels, a entrepris un travail dont l'histoire de de l'enseignement des Sourds-Muets lui sera toujours reconnaissante pour avoir fait connaître ce que Hill avait laissé non-imprimé après sa mort. M. Koebrich a déjà publié plusieurs articles par Hill dans les Blaetter für Taubstummenbildung de l'année 1888. Il a repris ce travail dans le numéro 22 de l'année 1889. Tous ces articles sont très-intéressants et montrent à quel point Hill prenait à cœur sa tâche comme maître des Sourds-Muets.

Il dit dans son dernier article, en parlant de l'Abbé de l'Epée : « Sait-on pourquoi le travail de l'Abbé de l'Epée fut couronné de tant de succès ? C'est parce qu'il y consacra tout son être, tout le secret est là, » et, continue Hill, « je dois aussi dire de moi-même que les questions concernant les Sourds Muets, m'occupent, me pénètrent tellement qu'elles ne me quittent pas, même en dormant. Celui qui veut devenir un maître de Sourds-Muets capable doit diriger toute son attention sur ses élèves, observer la moindre chose qui a rapport à leur enseignement, en un mot : toutes ses pensées, toute sa force toute son activité doivent se concentrer dans la seule idée d'utiliser tout pour le bien de ses pauvres élèves. »

O. Wende décrit ses impressions d'un voyage qu'il a fait pour connaître différentes institutions de Sourds-Muets, d'après ce qu'il dit on peut en conclure : que tout n'est pas comme cela devrait être.

Tietjen traîte au numéro 23 une question qui occupe déjà depuis quelque temps les maîtres de Sourds-Muets allemands : Faut il donner, avant que le cours d'articulation soit tout-à-fait terminé, une signification aux syllabes qui en sont susceptibles ? Si, par exemple, l'en-

fant sait prononcer les syllabes po, cha, lou, etc. faut-il lui montrer un pot, un chat, un loup, etc. ? Les uns, comme Hill, Cuppers, Rossler, Stoffers, Söder, Vatter, etc. disent oui, les autres, comme Schöttle, Frese et aussi M. Tietjen, disent non. Me basant sur une longue expérience, je suis de l'avis des premiers.

M. Harder-Breslau parle dans un article bien intéressant des résultats obtenus par l'ancienne et la nouvelle méthode pour l'enseignement de l'articulation au Sourd-Muet, et fait ressortir d'une manière claire et nette tous les avantages qui caractérisent la méthode actuelle.

Je voudrais aussi attirer l'attention des lecteurs sur une information de M. Reuschert intitulée : le développe de l'instruction des Sourds-Muets en Allemagne depuis 1881. Il y avait alors dans 95 établissements 5629 élèves, en 1889 dans 96 institutions il y a 6303 élèves.

Le Centenaire de la mort de l'Abbé de l'Epée donne à M. le Directeur Walther à Berlin l'occasion de publier une excellente biographie de ce remarquable bienfaiteur des Sourds-Muets.

M. P. Fischer publie sous le titre : « Un mot sur la lecture sur les lèvres ». un travail qui mérite toute notre attention.

Le premier numéro de la troisième année de la revue de M. Walther commence par un article rétrospectif du à la plume de M. T. Tœpler sous le titre : « Au renouvellement de l'année » Ayant toujours tâché d'amener une reconciliation entre le nord et le sud, ou pour mieux dire entre le parti de " l'Organ " et des " Blaetter ", je m'abstiens d'entrer dans les détails de cet article, d'autant plus que mon intention fut assez mal interprétée. Le ton hautain avec lequel M. Tœpler parle de moi, et surtout de M. Koch, qui jouit d'une estime générale de la part de presque tous les maîtres de sourds-muets, ne peut produire une bonne impression, même sur les amis des " Blaetter ". Si l'article avait été écrit sur un ton conciliant, il aurait fait une impression plus favorable et aurait, j'en suis sûr, amené des amis aux " Blaetter "

M. Odelga publie la première partie d'un travail intéressant : « Le principe de l'intérêt et son importance dans l'école des Sourds-Muets ». L'auteur dit : « Nos élèves doivent *vouloir* se servir de la langue parlée: c'est-à-dire spontanément, librement, avec plaisir, sans y être obligé ; ils devraient sentir la nécessité d'exprimer leurs idées de vive voix. A l'école des sourds-muets incombe la tâche de développer chez ses élèves l'intérêt pour la langue parlée ». L'article contient des idées très-justes.

M. Walther, parlant du mot « sourd-muet », cherche à prouver que la formation de cet expression ne s'accorde pas avec les règles grammaticales ; il faudrait dire d'après son avis, « muet-sourd » mais. réflexion faite, il trouve cependant qu'il faut conserver l'expression » sourd-muet » — « Taubstumm ».

* * *

2° **Organ der Taubstummen-Anstalten**. M. Wagner, instituteur à l'établissement des Sourds-Muets et des Aveugles à Zurich (Suisse), publie dans les n°s 10 et 11 de l' " Organ " sous le titre : « L'école des Sourds-Muets comparée à l'école primaire », un article qui — quoique bien écrit — n'offre rien de nouveau aux maîtres de Sourds-Muets.

La petite étude historique par le Dr E. N. à F. ne donne non plus rien d'intéressant à ceux qui s'occupent de l'enseignement des Sourds-Muets, l'article n'est pas écrit pour les spécialistes de notre enseignement.

M. Hoffmann-Ratibor, a publié au n° 3 de " l'Organ " concernant l'ouvrage de M. Odelga : « L'enseignement de la langue dans l'école " ultraquistique " doit faire un retour », un article qui a amené une polémique assez vive.

Le numéro 12, le dernier de la trente-cinquième

année. de cette revue contient un article par Vatter sous le titre : « Quelques remarques concernant l'article de M. Cüppers au n° 22 des " Blaetter fur Taubstummenbildung, qui cherche à réfuter les arguments de ce dernier.

C. Renz donne une traduction de l'excellente biographie de Guilio Tarra par M. Claveau, ainsi qu'un article sous le titre : O. Claveau et l'introduction de la méthode d'articulation en France.

Très intéressants sont les articles : « Les derniéres réformes en Autriche » par Suleiman, et « L'institution royale des Sourds-Muets d'Esslingen en Wurtemberg transférée au château de Bonnigheim » par Streich. L'école d'Esslingen fut ouverte en 1825, elle y a donc été pendant 64 ans comme externat ; depuis qu'elle est à Bonnigheim, c'est un internat. M. Streich fut nommé inspecteur de cette institution.

A partir du 1er Janvier 1890 " l'Organ " sera imprimé en lettres latines ce qui facilitera beaucoup aux étrangers la lecture de cette excellente revue.

C. Renz

NOS GRAVURES

Un artiste de beaucoup de talent, que nous trouvons chaque année au Salon de peinture et dont notre collaborateur, M. Th, Denis nous a entretenu plusieurs fois, M. René Baudeuf, a bien voulu dessiner d'après nature une vue du tombeau de l'abbé de l'Epée. C'est ce dessin que nous avons fait graver pour les lecteurs de la *Revue Française*, nous espérons que ceux de nos amis qui n'ont pu faire leur visite au tombeau du Maître seront heureux de le voir venir vers eux avec ce numéro du journal.

Nous donnons également une reproduction d'un médaillier renfermant les médailles connues de notre premier instituteur; nos abonnés ont pu le voir à l'Exposition Universelle de Paris dans la salle réservée à notre Institution.

* *

Nos lecteurs qui le désireront pourront en s'adressant à l'Imprimeur-Gérant du Journal, M. Eug. Bélanger, 225, rue Saint-Jacques, obtenir des épreuves de ces gravures tirées sur papier de hollande au prix de 0 fr. 50 l'exemplaire pour chaque gravure.

L'AMOUR SILENCIEUX

—

Le Supplément littéraire illustré du *Petit Parisien* nous donne une nouvelle charmante de Louis Ulbach intitulé *l'Amour silencieux*. Nous assistons au mariage de deux jeunes sourds-muets instruits par la parole, répondant aux questions du maire, ce qui ne surprendra aucun de nos lecteurs, mais ce qui ne laisse pas d'étonner un peu le romancier, Il nous conduit ensuite à l'Eglise pour la cérémonie religieuse puis nous ramène quelques mois plus tard dans l'intérieur du jeune ménage Tous deux sont dans l'attente du petit être qui doit mettre le comble à leur bonheur.

Laissons parler le romancier «.....,.,Mais à l'approche du dénouement, la mère fut prise d'une angoisse terrible. dont son mari fit la confidence à mon ami.

Ils ne redoutaient guère que leur enfant fût muet. mais il s'étaient mis tout à coup à s'imaginer que non seulement il serait sourd-muet comme ses père et mère, mais qu'encore il serait aveugle.

Aveugle! alors ils auraient dans leurs bras un malheureux être auquel ils ne pourraient rien communiquer de cette tendresse qui s'était élargie entre eux et qui devait déborder sur les autres; ils n'en recevraient rien : cette chose vivante ne vivrait pas de l'âme et ne saurait jamais pourquoi ou l'embrasserait en pleurant, pourquoi on la nourrirait, pourquoi on la ferait vivre !

Sa crainte était vaine,

Elle eut un fils qui voit, qui entend, qui parle. Il n'est pas encore entendu : il n'a que trois ans ! Son cher et doux regard n'est pas encore parlant; mais il se fera entendre.

Il était dans son berceau, quand je l'ai vu, frais, rose et les yeux grands ouverts: il tenait cela de ses parents.

La mère me racontait par signes sa joie, ne parlait plus de sa vilaine peur; elle m'expliquait comment elle essayait de lui faire dire: « Papa. maman ».

— Je sais bien que c'est trop tôt, m'écrivait-elle un jour, mais je veux épier ses premiers mots, parce que ce sera plus difficile de lui enseigner à parler distinctement; ces petites bouches qui font la moue à tout propos qui rient à tort et à travers, dérangeront notre alphabet à nous autres; mais c'est égal? Je veux qu'il parle de bonne heure, et je veux rendre des mères jalouses de nos entretiens, Je m'imagine que je l'entends déjà...

Seulement, quand le jour baisse, je ne le vois plu parler, et si vous saviez combien de fois, la nuit, ne pouvant l'interroger puisque je ne le verrais pas répondre je frôle doucement sa bouche avec mon doigt, pour m'assurer que je n'y sens pas le passage d'un cri ou d'un soupir ! »

Quand on est mère, on trouve facilement le moyen d'être heureuse ! »

NECROLOGIE

—

Le Frère Louis Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Nantes

Nous apprenons la mort du Frère Louis. Directeur de l'établissement de Nantes. Nous publierons dans le prochain numéro une notice sur notre vénérable Collègue. Nous donnons en attendant le récit de ses funérailles et les discours prononcés sur sa tombe par le Maire de la ville de Nantes et le président de la Société d'Horticulture.

Le 1 janvier, à deux heures, ont eu lieu les obsèques du Frère Louis, directeur de l'Institution des Sourds-Muets.

Plus de mille personnes avaient tenu à accompagner le vénérable défunt jusqu'à sa dernière demeure.

Le deuil était conduit par M, le supérieur général de l'ordre de Saint-Gabriel et le frère du défunt, en religion frère Fidèle, l'aumônier de la communauté, les frères, le neveu et le nièce du Frère Louis.

Les cordons du poèle étaient tenus par MM. Guibourg maire de Nantes; Rambaud, conseiller de préfecture, remplaçant M. le préfet; Martin, conseiller général de la Loire-Inférieure; Pineau conseiller général de la Vendée, Blanchet, président de la Société d'Horticulture, et un frère remplaçant M. le directeur des frères de Ploërmel, qui lui-même était venu pour assister aux funérailles de son ami.

Les offices ont été célébrés à l'église Saint-Jacques et l'absoute a été donnée par Mgr l'évèque de Nantes, assisté de Mgr du Couédic.

Ensuite, le cortège s'est dirigé vers le cimetière de Saint-Jacques, où, à l'entrée à gauche, une tombe bien simple, ornée d'une croix avec cette inscription : « Cher Frère Louis, » marque le dernier asile de celui que notre ville entière regrette.

M. le maire a prononcé les paroles suivantes.

«L'institution des sourds muets ne dépend pas de la municipalité, c'est une œuvre départementale. Mais la vie admirable de son Directeur, le frère Louis, a eu pour témoin pendant près de cinquante ans la ville de Nantes et je méconnaitrais les sentiments unanimes de mes concitoyens si le Maire n'apportait pas sur cette tombe l'hommage de nos respects et de nos regrets

Conçoit-on un bienfait plus grand que celui de mettre en communication avec leurs semblables de pauvres enfants exposés à toutes les misères humaines, et qui semblaient à jamais privés de toute consolation intellectuelle et morale ! Songeons un instant que nous sommes affligés d'une pareille douleur dans l'un de nos enfants quelle serait notre reconnaisssance pour celui qui, ouvrant l'intelligence et le cœur d'un être si cher, lui permettrait de nous connaitre et de nous aimer ! Combien de familles, à Nantes meme, doivent au Frère Louis cette gratitude suprème.

Il n'est pas de tâche plus belle, parce qu'il n'est pas de bienfait plus grand ; mais y a-t-il une tache plus difficile souvent plus ingrate, plus péuible ? Et quand on songe que pendant cinquante-trois ans de sa vie, dont quarante-sept passés au milieu de nous, le cher Frère Louis s'y est consacré tout entier, avec autant d'intelligence que d'abnégation, saluons avec admiration une aussi noble vie, et faisons remonter jusqu'à Dieu l'inspiration d'un dévouement aussi sublime !

Et cependant le Frère Louis trouvait n'avoir pas encore fait assez : au moment ou la mort l'a frappé, il étudiait depuis plusieurs mois le moyen de réaliser le généreux projet que le Conseil général de la Loire-Inférieure a formé, d'établir un Institut de jeunes aveugles. Il était prèt à se dévouer à une œvvre qui serait un immense bienfait !

Si nous avions le bonheur de posséder encore le cher Frère Louis au milieu de nous, il s'y présenterait comme le plus humble : tel nous l'avons vu le premier jour

de cette année nouvelle, qui nous réservait de si grandes tristesses. Restituons-lui la place qui lui appartient : Le Frère Louis a été grand par le cœur, par les vertus, par le dévouement le plus admirable pendant une vie entière; gardons-lui dans nos cœurs une reconnaissance ineffaçable. Dieu permettra que de Là-Haut il protège encore son œuvre.»

M, Blanchet, président de la Société d'horticulture. a pris ensuite la parole et prononcé un discours que nous tenons à reproduire :

«Au nom de la Société Nantaise d'Horticulture, dont cher Frère Louis fut undes membres les plus compétents et les plus actifs et les plus sympathiques, je dépose sur cette tombe l'hommage le plus sincère de nos regrets, de notre douleur, de notre profonde affection,

Prévenu trop tard. pour donner à l'expression de nos sentiments un développement convenable, je tiens à dire simplement ce que nous souffrons et ce que nous perdons.

Nous perdons dans le vénérable Frère Louis non-seulement le plus aimé incontestablement de tous nos collègues mais l'horticulteur amateur le plus ingénieux, le plus chercheur, le plus sérieusement travailleur que nous ayons jamais connu. Rien de banal dans ses expériences dans ses essais ; tout était calculé pour atteindre un but utile, pour obtenir un progrès.

Et quelle simplicité, quelle réserve sans pareille dans le récit de ses recherches les plus sérieuses !...

Cœur d'or, doublé d'un vrai savant, voilà la meilleure définition de celui que nous pleurons.

Nous connaissons tous ses mérites, tous les grands services rendus par lui : d'autres, plus autorisés que nous les raconteront en termes éloqeunts. Cependant je veux ajouter un seul mot que j'ai eu le bonheur d'entendre répéter dans le sein de nstre Société: « Il n'était pas une poitrine plus digne que la sienne de porter la Croix de l'honneur! » — Oui ; mais sa modestie admirable a su le faire oublier ! »

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Notre numèro de Janvier Février. — Nous prions nos lecteurs d'agréer nos excuses pour le retard qui a été apporté dans l'apparition de notre numéro de Janvier Ils se rendront compte des motifs de ce retard en recevant ce numéro double qui porte la date de *Janvier Fevrier* et que nous avons consacré plus particulièrement au fondateur de notre enseignement. Nous n'avons pas répondu aux réclamations qui nous ont été adressées au sujet de ce retard, les réponses seraient parvenues en même temps que le journal lui même. Le N° 12 le dernier de la 5me année paraîtra le 1er Mars prochaîn. Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 1er Janvier de le renouveler afin d'éviter les ennuis du recouvrement. Nous serions également reconnaissant à nos collègues étrangers qui ne nous ont pas fait parvenir le montant de leur abonnement pour la 5me année de nous l'adresser (*Nous parlons des pays sur lesquels la poste n'opère pas les recouvrements.*)

Institution Houdin. Paris. — En dépit de l'influenza, Madame Houdin, directrice de l'institution des sourds-muets, 82 rue de Longchamps, a donné sa petite fête annuelle, le 25 Décembre 1889.

Deux fillettes ont récité un long dialogue sur l'Exposition ce qui a fait surgir une pluie de bravos.

Ensuite une comédie intitulée : La poule savante a excité l'admiration de nombreux invités, trop heureux d'applaudir les chers acteurs.

A leur tour, les enfants ont pu remercier leur aimable directrice qui leur a distribué une foule de jouets ornant un magnifique arbre de Noël : ils ont pu aussi recueillir des compliments pour les ouvrages, tels que dessins et travaux à l'aiguille, qu'ils ont offerts à leurs parents.

Un invité.

Anniversaire de la mort d'Augustin Grosselin

Un groupe de sourds-muets s'étaient donné rendez-vous, dimanche 9 janvier, au cimetière Montparnasse pour donner un témoignage de reconnaissance à Augustin Grosselin, auteur de l'ingénieuse méthode qui permet au sourd-muet tout jeune de s'intruire sans quitter sa famille, à la même école que ses frère et sœurs et d'acquérir, au milieu de nombreux amis entendants, l'instruction primaire et l'usage de la parole qui lui donuera la possibilité de communiquer avec tous.

Augustin Grosselin, décédé le 5 Janvier 1870, a fondé la Société pour la protection et l'instruction simultanées des sourds muets et des entendants par la méthode phonomimique. Cette méthode qui rend l'étude de la lecture aussi rapide qu'attrayante pour nos jeunes enfants entendants est très répandue dans les écoles primaires et matenelles, grâce au dévouement de M. Emile Grosselin chef du service de sténographie à la Chambre des députés

Une guérison originale

Un mineur de Rhonoda (Angleterre), nommé David Davies, vient d'être l'objet d'une très curieuse expérience. C'était une des victimes de la mémorable explosion de Pen-y-Craig. en 1880, à la suite de laquelle il dut garder le lit pendent quatre ans. Il était parvenu, peu à peu, à se remettre sur pied. mais, par suite de la commotion qu'il avait éprouvée, il était resté sourd et muet

Le médecin qui le soignait eut l'idée de lui faire recevoir une secousse analogue á celle qui lui avait valu son infirmité. Il y a quelques jours, il le plaça aussi près que possible d'un canon avec lequel on faisait des exercice de tir. Au sixième coup, l'ouïe lui était revenue. Il restait encore muet, mais, dimanche dernier, quelqu'un lui ayant adressé des paroles qui le mirent en colère, soit volonté, soit instinct, il fit un effort et laissa échapper un juron. La parole lui était rendue.

L'Imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue Saint-Jacques 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
5me année. N° 12 Mars 1890.

FRÉDÉRIC PEYSON

Peintre sourd-muet

Frédéric Peyson a marqué sa place au premier rang de ces sourds-muets instruits qui, par diverses manifestations d'une supériorité intellectuelle, resteront l'éternel honneur de la Maison fondée par l'illustre abbé de l'Épée.

C'est dans le domaine de l'art que Peyson a laissé la trace d'une personnalité remarquable. Mais s'il nous arrive, comme en ce moment, d'embrasser l'ensemble de sa vie, nous ne savons pas ce que l'on doit le plus admirer en lui ; la valeur de l'artiste ou la valeur de l'homme.

L'artiste avait du talent, de l'inspiration, l'ardent amour du beau et du vrai ; l'homme avait su réunir l'élévation de l'esprit, la dignité du caractère, la générosité du cœur.

Nous ne connaissons pas de plus beau modèle à offrir à ceux de ses jeunes frères en infortune qui seraient entraînés, par une sérieuse vocation, vers la carrière qu'il a parcourue avec tant de distinction.

Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir recueillir sur son existence des détails assez précis pour le faire aimer. Nous les devons, en partie, à l'obligeance de la sœur et de la nièce de Peyson, (1) dignes femmes dont il eut toute la tendresse en ce monde et qui, restées

(1) Madame Boyer-Peyson, veuve du docteur Boyer, l'éminent professeur à la Faculté de médecine de Montpellier et Mademoiselle Marie Boyer.

fidèles à l'affection la plus dévouée, conservent le culte de sa mémoire avec la plus touchante piété.

* * *

Frédéric Peyson est né le 21 mars 1807, à Montpellier, d'une honorable famille de négociants. Tout semblait lui sourire dès son berceau. Ses parents, qui devaient à leur probité l'estime et la considération de leurs concitoyens, jouissaient d'une aisance qui lui promettait la vie douce et facile Venu au monde dans des conditions normales. avec une constitution robuste, l'enfant se développait rapidement. Il était la joie de tous les siens, il était l'orgueil de sa mère. Déjà il emplissait l'heureuse maison de son charmant bavardage,

Il venait d'atteindre l'âge de deux ans et demi.

Un jour, des cris déchirants se font entendre. C'est la voix du petit Frédéric, dont les appels désespérés jettent soudain la terreur par toute l'habitation. On se précipite vers l'endroit d'où partent les gémissements plaintifs, et l'on trouve l'enfant la tête prise et comme écrasée entre les barreaux de fer d'une fenêtre grillée. Vite on cherche à l'en dégager; mais on n'y parvient qu'avec difficulté et après de violents efforts.

On croyait en être quitte pour la peur. Hélas ! la secousse avait été trop forte pour une tête encore si délicate, et l'accident, en apparence si peu grave, provoqua une fièvre cérébrale. L'enfant survécut, mais les conséquences de cette maladie devaient être terribles On ne tarda pas à s'apercevoir que l'ouïe du pauvre petit s'affaiblissait peu à peu. Bientôt la surdité fut complète et, à son tour, la voix s'éteignit progressivement. Plus de doute, l'enfant était sourd-muet.

Toutefois l'intelligence n'avait reçu aucune atteinte de cette funeste épreuve. L'enfant revenu à la santé physique,

retrouva sa gaîté, son vif esprit, et la gentillesse de ses gestes remplaça le charme de sa voix. Sa mimique naturelle parlait d'ailleurs aux yeux avec tant de justesse, qu'il se mêlait, sans en éprouver trop de gêne, aux jeux de ses camarades. Bientôt même on remarqua que, toujours muni d'un crayon, et comme pour rendre encore plus clairement les pensées qui traversaient son cerveau, il couvrait portes et murailles des images les plus variées.

On a cru voir, avec raison peut-être, dans cet emploi abondant et spontané de l'écriture figurative, une indication d'aptitudes précoces pour l'art du dessin.

Cependant la famille, toujours soutenue par l'espoir, épuisait tous les secours de la science, pour essayer de rendre l'ouïe au jeune Frédéric. Mais il devenait déraisonnable de conserver plus longtemps cette illusion. L'enfant grandissait, il fallait songer à son instruction ce puissant palliatif d'un mal incurable.

Il n'y avait pas encore, à Montpellier, d'école pour les sourds-muets. Quoi qu'il en coûtât au cœur des parents, ils se résignèrent à envoyer leur fils à Paris. La séparation donna lieu à une scène des plus déchirantes.

Frédéric Peyson entra donc à l'Institution des sourds-muets de Paris le 23 Mai 1817 ; il venait d'accomplir sa dixième année.

Il passa près de dix ans dans cet établissement dont il fut un des meilleurs sujets. On avait eu soin de cultiver particulièrement ses dispositions pour le dessin, et il avait fait dans cette voie des progrès qui promettaient un bon élève à l'école des Beaux-Arts.

En sortant de l'Institution royale, il se retira chez le célèbre instituteur Bébian, qui avait été un de ses maîtres de langue française et qui, à la suite de dissentiments d'ordre pédagogique avec l'administration, avait fondé une pension privée. Peyson, alors âgé de vingt ans, y eut toute liberté pour se livrer presque exclusivement à ses études artistiques.

Il s'y appliqua avec une ardeur extraordinaire, pas-

sant successivement par les ateliers de nos grands artistes de cette époque, Gros, Hersent, Cogniet, Ingres, et recevant de ces maîtres les plus flatteurs encouragements. C'est ainsi qu'Hersent disait au père de Peyson, à qui il faisait l'éloge de son intéressant disciple: — Si Frédéric était mon fils, je ne lui donnerais que le strict nécessaire pour vivre, il trouverait, dans une vie plus dure, ce stimulant qui fait des éleves bien doués des artistes hors de pair, et votre fils est un de ceux-là.

Cette bonne opinion qu'Hersent avait de son élève se trouva justifiée par le succès que Peyson remporta dans un des concours pour les Prix de Rome; il obtint le troisième rang avec ce sujet: *Homère parcourant, en chantant, les villes de la Grèce.*

Mais ce fils était infirme et par cela même doublement cher à ses parents, qui saisissaient, au contraire, toutes les occasions pour lui prodiguer les trésors du plus vif amour, et pour étouffer, sous les témoignages de l'affection la plus plus attentive, les révoltes qui grondaient parfois dans le cœur du jeune homme, aux heures où il sentait l'infériorité dans laquelle le maintenait une destinée cruelle.

Il ne pouvait donc pas être question de laisser Peyson lutter avec les embarras de la vie et de l'obliger à conquérir la renommée au prix des amères tribulations qui attendent si souvent les débutants opiniâtres. Notre artiste devait rester peintre amateur, ce qui ne l'empêcha pas de se montrer laborieux, de produire énormément et d'envoyer une partie de ses ouvrages aux Salons annuels.

* * *

Nous allons d'abord suivre Peyson dans les Expositions, ce qui nous permettra d'enfermer notre rapide

étude de ses œuvres dans le cadre que nous offre l'ordre chronologique.

Son début au Salon date de 1837 : il y figura modestement avec le *portrait en pied* d'un capitaine de la légion belge.

En 1838, il exposa une *Sainte-Marguerite*, composition empreinte du sentiment hiératique le plus pur. La vierge d'Antioche est debout, la palme du martyre à la main, écrasant d'un regard imposant le dragon qui se roule à ses pieds avec une fureur impuissante. On remarque surtout dans cette toile le souci de la correction du dessin et cette fière simplicité de l'arrangement que les élèves d'Ingres rapportaient des leçons sévères du maître.

Ce tableau, légué par Peyson, en 1877, au musée de Montpellier, est la première pensée de celui qui a été placé à l'église cathédrale de Saint-Pierre, de la même ville.

Frédéric Peyson envoya au salon de 1839 une toile qui n'était pas seulement une belle page artistique, mais qui avait de plus le mérite d'être un des actes les plus touchants que puisse inspirer le noble sentiment de la reconnaissance. Ce tableau représentait les *derniers moments de l'abbé de l'Epée*. Nous n'avons pas besoin de dire que l'artiste dépensa toute son âme dans l'interprétation d'un sujet que lui avait dicté une filiale prédilection. Cette œuvre, une des plus intéressantes qui soient entrées dans la galerie historique de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, produit l'effet, à première vue, dans la synthèse de son arrangement, d'une des scènes de famille décrites avec tant d'émotion par Greuze. Rappelez-vous, par exemple, dans le *Fils puni*, ce vieillard étendu sur son lit de mort et entouré de sa famille éplorée.

Cette toile ne passa point inaperçue. Le public et la critique d'art lui firent un succès très flatteur. On en retrouvera un écho dans cet extrait d'un article du *Moniteur universel :*

« ... L'auteur est un jeune sourd-muet dont cette composition, pleine de sentiment, est le premier ouvrage important, et je pense que les plus sévères connaisseurs seront agréablement surpris d'un pareil début. Quant à moi, je trouve que ce peintre a déjà deviné l'art d'ordonner son sujet, de manière à ramener toutes ses parties à l'unité d'intérêt ; que sa couleur n'est point tourmentée, qu'elle ne manque ni de fraîcheur ni d'harmonie, en un mot que M. Frédéric Peyson mérite, dès à présent, plus que des encouragements. »

*
* *

Le tableau dont nous venons de parler a une petite odyssée. Si le public l'avait accueilli avec sympathie, si les éloges de la presse ne lui avaient pas manqué, les sourds-muets l'avaient salué avec une joie que le sentiment de la solidarité porta jusqu'à l'enthousiasme. Ils étaient fiers de cette œuvre qui, leur semblait-il non sans raison, les relevait aux yeux de la société, en ce sens qu'elle était un éloquent témoignage des résultats auxquels le sourd-muet pouvait atteindre, dans l'ordre intellectuel et moral, par le travail et l'étude. Pour eux, la place de ce tableau était tout indiquée : l'Institution de Paris devait le posséder.

C'était bien certainement la propre pensée de Peyson. Mais comment réaliser ce vœu ? Deux moyens se présentaient : ou faire don de son œuvre à l'administration, ou en proposer l'acquisition à l'État.

L'auteur réfléchit qu'il avait toujours le temps de recourir au premier moyen. Par un sentiment de légitime amour-propre, il attendit donc les offres du gouvernement. Celui-ci était d'ailleurs vivement sollicité par les dévoués camarades de Peyson.

Ces offres ne s'étaient pas encore produites, lorsque le 11 Décembre 1842 les sourds-muets, réunis au banquet

commémoratif de la naissance de l'abbé de L'Épée, résolurent d'adresser une pétition au ministre de l'Intérieur, qui avait dans ses attributions la direction des Beaux-Arts Elle fut signée séance tenante. Cette pétition a été publiée dans la notice que Ferdinand Berthier a consacrée à l'abbé de l'Épée. Mais ce qui ne se trouve pas dans ce livre. c'est la lettre suivante qui indique le bon accueil dont la pétition fut l'objet de la part de l'administration supérieure. Elle émane du chef de la section dont relevaient les institutions de sourds-muets. Ce fonctionnaire ne pouvait que recommander la requête à son collègue des Beaux-Arts ; il le fit dans une excellente forme :

« Monsieur, Les sourds-muets de tous les pays, de toutes les conditions, réunis le 11 de ce mois pour célébrer dans un banquet l'anniversaire de la naissance de l'abbé de L'Épée, ont tous, à cette occasion, signé la demande ci-jointe, à l'effet d'obtenir qu'un tableau représentant les *derniers moments de l'abbé de l'Épée* soit acheté au jeune Peyson, leur camarade, qui en est l'auteur.

« Cette demande, appuyée des recommandations honorables de MM, de Jussieu, de Lanneau, Eugène de Monglave, etc,, mérite tout l'intérêt et toute la sympathie du gouvernement,

« L'Institution Royale des sourds-muets de Paris a fait partie de la Direction des Beaux-Arts et les élèves de cet établissement n'ont pas perdu le souvenir de la constante sollicitude avec laquelle vous vouliez bien accueillir alors tout ce qui pouvait intéresser leur position présente et leur sort à venir. Ils espèrent donc aujourd'hui encore que vous aurez la bonté de soumettre leur demande au Ministre avec un rapport favorable.

« Agréez, etc,..... Durieu.»

A la suite de cette dépêche, l'artiste reçut des propositions. Mais Peyson n'était pas un de ces artistes besoigneux dont l'État, suivant une déplorable tradition,

a l'indélicatesse de taxer les œuvres à des prix dérisoires On trouva ses conditions trop élevées.

Dès ce moment, son parti était pris. Au banquet commémoratif de 1814, le professeur sourd-muet Alphonse Lenoir, artiste lui-même, annonçait que Peyson l'avait chargé d'informer « ses frères » qu'il faisait don à l'institution de Paris de son tableau *Derniers moments de l'abbé de l'Epée.* Cette nouvelle fut reçue avec les marques de la plus chaleureuse allégresse,

Enfin l'œuvre de Peyson prenait place dans l'établissement de la rue Saint-Jacques au mois de Juin 1845.

Voici en quels termes M. de Lanneau, Directeur, Maire du 12e arrondissement, remerciait l'artiste.

« Paris, 3 Juin 1845

Monsieur

« L'Institution royale des sourds-muets a reçu avec reconnaissance le don que vous avez bien voulu lui faire de votre tableau représentant les derniers moments de son illustre fondateur l'abbé de l'Épée; elle est fière à juste titre de posséder ce souvenir d'un de ses enfants qui ont le mieux recueilli les précieux avantages de l'éducation qui se donne dans son sein.

« La commission consultative partage, dans cette circonstance, toute la gratitude du Directeur et me charge, Monsieur, de vous en transmettre le sincère témoignage.

« Il a été décidé que le tableau porterait une inscription rappelant à la fois le nom du donateur et le motif de son offrande.

« Je réitère, Monsieur, tant au nom de mes collaborateurs et de mes élèves qu'au mien la vive expression de mes sentiments de reconnaissance et d'attachement.

» Votre affectionné. de Lanneau »

Le récit pictural des *Derniers moments de l'abbé de l'Epée* figura avec honneur, à l'Exposition universelle de 1889, dans l'Exposition particulière que le Directeur de l'institution nationale des sourds-muets organisa avec tant de succès au milieu du Palais affecté aux établissements de bienfaisance.

(*A suivre*)

Théophile Denis

Société Anonyme des Sourds-Muets de l'Est

(Ancienne Institution Piroux)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du 18 Janvier 1890

Rapport de M. le Président du Conseil d'Administration

Depuis près de dix ans, les Institutions de sourds-muets ont adopté l'enseiguement à l'aide des méthodes orales. Aujourd'hui, presque toutes le suivent exclusivement. Aussi peut on déjà en estimer les résultats. Plus de la moitié des élèves en recueillent les effets promis. Ils peuvent, après leur temps d'études, communiquer leurs pensées par la parole et saisir celles des personnes qui leur parlent, en les lisant sur les lèvres.

Mais il est incontestable que dans l'enseignement des sourds-muets, comme dans tout autre, plus peut-être que dans toute autre, il se trouve des fruits secs. L'atonie des organes de la parole, le manque d'intelligence,

une molesse plus qu'ordinaire empêche bon nombre d'enfants de trouver, dans leurs études, le remède à leur cruelle infirmité. Pour ceux-ci, dit-on parfois, n'est-il pas superflu d'en appeler aux efforts longs et pénibles qu'exigent l'articulation et la lecture labiale ; ne vaudrait-il pas mieux s'en tenir à l'ancien mode de langage, au langage par signes que le sourd-muet s'assimile facilement. Pourquoi passer des années à chercher à tirer des sons du gosier d'un enfant, à lui faire péniblement articuler des mots, à lui apprendre un alphabet difficile dont les lettres sont les mouvements quasi imperceptibles des lèvres, quand il est probable que cet enfant ne sera pas récompensé complètement de tant d'efforts? question du plus haut intérêt qui se résume en celle-ci ; *La méthode orale pure est-elle applicable à tous les sourds-muets?*

Si, en employant les méthodes orales dans l'enseignement des sourds-muets mal doués, le temps et les efforts des élèves, les soins et le travail des professeurs se trouvaient dépensés en pure perte, on devrait évidement en revenir à la mèthode mimique. Mais comme ce fait ne se produit que chez les enfants *dits arriérés* et comme ceux-ci ne devraient pas être admis dans nos établissements spéciaux d'instruction, et ce retour sera une faute.

Tel sourd-muet, en effet, qui, au début de ses cours, semble se refuser à profiter de nos méthodes, voit son intelligence s'élargir et ses aptitudes se révéler après un an, deux ans, souvent trois ans d'études. Aussi doit-on attendre ce réveil et tout faire pour le provoquer. La possibilité de donner la parole à un muet ne vaut-elle pas une série d'efforts de la part de l'élève, des années de travail et de dévouement de la part des profeseurs et une somme de sacrifices de la part de la société.

Si, à la fin des cours, le gosier de ces enfants ne s'est pas suffisamment façonné à l'exercice de la parole, l'élève n'en a pas moins suivi les cours d'enseignement

primaire et professionnel et, quelque rebelle qu'il soit à l'usage de la parole, il arrive, à l'égal de ses camarades mieux doués, à lire couramment; à écrire correctement et à avoir des notions suffisantes d'arithmétique et d'histoire naturelle. Puis quelque peu de mots, quelque peu de phrases, quelque dure que soit la voix qu'il rapporte de sa période d'instruction, son bagage, si petit qu'il soit, lui rendra toujours les communications sociales plus faciles que le langage par signes que peu de monde comprend.

La méthode orale pure est donc applicable à tous les sourds-muets.

Du reste, s'il en était autrement il faudrait organiser un double enseignement, créer d'autres cours, peut-être d'autres Institutions. S'il est dispendieux de subventionner un enseignement unique, il serait malaisé d'en entretenir deux. C'est pourquoi la Malgrange persiste dans la voie qu'elle suit depuis cinq ans.

Toutes les questions, relatives à l'enseignement des sourds-muets, sont du plus haut intérêt. Elles sont discutées périodiquement dans des congrès dont font partie les chefs d'iustitutions et des professeurs. Elles l'ont été cette année dans un congrès réuni pendant l'Exposition internationale auquel ont aussi assisté des sourds muets de tous pays.

La Malgrange a eu le regret de ne pouvoir pas s'y rendre. Elle a pensé que si des procédès nouveaux d'enseignement, ou des modifications heureueses dans le genre de vie des éléves y étaient apportés, la presse se chargerait de les annoncer et qu'elle en serait informée sans qu'elle ait besoin de sortir de sa vie calme et régulière, ni de toucher à sa réserve si utile au bien-être de ses enfants. Notre personnel a donc suivi, de loin mais avec intérêt, les séance du congrès. Professeurs et éléves se sont unis aux congressiste dans la manifestation de reconnaissance que ceux-ci ont eu la religieuse pensée de faire pour célébrer le centenaire de la mort de l'illustre abbé de l'Épée. La reconnais-

sance envers leur bienfaiteur les a conduits, en grand nombre et en grande pompe, à Versailles où ils ont fait poser une plaque commémorative sur la maison où il est né; puis à Paris, rue Thérèse, où ils en ont fait appliquer une autre sur la maison dans laquelle il fonda sa première école; enfin, à l'église St-Roch pour déposer des couronnes sur le monument élèvé en l'honneur de leur cher maitre.

Associons-nous tous, Messieurs, à ces sentiments de gratitude qu'a si bien mérités le fondateur de l'enseignement des sourds-muets en France et adressons les notres à tous les continuateurs de son œuvre si humanitaire et si digne de notre intérêt. Quoi de plus noble, en effet, que de donner aux muets la parole avec le sentiment de leurs devoirs envers Dieu et envers la société.

La tâche des disciples de l'abbé de l'Épée est ardue. Si les grandes lignes des méthodes sont bien tracées que de traits laissés à l'initiative du professeur. Aussi doit-il être toujours au travail, sans cesse à l'écoute.

C'est ce que font ceux de la Malgrange. Aussi l'Institution reçoit-elle des preuves de la bienveillance des différentes administrations. Celle de la ville de Nancy lui est fidèle. A dater de cette année, tous les enfants sourds-muets sans ressources de la ville, bénéficieront d'une bourse d'interne à l'Institution. Si l'État, si les départements suivaient cette voie libérale, les commissions de classement ne se verraient pas obligées de jeter au panier des demandes de bourses, qui datent de loin et auxquelles elles ne peuvent plus donner droit, vu l'âge avancé des candidats.

Priver d'instruction et par là de la parole, un enfant sourd-muet, n'est-ce pas un crime de lèse-humanité ? C'est au congrès de 1889, Messieurs, que ce mot a été dit. Il est rigoureusement vrai. Puisse-t-il faire son chemin comme l'ont fait ceux qui ne le sont pas.

La Société, Messieurs, a été cette année, particulièrement éprouvée. Elle a perdu un des membres de votre

conseil, l'honorable et sympathique M. Vergne qui, dans toute occasion, mettait son temps, son intelligence, son dévouement au service de notre œuvre ; puis Madame Piroux, la compagne de M. Piroux, le fondateur de l'Institution de Nancy ; peu après, M. le docteur Piroux, son fils, qui, pendant quelque temps, a bien voulu faire partie du conseil d'administration. Au nom de la Société, votre conseil a prié la famille de M. Vergne et celle de M. Piroux, d'agréer ses compliments de bien cordiale condoléance. Il ne pourra oublier ses excellents rapports avec M. Vergne et devait se rappeler que M. Piroux fut l'abbé de l'Épée de la Lorraine et que notre Institution porte son nom.

Si l'on compare les quatre derniers bilans de la société, on voit celui de 1886 se solder par un excédent de 1,054, 74 ; celui de 1887, par un boni de 1,554, 70 ; celui de 1888, par un reliquat de 1,395, 10; celui de 1889 enfin, par une mieux value de 1,364, 10; après avoir satisfait aux différents amortissements de nos emprunts.

Cette similitude de résultats doit, Messieurs, vous donner confiance en l'avenir, démontrer qu'en temps normal, notre budget sera toujours équilibré et affirmer la vitalité de la société comme celle de l'Institution.

Si, d'une part, les dépenses d'entretien mobilier et immobilier ont porté en 1889, les frais généraux à 17, 056 fr. qui sont supérieurs de 1, 001 fr. 82 à ceux de 1888 : de l'autre, les recettes nettes sur élèves se sont élevées à 21, 072 fr. 12 en excédent de 806 fr, 10 et le compte d'atelier, défalcation faite de la part revenant aux apprentis, à 2, 681 fr. 50 en bénéfice de 82 fr. 50 sur l'année précédente. Enfin le compte d'intérêt de nos dettes est inférieur de 127 fr. 79 par rapport à l'exercice précédent, ce qui explique la similitude de ces deux bilans. Les avances faites par la société nancéienne, avances qui constituent la dette flottante de la Société, sont, cette année, de 8, 023 fr. 60 soit de 1, 769 fr, 26 supérieures à celles de la période 1887-1888. Mais

elles sont couvertes dans la même proportion, par les sommes dues par élèves.

Ces sommes ne sont pas toujours, il est vrai, de l'argent comptant. Les familles de la plupart des élèves ont peu de ressources et les rentrées sont parfois difficiles. Mais elles peuvent être portées aujourd'hui à l'actif, grâce à l'appoint généreux de la Société de Patronage, appoint qui, pour 1890, s'est élevé à 1.225, grâce aussi au compte de dons que vous avez ouvert au budget, compte qui a été alimenté cette année par MM. Hulot et M. Victor de Metz.

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'en 1886, quelques personnes ayant eu la généreuse pensée de faire participer l'Institution à leurs libéralités, l'Assemblée générale a dû en régler l'attribution. Elle a décidé que les dons, sans désignation spéciale, étant pour la plupart souscrits par le seul désir de faire le bien, devaient être attribués à nos élèves pauvres. C'est pourquoi elle a ouvert ce compte de dons, auquel la commission peut faire appel, pour pourvoir de fournitures diverses, de vêtements. les élèves sans ressources et pour payer les petites dettes qu'ils ont laissées à leur sortie de l'institution, dettes que les familles ne peuvent solder.

Ce compte est réduit aujourd'hui à 411 fr. 05.

Votre commission voudrait le voir plus largement pourvu. Elle aimerait à se montrer moins rigoureuse vis à vis les élèves dépourvus de fortune.

Une institution d'instruction qui compte 100 boursiers sur 115 élèves, a maintes fois besoin d'un fonds d'épargne pour constituer son budget de bienfaisance. La Malgrange n'ayant pas cette réserve, le compte de dons doit la lui fournir. C'est lui que votre commission se permet de recommander à votre bienveillance et à celle de toutes les personnes bienfaisantes et généreuses qui doivent être certaines que ce n'est pas au budget de la Société que leurs libéralités viendront en aide, mais à celui de nos élèves pauvres et dignes de tout leur intérêt.

Après avoir entendu le rapport de M, le commissaire de surveillance, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 1838-1889 ainsi que les résolutions proposées par le conseil d'administration.

REVUE DES JOURNAUX ETRANGERS

1° **Blaetter für Taubtummenbildung.** Au numéro 2 M. Odelga donne la suite de son article « le principe de l'intérêt etc. dont j'ai parlé dans le dernier numéro de la revue. — M. Kœbrich continue à publier les écrits que Hill avait laissés à sa mort. Hill donne aux jeunes maîtres de Sourds-Muets dans cet article d'excellents conseils qui méritent d'être gravés dans la mémoire de ceux qui se vouent à cet enseignement.

M. H. Hoffmann parle de l'importance et du but de l'enseignement de l'histoire, se basant sur une allocution de l'empereur Guillaume II faite devant une députation de l'université de Goettingen, à laquelle il recommandait vivement l'enseignement de l'histoire, surtout de l'Allemagne depuis la Révolution Française jusqu'à notre temps, — M. Walther publie une lettre adressée par l'abbé Sicard à M. Eschke à Berlin, elle intéressera certainement les lecteurs de la revue :

« Établissement de Bienfaisance.

Paris, le. . . . . .an 180

Le directeur-administrateur de l'Institution des Sourds-Muets, Administrateur de celle des Aveugles, Chanoine honoraire de l'Eglise de Paris, Membre de l'Institut de France etc.,

A l'instituteur des Sourds-Muets de Berlin.

« Monsieur et très cher Confrère.

Le voyageur qui vous remettra ma lettre et qui se rend à Saint-Pétersbourg pour affaire de commerce est un jeune homme fort intéressant au sort duquel je prends le plus tendre et le plus sincère intérêt. Je vous l'adresse, comme vous auriez droit de m'adresser les voyageurs de votre païs, espérant que vous voudrez bien l'accueillir comme je recevrais vos recommandés. Je prends sur moi tout ce que vous aurez occasion de faire pour lui il me donnera des nouvelles de votre établissement comme il vous en donnera du mien ; il vous dira combien j'ai été sensible à la bonté que vous avez eue de m'envoyer l'ouvrage que vous avez publié sur l'organisation de votre établissement. Je serai enchanté, monsieur, de communiquer de temps en temps avec vous, comme avec un confrère que j'honore et que j'estime, je termine cette lettre en vous recommandant de nouveau M. Sievrac que j'aime comme un enfant unique dont j'ai surveillé l'éducation et que mon intérêt suivra partout,

Je suis bien affectueusement, monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

l'abbé Sicard.

2° **Organ der Taubstummen-Anstalten.** Le 1er numèro de la 36ieme année vient de paraître pour la première fois en caractères latins ce qui facilitera aux étrangers la lecture de cette excellente revue.

Le 1er numéro contient un article de M Vatter (Francfort) sous le titre : « Connais-toi toi même " contre M, Knauf qui lui reproche d'empêcher par sa méthode les progrès dans l'enseignement des sourds-muets quoiqu'il ait obtenu dans sa propre école de bons résultats. Ces résultats ne seraient dûs selon M. Knauf, qu'à la personne de M. Vatter et non à sa méthode. Bien loin

de vouloir prendre parti pour l'un ou pour l'autre je dois cependant dire que M. Vatter a prouvé par sa longue pratique, par les résultats de son école et par ses écrits qu'il est un des hommes les plus éminents dans l'enseignement actuel des sourds-muets. Enseigner d'après les livres M. Vatter cela ne veut pas encore dire enseigner d'après de sa méthode. En entrant dans ses idées, dans ses pensées chacun sera en état d'obtenir les mêmes résultats que M. Vatter,

Il est à regretter pour l'enseignement des sourds-muets que cette polémique qui devient de jour en jour plus apre ne cesse pas. A qui la faute? Ce n'est pas à moi de porter un jugement. Je n'ai que le désir de voir les deux partis se réconcilier et cela dans l'intérêt de nos institutions.

M. Kull-Zurich publie la première partie d'un article fort intéressant, intitulé: l'école primaire et l'école des Sourds-Muets; c'est une comparaison pédagogique dans laquelle il montre de grandes connaissances littéraires.

L'article tout entier se divise en deux parties ;

1° Comparaison entre l'école des Sourds-Muets et l'école primaire dans leur état actuel,

2° Les rapports à créer entre les deux écoles.

C. Renz

NECROLOGIE

M. Pustienne Receveur-Econome de l'Institution Nationale de Bordeaux

---

Nous avons reçu trop tard par l'anncer dans notre dernier numéro la nouvelle de la mort de M. Pustienne. Receveur Econome de l'institution Nationale de Bordeaux Nous insérons la notice que nous a fait parvenir le

sympathique directeur de cette institution M. Cavè-Esgaris en le remerciant de son envoi.

L'institution Nationale des Sourdes-Muettes de Bordeaux vient d'éprouver une perte très sensible en la personne de son receveur-économe. M. Pustienne, qui est décédé dans cet établissement, le 3 Janvier, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Ancien répétiteur, puis professeur supplémentaire au Prytanée de la Flèche M. Pustienne entra dans l'administration centrale du Ministère de l'intérieur en 1869, sa vive intelligence et son zèle ardent ne tardèrent pas à le faire distinguer par ses chefs, et en 1873, sur la proposition du directeur du secrétariat et de la comptabilité, M. Normand, il était appelé aux fonctions de Receveur Econome de l'Institution nationale de Bordeaux.

Doué d'une grande facilité d'assimilation et passionné pour l'étude, M, Pustienne ne pouvait pas se désintéresser de l'œuvre poursuivie dans l'Etablissement auquel il venait d'être attaché. Il consacra donc ses loisirs à écrire de " Petits récits d'Histoire de France " ouvrage paru en 1885 et en 1886, et qui dénote chez son auteur une connaissance approfondie des méthodes d'enseignement des sourds-muets.

On sait combien les livres véritablement à la portée de ces derniers sont rares et combien est encore vaste, à ce point de vue, le champ laissé à l'initiative des professeurs. L'ouvrage de M. Pustienne comblait une de ces lacunes; aussi, bien qu'il eut été spécialement écrit pour les élèves de l'Institution nationale de Bordeaux, n'en fut-il pas moins adopté par la généralité des écoles françaises de sourds-muets.

M. Pustienne n'était âgé que de 49 ans. Il avait été nommé officier d'académie au mois de Juillet 1885.

C'est en 1885 à la suite de la publication d'un compte-rendu sur ses petits Récits d'Histoire de France, que nous fîmes la connaissance de l'excellent M. Pustienne; nous nous rencontrâmes ensuite au Congrès de Paris, la même année, il en fut, on le sait un des secrétaires. Modeste, aimable, d'un esprit vif, tel il nous apparu et tel nous le retrouvâmes dans la correspondance que nous échangeâmes ensuite. La maladie qui devait l'emporter avait depuis longtemps brisé sa plume. Nous ne l'oubliions pas pour cela et tous ceux qui l'ont connu se rappelent l'homme charmant, le confrère dévoué qui nous a

devancé dans l'autre monde. Qu'il nous soit permis de dire à sa famille que nous avons ressenti douloureusement cette perte et que nous nous associons bien sincèrement à sa douleur.

Ad. Bélanger

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Un Sourd-Muet en Police Correctionnelle pas d'Interprète!

Le mois dernier, un sourd-muet, ouvrier tailleur à Calais était traduit devant le tribunal correctionnel de Boulogne Quel délit avait-il commis ? Vous allez le voir. Ce malheureux, manquant d'ouvrage à Calais et se voyant réduit à la misère. alla chercher de l'occupation à Boulogne. Il n'y fut pas plus heureux, au contraire. La police mit fin à ses démarches en l'arrêtant comme mendiant. Et voici ce que je lis dans le compte rendu judiciaire où je puise le fait ci-dessus: « Le tribunal n'ayant pas d'interprète à sa disposition, le président et le prévenu correspondent laborieusement par l'intermédiaire de l'huissier. ». Vous croyez peut-être que le tribunal, si mal éclairé, s'est empressé de rendre le pauvre garçon à la liberté ? Erreur. Il l'a condamné à deux jours de prison. Pas d'interprète! Est-ce que le devoir du magistrat n'était pas d'en faire venir un d'Arras ou de Lille, où se trouvent des institutions de sourds-muets ? Est-il bien juste, bien humain de doter si légérement d'un casier judiciaire un malheureux dont on n'a pas pu comprendre la défense ?

Dans bien des causes, on appelle à grands frais des témoins inutiles. On pouvait bien, dans le cas qui nous intéresse, faire la dépense d'un interprète.

Distinctions honorifiques. — M. Eugène Péreire Président de la Compagnie Gle transatlantique, membre de la Commission Consultative de l'institution nationale de Paris vient d'être promu au grade de commandeur de la légion d'honneur. M. Eugène Péreire était officier de la Légion d'honneur depuis le 5 Mai 1884.

M, Chambellan, ancien professeur sourd-muet, à l'institution nationale de Paris vient également de recevoir les palmes d'officier de l'Instruction publique.

Nos bien sincères félicitations.

AVIS IMPORTANT

Ce numéro étant le dernier de la Cinquième année, nous prions nos lecteurs de vouloir bien nous faire parvenir le montant de leur abonnement pour la sixième année

Le mode de paiement le plus simple est l'envoi d'un mandat par la poste soit à :

M. Ad. BÉLANGER, directeur de la Revue, rue Méchain 13 Paris

ou à M Eug BÉLANGER Imprimeur-Gérant du journal 225, rue Saint-Jacques Paris

ABONNEMENT

Pour la France, un an	**9 francs**
Pour l'Etranger un an	**10 —**

En vente au bureau du journal

1re année	**4 fr**
2 »	**9 fr**
3 »	**9 fr**
4 »	**9 fr**
5 »	**9 fr**

L'Imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue Saint-Jacques 225, Paris

TABLE ANALYTIQUE

de la

REVUE FRANÇAISE

de l'Éducation des Sourds-Muets

CINQUIÈME ANNÉE

Table alphabétique des noms d'auteurs

Institution d'Annonay. Application de l'électricité dans l'enseignement des sourds-muets. 170

Bélanger (Ad,). Causerie Pédagogique. Du rôle de l'articulation dans l'instruction orale du sourd-muet. 10

— Bibliographie générale de tous les ouvrages parus en France ou en langue française sur l'enseignement des sourds-muets. 22, 47, 65, 80, 121, 130

— Causerie Pédagogique. La méthode orale et l'enseignement de la langue Du rôle de la parole et de l'écriture. 37

— Cour d'assises du Loiret. 50

— Causerie Pédagogique. La méthode orale pure est-elle applicable à tous les sourds-muets. — De l'instruction des arriérés. 90

— Les institutions de sourds-muets à l'exposition universelle de 1889. 101

— Causerie Pédagogique. Note sur la 1re année d'enseignement : L'articulation et la lecture sur les lèvres 125

— Bibliographie France 140, 191

— Célébration du Centenaire de la mort de l'abbé de l'Epée en France 223

Bourgeois (Léon). Documents officiels. Arrêté 107
Chambellan. Discours 192
— Discours 208
Choppin. Discours 209
Claveau (O.) Henri Keller. idées d'un instituteur suisse, contemporain de l'abbé de l'Épée. sur l'enseignement des sourds-muets. 14, 56, 85
— Bibliographie italienne. 41
— L'abbé Jules Tarra. 77
— Le 23 Décembre 1889 221
Denis (Théophile) Deseine, sculpteur sourd-muet élève de l'abbé de l'Épée. 5, 29
— Les artistes sourds-muets au salon de 1889 46, 53
— Joseph II chez l'abbé de l'Épée. 174
— Les sourds-muets en France au XVIe siècle 197
— Frédéric Peyson. Peintre sourd-muet 261
Dusuzeau (E.) Congrès. international des sourds-muets. 73
Hugot. Discours 192
Marguerie. Discours prononcé à la Distribution des prix de l'Institution de Paris. 211
Institution de Nancy. Président du Conseil, Rapport à l'assemblée générale. 269
Renz C.) (Revue des Journaux etrangers Organ der Taubstummen. 119, 138, 182 251, 276
— Blaetter für Taubstummenbildung. 120, 139 183, 247, 275
— Bibliographie allemande. 194, 278
Segerstedt (Melle). Les écoles de sourds-muets en Suède. 94
Ulbach (Louis). L'amour silencieux. 254
Walther. Le centenaire de la mort de l'abbé de l'Épée. 237
Wilen (J.A.) Les écoles de sourds-muets en Suède 61

TABLE DES MATIÈRES

de la

CINQUIÈME ANNÉE

Les Beaux-Arts et les sourds-muets

Deseine sculpteur sourd-muet, élève de l'abbé de l'Épée (*Th. Denis*). 5, 29
Les artistes sourds-muets au salon de 1889. (*Th. Denis*). 47, 53
L'enseignement du dessin dans les institutions de sourds-muets (*Bludeau*). 165
Le tombeau de l'abbé de l'Épée à l'église Saint-Roch, le 23 Décembre 1889 (*R. Baudeuf*). 232 et 233
Récompenses des artistes sourds-muets à l'exposition universelle. 181
Frédéric Peyson. Peintre sourd-muet. (*Th, Denis*). 261

Bibliographie

Bibliographie générale de tous les ouvrages parus en France ou en langue française (*Ad. Bélanger*). 22, 47, 65, 80 121, 130

Bibliographie Internationale

FRANCE 140. 19

AD. CORRIÉ. Etude sur l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux. 140
Institution de Currière. Distribution des Prix. 194
Société des Etudes historiques. 148

ALLEMAGNE 194

HILL. Collection de gravures pour l'enseignement des sourds-muets. 194

ITALIE 41

G. FERRERI et G. MORBIDI. Exercices gradués de lecture à l'usage des sourds-muets italiens. 41
G. FERRERI. L'otologie et les écoles de sourds-muets. 41
C. PERINI, Le sourd de naissance et l'otoiatrie. 41

Biographies

DESEINE, sculpteur sourd-muet (*Th, Denis*) 5, 29
L'abbé Jules TARRA (*O. Claveau*). 77
L'abbé Louis DASSY. 123
Frédéric Peyson (*Th, Denis*). 261

Le Centenaire de la mort de l'abbé de l'Épée

Congrès international des sourds-muets (*Circulaire*). 73 et 91
Le Centenaire de la mort de l'abbé de l'Epée. 196
Le 23 Décembre 1889 (*O, Claveau*). 221
Célébration du Centenaire de la mort de l'abbé de l'Epée en France (*Ad. Bélanger*). 223
Les Blaetter für Taubstummenbildung et le centenaire de la mort de l'abbé de l'Epée. (*Ed, Walther*). 237

Chronique des institutions françaises

Institution nationale de Paris. 124, 143, 211, 220, 230
Institution nationale de Chambéry. 144
Institution d'Elbeuf. 145
Institution de Lyon (*Villeurbanne*). 146
Institution Houdin (*Paris*), 259
Institution de Nancy 269

Chronique de l'Etranger

Allemagne. 27
Suède (Les écoles de sourds-muets en.) 61, 94
Angleterre, Rapport de la Commission royale anglaise. 202

Italie. Institution Royale de Milan. 235
Institution des sourds-muets pauvres de Milan. 235
Etats-Unis, 99
Canada. 99

Congrès

2e Congrès des professeurs de sourds-muets d'Allemagne. 27
Congrès international des sourds-muets de Paris. 73, 191
4e Congrès des professeurs de sourds-muets du nord. 95
Congrès de Cologne. 160

Distinctions honorifiques

Dr Rattel. 95
M. Coldefy, 148
M, Huguenin. 148
M. Cochefer. 148
M. Emile Martin. 220
M. Goguillot. 220
M. P. Choppin, 220
M. Eug, Péreire 280
M, Chambellan 280

Documents officiels

Arrêté déterminant les conditions et programmes des concours et examens pour le recrutement et l'avancement du personnel enseignant des institutions nationales des sourds-muets. 107
Programmes d'enseignement de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris approuvés par le ministre de l'Intérieur le 13 Juillet 1889. 149

Enseignement Professionnel

L'enseignement des métiers pour les élèves garçons dans nos institutions de sourds-muets. (*Flieth*), 167

Exposition Universelle de 1889

Place occupée par les expositions des institutions nationales. 75

Les institutions de sourds-muets à l'exposition universelle de 1889. 101, 124
Récompenses décernées aux institutions de sourds-muets. 180, 219

Gravures

Le tombeau de l'abbé de l'Epée à Saint-Roch (*Paris*) le 23 Décembre 1889 (*René Baudeuf*) 232-233
Médaillier appartenant à M. Ad. Bélanger, 240-241
Nos gravures, 253

Histoire de l'enseignement

Deseine sculpteur sourd-muet élève de l'abbé de l'Épée (*Th. Denis*). 5, 29
Henri Keller idées d'un instituteur suisse contemporain de l'abbé de l'Épée sur l'enseignement des sourds-muets (*O. Claveau*) 14, 56, 83
Joseph II chez l'abbé de l'Épée. (*Th: Denis*). 175
Les sourds-muets en France au XVIe siècle (*Th. Denis*). 197

Journaux (Revue des).

Organ der Taubstummen Anstalten. 98.119, 138, 182, 252, 275
Blaetter für Taubstummenbildung 98, 120, 139, 183, 249, 276
La Ensenanza. 98
Taubstummen-Courrier, 99
Tidskrift for Dofstumskolan. 99
Quarterly Review of deaf-mute education. 99, 202
Américan Annals of Deaf. 99

Méthode

Du rôle de l'articulation dans l'instruction orale du sourd-muet (*Ad. Bélanger*). 10
Henri Keller, idées d'un instituteur suisse, contemporain de l'abbé de l'Epée sur l'enseignement des sourds-muets (*O. Claveau*). 14, 56

La méthode orale et l'enseignement de la langue — Du rôle de la parole et de l'écriture (*Ad, Bélanger*). 37
Exercices gradués de lecture de M.M. G, Ferreri et Morbidi (*O. Claveau*). 41
La méthode orale pure est-elle applicable à tous les sourds-muets. — De l'intruction des arriérés (*Ad. Bélanger*). 90
Programme d'articulation. 114
Programme d'acoustique. 116
Programme de l'histoire de l'art d'instruire les sourds-muets. 116
Programme d'anatomie et de Physiologie. 117
Notes sur la 1re année d'enseignement: L'articulation et la lecture sur les lèvres. (*Ad. Bélanger*) 125
Programme de 1re année. 149
Nomenclature de 1re année. 151
Programme de 2e année. 152
Programme de 3e année. 153
Programme de 4e année. 154
Programme de 5e année. 155
Programme de 6e année. 156
Programme de 7e année. 157
Programme de 8e année. 158
Le régime de l'internat applique aux 3 premières années d'études etc. (*Cuppers*). 160
L'enseignement du langage dans le cours des trois premières années d'études (*Vatter*). 161
L'enseignement de la parole au sourds-muets (*Heidsiek*) 163
Peut-on dans l'enseignement donné aux sourds-muets exclure absolument les signes.(*Heinrichs*), 166
Comment l'on éveille et l'on fait progresser l'intérêt des des sourds-muets pour notre langage (*Knauf*). 167
Sur l'utilité des images dans l'enseignement des sourds-muets (*Frietingsdorf*). 168
Changement de route pour la lecture au degre de l'enseignement intuitif. (*Kœler*). 169
Application de l'électricité dans l'enseignement des sourds-muets (*Inst. d'Annonay*). 170
Programme de Géographie. 184
Programme d'Histoire de France. 187
Programme de Droit-Usuel. 190

Nécrologie

L'abbé Jules Tarra, 77
Paul Bucquet. 172
Le frère Louis. 256
M, Pustienne 278

Sociétés de Bienfaisance

Association amicale des sourds-muets. 73, 209, 225
Société centrale d'éducation et d'assistance. 75, 98, 121
Société d'appui fraternel. 197
Ligue pour l'union amicale des sourds-muets. 95, 22

Variétés

Cour d'assises du Loiret, affaire Mathieu-Savignat (*Ad. Bélanger*). 50
Une fête de sourds-muets à Liège. 76
Un sauveteur sourd-muet. 197
Le 177 anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée. 209
L'amour silencieux (*L. Ulbach*). 254
Une guérison originale. 160
Un sourd-muet en police correctionnel, pas d'interprête 279

Ouvrages reçus 28, 100

Publication honorée d'une souscription du Ministère de l'Intérieur

REVUE FRANÇAISE
DE L'ÉDUCATION
des
SOURDS-MUETS

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE
de cet enseignement et des sciences qui s'y rattachent

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

A. BÉLANGER

Officier d'Académie

Professeur, Bibliothécaire à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris

Membre de la Société des Études historiques

SIXIÈME ANNÉE

PARIS

Imprimerie Eug BÉLANGER 225, r. St-Jacques

1891

REVUE FRANÇAISE

DE L'ÉDUCATION

des

SOURDS-MUETS

REVUE FRANÇAISE

DE L'ÉDUCATION

des

SOURDS-MUETS

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

de cet enseignement et des sciences qui s'y rattachent

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

A. BÉLANGER

Officier d'Académie

Professeur à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris

Membre de la Société des Études historiques

SIXIÈME ANNÉE

PARIS

Imprimerie Eug. BÉLANGER 225, r. St-Jacques

1890-1891

Publication honorée d'une souscription du Ministère de l'Intérieur

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
6me année. N° 1 Avril 1890.

A NOS LECTEURS

En commençant sa 6me année d'existence, *La Revue Française* est heureuse d'adresser à ses fidèles lecteurs tous ses remerciements bien sincères pour la confiance qu'ils n'ont cessé de lui témoigner; elle fera tous ses efforts pour la mériter. Son seul désir est de porter bien haut en France le drapeau de la charité et de signaler à tous les progrès constants de l'enseignement des sourds-muets dans notre pays.

Ad. B.

LA QUESTION DES EXTERNATS DE SOURDS-MUETS

En ALLEMAGNE

Une personne chargée d'une mission d'étude à l'Étranger, n'ayant d'ailleurs aucune délégation du Ministère de l'Intérieur, s'est cru permis d'insérer dans un rapport officiel livré à la publicité des critiques aussi malveillantes qu'injustes sur la situation des établissements français de sourds-muets. Je ne me propose pas d'insister pour le moment et à cette place sur l'incorrection d'un semblable procédé non plus que sur la singulière méconnaissance des faits qui laisse absolument dans l'ombre la transformation complète, réalisée depuis

bientôt dix ans dans les institutions de France par l'adoption et par la mise en pratique de la méthode orale pure et les succès qui ont couronné ces efforts. Je me bornerai à signaler aujourd'hui entre, autres méprises étonnantes et parce que cela m'amène à traiter une question générale, la soi-disant *découverte* que la personne dont il s'agit s'imagine avoir faite dans les pays Scandinaves du régime de l'externat appliqué aux institutions de sourds-muets.— Une découverte, me direz-vous ? Mais il y a en Allemagne et depuis longtemps quelque chose comme 50 externats de cette espèce. Il en est de même en Hollande pour l'institution renommée fondée par M. Hirsch à Rotterdam. Votre auteur ne paraît s'en douter?— L'auteur ne s'en doute pas, cher lecteur. Les termes formels dont il se sert le démontrent et si vous trouvez passablement présomptueux de sa part de s'ériger en juge, étant si mal informé, je serai bien forcé d'être de votre avis. Laissez-moi ajouter un détail qu'il serait bon aussi de ne pas ignorer: c'est que parmi les directeurs d'institutions allemandes, il en est de très marquants et qui, très attachés en principe au système de l'externat, n'en proposent pas moins, avec une parfaite bonne foi, d'y renoncer pendant les premières années du cours d'instruction, ainsi que cela se fait du reste en Danemark à l'institut de Fridéricia. Le mouvement d'idées auquel je fais allusion se dessine nettement dans une discussion approfondie à laquelle s'est livré tout récemment le 2e congrès général des instituteurs allemands de sourds-muets réunis à Cologne. La question a été soulevée avec une indiscutable compétence par l'honorable M. Cüppers, directeur de l'institution provinciale de Trèves. J'espère que les développements qu'elle a reçus et que je reproduis ci-dessous en les traduisant d'après le compte-rendu officiel (1)

(1) Bericht ueber den zweiten deutschen Taubstummenlehrer — Congress zu Kœln vom 24 bis 26 September 1889. (Compte-rendu du 2e Congrès des instituteurs allemands de sourds-muets tenu à Cologne du 24 au 26 Septembre 1889.)

ne sont point pour fatiguer l'attention des maître français. Le sujet en lui-même est digne d'intérêt et nous aurons tout au moins, à relever parmi les faits qui ont été mis en évidence, plus d'une observation utile à retenir. Il n'est pas moins intéressant d'étudier les modifications que la discussion a fait subir au système primitivement formulé par M. Cüppers pour être soumis aux délibérations de l'assemblée. Nous ne saurions d'ailleurs trop remarquer, en parcourant le compte-rendu des Actes du congrès et comme un excellent exemple, le libéralisme intelligent qui a présidé tant à la formation du programme des questions à traiter qu'à la direction des débats eux-mêmes.

O. Claveau

Extrait du Compte-rendu officiel des Séances du Congrès de Cologne.

Les propositions que M. Cüppers a présentées au congrès se résument dans les termes que voici:

I. Il y a lieu de recommander le régime de l'internat pour les trois premières années des cours d'études.

a) au point de vue les soins matériels à donner aux élèves et de leur développement physique.

b) Au point de vue de l'éducation.

c) au point de vue du développement du langage.

II. L'internat doit être organisé de telle sorte qu'il soit soumis à la surveillance du directeur de l'institution, mais sans faire appel au concours des professeurs de cette institution.

III. Des motifs de plusieurs ordres doivent faire désirer, pour atteindre le but qu'on se propose, que l'internat soit le plus possible en connexité immédiate avec l'établissement d'instruction.

IV Il y a lieu de recommander que l'internat soit confié (selon les cas) à des religieuses catholiques ou à des diaconesses protestantes.

V Le réglement intérieur de l'internat doit-être préparé et arrêté par le directeur de l'établissement de concert avec

les représentants de la Communauté et soumis à l'approbation des autorités desquelles dépend l'établissement d'instruction.

M. Cüppers a développé comme suit, dans la Séance du 24 septembre 1889, les motifs de ces propositions:

Nous avons en Allemagne des internats et des externats.

Les premières et les plus anciennes institutions de sourds-muets furent de petits internats. Plus tard on créa des externats qui ont été l'objet d'une préférence particulière dans l'Allemagne du Nord, tandis que le Sud est resté plus fidèle à la forme originaire de l'internat. Il n'entre pas dans mon sujet de parler des causes de ce phénomene. Pour le présent il y a en nombres ronds dans l'Empire allemand, 50 externats donnant l'instruction à plus de 1800 élèves, 30 internats avec 2.200 élèves et un certain nombre d'établissements nouveaux ayant le double caractère d'internats et d'externats avec 900 élèves. Chacun des deux systèmes a sa raison d'être, offre une physionomie spéciale et, comme toute chose humaine, a ses inconvénients. Pour ma part, sans me faire illusion sur les désavantages que peut avoir l'externat, je n'en suis pas moins un partisan décidé de ce système. Je ne crois pas bon que le sourd-muet, isolé du reste des hommes par son infirmité (et il y en a encore un nombre plus ou moins grand condamnés à demeurer dans cet isolement) soit écarté de la vie commune pendant le temps consacré à son éducation, années si précieuses et si particulièrement décisives pour son avenir. Il me semble que pour perfectionner sous le rapport de la pratique le langage du sourd-muet, pour donner à l'enfant l'usage de la vie, pour l'habituer à diriger lui-même sa conduite morale, ce qui doit être le but de l'éducation, il y a dans cette période si importante de son existence, le plus grand intérêt à le mettre et à le tenir d'une façon aussi intime que possible et de tous les côtés en contact avec la vie. J'estime que cette condition se trouve réalisée au mieux dans un externat bien organisé et bien gouverné.

Cette conviction qui détermine la position que je veux prendre dans la question à traiter ne m'empêche pas toutefois de reconnaître et de signaler les côtés faibles, fâcheux que présente le régime de l'externat. Voici ce que j'y trouve à critiquer.

1° Le régime de l'externat ne permet pas facilement de venir en aide dans la mesure désirable aux élèves trop nombreux

dont le tempérament est ultra-lymphatique et dont le développement physique a d'ailleurs été entravé par le défaut de nourriture suffisante.

2° Nous ne sommes pas en situation de combattre avec l'énergie et la suite nécessaires les défauts d'une éducation mal conduite ou négligée.

3° Les personnes chez lesquelles nos sourds-muets sont mis en pension (gardiens) ne s'attachent pas suffisamment à faire usage vis à vis des enfants de la langue parlée et par un emploi trop étendu et inutile des signes, retardent, au lieu de le faire avancer, le développement du langage pendant les premières années d'instr uction.

Je regarde comme un devoir essentiel pour un chef d'établissement d'ouvrir l'œil sur les lacunes et les inconvénients que présente une telle organisation et de se mettre par suite en état de les combler, d'y obvier avec succès. Je crois que pour atteindre ce but, il convient d'instituer, *pour les trois premières années du cours d'instruction, le régime de l'internat*

§ 1.1°. AVANTAGES DE L'INTERNAT DURANT LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES AU POINT DE VUE DES SOINS PHYSIQUES QUE RÉCLAMENT LES ENFANTS NOUVELLEMENT ADMIS.

La plupart des élèves se ressentent, quand ils entrent chez nous des conséquences d'une alimentation mauvaise et insuffisante, tout particulièrement au point de vue du tempérament ultra-lymphatique, avec tout le cortége de maux qui en dérivent. Tous ces enfants ont essentiellement besoin d'un régime à la fois réparateur et simple, pas trop lourd admettant spécialement en forte proportion la viande, les œufs, le laitage. On ne doit, au contraire, faire entrer les pommes de terre qu'en faible proportion dans l'alimentation. Il faut habituer les enfants au changement de régime alimentaire avec précaution et peu à peu, en usant même de contrainte si cela est necesésaire. Mais ce serait en vain et même contre la justice qu'on voudrait assujettir les gardiens vivant généralement dans des conditions d'aisance médiocre à fournir aux jeunes élèves (qu'on peut bien en principe regarder comme des malades) le régime dont ils ont besoin. Si l'on prétendait élever de pareilles exigences et y tenir la main, on pourrait en vérité renoncer bientôt à trouver des gardiens. Dans un internat au contraire on peut tenir compte

constamment et complètement de ces considérations dans le règlement du régime alimentaire. sans même qu'il en résulte une augmentation dans le prix de revient de la pension.

Lorsque par suite de la pauvreté des parents et parfois de leur coupable négligence, les enfants sont arrivés à un état de débilité physique, (et tel est le cas pour la grande majorité des sourds-muets que nous admettons) il faut en outre à ceux-ci des bains fréquents, bains ordinaires destinés à satisfaire aux exigences de la propreté et à exciter l'activité trop souvent relachée de la peau et bains médicamenteux. Dans un internat il n'est pas difficile de réaliser les dispositions voulues pour assurer le service des bains aussi fréquents qu'il convient pour l'ensemble des élèves, de même que celui des bains médicamenteux nécessaires pour un certain nombre d'enfants. Dans les familles de gardiens, ceci ne pourrait se faire qu'exceptionnellement et non sans dérangement. Mais, si nous parvenons à former chez nos élèves qui déja n'ont que trop à souffrir de leur infirmité, un tempérament sain, robuste capable de résistance, ce résultat constituera à lui seul un bienfait inappréciable. C'est en outre le seul moyen de satisfaire à une autre condition que l'établissement doit réaliser pour voir réussir l'éducation et à laquelle on ne pourrait, dans bien des cas, atteindre d'une autre façon, car le vieux proverbe " *mens sana in corpore sano* " reste toujours vrai.

§ 1 2° AVANTAGES DU RÉGIME DE L'INTERNAT PENDANT LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES AU POINT DE VUE DE L'ÉDUCATION

Nous ne connaissons que trop, tous tant que nous sommes, les conséquences regrettables d'une éducation mal dirigée et d'une négligence imputable aux familles. Nous savons aussi combien il est difficile de combattre les mauvaises habitudes contractées par un enfant pour y substituer de bonnes habitudes. Or, dans les familles de gardiens il se présente bien souvent à cet égard des difficultés de tout genre. Un enfant quelque peu méchant se refusera par exemple, à manger de tel ou tel mets, préférant, suivant son habitude se charger l'estomac de pommes de terre et de tartines beurrées. Si on veut l'astreindre sérieusement, sévèrement à manger ce qui lui est servi, si on ne lui accorde pas ce qu'il réclame, voici des cris qui retentissent dans la maison et qui

mettent le voisinage en émoi. Combien n'est-il pas à craindre qu'on ne se laisse aller à céder à l'enfant, un tout petit peu pour commencer et plus tard tout à fait! Quels inconvénients pareille faiblesse n'a-t-elle pas pour toute la suite de l'éducation, quelles difficultés n'éprouvera-t-on pas pour faire plier l'obstination de l'enfant! Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point. Le petit sourd-muet est-il gourmand, querelleur, combien de fois n'arrivera-t-il pas que les gardiens, raisonnables d'ailleurs et braves gens, manquent de la suite d'idées et de la fermeté de caractère voulues, pour lutter contre de tels défauts! Ajoutez tout le cortège des choses qui font du petit sourd-muet un être désagréable, insupportable, choses que la mère de famille ne laisse pas se produire ou durer chez ses enfants doués de tous leurs sens, mais qu'elle ne sait ni prévenir ni combattre chez un enfant sourd-muet. Beaucoup sont malpropres, incapables d'indiquer d'une manière intelligible ce dont ils ont besoin, souillent leurs lits, ne savent pas se tenir à table, ignorent l'usage des mouchoirs, soufflent, sont bruyants. Et il faut que les pauvres gardiens arrivent à leur faire perdre le plus tôt et le plus complètement possible ces fâcheuses habitudes, il le faut et pourtant combien le succès est difficile à obtenir. A la vérité le directeur de l'établissement et les professeurs se mettent bien aussi à la tâche dans la mesure du possible, mais peuvent-ils toujours être présents. Leur signale-t-on tous les cas qui appelleraient une intervention sérieuse, tout de suite et d'une façon opportune? mon expérience m'autorise à dire qu'il n'en est pas ainsi, qu'on ne peut pas même s'attendre à ce qu'il en soit ainsi ou l'exiger. Dans un internat répondant convenablement au but de sa création, où l'action a de l'unité et de la suite, on peut obvier à tout cela avec un succès beaucoup plus certain que celui qu'on peut espérer dans un externat, même avec le concours le plus dévoué de la part de l'établissement et des gardiens.

§ 1 3° AVANTAGES DE L'INTERNAT PENDANT LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES AU POINT DE VUE DU DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE

Il faut que nos sourds-muets arrivent à se mettre en possession de la langue parlée, non pas seulement en vue de l'école et du but qu'on y poursuit, mais aussi et dans le sens propre du mot en vue de la vie courante. La parole doit

devenir pour eux l'instrument d'échange des idées. Or personne n'ignore qu'avant de commencer à apprendre la langue parlée, le sourd-muet a déja acquis un certain développement intellectuel et par conséquent éprouve le besoin d'entrer en communication avec les autres personnes, que, par suite il emploie les signes que la nature enseigne à tous les hommes et qui s'offrent à lui comme remplaçant la parole, qu'il donne à ces gestes une forme plus ou moins complète et un développement plus ou moins étendu en proportion du besoin qu'il éprouve de communiquer ses pensées. Dans ces conditions, la tâche de l'instituteur est double : Il faut déshabituer le sourd-muet de ce procédé originaire de communication qui, dans une certaine mesure, peut être appelé sa langue maternelle et il faut le remplacer par la parole articulée; mais, pour y arriver, il est absolument nécessaire d'arrêter dès le début de la période d'instruction le développement des signes, de mettre obstacle à leur emploi et, d'autre part, de faire commencer sans délai l'emploi du langage parlé dans le commerce de la vie. Je ne suis pas de ceux qui s'épouvantent quand ils voient faire un signe. Le tout petit peu de langage que le sourd-muet a pu s'approprier pour les communications les plus nécessaires, dont le cercle est toujours bien restreint, avant son entrée à l'institution, est quelque chose de si chétif qu'il ne faut vraiment faire appel à aucun Hercule pour en triompher. Un peu de surveillance et d'esprit de suite dans la conduite suffit pour cela, (1) car la parole progressivement développée est pour les signes un adversaire bien supérieur en force. Elle ne rend pas seulement ceux-ci superflus, elle étouffe dans sa croissance leur pauvreté et leur insuffisance. Il n'y a qu'à prendre soin de remplacer tout de suite et constamment l'emploi des signes par celui de la parole, non pas seulement dans les classes mais dans l'usage de la vie. Il est dangereux au contraire de laisser établir des communications par signes et non par la parole en dehors du cours d'instruction, après comme avant, car alors les signes tirent de l'enseignement même un aliment plus riche. Il leur pousse des ailes avec une incroyable rapidité, Leur croissan-

(1) On nous permettra de ne point partager, à cet égard, la confiance de M. Cuppers. Il ne faut rien moins, selon nous, que la surveillance la plus stricte et l'esprit de suite le plus persévérant pour déraciner chez le jeune sourd-muet l'habitude des signes et la tendance à se servir de ce ce moyen de communication, tout incomplet qu'il soit.

ce se fait d'une manière de plus en plus complète, en union de plus en plus intime avec le tout, dans une unité trop inséparable avec la vie intellectuel de plus en plus développée et la lutte que la parole doit engager contre eux devient singulièrement rude, Il va de soi que les gardiens ont pour mission d'aider sous ce rapport aux efforts qui se font dans l'école et la Direction de l'établissement doit s'attacher tout particulièrement à ce que ces gens soient convenablement instruits du devoir qui leur incombe et des moyens de s'en acquitter. Malheureusement on ne peut pas se dissimuler au vu des résultats d'expérience, que presque tous les gardiens tombent fatalement dans la faute grave de ne pas tenir sévérement la main à ce que leurs pupilles renoncent aux signes et les remplacent par l'emploi du langage articulé. Eux-mêmes aussi bien que leurs propres enfants et tous les gens de la maison communiquent avec les sourds-muets plutôt par signes que par la parole. La raison en est qu'ils ne connaissent pas d'une façon assez précise jusqu'à quelles limites s'étend, en fait de langage, le savoir de chaque enfant en particulier et qu'ils trouvent les communications par signes plus commodes que tout le reste. A la vérité, nous voyons que malgré cet inconvénient, la langue parlée peut arriver finalement à l'emporter sur les signes, mais la tâche des instituteurs serait bien facilitée si, dès que le langage parlé commence à se développer il n'y avait pas à compter avec les obstacles qui s'élèvent ainsi et si l'on trouvait, au contraire, dans la maison même où seraient gardés les petits sourds-muets un concours possible et qui ne risquerait pas facilement de faire défaut. Si nous organisons l'internat d'une manière rationnelle pour les trois premières années du cours d'instruction, les enfants ne se trouveront pas autant abandonnés à eux-mêmes qu'ils le sont généralement et d'une manière inévitable chez les gardiens. En outre, les personnes dont les élèves seront entourés, seront toujours au courant du point où ces enfants en seront arrivés sous le rapport du langage articulé, et elles se verront tout particulièrement obligées de faire elles-mêmes usage, autant que possible de la parole à l'exclusion des signes, tout comme elles doivent exciter les enfants à le faire. Et quand, à l'expiration des trois premières années, nous ferons passer le sourd-muet chez les gardiens rattachés à l'externat, les signes se trouveront avoir été déja repoussés si loin et l'usage de la parole se sera assez

solidement établi pour que dorénavant les enfants en restent à la langue parlée dans leurs relations avec les gardiens, pour que ceux-ci n'aient aucune occasion ou nécessité de recourir au langage des signes, le tout au grand avantage du développement ultérieur du langage dans son application aux usages de la vie.

Tels sont les motifs pour lesquels je recommande l'adoption du régime de l'internat pour les trois premières années, du cours d'instruction et en soutenant ces idées qui, sans être absolument nouvelles, ne sont encore entrés dans la pratique que dans une faible mesure, j'ai la conscience de ne point me mettre en contradiction avec moi-même. Je suis convaincu que leur réalisation ne compromettra point les avantages essentiels de l'externat, car ce ne sont pas les trois années pendant lesquelles je préconise le régime de l'internat qni ont une importance capitale pour procurer ces avantages, mais bien les années d'externat qui doivent venir après.

(*A suivre.*)

FRÉDÉRIC PEYSON

Peintre sourd-muet

(suite)

Reprenons l'examen du catalogue des œuvres de Peyson.

Un *ortrait d'homme* complétait son envoi au salon de 1839.

En 1841, il exposait un *A veugle mendiant.*

Son envoi de 1843 comprenait: 1° *Ménage de Caraques,* tribu espagnole, dit le livret, vivant dans les ruines et dans les souterrains aux environs de Montpellier, depuis un temps immémorial; 2° un *Chien de Terre-Neuve;* 3° un *portrait* d'homme.

Il exposait: en 1844, *Bohémiens* dans le midi de la France; en 1845, *Marguerite et Buridan* dans la prison de la Tour de Nesle.

Peyson a fait don de ces deux tableaux, en 1846, au Musée de Montpellier. Le catalogue de cet établissement en donne les descriptions suivantes:

Une famille de Bohémiens. Au milieu des ruines, une femme, la tête enveloppée d'un châle rouge, est assise près d'une marmite pendue à un clou. A gauche, un homme épouille son fils qui, assis à terre, appuie la tête sur les genoux de son père.

Marguerite de Bourgogne. Marguerite, assise sur une pierre, dans un cachot, écoute Buridan qui éveille ses souvenirs par l'histoire de ses amours: scène tirée du drame de la Tour de Nesle, par Alex. Dumas.

A l'occasion de son acte de libéralité, Peyson reçut du maire de Montpellier la lettre suivante:

« Montpellier, 9 Mai 1846.

» Monsieur, Les amateurs éclairés des arts ont apprécié depuis longtemps le beau talent dont vous avez fait preuve en diverses circonstances et qui vous a élevé à une place remarquable parmi nos grands artistes.

» Dans l'exposition qui vient d'avoir lieu, au Musée, de la *Famille de Gitanos* et de la scène de la *Tour de Nesle* tout le monde a pu reconnaître combien étaient fondés les éloges qu'avaient faits de ces tableaux ceux que vous appelez vos anciens maîtres (Hersent et Cogniet) et la mention distinguée des journaux à l'occasion des expositions de 1844 et 1845.

» Personne, en effet, ne possède mieux que vous, ainsi qu'on l'a écrit, avec un dessin correct et une couleur harmonieuse, le profond sentiment de vérité et l'expression qui font l'artiste supérieur.

» Ces tableaux que vous nous offrez nous seraient donc bien précieux à ce point de vue, en venant ajouter à notre belle collection une valeur unanimement reconnue; ils

nous sont précieux encore par votre qualité de compatriote, et c'est avec orgueil que la ville reconnaissante trouvera, dans ce bienfait qui nous vient de vous, des œuvres dont elle s'honore à si juste titre....

» Agréez etc. Chaulieu. »

Huit jours après, le conseil municipal de Montpellier acceptait « avec reconnaissance » le don de Peyson et décidait qu'une médaille serait offerte à l'artiste « au nom de la ville. »

En 1850, Peyson exposait un *portrait*, le sien. C'était une façon de faire ses adieux aux Salons, car il se déchargea, par la suite, du souci d'y envoyer ses œuvres. Ce n'est pas un mince souci, en effet, que celui d'avoir à " préparer son salon " chaque année, c'est à dire à exécuter un ouvrage en vue d'une livraison à jour fixe. Ceux qui sont entrés dans des ateliers à l'approche de l'ouverture d'une exposition savent ce qu'il coûte souvent d'efforts et d'ennuis aux artistes pour arriver à temps, avec des œuvres dont l'achèvement eût demandé moins de fièvre sous le front et dans la main qui tenait la brosse ou l'ébauchoir. D'ailleurs, nous l'avons dit, Peyson, peintre amateur, ne travaillait pas pour la vente, il produisait pour donner généreusement.

Il a légué son portrait en 1877, au Musée de Montpellier; il s'est représenté assis près d'une table, dessinant sur un album posé sur ses genoux et qu'il retient de la main gauche.

* * *

Bien qu'il eût renoncé à participer aux expositions, Frédéric Peyson ne se désintéressa pas de ces solennités officielles de l'art. Il visitait et étudiait les salons en

amateur éclairé, en appréciateur compétent, et sa correspondance intime renferme des jugements marqués au coin d'une critique impatiale et judicieuse.

Il ne se relâcha pas davantage dans ses habitudes de travail, car il resta jusqu'à la fin un artiste laborieux et fécond.

Le nombre de ses ouvrages, dispersés dans les galeries particulières, chez ses parents ou ses amis, est considérable. Aussi nous serait-il impossible de continuer à en dresser un catalogue complet et méthodique.

Il n'a pas laissé moins de trente portraits, en pied ou en buste, de membres de sa famille, d'amis ou de divers personnages. Dans ces derniers, il convient de citer le *portrait de Sicard*, qui lui fut commandé en 1811 par M. de Montalivet, pour le Musée historique de Versailles. Le *portrait de l'abbé de l'Épée*, gravé par Geille, et qui orne le livre de Ferdinand Berthier, est de Peyson.

Parmi ses tableaux religieux ou d'histoire, originaux ou copies de maîtres, on relève: — une Descente de de croix, — la Flagellation, — plusieurs têtes de Saint-Pierre, dans le genre de Lanfranc, — des Madeleines, inspirées du Guide, — le Denier de César, — les Grâces, de l'Education de Marie de Médicis, par Rubens, — l'ange Raphaël quittant Tobie, d'après Rembrandt, — Saint-Pierre dans sa prison, — Saint-Roch, — des répétitions de son tableau : Derniers moments de l'abbé de l'Épée, etc...

Dans ses toiles de genre, on rencontre : — un Curé endormi faisant la classe, aussi spirituel qu'un Adrien van Ostade, — une Scène américaine, — des Jeunes filles, — des Vieilles, — des Gitanos, — des Catalanes, — une Châtelaine, — un Petit marquis, — un Petit moine, — une Liberté, — etc., et une quantité de belles études de tout genre.

Que d'omissions dans cette nomenclature! Pourtant, voilà déjà le bagage d'un véritable artiste, courageux, inépuisable et d'une activité sans défaillance.

Certes, la fertilité n'excluait pas la conscience. Peyson était un peintre d'une sincérité méticuleuse. Un seul trait, d'ailleurs assez original, montrera à quel point il était amoureux de la vérité, notamment dans ses portraits. Ce n'est pas lui qui eût consenti à flatter un modèle, même féminin.

Il faisait le portrait en pied de son neveu, âgé de dix ans. L'enfant posait dans un jardin, tenant d'une main son cerceau, de l'autre un bouquet de fleurs. Le bambin avait des souliers affreusement éculés. Sa mère devait remplacer cette chaussure disgracieuse et aussi renouveler les fleurs étiolées.

On négligea ces détails. De son côté, Peyson ne s'en inquiétait guère ; peut-être même n'était-il pas fâché d'utiliser les notes pittoresques que lui fournissaient des fleurs mourantes et des souliers agonisants. Il peignit donc consciencieuement les mauvaises bottines et le bouquet fané ; et, malgré toutes les supplications de sa sœur, il refusa énergiquement de redresser les talons et de rafraîchir les fleurs. L'artiste était satisfait de son œuvre, cela lui suffisait. Il avait raison, car le portrait est fort beau.

J'ai déja relevé quelque part la double erreur de Degérando qui, reconnaissant aux artistes sourds-muets de l'habileté dans l'exécution, les montre « échouant dans la composition originale et ne pouvant atteindre à l'idéal de l'Art. » Les compositions de Peyson sont là pour réfuter la première observation de l'écrivain.

En ce qui concerne l'impuissance d'atteindre à l'idéal de l'Art, je crois bien qu'on la rencontre tout autant chez les parlants que chez les muets.

L'idéal de l'Art ? Si ce n'est pas une formule creuse et déclamatoire, cela veut dire sans doute la perfection absolue dans l'expression plastique d'un sujet. Alors, si cette perfection existe, où est-elle ? Pour moi, je n'aperçois que des perfections relatives, et je n'en exige pas d'autres d'une humanité condamnée, par l'imperfection de ses ressources, à des aspirations irréalisables.

C'est ainsi que pensait Peyson. Il avait une compréhension si claire du pur idéal, qu'il ne le découvrait dans aucune œuvre. Certes, il le recherchait, comme tous ses confrères en Art, mais avec la sage prétention de s'en tenir éloigné le moins possible, et il le voyait toujours au-dessus de ce qu'ils parvenaient à enfanter, eux et lui. Il n'avait donc que le commun malheur de ne point toucher un but humainement inaccessible.

Un jour qu'il se trouvait dans l'atelier d'un sculpteur en renom, qui venait de terminer une Vierge, on lui demande ce qu'il pensait de cette œuvre. Il l'examina longuement, mais il s'obstina à ne rien répondre. Ce n'est qu'en sortant qu'il fit connaître son impression : « Non, non, mille fois non, ce n'est pas ça... Ah ! s'écria-t-il dans son langage imagé, pour créer une Vierge, la Vierge *idéale*, telle que je la conçois, telle que tout penseur doit la concevoir, il faudrait vivre si détaché de ce monde, sentir son âme dans une atmosphère si pure ! C'est impossible. » Et, passant en revue toutes les Vierges célèbres des écoles du Nord et du Midi, il répétait, après chaque évocation : « Non, ce n'est pas encore ça ... on n'y est jamais arrivé ... on n'y arrivera pas. »

Voilà, si je ne me trompe, un irrécusable témoignage de la possession, par le sourd-muet, du sentiment de l'idéal.

Degérando n'eût jamais émis un doute à ce sujet, s'il lui avait été donné de s'arrêter devant les œuvres de Peyson et devant celles de Loustau, de Princeteau, de Félix Martin, de Paul Choppin, de plusieurs autres encore, qui tiennent un rang distingué dans l'École française, sans qu'il vienne à personne l'idée de rechercher, dans leurs toiles ou sur leurs marbres, la marque d'une infériorité fatale.

(*A suivre*)

Théophile Denis

STATISTIQUE

Des Institutions Françaises de sourds-muets

Paris, Avril 1890

Monsieur le Directeur

Nous avons publié, deux fois, en 1886 et en 1887, dans la *Revue Française*, une statistique de nos institutions françaises dans laquelle nos lecteurs ont pu trouver des renseignements sur nos écoles: Date de la fondation, nom du fondateur, du directeur actuel, nombre des élèves, garçons ou filles, des professeurs, méthode suivie, durée des études. Depuis trois ans, des changements importants ont pu se produire, nous croyons qu'il y aurait utilité et intérêt pour tous à posséder une nouvelle statistique de nos écoles.

Je viens donc vous prier, Monsieur le Directeur, de me faire parvenir pour votre institution, les éléments permettant de la dresser d'une façon exacte et de voir le chemin parcouru depuis trois ans.

Je vous serais reconnaissant de me faire parvenir les renseignements suivants sur lesquels porteront plus particulièrement nos investigations:

1° *Nom de l'institution, adresse*
2° — *du directeur actuel*
3° *Nombre des professeurs*
4° — *des classes*
5° — *des élèves* (1)

---

(1) Ne pas y comprendre ceux qui ont terminé leur instruction et qui sont restés soit comme ouvriers, soit dans l'ouvroir

6° *Méthode suivie actuellement*

7° *Durée des bourses accordées par chacun des départements envoyant des boursiers à l'école.*

8° *Nombre des boursiers*

9° *Observations particulières*

En vous priant de m'envoyer le plus tôt possible, ces différents renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués

Ad Bélanger

UN DOCUMENT SUR LES SOURDS-MUETS

au 17me Siècle

Monsieur le Vte de Grouchy a eu l'amabilité de nous communiquer le document suivant qui montre, une fois de plus, l'état malheureux dans lequel se trouvaient nos malheureux sourds-muets, avant l'arrivée de leur libérateur. Les parents de ces infortunés ne pouvaient songer alors qu'à assurer leur situation matérielle, aussi était-ce leur seul souci.

Nous remercions bien sincèrement le chercheur laborieux qui nous permet d'offrir à nos lecteurs ce document intéressant.

Décembre 1621

Testament de Jean d'Orléans, avocat au Parlement et bailli des pauvres de cette ville de Paris, demeurant rue St. Séverin, en la maison où pend pour enseigne la Serpente.

il lègue cinq sols pour être distribués en la manière accoutumée, ..veut son corps être enseveli en l'Église St.Séverin proche la chapelle Ste. Marguerite, il laisse à Jeanne d'Orléans, sa fille la dernière de ses enfants, âgée de 16 à 17 ans, étant née muette et qui n'a aucun usage de raison, pour subvenir à la nourrir et entretenir durant sa vie une rente de 300 L. : il la confie à Louis d'Orléans, son fils ainé, qui a donné à la dite Jeanne de grandes preuves d'affection, ainsi que sa femme depuis 17 mois qu'elle est dans la maison du testatenr. Le dit testament passé en présence d'Antoine de Het, prêtre régent de la Faculté de Théologie de Paris, confesseur ordinaire du testateur, de François du Four, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, demeurant près le collège de Bourgogne par. St. Eustache, cousin, de Louis Lefèbure, avocat au Parlement et de Louis de Villebois, receveur des présidiaux de Champagne, amis.

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

ALLEMAGNE

Reuschert, Taubstummen-Lehrer-Kalender für 1890 Langensalza, Beyer u. Sœhne (prix 2 fr.).

M. Reuschert, directeur de l'institution des sourds-muets protestants de Strassbourg vient de publier son almanach des instituteurs des. sourds-muets pour l'année 1890.

L'auteur, bien connu par ses travaux statistiques, donne dans cet agenda une foule de renseignements sur

tous les établissements de sourds-muets de l'Allemagne et des pays voisins où l'on parle l'allemant : l'année de fondation, le nombre des élèves, les noms du directeur et des instituteurs, leurs appointements etc, une liste des ouvrages parus depuis le 1er Octobre 1888 jusqu'à la fin de Septembre 1889 et de toutes les revues publiées sur l'enseignement des sourds muets parmi lesquelles figurent la *Revue française* et la Revue internationale.

Cet almanach contient également un article de l'année 1780 par Samuel Heinicke, fondateur de l'institution de Leipzig, sur « la façon de traiter les sourds-muets et les mauvais traitements auxquels ils sont exposés par des cures insensées et de mauvaises mèthodes d'enseignenent " l'article offre un très-grand intérêt, et nous ne pouvons que féliciter M. Reuschert d'avoir eu l'heureuse idée de faire connaitre un des plus anciens écrits de Heinicke. Ce " fragment " , comme Heinicke l'intitule, n'existe plus qu'en très peu d'exemplaires M. Reuschert dit dans son introduction à cet article que l'année 1890 (30 Avril) est le centenaire de la mort de Heinicke.

Au lieu de la carte des chemins de fer de l'Allemagne qui est jointe à l'almanach, j'aurais préféré que M. Reuschert nous ait donné une carte de toutes les institutions des sourds-muets de l'Europe.

L'agenda de M. Reuschert mérite sous tous les rapports d'être recommandé aux professeurs de sourds-muets.

Hill ses livres a l'usage des Sourds-Muets. Leipzig. chez Charles Merseburger

J'ai parlé dans l'un des derniers numéros de la *Revue* de la collection des gravures par Hill; aujourd'hui je voudrais faire connaître ses livres à l'usage des sourds-muets. Hill a publié.

1° Un syllabaire; 2° Premier livre de mots; 3° livre de lecture en trois volumes ; 4° l'histoire-sainte et 5° de petits contes pour les enfants. Un coup d'œil dans ces livres nous montre à quel point Hill était un homme

pratique connaissant parfaitement l'état du sourd-muet. Tous les progrès faits dans l'enseignement des sourds-muets en Allemagne pendant les dernières années, se basent sur la méthode de Hill et ses ouvrages sont encore en usage dans beaucoup d'écoles. Les livres de Hill sont aussi traduits en hollandais par le célèbre directeur de l'école des sourds-muets à Rotterdam, M. Hirsch et ses instituteurs. — M. Koebrich le digne successeur de Hill à Weissenfels, a publié, dans l'esprit de l'auteur, quelques nouvelles éditions. — M. Koebrich lui-même a publié chez Merseburger à Leipzig deux petits livres: un livre de religion pour les sourds-muets d'esprit faible et l'enseignement religieux d'après le catéchisme de Luther.

C. Renz

ITALIE

Costantino Mattioli d. Sc. Pie, Guida per l'insegnamento della parola articolata di sordo-muti (Guide pour l'enseignement de la parole articulée aux sourds-muets par le P. Constantin Mattioli des Ecoles Pies

Sienne 1889. un vol, in-12, 126, p. en italien

C'est une véritable bonne fortune pour tous ceux qui s'occupent de l'enseignement des sourds-muets que de trouver condensés dans l'élégant volume que nous annonçons, les traditions de la grande École de Sienne sur l'enseignement de la parole articulée. Le livre de l'éminent professeur Constantin Mattioli est bien de ceux dont on a le droit de dire qu'il faudrait tout citer. Aussi notre vœu serait-il qu'on pût offrir au public français une traduction qui reproduirait l'œuvre en son entier, sauf, bien entendu, quelques particularités, spéciales à la langue italienne.(1)

O. Claveau

(1) Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que grâce à l'amabilité de M. l'Inspecteur Général Claveau nous commencerons dans un prochain numéro de la Revue Française une traduction du traité d'articulation du P, Constantin Mattioli due à notre éminent collaborateur

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

Institution d'Avignon. Nous avons déja donné une notice sur l'école d'Avignon dirigée par l'abbé Grimaud, nous pensons néanmoins être utile à nos lecteurs en reproduisant la lettre publiée suivante par le Directeur de cet établissement :

ÉTABLISSEMENT DE M. L'ABBÉ GRIMAUD A AVIGNON (VAUCLUSE) POUR L'ÉDUCATION DES SOURDS-MUETS, DES BÈGUES, ET PRINCIPALEMENT DES ENFANTS ARRIÉRÉS DES DEUX SEXES FONDÉE EN 1863.

Monsieur le Docteur.

Depuis vingt-cinq ans je m'occupe de l'éducation des enfants anormaux et j'ai acquis nécessairement dans l'exercice de cette pénible tâche une expérience qui peut être utile à l'humanité.

Je manquerais de sincérité si je disais que tous ceux à qui j'ai donné mes soins sont devenus des sujets brillants et des hommes complets : ce sont des miracles que je ne fais malheureusement pas. Je puis dire néanmoins que tous ceux dont je me suis occupé se sont améliorés considérablement et ont pu rentrer dans leurs familles dociles et soumis, sans passer par les maisons de santé d'où ils ne seraient probablement jamais sortis.

J'ai donc créé, presque à mon insu, un établissement qui tient le milieu entre les maisons d'éducation ordinaires où ces enfants ne peuvent être admis, et les maisons de santé où ils ne sont envoyés que le plus tard possible, et lorsqu'ils sont devenus pour ceux qui les entourent un intolérable fardeau.

Je n'ai rien fait jusqu'à présent pour faire connaître

mon établissement, parce que je pensais qu'il existait en France des maisons de ce genre. Les élèves qui m'ont été présentés dans ces derniers temps, et dont les parents avaient inutilement visité Paris, Lyon, et Marseille, sembleraient indiquer que ces maisons n'existent pas ou qu'elles sont peu connues.

Quand les parents ont la douleur de s'apercevoir qu'un de leurs enfants n'est pas dans des conditions normales. ils s'adressent d'abord à un médecin, et souvent à plusieurs. En présence d'un sujet qui ne souffre pas, les médecins sont embarrassés et conseillent d'attendre. Les parents attendent, les années s'écoulent, l'enfant grandit, et le temps le plus souvent aggrave son état au lieu de l'améliorer.

Les derniers élèves que j'ai reçus m'ont été adressés par des médecins, même par des médecins aliénistes.

J'ai rédigé cette lettre, que je prends la liberté de vous adresser, avec l'espoir de venir en aide aux médecins et aux familles, et je vous prie de la considérer comme une simple communication, non comme une réclame.

Le prix de la pension est de 1200 fr. par an pour les enfants qui peuvent se suffire, et pour ceux qui ont des besoins spéciaux, il est à déterminer avec les parents. Les vacances sont facultatives et subordonnées à l'état du sujet.

Daignez agréer, Monsieur le Docteur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Grimaud, Prêtre
Directeur-Fondateur de l'Institut de Démutisation.

L'abbé de l'Épée *de Boully au théâtre de l'Odéon* — Le Directeur du théâtre de l'Odéon, M. Porrel nous donnera le lundi de Pâques 7 avril une reprise de la pièce de Bouilly. Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cette représentation intéressante pour nos lecteurs.

Ad. B

Nomination du Directeur de l'École départementale des sourds-muets de Nantes.

On lit dans l'Espérance du Peuple de Nantes :

« Nous apprenons avec satisfaction que M. le Préfet, par un arrêté en date du 18 courant vient d'agréer, comme Directeur de l'École départementale des sourds-muets, en remplacement du très regretté Frère Louis, M. Constantin Antoine, en religion Frère Privat.

« Le nouveau Directeur a débuté comme professeur en 1872 sous le vénéré Frère Louis ; il remplissait, en dernier lieu, les fonctions de sous-directeur à l'institut des sourds-muets de Poitiers.

« Nous savons que son intention est de s'inspirer des principes administratifs de son digne prédécesseur. Il peut compter sur le bienveillant appui de tous, car l'œuvre si éminemment humanitaire dont il aura la sollicitude a toutes les sympathies de la population nantaise.»

NÉCROLOGIE Monseigneur de Haërne.

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de Monseigneur de Haërne. Prélat domestique de Sa Sainteté, Chanoine honoraire de la Cathédrale de Bruges, Ancien membre du Congrès National, Membre de la Chambre des représentants, Président de la Société Centrale de la Croix de fer, Fondateur des Instituts de Sourds-muets de Boston-Spa (Angleterre) et de Bombay (Indes), Grand-Cordon de l'Ordre de Léopold, Décoré de la Croix de fer Commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, Commandeur de l'Ordre du Christ du Portugal, Chevalier de la Légion d'Honneur, etc., etc.. né à Ypres le 4 juillet 1804 et décédé à Saint Josse-ten-Noode (Belgique) le 22 Mars 1890 Nous publierons dans notre prochain numéro une notice biographique sur l'ancien président du Congrès international de Bruxelles qui depuis longtemps se dévouait à l'œuvre de l'éducation des sourds-muets.

Institution de Gênes (Italie). — Les journaux de Gênes nous annoncent que les élèves de l'Institut Royal des sourds-muets de cette ville ont représenté le 5 février avec un plein succes une comédie intitulée *l'envieux démasqué*, une comédie en 3 actes, s'il vous plaît et sur un vrai théâtre, le petit théâtre de l'Orphelinat mis gracieusement à la disposition des jeunes auteurs par l'administration de cette œuvre. M. le Commandeur Thomas Ruzza faisait les honneurs de cette soirée intéressante à laquelle assistaient beaucoup de personnes notables de la ville, entre autres le préfet M. Munichi. Compliments bien sincères au V. Directeur de cette institution le R. Silvio Monaci.

L'Abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro diverses notices bibliographiques notamment celle qui concerne M. Hogeheijde

---

AVIS IMPORTANT

Ce numéro étant le premier de la Sixième année, nous prions nos lecteurs de vouloir bien nous faire parvenir le montant de leur abonnement pour la sixième année

Le mode de paiement le plus simple est l'envoi d'un mandat par la poste soit à :

M. Ad. BÉLANGER, directeur de la Revue, rue Méchain 13 Paris

ou à M. Eug. BÉLANGER Imprimeur-Gérant du journal 225. rue Saint-Jacques Paris

ABONNEMENT

Pour la France un an	**9 francs**
Pour l'Étranger un an	**10 —**

En vente au bureau du journal

1re année	**4 fr**
2 »	**9 fr**
3 »	**9 fr**
4 »	**9 fr**
5 »	**9 fr**

L'imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue saint-Jacques 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
6me année. N° 2 Mai 1890.

FRÉDÉRIC PEYSON

peintre sourd-muet

(*fin*)

Nous connaissons l'artiste, voyons l'homme.

Au physique, Peyson n'avait qu'à se louer de la nature: il était robuste, solidement bâti, d'une belle santé. Agile et vigoureux dans les exercices du corps, il était d'une force peu ordinaire; il en donna un jour une singulière preuve. Une voiture arrivait à fond de train derrière lui; rien ne l'avertissait du danger qui le menaçait : il ne pouvait entendre ni le bruit des roues ni les avertissements du cocher... Tout à coup le cheval le touche à la nuque; il se retourne précipitamment et, n'obéissant qu'à l'instinct de conservation, il assène un maître coup de poing sur la tête de l'animal, qui s'abat à ses pieds.

Les traits du visage avaient une virilité qu'accentuaient encore d'épaisses moustaches. Le front était large, ses yeux, de grands yeux bleus fort beaux, atténuaient, par la douceur et la bonté du regard, la rudesse du masque ; ils avaient une limpide éloquence. Toute sa physionomie, d'ailleurs, parlait clairement, et telle était la justesse d'expression de ses moindres gestes, qu'on s'entretenait avec lui sur tout sujet sans difficulté.

Malgré cette abondance et cette intelligibilité de son langage mimique, Peyson sentait tout le prix du langage oral. Devait-il cette perception aux vagues ressouve-

nances d'une faculté qu'il avait possédée dans son bas âge?.. Toujours est-il qu'il ne pouvait se défendre de manifester, à l'occasion, son chagrin d'en être privé. « Parler !. oh! parler!...», s'écriait-il souvent en gestes énergiques et désespérés. Et montrant à sa nièce, sa compagne habituelle dans ses promenades autour de Montpellier, de malheureux ouvriers accablés du poids des plus durs labeurs: « Je donnerais tout, disait-il, pour être à leur place. »

Il désirait d'autant plus avidement la parole, qu'il se plaisait infiniment dans la société des parlants. Il suivait leurs conversations avec une facilité prodigieuse, et telle était l'intensité de son observation, qu'il saisissait non seulement l'expression de la pensée, mais la pensée elle-même avant qu'elle eût revêtu la forme verbale. « Sa perspicacité était parfois effrayante, nous dit sa nièce, et je ne réussissais pas à m'y soustraire, même en baissant les yeux. »

Dans les moments où son infirmité provoquait ses découragements, on lui rappelait celle de l'aveugle, et l'apaisement se faisait dans esprit. Pour lui, — un peintre, un être vivant par la vue, — la cécité était une infortune incommensurable avec celle qui résultait de la surdimutité.

Sa mère, qu'il perdit en 1847, ne se consola jamais d'avoir un enfant sourd-muet. Quand son Frédéric revenait de Paris et se jetait dans ses bras, qu'elle lui parlait et que les lèvres de ce fils restaient closes inexorablement, elle éclatait en sanglots. C'était une scène déchirante, qui arrachait des larmes à tous ceux qui en étaient témoins.

* * *

En dehors des heures attristées qui traversaient sa vie, et lorsqu'il se retrouvait au milieu d'amis, privés

comme lui, des moyens ordinaires de communication avec la société, Peyson se montrait naturellement gai et d'un commerce très agréable. Sa belle humeur lui dictait des réparties pleines d'esprit et d'à-propos, et il savait, au besoin, la retremper dans les souvenirs toujours vivaces des joyeuses années de l'atelier. Son crayon laissait même parfois les lignes sévères de l'esquisse historique pour les audacieuses fantaisies de la caricature.

« Le brave cœur et l'aimable camarade ! » disent encore ceux qui ont connu Peyson. S'il était bon et affable, il eût été imprudent de chercher à le tromper. Loyal et franc, il aimait les caractères droits. Indépendant, il ne reconnaissait que la domination des supériorités. Il savait réfléchir avant d'arrêter une décision; mais quand son parti était pris, il y persévérait avec une inébranlable volonté.

* * *

Peyson avait parmi les sourds-muets, des amis de choix; tels que Berthier, Gouin, Omnès, Braquehais, Lenoir, Ad. Combes, etc.

Celui qu'il affectionna le plus, et cette préférence fait l'éloge de son sage esprit et de son jugement éclairé, existe encore c'est le savant et vénérable instituteur M. Claudius Forestier, qui dirige depuis cinquante ans, une école à Lyon, Peyson allait le voir fréquemment. Sa famille se rappelle la « salutaire influence » qu'exerçait sur lui le rapprochement des deux amis.

Ils firent ensemble un voyage en Italie. Se trouvant à Rome, ils obtinrent de Pie IX une audience particulière dont Peyson a laissé un récit intéressant que nous avons lu dans ses notes de touriste. Le Pape, qui les accueillit avec une extrême bienveillance, les entretint de divers sujets, notamment des causes de la surdi-mutité. Venant à examiner la question des

mariages entre parents: « Je connais les inconvénients qui en résultent, leur dit-il, et cependant l'Eglise est obligée d'accorder les dispenses; car, en France, vous avez le mariage civil, et l'on s'en contenterait, si je refusais les dispenses...»

L'entrevue fut bientôt égayée par les bons mots du Pape et, lorsque vint le moment de se séparer, il demanda à ses visiteurs charmés s'il leur plairait de se rencontrer avec lui dans l'établissement des sourds-muets de Rome. Ils s'empressèrent d'accepter cette proposition et rendez-vous fut pris pour le lendemain. Pie IX et nos deux voyageurs passèrent donc en revue l'institut romain, mais cette inspection fut une véritable fête pour le personnel enseignant et les élèves; la conversation enjouée du Pape n'avait rien qui ressemblât aux froides interrogations d'un pédagogue.

* * *

On voit que Peyson ne craignait pas de s'aventurer dans de longs voyages. Il les recherchait pour étendre encore les connaissances variées qu'il savait acquérir par de sérieuses et continuelles lectures.

Bien qu'il eût sa résidence principale à Paris, il ne passait guère d'année sans reprendre le chemin du midi. Même après le décès de son père et de sa mère, il conserva un appartement et un atelier dans l'habitation de sa famille, à Montpellier. Les séjours qu'il faisait dans sa ville natale étaient parfois très longs; il y passait jusqu'à huit mois dans une année.

Il s'éloignait toujours de son pays avec regret, et cependant c'était avec une grande joie qu'il revoyait Paris. C'est à Paris qu'au point de vue de son art il trouvait des ressources et des avantages que ne pouvait lui offrir la province; il y sentait moins l'isolement auquel

le condamnait sa situation, car il pouvait s'y mouvoir dans la nombreuse société de ses *frères*, anciens professeurs ou anciens condisciples de l'Institution où il avait été élevé.

C'est dans ce Paris, dans cette Institution, qu'il était né à la vie intellectuelle. C'est là qu'il avait acquis son talent, qu'il avait obtenu ses succès, qu'il avait reçu les sympathiques encouragements de la presse, de ses maîtres et des connaisseurs.

Il aimait le mouvement de la grande ville ; aussi, s'il changea plusieurs fois de logement, il ne s'éloigna jamais des boulevards. C'est dans la rue Louis-le-Grand, avec fenêtre sur le boulevard des Italiens, qu'il demeura le plus longtemps. Son dernier appartement était rue Grétry.

Il aimait tant Paris, qu'il voulut y rester pendant le siège, malgré les instantes prières de sa famille ; et, bien qu'il eut à y souffrir, il repoussa toutes les occasions qui se présentèrent pour l'en faire sortir. Sa vie y fut même en péril dans de singulières circonstances.

Il fut pris un jour, en pleine rue, pour un espion prussien, on en voyait partout ! On voulut l'entraîner devant un conseil de guerre. Il avait beau protester, ses gestes et son mutisme ne faisaient que donner du poids à l'accusation dont il était l'objet. Plus il se défendait, plus on l'étreignait et on le maltraitait. Un hasard le sauva : quelques uns de ses amis le reconnurent au milieu de la bagarre et leurs explications parvinrent à convaincre de leur erreur ceux qui l'avaient arrêté.

Toutefois Peyson garda de cet incident un souvenir si pénible, que sa santé en fut ébranlée. Un prussien ! un espion ! lui qui, dans ses angoisses d'ardent patriote, laissait tomber de son cœur troublé, dans une lettre du 2 Août 1870, ces pressentiments qui devaient être une cruelle réalité : « Si la France était vaincue, elle *pleurerait du sang*, car la Prusse nous enlèverait l'Alsace et la Lorraine.... »

Les souffrances physiques et morales endurées pendant

le siége, jointes aux douloureuses émotions que lui causèrent nos désastres, jetèrent dans son âme une tristesse qui ne devait jamais s'effacer.

Dès cette époque, « sa gaîté naturelle, écrit sa sœur, l'abandonna complètement, sa forte constitution s'affaiblit graduellement, il devint sérieux, morne, on pourrait presque dire ennuyé de la vie. Bientôt il fit son testament, bien que rien encore ne pût faire présager sa fin prochaine. »

Frédéric Peyson mourut le 13 Janvier 1877, à Montpellier, où il s'était retiré depuis plusieurs mois.

Il conserva jusqu'au dernier moment la lucidité de son esprit. Il resta « doux et courageux devant la mort, rapporte un témoin du suprême adieu, sa fin fut celle d'un fervent chrétien.... Nous voyant en prières près de lui, il leva encore sa main défaillante pour faire le signe de la croix.... Elle retomba de la hauteur du front.... Il n'était plus ! »

* * *

L'amour de l'Art et l'amour du bien, telles sont les deux nobles passions qui dominent dans la vie de Frédéric Peyson. Elles l'ont suivi jusque dans la tombe. On les retrouve, en effet, dans ses dispositions testamentaires.

L'artiste a légué au Musée-Fabre, en outre des tableaux dont nous avons parlé, une somme de *dix mille* francs destinée à enrichir la collection de peinture de sa ville natale. Il a créé une rente de *cent cinquante* francs pour être donnée en récompense à l'élève qui obtiendrait le premier prix de tête peinte à l'Ecole des Beaux-Arts de Montpellier. Ce prix porte le nom de *prix Peyson*. Le nom de Frédéric Peyson a, en outre, été donné à une rue de la ville. — C'est encore la pensée de l'artiste qui apparaît dans le legs fait au musée de Cluny d'un meuble

précieux du 17e siècle ayant appartenu à Marie de Médicis. Ce meuble est désigné au catalogue sous le n° 1451.

L'homme de bien a compris dans ses libéralités divers établissements charitables de Montpellier. Il a notamment légué *quatre mille* francs à l'institution des sourds-muets. L'école de sourds-muets d'une autre ville, dont le directeur était son ami, a reçu *dix mille francs*. Il a assuré à M. Combes, actuellement professeur à l'Institution des sourds-muets de Namur, une rente viagère de *six cents* francs. Ce même professeur, digne sous tous les rapports, de cet affectueux souvenir, écrivait encore dernièrement que Peyson, dans son inépuisable générosité, lui avait offert *quarante mille francs* pour fonder une institution. « Je n'acceptai pas, dit-il, de crainte qu'une question d'argent ne vînt empoisonner notre amitié. »

Mais combien n'eurent pas les mêmes scrupules : et nous savons, entre autres faits, que Peyson fit abandon d'une assez lourde somme avancée à un camarade, pour le soutenir dans une entreprise commerciale.

Trois jours avant sa mort, se souvenant que, par suite de pertes récentes, M. de N....., sourd-muet, se trouvait dans une situation précaire, il pria sa sœur de lui envoyer *dix mille* francs. Madame Boyer Peyson fit parvenir cette somme à l'ami malheureux de son frère par l'entremise du colonel de M....., parent du destinataire.

D'autres legs individuels, faits au profit de sourds-muets et représentant un chiffre d'une certaine importance, achèvent de donner la plus haute idée de cette âme bienfaisante...

A quelle source avait-il puisé ces sentiments élevés, ce desintéressement, cet évangélique amour du prochain? Dans sa famille d'abord, nous le savons et, dussions-nous blesser la modestie de ses chères survivantes, nous voulons le dire bien haut ; mais aussi dans l'admiration que lui avait inspirée la vie sublime de l'abbé de L'Épée. Frédéric Peyson avait une telle vénération pour la

mémoire de l'illustre *père* des sourds-muets, qu'il a voulu, par delà la mort, se montrer un de ses plus dignes et de ses plus glorieux enfants.

Théophile Denis

LA QUESTION DES EXTERNATS DE SOURDS-MUETS

en ALLEMAGNE

(suite)

Voir la Revue française du mois d'Avril 1890

Après avoir exposé les avantages du régime de l'internat substitué au régime de l'externat pendant les premières années du cours d'instruction, l'honorable M. Cüppers a développé comme suit ses idées sur le plan d'organisation à adopter :

§ 2. L'INTERNAT DOIT ÊTRE ORGANISÉ DE TELLE FAÇON QU'ÉTANT SOUMIS A LA DIRECTION DE L'INSTITUTION, IL N'AIT NULLEMENT A FAIRE APPEL AUX PROFESSEURS DE CET ÉTABLISSEMENT.

Il va sans le dire que l'internat, tout en conservant une certaine autonomie, ne saurait être placé dans une situation d'indépendance absolue vis à vis de l'institution de sourds-muets, qu'il faut écarter toute idée d'opposition entre l'un et l'autre établissement, que par suite toute l'organisation de l'internat, tout ce qui s'y crée, tout changement à l'ordre établi doit être l'objet d'une entente avec le directeur de l'institution. Celui-ci doit avoir le droit, comme il en a le devoir, de veiller à ce que ce qui a été réglé soit exécuté. Mais dans l'internat tel qu'il me paraît devoir être organisé, l'inter-

vention des professeurs de l'institution ne me paraît nullement nécessaire. En effet, et en premier lieu, je n'entends pas que l'enseignement doive se prolonger dans l'internat. Les enfants ont assez et bien assez des heures d'études qui leur sont assignées pour chaque journée passée dans l'institution. Le reste du temps, ils doivent être affranchis de la juridiction de l'enseignement et de l'école. Il ne faut pas qu'il y ait toujours et partout quelqu'un derrière eux cherchant, pour peu que l'occasion s'en présente à enrichir leur vocabulaire, à leur enseigner des phrases de conversation, à contrôler l'emploi des formes de mots et de phrases qu'ils ont apprises. Cette servitude qui paraît tout à fait appropriée pour tuer toute gaîté de jeunesse, de jeu, de commerce de la vie, je voudrais la tenir bien loin des enfants. Aussitôt que les heures de classe sont écoulées, ils doivent, selon moi, être laissés à la joie de vivre comme enfants, et par conséquent être avant tout délivrés de toute contrainte tendant à régler comme en classe leurs actions et leur conduite. En second lieu, je ne veux point de surveillance exercée par les professeurs. Il ne faut pas, sans doute que dans l'internat les enfants soient laissés libres de fainéanter à leur fantaisie et d'organiser toutes sortes de cachotteries. Il faut au contraire qu'ils restent constamment sous les yeux de grandes personnes, en telle manière toutefois qu'ils ne se sentent pas surveillés, mais qu'ils voient dans ces relations quelque chose d'amical, d'aimable, d'excitant soit pendant le jeu, soit pendant le travail, soit au cours de toute espèce d'occupation. Je crois que nous sommes tous unanimes à penser que c'est purement et simplement dans ce sens qu'il convient de comprendre et d'exercer la surveillance ; mais, pour cela, je ne voudrais pas voir employer les professeurs qui, après avoir accompli leur tâche journalière d'enseignement, sont fatigués et ont besoin de se remettre, et ceci dans l'intérêt des enfants comme dans celui des maîtres. Il nous faut un personnel dont l'intelligence soit reposée, qui, après les divers travaux de ménage, trouve gaîté et repos dans les relations avec les petits sourds-muets. S'il arrive que, par mesure d'équité, l'on dispense du service de surveillance les professeurs les plus âgés, qui ont chez eux femme et enfants et qu'on ne veut pas enlever à leur famille, le fardeau et la responsabilité tombent sur des jeunes gens qui, à tous points de vue, sont aussi peu propres que possible à ce service, Je ne m'arrêterai pas à retracer davantage

le tableau de la surveillance des professeurs dans l'internat. Il me suffira de dire que, dans les classes où des internes et des externes se trouvent confondus, je reconnais les premiers à ce qu'ils ont généralement peu de goût pour la parole, manquent de gaîté, ont l'esprit moins vif et je n'en suis pas etonné.

En troisième lieu, je ne voudrais pas même voir les protesseurs appelés à surveiller une étude. Cela ne pourrait être un repos pour eux. Je recommande précisément que les personnes qui sont chargées d'un tel service, spécialement dans un internat, soient tout autour des enfants pendant que ceux-ci font leurs devoirs de classe, apprennent par cœur ou répètent leurs leçons. Je tiens ceci pour suffisant et en même temps pour impertant au point de vue des communications par la parole dans l'internat. En effet les personnes dont-il s'agit en faisant, acte de présence pendant les études, se trouvent entretenir des relations renouvelées chaque jour avec l'enseignement ; elles se mettent sans peine au courant du savoir que les enfants possèdent en fait de connaissances positives et de langage, des formes de phrase qu'ils ont à leur disposition et de leurs progrés quotidiens. Elles se rendent aptes de cette façon à entrer en communication fructueuses, par la parole avec les élèves des classes et à les faire avancer.

En quatrième lieu, je ne voudrais pas voir employer les professeurs à contrôler la marche de l'internat ; les personnes auxquelles cet internat est confié doivent posséder notre confiance à un degré éminent et ont besoin, ont droit de réclamer de nous cette confiance. Pour exercer utilement leur activité auprès des enfants, elles ont besoin d'avoir cette confiance à un bien plus haut degré que les gardiens isolés, auxquels nous pouvons remettre aujourd'hui les enfants sauf à les retirer demain. Vis-à-vis de ces personnes, il suffira que le directeur de l'institution surveille et sache comment les choses se passent dans l'internat. Que pourrait-on gagner à ce que les professeurs reçussent pareille mission ? Si les personnes qui dirigent l'internat ne sont pas ce qu'il faut, cette surveillance et ce contrôle réclamés des professeurs ne sauraient suffire pour remédie à fond à quoi que ce soit. Dans le cas contraire, il n'y a pas besoin d'un tel contrôle qui a même quelque chose de blessant et risque de troubler la bonne harmonie.

Donc, en résumé, je suis d'avis d'écarter absolument de l'internat les professeurs de l'institution.

Mais où trouverons-nous donc les personnes qu'il nous faut vraiment pour notre internat ? Partons avant tout de ce principe que les enfants que nous envoyons à l'internat ne doivent pas perdre pour cela quoi que ce soit des avantages d'une vie de famille bien réglée, mais, au contraire, y participer, s'il se peut, à un plus haut degré. Ces enfants doivent se sentir enrôlés dans une association bien organisée sous tous les rapports où l'on se dit avec satisfaction : « Il est bon d'être ici » ,où les relations réciproques ont un caractère amical et joyeux, où chacun doit-être à son rang, trouver les moyens d'exercer son activité selon son pouvoir comme sous le patronage d'une mère, rencontrer une sollicitude maternelle pour ous les besoins de la vie, des soins maternels en cas de maladies, une direction, une éducation maternelles et par-dessus tout l'amour ardent et sincère d'une mère se manifestant à chaque élève en particulier. Une tâche si importante et entraînant une responsabilité si étendue ne peut-être confiée qu'à des personnes ayant pour cela une véritable vocation, c'est à dire à des personnes suffisamment et incontestablement capables d'abord de bien tenir une grande maison, de donner et de perfectionner sur cette base et dans ce cadre, pour un nombre d'enfants important, une bonne éducation physique, morale et religieuse, même avec la complication des conditions défavorables que présentent à tous égards les enfants nouvellement admis, par suite de leur infirmité et de leur provenance de familles si différentes. Ces personnes doivent encore exercer dans toute son étendue la surveillance que l'établissement d'instruction est en droit de réclamer sous le rapport de l'aide à donner et de l'élan progressif à seconder pour arriver au but.

Si l'on considère la difficulté, l'étendue de ces devoirs à remplir, qui, certes, ne sont pas dans les aptitudes de tous le monde, on pourrait à juste titre s'étonner de voir des internats mis pour tout ou partie aux mains de personnes sans instructiou, prises dans les rangs de ia domesticité. Si notre internat doit réellement offrir l'image d'une bonne vie de famille en larges proportions, il faut qu'il y ait au centre de tout une personne qui remplisse le rôle de maîtresse de maison. Elle gouverne le ménage de tout l'externat, y conduit et ordonne la vie, dispose et agit à son gré avec les auxiliaires qui l'entourent sans que les enfants puissent s'apercevoir le moins du monde qu'elle dépend d'une autorité étrangère,en

en reçoit des instructions, est soumise à une surveillance et à un contrôle. Or, il faut qu'il en soit ainsi, mais comme nous ne pouvons évidemment employer de la sorte l'ancien personnel de domestiques ou des personnes du même ordre, je réponds à la question ci-dessus posée :

§ 3. IL CONVIENT DE CONFIER L'INTERNAT A DES RELIGIEUSES CATHOLIQUES OU A DES DIACONESSES PROTESTANTES.

Ces dames nous donnent par la préparation qui résulte de leur vocation les meilleures garanties que l'on puisse désirer pour le bon accomplissement de la tâche que nous mettons entre leurs mains. Chercher à le démontrer ici me paraîtrait une perte de temps et, j'oserais le dire, presque une offense pour les Communautés dont il s'agit et qui, ayant fait leurs preuves, jouissent par cette raison de la confiance générale de leurs co-religionnaires.

Ce qui les recommande d'ailleurs particulièrement, c'est qu'elles sont en situation de choisir le personnel le mieux préparé à remplir la tâche, de mettre toujours un nombre suffisant de leurs membres à la disposition des institutions, d'assurer leur recrutement et par suite de remplacer en temps utile le personnel épuisé par le travail. Il est évident que tout cela est d'une importance inappréciable pour perpétuer l'existence de tout internat et pour garantir la bonne marche du service. Autrement, et eût-on réussi à voir ces conditions remplies, on se demande nécessairement : Combien de temps cela durera-t-il et qu'est-ce qu'il arrivera ensuite ? Avec le personnel dont je parle, ce souci disparaît.

§ 4. IL EST AVANTAGEUX PAR DIVERS MOTIFS QUE L'INTERNAT SOIT, AU POINT DE VUE DE L'EMPLACEMENT, DANS LES RAPPORTS LES PLUS IMMÉDIATS QU'IL SOIT POSSIBLE D'AVOIR AVEC L'INSTITUTION,

On ne peut pas strictement exiger et comme une condition *sine quâ non* que l'internat se trouve dans le voisinage immédiat de l'institution, mais, en tous cas, je tiens cela pour désirable. La proximité des deux établissements simplifie les relations du directeur de l'institution avec l'internat, et donne par là satisfaction aux intérêts des deux parties. En outre les services économiques de l'internat, si celui-ci est voisin de l'institution offrent d'une manière commode, pour l'instruc-

tion à donner dans les classes inférieures et moyennes, un matériel d'enseignement intuitif qu'on trouverait difficilement sans cela, plus complet et plus au gré de ses désirs.

Quant à l'idée d'établir, pour tout ou partie, l'internat dans les locaux de la classe, je la repousse absolument. Si l'on mettait à usage de réfectoire, de salle de travail pour le ménage les pièces dans lesquelles les enfants reçoivent l'instruction, on nuirait au respect que les élèves doivent avoir pour la classe. J'estime en outre que cette pratique est préjudiciable à la santé. A quel moment pourra-t-on balayer, laver, aérer les salles de classe ? Il s'y mettra inévitablement avec le temps cette odeur bien connue de caserne, qu'il devient alors impossible de chasser.

§ 5. LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR ET LE RÈGLEMENT JOURNALIER DE L'INTERNAT SONT PRÉPARÉS ET ARRÊTÉS DE CONCERT AVEC LA COMMUNAUTÉ PAR LE DIRECTEUR DE L'INSTITUTION. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DOIT-ÊTRE EN OUTRE SOUMIS AUX AUTORITÉS DESQUELLES DÉPEND L'ÉTABLISSEMENT D'INSTRUCTION.

Je pense que ce point ne réclame ni justification ni démonstration et je me borne à en dire deux mots. Il va de soi que le réglement intérieur et le réglement journalier doivent s'accorder tout autant qu'il est nécessaire avec les régles de la Communauté et cela pourra se réaliser sans préjudices pour le but auquel doit répondre l'internat. Le réglement intérieur a le caractère d'un statut pour l'administration de la maison. C'est à bon droit qu'il doit être soumis à l'approbation du directeur de district ou des autorités desquelles dépend l'établissement d'instruction. Le réglement journalier, au contraire, est une chose variable suivant les saisons et suivant d'autres circonstances et les règles générales ayant été posées dans le réglement intérieur, il suffira de s'en remettre, pour le réglement journalier, à l'appréciation de la direction de l'établissement,

Je termine. J'ai mis de mon mieux en lumière les avantages du régime de l'internat appliqué aux trois premières années et je suis entré dans les détails qui m'ont paru nécessaires au sujet de son organisation. Mais je n'ai pas eu l'intention de faire, en traitant le sujet, ce qu'on appelle une thèse de doctorat. Il s'agit d'une chose qui me tient à cœur, à la réalisation de

laquelle je voudrais contribuer, Puisse mon espoir n'être pas trompé! Puisse le régime que je recommande: internat à la base, externat au sommet; internat pour les trois premières années d'instruction, externat pour les années suivantes, régime qui remédie aux inconvénients de l'un et de l'autre système et en réunit les avantages, être le régime de l'institution de sourds-muet de l'avenir. Dieu veuille en disposer ainsi!

Traduit de l'allemand par
O. Claveau

(*A suivre*)

LE FRÈRE LOUIS

Directeur de l'Institution départementale des sourds-muets de Nantes

Louis Augustin Caillaud, en religion *frère Louis* naquit à Bel-Air, Commune de Treize-vents (Vendée) le 7 Janvier 1823.

Dès 1839, à l'âge de 16 ans, nous trouvons déjà le frère Louis instruisant les sourds-muets à l'institut de Saint-Médard les Soissons ou le P. Deshayes fondateur de l'ordre de Frères de Saint-Gabriel venait de le conduire, il y fait son apprentissage et deux ans après le jeune professeur était envoyé à l'Institution d'Orléans dont notre vénéré confrère et ami, le R.P. Bouchet était alors aumônier (1841).

Il n'y resta que peu d'années et passa en 1844 à l'école départementale de Nantes qui venait d'être transférée (1843) de la Chartreuse d'Auray (1). Il y avait alors 25 ou 30 élèves occupant un des vieux bâtiments de l'hospice Saint-Jacques.

---

(1) Consulter: R. P. Bouchet. Notice sur l'Institution de la Chartreuse d'Auray (Revue Française 3e année. No 8 p. 175.)

Notre jeune professeur en devint bientôt le Directeur. Dès lors, il se consacre corps et âme à son institution, ce n'est plus seulement le jeune et brillant professeur, c'est l'administrateur consommé.

Il n'est pas chez lui, il est à l'étroit ; grâce à ses démarches persévérantes, favorisées par le Préfet. M. Henri Chevreau et, l'évêque Mgr. Jacquemet, le Département achète la propriété de la Persagotière et en 1856 les sourds-muets viennent l'habiter. Nous le voyons alors organiser sa maison, ses élèves deviennent ses auxiliaires, ses ouvriers, les uns sont jardiniers, d'autres menuisiers, cordonniers, tailleurs, tous, lorsqu'ils sortiront seront capable de gagner leur vie.

En 1870-71, son école devient une ambulance, enfin en une année (1873) il bâtit une chapelle et trouve un aumônier volontaire (gratuit).

Depuis 30 années le frère Louis était à Nantes, ses supérieurs l'envoient à Orléans ; mais les démarches pressantes de l'évêque Mgr. Fournier et du Conseil-Général obtiennent le retour à Nantes du zélé directeur, il se remet à son œuvre avec courage et obtient du Conseil Général le vote des fonds nécessaires pour la construction d'un nouveau bâtiment, il pourra ainsi augmenter son effectif et recevoir 70 élèves.

Une révolution se préparait en France dans l'enseignement des sourds-muets le Congrès de Milan qui devait sanctionner les efforts tentés en France par l'administration du Ministère de l'Intérieur allait se tenir (1880). Le frère Louis envoie 5 de ses professeurs : je suis trop vieux pour m'y rendre, disait-il.

Sans hésiter, se conformant aux vœux exprimés, il introduit la méthode orale dans son institution et grâce à de nouvelles subventions du Conseil Général. il transforme sa maison afin de se plier aux exigences de la méthode (1887).

Depuis 51 années, frère Louis avait voué sa vie au service des sourds-muets, s'efforçant de leur prodiguer l'éducation et l'instruction, d'en faire des hommes utiles. Il

voulait à côté de son œuvre, de l'institution de Nantes, fonder une école pour les aveugles et le Conseil Général avait accueilli favorablement sa demande. Mais Dieu avait trouvé la mesure suffisamment pleine et le 11 Janvier dernier, il rappelait à lui le vénérable Directeur La ville de Nantes lui a fait des funérailles dignes de lui et ses anciens élèves, n'oublieront jamais ce qu'ils doivent au savant modeste qui vient de disparaître.

Ad. Bélanger.

L'ABBÉ DE L'ÉPÉE AU THÉATRE

« L'ABBÉ DE L'ÉPÉE » *de Bouilly*

Comédie historique en 5 actes

M. Porrel, le sympathique Directeur de l'Odéon, a donné le Dimanche 6 Avril une reprise de *l'abbé de l'Épée*, comédie historique de Bouilly, Cette pièce représentée pour la 1re fois au Théâtre Français, le 14 Décembre 1799 repose, on le sait sur une donnée historique : L'abbé de l'Épée, le célèbre instituteur, recueille un jeune sourd-muet en haillons, l'instruit, croit, d'après les renseignements de l'enfant reconnaître le fils spolié d'une grande famille ; après mille recherches retrouve le spoliateur et obtient un Arrêt du Parlement de Paris rétablissant le jeune Comte de Solar dans ses titres, lui restituant aussi la fortune de ses pères (8 Juin 1781) Il convient cependant d'ajouter que cette sentence fut infirmée peu de temps après la mort de l'abbé de l'Épée (1792)

La scène se passe à Toulouse. Au 1er acte, l'abbé de l'Épée arrive dans cette ville avec son jeune élève qui

reconnait la place sur laquelle se trouve l'hôtel de ses ancêtres, puis la maison paternelle.

Nous retrouvons de l'Épée au 2e Acte chez Franval un avocat célèbre de la ville et venant lui demander le conseil de ses lumières. Il lui explique sa cause.

C'est toujours chez l'avocat Franval que se passe le 3e acte. L'abbé de l'Épée lui présente Théodore son jeune élève qui reconnait Marianne la femme de l'ancien portier de l'Hôtel d'Harancourt.

A l'acte suivant, nous sommes chez Darlemont, le spoliateur du jeune Comte. Son vieux domestique, Dupré, son complice avec lequel il conduisit le jeune sourd-muet à Paris, poussé par le remords, rapporte l'argent qu'il reçoit pour prix de son crime.

Nous oubliions de dire que Saint-Alme le fils de Darlemont est amoureux de la sœur de l'avocat Franval et que Darlemont et Madame Frauval s'opposent chacun de leur côté à l'union projetée.

L'avocat Franval et de l'Épée se rendent chez Darlemont pour obtenir de celui-ci la restitution du titre et de la fortune du Comte d'Harancourt. Refus de Darlemont. Le jeune sourd-muet introduit, reconnait son tuteur et son cousin auquel il sauva la vie autrefois.

Enfin au 5e acte, après la reconnaissance du vieux domestique Dupré qui avoue sa complicité, Saint-Alme parvient à obtenir de son père une reconnaissance de Jules d'Harancourt et Théodore donne à son cousin Saint-Alme la moitié de ses biens.

Le rôle de Théodore, le jeune sourd-muet qui fut créé à l'origine par Madame Talma était rempli cette fois avec beaucoup de talent par Melle Sanlaville ; celui de l'abbé de l'Épée joué autrefois par Talien était tenu non moins consciencieusement par Jahan.

Bien *sourd-muet*, Melle Sanlaville, c'est le meilleur compliment que l'on puisse faire à la gracieuse artiste, très pathétique aussi la scène de reconnaissance de l'Hôtel d'Harancourt.

Au 3e acte, l'abbé de l'Épée montre à la famille Franval

de quelle façon il correspond avec ses élèves, comment celui-ci interprête ses signes et peut répondre aux questions qu'on lui adresse,

Quel est le plus grand homme vivant ? demande Clémence la sœur de Franval. Les signes de l'Épée traduisent la question de Clémence. La réponse du sourd-muet ne se fait pas attendre. — C'est l'abbé de l'Épée, c'est son maître.

Pendant cette scène, on aurait entendu une mouche voler dans la salle, l'auditoire était absolument devenu sourd-muet, les yeux des spectateurs cherchant à ne pas perdre un signe de cette scène. Très expressifs, très bien rendus les signes de l'abbé. L'excellent acteur Jahan s'était incarné dans le rôle de l'abbé et l'a rendu avec une grande perfection. Rien de plus palpitant que le 4e acte dans lequel, M. Duparc (Darlemont) a montré de très grandes qualités. Pour ne rien omettre, signalons la simplicité toute naturelle de Melle Duhamel (Clémence) et le jeu clair et précis de M.M. Dupont et Maury (Franval et Saint-Alme Mme Crosnier et M. Duard ont également été tres appréciés du public.

Comme elle avait bien l'air d'un sourd-muet entendions-nous dire à chaque instant dans le public; ce compliment qui s'adressait à l'artiste me semblait peu fait pour dissiper dans le public les vieilles erreurs répandues sur ces malheureux et ne le disposeront peut-être pas à croire qu'aujourd'hui le sourd-muet parle et que les signes, comme la pièce de Bouilly n'ont plus qu'un intérêt historique.

Ad Bélanger.

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

—

BELGIQUE

Rekenboekje voor Doofstommen-Scholen — Petit livre de calcul pour les écoles de sourds-muets, 4e partie. Nombres au dessus de 1000 par J. Hogerheijde professeur principal à l'institution des sourds-muets d'Anvers. Anvers, 1889. 1 vol. in-12. 108 pp. (en flamand)

M. Hogerheijde offre aujourd'hui au public la 4me partie de son excellent petit manuel de calcul imité librement de Hilger.

Il s'agit cette fois de faire aborder aux élèves sourds-muets l'étude des nombres supérieurs à 1000 et la pratique des opérations à effectuer sur ces nombres.

L'auteur marque très sagement les limites dans lesquelles il convient de renfermer cet enseignement, « La plupart de nos élèves, dit-il en s'appropriant les termes dont s'est servi Hilger lui-même, sont d'une condition peu aisée et destinés à rester dans cet état après l'achèvement de leurs études. Quand on les aura rendus capables de distinguer le million d'avec les mille et de calculer avec sûreté dans ces limites de grandeur, on aura assez fait pour ce que réclament les besoins journaliers de la vie.»

Les unités de millions forment donc le maximum des nombres à proposer comme données ou à faire trouver comme résultat.

De nombreux exercices préparatoires, sur la nécessité desquelles M. Hogerheijde insiste fortememt, sont consacrés à la numération tant parlée qu'écrite : en premier lieu pour la série des nombres compris entre 1000 et 10 000, en second lieu pour les nombres compris entre 10 000 et 100 000 et enfin pour les nombres supérieurs à

100 000. L'aridité de ces leçons est un peu tempérée par quelques questions comme celles-ci : Quel est le nombre qui vient après 4 018 ? avant 2 112 ? Après quel nombre vient 4.530 ? Avant quel nombre vient 2.719 ? Quel est le nombre qui se place entre 1.498 et 1.500 ? Entre quels nombres se place 3 670 ?

Il est d'ailleurs très recommandé, et le bon sens l'indique, de continuer, tout en faisant étudier la 4me partie de l'ouvrage, les exercices sur les nombres de 1 à 1 000.

Les élèves ne sont donc pas emprisonnés dans un travail monotone de numération.

Les 4 sections qui se placent à la suite des exercices préparatoires sont respectivement consacrées à chacune des 4 opérations fondamentales de l'arithmétique. Le plan en est conçu sur un type uniforme, rigoureusement méthodique et présentant un ordre progressif heureusemnt gradué. On y trouve d'abord une série d'exercices pour le calcul de tête, puis une série d'exercices plus compliqués pour le calcul écrit. Chaque section se termine par des exercices avec nombres concrets, suivis d'une collection variée de petits problêmes empruntés à la pratique de la vie usuelle.

Il est à remarquer qu'au début de chaque série d'exercices, M. Hogerheijde se fait une loi de ne proposer aux élèves que les nombres ronds de mille, de centaines. *Dans les calculs à faire de tête*, les additions ne portent jamais que sur deux nombres; les multiplications ne se présentent qu'avec l'un des facteurs inférieur à 10 ou formant un nombre rond de dizaines inférieur à 100 et, dans ce dernier cas, l'autre facteur n'a pas plus de deux chiffres. Les divisions à effectuer ne comportent jamais qu'un diviseur inférieur à 20 ou formant un nombre rond de dizaines. *Dans les exercices de calcul écrit*, les diviseurs proposés n'ont jamais plus de trois chiffres.

Je ne dois pas omettre de signaler, bien que je l'aie déja fait, je crois, dans un précédent compte-rendu, le soin pris par M. Hogerheijde de familiariser les élèves avec toutes les formes de langage sous lesquelles l'énoncé

d'un même problème peut être présenté. Ce point m'a toujours paru d'une importance capitale, surtout vis à vis des jeunes sourds-muets.

En somme, œuvre très utile et dont il suffirait de traduire quelques pages, spécialement des titres de chapitre et la partie relative aux problèmes, pour mettre le livre à usage des instituteurs de toute nationalité, les chiffres parlant d'eux-mêmes pour le reste.

O. Claveau

CORRECTION DES VICES DE PRONONCIATION

dans les institutions de sourds-muets

Nous trouuons dans le *journal de l'Ain* l'information suivante relative à l'Institution des sourds-muets de Bourg et nous sommes heureux de signaler cette innovation à tous les directeurs d'école.

Ce n'est certes pas la première fois qu'un professeur de sourds-muet s'occupe du redressement des vices de la prononciation chez les entendants. Nous savons que des résultats très sérieux ont été obtenus dans cette voie par plusieurs de nos confrères et nous pensons que nul mieux qu'un professeur de sourds-muets ne peut y réussir, N'a-t-il pas l'habitude de donner le parole à ses élèves, de corriger leurs défauts de prononciation et Dieu sait s'il s'en présente.

C'est avec plaisir que nous enregistrons la tentative faite par l'école de Bourg et nous souhaitons bien vivement, qu'à son éxemple, chaque école française

ouvre des cours spéciaux appelés à rendre de réels services.

Ad. B.

«Dans les écoles comme dans les familles, on rencontre fréquemment certains enfants, même intelligents, qui parlent très mal : ils *zézaient*, *blèsent*, *chuintent*, *bégaient* même.

Difficilement ces défauts seront corrigés à l'école primaire ; il faut, pour cela, des procédés et des exercices spéciaux.

Les parents, désireux d'améliorer la parole défectueuse de leurs enfants, apprendront avec plaisir que les Frères des Écoles chrétiennes viennent d'annexer à leur établissement des sourds-muets de Bourg, une division spéciale pour la correction des défauts mentionnés plus hauts.

Le succès est toujours certain, si l'élève est docile, laborieux et persévérant à suivre les exercices auxquels on le soumettra.

Ces exercices n'ont rien en eux-mêmes de fatiguant ni de dangereux : ils consistent simplement en une gymnastique respiratoire et phonétique très propre même à fortifier la poitrine en améliorant le jeu des organes de la respiration.

Aucun appareil n'est employé : tout est naturel, physiologique et uniquement basé sur une pédagogie spéciale.

Il est une autre infirmité qui trouvera aussi à l'Institution de Bourg son soulagement assuré, sinon sa guérison ; c'est l'état malheureux des jeunes gens devenus sourds à un certain âge. Ils ont perdu l'ouïe tout en conservant la parole ; ils parlent encore, mais ils se mettent difficilement en rapport avec leur interlocuteur.

A l'établissement, ces pauvres enfants apprendront à lire la parole sur la bouche ou mieux sur les lèvres de quiconque leur parlera. Ils n'entendront pas la parole, mais ils verront parler ; ils compendront et pourront répondre.

Cette dernière infirmité est cependant plus longue que les autres à guérir ou à corriger complètement ; elle demande une série d'exercices particuliers.

Les cours commenceront le 15 Avril 1890 ; et se continueront pour chaque catégorie jusqu'à parfaite guérison.

L'enseignement est simultané ; au moins pour les exercices préparatoires ; ce procédé donne de l'entrain, de l'émulation et favorise les progrès.

L'âge n'est pas un obstacle invincible à la guérison : chez l'enfant, les organes sont plus souples, mais l'adulte a plus d'énergie et plus de persévérance dans la volonté.

Le prix du traitement est dépendant de la gravité du mal et des soins particuliers que peut réclamer l'élève.

Un premier examen du sujet servirait avantageusement à fixer les chances de succès et la durée probable du traitement.

Adresser les demandes au directeur de l'Institution des sourds-muets de Bourg (Ain). Indiquer : 1° l'âge ; 2° la nature de l'infirmité ; défauts de prononciations, bégaiement, surdité. »

NÉCROLOGIE

Monsieur Fernand CLAVEAU

Monsieur O. Claveau, Inspecteur Général honoraire des Établissements de Bienfaisance vient d'avoir la douleur de perdre son fils, M. Fernand Claveau, notaire à Paris, décédé à Arcachon le 12 Avril dernier dans sa 31e année. Nous nous associons bien sincèrement à sa douleur. Si la sympathie affectueuse qui entoure en France le nom du propagateur de la méthode orale dans notre pays, peut adoucir sa peine ; il peut être certain

qu'en cette triste circonstance surtout, elle ne lui fait pas défaut.

Ad. B

Monsieur Paul RIVIÈRE

L'institution Nationale de Paris vient de faire une perte bien sensible en la personne de M. Paul Rivière Professeur de Jardinage depuis plus de vingt années, décédé le 1er Mai dernier. Pendant la longue carrière qu'il a fournie, M. Rivière avait su se concilier les sympathies les plus vives parmi tous ses collègues de l'Institution et tous les Directeurs qui se sont succédés le tenaient en très grande estime. Consciencieux avant tout, il fit son devoir jusqu'au bout et les souffrances d'une maladie longue et douloureuse ne l'empêchèrent pas de diriger ses élèves jusqu'au moment même de sa mort. Savant modeste autant que zélé, il avait su acquérir les connaissances les plus étendues en horticulture et en arboriculture; il était de ceux bien rares certainement qui a une pratique consommée savent joindre la théorie la plus sure et la plus précise. Tous nos confrères n'ont pas oublié le manuel de jardinage qu'il publiait récemment (*) et beaucoup d'entre eux l'ont certainement entre les mains. En récompense de ses nombreux services M. le Ministre de l'Intérieur l'avait proposé pour la croix du Mérite Agricole qui lui avait été décernée par M. le Ministre de l'Agriculture.

Ses élèves avaient pour lui l'affection la plus grande et de longtemps n'oublieront pas le maître dévoué qui a consacré sa vie à plusieurs générations. La douleur de tous était sincère et l'émotion bien vive de M. le Directeur Javal adressant à M. Paul Rivière le suprême adieu était évidemment ressentie par tous au moment de la séparation.

Ad. B.

(*) Manuel de jardinage et d'agriculture à l'usage des institutions de sourds-muets et des écoles primaires, Paris. 1888.

L'imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue saint-Jacques 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
6me année. N° 3 Juin 1890.

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PAROLE
AUX SOURDS-MUETS

par le R.P. Constantin MATTIOLI
DES ECOLES PIES
Professeur à l'Institut Royal Pendola de Sienne
traduit de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur,
par O. Claveau

INTRODUCTION

Le jeune enfant qui a le malheur d'être né sourd ou devenu tel dans le cours de ses premières années se trouve, par cela même qu'il n'entend aucun mot, dans l'impossibilité de reproduire ces mots et d'apprendre la parole. S'il ne parle pas, ce n'est point qu'il n'ait rien à dire ou, en d'autres termes, qu'il n'ait point d'idées. C'est seulement par ce qu'il ne peut employer le moyen destiné à exprimer sa pensée, — moyen qu'il possède pourtant comme les entendants parlants, mais dont il ne saurait tirer parti à moins qu'un art charitable ne vienne à son secours en lui enseignant la manière de faire passer en acte la puissance ou aptitude à parler qu'il a naturellement, c'est à dire en lui montrant à se servir de l'instrument de la parole.

L'organe qui sert à parler est sain et entier chez le sourd-muet comme chez l'entendant ; ses parties sont coordonnées entre elles et disposées pour émettre le son au moindre signe de la volonté, tout comme cela se

passe en nous. En effet le pauvre petit muet pleure, hurle, crie comme tous les autres enfants. Si, dans quelques cas et chez certains sourds-muets, l'organe vocal se trouve imparfait, ces cas sont très rares. On en rencontre de pareils chez les entendants. Mais il ne faut pas croire que si l'enfant sourd-muet pleure et crie, il pourrait aussi parler, car les pleurs et les cris dépendent entièrement de la nature et de l'instinct, tandis qu'il faut, pour donner naissance à la parole, tout à la fois l'intelligence et la mémoire et la volonté. Le petit enfant voit les autres personnes remuer les lèvres et converser entre elles ; il voudrait les imiter, mais il ne peut y arriver qu'autant qu'une main charitable l'amène à acquérir par le tact et par la vue ce qu'il n'est point capable d'apprendre par le sens de l'ouïe dont il est privé, qu'autant qu'on lui enseigne à se servir par artifice de ses organes vocaux, ne pouvant le faire naturellement. La surdité est la cause unique et plus que suffisante de la mutité.

Il est vrai que parfois l'on rencontre des enfants entendants qui ne parlent pas. Ceux-ci forment une classe à part. On dit qu'il sont atteints d'aphasie qu'il y a un manque de relation entre les centres nerveux de l'organe de l'ouïe et celui de la parole. On ne doit pas les confondre avec les sourds-muets proprement dits, encore bien qu'on puisse donner la parole par les mêmes procédés aux uns comme aux autres.

De nos jours, grâce à Dieu, il ne reste presque plus trace des absurdes et injustes préventions que le paganisme la barbarie et l'ignorance avaient accumulées sur cette classe d'infortunés ; mais il ne faudrait pas s'imaginer que les sourds-muets en soient arrivés à recouvrer tous leurs droits et que la société actuelle fasse pour eux tout ce qu'elle aurait à faire en vertu du devoir naturel, des liens de fraternité, des obligations que créent la Religion et la Charité. Les sourds-muets ne réclament pas seulement de nous le pain de la vie matérielle, mais encore le pain de l'intelligence si

nécessaire et indispensable pour eux. Si nous ne pouvons leur rendre l'ouïe, cherchons à alléger le poids de leur infortune en les dotant du don précieux de la parole pour arriver par ce moyen à leur donner la nourriture de l'esprit et à les relever de leur déchéance.

Les sourds-muets, par rapport au degré de leur infirmité, peuvent se diviser en trois grandes catégories.

On doit ranger dans la première catégorie les sourds-muets de naissance et encore ceux qui ont perdu l'ouïe dans le premier âge avant d'avoir commencé à parler. Ceux-là sont totalement sourds et n'ont aucune idée ni du son ni de rien de ce qui concerne le langage articulé. Ce sont des sourds-muets dans toute la force du terme, ceux que quelques personnes voudraient continuer à considérer comme incapables de recevoir l'instruction par la parole vivante. Mais il n'y a là qu'un préjugé dépourvu de fondement, les sourds-muets dont-il s'agit n'ayant rien qui les distingue sous ce rapport ou qui les place plus bas que leurs frères d'infortune devenus absolument sourds et muets après avoir joui pendant quelque temps de l'usage de la parole. Il n'est pas rare au contraire de trouver, dans cette catégorie des sourds-muets de naissance, des enfants plus éveillés, plus intelligents, plus aptes à l'étude et à la parole que ceux qui appartiennent à d'autres catégories. On attribue d'ordinaire la surdité congénitale aux mariages consanguins, à l'atavisme, à des impressions fortes et pénibles ressenties durant la gestation, à d'autres causes encore assez mal définies ; mais tout cela ne se fonde guère que sur des suppositions et jusqu'ici l'on n'a rien constaté de certain.

La deuxième classe comprend ceux qui, ayant perdu l'ouïe entre l'âge de 4 ans et celui de 7 ans ou même plus tard, ont profité pendant un temps plus ou moins long du bienfait de la parole. Bien qu'entièrement sourds,

ils se trouvent généralement dans des conditions plus favorables que ceux de la catégorie précédente, à raison du plus grand développement intellectuel et d'un certain bagage de mots qu'ils peuvent avoir conservés. Ce bagage est plus ou moins restreint et en rapport avec l'époque de la vie à partir de laquelle la surdi-mutité s'est déclarée, en rapport aussi avec la nature du milieu dans lequel les enfants ont vécu. En tous cas, cependant, ceux-là même qui n'ont perdu l'ouïe qu'à l'âge de sept ou huit ans oublient peu à peu le langage qu'ils ont appris et ne tardent pas à devenir de véritables muets, à moins qu'ils n'aient su lire et écrire auparavant et qu'ils n'appartiennent à des familles prenant d'eux un soin particulier. Tout au plus conservent-ils la mémoire et l'usage du petit nombre de mots qu'ils sont obligés de répéter fréquemment. Lorsqu'un enfant devient sourd à l'âge de cinq ou six ans et qu'il est négligé comme cela arrive presque toujours parmi les gens pauvres, il ne s'écoule guère plus d'un an avant que la surdité ne soit complète et que l'enfant ne finisse par en être réduit à l'état de ceux qui n'ont jamais parlé.

A la troisième catégorie appartiennent tous ceux qui conservent un certain degré plus ou moins élevé d'audition. Ce peu d'ouïe, à peine suffisant d'abord pour faire entendre des bruit très forts et des sifflements aigus, peut s'affiner par l'exercice jusqu'à faire distinguer les sons qu'articule une personne parlant à haute voix, mais il demeure impuissant à faire saisir nettement la parole, si ce n'est à très courte distance. Les sourds de cette catégorie, la plus nombreuse de toutes, sont placés, sous le rapport de l'articulation, dans une situation plus avantageuse que celle des sourds-muets totalement privés d'ouïe et généralement leur voix se montre, en proportion du degré d'audition, plus harmonieuse, avec un diapason plus élevé. Mais, en ce qui touche la lecture sur les lèvres, la connaissance à acquérir des formes et de l'usage du langage parlé, ils sont au même niveau que tous les autres et même, le

plus souvent, c'est parmi eux que l'on trouve les enfants les moins intelligents, les plus dépourvus de mémoire.

Les crétins ou idiots forment une classe à part. Il ne faut pas les confondre avec les sourds-muets doués de toutes les facultés intellectuelles, les seuls dont nous ayons dessein de parler ici.

Que l'on puisse apprendre à parler à tous les sourds-muets dont la vue et les organes vocaux ne présentent pas d'imperfections graves et qui sont en possession des facultés de l'intelligence, c'est ce que personne n'ose plus mettre en doute aujoud'hui, à l'exception de ceux qui parlent des sourds-muets sans les connaître ou qui ont intérêt à nier le fait. Celui qui en douterait encore et qui voudrait loyalement s'assurer de la vérité n'aurait qu'à se rendre dans une des institutions où la méthode orale est appliquée sérieusement et non pas seulement de nom. Et si la voix des pauvres sourds-muets n'est pas toujours très claire ni très agréable, il ne faut pas en rejeter toute la faute sur l'imperfection de la nature. C'est souvent et pour une bonne partie l'insuffisance de l'art qu'on doit en accuser. Le bien fondé de notre assertion est bien démontré journellement par cela même que les institutions où les sourds-muets parlent le mieux sont celles où l'on met en pratique les meilleurs procédés, où l'on trouve les maîtres les plus habiles, les plus expérimentés, les plus zélés. C'est là un fait qui, par lui seul, prouve à qui veut comprendre que non seulement les sourds-muets peuvent parler, mais qu'ils peuvent *bien* parler pourvu qu'ils aient la bonne fortune de rencontrer des cœurs généreux, des esprits éclairés qui veuillent se consacrer à leur éducation, avec les connaissances nécessaires. La raison confirme d'ailleurs ce que nous apprend l'expérience directe.

A quelque catégorie qu'un sourd-muet appartienne, ses organes vocaux se trouvent comme nous l'avons déjà

fait remarquer, dans les conditions exactement semblables à celles qui se rencontrent chez l'entendant parlant Les cordes vocales, sous une simple impulsion de la volonté, sont aptes à se contractrer, à entrer en vibration et à émettre une onde sonore tout comme les cordes vocales des personnes non affligées de surdi-mutité. Le petit sourd-muet ne pouvant s'aider de l'organe de l'ouïe pour la perception et la reproduction des sons, doit réclamer le concours du tact pour se rendre compte sur la personne de son maître des vibrations qui engendrent ces sons et pour les reproduire en lui-même et, quand il est bien guidé, il y parvient avec une précision surprenante.

En outre et indépendamment du sens externe ou de relation, le sourd-muet a le sentiment des vibrations internes qui viennent à se produire dans son organe vocal sentiment au moyen duquel il se rend compte des mouvements à faire pour réaliser les mêmes phénomènes toutes les fois que cela est nécessaire. Le retour fréquent de ces sensations internes et intimes finit par créer une mémoire musculaire qui sert au sourd-muet à exécuter avec une merveilleuse promptitude les mouvements d'où résultent les sons et la parole et qui finit, sous l'influence d'exercices répétés, par devenir une fonction instinctive ou mécanique.

Quant à la parole proférée par un interlocuteur, le sourd-muet parvient à la saisir par la vue, ou, en d'autres termes, à la lire sur les lèvres d'autrui. Le tact et la vue suppléent donc en grande partie au manque de l'ouïe, de telle sorte que le pauvre infirme en arrive, lui aussi, à parler.

(A suivre)

L'abbé Louis-Toussaint DASSY

1808-1888

—

Nous avons déjà annoncé dans la *Revue Française* (*) qu'un comité s'était formé à Marseille pour élever sur l'une des places publiques de cette ville un monument à la mémoire du vénérable abbé Dassy, ancien Directeur de l'Institution des sourds-muets de Marseille et fondateur de l'Institution des aveugles de cette ville.

Ce comité composé de notables sous la présidence de Monsieur Emile Arnaud président du tribunal de commerce de Marseille s'est constitué vers la fin de l'année dernière Le monument a été confié à l'artiste Falguière. Voici le plan: sur un piédestal de granit se dresse la statue, en beau marbre blanc de Carrare, de l'abbé Dassy. Assise, à ses pieds, une jeune aveugle lit, avec ses doigts, dans un livre écrit en caractères Braille ; tandis que, de l'autre côté un jeune sourd-muet, en tenue de collégien l'œil fixé sur l'abbé Dassy, qui lui parle, saisit la parole sur les lèvres.

Nul ne mérita mieux honneur qui lui est fait. Né le 1er Novembre 1808, d'une famille honorable de Marseille Louis-Toussaint Dassy fit son éducation dans cette ville au pensionnat Cauvière, il s'agréa à la Congrégation des Oblats; envoyé ensuite à Fribourg, il en revint prêtre à 22 ans. Dès lors, il appliqua toute son activité à l'œuvre des missions

Les recherches historiques qu'il entreprit au cours de ses voyages, les travaux qu'il publia sur cette matière, lui ouvrirent en 1858 les portes de l'Académie de Marseille dont il devint ensuite le Secrétaire-Perpétuel. Nommé

(*) Revue Française 5me année. N° 5 p. 123

correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, nous avions le plaisir d'enregistrer dans la Revue Française sa nomination de Chevalier de la Légion d'Honneur le 1er Janvier 1886.

Nos lecteurs connaissent l'œuvre de l'abbé Dassy et comment il prit en 1866 la succession de l'école de M. Guès à Marseille (*) Peu de temps avant sa mort le vénérable abbé nous avait envoyé une notice sur la maison qu'il dirigeait dans la vieille cité Phocéenne. Mais les sourds-muets n'étaient pas les seuls malheureux que secourait la charité de notre vénéré confrère. Depuis 1858 les aveugles de cette région avaient trouvé leur bienfaiteur qui fondait à cette époque l'Institut des aveugles de Marseille.

Jusqu'à la fin, l'abbé Dassy consacra tous ses moments de sa vie à ses deux écoles : sourds-muets et aveugles, s'efforçant d'améliorer les méthodes et le bien-être de ses enfants, il y fut aidé par un collaborateur distingué, mort aussi, et dont nous ne saurions oublier le nom, M. l'abbé Guérin, que les congressistes français de Milan se rapellent tous, et dont la perte prématurée fut si sensible.

A la fin d'Août 1888, l'abbé Dassy succombait presque subitement à Caûterets, âgé de près de 80 ans. Ses compatriotes n'ont pas oublié, on l'a vu, les services qu'il a rendu à leur cité et perpétuent sa mémoire en conservant les traits de cet homme de bien. Noblesse oblige, sa succession a été reprise par son neveu, M. l'abbé Léopold Dassy, qui continue à Marseille les traditions de son oncle vénéré.

Ad. Bélanger

(*) Revue Française, 4me année. N° 4 p. 87

LA QUESTION DES EXTERNATS DE SOURDS-MUETS

EN ALLEMAGNE

(suite)

Voir la Revue française d'Avril et Mai 1890

Dans la discussion à laquelle a donné lieu au Congrès de Cologne la proposition de M. Cüppers, le directeur de l'institution de *Neuwied*, M. *Barth* a pris le premier la parole.

La question de savoir si c'est l'internat ou l'externat qui constitue pour nos élèves le meilleur régime à adopter a été soulevée, il y a 70 ans déjà et dit-il a été vivement discutée en connexité avec cette autre question : Quel est le moyen principal d'étouffer les signes et de favoriser le développement du langage articulé, même en dehors du temps des classes ? On s'attendait alors à ce que l'externat produirait à ce point de vue quelque chose de tout à fait extraordinaire ; c'est pour cela qu'on donna la préférence à cette organisation, mais les faits n'ont pas répondu à l'attente. Nous sommes assez dégrisés aujourd'hui pour pouvoir caracteriser plus fermement qu'autrefois les désavantages de l'externat. Tous les inconvénients que M. le directeur Cüppers a signalés pour les trois premières années du cours d'instruction peuvent être relevés à la charge du régime de l'externat en général. Je demande qui est-ce qui prend nos enfants en pension. Ce ne sont pas, à coup sûr, nos bourgeois aisés. Le dernier appel que j'ai adressé à cette fin aux bourgeois de Neuwied est demeuré sans résultat. Aucun ouvrier ne s'est présenté. Ailleurs aussi les mêmes conditions se retrouvent. Dès lors pour recruter les gardiens, il faut descendre jusque dans les plus basses classes du peuple. Ces personnes-là sont-elles aptes à élever les sourds-muets ? non, pas même à empêcher nos élèves de faire des signes. Il n'y a pas de langage qui soit si vite, adopté que le langage des signes et il y a même des gens qui prennent plaisir à en faire usage. Toutes les

circonstances dont on s'est prévalu en ce qui concerne les trois premières années, je les relève pour toute la durée de l'externat, quand même il se pourrait faire que l'on trouvât des bourgeois disposés à recevoir les enfants. A propos des éclaircissements que nous a donné, notre collègue Cüppers sur les soins physiques spéciaux que réclament les enfants infirmes, je voudrais que l'on me dise à quelle époque ces infirmités disparaissent. Est-ce la troisième année d'études qui détermine cette limite ? Je me félicite de pouvoir annoncer ici que, dans notre institution de Neuwied, on a établi récemment un internat pour 20 jeunes filles, dirigé par des diaconesses. Eu égard aux conditions dans lesquelles nous nous trouvons à Neuwied, je suis bien d'avis qu'une organisation pareille soit faite aussi pour les garçons.

Cuppers (de Trèves). Il me semble que notre collègue a un peu deplacé la question. En ce qui concerne le recrutement des gardiens, les conditions sont sans doute très fâcheuses à Neuwied. En général, par exemple à Brühl, à Trèves, on a toujours trouvé à choisir parmi un nombre suffisant de gardiens offrant des garanties convenables pour l'éducation et les soins matériels à donner aux enfants. Sans doute, les conditions que l'on rencontre ne répondent pas toujours à tout ce qu'on pourrait demander, mais il me serait impossible de renoncer aux autres raisons que j'ai développées en faveur de l'internat pour les élèves des classes supérieures, quelque désir que j'aie de voir établir le régime de l'internat pour les élèves des classes inférieures.

Le Président. Je ne puis que confirmer en ce qui concerne Cologne ce qu'a dit de Brühl et de Trèves notre collègue Cüppers. Ici nous pouvons dire que nos gardiens nous donnent pleine et entière satisfaction.

Bergmann (de Breslau). Nous avons expérimenté avec le plus heureux succès l'association de l'internat avec l'externat. Nous conservons les enfants pendant une ou deux années dans l'établissement avant de les remettre aux mains des gardiens et nous avons trouvé que cette organisation remplissait complètement son but. Nous avons cherché à ce que les élèves trouvent chez les gardiens des conditions analogues à celles du milieu d'où ils viennent mais généralement d'un niveau un peu plus élevé. Cette combinaison nous a donné précisément les meilleurs résultats. Nous nous sommes trouvés en outre dans la situation favorable de pouvoir conserver dans

l'établissement les enfants souffrants. Nous avons assujetti à une discipline spéciale les enfants difficiles à éduquer, les personnes étrangères comme nous le sommes à la famille même des enfants ne pouvant faire usage de punitions bien sévères. Nous avons eu toujours à notre disposition un choix suffisant de gardiens.

L'organisation est encore de date réconte et ce n'est que depuis sept ans qu'il s'est formé une population de gardiens qui nous est fidèle. Je ne puis qu'appuyer en tout les vues de l'auteur de la proposition. Quant à confier à des religieuses le service de l'internat, c'est pour nous un projet qui reste en l'air, attendu que nos établissements sont ouverts aux enfants de toute confession religieuse. Il faudrait changer cette organisation, ce qui rendrait évidemment l'administration difficile.

Graf (de Vienne. — Ober Dobling). Il n'y a eu jusqu'ici en Autriche qu'un essai isolé de ce genre, il faudrait encore éclaircir la question de savoir si l'on confie à une famille de gardiens un ou plusieurs enfants. Dans ce dernier cas l'externat devient une sorte de petit internat. Je sollicite une explication à ce sujet.

Cüppers (de Trèves). L'usage qui prédomine chez nous est d'isoler le moins possible les sourds-muets et de les placer dans les familles deux par deux, trois par trois, quelquefois en plus grand nombre.

Le Président. On demande que les propositions soient discutées isolément l'une après l'autre. Je prie l'assemblée de se conformer à cette demande.

Bruss (de Langenhorst) demande que l'on ajoute à la première proposition les mots: *et aussi après les trois premières années du cours d'instruction pour tous les élèves qui ont besoin d'une surveillance spéciale au point de vue des soins physiques, de l'éducation et du langage.*

Hollenweger (de Marienburg). On a omis de faire connaître la raison pour laquelle on juge bon de fixer la limite de 3 ans. A mon sens il suffirait d'établir le régime de l'internat pour les deux premières années. Je propose de dire : *en règle générale, pour les deux premières années du cours d'instruction.*

Firth (de Brühl). Les motifs qui font désirer que l'on conserve les enfants dans l'internat pendant les trois premières années subsistent pendant la quatrième année. Je repousse le 3e paragraphe de la 1e proposition, car ce point s'appliquera

à toute la durée du cours d'instruction et je propose de mettre : *les élèves qui ont besoin de soins spéciaux sous le rapport physique et sous le rapport d'éducation sont conservés plus longtemps dans l'internat*.

Willareth (*de Gerlachsheim*). Il convient de préciser quel doit être le nombre des élèves dans un internat. Je voudrais voir émettre le vœu qu'on n'établisse pas d'internats et d'externats aussi nombreux qu'on le fait et que l'on détermine un nombre modéré d'élèves dans les limites duquel il est possible de s'opposer au développement du langage des signes.

Kœbrich (*de Weissenfels*). Je dois considérer comme la meilleure organisation à adopter celle qu'a indiquée Cüppers, seulement je ne voudrais pas voir exclure en principe de l'internat les élèves des classes supérieures. Je désirerais que les élèves sortant des deux dernières classes fussent envoyés à l'internat pour venir en aide aux personnes qui sont chargées de la direction de cet internat. On peut très bien concevoir que les élèves les plus âgés concourent à la surveillance, ce qui sera un excitant pour les jeunes enfants. Je voudrais donc qu'on fît entrer à l'internat, en nombre limité, les élèves les plus âgés, non pas seulement ceux qui auraient besoin d'amélioration.

Le Président fait remarquer qu'on a exprimé le vœu de voir préciser le nombre d'élèves que l'on devra admettre dans un internat.

Engelke (*de Sehleswig*). Les internats qu'on établira doivent être d'une importance aussi réduite que possible. Chez nous, on a compté aussi sur deux ans. Cela n'est pas arbitraire. A ceci se rattache immédiatement la question de savoir quel est le nombre d'élèves qui fréquentent l'institution. Si un établissement admet annuellement 10 élèves, la population de l'internat se composerait de 30 élèves. Dans les conditions où se trouve mon institution, j'aurais à établir un internat de 40 élèves. Je désire mettre bien en évidence les avantages de l'internat, mais je ne voudrais pas non plus fermer les yeux sur les grands inconvénients qu'il peut avoir. Mon plan était de faire passer à l'internat au bout de deux ans même les élèves faibles ; mais pour ceux-ci on a trouvé moins aisément des gardiens que pour les autres. Je tiens à faire remarquer que, dans une semblable organisation, il faut penser aux suites et ne pas établir un internat à proportions trop petites.

Hemmes (de Bensheim). Je désirerais vivement voir ajouter les mots: " *en règle générale* ". Tout chef d'internat est exposé à bien des difficultés de la part de parents anxieux qui viennent dire : " nous avons pleine confiance en vous, mais nous ne savons pas ce que sont les gens chez lesquels notre enfant va être mis en pension. " D'autres, spécialement les gens distigués, s'effraient de l'idée d'un internat par ce qu'ils ne veulent pas que leurs enfants soient traités sous tous les rapports comme les enfants pauvres. Lorsque les parents sont en état et en disposition de payer un prix de pension élevé, on trouve toujours des gardiens. Pour laisser aux enfants de cette catégorie la possibilité de faire leur éducation sous le régime de l'internat, l'addition que je propose est nécessaire.

Henning, Conseiller provincial de l'instruction publique. La considération du développement à assurer à la parole est décisive en faveur de l'internat pour les trois premières années. L'addition des mots: " *en règle générale* " veut dire : on pourra conserver les élèves dans l'internat pendant les années qui suivront les trois premières, de même qu'on pourra laisser des enfants au régime de l'externat pendant ces trois premières années.

A la suite de cette discussion, la majorité adopte la rédaction suivante: **Il y a lieu de recommander en règle générale le régime de l'internat pour les trois premières années, du cours d'instruction**

Le Congrès écarte la proposition de fixer le nombre d'élèves que devra admettre l'internat.

(*A suivre*)

Traduit de l'allemand par

O. Claveau

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ÉDUCATION & D'ASSISTANCE

Pour les Sourds-Muets en France

COMPTE RENDU DE LA SITUATION

CLOTURE DE L'EXERCICE 1889

14, Mai 1890

MESSIEURS

Dans notre dernière réunion, j'ai pris l'engagement de vous faire un rapport sur la situation générale de notre société.

Il est utile, en effet, de jeter de temps en temps un regard en arrière pour récapituler ce qui a été fait, et mieux se rendre compte de la direction dans laquelle nous devons porter nos efforts. Une société qui ne cherche pas à mieux faire, et qui se complaît dans son œuvre quotidienne périclite et finit par périr d'inertie. Elle ne captive plus l'intérêt et ne trouve plus de nouveaux adhérents pour combler ses vides. J'ai souvent redouté ce danger pour notre société et plus d'une fois nous avons cherché ensemble les moyens d'y remédier. Si nous n'avons pas toujours réussi, c'est que le succès ne dépendait pas de nos seuls efforts.

Nous avons pu jusqu'à présent soulager les besoins les plus urgents, consacrer des sommes relativement importantes à l'éducation des jeunes sourdes-muettes, et, en capitalisant les dons qui nous étaient faits réaliser une petite fortune qui dépasse 75,000 fr.

M. le Trésorier a fait le relevé des recettes et des dépenses des dix dernières années et nous constatons que depuis 1879 notre Société a reçu 108,543 fr. 83 c. Sur ce chiffre 91,594 fr. 20 cent. ont été distribués en secours sous les formes les plus diverses, et 16,458 francs qui provenaient de dons ont été capitalisés et ont été placés en

obligations de chemins de fer ou du Crédit foncier. Ce chiffre sera encore augmenté d'une somme de 1,000 francs quand nous aurons touché le legs Berthier.

Le tableau des recettes et des dépenses ci-après vous donne le mouvement de notre caisse pendant les dix dernières années.

Années	Recettes	Dépenses
1879	5,639 f. 30	6,014 f. 35
1880	19,276 65	12,933 87
1881	13,257 40	16,014 80
1882	10,569 85	12,514 22
1883	8,864 05	9,795 30
1884	7,177 58	7,265 32
1885	9,015 40	11,261 70
1886	8,516 85	7,140 »
1887	8,249 20	10,415 59
1888	9,676 65	6,957 15
1889	8,290 90	7,339 90
	108,643 f. 83	107,652 f. 20

La nature des recettes et des dépenses étant à peu près la même chaque année, je me bornerai à vous rendre compte de notre budget de 1889.

Les recettes proviennent :

1° Du produit de la loterie.	1,630 f.	»
2° De la subvention du départ de la Seine.	2,000	»
3° De la subvention de la ville de Paris .	700	»
4° Du produit des souscriptions . . .	485	»
5° D'un don de.	50	»
6° D'une restitution d'un anonyme. . . .	100	»
7° De l'intérêt de nos rentes ou obligations	2,590	99
8° Contribution des parents aux pensions.	744	»
Total. . .	8,290	90

Nous avons dépensé en 1889 savoir :

1° Pour secours de nourriture. . . .	919 f.	15
2° Pour secours de loyer	764	»
3° Pour frais d'instruction	5,064	50
4° Pour frais de bureau.	403	45
5° Pour frais de médicaments. . . .	24	80
6° Pour secours en outils	5	»
7° Pour secours en argent.	129	»
Total. . .	7,339 f.	90

M le Trésorier vous a fait connaître que nous avions en caisse à la clôture de l'exercice 1888 un reliquat de 6,628 f. 95

Les recettes de 1889 ayant été de . .	8,270	90
Celà faisait un total de. . .	14,919 f.	86
Il a été dépensé en 1889.	7,339	90
Nous avons donc un reliquat ou réserve disponible de. . .	7,579 f.	95

Je vous ai déjà indiqué que la petite fortune de notre Société s'élevait à 75.536 fr. 75 cent,

Les fonctions de trésorier d'une œuvre de bienfaisance sont toujours laborieuses et ingrates. Elles exigent l'enregistrement minutieux de recettes et de dépenses toujours minimes qui entraîne un travail de chaque jour. Elles sont ingrates parce que plus qu'un autre le trésorier est appelé à constater combien les recettes sont disproportionnées aux besoins et aux misères qui font appel à notre charité.

M. Coldefy a rempli ses fonctions avec un dévouement auquel je me plais à rendre justice, et pour lequel je vous demande de chaleureux remerciements. Lorsqu'il a été éloigné de l'Institution par sa mise à la retraite, son séjour prolongé à la campagne ne lui a pas permis de s'occuper chaque jour de nos affaires ; M. Bocquin, que vous lui avez donné comme adjoint, l'a suppléé avec une exactitude dont

nous lui devons être reconnaissants. L'administration de notre caisse et de notre fonds social ne laisse donc rien à désirer.

Je n'oserais pas en dire autant de l'administration générale de notre œuvre qui incombe plus particulièrement à votre secrétaire général.

Elle doit avoir pour but de développer incessamment les ressources de notre œuvre.

Donner à notre association de nouveaux adhérents n'est pas, vous le savez, chose facile. Certainement l'élan charitable avec lequel on cherche à soulager toutes les misères sera l'honneur de notre pays et de notre époque, mais c'est précisément parce que les œuvres se sont multipliées à l'infini, que chacun est absorbé par celle qui a eu le privilège de l'intéresser plus particulièrement.

Cette tâche qui ne peut être celle d'un seul d'entre nous devient plus facile avec le concours de tous les membres du conseil : je fais appel à leur dévouement. Nos statuts admettent à faire partie de notre œuvre des souscriptions aussi minimes qu'on voudra. Si vous vouliez faire appel aux bourses les plus modestes en leur demandant la plus petite obole avec l'engagement de trouver à leur tour une souscription semblable, nous réaliserions notre boule de neige ; nous aurions l'orgueil de publier de longues listes de souscripteurs ; notre caisse se remplirait de menue monnaie, mais notre œuvre serait prospère et la fortune sourit toujours aux heureux.

Nous organisons tous les deux ans une loterie, mais nous manquons de la clientèle à laquelle nous puissions dire : « Votre œuvre fait appel à votre concours, prenez un billet. »

Les fêtes de charité (concert ou bals) ne nous sont plus possibles comme autrefois, parce que les frais d'organisation sont trop considérables et les billets trop chers.

Si nous avions le concours d'un plus grand nom

bre de dames, peut être pourrions nous organiser une vente de laquelle seraient exclus les verres de Champagne et les bouquets de fleurs, l'effroi des invités, mais dans laquelle ne figureraient que des objets usuels, pratiques et d'un usage journalier.

La publicité est aujourd'hui plus nécessaire que jamais à toutes les entreprises, même celles de la charité. Autrefois alors que les sourds-muets captivaient davantage la curiosité publique, le compte rendu de quelques séances solennelles, suivi de la liste des membres de l'œuvre, formait une brochure qui était imprimée chaque année et tirée à un grand nombre d'exemplaires. Nous avons continué pendant longtemps ces traditions, mais l'augmentation toujours croissante de nos archives vous ayant prouvé que ces dépenses n'étaient plus fructueuses, vous avez dû y renoncer.

Peut-être serait il utile de revenir à une publicité plus restreinte, celle d'une simple feuille? Je pose encore cette question au Conseil en lui demandant d'en délibérer et d'y répondre.

L'administration du budget des dépenses n'est pas moins difficile que celle de nos recettes.

Donner le nécessaire à celui qui en est dépourvu, trouver du travail à l'ouvrier, être généreux pour les bons et parcimonieux pour les paresseux, secourir tous les enfants que les parents sont impuissants à faire élever, tel est le programme que vous vous êtes tracé mais dont l'exécution est pleine de difficultés.

Le nombre des sourds-muets auxquels nous donnons des secours est toujours considérable, il n'est pas moindre de 70 ménages à chaque distribution.

Nos patronnés viennent tous affirmer leur chômage et leur misère, mais le contrôle est difficile. Pour procurer le travail, il faut connaître les besoins des ateliers. Les quelques lettres que j'écris chaque mois pour recommander des ouvriers sans travail

sont portées le plus sovent à des chefs d'ateliers dont le personnel est au complet.

Nous ne pouvons que recommander nos vieillards aux bureaux de bienfaisance et à l'assistance publique, et la modicité de nos ressources nous oblige à ajourner l'admission à Bourg-la-Reine de jeunes sourdes-muettes jusqu'à ce que le départ d'une de nos patronnées nous permette de placer sur une autre tête les sommes devenues disponibles.

Nous continuons à payer à Larnay la pension de notre patronnée sourde-muette aveugle Marthe Obrecht. Elle est de 500 francs. Cette jeune fille mérite toujours votre plus bienveillant intérêt.

Nous avons en ce moment, au couvent de Bourg-la-Reine, 22 jeunes filles ou adultes occupées à l'ouvroir pour lesquelles nous dépensons au moins 4.500 francs Comme vous le voyez, les frais d'éducation absorbent chaque année les deux tiers de nos ressources. Nous ne devons pas le regretter. Le couvent des religieuses du Calvaire, à Bourg-la-Reine, ne mérite que des éloges les enfants sont l'objet des soins les plus attentifs; aussi le résultats obtenus pour le développement du langage, l'étude de la langue française et l'instruction professionnelle sont-ils très remarquables, et aussi satisfaisants qu'on puisse les obtenir dans les établissements les mieux dotés.

Votre sollicitude pour vos patronnés s'est toujours efforcée de rendre vos secours efficaces ; c'est en m'inspirans de vos généreuses intentions que j'ai demandé l'année dernière, au Conseil municipal de Paris, la création d'un bureau de charité pour les sourds-muets. Institution nouvelle qui aurait été à la fois un bureau de placement, un bureau pour les secours médicaux et alimentaires, et enfin un asile momentané pour ceux qui seraient privés de toute ressource.

Le projet que j'ai soumis au Conseil municipal a été accueilli avec bienveillance, mais le vote des fonds nécessaires ayant été ajourné, il y aura lieu

de recommencer les démarches que nous avons faite et peut-être serons-nous plus heureux.

Je crois, Messieurs, vous avoir fait connaître aussi rapidement que possible la situation de notre Société, et les desiderata qu'elle présente ; je serai heureux de trouver dans vos inspirations de nouvelles occasions de faire du bien à tant de malheureux auxquels je consacrerai toujours ce qui me restera de force et de dévouement.

Dr Ladreit de Lacharrière.

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

1. Organ der Taubstummen-Antalten. Dans les Nos 2 et 3 M. Kull (Zurich) donne la suite de son excellent article sur " l'école primaire et l'école de sourds-muets que j'ai déjà mentionné au N° 12 de la Revue.

Au numéro du mois de Décembre sous le pseudonyme de Suleimann, il avait été publié un article sous le titre: „les réformes les plus récentes de l'Autriche, " article qui nous fournit des détails intéressants sur la nouvelle organisation de l'enseignement des Sourds-Muets dans ce pays, organisation qui ne répond guère au vrai besoin de ces institutions selon Suleimann. M. le directeur Fink, Wien (Vienne) réplique à cet article au N° 2 de l'Organ sous le titre : „ Aux réformes les plus récentes de Suleimann. " Il proteste énergiquement contre l'assertion de ce dernier que l'Autriche forme théoriquement et pratiquement en 80 heures ses maîtres de sourds-muets et que les spécialistes autrichiens n'ont pas le courage de dire ouvertement qu'un pareil procédé resterait infructueux. Le directeur Fink dit, qu'il est vrai qu'aucun maître des sourds-muets autri-

chien n'a eu le courage de dire au ministre dans une forme aussi peu convenable que celle citée par Suleimann : „ Excellence, cela ne vaut rien, " mais que tous avaient dit sans se gêner, ce qui est nécessaire pour le bien de leurs élèves.

C. Renz publie dans le même numéro un compte-rendu de la Revue Française et internationale.

Le numéro 3 contient le commencement d'un travail par M. Kerner : „ le nombre et le premier enseignement du calcul au point de vue physio-psychologique démontré théoriquement et pratiquement par égard aux sourds-muets. L'auteur a déjà publié la partie théorique dans l'Organ de l'année 1886 et 1887. Par cet article il commence la publication de la partie pratique

M. Heidsiek, bien connu par son ouvrage : le Sourd-Muet et son langage (Der Taubstumme und Seine Sprache), qui a produit une si grande émotion parmi les maîtres des sourds-muets en Allemagne, ouvre sous le titre : " A mon cher et vieil ami Tobie ", une polémique fort vive contre un article publié par M. Walther dans le N° 4 des Blaetter.

Blaetter für Taubstummenbildung. M. Nordmann Bronberg publie dans les N°s. 3 et 4 un article interessant sur la langue écrite et la langue parlée, qui mérite bien d'être étudié. Il met en lumière la différence entre les deux et conclut que la langue parlée ou la langue de conversation doit être celle du sourd-muet.

M. Walther polémique contre M. Heidsiek dans un article intitulé : la guerre fraticide (Der Bruderkrieg) à propos d'un article publié par la " Schlesische Schulzeitung ", qui prend parti pour M. Heidsiek. Quoique l'Organ soit du même avis que les Blaetter concernant le point de vue de M. Heidsiek, M. Vatter, le rédacteur en chef de l'Organ, a cru faire acte de justice en mettant la publicité de son journal au service de M. Heidsiek qui

répond à M. Walther par l'article déjà cité : " A mon cher et vieil ami Tobie "

M, Werner traîte aux N°s 5 et 6 une question importante sous le titre : programme général pour l'enseignement des sourds-muets (Allgemeine Bestimmungen für das Taubstummen-Bildungs-wersen.)

M. Marguardt (Hildesheim) publie la biographie d'un maître de sourds-muets de grand mérite, du " père Krack " ancien professeur à l'institution de Hildesheim Le père Krack, né le 26 Octobre 1811 et mort le 25 Janvier de cette année, était le vrai modèle du maître maître de sourds-muets, aimé de tout le monde à cause de son savoir pratique, de sa modestie et de sa sincérité.

M. Fr. Hilger, connu par ses petits livres d'arithmétique pour les sourds-muets, traîte dans les numéros 5 et 6 sous le titre : " de la pratique pour la pratique ", les nombres de 1 à 20 C'est une leçon bien pratique qu'il donne.

Au N° 7 M. Heinrichs (Brülh) commence un traîté sur les travaux manuels. Il fait ressortir d'une manière claire et nette la grande importance de cette branche d'enseignement pour les institutions des sourds-muets citant le dire des Robert Seidel, des Jules Ferry, des Schenkendorff-Gœrlitz et d'autres hommes remarquables.

M. Franke publie une intéressante statisque sur les infirmes dans le royaume de Prusse. Le nombre des sourds-muets y était en 1880 de 27,791.

C. Renz-Stuttgart.

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

Société pour l'instruction et la protection des sourds-muets. — La Société pour l'enseignement simultané des Sourds-muets et des Entendants parlants a tenu le 11 Mai, sous la présidence de M. le sénateur Journault, sa

22e assemblée générale publique, dans un des grand amphithéâtres de la Sorbonne. Le compte-rendu fait par l'un des vices-présidents. M. Émile Grosselin, a principalement porté sur l'organisation, à l'Exposition universelle de 1889 d'une classe destinée à montrer les procédés et les résultats de la méthode phonomimique d'Augustin Grosselin appliquée aux sourds-muets élèves des écoles enfantines ou primaires Il a rappelé que les exercices faits en présence des visiteurs avaient été oraux et écrit et avaient montré à quel point cette instruction donnée aux sourds-muets au milieu des entendants développe chez eux la parole et la lecture labiale.

Des exercices d'application ont été faits par divers élèves sourds-muets d'écoles de Paris et la séance s'est terminée par la distribution de récompenses honorifiques. Mentions honorables, médailles de vermeil d'argent et de bronze aux instituteurs et aux institutrices qui concourent à l'œuvre de la Société.

NÉCROLOGIE. — Madame Vve Léon Boyer, née Peyson. — « Nous avons le regret d'apprendre la mort de Madame Vve Léon Boyer, née *Peyson*, décédée à Montpellier le 11 Mai à l'âge de 75 ans. Il y a quelques semaines, Madame Boyer adressait encore à M. Th. Denis des notes intéressantes pour la notice biographique consacrée à son frère Frédéric Peyson. »

M. Paul Rivière. Nous lisons dans le *républicain Orléanais* :

Boiscommun. — *Mort de M. Paul Rivière.* — Un de nos compatriotes, aussi méritant que modeste, M. Paul Rivière, professeur de jardinage à l'institution nationale des sourds-muets, vient de mourir, à Paris à peine âgé de 48 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à la chapelle de

l'institution, en présence des élèves du personnel et de M. le Directeur Javal, qui en termes empreints d'une émotion partagée par l'assistance, a fait l'éloge du regretté maître.

L'inhumation a eu lieu à Boiscommun, dont la municipalité et les habitants se sont fait un devoir d'accompagner leur compatriote au champ de repos.

Né le 24 Janvier 1842 à Montbarrois, près Boiscommun Paul Rivière entra le 2 août 1870 comme simple jardinier, à l'institution nationale des sourds-muets de Paris, et là, malgré de très sommaires études, arriva, à force de travail et d'énergique volonté, à conquérir le poste envié de professeur de jardinage, où il fit preuve de solides qualités et de connaissances consommées en horticulture et arboriculture, qui le firent admettre au rang des membres de la Société d'horticulture de France et le signalèrent à l'attention de M. le ministre de l'agriculture qui lui décerna la croix de Chevalier de l'ordre du mérite agricole.

En 1888, il publia un remarquable manuel de jardinage et d'agriculture, à l'usage des écoles primaires et plus spécialement des institutions de sourds-muets, donnant ainsi la démonstration que la pratique ne lui était pas seule familière et qu'il savait encore la professer excellemment en théorie.

Très aimé de ses élèves et sympathique à tous ses collègues, son distingué directeur le tenait en particulière estime, et l'on peut dire que sa mort cause à l'institution des régrets unanimes et est pour elle une perte sensible

Son frère, Gérasime Rivière, tombait à 20 ans, à Champigny, décoré de la médaille militaire sur le champ de bataille.

Tous deux, ils ont honoré leur patrie et leur pays reconnaissant honore leur mémoire et gardera d'eux un pieux souvenir. »

L'imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue saint-Jacques 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
6me année. N° 4 Juillet 1890.

ALLOCUTION

Adressée à Mgr. BECEL Évêque de Vannes

Nos confrères qui assistaient au dernier congrès de Paris (1885), n'ont pas oublié M. l'abbé Bouchet dont l'activité si grande encore contrastait singulièrement avec l'âge de notre excellent confrère. Toujours sur la brèche, le vaillant aumonier de la Chartreuse d'Auray, le doyen certainement de nos professeurs de sourds-muets français, nous adresse la dernière allocution qu'il vient de prononcer dans une cérémonie religieuse de son institution. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs ce petit discours pédagogique intéressant à plus d'un titre.

Ad. B.

Après souhaité la bienvenue à l'évêque M. l'abbé Bouchet s'est exprimé ainsi :

Monseigneur, je voudrais, comme les années précédentes, vous exposer une thèse plus ou moins technique sur notre enseignement spécial. Hélas ! je ne le puis; actuellement ma force n'est que faiblesse, ce n'est qu'une ardeur qui s'éteint.

Toutefois, recueillant mes souvenirs de plus de 50 ans, j'espère vous intéresser encore, en signalant les phases principales par lesquelles a passé notre enseignement spécial.

La *première phase* c'est l'enseignement par la méthode des signes et de l'écriture, signes et écriture, furent les deux leviers qui étaient entre nos mains pour soulever

cette lourde masse que la surdi-mutité oppose à nos efforts.

La *seconde phase.* — Phase de transition. — Consistait à surajouter aux signes et à l'écriture la parole artificielle à laquelle on n'attachait qu'un intérêt secondaire ; tous les élèves n'étaient pas admis au cours d'articulation. J'ajoute : en général les progrès n'étaient pas merveilleux.

La troisième phase, qui, celle-là est radicale, consiste à substituer la parole aux signes tout en gardant l'écriture comme signes graphiques de la parole, et ne venant qu'après la parole. Dans cette méthode on a toujours soin de rejeter impitoyablement tout espèce de signes conventionnels, et même on n'use que sobrement et avec une très grande réserve des signes naturels. Nous nous bornons à la parole pure et simple, aussi, cette troisième méthode d'enseignement est-elle ustement appelée : *Méthode orale pure*

J'ai ici la matière de trois gros volumes.

Mais ne craignez rien, Monseigneur, je saurai me restreindre tout en visant à être clair, malgré ma grande concision.

Je serai sobre de dates, ce n'est pas une histoire, c'est un court aperçu qne je veux vous donner.

J'entre dans la *première phase.*

Un peu après 1830, je quittai ma paroisse, j'entrai, avec la permission de mon évêque, bien entendu, dans l'école des sourds-muets, fondée par le P. Laveau, homme d'une rare valeur, principalement pour la question des sourds-muets.

Or, notre système d'enseignement avait pour base les signes et l'écriture.

Quant au choix des signes on était loin de s'entendre.

Une ardente polémique s'éleva entre les directeurs des diverses institutions. Quelques uns, en assez grand nombre, rejetaient systématiquement ce que nous appelons signes méthodiques, ils abhorraient le système qui consiste à avoir un signe pour chaque mot, qu'un

et toujours le même pour le même mot. Autant de mots autant de signes, si ce n'est lorsqu'un même mot exprime des sens tellement différents qu'ils sont opposés. Dans ces cas, il faut bien avoir plusieurs signes pour un mot sous peine de faire d'horribles contresens.

Mais ce ne sont là que des exceptions assez rares.

La langue des signes était alors une vraie Babel ; (J'ai été à même de le constater de visu et de auditu à Lille, Paris, Lyon, Orléans et ailleurs,) Voyant cette déplorable confusion, et désirant établir une certaine uniformité, au moins dans les établissements dirigés par nos religieuses, je fus saisi d'un beau zèle et me mis résolument à poursuivre un travail commencé il y a plus de 25 ans.

J'eus recours à la science pratique des sœurs de notre école. Je les réunissais souvent. Elles et moi nous avons conduit à heureuse fin la composition d'un travail énorme, un dictionnaire complet.

Il ne contient pas moins de 11,120 mots dont j'ai théorisé les signes.

Dans mon dictionnaire des mots et de leurs signes les mots sont rangés par ordre de famille, ce qui permet d'en faire jusqu'à un certain point un livre de lecture courante.

Pardon d'avoir parlé d'un travail que j'ai dû mettre de côté ; Et pour lequel, au congrès de Milan en 1880, j'ai réclamé un enterrement de troisième classe.

Si misérable que fut le langage des signes joint à l'écriture, il a pourtant produit des merveilles. Je me borne à quelques noms, ainsi : *Alphonse Lenoir*, *Pélissier*. N'était la crainte d'être trop long, je signalerais beaucoup d'artistes sourds-muets dessinateurs, peintres, statuaires. Dans la *Revue française de l'éducation des sourds-muets* un littérateur distingué, M. Théophile Denis, nous donne souvent des Causeries étincelantes d'esprit et pleines de cœur pour nous faire admirer les œuvres de nombreux artistes sourds-muets, œuvres qui sont exposées aux salons des beaux-arts.

Au rang des hommes remarquables parmi, les célébrités sorties des écoles où les signes étaient en honneur figure avec distinction le sourd-muet *Forestier*, Directeur d'une des deux écoles de sourds-muets à Lyon.

Il est auteur de plusieurs ouvrages classiques à l'usage des sourds-muets.

Une autre célébrité parmi les sourds-muets c'est Ferdinand Berthier. Il a publié divers ouvrages, sur le droit civil usuel, sur la langue des signes, et un autre plus considérable encore sa *vie de l'abbé de l'Épée;* pour qui ainsi que tous les sourds-muets reconnaissants, il professait un culte tout particulier.

Il était tellement dévoué à la cause des signes mimiques qu'on l'a surnommé *Pontife de la mimique.*

Is. Bouchet

(*A suivre*)

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PAROLE

AUX SOURDS-MUETS

par le R.P. Constantin MATTIOLI

DES ECOLES PIES

Professeur à l'Institut Royal Pendola de Sienne

traduit de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur,

par O. Claveau (1)

PREMIÈRE PARTIE

MÉCANISME DE L'ORGANE DE LA VOIX

La première condition pour l'émission du son et sans laquelle ce résultat ne peut être obtenu est l'existence d'un courant d'air venant des poumons, traversant le larynx et mettant en vibration les cordes vocales.

(1) Voir la Revue Française du mois de Juin 1890

C'est de la modification du son ainsi produit que résultent ensuite les divers éléments constitutifs de la partie phonique ou physique du langage articulé. D'où la convenance, pour ne pas dire la nécessité, de se rendre un compte exact de la manière dont l'air s'introduit dans les poumons, dont il en sort, pour pouvoir apprécier en connaissance de cause si ce phénomène se produit régulièrement chez nos petits sourds-muets, toutes les fois que nous commençons l'éducation d'un de ces enfants.

L'air extérieur prenant le chemin des fosses nasales passe par le pharynx ou arrière-bouche. De là il s'introduit dans le larynx, traverse la glotte et se trouve ensuite amené dans les poumons. Quand ceux-ci le rejettent il reprend la même route en sens inverse. Deux courants opposés l'un à l'autre s'établissent ainsi, mais, fonctionnant alternativement, ne se rencontrent jamais. Il faut observer que l'air peut pénétrer dans le pharynx soit par les fosses nasales, soit par la bouche, ainsi qu'il arrive spécialement quand nous parlons soit par ces deux voies en même temps.

La conformation des poumons, l'espace que cet organe occupe dans la cavité thoracique, les mouvements qui s'y peuvent affectuer permettent d'introduire dans la partie que les poumons ouvrent à l'air une quantité de ce fluide soumise à une certaine force et de dilater le volume des poumons eux mêmes au point de déterminer une certaine contre-pression. Sous l'influence de la pression et en supposant même que toutes les autres parties qui circonscrivent la capacité thoracique restent fixes comme étant composées principalement d'éléments résistants, le diaphragme s'abaisse en pressant et refoulant les intestins. On appelle, tout le monde le sait, diaphragme cette espèce de voile musculaire qui occupe tout l'espace inférieur de la cavité thoracique et la sépare complètement de l'abdomen. Les intestins. à leur tour, réagissent sur le diaphragme qui, forcé de se relever, restreint le volume des poumons et l'espace que ceux-ci occupent et détermine l'expulsion de l'air

qui s'y était introduit. Quand ensuite le diaphragme s'abaisse de nouveau un autre courant d'air pénètre dans les poumons et c'est ainsi que s'établit et se maintient cette entrée et cette sortie alternative d'air qui constitue la partie tangible du phénomène de la respiration.

Pour peu qu'on y réfléchisse, il est aisé de remarquer que l'introduction de l'air dans les poumons implique un certain effort musculaire tandis qu'il ne faut aucun effort pour expulser l'air sortant. Il est facile aussi de reconnaître que le courant d'air sortant est mieux approprié à la formation du son que ne le serait le courant d'air entrant.

Dans la respiration ordinaire, les poumons sont loin de se remplir ou de se vider complétement, mais dans l'émission du son et spécialement lorsqu'on a de très longues phrases à prononcer, il arrive que les poumons ont à sortir de leur état normal et à expulser une plus grande quantité d'air. En pareil cas, la quantité introduite par suite des alternances ordinaires de contraction du diaphragme ne suffit pas pour produire le phénomène voulu et il faut recourir à des moyens plus énergiques pour augmenter le volume d'air.

Ces moyens consistent dans le soulèvement d'ensemble des côtes qui ferment par devant la cavité thoracique, dans le même temps que le diaphragme s'abaisse en se contractant. On augmente ainsi l'espace à occuper par les poumons pour rendre ceux-ci capables de contenir un plus grand volume d'air.

L'augmentation ou renforcement de l'expiration s'obtient par une action exercée en sens inverse, c'est-à-dire en abaissant la paroi externe du thorax et en diminuant par conséquent la capacité de cette cavité.

Cette gymnastique est absolument nécessaire pour les petits sourds-muets tant avant que pendant l'enseignement de la parole mécanique ; mais. comme ces pauvres enfants ne se sont servis de leurs poumons que pour la respiration ordinaire, cet organe se trouve inerte

manque de l'élasticité voulue et de développement suffisant. Pour développer les poumons, pour leur donner de la force, les rendre agiles et aptes à l'exercice de la parole, il faut habituer les élèves à inspirer de fortes quantités d'air et à laisser ensuite cet air s'échapper, soit d'un mouvement lent et avec énergie uniforme, soit d'une manière brusque et instantanée, comme nous le faisons suivant que nous parlons ou que nous poussons des cris. L'enfant doit apprendre, dans certaines limites et guidé par son maître, à régler sous l'influence de la volonté le volume d'air à employer aussi bien que la force et la durée avec lesquelles ce fluide est introduit, mis en liberté ou expulsé des poumons, de manière à s'en servir selon les besoins avec règle et mesure.

La trachée avec ses ramifications constitue le canal qui met le larynx en communication avec les poumons et forme avec ceux-ci comme le soufflet ou agent moteur du merveilleux instrument de la parole.

Le larynx qui s'unit à la partie supèrieure de la trachée est traversé par le courant d'air qui s'échappe des poumons pour entrer ensuite dans le pharynx. C'est de beaucoup la partie principale, la plus importante de l'organe de la voix, attendu qu'il contient ou renferme l'organe générateur du son; cet instrument merveilleux est ce qu'on appelle les cordes vocales et consiste en une espèce d'anche formée par les bords supérieurs de deux lames résistantes et élastiques qui, placées vis à vis l'une de l'autre, laissent entre elles une fente étroite portant le nom de glotte. L'air qui vient des poumons peut, en passant à travers le larynx et sous l'impulsion de la volonté, mettre en mouvement, faire vibrer les bords de la glotte et produire le phènomène qu'on appelle le son.

Le pharynx est une cavité qui se trouve immédiatement au dessus du larynx et qui peut être considérée comme le tuyau d'embouchure de cet instrument. Le pharynx est limité en bas par le larynx comme nous venons de le dire, plus en arrière par l'œsophage, en

haut par la cavité nasale et par une voûte très allongée qui s'étend jusqu'à la base du crâne, en avant par l'isthme du gosier, le voile du palais avec ses piliers et l'épiglotte. L'importance du pharynx par rapport à la formation de la parole résulte non seulement de son union avec le larynx, la cavité buccale et les fosses nasales, mais tout spécialement aussi de ce que le pharynx sert comme de tube d'embouchure à la cavité supérieure du larynx, tube qui peut se raccourcir ou s'allonger par le mouvement d'élèvation ou d'abaissement du larynx lui-même et qui, par suite. est en état d'exercer une grande influence sur la qualité du son.

On peut considérer la cavité nasale comme l'entrée, le premier tronçon de la route par laquelle l'air pénètre ordinairement pour se rendre dans les poumons et par où il s'en retourne quand les poumons l'expulsent. La cavité nasale commence aux narines et se termine à la partie supérieure du pharynx. Elle a aussi une influence qui n'est point médiocre sur la formation de la voix, comme nous aurons occasion de le constater plus tard.

Le chemin des fosses nasales qui suffit ordinairement pour l'entrée et pour la sortie de l'air nécessaire à la respiration simple devient insuffisant quand la masse d'air est plus grande, ainsi qu'il arrive dans l'émission du son et dans la formation de la parole. En pareil cas une grande quantité d'air passe par l'isthme du gosier. En outre, comme la bouche, en raison de son mécanisme et de sa structure spéciale, peut prendre des formes très diverses et modifier en mille manières sa cavité, elle se trouve être l'instrument le mieux approprié à modifier aussi le courant d'air sonore qui, sortant du larynx, passe par la cavité buccale pour se rendre au dehors. De là l'importance très grande de cette cavité pour la formation de la parole, puisque c'est d'elle que dépendent les éléments constitutifs du langage articulé que l'on nomme articulations.

La cavité de la bouche est limitée : latéralement par

les joues, en haut par la voûte du palais, en bas par la langue et le plancher sur lequel repose cet organe, en avant par les dents et les lèvres, en arrière par l'isthme du gosier, le voile du palais avec ses piliers. Pour donner le plus exactement possible l'idée des divers changements que peut subir cette cavité, nous passerons rapidement en revue les mécanismes qui déterminent les modifications dont il s'agit.

Occupons-nous d'abord du mouvement de la mâchoire inférieure. Celle-ci, pouvant s'écarter plus ou moins de la voûte du palais et reprendre ensuite une position moins éloignée, permet d'agrandir et de restreindre dans une infinité de degrés la cavité de la bouche. Elle joue dès lors un rôle très important dans la modification du son et dans la formation des mots. Les pauvres sourds-muets qui ne se sont servis de cet appareil que pour la mastication des aliments ne sont pas en état de l'utiliser convenablement d'eux-mêmes pour l'articulation des sons. Aussi faut-il que le maître sache bien leur enseigner à faire de tels mouvements, surtout au début du cours d'instruction. Ce mécanisme est simple et il ne sera pas malaisé de le faire bien fonctionner, si nous savons le faire mouvoir au degré justement requis; mais il deviendra compliqué et difficile si nous le laissons sortir de la juste position à prendre.

Les mouvements des lèvres et leurs diverses positions ont aussi une part importante dans la formation des sons. Les lèvres se resserrent et s'étendent, font varier la grandeur de l'ouverture qu'elles laissent entre elles, se ferment ou s'ouvrent en diverses manières. Là encore le maître doit faire attention à ce que tout se passe naturellement et à ce qu'il ne se produise ni effort ni exagération.

Un autre mécanisme important est celui qui fonctionne à l'intérieur de la bouche et qui concerne le mouvement du voile du palais. C'est du voile du palais que dépend le degré de séparation des fosses nasales d'avec le pharynx et d'avec la cavité buccale. C'est sous l'influen-

ce des diverses positions qu'il peut prendre que l'air sortant du larynx est conduit soit par les fosses nasales soit par la bouche, ce qui engendre des résonances diverses. Les sourds-muets n'ont que peu ou point l'habitude de cet exercice. Aussi est-il nécessaire que le maître sache leur faire comprendre comment, en bien des occasions, il convient de contracter, relever le voile du palais pour empêcher le passage de l'air par les fosses nasales, peur-laisser au courant d'air un certain accès qui peut, comme nous le verrons, prendre des proportions plus ou moins larges.

Enfin le mécanisme le plus important et en même temps le plus compliqué est celui qui préside au mouvement de la langue, organe qui malgré sa simplicité (apparente) a le pouvoir de prendre position en tant de façons diverses et de modifier de mille manières le vide intérieur de la bouche, d'augmenter, de restreindre, de diviser, d'arrêter le courant d'air sonore et par suite d'exercer la plus grande influence sur la formation des sons articulés. Là aussi et plus encore que partout ailleurs, il convient que le maître sache bien habituer ses élèves à réaliser avec exactitude et naturellement les mouvements requis, à prendre avec précision les positions sans lesquelles il est impossible d'obtenir des sons clairs et francs pour la formation de la parole:

Les Premier pas.

Ce que le professeur d'articulation doit s'attacher à obtenir avant tout des jeunes sourds-muets, c'est la bonne tenue et l'attention sans lesquelles il serait impossible d'accomplir la tâche ardente et laborieuse qu'on se propose. Le maître doit donc d'abord chercher à bien fixer les regards de ses élèves et leur esprit bien mobile d'ordinaire sur des objets et des actions susceptibles de de les intéresser, de façon à les amener ensuite peu à peu à observer, à considérer attentivemen, à imiter les

mouvements même les plus petits et les plus difficiles à reconnaître. Les premiers exercices pourront consister dans l'exécution d'actions simples et faciles, purement imitatives et de mouvements de gymnastique élémentaire, par exemple : marcher au pas, se lever, s'asseoir porter les bras en haut, en bas, en avant, en arrière, tourner à droite, à gauche ; tourner la tête dans un sens ou dans l'autre; frapper les mains l'une contre l'autre un certain nombre de fois; fermer le poing et l'ouvrir ; ouvrir et fermer la bouche, tirer la langue et la retirer en arrière ; fixer le regard sur un point donné.

Dans les exercices de ce genre, le maître doit procéder constamment du plus simple au moins facile, de mouvements de tout le corps à ceux des jambes, des bras de la bouche, des yeux. Il est des personnes qui conseil lent de faire exécuter sons les mouvements de la langue correspondant aux divers tous articulés, mais je trouve préférable et plus naturel de ne faire passer l'élève à ces exercices de gymnastique spéciale qu'au fur et à mesure que l'on enseigne les diverses combinaisons de la phonation. On aura soin alors de faire toujours joindre au mouvement musculaire l'élément sonore, de façon à se bien assurer de l'exactitude des mouvements exécutés et à ne point courir le risque de faire contracter de mauvaises habitudes.

Il faut aussi, dès le commencement, cultiver le sens du tact par tous les moyens que l'on juge bons ou, pour mieux dire. qui sont reconnus bons pour développer ce sens, le rendre fin et délicat, en telle sorte qu'on puisse ensuite réclamer de lui tout le concours très nécessaire qu'il sera appelé à fournir pendant toute durée la du cours d'articulation.

En même temps que l'on s'attache à obtenir la bonne tenue et l'attention, à faire l'éducation des sens de la vue et de tact, il y aurait lieu de faire aussi l'éducation du sens de l'ouïe chez les enfants qui ont conservé un certain degré d'audition. Mais, par dessus toutes choses, il faut se préoccuper du développement et de l'exercice

à donner aux poumons au moyen d'exercices de respiration naturels, progressifs et bien compris.

(*A suivre*)

LA QUESTION DES EXTERNATS DE SOURDS-MUETS EN ALLEMAGNE

(Fin)

Voir Revue Française d'Avril, Mai et Juin

On se souvient sans doute que le projet de M. Cüppers (proposition n° 2) écarte de la surveillance de l'Internat les professeurs de l'établissement d'instruction

Hemmes (*de Bensheim*) demande que l'on modifie le texte de cette proposition en rédigeant comme suit : " *Il y a lieu d'organiser l'internat de façon à ce que cet établissement soit soumis à la direction du chef de l'institution et à ce que les professeurs soient appelés à concourir à la même tâche.*

Vatter (*de Francfort sur le M.*) Cette proposition se lie étroitement à la suivante. J'ai tout espoir que les religieuses et les diaconnesses dont il est question dans les propositions remplissent pleinement leur devoir et justifieront la confiance que nous leur accordons, mais je désire que les professeurs de l'institution soient appelés à exercer une surveillance, et ceci dans l'intérêt même de ces jeunes maîtres. Ces jeunes Messieurs et ces jeunes Dames ne peuvent que gagner à apprendre à connaître les élèves dans le cours de leurs jeux et autres exercices. On dit que le service des classes est assez assujétissant et que, par suite, il faut décharger les professeurs du soin de la surveillance, mais on peut trouver une organisation dans laquelle la tâche du personnel de surveillance serait allégée. Dans mon institution la dame professeur qui exerce la surveillance dans l'aprés midi n'a plus, en général, à s'occuper de la classe à partir de 10 heures du matin. Pour réaliser ce qu'on demande d'un surveillant il faut être mêlé à l'enseignement du langage dans l'institution. Je demande donc a ce qu'on n'écarte pas en principe de la surveillance de l'internat les professeurs de l'établissement.

Henning. (*Conseiller provincial de l'instruction publique* La proposition de M. Cüppers m'a étonné. Je comprends bien les raisons qu'il a données, mais pourquoi le directeur de l'institution a-t-il des professeurs à côté de lui? Le directeur ne forme-t-il pas un collège avec eux? Et les professeurs seront-ils bien aises de se voir écarter d'une tâche qui incombe à tous? c'est là le point de vue principal qui doit engager à ne pas exclure les professeurs. Chacun doit prendre part suivant ses forces et suivant les facultés dont il est doué au travail qu'il y a à faire pour l'établissement. (Vive approbation)

Cüppers de (*Trèves*) M. le Conseiller provincial me permettra de rester très attaché à mon sentiment. L'internat doit être une extension de la vie de famille et pour cela, je dois l'avouer, l'intervention des professeurs me gêne, car ils n'ont rien à voir dans cette vie de famille. Je me suis mis en relations à Trèves avec la Supérieure générale de la Congrégation de Saint-Charles Borromée pour me faire une idée générale de la manière dont on pourrait présenter l'affaire pratiquement. On pourrait, sans voir s'élever les conditions du prix d'entrétien, telles qu'elles sont fixées actuellement, obtenir pour les enfants le régime qu'il est indispensable de leur donner. Les sœurs désigneraient une supérieure de l'internat à laquelle on adjoindrait deux autres sœurs et une servante. Les sœurs joueront ainsi le rôle de mères de familles, il peut ne point leur plaire d'être soumises à une surveillance continuelle qui amoindrirait leur influence. Dans mon institution, les professeurs ont 28 heures de classe à faire par semaine, quelques uns même davantage. On peut se demander s'il convient de leur imposer un fardeau plus pesant. Si les heures de surveillance doivent être distribuées de telle sorte que les professeurs ne fassent plus que cela, il vaut mieux les laisser dehors. Je ne puis pas m'absenter de cette idée que l'on gênera ainsi la vie de famille telle que je la conçois.

Un enfant qui se trouvait dans sa deuxième année de cours à Trèves tomba malade. On le mit dans la maison-mère des sœurs. Non seulement son séjour dans cette établissement ne lui a pas fait perdre le peu de parole qu'il possédait mais encore l'a développé beaucoup sous ce rapport, spécialement pour la lecture sur les lèvres, de telle sorte qu'étant rentré dans la classe au bout de neuf mois, il a pu continuer à en suivre tous les exercices.

Vatter (*de Francfort*) C'est une très bonne chose que de

vouloir constituer en vie de famille la vie dans l'internat. J'ai été témoin dans le nord de l'Allemagne des premiers essais du régime de l'internat pour les trois classes inférieures. Je ne puis dire que j'aie trouvé les résultats satisfaisants. Les enfants n'ont d'attaches nulle part. Si vous voulez organiser convenablement un internat, confiez-le à un chef d'institution et à sa femme. (*Approbation*) On a raison de dire qu'on peut avoir toute confiance en des personnes comme les religieuses, mais, dans la pratique, les choses tournent autrement. Trop souvent les dames, comme éducatrices, ont la vue trop courte. Quand, par exemple, un élève tombe dans une faute qui est de son âge, la dame croit bien souvent que l'enfant a eu le dessein de la vexer. Il faut qu'il y ait un homme par derrière (*vifs applaudissements*).

Cüppers (*de Trèves*) Vatter a certainement beaucoup d'expérience, mais ne comprends pas l'internat tel que je me le représente.

Willareth (*de Gerlachsheim*) Je voudrais faire remarquer à mes collègues que les autorités scolaires de notre pays de Bade attacheront une grande importance aux décisions du Congrès. Je désire que les professeurs continuent à exercer la surveillance comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour. On a dit que nous devrions faire appel au concours de sœurs de charité et de diaconesses, mais alors comment nous y prendrons-nous dans le sud avec nos établissements mixtes ?

Walther (*de Berlin*). J'émets le vœu que les professeurs attachés à l'établissement ne soient pas écartés de la surveillance de l'internat et concourent à l'éducation des enfants internés. Je demande en conséquence que l'on fonde en une seule les propositions 2, 3, et suivantes, avec la rédaction que voici : " *L'internat est placé sous la direction du chef de l'institution aidé du concours de ses professeurs. Selon les cas, on appellera à la surveillance des diaconesses pour les établissements protestants, des religieuses pour les établissements catholiques* "

Hemmes (*de Benshein*). Je ne partage pas du tout cette opinion. Appeler les religieuses à exercer seulement une surveillance ne serait peut-être pas suffisant. Je voudrais dire: "*L'internat est confié aux religieuses ou aux diaconesses mais dirigé et surveillé par le chef de l'institution avec le concours de ses professeurs.*

Le Conseiller de district Klauserer. La question se pose de savoir dans quelle forme les professeurs seront appelés à exercer la surveillance. Cette question devra se résoudre d'après les conditions locales ou confessionnelles ou personnelles, dans lesquelles on se trouve. je propose de rédiger comme suit la 2e. propositition: " *L'internat est placé sous la surveillance supérieure du directeur de l'institution auquel on s'en raportera pour user dans la mesure nécessaire du concours de ses professeurs en vue de l'exercice de la surveillance.* "

Le Président propose d'insérer ce membre de phrase : " *en telle sorte qu'on n'exclue pas le concours des professeur de l'institution pour la surveillance, sans toutafois imposer à ceux-ci une surcharge de travail.* "

Le Conseiller provincial de l'instruction publique, Henning. Mon impression est que l'internat doit représenter une sorte d'organisation à part, à *côté* de l'institution de Sourds-muets, mais je ne puis pas me figurer que le directeur de cetteinstitution ne soit pas chargé de la conduite de l'internat qui est en connexité organique avec l'établissement. Si l'internat est constitué en établissement absolument autonome, il ne me paraît pas répondre au but de sa création et, nous ne trouvons cela nulle part dans l'organisatiou de l'internat pour les autres établissements. Le directeur est le chef de tout. Dans la proposition n°2 ,il ne s'agit que de déterminer si le directeur doit exercer la surveillance seul, ou bien avec le concours de ses professeurs.

La motion est faite d'ajouter au texte de la proposition *Klausener* les mots : *toutefois on devra éviter d'imposer une surcharge de travail aux professeurs* "

La majorité se prononce contre.

Vatter (de Francfort). On a dit que le directeur aurait à exercer une haute surveillance. Sur quoi est l'Internat est encore dans les nuages, je propose de dire ? " *L'internat devra être organisé de façon à se rattacher à la famille du directeur. Les professeurs de l'établissement doivent être appelés à prendre part à la surveillance.*

Le Président renouvelle la propositiou qu'il a déjà faite

Le Conseiller de justice de district, Grosman. Je ne suis pas un homme de la spécialité. Nous nous sommes écartés de l'étude de l'organisation de l'internat pour passer à la question de la surveillance. Mais il faut tout d'abord bien arrêter l'idée qu'on se fait de l'internat et la manière dont il doit être orga-

nisé. M. Vatter a organisé l'internat à Francfort de manière à le rattacher à sa propre famille.

On demande d'un côté de l'assemblée, à réunir les propositions 2 et 3 dans la rédaction suivante : " *Il y a lieu d'organiser l'internat en le soumettant à la conduite d'un directeur, mais d'un directeur marié.* "

Anschüetz (de Brunswick). Un des professeurs de l'institution de Brunswick a entrepris de fonder un internat. Il y a là un frottement perpétuel entre les professeurs et le chef de l'établissement et jusqu'à présent il n'a pas été possible de réaliser les conditions d'une bonne éducation. Lorsqu'on examine avec calme les principes fondamentaux qui ont été exposés et qu'on entre dans les idées de Cüppers, on ne peut que se ranger en tout à son sentiment. D'après la proposition du Conseiller de district Klauserer, la conduite de l'internat ne doit pas être remise au directeur. Ceci rentre encore complètement dans les limites des propositions, Cüppers a bien raison de penser qu'une telle surveillance et ingérence ne peut être utile à l'internat.

Heinrick (de Bruchl). Il ne s'agit chez nous que de savoir ce qui, dans l'organisation de l'internat doit répondre au but qu'on se propose pour l'enseignement. C'est à quoi tend avec raison la proposition Klausener. La création et pour l'éducation et l'organisation ne sont pas notre affaire, mais bien celle des autorités.

Cris : Mais la motion est retirée.

Koch (d'Augbourg). Je ne puis concevoir l'internat que comme réalisant complètement la vie de famille. Les sœurs qui sont entrées au couvent ont renoncé à la vie de famille Lors même qu'on les écarterait de la préparation pédagogique et que, par suite, elles n'auraient rien à démêler avec l'enseignement, je ne puis admettre qu'elles soient en situation de donner aux élèves la meilleure éducation possible. Il faut pour cela plus que de la bonne volonté. Dans ces questions importantes, nous devons confesser publiquement ce qui se révèle à notre institution. Déjà pendant le congrés des instituteurs bavarois de sourds-muets qui s'est tenu à Augsbourg et à l'occasion d'un cas particulier, j'ai déclaré qu'il n'était ni bon ni à propos de confier à une congrégation de sœurs des sourds-muets des deux sexes simplement pour en avoir soin après les heures de classe. Il faut mettre à la tête d'un

internat renfermant garçons et filles un homme de la spécialité, un professeur de sourds-muets.

Cüppers (de Trèves). Je me félicite de me rencontrer avec Vatter et Koch sur un même terrain. Tous les trois, nous voulons créer la vie de famille. Il est absolument inexact de prétendre que des dames célibataires ne peuvent organiser cette vie de famille. Je puis l'assurer d'après l'expérience que j'en ai acquise à Trèves. Je suis en mesure de contester formellement l'assertion que les sœurs catholiques seraient incapables de cette tâche à cause de leur profession religieuse. Tout homme qui aura l'occasion de voir de près de petits internats dirigés par des sœurs aura remarqué qu'une vie de famille très heureuse peut s'y établir sans intervention d'un chef masculin. Ma 2e proposition et la 3e ne sauraient être séparées l'une de l'autre. Je demande que l'on vote d'abord sur la 2e proposition en adoptant la rédaction de Klauserer et en y ajoutant ce qu'a proposé Vatter.

Le Conseiller provincial de l'instruction publique Henning. Il ne me semble pas qu'il y ait lieu de discourir davantage au sujet de la 4e proposition. Avec tout cela nous n'avançons pas. Je demande qu'on mette tout à fait de côté cette proposition et qu'on laisse à chacun de ceux qui ont un internat la liberté de recourir à des religieuses ou de rattacher l'internat à une famille.

En ce qui concerne la 2e proposition, disons : qu'en organisant un internat, on doit le soumettre à la direction et à la haute surveillance du chef de l'institution et appeler les professeurs à prendre part à cette surveillance.

Cette motion est adoptée à une forte majorité. Les autres sont retirées.

La 5e proposition est adoptée avec la rédaction suivante Le règlement intérieur et le règlement journalier de l'interna sont édictés par le directeur et soumis à l'agrément des autorités

La 4e proposition est supprimée. La 3e est adoptée sans modifications.

M. le président félicite M. le Directeur Cüppers, au nom de l'assemblée, de la manière intéressante dont il a traité son sujet.

Traduit de l'Allemand d'après le
Compte rendu officiel du Congrès de Cologne par

O. Claveau

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

ALLEMAGNE

Einführung in die Phonetik und Orthoepie der deutschen Sprache. Von H. Hoffmann. Marburg, librairie Elwert. 1888. Introduction à la phonétique et à l'orthoépie de la langue allemande par M. H Hoffmann-Ratibor.

Une brochure destinée aux maîtres d'écoles et aux jeunes professeurs de sourds-muets, ainsi qu'à tous les amis de la phonétique, elle m'a été inconnue jusqu'à présent, je l'avoue franchement.

Elle ne contient que 65 pages, mais des pages fort intéressantes. M. Hoffmann, s'occupant depuis longtemps d'une branche d'enseignement, dont la grande importance n'est pas encore assez comprise par les professeurs de sourds-muets, il a su rendre facile à comprendre une matière difficile.

Quoique cette excellente brochure soit spécialement destinée à la langue allemande, nos confrères français y trouveront aussi des choses utiles pour leur propre langue. M. Hoffmann vient de publier une autre brochure, destinée spécialement aux maîtres de sourds-muets, sous le titre : " Der erste Sprech = und Sprach = Unterricht in der Taubstummenschule. Marburg, librairie Elwert. 1890. (Le premier enseignement de la prononciation et de la langue à l'école des Sourds-Muets.)

C'est une brochure de 63 pages, divisée en 5 parties :

1° D'où vient que le résultat de l'enseignement de la prononciation à l'école des sourds-muets soit encore si peu satisfaisant ?

2° L'emploi de l'écriture phonétique dans le premier enseignement de la prononciation.

3° L'ordre au point de vue pratique et phonétique dans lequel les sons doivent être enseignés.

4° Méthode pour enseigner les sons.

L'auteur indique trois ordres dans lesquels les sons peuvent être enseignés.

1, les voyelles, etlorsqu'elles sons suffisamment acquises, les consonnes ;

2, d'abord les consonnes etensuite les voyelles,

3, comme on peut sansordre, pêle-mêle.

Après avoir cité et examiné les méthodes des professeurs de sourds-mnets les plus distingués, comme Amman, Reich, Hill et d'autres, l'auteur donne les sons avec l'ordre dans lequel il les enseigne. — Il nous mènerait trop loin, si nous voulions le suivre pas à pas.

Passant à la méthode du développement des sons nous voyons d'abord les exercices qui doivent préparer l'écolier :

a, à s'habituer à la vie dans l'établissement.

b, à penser.

c, à bien prononcer.

Vient ensuite l'enseignement des sons en particulier Cette partie est sans contredit la plus intéressante et la plus utile pour le maître des sourds-muets. Pour chaque son il y a à observer :

1° la manière de le prononcer,

2° les fautes de prononciation et leur correction,

3° les exercices avec les sons.

Ces deux brochures méritent toute notre attention et je ne peux assez les recommander à mes confrères français, surtout la plus récente (Der erste Sprech = und prach = Unterricht in der Taubstummenschuel), qui rendra de grands services à ceux qui s'occupent de l'enseignement des sourds-muets. Je ne connais pas de livre plus pratique et plus approfondit, que celui de M. Hoffmann. Je forme des vœux pour qu'il se trouve un spécialiste qui se charge de la traduction avec les modifications que la langue française exige.

C. Renz-Stuttgart

LES SOURDS-MUETS ET LE C DE CIVIL

« Un notaire peut-il recevoir des actes pour les sourds-muets ? »

Telle est la question que se pose M. Van Bastelaer, notaire à Charleroy, elle est traitée dans une brochure très intéressante que nous venons de recevoir et dont voici le titre :

De l'état légal du sourd-muet dans la Société moderne. In-8, 14 p.

Avant d'entrer dans le vif de la question, M. Van Batelaer est amené à faire quelques recherches rétrospectives sur l'état du sourd-muet depuis les temps anciens

Dans un 1er Chapitre il examine : *l'éiat social du sourd-muet dans l'antiquité, résultant des préjugés sur son intelligence.* Aristote les exclue de toute connaissance, Saint-Augustin les déclare incapable d'arriver aux connaissances de la foi. Jusqu'au XVIe siècle ce sont toujours des parias, la société se préoccupe peu de ces malheureux, enfin quelques savants, quelques hommes charitables tentent de les instruire et bientôt arrive l'émancipateur de toute cette classe d'infortunés, l'abbé de l'Épée.

Dans le 2me chapitre, l'auteur examine : *la législation dérivant de l'état social des sourds-muets.*

1° *Législation ancienne.* Après avoir cité l'opinion d'instituteurs célèbres sur le sourd-muet sans instruction M. Bastelaer en arrive à cette conclusion :

« Dans cet état de choses, que pouvait être la jurisprudence à leur égard ? »

« Êtres purement physiques, dénués de toutes connaissances intellectuelles, incapables de morale, Ils ne pouvaient être responsables d'aucun de leurs actes. « Surdus et mutus plane indisciplanabilis » était leur loi.

Ce n'est pas à notre avis la jurisprudence qui doit prévaloir pour le sourd-muet non instruit. Cependant si ce n'est pas l'irresponsabilité absolue des actes, ce

doit être néanmoins une responsabilité *très limitée.*

2° *Législation sous les Romains.* Les sourds et les muets sont doués d'une intelligence suffisante qui les rend responsables de leurs actes, mais les sourds-muets sont encore considérés comme incapables de tout acte intellectuel.

3° *Législation de Justinien.* Le sourd-muet de naissance est pour lui incapable de recevoir l'instruction tandis que le sourd-muet accidentel a le droit de stipuler par écrit.

4° *Temps féodaux.* Les sourds-muets étaient exclus des fiefs et des privilèges féodaux.

Cependant, au XII° siècle, une décrétale d'Innocent III permet le mariage d'un sourd-muet même ignare, s'il peut manifester sa volonté d'une manière certaine.

5° *Distinction entre le muet, le sourd, le sourd-muet et le sourd et muet et entre l'infirmité, naturelle et l'infirmité accidentelle ou congéniale.* Reprenant les théories de Justinien l'auteur se demande s'il n'y a pas à établir de distinction entre ces différentes sortes d'infirmité, et naturellement il repousse toute distinction.

6° *Législature moderne.* C'est Napoléon, alors premier Consul qui plaide la cause des sourds-muets (26 Fructidor an IX). Aussi maintenant la législation française ne fait plus de différence entre ces malheureux et les entendants.

« Tout sourd-muet capable de donner un consentement valable peut contracter dans toute la plénitude des droits civils. »

Cependant le Code Napoléon a cru devoir restreindre les droits du sourd-muet en ce qui est relatif aux donations et testaments.

En général, le sourd-muet jouit de la capacité qui appartient à tous les autres citoyens.

Il peut se marier, faire une donation entre-vifs, accepter une donation, tester même.

Il exprime sa volonté par écrit ou par interprète, s'il ne sait pas écrire. (Rutgeerts)

7° *Jurisprudence qui s'ensuit.* Par des exemples de

toute nature M. Van Bastelaer, nous montre la loi appliquée dans le sens le plus large et la reconnaissance par les tribunaux de la capacité légale du sourd-muet même illettré, s'il donne des preuves d'intelligence.

8° *Dérogation au droit commun.* Pourquoi alors des mesures restrictives se demande le notaire de Charleroy?

Ainsi l'article 936 du code civil dit : « Le sourd-muet qui saura écrire pourra accepter lui-même ou par un fondé de pouvoir. S'il ne sait pas écrire, l'acceptation doit être faite par un curateur nommé à cet effet, suivant les règles établies au titre *De la minorité, de la tutelle et de l'emancipation.* » Première dérogation au droit commun.

L'article 970 du Code civil dit : « Le testament olographe ne sera point valable s'il n'est en entier, daté et signé de la main du testateur ». Ici le sourd-muet se trouve sur la même ligne que l'entendant parlant; s'il accomplit les conditions énoncées, il fait œuvre valable.

L'article 972 du Code civil dit : « Si le testament (public) est reçu par deux notaires, il leur est dicté par le testateur, et il doit être écrit par un de ces notaires tel qu'il est dicté. S'il n'y a qu'un notaire, il doit également être dicté par le testateur et écrit par ce notaire.

» Dans l'un et l'autre cas, il doit en être donné lecture au testateur, en présence des témoins....!.. »

S'étayant sur l'obligation imposée au testateur, de dicter le testament et d'en entendre la lecture, on déclare le sourd-muet n'être pas apte à remplir ces conditions; on le réputé incapable de tester dans cette forme.

L'article 976 du code civil dit : « Lorsque le testateur voudra faire un testament mystique, il sera tenu de signer ses dépositions...,.,. Sera le papier qui contiendra ses dispositions, ou le papier qui servira d'enveloppe. s'il y en a une. clos et scellé. Le testateur le présentera ainsi clos et scellé au notaire, et à six témoins au moins, ou il le fera clore et sceller en leur présence; et il déclarera que le contenu en ce papier est son testament

écrit et signé de lui. Le notaire en dressera l'acte de suscription..... .....: cet acte sera signé tant par le testateur que par le notaire, ensemble par les témoins.....; et en cas que le testateur, par un empêchement survenu depuis la signature du testament, ne puisse signer l'acte de suscription, il sera fait mention de la déclaration qu'il en aura faite. »

« Ici encore, ne pouvant déclarer que le contenu en ce papier est son testament....., on conteste au sourd-muet la capacité de tester mystiquement. »

9° *État futur du sourd-muet. Législation qui doit s'en suivre. Conclusion.* C'est pour l'auteur une injustice de restreindre la capacité du sourd-muet en se fondant sur la faculté de la parole absente, pour lui l'article 936 du Code civil doit disparaître et les autres articles doivent être interprétés dans un sens très large, l'écriture et la mimique pouvant remplacer la parole.

M. Van Bastelaer conclut ainsi :

« Notre siècle, si fécond en œuvres de civilisation, doit faire disparaître cette anomalie, en rétablissant, sur des bases plus rationnelles, plus équitables, les droits et les devoirs des sourds-muets dans la société.

Puisse le dix-neuvième siècle rendre à ces déshérités la place qui leur appartient dans la société moderne. »

Nous sommes de ceux qui pensent que c'est au sourd-muet à aller vers la société, à rentrer dans son sein et non pas à la société à se rapprocher de lui, à s'abaisser avec commisération vers cet infortuné.

L'éducation actuelle, la méthode orale pure tend à replacer le sourd dans cette société qui le rejetait, elle lui rend la parole autrefois inconnue pour lui et dont l'absence était la cause de toutes ces lois d'exceptions.

Le sourd parlant pourra désormais relever la tête et, regarder le Code, face à face. Il n'aura plus que faire de l'interprétation des articles : je parle, je vous comprends, dira-t-il au Notaire, je suis devenu l'égal de tous. Et c'est ainsi que le Dix-Neuvième siècle aura complètement réintégré à leur place ces déshérités en leur ren-

dant avec la parole les droits qu'elle leur confère. Nous ne pouvons que féliciter M. Van-Bastelaer du travail qu'il vient de nous envoyer, regrettant qu'il n'ait pas envisagé la situation nouvelle faite aux sourds-*parlant* par l'acquisition du moyen de communication commun à tous.

Ad Belanger

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

Institution Nationale de Chambéry. — Nous lisons dans le *Républicain de la Savoie :*

Les sourds-parlants de Cognin. — Les examens du certificat d'études qui ont lieu, le samedi 11 Juin, dans le canton de la Motte-Servolex, ont offert une particularité piquante et d'un grand intérêt.

Parmi les jeunes candidats se trouvaient trois sourds-muets, élèves de l'institution nationale de Cognin, qui ont pris part à toutes les épreuves. Au grand étonnement de leurs nouveaux camarades, ils suivaient *des yeux* sur les lèvres du maître, le texte de la dictée et l'énonce des problèmes, qu'ils transcrivaient ensuite sans hésitation. Ils ont lu de même sur les lèvres de l'examinateur les questions d'histoire et de géographie et y ont répondu à haute voix. Enfin, ils ont récité tour à tour une fable ou un morceau de poësie, de façon à émerveiller la foule d'enfants et d'intituteurs qui se pressaient autour d'eux.

C'est pour la première fois que l'Institution nationale des sourds-muets de Chambéry présente des élèves au certificat d'études. Le fait est, du reste, excessivement rare dans les écoles de sourds-muets.

Nous félicitons donc chaleureusement les trois champions de l'institution de Cognin, qui viennent de le subir avec un si grand succès. Ils ont été admis, en effet, avec les numéros 1, 2 et 7, sur 42 élèves présentés.

Ce magnifique résultat est dû certainement au talent de professeurs et à l'habile direction de M. Baudard, dont nous n'avons plus à faire l'éloge, mais aussi à la méthode orale, ce merveilleux instrument d'éducation des sourds-muets. (*)

(*) Depuis quelques années, c'est l'Institution Nationale de Paris devenue Ecole Normale pour les professeurs de sourds-muets des Institutions Nationales, qui fournit à l'Institution de Chambéry son personnel enseignant.

L'imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue saint-Jacques 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
6me année. N° 5 Août 1890.

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PAROLE
AUX SOURDS-MUETS

par le R.P. Constantin MATTIOLI
DES ECOLES PIES
Professeur à l'Institut Royal Pendola de Sienne
traduit de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur,
par O. Claveau

(*suite*)(1)

Exercices de Respiration

En général, pour ne pas dire toujours, on ne rencontre chez les petits sourds-muets admis au cours que des poumons peu développés à raison du peu d'usage que ces enfants en ont fait et qu'une respiration faible, irrégulière. La première chose que doive faire le maître après qu'il a réussi à fixer l'attention de ses élèves est de prendre les moyens de remédier à ce grave inconvénient, l'un des obtacles les plus redoutables qui se présentent dans l'enseignement de la parole articulée. On peut recourir à un grand nombre de procédés divers, Je me bornerai à en indiquer quelques uns consacrés par l'expérience et reconnus comme les mieux appropriés au but que l'on poursuit. Le plus simple dé tous consiste à faire venir l'enfant devant soi, à lui faire porter une de ses mains devant la bouche du professeur et à émettre ensuite le souffle légèrement, avec une force uniforme, en invitant l'élève à en faire autant,

Il ne faut pas manquer de lui faire comprendre la manière de reprendre haleine et de remplir d'air les

(1) Voir la Revue Française du mois de Juin et du mois de Juillet 1890

poumons par de profondes et rapides inspirations. Après quelques leçons, l'élève sera en état d'exécuter lui-même ce double exercice sans que le maître ait à le faire parallèlement.

On arrivera au même résultat et peut être mieux encore en faisant venir deux élèves au lieu d'un ou mieux un plus grand nombre et en leur mettant dans les mains ce joujou qu'on appelle vulgairement moulinet. C'est un instrument de métal ou de carton fait en forme de roue sans cercle extérieur avec les rayons terminés par des espèces de petites palettes et suspendus à un petit axe sur lequel il peut se mouvoir avec facilité. On invitera les élèves à faire tourner la roue en soufflant contre les palettes et on fera en sorte qu'il s'établisse une manière d'émulation à qui fera tourner la roue le plus longtemps d'une seule émission de souffle. D'ores et déjà le maître doit avoir toujours présente à l'esprit cette pensée que les résultats qu'il pourra obtenir avec ses élèves seront d'autant meilleurs qu'il saura mieux tenir les enfants attentifs et les intéresser aux exercices qu'il fera faire successivement et qui, par eux-mêmes, sont presque toujours ennuyeux.

On peut, après avoir allumé une bougie ou plusieurs bougies ou autant de bougies qu'il y a d'élèves, faire diriger le souffle sur la flamme, de façon à tenir celle-ci constamment et uniformément inclinée, sans l'éteindre, pendant le plus longtemps possible. C'est là un exercice très utile pour habituer les poumons à débiter régulièrement et sans dépense inutile l'air à faire passer par le larynx, comme la nécessité s'en fera sentir par la suite pour l'émission du son et de la parole. En faisant gonfler de petits ballons en baudruche ou autre substance, on aidera beaucoup aussi au développement des poumons et l'on favorisera la prolongation de la respiration, ce qui est la condition la plus essentielle pour le fonctionnement de la parole. Le père Marchio, ce maître dont on ne déplorera jamais assez la perte, avait bien mesuré, avec la force de son intelligence et avec la pénétration de

son esprit, toute l'importance du développement respiratoire chez le sourd muet. Il le recommande par dessus toutes choses et, pour arriver à en apprécier le degré il avait inventé un spiromètre spécial. L'enfant, en effet, ne pourra jamais arriver à bien parler si sa respiration est défectueuse. Et qu'on ne craigne pas que les exercices que je viens de conseiller puissent nuire à la santé de nos chers élèves. Au contraire, s'ils sont bien dirigés, avec habileté, règle et mesure, ils seront très utiles au point de vue hygiénique comme le sont les exercices gymnastiques. Il n'est pas besoin de dire qu'ils pourraient être rendus nuisibles par l'exagération et l'impéritie, ainsi qu'il en arrive pour toutes les choses, même les plus utiles et les plus nécessaires.

Quelque profitables et dignes d'intérêts que soient ces exercices, je ne vois pas que nous ayons à nous y attarder longuement avant d'en commencer d'autres, attendu que nous pouvons et devons les continuer sous d'autres formes pendant toute la durée du cours d'articulation. Il suffit, ce me semble, de s'y arrêter pendant quelques jours et quand on verra que les enfants les exécuteront avec une précision suffisante, on pourra, sans plus attendre, en venir à l'émission de la voix.

De l'émission de la voix

Bien qu'à première vue, l'émission de la voix semble être de médiocre importance, c'est pourtant en réalité le point le plus délicat et le plus intéressant, la base et le pivot sur lesquels doit se fonder et rouler tout le mécanisme difficile et compliqué de la parole artificielle que nous nous proposons de donner aux sourds-muets. C'est là ce qui doit fournir l'impulsion à tout cet ensemble de mouvements qui a pour résultat la production du son en général et plus particulièrement celle des sons diversifiés dont se compose cette admirable et providentielle harmonie appelée langage humain.

Faire commencer au sourd-muet l'émission de la voix, c'est lui enseigner par industrie à se servir de son organe vocal. Malheur au pauvre enfant s'il ne parvient pas à en saisir bien l'embouchure. On ne pourra plus en tirer rien de bon. Sa voix sortira tardive, ingrate, avec peine et plus propre exciter la compassion que l'admiration des auditeurs. Aussi faut-il que le maître l'étudie bien lui-même et qu'il fasse en sorte que son élève l'imite.

Tout le monde sait que deux éléments concourent à l'émission du son : une certaine tension des cordes vocale, et un courant d'air qui, sortant des poumons avec un peu d'énergie, met ces cordes vocales en vibration. C'est le premier pas que le sourd-muet doive apprendre à faire pour devenir parlant et qui aura ensuite tant d'importance durant le cours tout entier de l'enseignement de la parole et dans l'usage qu'on en fera. Voyons quelle est la route à suivre.

On examinera attentivement le petit sourd-muet afin de savoir si, pour avoir eu quelque temps l'usage de la parole ou pour autres raisons, il est en état de prononcer quelques mots, d'émettre un son quelconque. S'il en est ainsi, l'on s'emparera comme d'un trésor des éléments dont l'élève se trouvera en possession. Le maître s'en servira pour développer, corriger la voix, pour la rendre plus agréable. Si l'enfant appartient au contraire à la catégorie de ceux qui sont absolument muets, il faut trouver le moyen de lui faire émettre de la voix en l'acheminant à prononcer une voyelle, une syllabe, un mot quelconque. Si une occasion favorable permet, comme il arrive quelquefois, d'obtenir ce résultat d'une manière spontanée ou fortuitement, ce sera pour le mieux ; mais quand même de telles circonstances ne se présenteraient pas, il n'y aura pas encore trop de difficulté à faire émettre par industrie la voyelle *a*, la syllabe *pa*, *va*, *fa* ou telle autre qu'on pourrait mieux obtenir. Pour amener le sourd-muet à placer les parties de l'organe vocal dans la position requise, nous aurons

à recourir à la vue en faisant d'abord observer à l'élève sur nous mêmes comment il doit se comporter. Pour lui faire apprécier la vibration ou la résonance de telle articulation donnée, nous appellerons à notre aide le sens du toucher, en faisant porter la main de l'élève sur le point déterminé où l'on peut le mieux sentir et discerner la vibration. Les points où la vibration des sons articulés se manifeste le plus clairement sont là poitrine, la gorge, le dessous du menton, les lèvres et la bouche. On devra apporter le plus grand soin à ce que la voix sorte le plus possible sans effort et naturellement. Il n'y aura nullement lieu de se préoccuper en commençant de la force du son. L'on pourra ultérieurement pourvoir à ce dernier point. Il faut aussi faire attention à ce que l'air prenne le chemin de la bouche et non celui du nez comme il pourrait bien arriver par suite de l'habitude que le sourd-muet aura contractée en respirant. L'on prendra garde enfin à ce que la voix des élèves commencants soit normale, c'est-à-dire soit une voix de poitrine et non une voix de tête ou de gorge.

Timbres défectueux de la voix

La voix n'est pas autre chose que la résonance que détermine entre les parois de l'organe vocal l'air mis en mouvement par la vibration des cordes vocales. Suivant les parties où cette résonance se produit principalement, suivant les degrés de tension, le mode de vibration de ces cordes, la voix prend des aspect divers, des tons qu'on appelle timbres. Le timbre de la voix normale ou de poitrine est précisément celui qui est requis pour l'émission de la parole chez tout individu et par conséquent aussi chez le sourd-muet. Il se distingue par un son plein, volumineux, facile et naturel, qualités que l'oreille sait très bien apprécier, mais qu'il n'est pas aisé de définir. Je n'entrerai pas à cet égard

dans des considérations scientifiques qui m'entraîneraient au delà des bornes de mon sujet et je n'ai dessein de parler ici que des timbres ou sons défectueux que prend d'ordinaire la voix du sourd-muet pour en arriver aux moyens de corriger ces défauts.

En premier lieu, la voix émise par le sourd-muet peut sortir aigre, ingrate, brutale, cassante. Cela vient du trop d'énergie que l'élève met en jeu. On s'en aperçoit rien qu'en le regardant. Les muscles du cou se gonflent, les muscles du larynx se tendent, le visage et la bouche prennent un aspect exagéré qui dénote l'effort. C'est là le défaut qu'on rencontre le plus communément chez les commençants. Ces pauvres enfants s'imaginent avoir à faire quelque chose d'extraordinaire et croient que tout le succès dépend de la force qu'ils déploieront tandis que c'est tout l'opposé. Il faut en pareil cas leur faire comprendre qu'il n'y a pas lieu de se donner tant de peine pour si peu de chose et les amener par le moyen de la vue et du toucher à émettre la voix d'une façon douce et légère, sans ombre d'effort.

D'autres fois encore, la défectuosité de la voix peut résulter du manque de tension, du trop grand relâchement des cordes vocales faute d'energie suffisante dans les muscles tant internes qu'externes du larynx ou dans les poumons. Pourvu que ce défaut ne se rattache pas à une atonie musculaire ou à quelque autre imperfection organique. il n'est pas de nature à susciter de sérieux inconvénients et l'on peut arriver facilement à le corriger. Il suffira de faire remarquer à l'élève l'absence de tension et de vibration dans le larynx et de raviver un peu l'activité des poumons. L'exercice atténuera graduellement ce défaut et finira par le faire disparaître. On se tromperait gravement si l'on poussait les enfants à crier et à émettre beaucoup de voix. Il vaut mieux, au début, que la voix soit basse plustôt que trop haute. Il suffit à ce moment qu'elle soit naturelle et que l'intonation soit bonne. Le reste viendra par la suite.

Le défaut opposé, c'est-à-dire un excès de tension des cordes vocales se rencontre plus souvent. Il n'est pas rare d'avoir à constater au début et même plus tard, que le sourd-muet ferme trop la glotte par suite d'une exagération d'énergie des muscles laryngiens et que la contraction des muscles pharyngiens porte le larynx en haut. En pareil cas, la langue en arrive naturellement à se porter en arrière et vient rétrécir le tube de renforcement. Il en résulte que la résonance se propage presque exclusivement au dessus du larynx et que la voix prend le timbre ou ton de fausset ou, comme on dit, de tête. Un tel défaut, si l'on n'y remédie pas en temps utile, s'accentuera de plus en plus et fera prendre au sourd-muet cette espèce de voix *éléphantine* si déplaisante et qui devient avec le cours du temps presque indistincte. Pour corriger ce vice, on appellera l'attention sur l'effort qui se marque à la partie externe du larynx, sur le manque presque absolu de vibrations au thorax et l'on ramènera la langue en avant en abaissant la base de cet orgaee.

Le son guttural dépend, comme le nom lui-même l'indique, d'une disposition, d'une structure particulière ou du rétrécissement de l'arrière bouche. On reconnaît à ce défaut trois causes différentes : un vice organique, le gonflement exagéré des amygdales, enfin des mouvements faux, erronés de l'organe oral, spécialement de la langue. Quand la voix de gorge vient d'un vice congénital, il est bien difficile d'arriver à le corriger. Cependant on peut, ce semble, y parvenir jusqu'à un certain point au moyen d'exercices journaliers d'émission de voix exclusivement orale, je veux dire obtenue en ne faisant prononcer que les voyelles, notamment la voyelle *È*, sans concours apparent des muscles de la gorge.

Dans le second cas, le son de la voix présente un caractère tout spécial qui le distingue du précédent. Le gonflement des amygdales entrave la contraction du voile du palais et empêche cet organe de remplir une

de ses fonctions les plus importantes qui consiste à fermer la route des fosses nasales. C'est pourquoi le son prend, dans ces conditions un caractère qui participe à la fois du guttural et du nasal. Il faut attendre alors que l'inflammation disparaisse ou bien déterminer la cessation de cet état par l'emploi de remèdes appropriés.

Enfin, si la voix gutturale provient de faux mouvements de quelques parties de l'organe vocal, on peut en corrigeant ceux-ci modifier entièrement le résultat, En général c'est la langue qui, se retirant trop en arrière, resserre tout à la fois l'isthme du gosier, l'arrière bouche et le pharynx. On devra donc ramener la langue en avant en abaissant sa base, de manière à ce que le voile du palais puisse fonctionner librement et à ce que le souffle puisse sortir par la bouche sans difficulté aucune.

Un autre défaut fréquent chez les sourds-muets est celui de la voix nasale. Il provient du relèvement exagéré de la base de la langue qui va s'appuyer contre le voile du palais, l'empêche de se relever, de donner libre sortie à l'air par la bouche et force le souffle à prendre la route des fosses nasales. Dès lors, il suffira, pour faire disparaître le défaut en question, de ramener la langue plus en avant en abaissant sa base, en même temps qu'on s'efforcera d'apprendre à l'élève à contracter à élever le voile du palais, à respirer par la bouche et par le nez. Je n'approuve pas le procédé qui consisterait à fermer les narines au moyen des doigts ou de quelque autre façon, attendu, que c'est remédier à l'effet sans supprimer la cause. Quelquefois la voix nasale dépend d'imperfections organiques et alors il sera impossiblede la corriger,

Il n'est pas rare que la voix de nos pauvres sourds-muet sorte rauque, voilée. Ce défaut paraît tenir spécialement à la présence d'un excès d'humidité sur les lames vocales, déterminé et entretenu par une irritation chronique de la muqueuse laryngienne, trachéale ou bron-

chique. Le timbre rauque peut provenir aussi de cris exagérés ou d'irritations passagères. Un tel défaut ne peut disparaître que par suite de la cessation des causes qui l'entretiennent.

Tels sont les vices de timbre que présente le plus ordinairement la voix du sourd-muet. On ne les trouvera pas tous réunis à un même moment et dans un seul sujet; mais on pourra avoir à lutter tantôt contre l'un, tantôt contre l'autre, souvent contre plusieurs à la fois, en telle sorte qu'on ait à les combattre tous. Aussi faut-il bien les connaître afin de pouvoir faire face à tous avec énergie chaque fois qu'on les rencontre et qu'il est possible d'en triompher.

Quand nous aurons obtenu de nos élèves un timbre de voix normal, nous chercherons à le renforcer, à le rendre agréable, à l'améliorer le plus possible au moyen d'exercices appropriés, courts et fréquents et, avant de passer à autre chose, nous habituerons aussi peu à peu les enfants à dégonfler naturellement les poumons en faisant répéter plusieurs fois de suite et d'une même émission de souffle un son donné. Nous les exercerons à mettre en mouvement toutes les parties du mécanisme qui doivent ensuite concourir à la formation de tous les sons dont se compose la parole articulée.

Défauts de la nature et défauts de l'art

Le timbre des sons que rendent les divers instruments de musique dépend, comme chacun sait, de la disposition des parties de ces instruments et de la subtance dont ils sont formés. Il en est de même de la voix humaine tirant, elle aussi, ses qualités de la conformation et de la nature de l'organe vocal. En se bornant à considérer sous ce double rapport l'appareil oral on n'aperçoit peut-être pas tout d'abord que la voix du sourd doive, au point de vue de ses qualités, différer en rien de celle

de l'entendant; mais il faut remarquer que l'inertie dans laquelle est resté l'organe du sourd-muet et d'autres causes qu'il n'y a pas lieu d'énumérer ici peuvent l'avoir sensiblement détérioré, troublé rendu peu propre à émettre un son harmonieux par défaut d'élasticité dans les mouvements, d'intensité dans les vibrations, de résonance dans les diverses parties. Aussi est-il tout naturel que la voix du sourd, spécialement quand il s'agit de sourds de naissance ou de sujets affligés depuis longtemps de cette infirmité, se trouve souvent grêle, voilée, rauque, caverneuse, très peu harmonieuse et très inférieure à celle de l'entendant parlant. Le maître pourra sans doute, à la suite d'exercices bien dirigés, patients, prolongés, rendre les mouvements de l'organe plus prompts et plus alertes, améliorer et relever un peu le son de la voix, mais il n'arrivera jamais à triompher entièrement de tels défauts. Dès lors, si par ces causes organiques et d'autres encore, la voix de nos sourds-muets rendus parlants doit toujours laisser beaucoup à désirer, il faudra bien s'y résigner, puisqu'il s'agit de vices dérivant de la nature et qu'il n'est pas en notre pouvoir de faire disparaître.

Mais si, de plus, la parole de nos sourds *démutisés* est émise avec effort, scandée, saccadée ; si les poumons manœuvrent mal, à la façon d'un piston qui fournirait l'air irrégulièrement ; si nos élèves n'arrivent qu'avec peine à unir les syllabes en mots et les mots en propositions, en phrases ; si la parole est indistincte, confuse difficile à saisir pour l'auditeur, ce ne sera plus un défaut de la nature, mais un défaut de l'art resté impuissant à remplir toute sa charge. De même il faudra s'en prendre à l'insuffisance de l'art, si les sourds *démutisés* manquent de certaines articulations, (sauf les cas d'impossibilité physique) et s'il se produit dans leur organe vocal des mouvements exagérés et mal réglés.

On peut donc, comme conclusion, dire que le timbre de la voix des sourds-muets. de même que celui de la voix de l'entendant, dépend de l'état et de la nature de

l'organe vocal, mais que l'exactitude des mouvements, la régularité de la respiration, l'émission naturelle du son et de la parole dépendent entièrement de l'habileté du professeur. Ce *criterium* nous permettra de déterminer avec précision ce que l'on doit concéder à la nature et ce que l'on peut exiger de l'art, avant de commencer l'enseignement des diverses articulations.

Des lettres de l'alphabet

Supposons-nous arrivés au point où le jeune élève sait émettre la voix naturellement, avec facilité et se trouve en état de satisfaire aux principales exigences de la phonation, tant pour avoir amélioré les conditions dans lesquelles s'effectue l'acte de la respiration que pour avoir assujetti à sa volonté les organes destinés à exercer sur le son une très grande influence modificatrice. C'est alors qu'on pourra commencer l'enseignement des diverses articulations qui constituent les voyelles, les consonnes et les combinaisons réalisées avec ces éléments. Mais, avant de traiter ce sujet, il est bon d'indiquer la nature de ces éléments, leur nombre, leur classification et l'ordre successif qu'il convient d'observer pour les enseigner (1)

. . . . . .

Les voyelles constituant la base de tout le système phonétique et la formation des consonnes ne pouvant être obtenue sans qu'on ne prenne un point d'appui sur

---

(1) Nous croyons devoir supprimer ici quelques considérations qui, se rapportant exclusivement à l'ALPHABET ITALIEN, n'ont que peu d'intérêt pour le lecteur français. On voudra bien se rappeler à cette occasion que le petit traité du P. Mattioli a été écrit en vue de l'enseignement dans les Institutions d'Italie et que, par conséquent, l'on ne doit pas y chercher de détails sur le mécanisme des sons et articulations dont la langue italienne ne fait pas usage, par exemple les voyelles françaises U, EU, la consonne J de notre langue. (NOTE DU TRADUCTEUR).

les voyelles, la raison comme la nécessité exige qu'on enseigne d'abord les voyelles, puis les consonnes (2). La question pourrait s'élever de savoir si les voyelles dont l'étude doit venir en premier rang doivent être enseignées seules ou bien unies à quelques consonnes. Il ne sera pas mal d'adopter, tout à fait au début, ce dernier procédé comme se prêtant à une perception plus facile, mais quand on en sera arrivé au point où nous sommes, au point de commencer l'étude de l'articulation proprement dite, il sera bon d'enseigner les voyelles à part, sans faire pourtant de ceci une loi étroite et d'y joindre ensuite une à une toutes les consonnes. A tout prendre, il importe peu qu'on adopte un système ou l'autre, pourvu que les sons soient émis avec netteté et précision, avec un caractère bien distinct, sans effort, et tout à fait naturellement, de manière en un mot à être clairement discernés par un auditeur.

(*A suivre*)

---

(2) Cette règle, on le sait, ne peut être absolue et beaucoup de professeurs d'un très grand merite estiment qu'il y a lieu de commencer par des souffles, soit continus comme F, soit explosifs comme P et T, l'enseignement de l'articulation. Beaucoup de maîtres recommandent en outre, et à juste raison suivant nous, de faire réaliser aussitôt que possible les combinaisons les plus faciles de voyelles et de consonnes et d'entremêler, par ordre de difficultés, l'enseignement des voyelles avec celui des consonnes. Au reste la conclusion formulée par notre auteur dans les dernières lignes du présent chapitre ouvre une voie à la conciliation des opinions. (NOTE DU TRADUCTEUR).

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

—

REVUES ITALIENNES

De 1872 à 1883 le journal de Sienne, « *l'educazione dei Sordomuti* » se chargea de faire connaître au monde les doctrines et les travaux de l'école italienne. Cette Revue de Sienne, fondée par le regretté père Pendola était comme une tribune où les meilleurs maîtres de l'Italie venaient tour à tour prendre la parole. Mais où sont maintenant les Tarra, les Marchio, les Pellicioni ? La mort a arraché la plume de leurs mains défaillantes. Des rivalités s'élevèrent parmi les représentants des diverses institutions. — Le journal avait vécu. « A quoi bon écrire, me disait l'abbé Tarra, d'illustre mémoire, si mes articles doivent provoquer des polémiques, si on ne me lit que pour me critiquer. — J'aime mieux faire des livres pour mes sourds-muets. — Eux du moins me comprennent, ils savent combien je les aime ; ils m'écoutent avec leur cœur. »

Et voilà comment pendant 7 ans les instituteurs italiens en furent réduits à travailler pour les revues étrangères. Le besoin d'un organe de publicité se faisait sentir partout, à Sienne comme à Milan, à Milan comme à Turin.

Le printemps de 1890 a fait pousser les nouvelles feuilles : Nous avons maintenant trois revues pour une :

Les années d'abondance succèdent aux années de famine. — Abondance de biens ne nuit pas !

1. *Il Messaggiere* italiano del insegnamento orale per l'educazione del sordo-muto.

(Le messager italien de l'enseignement oral pour l'éducation du sourd-muet).

2. Il *Sordo-Muto*. Le sourd-muet, revue mensuelle pour l'*éducation* et le *traitement* des sourds-muets.

3. *L'educazione dei sordo-muti*. (l'éducation des sourds-muets.

Le premier de ces journaux a paru au mois de Mai, le second au mois de Juin, le troisième au mois de Juillet. Nous commen-

cerons notre compte rendu par le dernier venu, qui paraît devoir être le plus important. A tout seigneur, tout honneur!

L'ÉDUCAZIONE DEI SORDO-MUTI. Comme le phénix «*l'éducation des sourds-muets*» renait de ses cendres. Parmi les rédacteurs on lit avec plaisir les noms depuis longtemps connus de *Pasquale Fornari*, *Carlo Perini*, *Cappelli*. *Ferreri*. Puissent les nouveaux-venus se montrer dignes de leurs devanciers, puisse le nouveau journal de Sienne ne point faire regretter l'ancien. —

Sous la signature de Vittorio Banchi nous trouvons une préface qui sert à la fois de programme et d'avis au lecteur. Nous y voyons qu'un otologiste de talent Vittorio Grazzi a promis son concours au journal, et on nous promet «de suivre le mouvement littéraire et scientifique qui, en ce qui touche notre art, s'effectue hors de l'Italie, et principalement dans la laborieuse Allemagne.» Enfin le journal publiera une revue des principales publications de l'étranger. Cette revue des journaux, est à notre avis une des parties les plus importantes, et il faut bien le dire, les plus négligées des publications spéciales à notre enseignement.

L'éminent professeur *P. Fornari*, commence une savante étude sur *l'alphabet*. M. P. Fornari pense qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la parole des sourds-muets il remonte à l'origine de l'alphabet, il rappelle que les caractères écrits ne correspondent pas toujours aux sons articulés, il insiste sur l'importance des voyelles; il montre qu'il y en a au moins 7 dans la langue italienne, c'est-à-dire 2 de plus qu'on n'en écrit; il proteste, en s'appuyant sur l'autorité de P. Bonet, contre la pratique qui consiste à mettre ses doigts dans la bouche des élèves. Les études si savantes et si originales du Professeur Fornari, sont de celles qui valent la peine d'être traduites avec tout leur sel.

L'article sur « l'otologie dans les institutions de sourds-muets est signé V. Grazzi, déjà nommé.

M. Périni propose que des instituteurs de sourds-muets soient adjoints au jury chargé de délivrer les diplômes d'instituteurs. Sa réclamation est trop juste pour qu'il n'y soit pas fait droit. — Les considérations sur les écoles maternelles pour les sourds-muets présentées par Giuseppe Capperucci sont à lire également,

L'auteur manque d'enthousiasme pour les «asiles infanti-

les » il refuse de prendre au sérieux les résultats que l'on prétend obtenir dans ces asiles, il aimerait mieux voir prolonger la durée des études dans les divers établissements de sourds-muets. A l'heure qu'il est, dit-il, si 50 sourds-muets briguent une place dans l'école nous avons la douleur d'en exclure 40 à tout jamais.

Au lieu de créer des asiles infantiles pour quelques privilégiés mieux vaudrait donc créer des écoles où tous les sourds muets recevraient l'instruction à laquelle ils ont droit.

G. Ferreri commence un compte rendu subtantiel du congrès des instituteurs de sourds-muets allemands. Nos lecteurs sont renseignés là-dessus. Suivent des articles bibliographiques consciencieusement faits.

Il Sordo-Muto. — Le *Sourd-Muet* s'imprime à Milan. Les deux premiers numéros ont déjà paru.— Le directeur est le professeur Giovanni Longhi, professeur d'otologie à l'université de Pavie, spécialiste pour les maladies de l'oreille à l'Hôpital-Majeur de Milan, et directeur de l'Institut Otothérapique de la même ville. C'est avant tout un journal médical.

La partie didactique est confiée aux professeurs de l'Ecole de sourds-muets pauvres de Milan sous la direction de L. Molfino.

La direction générale du journal regarde M. Melchiorre Rininio, inspecteur et secrétaire de l'Institut Otothérapique.

Le premier numéro contient le *compte-rendu* de l'Institut Otothérapique (Décembre 89).

D'après la statistique qui nous est présentée, parmi 102 enfants des deux sexes, au-dessous de neuf ans, qui ont été soignés à l'Institut pour diverses maladies des oreilles, on a constaté 34 cas de guérison, une grande amélioration dans 29 cas — une amélioration sensible dans 10 cas. -- 27 sujets seulement sont restés dans le même état (stationnaires).

Nous glissons sur les remerciements à la presse, sur le discours de M. Rinino à la première assemblée des promoteurs de l'Institut, et sur les renseignements concernant le fonctionnement de cet établissement pour arriver à l'article de M. Molfino en l'honneur de l'abbé Tarra. Après avoir évoqué avec émotion le souvenir de son ancien maître, le professeur milanais rappelle que Tarra nourrissait quelque défiance à l'égard de l'otologie et des otologistes, et explique comment il a été amené lui, disciple de Tarra, à prôner l'otologie à la suite de la

guérison d'un de ses élèves, Giovanni Fossati, guérison qui sera l'objet d'une communication postérieure. Nous souhaitons de tout cœur, mais sans grand espoir, que cette cure cesse d'être une exception, et que le professeur Molfino voie réaliser ses espérances au sujet du traîtement de la surdimutité chez ses autres élèves,

Chacun lira avec intérêt le compte-rendu de l'inauguration du monument élevé à Tarra dans son école des Pauvres. Les discours de MM. Casanova et de H. Molfino mériteraient d'être cités.

Le second numéro du „ Sourd Muet ,, conçu dans le même esprit que le premier, contient une partie médicale et une partie pédagogique.

La partie médicale traite des bruits subjectifs de l'oreille dans l'otite interne (Gradenigo) et de la surdité et du surdimutisme (G. Longhi).

Dans la partie pédagogique nous lisons le commencement de deux articles intéressants sur la *méthode orale pure* et sur les *écoles maternelles* et les *Instituts Otothérapiques*. Nous reparlerons de ces études lorsqu'elles seront finies. Pour le moment contentons-nous d'analyser l'article de M. H. Molfino sur la mimique. C'est une réponse à un journaliste italien, lequel, après avoir constaté que les élèves des classes inférieures parlent mieux que ceux des classes supérieures, demande qu'il soit fait une large place à la *mimique rationnelle* dans la méthode orale. Le remède est pour le moins original et il n'y avait qu'un journaliste pour le trouver.

M. Molfino rétorque ensuite le fameux article du dictionnaire Larousse qui a déjà fait le tour du monde et dont les hérésies pédagogigues menacent de devenir légendaires. Parlant du congrès des sourds muets tenu à Paris en 1890, l'auteur demande depuis quand on consulte les malades sur les remèdes qui leur conviennent. A ceux qui prétendent que la mimique est naturelle aux sourds-muets, il répond : « Oui comme il est naturel aux ivrognes de boire du vin, mais il ne tient qu'à eux de se corriger. »

IL MESSAGGIERE ITALIANO. Le Messager est publié par le P. Lino Lazzeri, directeur de l'Institution de Turin. Ancien professeur de Sienne, le Père Lazzeri a été à bonne école : il a reçu les leçons de Pendola, et de Marchio ; et il a prouvé maintes fois qu'il en avait profité. Le Messager en est déjà à son 3e numéro

et on ne saurait lui contester le mérite d'être arrivé bon premier. Le Père Lazzeri nous apprend qu'il a fondé à Turin un *asile infantile* pour les sourds-mnets. Cet asile infantile rappelle par plus d'un côté *l'école maternelle* que les sœurs de Nevers ont créée à Bordeaux. On trouvera dans les premiers numéros du Messager des renseignements intéressants et trés complets sur ce nouvel établissement.

Dans son dernier numéro le Père Lazzeri adresse à Tarra un souvenir ému à l'occasion de l'inauguration du monument de l'École des Pauvres de Milan.

Dans les numéros 2 et 3 M. V. Bianchi s'occupe des moyens d'améliorer la prononciation des sourds-muets, soulignant les voyelles pour les faire mieux prononcer, en faisant lire en mesure, etc, Encore un article qui mériterait les honneurs de la traduction.

Le Messager reproduit le résumé de la discussion qui a eu lieu au Congrés de Cologne sur l'internat et l'externat, discussion que nos lecteurs connaissent déjà.

A signaler également un article signé Y sur les moyens de diagnostiquer l'infirmité auditive lisez de reconnaître la surdité chez les enfants en bas âge.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les revues italiennes pour se convaincre que les otologistes sont rentrés en grâce auprés des instituteurs.

Le vent est au traitement de la surdi-mutité. Puisse-t-il souffler longtemps et surtout amener des résultats. Nous suivrons avec un curieux intérêt les efforts réunis des médecins et des instituteurs consacrés au soulagement de la même infortune.

Mutus

Organ der Taubstummen-Anstalten.

Les numéros 4 et 6 contiennent la suite de l'excellent travail de M. Kull (Zurich) " l'école primaire et l'école de sourds-muets " et de l'article de M. Kerner : " le nombre et le premier enseignement du calcul au point de vue physio-psycho-

logique démontré théoriquement et pratiquement par égard aux sourds-muets, mentionnédans le numéro 3 de la revue.

Au numéro 4 se trouve aussi la fin de l'article de M. Heidsiek : "A mon cher et vieil ami Tobie."

Le numéro 5 donne un article par M. Erhardt (Saint-Galle) directeur de l'institution cantonale des sourds-muets, homme fort pratique ; son école est une des meilleures dans les pays de langue allemande, L'article porte le titre : " Quelques propositions sur l'éducation des sourds-muets d'intelligence faible, mérite toute notre attention. M, Heinrich (Wiesbaden publiedans le même numéro la première partied'un travail sur le bégaiement, qui contient des conseils fort- utiles.

Le numéro 6 porte en tête une touchante poésie par M. Erbrich (Metz) en souvenir du centenaire de la mort de S. Heinicke. — Hoffmann (Francfort) traîte de l'organisation d'une école pour l'enseignement primaire des enfants faiblement doués qui est ouverte depuis peu de temps à Francfort s-M. C'est une création toute nouvelle qui mérite d'être prise en considération.

Reuschert (Strasbourg) parle avec une grande connaissance de cause des gravures, destinées à l'enseignement par les yeux.

Les premières pages du numéro 7 contiennent le programme du 2e Congrés national des instituteurs bavarois des sourds-muets qui aura lieu du 3 au 6 Août cette année.

Le dimanche 3 Août, il y aura séance préparatoire. Lundi 4 Août à 8 heures du matin réception à l'institut des sourds muets, exercices pratiques dans les classes, visite à la clinique pour l'otoiatrie et à l'institut physiologique de l'université, démonstration sur diverses parties de l'oreille par le docteur Kirchner, conférence par le docteur Fick sur la formation des sons (phonétique) suivie de démonstrations. Kirchner et Fick sont professeurs à l'université.

Le Mardi 5 Août, conférence par le docteur Schœnlein de l'institut physiologique sur un sujet qui n'est pas encore désigné, des conférences par différents maîtres de sourds-muets etc. Mercredi 8 Août, visite à l'établissement des sourds-muets de Gerlachsheim (Bade).

Ont proposé des conférences : I Hahn-Nurnberh sur l'enseignement obligatoire des sourds-muets. 2 Kling-Frankenthal sur la lecture sur les lèvres. 3 Krois-Wurzburg sur la concentration de l'enseignement.

M. Kull (Zurich) et M, I. Kerner donnent la suite de leurs intéressants articles, le premier sur „ l'école primaire et l'école de sourds-muets „ et le second sur „ le nombre et le premier enseignement du calcul au point de vue physio-psychologique etc. „Ce sont des travaux remarquables qui méritent toute notre attention.

Blaetter für Taubstummenbildung

M, Heinrichs Brühl publie dans les numéros 8 et 9 la suite et la fin de son article sur les travaux manuels, mentionné dans la revue de Juin.

M. Tietjen (Wildeshausen) traîte au numéro 8 l'historique de nos organes vocaux c'est une étude qui prouve que M. Tietjen a une connaissance littéraire fort étendue,

Sous le titre : de la pratique pour la pratique M. Reichwein montre dans le même numéro comment il enseigne le calcul avec les nombres de 1 à 20. M. Kopka traîte le même sujet dans les numéros 10 et 11.

M. Tôpler, l'un des rédacteurs des Blaêtter, publie en souvenir du centenaire de la mort de Samuel Heinicke une esquisse historique dans laquelle il fait ressortir d'une manière claire et nette l'importance de Heinicke pour l'école des sourds-muets et l'école primaire ; l'article est très bien écrit Le même éloge mérite M Prussing (Schneidemühl) pour son article aux numéros 10, 11 et 12 "le nouveau prophète" dans lequel il traîte du livre de M. Heidsiek, dont il avait déjà été question à plusieurs reprises. L'article ne laisse rien à désirer quant à la franchise avec laquelle l'auteur traite son sujet. M. Prussing montre à M. Heidsiek avec un grand savoir tous les côtés faibles de son ouvrage.

Nous trouvons dans les numéros 13, 14 et 15 la suite des articles de M. Prussing et Kopka, déjà mentionnés, et puis le commencement d'un traité sur la méthode de l'enseignement de l'histoire sainte par H. Stolte.

C .Renz—Stuttgart.

ALLOCUTION

ADRESSÉE

A Monseigneur BÉCEL Evêque de Vannes

(Suite)

Sans transition je passe à la *seconde phase* de notre enseignement.

Cette seconde phase, n'étant qu'une transition, offre moins d'intérêt que la première et encore moins que la troisième. Je serai donc bref, je me bornerai à quelques mots de nature à vous intéresser.

Dans notre enseignement j'ai rencontré un homme remarquable, M. Valade-Gabel, instituteur et écrivain qui a joué un rôle pédagogique assez considérable. Il a laissé après lui des ouvrages sur notre enseignement qui ont une valeur réelle, ils font autorité.

Un jour je reçus dans ma classe la visite d'un de mes amis, habile démutisateur, lui. En sa présence, j'interrogeai tous mes élèves un à un. Puis, après les avoir rangés sur une seule ligne, je leur fis énoncer à tous, et à tous ensemble, diverses articulations. Pour prolonger le son plus ou moins longtemps je tirais une ligne horizontale en disant par exemple : A_____

TA _____

PA _____

Pour élever la voix je tirais une ligne verticale ↑

Pour baisser le ton c'était une ligne ↓ perpendiculaire.

Pour saccader les sons je faisais avec la main, de petits mouvements brusques | | | | | |
ta. ta. ta. fa. fa. fa.

Ce qui me flatta singulièrement, c'est que mon visiteur, homme rompu au métier, me dit : *Je vais adopter quelques uns de vos procédés* ; or, il était inventeur d'une méthode ingénieuse qu'on a désigné par un mot, grec d'origine, *Phonodactylologie*.

Il rangeait autour de la tête, divers signes dans lesquels entraient des lettres de l'alphabet des sourds-muets, et même des groupes de lettres ; signes de rappel pour les mots. De sorte que les élèves lisaient ces signes des mots et aussi les signes labiaux sur les lèvres, signes des paroles.

Arrivés au point de pouvoir lire, sans tout cet échafaudage, ses sourds-muets parvenaient à lire couramment les paroles sur les lèvres de leurs interlocuteurs, et à parler eux-mêmes très distinctement.

On s'est moqué de ce mécanisme quelque peu compliqué. Les meilleures choses trouvent toujours des contradicteurs surtout parmi les sots, dont le nombre est nfini nous dit l'Ecriture sainte.

Heureusement mon F. Bernard de Poitiers était têtu comme un breton, comme un homme supérieur qui va droit au but.

Il a réussi à former à la parole un certain nombre de sourds-muets. De ce nombre le jeune Cherprenet qui maintenant dirige un atelier de statuaire à Limoges. Et c'est lui, m'assure-t-on, qui sculptera la statue de marbre du F. Bernard et cette statue sera placée avec honneur dans l'école que dirige ce modeste savant L'artiste de Limoges ne manquera pas de réussir, pour peu que la reconnaissance le dirige a dans son travail, ce dont je ne doute pas. Ce jeune homme, habile dans son art et qui parle avec le premier venu, lit couramment sur les lèvres de ses interlocuteurs les paroles qu'on lui adresse et articule très distinctement. Je puis le certifier, mainte et mainte fois j'ai causé avec lui.

Le frère Bernard de Poitiers, et le frère Louis de Nantes où il dirigea avec succès l'école des Sourds-muets, vont avoir l'un et l'autre leurs statues élevées par la reconnaissance. Je me rejouis de grand cœur de cette pérennité de bon aloi. Que de gens de nos jours ont été gratifiés d'une statue et qui certes sont loin de l'avoir aussi bien méritée.

Honneur aux Frères de Saint-Gabriel, honneur à ces modestes savants !

Ayant vu ces deux gloires de deux de mes amis, je mourrai content et j'irai dormir en paix mon long sommeil, qui cessera au premier coup de clairon que les anges de la résurrection générale feront retentir aux quatre coins du monde.

Alors debout, j'irai, j'en ai la douce espérance, rejoindre mes chers confrères de la *muetterie* et j'aurai le bonheur de me retrouver avec eux parmi les sourds-muets et les sourdes-muettes que j'ai éduqués et nous répéterons ensemble le glorieux *Ephpheta*.

Pour être dans le vrai, je dois dire que l'exemple du jeune Cherprenet est une merveilleuse exception. Et cette exception, nous pouvons le croire et l'espérer finira par devenir la règle presque universelle. Grâce à la *Méthode orale pure*.

(*A suivre*)

Is. Bouchet

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

Institution nationale de Paris. — La distribution des prix aux élèves de l'Institution Nationale de Paris aura lieu le Samedi 9 Août 1890 à 3 h. de l'après midi sous la présidence de M. Jules Simon, sénateur; membre de l'Académie française.

* * *

L'asile infantile de Turin. — L'asile pour petits enfants sourds-muets des deux sexes qui doit s'ouvrir très prochainement à Turin. comme annexe à l'Institut Royal recevra des internes et des externes âgés de 5 à 9 ans. L'âge de sortie est fixé à 10 ans. 24 élèves sont déjà inscrits. Le but de la fondation est défini comme suit :

1° Donner aux petits enfants sourds-muets des habitudes d'ordre et d'obéissance de docilité, de réflexion. Les habituer en même temps à s'occuper, au moyen d'ouvrages en papier, en bois, etc. à la portée de leur âge et les préparer à l'éducation morale, religieuse et civique.

2° Les préparer aux cours réguliers d'étude du langage qui devront se faire par la méthode orale. On s'entiendra exclusivement pour cela aux exercices qui réclament nécessairement l'articulation naturelle des syllabes, des mots, et les communications par la parole.

3° Fortifier en tant que de besoin la constitution physique. Améliorer la faculté auditive toutes les fois qu'on en aura la possibilité. Les moyens ordinaires à employer dans ce but seront : un régime sain, des occupations en rapport avec l'âge des enfants, la propreté, la gymnastique, l'exercice ou autre régime hygiénique qui sera prescrit par le médecin spécialiste chargé de ce soin.

Examens de fin d'année. C'est M. l'Inspecteur général Regnard, assisté de M. Colmet d'Aage. membre de la Commission consultative qui a présidé cette année la Commission d'examen des élèves de l'Institution de Paris.

Les examens des maîtres de l'institution pour l'obtention d'un grade supérieur ont eu lieu du 16 au 22 Juillet sous la présidence de M. le Docteur Regnard.

Ont été déclarés admissibles :

Pour le grade de *professeur-adjoint* : MM. Boyer, Thollon, Liot, Rolland, Giboulet, Dejean, Binon, Bricq Richard et Roger.

Pour le grade de *répétiteur de 1er classe:* MM. Duvignau, Vathaire, Robbe, Pouillot, Drouot, Cornevin, Grandvillers Glavel.

Pour le grade de *répétiteur de 2me classe:* M. Lesieux.

Distinctions honorifiques. — Nous sommes heureux d'enregistrer les distinctions snivantes accordées à plusieurs de nos confrères à l'occasion du 14 Juillet et nous envoyons à tous nos plus cordiales félicitations.

Officiers d'instruction publique. — M. A. Dubranle, censeur des études à l'Institution Nationale de Paris (une coincidence heureuse à signaler, le même jour le frère de notre excellent ami M. le commandant Dubranle officier d'ordonnance du ministre de la guerre était également nommé officier de la Légion d'Honneur) M. Alard professeur archiviste à l'Institution Nationale de Paris, doyen du corps enseignant

Officiers d'Académie. Mlle Drouilleau. Dce de l'Institution des Sourdes-Muettes de Rillé-Fougères, Melle Pauline Larrouy sourde-muette, Directrice de l'institution oron Sainte-Marie.

L'imprimeur-Gérant, Eug. BELANGER rue saint-Jacques 225, Paris.

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
6me année. N° 6 Septembre 1890.

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PAROLE
AUX SOURDS-MUETS

par le R.P. Constantin MATTIOLI
DES ECOLES PIES
Professeur à l'Institut Royal Pendola de Sienne

traduit de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur,

par O. Claveau

(*suite*)(1)

Des Voyelles

Le sujet dont nous abordons l'étude est le plus intéressant de tous ceux dont nous ayons à nous occuper dès à présent et plus tard. En effet les voyelles forment la base de tout le système de la parole. C'est de la bonne ou de la mauvaise position prise pour les émettre que dépend pour la plus grande partie le caractère bon ou mauvais de la prononciation, Aussi nous attacherons-nous à traiter ce point avec le plus de clarté possible.

Notre organe vocal se compose de trois parties principales : d'un corps vibrant, d'un agent moteur, d'un tube de renforcement. Toutes les fois qu'au moyen de l'agent moteur nous mettons en mouvement le corps vibrant, c'est-à-dire les cordes vocales, nous produisons un son qui passe de la glotte au tube de renforcement et s'y modifie, suivant les diverses dispositions données à ce tube, de façon à produire les divers timbres constitutifs des voyelles.

(1) Voir la Revue Française du mois de Juin 1890 et mois suivants.

De la Voyelle A

Le timbre ou son le plus propre à servir de point de départ, de centre phonétique est celui qui constitue la voyelle *A*, car la position la plus simple et la plus commode que puisse prendre l'organe vocal est tout justement celle qui correspond à l'émission de ce son. Il suffit d'ouvrir un peu la bouche et de laisser toutes les autres parties placées comme elles le sont normalement dans l'acte de la respiration naturelle. Durant l'émission du son *A*, de très légères variations se produisent dans le tube de renforcement. La base de la langue occupe une position moyenne, les piliers du voile du palais se rapprochent l'un de l'autre, le voile s'élève un peu. Ces positions prises déterminent la formation d'une ouverture que l'onde sonore traverse, après être sortie de la glotte, en prenant le timbre caractéristique de la voyelle *A*.

Ce point étant bien déterminé, il sera très facile, comme nous le verrons, de se rendre compte exactement de la formation des quatre autres voyelles. Celles-ci se divisent, d'après leur nature, en deux groupes d'une part l'*O* et l'*OU*, d'autre part l'*È* et l'*I*. Leur formation dépend de deux mouvements très simples, opposés l'un à l'autre. Dans l'*O* et l'*OU*, la langue se retire en arrière ; dans l'*È* et l'*I*, elle se projette en avant. Et voici comment.

Des Voyelles O et OU.

Si au moment où nous prononçons ou sommes sur le point de prononcer la voyelle *A*, nous portons un peu en arrière et par suite relevons la base de la langue, le timbre de l'*A* se change immédiatement en celui de l'*O*. Ceci se produit parce que la langue se rapprochant du voile du palais resserre l'isthme du gosier et que le son se répercute davantage dans le pharynx.

Si l'on porte encore plus en arrière et en haut la base de la langue, l'isthme du gosier se resserre encore davantage, la répercussion du son dans le pharynx augmente le son émis et prend le caractère qui constitue la voyelle *OU*.

Il convient de remarquer aussi que, dans l'émission des deux sons *O* et *OU*, les lèvres se portent en avant pendant que la langue est ramenée en arrière et que la mâchoire inférieure se rapproche un peu de la supérieure.

Si le son de l'*O* se rapproche de celui de l'*A*, ce sera la marque que la langue ne s'est pas portée assez en arrière, que sa base n'est pas aussi élevée qu'il le faut et que la bouche est trop ouverte. Pour corriger ce défaut, il suffira de refouler un peu la langue et de diminuer l'ouverture de la bouche. Si, au contraire, le son de l'*O* se rapprochait de celui de l'*OU*, cela signifierait que la langue est ramenée trop en arrière, que sa base est trop relevée ou que les lèvres auraient été projetées en avant plus qu'il ne convient.

Si le son de l'*OU* ne se distingue pas assez de celui de l'*O*, c'est que la base de la langue n'est pas suffisamment soulevée, ou que la bouche est trop ouverte, ou que les lèvres ne sont pas avancées autant qu'il le faudrait. Toutes ces corrections sont aisées à exécuter.

Des Voyelles È et I.

En ce qui touche le second groupe de voyelles, nous rappellerons ce qui vient d'être dit, à savoir que le mouvement de la langue se réalise en sens inverse de celui qui convient à l'émission de l'*O* et de l'*OU*. Le point de départ est le même, c'est l'*A*. Pour passer de ce son à celui de l'*È* (ouvert), il ne faut qu'avancer un peu la langue en abaissant légèrement sa base, En outre, la partie moyenne de la langue se soulève vers le palais, tandis que son extrémité projetée en avant vient toucher légèrement les dents. Ce mouvement diminue la

hauteur du pharynx, élargit l'ouverture de l'isthme du gosier et la voix, au lieu de se répercuter seulement dans le canal pharyngieu, résonne également partout en prenant le timbre caractéristique de l'*È*.

Le passage de l'*È* à l'*I* est des plus simples : Il suffit d'avancer encore un peu plus la langue, de la soulever davantage vers le palais et de mettre son extrêmité en contact ferme avec les dents. La diminution progressive et marquée de l'espace laissé entre les dents contribue pour une forte part à la production des deux sons dont il est question, spécialement du son *I*.

Si l'*È* tend à se confondre avec *A*, si le son émis se place entre ces deux voyelles, c'est la marque que la base de la langue s'est portée trop peu en avant ou que le dos de la langue ne s'est pas relevé suffisamment ou qu'il reste trop d'espace entre cette face dorsale de la langue et le palais. Pour arriver à reconnaître et à corriger plus sûrement ce défaut, il convient de remarquer que, dans l'*A* le dessus de la langue a une position horizontale et reste au niveau des dents, remplissant toute la partie inférieure de la bouche. Au contraire dans l'*È* la langue prend une forme assez sensiblement arquée et se soulève par moitié. au dessus du niveau des dents.

Si l'on veut passer du son de l'*È* (ouvert) à celui de l'*É* (fermé), il suffira de soulever un peu plus vers le palais le dos de la langue, d'en appuyer la pointe avec plus de force contre les incisives inférieures et de diminuer l'ouverture de la bouche, Il faut aussi observer que, dans l'émission de l'*É* (fermé) la langue reste presque toute entière au dessus du niveau des dents inférieures.

Si, lorsqu'on fait prononcer *I*, le son se confond avec celui de l'*È*, cela veut dire que l'espace entre le dos de la langue et le palais reste trop grand. Si le son est indécis, accompagné d'un sifflement plus ou moins aigu, c'est la marque que la langue se rapproche trop du palais. fermant ainsi le passage à l'air. On corrigera ce défaut en faisant augmenter légèrement le vide laissé

contre la voute palatine et la langue ou ouvrir un peu la bouche dans la mesure convenable.

Les mouvements de notre organe vocal dont on vient de donner la brève indication ont, nous ne saurions trop le répèter, une importance capitale et de leur précision plus ou moins grande dépend le plus ou le moins de clarté et de correction des voyelles et conséquemment de la prononciation.

.....La théorie que je viens d'exposer sur la formation des voyelles me paraît bien simple et de nature à être comprise par tout le monde; mais on me dira qu'il n'est pas aussi facile de l'appliquer à l'enseignement. J'en demeure pleinement d'accord. Il en est ainsi de toutes choses la pratique présentant toujours plus de difficultés que la théorie. Pourtant l'on arrivera à triompher, au moins en grande partie, de ces difficultés, si l'on se met à l'œuvre avec beaucoup d'application, avec une volonté ferme et constante. L'exercice attentif, en pareille matière, vaut certainement beaucoup plus que la théorie, mais celle-ci pourra néanmofns fournir de grandes lumières et de grands avantagrs, suggòrer les moyeus et expédients à mettre en usage pour réussir dans cette entreprise malaisée.....

Exercices

a	*o*	*ou*	*è*	*i*
o	*ou*	*è*	*i*	*a*
ou	*è*	*i*	*a*	*o*
è	*i*	*a*	*o*	*ou*
i	*a*	*o*	*ou*	*è*

De la lecture des voyelles sur les lèvres

Je ne crois ni hors de propos ni sans utilité de recommander qu'au fur et à mesure que l'élève apprend à

prononcer une voyelle, le maître apporte le plus grand soin à lui apprendre aussi à lire cette voyelle sur les lèvres d'autrui. Comme je me propose de parler ci-après dans un chapitre spécial, de ce sujet très important de la lecture sur les lèvres, je me bornerai pour le moment à dire quelles sont les caractéristiques externes des voyelles. Et ceci, je le fais expressément pour donner lieu de remarquer dès maintenant qu'il n'est nul besoin, quand on enseigne l'articulation et la lecture sur les lèvres aux sourds-muets, de recourir à l'exagération, sous prétexte que l'on ne serait pas compris autrement.

Sous le rapport des mouvements externes, les voyelles se divisent en deux groupes et le point de départ est toujours la voyelle *A*, Lorsqu'on émet ce dernier son, les lèvres prennent une position aisée, s'ouvrant entièrement mais sans aucune tension et restent dans une situation tout à fait naturelle. La bouche peut être plus ou moins ouverte. La langue n'est que très peu visible, presque point visible dans beaucoup de cas. Les dents inférieures se voient presque toujours.

Quand on prononce *O*, les commissures des lèvres se trouvent un peu avancées, la lèvre inférieure s'écartant un peu des dents par un mouvement en avant de bas en haut; les diamètres des lèvres diminuent par conséquent et les dents ne se voient plus.

Quand on prononce ensuite *OU*, les commissures des lèvres se trouvent encore plus projetées en avant et s'abaissent beaucoup plus. Les lèvres qui participent toutes les deux à ce mouvement prennent une position très tendue et détachée et leur milieu s'écarte beaucoup plus des dents. Leur diamètre diminue et la distance des mâchoires se modifie un peu.

Les positions propres à chacune de ces trois voyelles sont si bien marquées et distinctes l'une de l'autre que, si on les prononce naturellement et sans aucun effort, la lecture sur les lèvres en sera très facile.

La formation de l'*È* entraîne une position de l'organe vocal qui diffère nettement de la position requise pour

l'émission de l'*A* au point de vue du mouvement à exécuter par les lèvres et qui est opposée à celle que requiert l'émission de l'*O* et de l'*OU*. Tandis que pour l'*A* les commissures des lèvres restent dans la position ordinaire de la respiration ou s'abaissent un peu pour se maintenir en avant, elles s'élèvent et se retirent en arrière pour la voyelle *E*, ce qui fait que lèvres s'appliquent davantage sur les dents. Mais c'est la langue qui fait le mieux discerner cette voyelle. En se portant en avant, elle fait voir son extrêmité s'appuyant sur les dents incisives inférieures et, en se soulevant un peu elle se montre un niveau à celui des dents elles-mêmes.

Quand on prononce *I*, la partie inférieure de la bouche en se portant vers la partie supérieure, rétrécit l'intervalle que les dents laissent entre elles et la langue, en se soulevant davantage par ses bords latéraux dans, le voisinage de sa pointe, arrive à s'appuyer contre les dents canines supérieures, pendant que la pointe elle-même reste toujours appuyée contre les incisives inférieures. Quoique projetée en avant avec plus de force-elle est peu visible et ceci par suite du moindre écartement des dents et des lèvres. Ces dernières prennent alors une forme allongée et se rapprochent l'une de l'autre presque également sur tous les points. Pour cette voyelle aussi, leurs commissures sont rentrantes.

Quand on fait prononcer l'*È* et l *I*, il faut apporter la plus grande attention à ce que les commençants ne prennent la mauvaise et fâcheuse habitude de contracter les lèvres avec effort, de projeter la langue trop en avant et, ce qui est pire encore, de serrer les dents. Ce que nous avons dit établit suffisamment que les mouvements extérieurs correspondant aux diverses voyelles sont bien caractérisés et distincts les uns des autres; que, par suite, nous pouvons, dès le début, habituer les enfants à lire sur les lèvres les voyelles prononcées d'une manière tout à fait naturelle.

Des Consonnes

L'enfant étant arrivé à prononcer clairement et distinctement les cinq voyelles et à les lire vivement sur les lèvres du maître, nous pourrons dire que nous avons accompli une bonne partie de notre tâche, la plus essentielle et la plus ardue de l'articulation artificielle. Si, pour les consonnes, nous avons aussi à lutter contre des difficultés nombreuses et graves, il sera plus aisé de les surmonter en s'adressant à un éléve déjà formé á l'observation habitué à gouverner dans une certaine mesure les mouvements de son organe vocal, ce qui n'est pas une aide médiocre.

En outre, l'expérience prouve que quand les enfants émettent correctement les voyelles, il est fort rare qu'on n'obtienne pas d'eux une prononciation claire, distincte intelligible, car les voyelles forment la base de cette prononciation, tandis que les consonnes n'en sont que de simples modifications. De plus, les consonnes ont toujours, en comparaison des voyelles, quelque chose de plus matériel, de plus visible, de plus facile à saisir notamment par le tact.

Tandis que, dans la formation des sons voyelles, il convient que les parties qui concourent à ce résultat restent dans une position ferme pendant la durée de l'émission, il faut, au contraire, que. pour articuler les consonnes, ces parties entrent et se maintiennent en mouvement. D'où il suit que les consonnes ne sont pas autre chose que les diverses manières d'intercepter le courant d'air venant de la glotte, sur les divers points du tube de renforcement et à l'aide des diverses parties qui constituent ce tube, soit avant que l'on ne prononce un son voyelle, soit au moment ou l'on cesse de l'émettre. Aussi le professeur d'articulation doit-il porter toute son attention sur ces diverses manières d'intercepter le courant d'air, sur les parties qui concourent à ce résultat et sur le mode de fonctionnement qu'elles prennent pour cela. C'est ainsi qu'on arrivera à décou-

vrir la nature spéciale ou caractéristique de chaque consonne et les points de contact qu'elles ont entre elles. Cette étude faite, il deviendra beaucoup plus facile de faire remarquer aux élèves où et comment se produit tel ou tel mouvement engendrant telle ou telle consonne Le maître abrégera ainsi le chemin, diminuera la peine. tant pour lui que pour ses élèves et arrivera à écarter beaucoup de difficultés qui se présentent comme insurmontables au professeur marchant à l'aventure ou comme on dit à tâtons.

Quant à l'ordre à suivre dans l'enseignement des consonnes, je crois qu'il est très avantageux de diviser celles-ci en groupes d'après le plus grand degré d'affinité de commencer par les plus faciles, se faisant de celles-ci comme une échelle pour arriver graduellement et naturellement aux plus difficiles en ayant toujours soin que ce qui a déjà été appris ouvre la route pour ce qui nous reste à apprendre. Je crois qu'il faut aussi laisser de côté certaines articulations qui présentent ordinairement des difficultés spéciales, celles qui supposent (comme les articulations doubles, par exemple *PR*, *FL*, etc) une connaissance préalable de leurs éléments constitutifs et attendre que ces éléments soient bien connus des enfants, que l'habileté des élèves et leur aptitude soient devenues plus grandes, Il faut. bien entendu, excepter le cas où, par suite de circonstances spéciales ou fortuites, des enfants posséderaient ces articulations ou feraient preuve d'une facilité exceptionnelle à les prononcer. Les consonnes les plus faciles sont les labiales, attendu que les mouvements qu'elles requièrent sont tout extérieurs et se perçoivent sans aucune difficulté, Nous commençons donc par là, Notons auparavant que pour les apprécier exactement et pour les enseigner avec sureté, il faut les considérer sous un double aspect: sous le rapport de leur nature spéciale ou caractéristique et sous le rapport des moyens pratiques à adopter pour en enseigner la prononciation aux sourds-muets.

Des consonnes P, B, M,

Occupons-nous du premier groupe des labiales constitué par le *P*, le *B*, et l'*M*. Pour articuler le *P*, il faut fermer les lèvres, pousser le souffle en avant et s'appliquer à ouvrir les lèvres par un mouvement brusque et instantané. Lorsque ces conditions se trouvent remplies, il sort de la bouche un jet d'air qui engendre le son ou bruit constitutif de la consonne en question. Si, pendant que ce phénomène s'accomplit, l'on tient la main devant la bouche, on percevra facilement le choc de l'air qui, après avoir été comprimé, sort avec force et vient frapper la main. En même temps on peut percevoir par le tact la vibration qui se produit dans la gorge.

Quand au moyen pratique à employer pour faire prononcer le *P*, voici, suivant moi, comment on doit procéder On fera venir l'enfant devant soi en lui recommandant l'attention. On prononcera plusieurs fois de suite *pa....*, *pa....*, *pa....*, pas trop vîte et d'une façon naturelle. En même temps, l'on fera porter l'une des mains de l'enfant sur la poitrine ou mieux sur la gorge du maître, afin que l'élève puisse se rendre compte des vibrations qui s'y produisent et comprendre que l'action réalisée doit s'accompagner d'une émission de son. L'autre main de l'élève sera placée devant la bouche du professeur de façon à faire sentir les explosions du souffle que détermine l'ouverture de la bouche. Après avoir répété cet exercice un certain nombre de fois et après s'être assuré que l'enfant se rend compte du mouvement correspondant au double phénomène qui s'accomplit, on invitera l'élève à imiter le maître et il ne faudra pas un grand nombre d'essais pour qu'il y réussisse. On devra, dès ce moment, faire grande attention à ce que l'enfant n'y mette pas trop de force, comme il arrive trop souvent, dans l'émission du souffle et à ce qu'il n'exagère pas les mouvements de la bouche et des lèvres. Pour lui faire comprendre que les dents inférieures doivent rester un peu écartées des supérieures avant et pendant l'ar-

ticulation de la consonne *P*, on pourra lui faire mettre e doigt entre les deux rangées de dents du maître pendant que celui-ci se livre à la répétition de cette articuation. On doit faire intervenir un son de voyelle, sans quoi la consonne n'aurait aucun son. La voyelle qu'on a l'habitude d'employer la première dans ce but est la voyelle *A*, comme étant la plus facile. Lorsque l'enfant saura joindre le *P* à l'*A* et sera en état de répéter naturellement *PA*, plusieurs fois de suite, d'une même émission de voix, l'on s'ingéniera à ce que, toujours par voie d'imitation pure et simple, il en fasse de même avec les autres voyelles, supposé qu'il les connaisse déjà, ce qui est désirable. S'il-en est quelques unes qu'il ne sache pas prononcer, il faut laisser momentanément de côté la combinaison correspondante et se borner à faire joindre la consonne aux voyelles connues de l'élève. On insistera amplement sur les combinaisons *pa*, *po*, *pou*, *pè*, *pi*, mais en évitant de fatiguer l'enfant. On les lui fera dire toutes et même plusieurs fois de suite s'il en est capable, d'une seule émission de voix, d'un mouvement tantôt lent et antôt accéléré, en lui faisant commencer tantôt par l'u ne, tantôt par l'autre, de façon à former d'ores et déjà l'organe vocal à se mouvoir avec agilité et avec élasticité, de manière aussi à habituer l'œil à discerner promptement les changements rapides qui se dessinent sur la bouche du maître.

Exercices

pa po pou pè pi
po pou pè pi pa
pou pè pi pa po
pè pi pa po pou
pi pa po pou pè

Nous ferons lire ce petit tableau dans tous les sens de droite à gauche de gauche, à droite, de haut en bas et de bas en haut pour habituer les enfants à agir avec promptitude, à lire sur les lèvres et à prononcer mécaniquement toute espèce de combinaison de sons, en quelque manière qu'elle se présente, sans qu'il soit besoin de réflexion. Quand les enfants seront en état de lire sans hésitation tant sur les lèvres que sur le tableau les combinaisons ci-dessus et qu'ils les prononceront promptement et facilement, il conviendra de passer aux inverses : *ap*, *op*, *oup*, *èp*, *ip*, ce qui est d'une exécution fort aisé.

Il faudra répéter ces exercices avec toutes les consonnes au fur et à mesure que les enfants apprendront à les articuler. Je ne reviendrai pas sur cette observation par ce que, pour changer c'est toujours la même chose

(*A suivre*).

INSTITUTION DE BOURG (Ain)

Discours prononcé à la Distribution des prix par le Directeur de l'Établissement

C'est le 1er janvier 1856, que, sous le patronage de M. le Préfet, le comte de Coëtlogon, l'Institution des sourds-muets a été fondée par Mgr. Chalandon, évêque de Belley

Placée d'abord près de Brou, elle fut transférée en 1861, sur le coteau de Bel-Air, remarquable par ses magnifiques points de vue et son air très pur.

Sous l'administration de son premier directeur, l'abbé Félix Bonnet, aujourd'hui capucin à Versailles, puis de son adjoint et successeur, la respectable abbé Morier, aujourd'hui curé de Ceyzériat, l'Institution prit bien vite de l'importance. Après eux, un instituteur spécial émi--

nent, le regretté abbé Goyaton y introduisit l'enseignement de la parole; innovation hardie qui paraissait alors une témérité, pour ne pas dire une utopie. Malheureusement les forces de l'abbé Goyaton trahirent son courage, il succomba glorieusement au milieu de ses travaux, laissant à son école les *fruits* de son zèle et le *souvenir* de ses vertus

Depuis, bien des choses ont été renouvelées encore et, espérons-le, améliorées dans l'Institution. Enfin, en 1839, Mgr. Luçon, évêque de Belley, en confia la direction à l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, avec l'agrément de l'Administration préfectorale.

Aussitôt installés, les nouveaux maîtres ont fait bénéficier l'Institution des méthodes et des procédés en usage dans leurs établissements similaires de Saint-Etienne et de Besançon

Hâtons-nous de le dire, nous n'avons par eu grand peine à prendre cette nouvelle direction : la bonne volontè de nos prédécesseurs, le bon esprit des enfants d'abord et la belle disposition de l'établissement, tout a contribué à nous faciliter la succession de ce petit gouvernement.....

Une chose remarquable, c'est l'isolement dans lequel les sourds-muets sont restés jusqu'au XVIIIe siècle.

A peine l'histoire des temps passés mentionne-t-elle quelques rares personnages qui s'en soient occupés. Le premier est un saint archevêque d'York, au VIIIe siècle. il faut ensuite venir au XVIe siècle, ou quelques grands esprits s'occupent de guérir leur mutisme.

Je ne veux point vous fatiguer de noms et de dates, mais je ne puis passer sous silence le célèbre Pierre Ponce, religieux espagnol qui apparaît le premier comme instituteur des sourds-muets.

Avec lui, l'éveil est donné, chaque nation viendra à son tour fournir un bienfaiteur.

L'Espagne donne encore Paul Bonnet ; l'Angleterre le savant Wallis; la Suisse, le docteur Conrad Amman. Je ne nomme pas les autres, afin d'arriver,

plus vite à la France d'où partira la révolution pacifique dont j'ai à vous entretenir.

C'est vers le milieu du dix-huitième siècle, qu'apparaissent les trois plus grands bienfaiteurs et amis des sourds-muets : Samuel Heinicke, qui ouvrit à Leipzig la première école fondée par un gouvernement.

Vers la même époque, un israëlite portugais, Rodrigue Péreire vint en France et y obtint de grands succès dans l'éducation privée de quelques. élèves Péreire devint fameux un instant; malheuresement il n'eut pas de successeur et sa méthode resta dans le mystère de l'oubli.

En même temps parut l'abbé de l'Epée, le Vincent de Paul des sourds-muets. Cet homme admirable, originaire de Versailles fut amené par la charité, à la sublime vocation, qui devait l'immortaliser parmi nous.

La vue de deux pauvres petites sourdes-muettes restées seules, depuis la mort de leur premier instituteur le Père Vanin, lui fit une telle mipression qu'il résolut de les garder à sa charge.

L'abbé de l'Epée vit peu à peu grandir sa famille adoptive.

Il se consacra à elle tout entier. Les trente dernières années de sa vie se passent au milieu de ses chers enfants dont il deveint l'apôtre.

Il prêche partout l'éducation des sourds-muets sa parole persuasive fait écho dans le monde entier, à sa voix les écoles surgissent. De tous côtés on vient à Paris voir ces pauvres deshérités qu'il a trouvé moyen d'instruire, Princes et rois se donnent rendez-vous dans sa modeste école.

Comme ses contemporains et émules, l'abbé de l'Épée aurait voulut léguer à ses chers enfants, le don précieux de la parole. — il ne lui fut pas donné de réaliser ce vœu. — C'est à ses successeurs d'aujoud'hui, qu'était réservè ce dernier bienfait.

Mais par quelle voie, nous est arrivé cette heureuse transformation consacrée aujourd'hui par l'expérience ? Il serait trop long de l'expliquer, car longtemps le lan-

gage des signes prédomina; il était jugé seule pratique

En 1878, un premier Congrès international réunit à Paris quelques professeurs de diverses contrées. On y discuta la méthode orale; de hardis novateurs prouvèrent par des expériences qu'elle n'était non pas facile à réaliser, mais possible.

Ce premier pas amena deux ans après, l'importante réunion de Milan où plus de deux cents professeurs (parmi lesquels l'abbé Goyaton, représentaient la France, l'Italie, l'Allemage, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, l'Espagne et les deux Amériques.

Les membres de cette impossante assemblée se séparèrent après huit jours de sérieuses études : au cri de : *Vive la parole:*

Quelle parole, Messieurs ? La parole des sourds-muets C'étaient les sourds-muets qu'il s'agissait de faire parler. — Et la résolution prise a été tenue.

Notre siècle si riche en inventions de tous genres, ne se terminera pas sans en voir *une*, plus merveilleuse encore : *Les muets parlant.*

Le résultat est beau, mais Dieu seul connaît ce qu'il faut de patience, de tact et de persévérance, pour les amener à s'exprimer convenablement et à lire sur les lèvres ou sur la bouche, de leurs interlocuteurs, puisque leur ouïe continue à leur refuser tout service.

Comment parvient-on à dégager la langue de ces enfants, à leur faire produire des sons, dire des mots et des phrases sans le secours de l'oreille? Je vais essayer de vous l'exposer sommairement.

Nous voici en présence de petits sourds-muets. Après les avoir intéressés préalablement. par quelques exercices ou mouvements de mains, de pieds, de tête, de regard, nous commençons par leur apprendre à respirer, c'est-à-dire, pour parler simplement, à prendre de l'air, et à le rejeter régulièrement soit par la bouche, soit par le nez. Nous employons même à cet effet la mesure musicale afin de mieux régler les mouvements *d'inspiration* et *d'expiration.*

La bonne respiration acquise, on cherche la voix qui, chez le sourd-muet, est comme dans un état latent. On lui fait sentir par le toucher les vibrations ou ébranlement qui se manifestent au larynx ou au nez, lors de l'émission d'un son.

Quand l'enfant a reconnu ces effets, non sur lui, mais sur le professeur, ce qui, vous le comprendrez, est pour ce lui-ci un rude exercice, on l'excite à produire en lui même ces ébranlements. Presque aux premiers essais il réussit, à moins que ces organes vocaux ne soient gravement lésès ce qui est rare.

On recommence jusqu'à ce que l'élève donne la voix.

Je vous étonnerai en disant que c'est par le nez qu'elle se manifeste le plus tôt et *mieux*.

La voix, ou autrement, la vibration des cordes vocales étant perçue et reproduite par le sourd-muet c'est assez, il ouvre la bouche dans les conditions voulues pour chaque voyelle, et il donne immédiatement a, o, é, i. etc., car Messieurs, les sons voyelles de la parole dépendent de la disposition des organes.

Le sourd-muet peut donc produire tous les sons sans le secours de l'oreille, il lui suffit de placer ses organes vocaux dans les conditions favorables à l'émission de la voyelle et de la consonne. La tâche du professeur est toute là vis-à-vis de l'élève pour le guérir de son mutisme; mais ce n'est pas la partie la plus difficile, quoiqu'elle semble la plus merveilleuse.

Notre élève est *démutisé*, il parle, il lit. mais sans comprendre. Il faut arriver à son intelligence fermée, malgré l'implacable surdité qui est là comme une barrière infranchissable, barrière que la science humaine, avec tous ses efforts, n'a encore pu détruire absolument.

Eh bien, Messieurs, ne pouvant aller à cette intelligence par la porte des oreilles, nous sommes entrés par les fenêtres des yeux.

En d'autres termes, au lieu de lui faire entendre la parole, nous la lui faisons voir.

Voici comment nous obtenons cette seconde merveil-

le, bien plus laborieuse que la première.

A mesure que les élèves parviennent à articuler un son, nous leur apprenons à le reconnaître sur le visage, aux mouvements extérieurs des organes vocaux.

Comme les sons diffèrent entre eux, les mouvements des organes diffèrent aussi, et nos élèves sont exercés à saisir ces différences. Par ce moyen, quoiqu'ils n'entendent pas les sons, ils les reconnaissent, les voient en quelque sorte, et finalement les reproduisent.

Nous appelons cela lecture sur les lèvres ou audition par les yeux.

Vous croyez peut-être que maintenant tout est fini. puisque notre élève est démutisé et sait un peu lire sur lèvres? Oh ! non, il faut l'instruire, lui apprendre le sens des sons qu'il voit et qu'il produit, lui apprendre à les lire sur un livre et à les écrire, le familiariser avec la parole d'autrui et surveiller la sienne.

Cette surveillance de la parole d'un sourd-muet est peut-être ce qu'il y a de plus difficile, de plus fastidieux pour le professeur; et cependant c'est la plus importante des conditions, pour assurer l'avenir social de nos chers enfants.

Pour favoriser cet enseignement, nous avons à notre usage, d'abord la bonne volonté et une grande, je vous assure ensuite divers intruments propes à notre établissement Tout à l'heure on vous en donnera l'explication en faisant travailler les élèves.

La parole du sourd-muet, quoiqu'on fasse, ne sera jamais si belle, si claire que celle des entendants, (nous ne faisons pas de miracle.) Mais malgré ses défauts cette parole luisera un don bien précieux qui le rendra à sa famille et à la société.

Tout à l'heure vous. entendrez parler ces chers enfants dont les voix sont très variées : les unes vous paraitront sourdes et criardes, les autres nasillardes et gutturales, trop fortes ou trop ou faibles. Rien d'étonnant, elles sont encore neuves. Avec le temps elles se perfec-

tionnent, et la bonne volontè aidant, on les comprendra.

Quoi qu'il en soit de la parole du sourd-muet et malgré ses défauts, elle vaudra toujours mieux pour lui que le morne mutisme.

Dans la famille, dans l'atelier il sera compris et ne sera plus regardé comme un être à part.

Et puis, est-ce que tous les entendants ont une voix mélodieuse ? Est-ce que les nombreux étrangers qui sont au milieu de nous parlent tous également bien notre langue ? Cependant tout ce monde est écouté.

Oui, un sourd-muet qui parle, même mal, est un miracle vivant, il faut l'admirer et non le critiquer.

Quant à nous, comme ceux qui travaillent au soulagement de l'infortune, nous comptons sur la parole du divin maître, qui ne laissera rien sans récompense, pas même le verre d'eau froide donné en son nom...

F. . . . Roger

ALLOCUTION

ADRESSÉE

A Monseigneur BÉCEL Evêque de Vannes

(Fin)

Me voilà à la troisième et dernière phase de l'enseignement donné aux sourds-muets, la plus importante. Je suis arrivé au plus intéressant de ma thèse historique. Rendre la parole aux muets.

L'abbé de L'Épée, ne méconnut pas la possibilité de faire parler les sourds-muets, puisqu'il déclare textuellement *que l'unique moyen de rendre les sourds-muets à la Société est de leur apprendre à lire des yeux* la parole qu'ils ne peuvent entendre *et à s'exprimer de vive voix* (Institution des sourds et muets 2e édition) et il dit

ailleurs, avec regret, qu'il n'eut pas le loisir de se livrer à ce travail de démutisation.

La grande renommée de l'abbé de L'Épée empêcha l'attention du public de se porter sur un modeste et savant instituteur, son contemporain, qui pratiqua à Orléans la méthode orale, cet instituteur est l'abbé Deschamps

Sous l'inspiration de Bébian puis de Valade Gabel une heureuse réforme fut faite en faveur de la parole enseignée aux sourds-muets de l'Institution de Paris. Mais ce ne fut qu'en 1832, sous l'intelligente direction de M. Ordinaire, que l'on tenta sérieusement d'enseigner aux élèves de la grande institution de Paris le langage parlé.

Dix ans plus tard, grâce à la libéralité du docteur Itard un cours d'instruction complémentaire fut ouvert, et par une condition expresse du donateur, il devait être fait au moyen de l'articulation et de l'écriture, à l'exclusion de tout autre système. Ce cours fut confié à M. Vaïsse qui devint un des champions de la nouvelle méthode, et qui, choisi comme Directeur de l'École de Paris en 1860, fit une place plus importante à la parole.

Vint en 1880 le Congrès de Milan, dont j'ai eu l'heureuse chance de faire partie. Ce Congrès porta le dernier coup aux traditions qui accordaient à la mimique et à l'écriture une place que la parole seule a le droit de revendiquer dans notre enseignement actuel.

L'abbé Tarra zélé propagateur de la méthode orale pure en Italie, présida avec une grande distinction ce Congrès dont les membres se séparèrent au cri de *Viva la parola!* Vive la parole ! après avoir formulé ce vœu caractéristique: «Considérant que l'usage simultané de la «parole et des signes a l'inconvénient de « nuire à la parole, à la lecture sur les lèvres « et à la précision des idées, déclare que la « *Méthode Orale pure* doit être préférée. »

Le Congrès National de Bordeaux en 1882, auquel j'ai

assisté, et le Congrès international de Bruxelles en 1883 ont confirmé les décisions de celui de Milan.

L'abbé Balestra, avec qui j'ai fait connaissance à Milan, et qui est mort dernièrement en Amérique où il était allé propager la *Méthode Orale pure,* a contribué puissamment a l'implanter en France. Il avait une foi robuste et très légitime en cette méthode, L'extraordinaire énergie qu'il déploya à la répandre inspirait une confiance, que, par malheur, sa pratique défectueuse tendait à ébranler: cette observation critique, je la tiens de plusieurs professeurs qui l'ont vu à l'œuvre.

L'utilité de notre méthode actuelle a été soutenue éloquemment par M. Franck, dans son beau et solide Rapport adressé après le Congrès de Milan à M. le Ministre de l'intérieur.

Comme conséquence pratique, j'écrivis de Milan à la Chartreuse :« J'espère que nous finirons par avoir « autant d'esprit que les italiens, et que nous répéterons « en France les merveilles dont j'ai été témoin auriculaire «en Italie.»

De retour à la Chartreuse, je donnai mes instructions à nos professeurs. Et plus tard des Professeurs de Saint-Brieuc, de Fougères, d'Angers etc. vinrent passer quelques semaines, chez nous pour s'initier à notre nouvelle méthode. Plusieurs de ces professeurs ont pu, ont dû devenir plus habiles que nous.

Ce ne fut pas sans peine que nous avons réussi plus ou moins, et il vous serait difficile de soupçonner les difficultés que nous avons eues à surmonter.

La presque totalité des écoles en France pratiquens actuellement la méthode orale pure.

Je m'arrête en répétant la réflexion de M. Morio, curé de votre Cathédrale, Monseigneur. Il disait il n'y a que quelques jours à nos enfants :

« Vous parlez, mes enfants, non seulement avec vos « maîtresses, mais encore entre vous, avec vos parents « et avec les autres personnes, et aussi surtout avec

« Dieu comme font tous les chrétiens: vous pouvez prier
« Dieu verbalement. »

Mon Dieu, écoutez et exaucez les prières qui sortent du cœur et de la bouche de nos enfants. Ainsi soit-il.

Is. Bouchet

REVUE DES JOURNAUX ETRANGERS

Organ der Taubstummen-Anstalten.

Cette Revue porte à la tête du numéro 8 l'invitation à la 22e conférence des instituteurs de sourds-muets badois et wurtembergeois qui aura lieu le 16 et 17 Septembre à Nürtingen, petite ville du Würtemberg.

Voici l'ordre du jour de cette conférence :

Lundi 15 Septembre : 1° Réception des membres de la conférence. 2° A 8 heures du soir conférence préparatoire. Mardi 16 : 1° Réunion des membres à l'école normale. 2° Leçons pratiques données par les intituteurs de l'établissement de sourds muets de Nurtingen et critique de ces leçons, qui occupent une place importante dans ces conférences. Chaque membre a le droit de dire son opinion sur la manière d'enseigner. La situation des instituteurs est parfois très-difficile, car ils sont exposés à une critique très-sévére, mais ils apprennent à connaître par là les défauts de leur enseignement.

3° Gymnastique des élèves filles et garçons.

4° Le soir à 8 heures réunion des membres.

Mercredi 17. Conférences suivies de discussion. Ces conférences seront faites par : M. Willareth, directeur à Gerlachheim (Bade) sur la surveillance des élèves dans de grandes institutions ; M. l'inspecteur Streich-Bônnigheim (Wurtemberg) l'enseignement du dessin dans les écoles de sourds-muets ; M. Beck-Gmünd (Wurtemberg), la gymnastique dans les écoles de sourds-muets ; M. Härter-Mersbourg (Bade), choix de métier pour les sourds-muets, M. Stein-Gerlachshein, quel-

ques idées sur les exercices de conversation, et M. Held-Nürtingen (Wurttemberg), l'importance du sentiment linguistique chez le sonrd-muet et son développement.

M. Kull (Zurich) termine dans ce numéro son long article : l'école primaire et l'école de sourds-muets. C'est un travail qui fait honneur à son auteur et qui prouve un savoir très-étendu sur l'enseignement en général. — M. J. Kerner continue son intéressant travail sur le nombre.

Blaetter für Taubstummenbildung.

M. Prüssing-Schneidemühl publie dans le numéro 16 la suite de son excellent article sur le livre de M. Heidsiek (Breslau) " le sourd-muet et son langage ", livre qui a fait tant de bruit à son apparition. L'article intitulé " le nouveau prophète " et mentionné déjà à plusieurs reprises est le meilleur qui a été publié jusqu'à présent sur ce sujet et qui devrait être traduit en français pour démontrer aux ennemis de la méthode orale qui ont salué l'apparition de l'ouvrage de M. Heidsiek avec tant d'enthousiame à quel point ce travail est illogique. M. Prüssing mérite la gratitude de tous ceux qui désirent le bonheur de nos pauvres sourds-muets. — Ce numéro contient également la suite de l'article de M, Stolle méthode pour l'enseignement de l'Histoire-sainte

C. Renz-Stuttgart

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

Institution Nationale de Paris. — La distribution des prix à l'Institution Nationale de Paris, offrait cette année, un attrait tout particulier, elle devait être présidée nos lecteurs le savent par M. Jules Simon, l'éminent académicien, membre du Sénat. Aussi l'assistance était-elle plus nombreuse que de coutume et débordait-elle de l'immense préau couvert artistement décoré pour la circonstance.

Nous remarquons sur l'estrade aux côtés de M. Jules Simon : M. M. Monod, Directeur de l'Assistance Publique

au Ministère de l'Intérieur, Marguerie, Président de la Commission Consultative de l'Institution Nationale, le Docteur Regnard, Inspecteur Général du Ministère de l'Intérieur. de Saint-Sauveur, Chef de Bureau, Jacques Député de la Seine, Deltour, Inspecteur Général de l'Université, Martin, Directeur de l'Institution des Jeunes aveugles et Delabarre, receveur de l'Institution nationale, M. le Maire du cinquième arrondissement de Paris Emile Grosselin, chef du service sténographique à la Chambre des, Députés Félix Hément, Docteur Ladreit de Lacharrière, Médecin en chef de l'Établissement Champmas Professeur honoraire : Le Directeur et le Censeur entourés du personnel enseignant de l'Institution.

Dans le discours d'usage, M. Poinsot professeur traite de la nécessité de fonder une ferme-asile agricole pour l'enseignement des sourds-muets d'intelligence faible.

Des exercices sont ensuite exécutés par les élèves de 1e, 2e, 3e, 5e, 7e, 8e, année. Puis l'éminent académicien tint l'assistance sous le charme de sa parole. Nous reproduisons cette allocution charmante qui a été prise par la sténographie mais ce que nous ne pourons donner c'est le geste de l'orateur, sa diction parfaite ses intonnations qui donnaient un charme spécial et tout particulier à la causerie du spirituel écrivain.

La lecture du Palmares par M. le Censeur termina cette séance intéressante.

La rentrée des classes est fixée au Lundi 6 Octobre.

* * *

Institution Nationale de Chambéry. Filles. — Le 4 Août à 4 heures de l'après-midi a eu lieu dans la maison du Sacré-Cœur la distribution des Prix des élèves filles de l'Institution Nationale des sourds-muets de Chambéry présidée par M. Baudard Directeur de l'Institution.

Les élèves ont exécuté un jeu géographique. La France

a paru la première; après s'être nommée, avoir fait l'éloge de sa situation physique, elle a salué l'Océan Atlantique sa limite occidentale. La Méditerranée et la Manche se sont présentées successivement de la même manière, chacune occupant en scène sa véritable position. La chaîne des Pyrénées d'abord, puis celle des Alpes se sont avancées. Le dialogue entre la France et les Alpes a roulé sur la Savoie, surtout sur l'Institution Nationale des sourds-muets de Chambéry acclamée par la chaîne Alpestre.

La France ayant fini de saluer ses principales limites a vu accourir à elle la Seine. Celle-ci a indiqué sa source son embouchure, les départements qu'elle traverse. A mesure que la Seine nommait ses affluents de petites sourdes-parlantes venaient se placer à droite et à gauche du fleuve ; l'appel achevé fleuve et affluents ont pris leur course et se sont précipités dans la Manche.

La Loire, la Garonne et le Rhône ont dialogué à leur tour avec la France et exécuté les mêmes évolutions que la Seine. Alors la France a remercié ses mers, ses monts et ses fleuves de leurs nombreux bienfaits. Tous ensemble se sont écriés : Vive la France, vive la Savoie,

Après la proclamation des prix une jeune sourde-muette a remercié M. le Directeur et toute l'Assistance.

M. le Directeur a répondu qu'il etait heureux de profiter de cette occasion pour exprimer sa reconnaissance et celle de M. le Ministre et des familles. Il a félicité les maîtresses dévouées de ces jeunes enfants des résultats obtenus.

L'imprimeur-Gérant. Eug. BELANGER Rue St-Jacques 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
6me année. N° 7 Octobre 1890.

ÉPHÉMÉRIDES
de la Surdi-mutité en France

OCTOBRE

1. *1879.* A la suite d'une mission accomplie à l'étranger par M M. Claveau, inspecteur général des établissements de bienfaisance et Th. Denis, sous-chef à l'administration centrale, le Ministre de l'intérieur décide que la *méthode orale pure,* dont le Congrès de Milan de 1880 devait proclamer solennellement l'excellence, serait exclusivement appliquée dans les institutions nationales de sourds-muets. Cette décision reçoit son exécution dans l'institution Nationle des sourdes-muettes de Bordeaux à partir de l'année scolaire 1879, date véritable de l'importante réforme introduite officiellement dans l'enseignement des sourds-muets en France.

2. *1837.* Par son testament en date de ce jour, le Dr Itard lègue à l'Institution des sourds-muets de Paris, 8000 francs de rente perpétuelle, pour y fonder une classe d'instruction complémentaire et six bourses triennales pour des élèves qui ont atteint le terme ordinaire des études.

9. *1825.* J. J. Valade Gabel est nommé professeur à l'Institution des sourds-muets de Paris.

14. *1831.* M. Eugène Bouly, administrateur de l'hospice de Cambrai, fait entrer à l'institution des sourds-muets de Paris le jeune Guillemont dit Benjamin, sourd-muet abandonné

dont il avait commencé l'instruction avec beaucoup de succès. Benjamin devint un professeur particulièrement apprécié de M. Claudius Forestier dont il est resté le fidèle collaborateur à l'Institution de Lyon.

16. *1861.* Décret confirmant à l'établissement des sourds-muets de Chambèry le titre d'Institution Impériale.

22. *1827.* Fondation sous la direction de l'abbé Borel, de la Conférence des professeurs de l'Institution des sourds-muets de Paris.

23. *1826.* L'Académie Royale des Scienes adopte les conclusions d'un rapport qui lui est présenté sur un Mémoire du Docteur Deleau intitulé « Notice sur des sourds-muets qui ont recouvré l'oüie, et quelques considérations sur les moyens d'être utile à ces infortunés.» Le rapporteur demandait qu'on appliquât aux expériences de M. Deleau une partie des fonds du legs Montyon

25. *1745.* J. R. Péreire qui, se trouvant à la Rochelle y avait commencé l'instruction d'un jeune sourd-muet nommé Aaron Beaumarin, fait constater daus une séance publique les premiers résultats obtenus par sa méthode. (Lettre de M. Dupaty, membre de l'Académie de La Rochelle.)

26. *1750.* Le duc de Chaulnes confie à J. R. Péreire l'éducation de son filleul Sabourenx de Fontenay, sourd-muet âgé de 13 ans.

31. *1779.* Premier entretien de J. R. Péreire avec Pierre Desloges qui, dans ses « Observations d'un sourd-et-muet sur un cours élémentaire d'éducation des sourds-et-muets», avait vivement défendu la méthode de l'Abbé de l'Épée contre l'abbé Deschamps,

(*à suivre*)

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. JULES SIMON

à la Distribution des prix de l'Institution Nationale de Paris

MESDAMES ET MESSIEURS,

A présent que M. Javal vous a présenté ses élèves, il vous présente un peu son Président.

Je viens d'apprendre ici tout ce que je sais sur l'Ecole des Sourds-Muets et j'ai bien peur, en vous en parlant à mon tour, de commettre quelques solécismes : je pense que M. Javal me remettra dans la bonne voie si je me trompe.

A l'époque où mon attention a été appelée pour la première fois sur les sourds-muets, — c'est déjà bien lointain et, s'il n'y a pas un demi-siècle, il ne s'en faut guère. Votre Directeur était alors M. Delanneau, qui a été maire du Ve arrondissement et directeur du Collège Sainte-Barbe, — à cette époque, dis-je, il n'était pas question de faire parler les sourds-muets: on remplaçait la parole par des signes. J'ai assisté une fois à une distribution des prix, on fit venir devant nous des élèves qui, à l'aide de signes. pouvaient communiquer entre eux et avec leurs maîtres. On nous dit à la fin des exercices, qu'on allait nous faire voir une curiosité : Nous avons réussi, à force de peine, à faire prononcer par quelques-uns de nos enfants les mots d'une fable, et vous allez entendre l'un d'eux réciter *Le Corbeau et le Renard.* Nous entendîmes, en effet, un sourd-muet réciter cette fable de Lafontaine, » Je demandai à mon voisin si cet enfant savait ce qu'il disait, il me répondit : « Pas du tout. C'est un art singulier d'avoir réussi à le faire ainsi parler de manière à ce que les autres puissent le com-

prendre ; quant à lui, il ne sait pas de quoi il est question. »

Je traitai assez durement cet exercice, parce je n'aime en aucune matière ce qu'on appelle les tours de force Mais, entre un tour de force et ce que nous venons de voir aujourd'hui, il y a un abîme ! L'enfant que l'on nous avait présenté ne savait ce qu'il disait, tandis que vous venez de nous montrer des sourds-muets qui comprennent leurs maîtres et des muets qui nous parlent.

C'est une transformation complète de la méthode et on peut affirmer que si l'abbé de l'Epée avait pu assister à ces exercices, lui qui une première fois a sauvé les sonrds-muets, il proclamerait bien haut que ses successeurs les ont sauvés une seconde fois.

La méthode que vous employez — c'est ici que j'ai peur de me tromper — a beau être un trait de génie, elle est d'une telle simplicité qu'on s'étonne qu'on n'ait pas commencé par là. Mais pourquoi s'en étonnerait-on? Jamais on ne commence par ce qui est simple : c'est toujours par des complications que l'on débute et ce n'est qu'à force de tâtonnements qu'on arrive à trouver ce qu'on avait, dès les premiers essais sous la main.

Je me rappelle ce que m'a raconté un jour mon ami M. Schœlcher. Quand il a été obligé de s'installer en Angleterre, il ne savait pas l'anglais. Or, un homme qui ignore la langue du pays qu'il habite est un peu dans la situation d'un sourd-muet. Que fit-il ?

Je parie bien que si vous aviez été à sa place, vous auriez appelé tout simplement un professeur d'anglais, acheté une grammaire et probablement un guide de la conversation ; vous vous seriez enfermé trois heures par jour avec votre guide, votre grammaire et votre professeur et, au bout de six mois, vous auriez pu vous exprimer assez couramment pour faire dire à un cocher à qui vous auriez donné votre adresse : « Tiens ! voilà un Français ! »

Ce n'est pas ainsi que procéda Schœlcher,

Il alla demeurer dans une famille anglaise qui habitait la campagne et où personne ne parlait français; comme, il fallait qu'il comprit ce qu'on lui disait et que les autres le comprissent à leur tour, il a lu sur les lèvres comme l'ont fait tout-à-l'heure vos enfants, et, à force d'essayer , il a trouvé très rapidement le mécanisme de la langue et a pu se moquer de ceux qui n'avaient suivi que les cours des universités et les leçons d'un professeur, Ceux-là le battaient par la théorie; mais que faire de la théorie d'une langue qu'on ne sait ni parler, ni comprendre ? La méthode de Schœlcher, Messieurs, c'est tout simplement la vôtre.

Vous mettez vos muets au milieu des gens qui parlent et vos sourds au milieu des gens qui entendent. Vos professeurs ne sont pas les vrais maîtres de ces infortunés, c'est la nature qui leur enseigne à parler et qui répare ainsi sa première faute, — avec votre concours cependant, — Je ne sais pas si, toute seule, elle s'en tirerait bien

Jusqu'au moment où on a commencé à s'occuper de l'éducation des sourds-muets, je ne crois pas qu'il y eût sur terre des créatures plus déshérités.

Si le sourd-muet était pauvre que pouvait faire ce malheureux hors d'état d'entendre et de parler ? Il était fatalement condamné à la mendicité

Etait-il riche au contraire? Vous allez me dire qu'il était heureux d'être riche. Oui, si vous voulez : il était plus, heureux que l'autre, mais il n'en était pas moins condamné à un des plus grands supplices que les plus cruels ennemis de la liberté et de l'humanité aient jamais inventés, il était condamné à l'inaction perpétuelle. Si vous voulez vous représenter cet être qui ne pensait pas. qui n'agissait pas, dans l'esprit duquel ne passaient même pas des fantômes, vous avez devant vous l'idéal de la misère humaine.

Il faut quelquefois penser à cela mes enfants et vous maitres, pensez-y aussi: enfants pour vous féliciter d'a-

voir de tels maîtres: maîtres pour vous féliciter de la carrière que vous avez prise. Vous avez réellement tiré une seconde fois de l'abîme ces infortunés, comme je le disais tout à l'heure. si l'Abbé de l'Epée les en a tirés une première fois; c'est à vous qu'ils devront de pouvoir entrer complètement dans la communion humaine.

Je vois que vous apprenez aux enfants, si j'oubliais quelque chose, vous me le pardonnerez, je vois, dis-je, que vous leur apprenez à lire, à travailler et à parler.

La lecture, nécessairement prend une très-grande place dans votre enseignement. Comme vous l'avez si bien indiqué, il faut distinguer deux choses: le mécanisme de la lecture et la lecture proprement dite. Quand un sourd-mnet a appris le mécanisme de la lecture, et qu'on met entre ses mains un livre, il n'est pas en présence de ce livre, dans la même situation que les autres enfants de son âge.

Sans doute à un enfant de dix ans, je suppose, on lui donne un livre en rapport avec son âge et on se garde bien de lui faire lire un traité de philosophie ou une dissertation sur les ennemis de Racine. (*Monsieur Jules Simon se tourne en souriant vers M, Deltour, inspecteur-général, qui a fait un excellent ouvrage sur les «Ennemis de Racine*)Non, vous lui choisissez un sujet qui soit à la portée de son intelligence. Mais, Messieurs et vous surtout, mesdames, vous savez quel immense travail accomplit un enfant dans les premières années de sa vie! Qnand on est arrivé, comme quelques-uns d'entre nous à l'extrémité de la vieillesse, on a un grand amas de connaissance que l'on a acquises au prix d'un pénible labeur; mais si on regarde tout cela, en se plaçant au point de vue philosophique, on reconnaît que dans la période qui va d'un jour à dix ans, on a appris infiniment plus de choses, fait infiniment plus de choses, fait infiniment plus de progrès, déployé infiniment plus de talent et d'énergie que dans les âges suivants. Interrogez un enfant de dix ans sur ce qu'il sait déjà et vous

verrez à quel point cela est considérable comme quantité et admirable comme énergie et comme bon sens. Et qui a fait ce miracle? La mère et la nature.

Pendant ces dix années, la nature donne à l'enfant une facilité immense et une crédulité extrême sans laquelle il resterait toujours un enfant.

Quand au sourd-muet arrivé à l'âge de dix ans, il ne sait rien encore, tout ce travail intellectuel, il ne l'a pas fait. La nature lui a fait défaut et par conséquent l'éducation maternelle. Si on lui présente un livre, il ne ne sait pas ce qu'on lui veut. La plupart des mots représentent des idées qui ne sont jamais entrées dans son esprit. Il faut qu'à cet âge, il commence le même travail qu'il aurait dû faire depuis sa naissance; il a donc une lacune formidable à combler. Aussi j'admire vraiment qu'au bout de trois ou quatre années vous puissiez déjà tirer d'eux des explications qui dénotent un ensemble d'idées et de connaissances dues évidemment à votre précieux concours. Avant qu'ils soient capables de comprendre un livre avec la même facilité que leurs camarades du même, il doit s'écouler beaucoup d'années, mais je suis convaincu que le moment doit venir où le sourd-muet que vous aurez instruit sera en état de comprendre le livre et de profiter de la leçon des siècles. Outre la lecture, vous avez aussi l'enseignement professionnel. Je suis très au courant de cette question, parce que j'ai parcouru les programmes de l'année dernière et de l'année précédente. Je serais d'ailleurs très tranquille sur la bonne organisation de cet enseignement, en me souvenant que c'est mon vieux camarade Corbon qui y a présidé. Je suis bien fâché de ne pas le voir ici, j'aurais été très-heureux de féliciter publiquement ce vétéran du bien qui, depuis 50 ans que je le connais, s'est occupé un peu de politique, — je le reconnais; mais laissons la politique de côté — et énormément, et constamment d'humanité.

Vous avez donc établi avec lui un certain nombre

d'ateliers. J'en ai parcouru la nomenclature et j'y ai vu d'abord la lithographie.

Vous savez probablement que la lithographie est en ce moment en décadence, qu'elle est en défaveur, ce qui affige particulièrement deux de mes amis, Jean Gigoux, l'auteur de *La mort du Titien* que vous avez admirée dans le salon d'honneur de l'Exposition universelle, et Français, qui vient d'être nommé membre de l'Institut. Ils sont venus me dire : « La lithographie, cet art si charmant et si français, s'en va, aidez-nous à le sauver. » Sur mes instances, l'Administration des Beaux-Arts a bien voulu les autoriser a faire dans la salle Melpomène une exposition de lithographie qui s'ouvrira probablement en janvier prochain. J'espère bien que l'Institution des Sourds-Muets y prendra part. Si je connaissais votre professeur de lithographie, je le supplierais de préparer ses élèves en vue de cette exposition qui vous rapportera honneur et profit.

Je n'ai rien à dire de la Typographie sur laquelle il faut que je passe. Je trouve que vos élèves qui ont des idées justes sur beaucoup de points, en ont d'erronées en ce qui concerne cet art. Ils ont bien pu dire ce que c'est qu'un écrivain, mais quand vous leur avez demandé de nommer un grand écrivain, ils ont, permettez-moi de le dire, battu la breloque.

Vous avez fait une place au jardinage. Je vois l'école d'horticulture vis-à-vis de nous, elle est admirable. Elle ramène ma pensée à mon collègue M. Poinsot, qui nous a fait tout à l'heure un si excellent discours. Il vous a parlé des arriérés » Pourquoi dit-il, les laisser avec les autres ? ils attardent les élèves plus intelligents, et ils souffrent eux-mêmes en se comparant, » M. Poinsot voudrait les élever à part et leur donner des occupations plus conformes à l'état de leur esprit, il demande pour eux une ferme. En attendant qu'on nous la donne: je me contenterais du jardin. Sans doute un jardin n'est pas la même chose qu'une ferme: il y a entre eux la même différence qu'entre un ourlet et une

broderie. L'un est un travail nécessaire, tandis que l'autre n'est qu'un ouvrage de luxe, mais que ce soit un ourlet ou une broderie, c'est toujours le même outil que l'on a au bout des doigts. De même, soyez jardinier-fleuriste ou simple garçon de charrue. C'est toujours la bêche, la herse ou le rateau, C'est le service de la terre ici dans sa richesse, et là dans son élégance. Cette idée de séparer les arriérés des autres enfants est heureuse, celà voudrait mieux pour leur amour-propre et pour leur éducation; tâchons d'obtenir cette sélection entre les élèves capables et ceux qui ne le sont qu'à moitié.

Ce n'est pas seulement pour des arriérés, c'est pour tous les hommes que la culture de la terre est quelque chose de séduisant et de puissant. Je ne sais si vous avez l'habitude quand vous allez à la campagne, de causer avec les paysans. Ah ! il y en a qui ne valent pas grand chose au point de vue intellectuel; mais si vous rencontrez un vieux paysan très-honnête et très sensé, qui ait passé sa vie dans les champs, vous aurez beau être des philosophes et des lettrés, il vous donnera des leçons que vous n'oublierez plus.

C'est une bonne école, en effet, que l'école de la terre : c'est l'école du soleil, c'est l'école de Dieu !

Aux champs, en présence de la nature, la civilisation n'apparaît qu'à sa place, c'est-à-dire comme un modeste et simple auxiliaire. Faites-donc une large part au jardinage dans l'école, et ayez si vous le pouvez, une ferme au dehors. pour les arriérés. Qui sait, si après avoir vécu avec la bonne nature et dans l'intimité de leurs bêtes, ils ne vous donneront pas la joie de constater que leur esprit s'est ouvert ? Cette école-là, Messieurs, est l'école des simples ; ils la comprennent, ils l'aiment et ils en profitent.

Un mot maintenant de la parole, qui est votre principal enseignement.

Je crois réellement que vos élèves ne sont entrés en communion complète avec nous que depuis que vous leur avez appris à s'exprimer au moyen de la voix.

Il n'est pas toujours possible de trouver quelqu'un qui sache la mimique et on ne peut toujours écrire pour rendre sa pensée. M. Deltour, votre professeur de philosophie, doit vous avoir appris que la mimique et l'écriture sont des procédés analytiques. Mais nous ne pouvons pas sans cesse analyser; la vie se compose de quelques idées et d'infiniment de passions. Vous arriverez bien à exprimer les idées par des signes écrits, mais vous ne pourrez jamais rendre la passion par ce procédé, c'est dans notre cœur que se trouve le foyer de la passion : c'est de là qu'elle sort, spontanée et puissante, avec grâce ou avec éclat, suivant que la nature la pousse.

Eh bien, depuis que vous faites parler les muets, grâce à vos nouvelles méthodes, nous pouvons répéter ce que disait M. Léon Bourgeois, il y a trois ans : Les sourds entendent, les muets parlent, le crime de la nature qui les a abandonnés au moment de leur naissance, est réparé par le cœur et l'intelligence des hommes.

Grâce à vous. Messieurs, nous sommes tous assis à la même table.

Vous savez, mes enfants, que nous sommes ici pour vous distribuer des récompenses ; je suis persuadé que si on laissait votre volonté s'exprimer, vous diriez comme moi que c'est surtout à vos maîtres qu'elles sont dues.

Mais soit que ces récompenses viennent d'eux pour vous, soit qu'elles viennent de vous pour eux, elles sont reçues de part et d'autre avec le même plaisir et la même reconnaissance.

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PAROLE
AUX SOURDS-MUETS

par le R.P. Constantin MATTIOLI

DES ECOLES PIES

Professeur à l'Institut Royal Pendola de Sienne

traduit de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur,

par O. Claveau (*suite*) (1)

Des consonnes P. B. M. (*suite*)

Pour prononcer le *B*, il faut fermer les lèvres comme pour le *P*, mais avec moins de force. Ce léger relâchement laisse pénétrer entre les parois internes des lèvres et les dents une petite quantité de l'air qui se trouve renfermé dans la bouche venant des poumons. Le voile du palais moins tendu permet aussi à une minime quantité d'air de passer par le nez. De ces deux circonstances résulte l'espèce de murmure qui précède et accompagne l'ouverture de la bouche et constitue la nature ou caractéristique de la consonne *B*. Si l'on porte la main devant la bouche, on constate facilement que l'intensité de l'explosion est moins forte que dans l'articulation de la consonne *P* et, si l'on approche la main des lèvres, on perçoit une certaine vibration qui ne se produit pas pour la consonne *P*.

Quand on enseigne au sourd-muet à prononcer le *B*, on pourra se servir à peu près du même procédé que nous avons indiqué pour le *P*, en prenant cette dernière consonne pour point de départ et en s'appliquant à faire sentir à l'élève la différence qui existe entre les deux articulations. C'est au tact et à la vue qu'on aura recourt. Approchons de nos lèvres la main de l'enfant pendant que nous répéterons alternativement et sans

(1) Voir la Revue Française du mois de Juin 1899 et mois suivants.

nous presser *pa*, *ba*, *pa*, *ba*. L'élève ne tardera pas à s'apercevoir que pendant que nous prononçons *ba*, il se produit une vibration légère, mais facilement perceptible ce qui n'arrive pas pour le *P*. Nous tâcherons d'obtetnir qu'il reproduise lui-même le phénomène qu'il aura remarqué. L'œil s'aidera du petit mouvement que les lèvres exécutent en se portant en avant et de la manière moins brusque dont elles s'ouvrent. Là encore, aprés avoir obtenu de l'élève l'articulation *ba*, nous lui ferons joindre successivement le nouvel élément consonne à toutes les autres voyelles naturellement et avec précision Nous veillerons à ce qu'il ne contracte point le défaut de la voix nasale, ni celui de gonfler les joues comme pour sonner de la trompette et nous nous garderons bien d'aller plus avant tant que l'on n'aura pas obtenu une articulation franche et aisée des syllabes composées avec le *B*.

Pour articuler l'*M* il faut aussi fermer les lèvres mais avec moins d'énergie que pour les consonnes *P* et *B* Aussi quand elles s'ouvrent n'en résulte-t-il aucune espèce d'explosion. Le manque de tension et d'explosion des lèvres qui ne s'écartent point des dents quand on prononce l'*m*, toutes choses qui proviennent de la légèreté d'impulsion de l'air en avant, permettent au souffle de sortir par la route des fosses nasales en y produisant ce murmure qu'on entend se répercuter dans le pharynx avant que le lèvres ne s'ouvrent. Si nous portons la main aux lèvres, aux narines ou à la gorge, nous percevons un léger tremblement, effet de la cause que nous avons indiquée.

On ne trouvera pas de grands obstacles pour passer de *B* à l'*M*. Le détail le plus caractéristique à faire saisir par l'élève est cette espèce de vibration que l'on peut apprécier, avons-nous dit, aux narines, sur les lèvres, (sur la lèvre inférieure notamment) et à la gorge. Le maître fera porter la main de l'élève sur ces points et, après un certain nombre d'essais conduits avec soin, on arrivera à faire percevoir et apprécier ce phénomène

par l'enfant, à le lui faire imiter. On lui fera remarquer aussi le manque d'explosion, la tension très légère des lèvres quand elles se ferment ou quand elles s'ouvrent. Dès que l'enfant se sera rendu compte de tout ceci et saura articuler avec facilité et naturel ce nouvel élément, il faudra l'habituer, suivant la règle générale, à le joindre à toutes les autres voyelles en veillant à ce qu'il prononce en voix de poitrine toutes les syllabes qui résultent de ces combinaisons, à ce que la résonance des fosses nasales ne s'exagère pas, inconvénient qui, faute d'une attention toute spéciale, pourrait se produire avec la dernière facilité. Des combinaisons *ma*, *mo* *mou*, etc. On passera aux inverses *am*, *om*, *oum*, etc. Sans négliger de soumettre l'élève à des exercices courts mais très fréquemment répétés, portant sur toutes les combinaisons apprises jusqu'ici. C'est le moyen de rendre l'articulation plus sûre, plus correcte, plus ferme et, en même temps, de développer de plus en plus les poumons, de donner plus d'agilité aux parties de l'organe vocal, d'affiner constamment l'éducation de l'œil appelé à reconnaître sur les lèvres du professeur et à distinguer les unes des autres les diverses combinaisons. Quand on se sera bien assuré que les enfants prononcent ce groupe de combinaisons à voix claire et distincte et qu'ils arrivent à les réaliser avec promptitude et sans hésitation, en quelque manière et sous quelque forme qu'elles se présentent, on pourra sans aucune appréhension et avec légitime espoir de réussite, passer à l'enseignement d'un autre groupe.

Des consonnes F et V

Le groupe le plus aisé à enseigner tout de suite après les trois premières labiales *p*, *b*, *m*, me paraît être celui que constituent l'*F* et le *V*. Ces consonnes diffèrent bien peu des précédentes. Dans l'articulation des premières,

la sortie de l'air s'échappant de le bouche est, comme nous l'avons vu, entièrement réglée par les lèvres. Dans l'articulation des secondes, elle est réglée tout à la fois par les lèvres et par les dents. C'est pourquoi l'on nomme ces consonnes labio-dentales. Il n'est pas inutile de faire remarquer que l'on désigne l'*F* sous le nom de labiale soufflante, le *V* sous la dénominatiou de murmurante orale, ces appellations servant à faire mieux ressortir leur nature et la différence qui les distingue.

On articule l'*F* en appuyant légèrement la lèvre inférieure contre les dents incisives supérieures, mais en disposant ces parties de l'organe vocal de telle sorte qu'une petite portion de l'air s'échappant des poumons par la bouche s'ouvre un chemin entre la lèvre et les dents supérieures sans pouvoir toutefois pénétrer entre la lèvre et les dents inférieures. Au moment où la bouche s'ouvre pour déterminer la formation de ce son, l'air sort brusquement et, en portant la main devant la bouche on en percevra très aisément l'impression.

On arrive très facilement à enseigner cette consonne. Pour obtenir que l'éléve nous imite, il suffit d'ordinaire de faire observer à quelques reprises sur nous-mêmes la position que prennent les lévres en faisant tenir une des mains de l'enfant devant notre bouche, de manière à ce qu'il sente le choc de l'air qui sort pendant que nous répétons plusieurs fois l'articulation. Aussitôt que l'enfant aura saisi le mécanisme très simple qui forme cette consonne, nous la lui ferons joindre comme d'habitude à toutes les voyelles.

L'articulation du *V* se forme à très peu de chose près comme celle de l'*F*. Toute la différence qui existe entre ces deux consonnes consiste dans la position de la lèvre inférieure par rapport aux dents. Tandis que pour l'*F* la lèvre tend à se porter en avant, en laissant, comme nous l'avons dit, un petit passage à l'air, elle se replie en dedans pour le *V* comme pour fermer toute issue au souffle. L'adhérence plus grande contre les dents fait que le courant d'air de la respiration se brise plus for-

tement qu'il ne le fait dans l'articulation de l'*F* et produit entre les lèvres et les dents un fort bourdonnement que l'on perçoit aisément par le tact et qui est précisément le caractéristique du *V*.

Pour amener l'élève à passer de l'*F* au *V*, il suffira de lui faire remarquer la différence dans la disposition à donner aux lèvres relativement aux dents et de lui faire contracter par le moyen du tact le bourdonnement, la vibration qui se produit entre la lèvre inférieure et les dents aussi bien avant l'articulation que pendant l'articulation. On veillera à ce que l'enfant s'habitue à fermer entièrement le passage à l'air en approchant bien la lèvre inférieure des dents supérieures sans pourtant la trop replier comme s'il voulait la mordre ; car, si la lèvre se trouvait, soit trop relâchée, soit portée en dedans d'une manière exagérée, le timbre de la consonne s'altérerait peu à peu, arriverait à prendre une résonance nasale et deviendrait tout-à-fait indistinct.

De la consonne T

Quand la prononciation des labiales et des labio-dentales sera bien assurée et réalisée promptement par l'élève, on pourra passer à l'enseignement d'autres articulations en se servant toujours de ce qui a été appris comme de trait d'union pour passer à ce qu'on doit apprendre. Si nous portons maintenant quelque attention sur le groupe des linguo-palatales dont l'articulation est la plus rapprochée des labiales, à savoir : *T*, *D*, *N*, *L*, *R*, L, *G*, nous remarquerons bien vîte l'étroite analogie qui existe entre les consonnes *P* et *T*. Ces consonnes sont toutes deux des explosives et la différence qui existe entre elles consiste en ce que, pour la consonne *P*, l'explosion est déterminée par les lèvres tandis que pour le *T*, elle est produite par la langue qui se détache brusquement du palais.

Lorsqu'on arrivera à enseigner cette dernière consonne, on fera remarquer à l'élève le phénoméne que nous venons d'indiquer en lui faisant tenir la main devant la bouche du maître pendant que l'on articule. Il faudra aussi lui faire comprendre comment l'air qui, pour la consonne *P*, est arrêté par les lèvres, se trouve ici intercepté par la langue qui va s'engager contre le palais juste à la ligne d'intersection de la rangée des dents et de la voûte du palais. L'introduction du doigt de l'enfant entre l'extrémité inférieure de la langue et le palais pendant que le maître articule servira aussi pour rendre l'élève adroit à imiter convenablement. On pourra encore obtenir le *T* en faisant mettre la langue et l'organe vocal de l'élève dans la position voulue et en l'invitant à prononcer *PA*, sans lui laisser fermer les lèvres.

De la consonne D

On pourra aprés le *T* enseigner tout de suite le *D* consonne semi explosive qui ne diffère de la précédente que par le mode et le lieu d'explosion, Dans l'articulation du *T* le phénomène se produit comme on l'a fait remarquer déjà entre la pointe de la langue et la ligne d'intersection de la rangée des dents avec la voûte du palais et de plus avec beaucoup d'énergie. Dans l'articulation du *D* au contraire l'explosion se produit entre le dos de l'extrémité de la langue et la partie antérieure de la voûte du palais, d'une manière plus légère et moins brusque, elle s'accompagne en outre d'un certain bruit ou murmure engendré par la répercussion de l'air qui est repoussé du palais vers le pharynx. Cette dernière circonstance établit aussi un certain rapport entre le *D* et le *B*, l'articulation des deux consonnes présentant ce même phénomène qui dérive de l'abaissement du voile du palais d'où résulte la sortie d'une petite quantité d'air

par les fosses nasales dans l'acte qui précède et accompagne la formation des deux sons.

Pour enseigner le *D*, il suffit de faire apprécier par l'enfant en quoi cette consonne diffère du *T* et le phénomène qui la rapproche du *B*. A cette fin, nous lui ferons remarquer, outre les différences ci-dessus exposées comment la langue qui, dans le *T* exécute un certain mouvement de poussée en avant, ne fait pas ce mouvement pour le *D* et se détache du palais de haut en bas d'une façon douce et très légère.

Pour la résonance et le murmure de cette articulation, nous nous aiderons du *B* et, pour le mouvement, nous nous aiderons du *T* sous le bénéfice des différences déjà indiquées.

De la consonne N

La lingno-palatale *N* est dite murmurante-nasale parce que le murmure qui la précède provient des fosses nasales.

Ce murmure, cette résonance se fait sentir plus énergiquement dans l'articulation de l'*N* que dans celle de toute autre consonne et provient de ce que la partie antérieure de la langue, s'appliquant avec force contre la voûte du palais empêche l'air de se propager dans la partie antérieure de la bouche, d'en sortir et l'oblige à retourner en arrière pour prendre le chemin des fosses nasales. Le bruit qui se produit alors dans cette cavité est semblable à celui qu'on a remarqué pour l'*M*, sauf qu'il est plus intense. La position que prend la langue est la même que pour le *D*, à savoir que la face dorsale de la langue se rapproche, dans sa partie antérieure et non à la pointe de la voûte du palais et empêche entièrement la sortie de l'air par la bouche. Il y a, pour l'articulation de l'*N*, obligation absolue d'appuyer contre le palais la face dorsale de la langue et non la pointe. Autrement l'on ne réussirait pas à obtenir la résonance nasale qui est nécessaire ; ce serait prendre une fausse

route ; l'articulation s'abaisserait très vite et se perdrait même tout à fait. La formation de l'*N* ne comporte aucune explosion.

Arrivant à la pratique, il faudra faire comprendre à l'enfant qu'il doit placer la langue comme pour le *D* et nous nous servirons pour cela de la vue et du tact. Pour la résonance nasale qui est requise nous mettrons à profit l'articulation de l'*M* en recourant au tact pour faire percevoir cette résonance. On fera remarquer aussi le manque absolu d'explosion, la manière dont la langue se détache du palais et la position molle que prennent les lèvres. Dès que le maître s'apercevra que l'élève s'est rendu compte jusqu'à un certain point de la marche à suivre, il devra se proposer comme modèle à l'enfant et ne point s'impatienter si celui-ci ne réussit pas du premier coup, si l'on est obligé de recommencer souvent l'essai. Du moment où l'on verra que l'élève obtient quelque petit succès, on l'encouragera et peu à peu on l'aménera à prononcer la consonne avec grâce et naturel. Comme d'habitude, on lui fera joindre cette consonne à toutes les voyelles, en mettant la voyelle tantôt après, tantôt avant. Quand on aura obtenu ainsi les syllabes *na*, *no*, *nou*, *nè*, *ni*, et *an*, *on*, *oun*, *èn*, *in*, (1) on exercera convenablement l'élève tant à les prononcer qu'à les lire vivement sur les lèvres d'un interlocuteur. Toutes les fois que le professeur aura obtenu une nouvelle articulation ou sera occupé à l'enseigner, on n'omettra point de retourner en arrière pour améliorer ce qui a déjà été appris et pour empêcher que l'élève ne l'oublie.

Du C (K qu) et du G (dur)

Le second groupe des linguo-palatales est formé par le *C* et le *G* durs. Nous ferons remarquer avant tout

(1) Il va sans le dire que, dans ces dernières combinaisons, l'N venant après la voyelle n'est pas un signe pratique de nasalisation, mais que ces syllabes devront reproduire le son que l'on trouve dans les mots français ANE, CABANE, AUNE, BONNE, LAINE, CHÊNE, FINE, (NOTE DU TRADUCTEUR)

qu'on désigne ces consonnes sous le nom de linguo-palatales postérieures pour indiquer qu'elles se forment dans la partie postérieure de la bouche et précisément dans la partie voisine de la base de la langue, Pour l'articulation des consonnes du groupe précédent, c'est comme nous l'avons vu, la pointe et la face dorsale de la langue dans sa partie antérieure, qui s'appuient contre le palais. Dans le cas présent au contraire, c'est la base de la langue ou la partie qui en est voisine qui remplit ce rôle.

Le *C* (*K*) ressemble beaucoup au *T* au point de vue de la poussée en avant donnée à l'air et jusqu'à un certain degré au point de vue de la position à faire prendre à la langue. La partie postérieure de cet organe se rapproche d'abord avec une grande énergie de la voûte du palais, puis, au moment de la phonation, s'en écarte brusquement déterminant ainsi une véritable explosion comme pour les consonnes *P* et *T*, avec cette seule différence que dans la première (*P*) ce phénomène est déterminé par les lèvres, dans le *T* par l'extrémité de la langue se détachant du palais, tandis que, dans le *C* (*K*), l'explosion se fait entre le palais et la partie postérieure de la langue.

Pour faire comprendre au commençant le mouvement propre à l'articulation du *K*, nous nous servirons du tact en portant l'une des mains de l'enfant sous notre menton. Il ne tardera pas à s'apercevoir des mouvements successifs d'élévation et d'abaissement de la partie comprise entre le menton et le gosier pendant le temps que nous mettons à prononcer cette consonne. Nous nous servirons aussi de la vue en invitant l'enfant à regarder dans l'intérieur de notre bouche pendant que nous exécutons le mouvement, à voir quelle position prend la langue afin de parvenir à faire de même à son tour. On pourra lui donner aussi une aide très utile en lui faisant mettre un doigt entre la langue et le palais du professeur. Si l'emploi de ces moyens n'amène pas encore le succès, on invitera l'élève à prononcer le *T*,

et. en même temps. avec le doigt ou autrement on abaissera et on refoulera un peu en arrière la pointe de la langue. En usant de cet expédient, on obtiendra quatre-vingt dix neuf fois sur cent l'articulation demandée. Lorsqu'on sera arrivé à ce but, il ne faudra pas manquer d'assurer convenablement le résultat acquis avant de passer à l'articulation d'autres consonnes.

Le mécanisme qui convient à la formation du *G dur* est à peu près le même que celui du *K*, seulement la résonance, le mouvement propre au *G*, ont lieu pour cette consonne un peu plus en arrière et avec une énergie plus grande. En outre, la base de la langue, dans le mouvement qu'elle exécute pour se détacher du palais en articulant le *G*, tend à s'élargir au lieu de se porter légéremeut en avant comme pour le *K*. Enfin l'articulation du *G* est précédée et accompagnée d'un léger murmure qui se produit dans la cavité laryngienne au point de déterminer une certaine vibration perceptible par le tact à l'extérieur.

Pour faire remarquer à l'élève les petites différences qui distinguent l'articulation du *K* de celle du *G*. On pourra essayer de divers moyens. si le maître introduit dans sa bouche le doigt de l'enfant en le faisant pénétrer jusqu'au milieu du palais et s'il commence alors à prononcer alternativement les deux sons, l'élève ne tardera pas à s'apercevoir que, dans l'articulation du *K* le point où la face dorsale de la langue se rapproche du palais est situé plus en avant que pour l'articulation du *G* et que, ponr cette derniére, l'arc formé par la base de la langue est plus prononcé. Le professeur fera porter ensuite à sa gorge la main de l'élève et appellera l'attention de l'enfant sur la vibration qui se produit pour le *G* et non point pour le *K*. Si, pendant qu'il se prépare à articuler le *D*, nous lui faisons abaisser la langue en la repoussant un peu en arrière soit au moyen du doigt, soit au moyen d'une spatule, il y a des chances pour qu'on obtienne le *G*. Le bruit qui se produit dans le pharynx à la suite de ces deux mouve-

ments est le même dans les deux cas et toute la différence résulte des positions diverses que prend le pharynx. Lorsqu'à l'aide de ces expédients et d'autres que pourront suggérer l'observation, l'adresse, la pratique, on sera arrivé au point que l'élève commence à comprendre et à exécuter les mouvements requis, on l'encouragera et on l'aménera tout doucement à articuler d'une manière naturelle et claire cette consonne fort difficile. On procèdera en ceci toujours par voie de simple imitation et jamais par voie d'efforts dont l'effet pourrait être fâcheux. On fera alterner dans les exercices *ga, go, gou, gué, gui*, avec *ca, co, cou, qué, qui* pour habituer l'enfant à apprécier promptement la petite différence qui, soit dans l'articulation, soit dans la lecture sur les lèvres distingue ces syllabes les unes des autres.

Lorsque nous serons parvenus à ce degré il conviendra de faire une courte pause de revenir en arrière et de récapituler ce qui aura été appris prècedemment au moyen d'exercices courts mais fréquemment répétés et variés. Ces exercices qu'on pourra faire exécuter d'ensemble par les élèves de la classe auront pour but de fortifier et d'améliorer constamment la voix, de favoriser le développement de la respiration de corriger les défauts qui auront persisté ou qui seront survenus de rendre les élèves de plus en plus assurés et alertes dans la manœuvre de cet instrument si difficile si varié, si compliqué de l'organe vocal dans l'appréciation par la vue des mouvements non moins variés et fugitifs que le jeu de cet organe fait apparaître à l'extérieur.

(A suivre)

Errata.—p.127. ligne 3 et 4 au lieu de: la répercussion du son dans le pharynx augmente le son émis et prend le caractére etc . . il faut lire:

La répercussion du son dans le pharynx augmente et le son émis prend le caractère etc. ,

p. 131. ligne 12. au lieu de: Elle se montre un niveau à celui des dents elles mêmes, il faut lire :

Elle se montre prenant un niveau supérieur à celui des dents elles mêmes,

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

BELGIQUE

M. Snyckers.— Petit cours méthodique et intuitif de langue française à l'usage des écoles de sourds-muets. Livre de lecture D. Petit in-12 91 p. 1890.

Avec le livre D. M. Snyckers termine son petit cours méthodique et intuitif de langue française. En-tête du livre un programme pour les classes de 5e année. Nous avons eu occasion de signaler les premiers travaux de notre honorable confrère. Celui qui nous occupe est divisé en trois parties: Arts et Métiers, Les trois règnes de la nature. Sujets divers et historiettes. Sur chaque sujet traité se trouvent des applications : Réponses à des questions indiquées, conjugaisons de verbes employées dans la leçon, phrases à faire sur un sujet donné, etc.

M. Snyckers nous annonce comme devant paraître prochainement : Notions élémentaires de grammaire française et de style à l'usage des écoles de sourds-muets.

* * *

L'abbé Ed. Rieffel. Petites lectures de piété à l'usage des sourds-muets, Premier livre in-12, VI et 143 p.

Ce petit livre est le premier d'une série que se propose de publier M. l'abbé Rieffel de Salzinne (Namur) bien connu en France pour son zèle en faveur des sourds-muets Aux préceptes de la Religion notre dévoué confrère joint

des historiettes intéressantes et servant d'exemples. Le livre est écrit pour les sourds-muets instruits très instruits même. Combien s'en trouvera-t-il en état de le lire et de comprendre ?

Ad. B.

FRANCE

Docteur Ladreit de Lacharrière. — Compte-rendu de la situation de la Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France. In-8, 12 p, Paris 1890.

Le compte-rendu de cette société a paru dans la *Revue Française*. Cette société se recommande tout particulièrement par le bien qu'elle fait, pour toute demande de renseignements ou de secours, s'adresser à M, le Docteur Ladreit de Lacharrière, Secrétaire-Général, 1, Rue Bonaparte, à Paris,

* * *

Is. Bouchet — Allocution adressée à Mgr Bécel évêque de Vannes le 28 Mai 1890 jour de la 1re communion et de la confirmation des sourdes parlantes de la Chartreuse d'Auray In-8, 13 p. Paris Eug. Bélanger 1890

Brochure extraite de la Revue Française

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

Statistique des Institutions Françaises. — Dans notre numéro d'Avril dernier nous avons publié une circulaire demandant à chaque directeur d'école française des renseignements nous permettant d'établir une statis

tique de nos institutions spéciales Il nous est revenu une vingtaine de feuilles de renseignement nous n'avons donc pu à notre grand regret publier la statistique qui depuis nous a été demandée plusieurs fois. Nous prions M.M. les Directeurs d'institutions qui ne nous ont pas encore envoyés ces renseignements de nous les faire parvenir au plus tôt. (Ci-inclus une nouvelle feuille)

* * *

Mgr. de Haerne. — Le Conseil communal de la ville de Courtrai a pris l'initiative d'une souscription populaire en vue d'ériger une statue en l'honneur de Mgr. de Haerne.

* * *

Nos artistes: MM. Colas et Cauchois. — Dans son discours à l'école de Paris, M. Jules Simon recommandait aux élèves de l'atelier de lithographie de se prépa- à une expositien de cet art qui doit s'ouvrir dans quelques mois. Il est bon de rappeler à cette occasion qu'au dernier Salon des Champs-Élysées, deux artistes sourds-muets : M. Colas et un de ses élèves M. Cauchois se trouvaient parmi les exposants. M. Colas. ancien élève de l'Institution de Paris donnait le « *Combat de coqs* » d'après le tableau de M. Remy Cooghe, et M. Cauchois le « *Vainqueur de la Bastille* » de P, Choppin Depuis quelques années, nous trouvons au Salon annuel M. Colas dont les œuvres sont particulièrement remarquables et remarqués. Nous sommes persuadés que le prochain Jury du Salon rendra justice au talent si consciencieux de M. Colas en lui décernant une récompense bien méritée.

Ad. B.

Ljimprimeur-Gérant. Eug. BELANGER Rue St-Jacques 225, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
6me année. N° 8 Novembre 1890.

EPHÉMÉRIDES

de la Surdi-mutité en France *

NOVEMBRE

1. *1817* — Une ordonnance Royale donne à la rue des *Deux-Églises*, à Paris, le nom de *L'abbé de l'Épée.*

5. *1778* — Autorisation est donnée à l'abbé Deschamps, chapelain de l'Église d'Orléans de faire imprimer un manuscrit intitulé : *Cours élémentaire d'éducation des sourds et muets.* L'ouvrage parut en 1779.

6. *1779* — Second entretien de J, R, Péreire avec Pierre Desloges, l'ardent défenseur de la méthode de l'abbé de L'Épée,

10. *1812* — Mort de M. Degérando, ancien administrateur de l'Institution des sourds-muets de Paris, auteur du *Traité sur l'éducation des sourds-muets de naissance.* M. Degérando avait 72 ans.

(*) Consulter le numéro d'Octobre de la Revue Française.

15. *1834.* — Un Comité formé de professeurs et d'artistes sourds-muets décide que l'anniversaire de la naissance de l'abbé de L'Épée sera célébré chaque année par un banquet.

19. *1814* — M. Guilhe est nommé instituteur en chef de l'institution des sourds-muets de Bordeaux en remplacement de M. Saint-Sernin, décédé.

20. *1790* — Un jeune homme se présente à l'Assemblée Nationale et indique du geste qu'il veut remettre une lettre à M. le Président. « On apprend, dit la *Gazette nationale*, que c'est un élève de l'abbé Sicard. Il remet sa lettre au Président et l'Assemblee décide que son comité des rapports lui en rendra compte à l'ouverture de la prochaine séance,

21. *1778* — Arrêt du conseil du Roi plaçant sous la protection de l'État, l'Institution de l'abbé de l'Épée et ordonnant qu'une partie des monastères des Célestins supprimés soi attribuée à cet établissement.

22. *1746* — Le P. André prononce à l'Académie d Caen, son Discours ou dévination sur la ma nière dont on peut apprendre à parler au muets. Il y mentionne le « savant muc d'Amiens », (Etienne de Fay), premier ins tituteur du jeune Azy d'Etavigny, qui de vint ensuite le premier élève distingué d J. R. Péreire

24. *1712* — **Naissance de l'abbé de L'Épée**, à Versai les,

24. *1811* — Visite de la Duchesse d'Angoulême à l'in titution des sourds-muets de Paris.

28. *1844* — L'académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, qui avait mis au concours cette question : « Rechercher l'ensemble des mesures à provoquer pour étendre à tous les sourds-muets de la France les bienfaits de l'éducation », décerne le prix à M. Remy Valade, attaché à l'Institution des sourds-muets de Bordeaux.

Nous recevons de notre excellent collaborateur M. O. Claveau la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir d'insérer.

A M. le Directeur de la Revue Française de l'éducation des sourds-muets.

Cher Monsieur

Dans les éphémérides placés en tête du dernier numéro de la Revue, vous avez très justement rappelé la date véritable à laquelle l'Administration française a commencé à introduire dans nos institutions nationales la pratique complète de la méthode orale pure. (Octobre 1879.) Permettez-moi de remplir un devoir de stricte justice en rappelant à mon tour la part capitale qui revient à Madame la Supérieure de l'Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux et à ses compagnes dans l'œuvre première de transformation. Les études personnelles de ces dames, la ferme adhésion donnée par elles aux conclusions que M. Théophile Denis et moi nous avions soumises au Ministre de l'Intérieur ont fourni dès le début à l'Administration centrale la plus solide des garanties, de même que les succès aussi rapides qu'éclatantes dûs à leurs efforts et déjà signalés par moi au Congrès de Milan ont fourni bientôt la plus précieuse justification de la réforme entreprise.

Agréez &,

O. Claveau

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PAROLE
AUX SOURDS-MUETS

par le R.P. Constantin MATTIOLI

DES ECOLES PIES

Professeur à l'Institut Royal Pendola de Sienne

traduit de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur,

par O. Claveau (*suite*) (1)

Des consonnes L et R

Les consonnes *L* et *R* forment le dernier groupe des linguo-palatales. On les considère comme étant celles dont la prononciation correcte et naturelle s'obtient le plus difficilement des sourds-muets, l'*L* une fois obtenue pouvant même se gâter avec le cours du temps si le maître n'est pas extrêmement attentif et avisé.

Pour l'articulation de l'*L* la langue prend une position très analogue à celle qui convient pour l'articulation de l'*N*, Seulement pour cette dernière les bords latéraux de la langue restent appliqués contre le palais comme la pointe elle-même de l'organe, en sorte que le murmure produit par l'air poussé en avant se renforce, se propage et, ne trouvant aucune issue, passe par les fosses nasales. Pour l'*L*, au contraire, les muscles qui élèvent la langue vers le palais se relâchant un peu, les bords latéraux de la partie antérieure s'abaissent de manière à laisser deux petites fentes par lesquelles s'échappe l'air poussé en avant, donnant alors naissance au murmure qui caractérise ladite consonne.

Pour enseigner au petit sourd-muet l'articulation de l'*L*, nous pourrons prendre celle de l'*N* comme point de départ. Si, pendant que l'enfant dit *N*, nous pouvons obtenir, en nous aidant des sens de la vue et du toucher

(1) Voir la Revue Française du mois de Juin 1890 et mois suivants.

que la résonance des fosses nasales cesse et qu'elle vienne à se produire dans la bouche par l'abaissement des bords antérieurs latéraux de la langue, nous aurons satisfaction. Il ne me semble pas vraiment qu'avec du soin et de l'attention, il soit très difficile de faire discerner à l'élève les changements d'où résulte le passage de l'*N* a l'*L*. On lui fera remarquer comment, dans l'articulation de l'*L*, la langue s'applique contre le palais avec beaucoup moins d'énergie, qu'elle s'en détache avec un mouvement très marqué en avant, que ni avant ni pendant l'articulation on ne perçoit de résonance ou vibration aux narines et que, par contre, la vibration se fait sentir beaucoup plus sous le menton et à la gorge. Il pourra être aussi fort avantageux de faire mettre à l'enfant le pouce et l'index d'une main entre les dents du maître, précisément au point où les deux rangées de dents se réunissent, d'émettre alors le souffle et de prononcer la consonne ou, ce qui vaudra mieux, de la murmurer d'une manière continue avec beaucoup d'énergie. Ce sera un moyen de lui faire sentir la forte vibration d'air qui s'établit et de l'amener à articuler la consonne aussi simplement, aussi naturellement qu'il le faut. Pour ne pas s'exposer à ce que l'articulation soit dès le commencement défectueuse ou le devienne plus tard, on veillera à ce que l'enfant ne forme pas avec la langue une espèce d'arc en appuyant la pointe au palais, à ce qu'il ne porte pas la pointe de la langue en avant en la faisant glisser sur le palais et en la laissant sortir du cercle limité par les dents. Lorsqu'on articule l'*L*, je dois le rappeler encore une fois, ce n'est pas la pointe de la langue qui s'appuie contre le palais, mais bien la face dorsale de son extrémité. Cette extrémité prend une forme arrondie et ne s'allonge pas en pointe. Le professeur devra en outre apporter le plus grand soin à donner à ses élèves l'habitude d'appliquer réellement la langue contre le palais avec tout le degré de tension requis, sur le point convenable et en la manière voulue. Autrement il arrivera que le mouvement d'articulation se relâchera peu à peu

la face dorsale de l'extrémité de la langue ne touchant plus le palais, le courant d'air ne sera plus intercepté que dans une mesure insuffisante, la résonance nécessaire se perdra et le timbre de la consonne ne s'entendra plus que languissant, déformé, tout à fait indistinct ce qui arrive souvent.

De même que l'articulation *N* sert de point de départ pour l'*L*, de même l'*L* sert de base, de point d'appui pour l'articulation de l'*R*. Cette dernière appartient aussi, comme nous l'avons dit, aux lingno-palatales. Au moment où on l'articule, la langue, au lieu de rester abaissée, se soulève et va s'appliquer contre le palais, prenant par rapport à la voûte palatine la même position qu'elle prend pour l'*L* avec cette différence qu'elle se retire un peu en arrière et affecte une forme plus repliée, la pointe étant tournée vers le palais. On doit remarquer dès à présent que le mouvement vibratoire éxécuté par la langue pour l'articulation de l'*R* ne se limite pas à l'extrémité de cet organe, mais se propage dans les parties latérales et médianes où il prend un caractère d'énergie encore plus grande.

Ce phénomène dépend entièrement de la manière dont la langue se comporte. Celle-ci, au moment de la vibration, se met en contact avec la voûte du palais et intercepte à très courts intervalles le courant d'air venant des poumons. L'air, de son côté, se condense pour s'échapper ensuite avec plus de force dans les intervalles de temps où la langue en mouvemeent s'écarte du palais, en telle sorte que le consonne *R* se trouve formée par la succession d'un très grand nombre de petites explosions très rapprochées les unes des autres.

Après s'être rendu compte exactement de tout ce mécanisme et du rôle essentiel qu'y joue l'impulsion donnée au courant d'air de la respiration, le professeur fera venir l'élève devant lui, placera la langue et les autres parties de l'organe vocal dans la position voulue et cherchera à obtenir de l'enfant la plus grande attention. Il lui fera mettre la main devant sa bouche (la bouche

du professeur) et commencera à articuler l'*R*. L'élève ne tardera pas à remarquer le fort courant d'air tremblotant qui, venant de haut en bas, frappe sa main. Après quoi, le maître se fera presque fermer la bouche par la main de son élève et recommencera à articuler l'*R* très fortement, à temps pas trop brefs. L'enfant percevra bien vîte le tremblement énergique qui se fait sentir à cette place. On lui fera ensuite porter la main à la gorge de son professeur pour lui faire constater la vibration très marquée qui se manifeste aussi sur ce point, principalement au dessous des amygdales. Enfin, avant de l'engager à reproduire à son tour l'articulation, on tâchera de l'amener à se rendre bien compte de tout ceci, en outre de ce qui concerne la disposition de la langue. Il faudra aussi lui faire bien observer le mode brusque d'impulsion donnée au courant d'air de la respiration.

Tous ces détails ayant été bien compris, il ne sera pas malaisé, quand on passera à l'essai et qu'on aura fait un certain nombre de tentatives, d'obtenir un heureux succès. Au lieu de qualifier de difficile l'articulation de l'*R*, conformément au dire habituel et à la croyance commune, il serait peut être plus exact de l'appeler singulière, parce que beaucoup d'individus de toute catégorie arrivent à l'émettre correcte ,belle et sonore dès les premières tentatives. D'autres, en petit nombre il est vrai, n'y parviennent qu'avec une peine énorme et avec la plus grande difficulté. Il y a des personnes qui disent que le seul moyen de l'enseigner au sourd-muet est d'attendre que celui-ci la prononce fortuitement. Quoi qu'il en soit, il est de fait que souvent les sourds-muets articulent l'*R* d'une façon toute naturelle et sans y penser et que lorsque nous nous appliquons à enseigner cette consonne par principes nous ne réussissons qu'à force de tentatives. L'*R* a ceci d'avantageux que la prononciation de cette consonne, une fois obtenue, ne s'oublie plus.

Quand on l'obtient par des moyens simples et naturels et sans qu'il soit besoin de recourir à des expédients indirects, elle est d'ordinaire la plus sonore, la plus vibran-

te de toutes les consonnes et sert merveilleusement à renforcer le son de la voix. Quelquefois, comme nous l'avons dit, il se trouve des sourds-muets absolument réfractaires à cette articulation et alors le maître vaincu par l'impatience cherche à arriver par un moyen quelconque. Cette marche n'est pas logique et la plupart du temps nuit plus qu'elle ne sert, car ou l'on n'en obtient rien ou, si l'on obtient quelque chose, c'est un son faux et qui porte toujours par la suite un préjudice grave à la prononciation. En pareil cas, le mieux est de surseoir.

Je ne veux point dire pour cela qu'on ne puisse recourir à certains expédients qui tout au contraire seront souvent nécessaires et même indispensables, mais il faut que ces expédients ne soient pas de nature à faire sortir du bon chemin et à compromettre la réussite. Il est des professeurs qui font prononcer l'*R* jointe au *T*; *trrr*... en continuant à faire émettre le souffle jusqu'à ce qu'il ne reste que l'*R* toute seule. Ceci peut réussir parfois, mais il peut aussi arriver que le *T* reste comme attaché à l'*R* ce ce qui ne se corrigera qu'avec difficulté. Il vaudra mieux chercher à obtenir cette articulation en la faisant joindre à des labiales, par exemple : *frrr* . . . . . *vrrr* . . . . *prrr* . . . . et mieux encore : *boum* . . . . . *boum* . . . . puis *broum* . . . . . *broum* . . . . . et ainsi de suite. Mais l'expédient le plus sûr consiste à inviter l'élève à souffler avec une énergie modérée et ensuite à lui faire soulever la langue et ouvrir un peu les lèvres sans interrompre le courant d'air. Par ce moyen nous arriverons après quelques essais à ce que la langue entre en mouvement et à ce qu'il se produise un *R* sourd, ce qui est le point le plus difficile. Pour avoir ensuite une articulation belle et bien formée il suffira de rendre la vibration sonore, ce à quoi l'on parviendra aisément en commandant à l'enfant d'émettre de la voix.

Des Consonnes S et Z (1)

Les consonnes *S* et *Z* forment le dernier groupe des linguo-palatales. On appelle aussi l'*S* linguo-palatale sifflante, par ce qu'elle est engendrée par le choc de l'air expiré contre les dents tant inférieures que supérieures. Pour l'*S*, la langue se dispose de façon à former une espèce de petit canal ou conduit et se rapprochant du palais, le touchant même par ses bords latéraux, elle porte le courant d'air tout resserré et rassemblé sur les dents où le choc a lieu et forme cette sorte de sifflement qui caractérise la consonne en question.

L'*S* ayant quelque affinité avec l'*F*, tout en se distinguant de cette dernière consonne par la position de la langue et des lèvres, c'est de l'*F* que nous partirons pour l'enseigner. Pour articuler l'*S*, il faut placer la langue comme si on voulait prononcer la voyelle *È*. Les lèvres, au lieu de se porter en avant, s'arrondissent, se retirent un peu en arrière, s'écartent un peu l'une de l'autre et laissent voir les dents incisives tant inférieures que supérieures. Après avoir fait comprendre à l'élève cette position à donner à la langue et aux lèvres, on lui fera aussi remarquer, ce qui est fort aisé, le courant d'air qui se produit dans l'articulation de l'*S*. Le professeur n'aura qu'à porter devant sa bouche la main de l'enfant et à articuler alternativement l'*F* et l'*S*. La vue servira pour la disposition de la langue et la position des lèvres. Si l'on rencontre quelques difficultés dans cette voie, le professeur devra se mettre en position de prononcer l'*È* (ouvert) et prononcera effectivement cette voyelle en même temps que son élève.

(1) La lettre z désigne dans le texte du P. Mattioli l'articulation double de la langue italienne qui s'exprimerait en français par les combinaisons de lettres TS ou DZ suivant les cas. Cette articulation double n'a pas d'intérêt pour l'enseignement de la prononciation française et nous croyons devoir supprimer les détails qui la concernent. Nous maintiendrons toutefois dans son intégrité le titre du présent chapitre, attendu que l'articulation de notre z s'y trouve enseignée sous la dénomination d's DOUCE ou BOURDONNANTE

De là il passera à l'*S* en faisant percevoir à l'enfant par le moyen du tact le courant d'air qui se développe. On invitera ensuite l'élève à imiter le maître et il ne s'écoulera pas longtemps avant que l'on n'arrive au but. Moins on mettra d'efforts, tout en s'appliquant le plus possible aux détails de l'exécution, plus la prononciation sera facile et naturelle.

Le maître devra s'attacher à ce que l'élève ne prenne pas l'habitude de serrer les dents ou de projeter le menton en avant.

Pour enseigner le *Z* (*S douce* ou *bourdonnante*, dans le mot *rose* par exemple) après avoir obtenu l'*S dure* (l'*S* du mot *Soleil* par exemple) il suffira de faire remarquer à l'élève comment la langue se retire un peu en arrière, comment les dents se resserent un peu plus et comment il se manifeste sous le menton et au gosier un fort bourdonnement,

---

Observations sur les consonnes

Avant de passer outre, il me paraît à propos de faire remarquer que. pour enseigner la prononciation des consonnes, le maître n'est pas obligé de suivre précisément l'ordre et la marche que j'ai employés dans mon exposition. En théorie et lorsqu'on écrit, l'on ne peut faire autrement que de considérer les choses sous un point de vue conventionnel, tandis que lorsqu'on arrive à la pratique, on trouve que telle chose, honne pour quelques uns, ne convient pas pour d'autres. Les dispositions les aptitudes, l'intelligence sont si diverses chez les sourds-muets qu'il y a lieu d'employer vis à vis de certains d'entre eux la marche opposée à celle qu'on aura suivie pour d'autres. Telle chose aisée avec celui-ci se trouve être très difficile avec celui-là. Aussi est-il impossible de s'y prendre de la même manière avec tous. Dans

l'enseignement de l'articulation au sourd-muet, l'on ne peut dire *à priori*: ceci est aisé, cela est difficile; on doit enseigner ceci d'abord et cela ensuite. L'*R* et l'*L*. par exemple, sont regardées comme les articulations les plus difficiles et le sont en effet pour quelques enfants, mais il n'est pas rare de voir que d'autres élèves y réussissent du paemier coup et sans efforts. Parfois, pendant que nous enseignons une articulation, l'enfant en prononce une à laquelle nous ne songions nullement. En pareil cas, il serait insensé de ne pas mettre à profit cette occasion favorable, de ne pas s'emparer et s'assurer de ce qui se présente. Souvent il arrive que l'on aie à instruire des sourds-muets qui, pendant un temps plus ou moins long, ont joui des avantages de la parole et qui ont conservé quelques sons. Il est tout indiqué que, vis à vis de ceux-là, on doit commencer l'enseignement par les articulations qu'ils possèdent encore et s'en servir comme d'un acheminement pour passer aux autres, sans s'arrêter à examiner si telle ou telle consonne doit être enseignée avant ou après. Il faut dire la même chose de ce que nous avons à faire vis à vis des enfants qui ont conservé un certain degré d'audition et qui, à l'aide de ce moyen, arrivent à percevoir quelques articulations. Il n'est par rare de voir qu'après s'être mis à enseigner une articulation, l'on n'arrive à rien malgré bien du temps passé et bien de la peine. Il convient alors de surseoir, de laisser de côté l'articulation dont il s'agit, ne fût-ce que pour ne pas fatiguer et décourager l'élève, d'enseigner quelque autre articulation et de revenir plus tard en temps opportun sur ce qui serait demeuré inachevé.

Pour cette raison et pour bien d'autres encore que l'on pourrait donner, ce serait, on le voit, une très grave erreur que de vouloir enseigner les consonnes en suivant pour tous les élèves le même ordre, le même système. Ce que nous devons faire, c'est de prendre toujours pour point de départ ce qui est relativement le plus facile pour les enfants que nous avons à instruire

successivement (1). Toute articulation peut former le point de départ ou centre de phonation pour l'enseignement des autres. On peut adopter pour les consonnes un groupement différent de celui auquel nous nous sommes attachés. En effet, pour peu qu'on y réfléchisse, on voit que le *P*, le *T*, et le *K*, sont tous les trois des consonnes explosives qui, tout en se formant sur trois points différents de l'organe vocal, ont entre elles une relation très étroite ; qu'on peut de la première passer à la deuxième, de celle-ci à la troisième et inversement et que l'une quelconque d'entre elles sert à rendre les les autres plus faciles .

On peut dire la même chose du *B*, du *D*, du *G dur*. Ces consonnes, elles aussi, bien que formées en trois positions diverses diverses, ont un élément commun qui les assimile les uns aux autres. C'est l'élément sonore ou mur mure qui, pour toutes les trois, se produit dans le pharynx.

De même l'*M* et l'*N*, bien que la première de ces consonnes soit une labiale et l'autre une linguo-palatale, ont entre elles une très étroite relation à cause de leur caractère de nasalité. Il pourrait y avoir lieu de réserver pour la fin l'enseignement de ces consonnes pour les enfants qui ont une tendance marquée à parler du nez.

Pareillement il y a des points d'affinité entre le *V* et le *Z* (*S* bourdonnante), entre l'*E* et l'*S dure*, entre l'*l* et l'*N* dont on peut former des groupes séparés.

(*A suivre*)

Errata. — p. 159 2e ligne en remontant, *au lieu de* recourt *lisez*: recours p.163, ligne 8, *au lieu de* contracter *lisez* : constater

(1) Notre auteur ne parle évidemment ici qu'en thèse générale et n'a point en vue les cours collectifs à organiser dans les institutions de sourds-muets. Il faut bien adopter pour ces cours, sans préjudice des soins individuels que peut réclamer chaque enfant, un ordre commun d'enseignement calculé d'après ce qui parait convenir le mieux à la plupart des élèves (NOTE DU TRADUCTEUR).

Ibid 7e ligne en remontant, *au lieu de L lisez : K*

p. 166. ligne 1re, *au lieu de* l'articulation s'abaisserait *lisez* : s'altèrerait

Ibid (note)*au lieu de* dans ces dernières combinaisons, l' *N* . . . . n'est pas un signe pratique de nasalisatiion *lisez*: dans la transcription de ces dernières combinaisons l'*N* . . . . n'est pas un signe orthographique de nasalisation.

p. 167 ligne 16, *au lieu de* la phonation, *lisez* : l'articulation

p. 169 ligne 2, *au lieu de* le pharynx, *lisez* :la langue.

NÉCROLOGIE

—

Monsieur Ludovic Goguillot

L'Institution Nationale de Paris, vient d'être éprouvée de nouveau et de faire une perte des plus sensibles en la personne de M.Lud. Goguillot,officier d'Académie un des professeurs les plus distingués du corps enseignant.

Entré à l'Institution Nationale en 1879, M. Goguillot était nommé agrégé en 1883 après avoir soutenu avec succès une thèse ayant pour sujet: *De la période préparatoire à l'enseignement des éléments de l'articulation et de la lecture sur les lèvres dans l'instruction des sourds- muets par la méthode orate pure.*

Nommé professeur en 1885 il faisait partie de la phalange de jeunes maîtres chargés d'appliquer à l'Institution de Paris la méthode orale pure qu'un récent arrêté ministériel venait d'y introduire.

Séduit par les avantages de cette méthode pour nos malheureux élèves, il s'y consacra de tout cœur; sa plume était toujours prête à la défendre ou à la propager Il fut un des fondateurs de la Revue internationale et nous avons de lui les ouvrages suivants:

La Révolution et les Sourds-Muets, Paris 1888.

Syllabaire à l'usage des Ecoles de Sourds-Muets. (P. Camailhac) précédé d'une préface par L. Goguillot, Paris 1889.

Comment on fait parler les sourds-muets, Paris 1889.

Conférence sur l'enseignement de la parole aux sourds-muets. Paris, 1889.

De la surdité chez l'enfant et l'adulte au point de vue médical pedagogique légal et tutélaire.

(En collaboration avec MM. le Dr Couétoux et Thomas)

Nous ne savons quel avenir Dieu réserve à ceux qui aujourd'hui servent la cause de la parole chez les sourds-muets. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de constater avec peine que le chemin que nous suivons est parsemé de combattants. Comme une aveugle la mort frappe, elle frappe toujours. Qui peut être certain de remplir jusqu'au bout le devoir qu'il s'était tracé?

C'est parmi les jeunes qu'elle frappe aujourd'hui M, Goguillot n'avait que 33 ans. Le coup n'en est que plus rude, mais n'affaiblira pas le courage de ceux qui mettent toute leur ambition à faire le bonheur d'une classe d'infortunés,

Ad. Bélanger

* * *

M. le Dr Calmettes. — Nous avons également à enregistrer la mort de M. le Dr Calmettes nommé depuis

peu médecin adjoint de l'Institution Nationale de Paris. Par ses travaux et sa compétence spéciale M. le Dr Calmettes avait acquis une réputation méritée et sa perte est vivement ressentie par le monde médical et l'Institution de Paris qui avait pu apprécier sa science et son dévouement

Ad. B.

LES QUARTIERS PAUVRES DE PARIS.

Nous extrayons du *Journal des Débats* les lignes suivantes d'un article publié sur les *Quartiers pauvres de Paris.*

« Une mère vit avec son fils dans une petite chambre du rez-de-chaussée donnant sur une cour. Elle peut bien avoir soixante ans et lui en a quarante. Mais il est à soigner plus qu'un enfant : ayant eu une affection de la vue autrefois, il s'était adressé à un occuliste maladroit qui, en l'opérant sans soin, lui avait crevé les deux yeux ; devenu aveugle, il continuait à faire de la musique (il était organiste de son église de faubourg) mais l'extrême fatigue de ses nerfs auditifs amena une paralysie ; il devint sourd, puis muet, complètement muet. Le voilà donc sur la terre, ne voyant plus, n'entendant plus, ne parlant plus, simple masse de chair sensible au seul frôlement immédiat de corps hostiles. Il a l'air beauconp plus vieux que son âge ; sa large barbe la proéminence de son front avec le creux de ses orbites mortes le font ressembler à un buste de pierre de Socrate. Comme rien ne lui arrive du monde extérieur il ne sait pas s'il habite une ville ou la rase campagne. Qu'est-ce qui pourrait l'en avertir ? - Le bruit des passants et le roulement des voitures ? - Il ne les entend

pas. - La hauteur des maisons et l'étroitesse du ciel au-dessus de sa tête? - Il ne le voit pas. La seule information que ses sens puissent lui fournir est le degré de fraîcheur de l'air qui fouette ou caresse son visage, Il se promène du matin au soir dans la cour affreuse; - à quoi bon une promenade plus belle ? - Il fume sa pipe en songeant . Il rentre à l'heure de manger s'asseoit et mange sans un mot puis se lève et ressort dans la cour pour s'y promener jusqu'au moment de manger encore ou de dormir. Ses mains qui tâtonnent et palpent toujours sont très délicates; jamais il ne casse rien, par exemple il tressaille et frémit au léger contact. Quand on le fait aller ou venir comme il ne comprend pas pourquoi c'est, il s'alarme sa tête travaille intérieurement il passe en revue toutes les circonstances qui peuvent avoir été cause de ce changement. J'ai pensé quelquefois qu'un arbre aveugle et sourd devait avoir les mêmes angoisses obscures en sentant ses racines arrachées de terre. D'ailleurs la mère de ce malheureux et lui se comprennent, je ne sais comment par des touchers finement gradués des paumes de leurs mains. Le toucher reste en effet , il faut s'en servir. Lorsque le père était mort pour faire comprendre au fils cette idée abstraite de mort il avait fallu paraît-il que sa mère prit sa main et la posât sur le front glacé du cadavre. Alors la mort s'étant faite tangible le malheureux eut un geste d'intelligence et d'effroi il comprit. Mais ce qui rend ses communications avec le dehors plus difficiles encore c'est que sa mère intermédiaire nécessaire entre lui et le monde est elle-même absolument sourde, on est obligé de tout lui écrire sur une ardoise, C'est une petite falote à la voix tout à fait cassée comme un soufflet d'orgue troué qui n'émettrait plus que des soupirs aphones. Elle est assise tout le jour à ourler des torchons à quatre sous la douzaine ce qui fait des journées de huit sous (2 douzaines) en ne perdant pas une minute, Elle est très débile, mais «Je n'ai pas de maladie dit elle, on ne peut pas me guérir. « Le médecin du bureau (je dirai un jour ce que je sais de ces médecins

de l'assistance publique) m'a dit qu'il n'y avait rien à faire que j'étais seulement épuisée que j'étais finie . » et elle répète d'un air tranquille et de sa petite voix cassée tout en tirant l'aiguille : « . . . , Que j'étais finie . , »

Eh bien ? des personnes obligeantes ont placé récemment la mère et le fils dans une sorte d'hospice rustique où la fraîcheur de l'air sur les joues de l'aveugle l'avertit qu'il est en plein bois, Il a trouvé là des enfants avec lesquels il s'amuse. Comme il est très dévot. il a la joie d'avoir une église à proximité. Et sa mère écrit «il faudra maintenant que vous vous occupiez des gens plus malheureux que nous dans notre connaissance. Mon garçon s'habitue bien tous les matins *il rend grâce à Dieu de son bonheur.*» Et c'est la vérité j'ai su en effet que maintenant cet aveugle sourd-muet est aussi disposé que M. Renan à «remercier la cause de tout bien de la charmante promenade qu'il lui a été donné d'accomplir à travers la réalité» .

REVUE DES JOURNAUX ETRANGERS

Organ der Taubstummen Anstalten.

Cette revue donne au numéro 9 les 12 thèses de la conférence de M. Held, Nürtingen sur l'importance du sentiment linguistique chez le sourd-muet et son développement.

M. Wagner, Nürtingen publie aux numéros 9 et 10 un article sous le titre ;" la méthode du premier enseignement biblique dans la classe moyenne, et M. Kerner donne la suite de son traité sur le nombre et le premier enseignement du calcul.

M, W. Erhardt, Homberg traite sous le titre : de la lecture sur les lèvres un sujet fort intéressant.

Sous la rubrique " informations " se trouve une description assez détaillée du 50me anniversaire de l'institution des

sourds-muets catholiques à Bensheim (Hesse). Plus de 300 sourds-muets étaient réunis à cette fête qui a parfaitement bien réussi grâce au gouvernement et aux habitants de la ville. Le directeur de l'institution, M. Hemmes, homme fort capable et ayant rendu de très grands services à cet établissement et qui est depuis 30 ans professeur et Directeur, a reçu la croix de chevalier 2me classe de l'Ordre de Philippe. Le journal de Mayence trouve que M. Hemmes n'a pas été récompensé selon ses mérites.

C. Renz publie au n° 9 un compte-rendu des Revues françaises et internationales de l'enseignement des sourds-muets,

Le numéro 10 porte en tête un article très-important de Dnego en souvenir du célèbre pédagogue Diesterweg. Le 29 Octobre de cette année il y avait 100 ans que Diesterweg naquit à Siegenen (Prusse) il est mort le 7 Juillet 1866. Il a de très-grands mérites ooncernant l'école primaire en Allemagne

Blaetter für Taubstummenbildung

Les numéros 17, 18 et 19 publient la suite et la fin de l'excellent article de M. Prussing-Schneidmühl : " Le nouveau Prophéte. C'est une critique admirable sous tous les rapports loin de toute attaque personnelle, qui prouve à M. Heidsiek à quel point il a fait fausse route avec son livre : " le sourd muet et son langage ", Ce livre n'aurait pas pu trouver un meilleur critique que M. Prussing.

Les nos 17, 18, 19, 20 et 21 donnent la suite et la fin de l'article de M. Stolte sur la méthode de l'enseignement de l'histoire sainte, article qui mérite toute l'attention du lecteur.

Le n° 20 contient aussi un article par M. Krause-Wriezen sur le célèbre Diesterueg Dans les numéros 12, 16, 19, des Blaetter für Tauhstummenbildung et dans les numéros 7. 9 et 10 de l'organ se trouve une polèmique très viveentre M, Walther et moi M. Walther me fait le reproche d'avoir pris parti pour l'Organ contre les Blaetter dans la Revue française Les lecteurs de cette Revue jugeront eux mêmes si le reproche de M. Walther est justifié. Je crois avoir parlé du contenu des Blaetter sur le même ton que celui de l'Organ

Renz, Stuttgart

Quarterly Rewiew (Octobre 1890

Sir R. Elliot dans un article intitulé « Standards of instruction » s'efforce de démontrer l'utilité d'établir des programmes d'instruction bien définis et de les adopter universellement. Alors que maintenant nous ne voyons partout que des divergences, un criterium de comparaison nous serait offert.

En se basant sur ce principe, Sir R. Elliot établit dans les programmes qu'il préconise, 8 grandes divisions qui correspondent approximativement à nos 8 années d'enseignement.

Pour l'histoire par exemple il commence par « La famille Royale » et les événements qui se sont produits dans les 50 dernières années ; puis viendra l'étude des Romains, des Saxons et des Normands, et enfin l'histoire générale de l'Angleterre. Sir Elliot attache une importance considérable à la lecture ainsi qu'à l'enseignement des principes religieux.

L'Abstraction n'est enseignée que dans la dernière division du programme.

La Quarterly Review continue à publier des notes historiques sur les Institutions d'Angleterre.

Nous y trouvons aujourd'hui la fin d'un long article sur l'Institution de Doncaster.

La question des sourds-muets est d'ailleurs à l'ordre du jour en Angleterre :

Le Bill soumis à la chambre des Lords par le marquis de Lothian et concernant les aveugles et les sourds-muets d'Ecosse a reçu la sanction Royale et est devenu loi.

Le Bill du Gouvernement pour améliorer l'éducation des aveugles et des sourds-muets et Angleterre et dans le pays de Galles a été présenté à la chambre des Lords par le Lord Président, Vicomte Crambrook.

Ce bill proclame l'obligaiion de l'enseignement, les dépenses étant couvertes par l'aide supplémentaire de l'Etat.

La durée de l'enseignement est prolongée et la question religieuse a été l'objet d'un règlement particulier.

Sir Thomas Arnold traite une question intéressante au plus haut point : De la perte de l'ouïe et des moyens d'y remédier.

Supposons, dit-il, qu'nn enfant perde l'ouïe vers l'âge de 5 à 6 ans et qu'à cette époque il parle comme un enfant d'intelligence moyenne. Si aucun préservatif n'est employé l'enfant

oubliera fatalememt d'abord quelques-uns des sons de la langue ; bientôt même cet oubli deviendra complet et l'enfant ne pourra plus être compris de ses parents.

La mémoire des mots et des phrases l'a quitté parcequ'il n'a entendu aucune répétition de ces mots et de ces phrases et que l'alphabet idéal n'est plus son guide.

La faculté de penser par le langage des sons est de beaucoup la plus efficace, car le son est si subtil et si dépourvu de forme comme la lumière du soleil qu'il semble plutôt être la pensée elle-même que sa représentation.

Il importe donc que l'enfant conserve la parole qu'il a acquise, les parents devraient bien se pénétrer de cette vérité. M. Arnold recommande de surveiller particulièrement les exercices journaliers tendant à maintenir une articulation correcte et à développer la mémoire.

Il arrive parfois que lors de la disparition de l'ouïe, l'enfant sait déjà écrire et lire.

L'écriture serait alors, pour notre vénérable confrère d'un certain secours, car les lettres en tant que signes des sons, sont si secrètement associées à ces sons dans la pensée, que voir ces lettres c'est penser aux sons qu'elles représentent.

La lecture fera aussi persister le souvenir de l'alphabet mental.

Mais, il y a, dit-il un moyen plus efficace pour préserver la parole d'un enfant sourd, c'est la lecture sur les lèvres.

Chaque son du langage a son signe facial particulier: et notre but doit être non seulement de faire reconnaître sur les lèvres ces sons parles lentement et séparément mais sur tout de les faire reconnatre quand ils sont combinés entre eux dans des phrases quelconques.

La facilité avec laquelle, dés le début, l'enfant lit quelques courtes phrases prouve que l œil de l'enfant a saisi les sons les plus marqués et que sa mémoire a fourni les sons intermédiaires dans leur association avec les premiers.

L'enfant instruit par ces procédés pensera comme s'il entendait les sons.

Le but principal à atteindre serait donc d'aprés le R. Arnold

de fortifier et de confirmer la mémoire de la parole, de sorte que le son serait la forme permanente de la pensée et de l'expression.

R. Duvignau

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

BELGIQUE

Un Centenaire. In-8 77 p. Bruxelles G. Mayolez

C'est de Belgique que nous vient aujourd'hui un nouvel hommage rendu à la mémoire du fondateur de l'enseignement des sourds-muets,

Si la salutaire influence du vénérable abbé de l'Epée s'est fait sentir dans la plupart des pays du monde entier la reconnaissance n'en est pas moins universelle et le temps qui efface tout ne fait qu'accroitre la gloire du fondateur de l'école de Paris.

Les méthodes se sont modifiées, se sont transformées je ne sais si le bon abbé, venant nous rendre visite à son tour, pourrait s'y reconnaitre un peu, Mais à coup sur, sa modestie serait légérement froissée en constatant la place qu'il occupe dans nos institutions et dans le cœ ur de ses successeurs et de leurs élèves.

Notre excellent confrère et ami M. Grégoire, professeur à l'Institut de Berchem Ste-Agathe vient d'en donner une nouvelle preuve en publiant une belle et bonne brochure à l'occasion du Centenaire de la mort du maître vénéré.

Nous ne croyons mieux faire que d'en donner le sommaire ; Comment l'abbé de l'Epée trouva sa voie ses recherches, son système, l'éducation du sourd-muet avant de l'Epée, l'œuvre de l'abbé de l'Epée,

l'éducation de la voix chez le sourd-muet. de l'Epée professeur et publiciste, l'infatigable abbé, portée de son œuvre, l'école de Paris, un Centenaire

Cinq gravures ornent le livre : Portrait de l'abbé de l'Epée, Statue élevée à l'Institution de Paris. Monument de St-Roch, Médailles et Médaillon du célèbre instituteur, Comme M. Grégoire nous souhaitons que le souvenir du grand bienfaiteur des sourds-muets avvive le zèle de tous. Nous ne pouvons que féliciter notre excellent confrère d'avoir rappelé une fois de plus au souvenir de chacun ce modèle d'abnégation et de charité

Ad. B

INFOBMATIONS & AVIS DIVEBS

Ligue pour l'union amicale des sourds-muets de France. — Nous recevons de cette association la circulaire suivante :

Paris le 1er Novembre 1890

Monsieur et cher Confrère,

Le 178me Anniversaire de la naissance de l'Abbé de l'Épée sera célébré le Dimanche 23 Novembre, à 6 heures et demie du soir, en un Banquet qui se tiendra au restaurant Tavernier ainé, 43 et 45, rue de Valois (Palais-Royal), sous la présidence de M. Henri-Victor Colas, de Clamecy.

M. Henri Gaillard y lira et y développera une pétition demandant au Conseil municipal de Paris de faire une innovation qui rendra un immense service, le plus utile de tous, au Monde sourd-muet.

Nous pensons que tous ceux qui, sans distinction de groupe. nous ont aidé à rendre éclatante la manifestation en l'honneur du Centenaire de la mort de notre libérateur (23 Décembre 1889) viendront en accomplissant un devoir de reconnaissance filiale, nous prouver qu'ils sont avec nous contre le stationnement dans la routine, avec nous aussi pour la marche en avant vers le progrès.

« suivent les signatures »

Adresser les adéssions à M. Gaillard, secrétaire général de la ligue, 4, rue des Pyramides ou au Commisaire principal : M. Froissard, 22, rue des Boulangers.

Le prix de la cotisation est fixé à 5 fr. 75, 4 fr. 50 pour les dames ; les membres de la ligue sont priés de se présenter avec leurs insignes.

Nota, — Une visite au Tombeau de l'Abbé de l'Épée, aura lieu le matin, vers 9 heures, à l'Église Saint-Roch où une Conférence sera faite à l'ai le de la Mimique, par l'abbé Goislot.

Pour les sourds-muets de la Banlieue : rendez-vous au café de la Rotonde, 33, rue Croix-des-Petits-Champs, à partir de 2 heures de l'après-midi.

* * *

L'Association Amicale des Sourds-Muets (Ancienne société Universelle) Fondée en 1838 nous fait parvenir la circulaire suivante :

Paris le 11 Novembre 1890

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous informer que le Banquet pour célébrer le 178e anniversaire de l'Abbé de l'Epée aura lieu le 23 courant à 6 heures du soir dans les salons du Restaurant Notta, Boulevard Poissonnière, 2 Il sera présidé par M. Louis Eymard, un objet d'art sera offert à Mr Chambellan notre président en souvenir du zèle et du dévouement qu'il nous a témoigné.

Cette solennité la cinquante sixiéme depuis la fondation de la première société des sourds-muets sera précédé d'une messe en action de grâce dite à 9 heures à église St Roch où se trouve le tombeau de l'Abbé de l'Epée.

Persuadés que vous vous joindrez à nous pour honorer la mémoire de ce bienfaiteur de l'humanité dont la France est justement fière nous vous prions, Monsieur d'agréer l'assurance de nos meilleures sentiments.

Le comité d'organisation. — Henri Cauchois boulevard St-Michel 147, René Desperriers, avenue Wagram 108, Hennequin fils rue Guersaut, 20, Ferdinand Gabriel rue des Feuillantines, 11.

N. B. Le prix de la souscription est de 6 fr. 75. Adresser les adhesions à l'un des commissaires, avant le 23 courant.

Pour les sourds-muets de la Banlieue, rendez-vous à partir de 2 heures à la Brasserie Müller au 1er étage 37 boulevard Bonne Nouvelle.

Nomination d'un médecin adjoint à l'Institution Nationale de Paris. — Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur vient de nommer premier médecin adjoint à l'Institution Nationale de Paris M. le Docteur Ménière en remplacement de M. le Dr Calmettes décédé M. le Dr Ménière est le fils de M. le Dr Ménière ancien médecin en chef de l'institution de Paris

L'imprimeur-gérant E. Bélanger 225, rue St-Jacques

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
6me année. N° 9 Décembre 1890.

EPHÉMÉRIDES

de la Surdi-mutité en France

1. *1861* — Traité passé entre l'Institution des sourds-muets de Chambéry et la Congrégation du Sacré-Cœur pour le maintien des jeunes sourdes-muettes de l'établissement du Sacré-Cœur de Chambéry.
3. *1884* — Numéro spécimen du journal : *La défense des sourds-muets*, remplacé, en 1887, par le *Courrier français des sourds-muets*.
4. *1808* — L'impératrice de Russie Théodorowna adresse une lettre à l'abbé Sicard, dans laquelle elle fait appel aux conseils et aux lumières du célèbre instituteur pour la Direction de l'institution de sourds-muets qu'elle a fondée dans sa campagne de Panlovik.
5. *1847* — Arrêté ministériel (Duchâtel) fixant le rang des fonctionnaires et employés de l'Institution royale des sourds-muets de Paris.
6. *1761* — J. R. Péreire est admis à présenter à la reine Marie Leczinska deux de ses élèves, le jeune Solier et la petite Marois.
9. *1822* — L'Académie des Sciences approuve un rapport favorable présenté par un de ses membres sur un Mémoire intitulé : « L'art de sonder la trompe d'Eustache simplifié,

avec l'exposé du développement de l'ouïe et de la parole chez une jeune sourde-muette par le docteur Deleau.

11. *1818* — L'Assemblée nationale renvoie au Ministre de la Justice une pétition de Ferdinand Berthier, demandant des modifications à la législation civile et criminelle en faveur des sourds-muets.

14. *1799* — Première représentation au Théâtre-français, de *L'Abbé de L'Épée* comédie historique en cinq actes par Bouilly,

14. *1842* — Les sourds-muets présents à un banquet commémoratif de la naissance de l'abbé de l'Epée adressent au Ministre de l'Intérieur une pétition par laquelle ils lui demandent l'acquisition par l'Etat d'un tableau de Frédéric Peyson, représentant les *Derniers moments de l'Abbé de l'Épée.*

17. *1819* — Visite de la duchesse de Berry à l'institution des sourds-muets de Paris.

23. *1789* — **Mort de l'abbé de l'Epée.**

26. *1764* — Saboureux de Fontenay, élève très distingué de J. R, Péreire, écrit à Mlle ***, qui lui avait demandé « Comment il avait pu apprendre à lire, à écrire, à parler, à s'expliquer. » La lettre de Saboureux de Fontenay est, suivant l'expression de Degérando une sorte de monument pour l'histoire de l'art d'instruire les sourds-muets.

30. *1845* — L'Académie royale de Lyon, qui avait mis au concours l'éloge de Degérando, décerne un prix à Mlle Octavie Morel, dame professeur à l'Institution des sourds-muets de Paris.

31. *1800* — Le docteur Itard est nommé médecin de l'Institution des sourds-muets de Paris, dont il devient un des plus généreux bienfaiteurs

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PAROLE

AUX SOURDS-MUETS

par le R.P. Constantin MATTIOLI

DES ECOLES PIES

Professeur à l'Institut Royal Pendola de Sienne

traduit de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur,

par O. Claveau (*suite*) (1)

De l'L mouillée et de l'N mouillée (2)

Pour faire articuler l'*L mouillée* par le sourd-muet on prendra pour point de départ le son *LI* qui lui est bien connu et, pour le convertir en *L mouillée* (*gli* dans l'orthographe italienne), on fera remarquer à l'élève l'espèce de gargouillement que détermine la prononciation de cette consonne et qui tient à ce que la langue se rapprochant davantage du palais, l'air expiré rencontre une résistance plus grande pour s'échapper au dehors. D'ordinaire on réussira à faire reproduire ce phénomène lorsqu'ayant porté la main de l'enfant entre le menton et la gorge du professeur. on lui aura fait percevoir la

---

(1) Voir la Revue Française du mois de Juin 1890 et mois suivants.

(2) Ce chapitre intitulé dans le texte original : COMBINAISONS SPÉCIALES débute par des détails que nous n'avons pas à reproduire ici sur les articulations TCH et DJ figurées dans l'orthographe italienne par C et G devant E et I et qui ne se rencontrent pas dans la prononciation de notre langue. Nous pensons devoir nous abstenir également de reproduire l'exposition du procédé adopté par l'auteur pour l'enseignemen de l'articulation CH (orthographe française) qu'il fait dériver de l'enseignement du TCH, procédé qu'il ne saurait être question d'appliquer dans nos institutions françaises. (NOTE DU TRADUCTEUR)

vibration spéciale qu'un tel son engendre sur ce point On ne manquera pas de lui faire observer comment, en pareil cas, la langue s'appuie contre la voûte palatine par son extrémité et par sa partie médiane. On pourra aussi employer avec fruit le procédé qui consiste à faire prononcer les mots *baillon tailleur* etc. , comme s'ils étaient écrits *bâllion tallieur* etc., en observant les règles que nous donnons ci-après pour la prononciation des consonnes redoublées.

L'articulation *GN* demande également sinon une étude spèciale au moins une industrie particulière pour que le sourd-muet puisse être amené à la prononcer correctement et clairement. L'expérience montre qu'en partant du son *nia* on arrive bien vite et avec beaucoup de facilité à faire prononcer la syllable *gna* et autres congénères. En d'autres termes on peut considérer les mots *campagnard*, *signal* comme étant écrits *campaniard*, *sinial*(1) Quand on est arrivé au but par cette voie, il ne faut pas manquer d'y venir par voie directe en faisant en sorte que la langue presse partout son bord antérieur contre les dents supérieures et arrête par ses bords latéraux l'écoulement de l'air sur les côtés, que de plus elle s'ap-

(1) Nous avons sollicité et sollicitons de l'auteur la permission de faire nos réserves personnelles au sujet de l'expédient qui consiste à faire dériver l'articulation de l'L et de l'N MOUILLÉES des syllabes LI et NI prononcées avec rapidité. Les défectuosités de ce procédé sont peut-être un peu amoindries dans la prononciation des mots italiens lorsque la voyelle que précède ou suit l'L et l'N MOUILLÉE porte l'accent tonique. On peut prétendre que l'effort nécessaire pour marquer l'accent et en même temps que l'on redouble la consonne que l'affaiblissement d'une syllabe finale atténuent jusqu'à un certian point l'imperfection de l'articulation; Mais cette circonstance atténuante ne se présente jamais en français. Nous estimons que dans nos institutions tout au moins, il n'y a pas d'autre procédé à employer que le procédé qui existe et qui réussit bien, sous peine de donner aux élèves une prononciation traînante et des plus désagreable. Nous ne croyons même pas qu'on soit jamais en droit de laisser prendre aux enfants, ne fût-ce que pour commencer, une habitude vicieuse, sauf à chercher plus ou moins vite par la suite à déraciner cette habitude.

(Note du Traducteur)

puie contre la voûte du palais par la face dorsale de sa partie extérieure. Dans ce cas la langue ne se meut pas seulement de haut en bas mais se porte d'arrière en avant comme en se traînant contre le palais.

Le maitre fera remarquer tout cela sur sa personne en mettant en jeu le sens de la vue et du toucher de son élève

---

Des diphtongues

A la suite de tous les exercices que j'ai indiqués et qui forment pour ainsi dire la base du cours d'articulation, il me paraît important d'arrêter un peu les élèves sur les assemblages de voyelles qui constituent les diphtongues. Cet exercice permettra aussi de préparer l'enfant à apprécier la pause plus ou moins forte que fait la voix tantôt sur une voyelle et tantôt sur une autre suivant que ces voyelles doivent se prononcer longues ou brèves. Pour arriver à ce but le maître fera poser sur le dos de sa langue le doigt de son élève et commencera à prononcer deux voyelles (*ou*, *a* par exemple) tantôt en les joignant l'une à l'autre, tantôt en les détachant.

L'eufant ne tardera pas à s'apercevoir que, dans le premier cas, les mouvements se succèdent plus rapidement et que l'activité de l'organe est plus forte dans l'émission de la seconde voyelle que dans celle de la première; que, dans le second cas, au contraire, c'est-à-dire quand les voyelles sont détachées l'une de l'autre c'est tout l'opposé qui arrive. Ce mouvement bien simple de l'organe vocal ayant été compris, le professeur exercera l'élève à le répéter d'une seule émission de souffle autant de fois qu'il sera possible de le faire sans trop de fatigue. Le maître pourra s'il est nécessaire, écrire les exercices sur le tableau et, pour les rendre

encore plus faciles, marquer d'un accent la voyelle sur laquelle doit se porter l'effort de la voix.

ou a	*ou a*	*ou a*	*ou a*	la seconde voyelle plus marquée, la première brève,
ou è	*ou è*	*ou è*	*ou è*	
ou i	*ou i*	*ou i*	*on i*	

puis

ou a	*ou a*	*ou o*	*ou a*	la première voyelle plus marquée.
ou è	*ou è*	*ou è*	*ou è*	
ou i	*ou i*	*ou i*	*ou i*	

On fera faire beaucoup d'exercices analogues, variés à volonté pour délier le plus possible. rendre faciles, dociles et prompts les mouvements du mécanisme de l'organe vocal.

Des combinaisons de deux voyelles on passera aux combinaisons de trois voyelles en ayant soin de choisir celles qui se rencontrent le plus souvent et l'on habituera l'élève à faire porter la voix tantôt sur la dernière voyelle, tautôt sur la deuxième, tantôt sur la première Exemples :

aia	*aia*	*aia*.....
aia	*aia*	*aia*...,.
aia	*aia*	*aia*,....
aio	*aio*	*aio*.,...
aio	*aio*	*aio*.....
aio	*aio*	*aio*.....
aiè	*aiè*	*aiè*.....
aiè	*aiè*	*aiè*.....
aiè	*aiè*	*aiè*..,..

Il ne fandra pas s'étonner si l'on introduit dans le cour de ces exercices des combinaisons de voyelles qui

se rencontrent rarement dans un même mot. Il arrive souvent qu'elles se présentent dans la rencontre de deux mots successifs dont le premier est terminé par une voyelle, tandis que l'autre commence par une voyelle et qui, par leur liaison dans le discours, sont prononcés comme s'ils ne faisaient qu'un seul mot.

De la rencontre de plusieurs voyelles semblables.

On pourra faire exécuter à la suite des exercices qui viennent d'être indiqués, d'autres exercices dont l'importance n'est pas moins grande et que l'on a à tout instant l'occasion d'appliquer. Il arrive fréquemment en italien (beaucoup plus rarement, il est vrai, en français) d'avoir à prononcer dans le discours, en les joignant ensemble, deux mots dont le second commence par la voyelle qui termine le premier, par ex : *Il t'amena à Paris, le trou ouvert* &. Dans ces cas et d'autres semblables, il est facile de remarquer, pour peu d'attention qu'on y mette, que les entendants-parlants emploient pour redoubler la voyelle un moyen des plus simples qui consiste à ouvrir un peu plus la bouche à la seconde fois. Et, s'ils recourent à cet expédient, c'est pour n'avoir pas à s'arrêter après avoir prononcé une première fois la voyelle et reprendre leur souffle pour en arriver à la seconde émission de voix , se qui ce produirait si les parties restaient dans la même position. Il faut faire cela encore pour qu'il ne se produise pas un à-coup, une interruption de voix et pour former cette liaison harmonieuse en vertu de laquelle les deux sons s'unissent et se fondent presque en un seul. Donnons cet exemple à imiter à nos petits sourds-muets si nous voulons que leur parole devienne le plus possible semblable à celle des enten-

dants, et habituons-les à exécuter le mouvement tout à fait mécanique dont il s'agit en leur proposant des exercices comme ceux-ci.

aa, *aa*...,
ao, *ao*.,.,.
ou ou, *ou ou*..
èè *èè*.....
ii, *ii*..,..

On fera de ces exercices autant que l'on jugera nécessaire d'en faire pour habituer l'organe de l'élève à la gymnastique qu'ils requièrent, en cherchant à obtenir que l'enfant prolonge le plus possible l'émission de la voix sans s'interrompre. Puis on joindra une consonne à la voyelle, par exemple :

papa, *papa*, *papa*,
bobo, *bobo*, *bobo*,
toutou, *toutou*, *toutou*
mémé, *mémé*, *mémé*
nini, *nini*, *nini*

Et tous autres exercices qu'il conviendra au maître d'instituer,

---

Du redoublement des consonnes

La langue italienne fait un très fréquent usage de mots qui présentent un redoublement d'une ou plusieurs consonnes, redoublement qu'il est nécessaire

de faire sentir d'une façon distincte en parlant (1). Du moment où le jeune sourd-muet saura prononcer *an* (comme en français Anne) et *na* il n'en coûtera pas beaucoup pour lui faire dire *Anna*. Pour qu'il ne tombe pas dans le défaut de dire par exemple en italien *ara* (autel) au lieu de *arra* (gage) ou en français *il eut* au lieu de *il lut*, le maître doit, dès le début, lui faire comprendre comment on articule la première consonne en portant la langue ou les lèvres dans la position exigée par cette consonne pour déterminer le son voyelle qui la précède et que la seconde consonne est formée par le mouvement des mêmes organes accommodés ou disposés pour l'émission du son qui suit. D'où il résulte conséquemment que le redoublement d'une consonne quelconque s'obtient en faisant en sorte que la langue ou les lèvres ou ces deux organes à la fois se maintiennent un instant de plus dans la position qu'ils prennent pour l'articulation de la consonne simple. Tout cela n'est pas bien difficile à faire saisir à l'élève, parce qu'il n'y a là rien de nouveau, parce qu'il ne s'agit que d'harmoniser entre eux des mouvements et des sons connus. Ici encore il suffira de faire appel aux sens de la vue et du toucher pour faire remarquer la position à prendre par la langue et par les lèvres, aussi bien que pour faire apprécier la pause, l'appui plus grands que réclame le redoublement du son. Les exercices à exécuter pourront être du genre des suivants :

---

(1) La prononciation française ne fait sentir le redoublement des consonnes dans le corps des mots que dans des cas tout à fait exceptionnels (Allocution, illusion, imminent, immoler, annihiler, annoter, horreur, terreur), mais il n'est pas rare de trouver des consonnes redoublées dans la liaison des mots (Exemples: il l'a dit, il l'eût fait, courir rapidement, avec calme), bien qu'on doive chercher dans l'intérêt de l'euphonie à éviter autant que possible ces rencontres d'articulations semblables.

Note du traducteur

alla, allo, allé alli....
olla, ollo, ollé, olli....

.....

atta, atto atté, atti....

.....

appa, appo, appé appi...

.....

ossa, osso, ossé, ossi....

.....

Puis ensuite

colla, collo, collé, colli,
dalla, dallo, dallé, dalli,
gatta, gatto, gatté, gatti,
ratta, ratto. ratté, ratti,

En dehors de ce qui concerne le redoublement d'une même consonne, nous aurons aussi à porter notre attention sur la manière de réunir deux consonnes différentes qui, se trouvant dans le même mot, ne font point partie de la même syllabe. Dans les mots *volte*-face, *corde* par exemple et beaucoup d'autres les consonnes *l* de *volte* e *r* de *corde* doivent se prononcer avec l'ouverture de bouche nécessaire pour *vo* et pour *co* et il faut, avant de déplacer la langue commencer l'articulation de la syllabe qui vient après, à savoir *te, de.* Si la langue se déplaçait ne fût-ce qu'un peu l'on entendrait *vole-te core-de*

Il faudra faire prononcer ensuite par les élèves un grand nombre de combinatsons variées en ayant soin de fonder toujoars ces exercices sur ce qui a été enseigné par exemple :

tatoua tatouo tatouè tatoui
tattoua tattouo tattouè tattoui
papoua papouo papouè papoui
pappoua pappouo pappouè pappoui
laloua lalouo laloué laloui
lalloua lallouo lallouê lollou
capoua capouo capouè capoui
cappoua cappouo cappoué cappoui.

Dès que le maître verra ses élèves familiarisés avec la prononciation franche et prompte de combinaisons de ce genre, il pourra, après avoir jeté un rapide coup-d'œil sur ce qui a été fait et s'être assuré que tout marche régulièrement, passer à l'enseignement des combinaisons qu'il reste à faire connaître.

Des syllabes composées ou complexes

Nous ne nous sommes occupés jusqu'ici que des sons voyelles et des syllabes simples. Il est temps d'aborder l'articulation des syllabes composées pour terminer l'étude des combinaisons qui concourent à la formation des mots. On appelle syllabes composées celles dans les quelles la voyelle se trouve précédée de deux ou trois consonnes. Eu égard au mode et au nombre dans lequel elles s'assemblent ou s'unissent, on les divise en deux grandes catégories bien distinctes. La première catégorie comprend toutes les articulations où la voyelle est précédée de deux consonnes et la seconde articulation où la voyelle est précédee de trois consonnes.

Les principaux groupes de consonnes que l'on ren contre dans la première de ces catégories sont.

Bl, br, cl, cr, dr, fl, fr, gl, gr, pl, pr, tr, sc, (sk), sp, st Sb, sd, sf, sg, sl, sm, sn, sr, sv.(1)

Les nombreuses combinaisons qu'on peut réaliser en joignant chacune des voyelles à ces divers groupes de consonnes s'articulent d'après la même loi et il suffira de formuler pour cela un petit nombres de règles générales

Pour réussir à prononcer les combinaisons dont il s'agit, il faut faire en sorte que le passage de la première à la seconde s'exécute par degrés, sans à-coup

(1) Les articulations qui figurent dans cette ligne ne se présentent pas dans la langue française comme formant une senle et même syllabe avec une voyelle qui suit

Note du traducteur

ni interruption de mouvement et avec une certaine promptitude et que le son voyelle qui doit leur servir d'appui ne se fasse sentir qu'après la seconde consonne, A cet effet, il faut, en prononçant la première des deux consonnnes, employer moins d'énergie qu'on n'en mettrait si l'on devait l'articuler toute seule et, en outre, veiller à ce que pendant l'articulation de cette consonne la langue ou les lèvres viennent prendre la position requise pour la seconde consonne sans qu'il se fasse aucune modification dans le degré d'ouverture des rangées de dents. Si l'une ou t'autre de ces combinaîsons n'était par remplir, la syllabe ou l'articulation en arriverait, pour ainsi dire à se démembrer et un son voyelle s'intercalerait entre les deux consonnes. Si par exemple, en prononçant *bla*, *dra*, *cla*, on mettait à articuler les consonnes *b*, *d*, *c*, la même énergie que pour les suivantes, ou si l'on ne donnait pas à temps à la langue la position voulue pour l'*L* ou pour l'*R*, c'est à dire pour la seconde consonne, on entendrait au lieu de *bla*, *dra cla*, *bula*, *dara*, *cala*.

Pour parvenir à faire sentir et apprécier par l'élève le mouvement délicat et très simple à l'aide duquel s'exécute le passage d'une consonne à une autre en la manière requise le maître pourra, comme d'habitude, mettre à contribution les sens de la vue et du toucher et, s'il sai bien s'en servir, il ne rencontrera que très peu de difficultés. On fera venir l'enfant devant soi au moment où l'on voudra se disposer à émettre l'une des articulations ci-dessus et commençant par les plus faciles, on montrera à l'enfant la position que va prendre la bouche, en lui faisant en même temps porter une main sur la partie de l'organe vocal où se font le mieux sentir les consonnes à prononcer. On articulera d'abord d'une manière très marquée et facile à percevoir et, dès que l'on verra que l'enfant s'est rendu compte dans une certaine mesure de la nouvelle façon d'agir, on l'engagera à la reproduire, résultat qui sera certainement atteint après quelques tentatives. Au fur et à mesure que l'élève ac-

querra de l'assurance et de la facilité, le maître l'exercera beaucoup à prononcer et à lire sur les lèvres toutes les combinaisons que l'on peut former avec les groupes de consonne ci-dessus indiqués, en suivant à peu près l'ordre que voici :

bla,	*blo,*	*blou,*	*ble,*	*bli,*
bra,	*bro,*	*brou,*	*bré,*	*bri,*
cla,	*clo,*	*clou,*	*clé,*	*cli,*
cra,	*cro,*	*crou,*	*cré,*	*cri,*
dra,	*dro,*	*drou,*	*dré,*	*dri,*
fla,	*flo,*	*flou*	*flé*	*fli*
fra,	*fro,*	*frou,*	*fré,*	*fri*

. . . . . .

Il faut prendre soin de faire prononcer à l'élève le plus grand nombre possible de syllabes d'une même émission de souffle, sans pourtant lui imposer un trop grand effort et sans trop le fatiguer. On cherchera en même temps à lui faire apporter dans l'éxécution une certaine agilité pour développer et mettre davantage en action les poumons, pour délier et rendre de plus en plus prompts les mouvements de l'organe

La seconde série des syllabes composéescelle des syllabes formées avec une voyelle précédée de trois consonnes est constituée par les groupes ou assemblages suivants, qui d'ailleurs ne se rencontrent que très rarement ou même jamais pour la plupart dans la prononciation du français, comme faisant partie de la même syllabe.

Sbl, sbr, scl, scr, sdr, sfl, sfr, sgl, sgr. spl. spr, str.

Il est facile de voir que ces nouveaux groupes ne sont qu'une partie des précédents auxquels s'adjoint une *S*. Aussi,pour arriver à les bien prononcer, pourrons-nous borner l'effort de notre attention à étudier le mode d'articulation de l'*s* et la manière dont on doit unir consonne aux suivantes.La première condition à réaliser et que la langue ait pris sa véritable position et reste un peu en arriére pour laisser un espace suffisant à la for-

mation des autres consonnes, spécialement s'il s'agit de dentales; il faut que l'extrémité de la langue soit courbée en bas et qu'en prononçant l'*S* on ne laisse point s'arrêter le sifflement de cette consonne jusqu'à ce que la langue et les lèvres aient pris la position voulue pour la consonne suivante. Ainsi, pour enseigner à l'enfant la syllabe *stra* on lui fera mettre la langue dans la position voulue pour prononcer l'*S*, on l'invitera à articuler légèrement cette consonne et avant que le sifflement ne soit arrêté on fera en sorte que l'élève porte la langue au point et dans la position que requiert l'articulation du *t* puis celle de l' *r* à la suite de laquelle se trouve la voyelle *a* voyelle sur laquelle ces trois mouvements vont s'appuyer pour engendrer une seule articulation ou son commun. Il est évident que ces passages doivent être rapides et, pour ainsi dire instantanés, afin qu'il ne se produise pas entre eux d'interruption et qu'ils soient en même temps doux et naturels.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

(*A suivre*)

STATISTIQUE

Des Institutions Françaises de sourds-muets

Notre dernier avis, au sujet de la statistique des institutions françaises, nous a bien amené le renvoi de quelques nouvelles feuilles de statistique, ce qui ne nous permet pas cependant de dresser une liste complète de nos institutions.

N'ayant pas de renseignements sur toutes nos écoles et ceux que nous avons reçus ne nous donnant par des chiffres à la même époque nous n'avons pas cru pouvoir donner une statistique exacte. Nous venons prier à nouveau chacun des directeurs de nos institutions de vouloir bien remplir la feuille qu'ils trouveront ci-inclus dans ce numéro.

Nous leur serions reconnaissants de nous donner la situation de leur école au *1er Décembre 1890* et de vouloir bien nous renvoyer cette feuillele plus tôt possible.

Il voudront bien remplir le tableau suivant :

Institution de .....

Directeur .....

..... professeurs — ..... éléves — ..... classes

Méthode .....

..... Boursiers ; Durée de la Bourse .....

.....

Exemple :

Institution de Clermont-Ferrand (Puy de Dôme)

Directeur : Frère Jovinien des frères de St-Gabriel

4 professeurs — 4 classes — 30 élèves

Méthode orale pure

17 Boursiers. Durée des bourses : Puy de Dôme 6 ans, Corrèze 8 ans

---

UNE FÊTE DE SOURDS-MUETS

Nous lisons dans un journal de Montpellier :

« Dès le samedi 29 et dans la matinée de dimanche 30 novembre arrivaient à Montpellier les sourds-muets des départements de l'Aude, du Gard, de Vaucluse, de la Lozère, des Bouches-du-Rhône, qui venaient se joindre à ceux de l'Hérault pour célébrer le 178e anniversaire de la naissance de leur maître et vénéré bienfaiteur l'abbé de l'Epée.

Les arrivants étaient conduits dans une salle du café du Peyrou, cercle des Sourds-Muets, ou les présentations eurent lieu.

A midi, messe à la cathédrale, puis visite au musée où les Sourds-muets ont recherché avec empressement les peintures de Frédéric Peyson de Montpellier, un de leurs frères en mutisme, qui s'est fait une grande réputation comme artiste peintre.

Ils se sont arrêtés, surtout devant le tableau représentant les derniers moments de l'Abbé de l'Épée, du à ce peintre célèbre.

Dans la cour intérieure du musée, un photographe a fait poser les Sourds-muets devant son objectif et les a photographiés en groupe.

Après avoir admiré les monuments de la ville, les Sourds-Muets se sont réunis à six heures et demie du soir à l'hotel où les attendait le banquet traditionnel.

M. Gigounier-Nachor, qui avait été élu président à l'unanimité, a pris place à la table d'honneur, ainsi que M. D. Bras nommé prèsident d'honneur, ayant à leur côté le doyen des Sourds-Muets de Montpellier et de la région, M. Antoine Pagés, âgé de quatre-vingts ans. Les deux vices-présidents: MM. Pongy et Auran, de Nimes avec le commissaire, M. Hours, étaient ègalement à la table d'honneur.

Le Président a ouvert la série des toasts en mimant un discours dans lequel il souhaite la bienvenue à ses confrères les sourds-muets et les remercie de l'avoir nommé président de la fête, honneur auquel il est très sensible.

Il a parlé de l'abbé de l'Epée et du célèbre tableau de Peyson représentant les derniers moments de leur bienfaiteur tableau qui se trouve à Paris et dont le musée de Montpellier possède l'esquisse original

Aprés le président M. Pongy de Nimes a par des sigues rendu hommage à l'abbé de l'Epée et a raconté son histoire Il a parlé des différentes écoles des sourds-muets d'Europe et d'Amérique et a terminé en disant que le nom de l'abbé de l'Epée ne s'oublira jamais.

M. Auran de Nimes dit par geste que avant l'abbé de l'Epée les sourds-muets étaient exclus de la société. Un père de famille qui avait un enfant atteint de cette infirmité le déshéritait au profit d'un autre parent. Les sourds-muets n'avaient pas le droit de prendre le titre de citoyen. Il a terminé son discours en disant: Honneur à l'abbé de l'Epée.

Tous les sourds-muets se sont levés et ont répondu: Vive l'abbé de l'Epée notre libérateur.

Après le banquet, dans une salle du café du Peyrou M, Auran Pongy Hours et Rabbia ont récité par signes des fables, des histoires. Ils se sont parfaitemeut fait comprendre même par les mes sieurs et les dames invités à cette partie de la fête.

M. Giriat, de Cette, qui a étudié toutes les lois concernant les sourds-muets a fait savoir par signes très expressifs que, esclaves avant la Révolution la Révolution les a rendus citoyens et les a fait entrer dans la société.

Tous les orateurs ont dans leurs discours remercié et félicité l'organisateur de la fête, ainsi que M. Bras qui l'avait aidé dans cette difficile tâche,

Tous les sourds-muets snt voté des remercîments aux généreux bienfaiteurs et bienfaitrices pui avaient bien voulu contribuer par leurs dons à l'éclat de cette fête et ils se sont séparés en se disant: au revoir à l'année prochaine nous reveiendrons plus nombreux. »

Nous pouvons ajouter que c'est au zèle intelligent et au dévouement de M. Ginouvier que cette fête à dû sa remarquable organisation M. Ginouvier est un artiste peintre qui s'iuspire des nobles sentiments de son célèbre compatriote Frédéric Peyson et qui est en quelque sorte l'âme des sourds-muets du Midi il n'a pas été seulement proclamé président de la fête dont on vient de lire le récit par ses frères reconnaissants nous avons appris qu'à la fin du banquet M. Bras président de l'Académie poétique du Midi lui a annoncé au nom de cette académie sa nomination en qualité de membre d'Honneur et lui a remis aux applaudissements de toute l'assistance les insignes et le diplôme Qu'il en recoive les félicitations de ses fréres de Paris.

Th. D

CONGRÈS INTERNATIONAL

DES SOURDS MUETS DE 1889

— Nous avons promis à nos lecteurs de leur donner un compte-rendu du Congrès international des sourds-muets qui s'est tenu l'année dernière à Paris, nous venons de recevoir le volume et nous nous empressons de tenir parole.

La mode est aux Congrès, nous en avons vu de toutes sortes, et depuis longtemps déjà, les professeurs de sourds-muets ont eu les-leurs; Congrès internationaux Congrès nationaux, Conférences, etc. , ils semblent se se reposer un peu, aujourd'hui, et nous ne voyons guère à l'horizon que celui qui doit se tenir en France en 1893, une période de 8 années le séparant du dernier.

Les sourds-muets ont voulu, eux aussi, avoir le leur, international pour léur début. hâtons-nous de dire, qu'il a fort bien réussi et que les organisateurs n'ont eu qu'à se flatter de leur idée.

N'était-ce pas d'ailleurs une idée originale que de réunir à Paris au moment ou s'ouvrait une exposition universelle et 100 ans après la mort du fondatèur de notre enseignement, des sourds-muets veuant des différentes parties du monde affirmer leur reconnaissance pour celui qui les avait sauvés et témoigner des résultats obtenus après un siècle d'efforts par les successeurs du Maître vénéré.

Nous avons donné ici la circulaire adressée par l'*Association amicale des sonrds-muets* qui avait pris linitiative de cette Assemblée.(1)

(1) Voir Revue française 5e année

Près de 200 personnes prenaient part au Congrès qui s'ouvrait à Paris, Mairie du VIme Arrondissement le 10 Juillet 1889 à 8 h. 1/2 du soir.

M. Hugot, sénateur voulut bien accepter la présidence d'honneur, et le président effectif fut M. Dusuzeau ancien professeur à l'Institution Nationale de Paris.

Nous avons déjà donné ici les deux discours d'ouverture de M. Chambellan et de M. le Sénateur Hugot. (2)

La première question qui devait être traitée avait pour titre : *Le sourd-muet dans la société sa situation morale et matérielle dans les diverses parties du monde* Les orateurs qui traitent cette question s'attachent tous à démontrer la nécessité du langage des signes pour le sourd-mnet, ce serait aux entendants parlants à apprendre le langage des signes. M. Benj. Dubois fait remarquer qu'on est sorti de la question pour s'occuper de la méthode à suivre; si nous en croyons le compte-rendu, nous pensons qu'elle n'a même pas été effleurée

Deuxième question : Le sourd-muet au travail, professions exercées. Après avoir constaté la nécessité d'un enseignement professionnel qui mette le sourd-muet en état de gagner sa vie, on a fait remarquer les difficultés qu'il rencontre dans les ateliers par suite de son infirmité, on énumère les principales professions qu'il peut exercer, professions manuelles et artistiques, M. Chambellan constate l'éloignement du sourd-muet de toute les administrations de l'Etat.On demande pour finir la fondation d'écoles professionnelles pour les sourds-muets.

Vient ensuite une question fort intéressante : *Le sourd-muet en famille. — Mariages. — Enfants.* Nos confrères se rappellent le mémoire de Graham Bell, à propos de la formation d'une race humaine privée de l'ouïe et de la parole, ils n'ont pas oublié que cet auteur

---

(1) Voir Bevue française 5e année

voulait défendre par une loi en Amérique les mariages entre sourds-muets, Il était fort curieux de voir des sourds-muets traiter eux-mêmes cette question, sept orateurs ont pris part à la discussion, ce sujet a été traitée d'une façon très élevèe par notre ancien collègue M. Dusuzeau. Certainement les mariages entre sourds-muets peuvent produire des enfants sourds mais d'après M. Fox, un américain, les statistiques sur lesquelles s'appuient le professeur Graham Bell ne prouveralent pas la vérité de ses suppositions; le cas d'enfants sourds ne serait aussi qu'une exception et non une loi. Les orateurs le prouvent par des faits. Tous d'ailleurs montrent les inconvénients réels des mariages mixtes et si les ménages de sourds ne sont pas toujours heureux, il y a, à leur avis dans ces unions de plus grandes chances de bonheur.

Remarquons cependant d'après les statistiques officielles (voir l'étude si intéressante de M. Corniè sur l'Institution Nationale de Bordeaux) que les sourdes-muettes se marient fort peu et qu'alors ?

Les sourds-muets ont constaté avec plaisir en traitant la question suivante : *Le sourd-muet et les lois de son pays*, que grâce à l'Abbé de l'Épée et à ses successeurs, il était devenu dans tous les pays l'égal de chaque citoyen devant la loi. On a bien protesté un peu contre l'usage des interprétes; mais les deux orateurs qui traitaient cette question ne doivent pas oublier qu'il existe des sourds-muets peu intelligents, peu instruits et que la justice a le devoir de s'entourer de toutes les lumiéres possible afin de rendre aussi à ces malheureux la loi égale pour tous.

Nous ne parlerans pas de la dernière question traitée: Les Bienfaiteurs des sourds-muets, la liste en serait trop longue.

Comme conclusion, le Congrès a adopté les déclarations suivantes :

Considérant que du fait de l'instruction qu'ils ont reçue, les sourds-muets ici présents ont l'esprit suffisamment éclairé pour avoir le droit imprescriptible de donner leur avis dans les choses qui les concernent;

Considérant que tout système qu'on a essayé de substituer à celui de l'abbé de l'Epée a produit des résultats inférieurs;

Le Congrès proclame l'infaillibilité de la méthode de l'abbé de l'Epée qui, sans exclure l'emploi de la parole admet que la langue mimique est l'instrument le plus propre à développer l'intelligence du sourd-muet,

Le Congrès pense qu'il y a lieu de classer les élèves en deux catégories : 1° ceux qui sont devenu complètement sourds-muets par acoident ou qui ont conservé un reste d'audition ; 2° les sourds-muets de naissance.

L'enseignement de la parole sera donné suivant les aptitudes individuelles, mais en aucun cas le langage des signes ne sera mis à l'écart

En outre, le Congrès émet le vœu :

1° Que des écoles professionnel soient créées pour les sourds-muets, ou qu'ils achèvent leur apprentissage hors des institutions: qu'aucun apprenti n'en sorte sans connaitre suffisamment son état pour soutenir la concurrence: (faire autrement ce serait les vouer à la misère)

2° Que les pouvoirs publics, dont la sollicitude doit s'e tendre également à tous les citoyens, confient aux sourds-muets les emplois qu'ils sont capables de remplir dans les institutions ou dans les admiaistrntions, et cela au nom de la justice égale pour tous. Comme les autres hommet, les sourds-muets ont droit à l'existence.

Le congrès est convaincu que les mariages entre sourds-muets présentent plus de chances de bonheur que les mariages mixtes, c'est-à-dire que les mariages entre sourds-muets et parlantes ou entre parlants et sourdes-muettes

Si de ces unions naissent quelquefois des enfants sourds

muets, on ne peut affirmer que telle en est la véritable cause, d'autant plus qu'il est impossible de dire pourquoi les mêmes accidents surviennent dans les mariages entre parlants

Le Congrès clôt ses séances aux cris de Vive la France Vive l'abbé de l'Epée? vive l'émancipation des sourds-Muets.

Nous ne savons si l'avenir nous réserve de sitôt un deuxième Congrès de sourds-muets, nous sommes loin de contester à nos frères sourds le droit de s'occuper de leur avenir, de leurs intérêts, et de leur bonheur,

Nous pensons cependant qû'ils s'écartaient de leur route en cherchans à donner leur avis sur la meilleure méthode à suivre en vue de l'instruction de leurs fréres Il s'agissait d'un Congrès de sourds instruits par la méthode des signes, si dans la suite nous avions un Congrès de sourds instruits par la méthode orale pure, peut-être arriverions nous à des conclusions différentes. D'ailleurs les uns pas plus que les autres n'ont le droit d'entraver le progrès. je ne sache pas que l'abbé de l'Épée ait été inventé par un sourd et si dans l'avenir ou trouvait un moyen de rendre l'ouïe aux sourds, ceux-ci auraient-ils le droit de refuser ?

Pour nous, dans cette réunion, nous n'avons voulu voir que les accents de la reconnaissance s'élevant vers celui qui a rendu le sourd-muet à lui-même. Est-il rien de plus touchant que de voir ces hommes de nationalités si différentes, s'unissant pour redire à la face du monde que l'abbé de l'Épée a été leur sauveur, que la reconnaisance de ses enfants sera éternelle et que sa mémoire vivra à jamais dans leur cœur.

Ad. Bélanger

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

Le Dictionnaire Larousse dans une nouvelle édition (1890) la 82e, donne en tête du volume. page 11, l'alphabet des sourds-muets et page 10 celui des aveugles. Il est regrettable que cette innovation arrive précisément au moment ou cet alphabet devient inutile par suite de l'application de la méthode orale pure dans nos institutions françaises.

Signalons parmi les 500 portraits qui ornent la deuxième partie du dictionnaire celui de l'abbé de l'Épée. (Avis aux collectionneurs).

* * *

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement se termine au mois de Décembre de vouloir bien le renouveler au plus tôt.

Le mode le plus simple est l'envoi d'un mandat poste.

Abonnement pour la France 1 an		prix	9 fr.
—	— l'Etranger 1 an	—	10 fr.

En vente au bureau de la Revue, chez M. Eug. BÉLANGER imprimeur Gérant, la collection de la Revue française.

Cette collection comprend :

Première année	Prix	4 fr.
Deuxième —	—	9 fr.
Troisième —	—	9 fr.
Quatrième —	—	9 fr.
Cinquième —	—	9 fr.

L'imprimeur-gérant E. Bélanger 225, rue St-Jacques

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets

6me année. N° 10 Janvier 1891.

ÉPHÉMÉRIDES

de la Surdi-mutité en France

JANVIER

1. *1874.* — Création du Bulletin de la Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France. Cette Revue trimestrielle a paru pendant trois années.

5. *1795.* — Loi de la Convention qui maintient et conserve les deux institutions de sourds-muets de Paris et de Bordeaux. Cette loi annule un décret du 28 juin 1794 par lequel la Convention avait décidé, sur le rapport de Roger-Ducos, qu'il serait établi six écoles de sourds-muets sur divers points de la République. Elle met également à néant le rapport et le projet de décret, présentés par Maignet, sur l'organisation de ces six établissements et sur celle d'une école centrale pour l'instruction des professeurs.

6. *1847.* — M. Wilhorgne soumet aux professeurs de l'Institution des sourds-muets de Paris un nouveau système d'écriture manuelle, qu'il nomme *Dactylographie* et qui, suivant lui, aurait remplacé avantageusement la Dactylogie.

7. *1750.* — J. R. Péreire est admis à présenter au roi Louis XV, son élève d'Azy d'Etavigny.

12. *1845.* — Mort de l'abbé Jamet, ancien recteur de l'Académie de Caen, supérieur général de la Congrégation du Bon-Sauveur, fondateur et directeur de l'institution des sourds-muets de Caen.

13. *1751.* — J. R. Péreire présente à l'Académie royale des Sciences, son élève Saboureux de Fontenay, dont l'éducation avait été ébauchée, dès 1746, par un entrepreneur de bâtiments à Ganges, nommé Lucas.

14. *1800.* — L'abbé Sicard, bénéficiant du rappel d'un certain nombre de personnages proscrits par un arrêté du Directoire du 5 septembre 1797, annonce à Bouilly, auteur dramatique, qu'il vient de sortir de sa retraite du faubourg Saint-Marceau, pour reprendre ses fonctions à l'institution des sourds-muets. La grâce de Sicard était due, en grande partie, à l'impression que Bonaparte avait emportée d'une représentation de *l'abbé de l'Épée,* de Bouilly.

18. *1871.* — Monseigneur Freppel, évêque d'Angers, prononce, dans l'église Sainte-Clotilde, un discours en faveur de la Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets.

20. *1751.* Diderot envoie à l'impression le manuscrit de sa « Lettre sur les sourds-muets à l'usage de ceux qui entendent et qui parlent.

22. *1761.* — Ernaud, rival de J. R. Péreire, présente à l'Académie des Sciences, un mémoire sur les sourds-muets et sur l'application de sa méthode pour les instruire. Il avait présenté à cette Compagnie, en 1757, son élève le jeune Franck, neveu du chevalier d'Arcy. A la fin de 1762, Péreire remit à l'Académie une réponse au mémoire d'Ernaud,

25. *1800.* — L'abbé Sicard, qui venait de rentrer à l'Institution des sourds-muets, donne sa première séance et revoit ses élèves dont il avait été éloigné depuis 28 mois.

27. *1721,* — Buffon, Ferrein et Mairan présentent à l'Académie des Sciences un rapport sur les progrès qu'ils ont été appelés à constater chez le sourd-muet Saboureux de Fontenay, élève de J. R. Pèreire. Les mêmes rapporteurs avaient été chargés, en juillet 1749, d'examiner un autre élève, le jeune d'Azy d'Etavigny.

30. *1844.* — Arrêt de la Cour de Cassation déclarant valable une donation entre-vifs faite par un sourd-muet illettré, dont les intentions ont été clairement manifestées à l'aide du langage des gestes.

31. *1875.* — Représentation, au théâtre de la Porte Saint-Martin, avec Conférence de M, Ad. Franck, de l'Abbé de l'Epée, drame historique par Bouilly.

(*A suivre*)

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PAROLE

AUX SOURDS-MUETS

par le R.P. Constantin MATTIOLI

DES ECOLES PIES

Professeur à l'Institut Royal Pendola de Sienne

traduit de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur,

par O. Claveau (*suite*)

SECONDE PARTIE (1)

De la réunion des syllabes en mots et des mots en propositions, phrases et périodes.

De même que nous avons eu à enseigner un à un au petit sourd-muet les sons élémentaires de la parole, ainsi est-il nécessaire de l'habituer par industrie et peu à peu à lier ensemble ces éléments pour former les mots et par suite les propositions et les phrases. Si l'on négligeait cet exercice dans l'enseignement, on s'exposerait à subir de graves et amers mécomptes et à perdre le meilleur fruit de ses peines. Plus d'une fois je me suis entendu dire et répéter, même par les personnes les plus considérables sous tous les rapports, que la voix de bien des sourds-mnets perd graduellement de son intensité et de son naturel à mesure que l'on passe des syllabes aux mots, des mots aux propositions et qu'elle dégénère bien plus encore quand on arrive à la formation des périodes. Comme ce phénomène ne se produit pas chez les entendants, on ne devrait pas, ce semble, le rencontrer davantage chez les sourds-muets, puisque les organes de ceux-ci ne sont pas faits autrement.

Et, comme il n'y a pas d'effet sans cause, il y a une

(1) Le premier chapitre de cette seconde partie est consacré dans le texte original à l'accent tonique et ne saurait avoir qu'un intérêt secondaire pour les maîtres français. On a cru devoir l'omettre ici pour cette raison. (NOTE DU TRADUCTEUR)

cause à cela, une cause que nous avons le devoir de rechercher pas à pas et par tous les moyens possibles. Il est des personnes qui veulent la trouver dans la mue de la voix ; mais cette raison ne saurait nous satisfaire, car si telle était l'origine du défaut dont il s'agit, ce défaut ne devrait pas se révéler dans le passage des syllabes aux mots, mais seulement à l'époque de la puberté et non pas à mesure qu'on avance dans le cours d'enseignement. Je soupçonne que le malheur provient en grande partie de ce qu'on n'a pas suffisamment insisté, comme il arrive bien souvent, sur l'étude de la liaison des mots. En réfléchissant bien, nous voyons que ce n'est pas la même chose de prononcer d'abord *ba* puis *teau* ou de prononcer *bateau* d'un seul jet. Il en est de même de la liaison des mots entre eux ; dire : *Pierre — se — rend — à — l'école* n'est pas la même chose que de dire *Pierre se rend à l'école*, que de prononcer la phrase d'une haleine ou d'un seul coup, au lieu de s'y reprendre à quatre fois.

Pour prononcer un mot de deux, trois, quatre syllabes d'une seule émission de souffle, il faut au sourd-muet une force de respiration deux, trois, quatre fois plus grande (1). Il en faut dire autant lorsqu'il s'agit pour lui de prononcer plusieurs mots. Les dire l'un après l'autre sans s'arrêter ni reprendre haleine lui sera plus difficile que de les prononcer un à un. Si l'élève ayant à prononcer le mot *commandement*, par exemple, a la liberté d'articuler syllabe à syllabe, il pourra prendre haleine, c'est-à-dire inspirer quatre fois, s'il le veut, tandis qu'il faut prononcer le mot tout entier d'une haleine pour lier et pour fondre ensemble les quatre sons. Si le

(1) L'auteur parle évidemment ici, comme la suite le fera voir, du sourd DÉMUTISÉ mais qui est encore loin du terme de son cours d'études u dont l'instruction est restée incomplète et qui n'a pas été suffisamment exercé à lier les syllabes et les mots. Tout le souffle de chaque expiration se dépense sur un petit nombre de syllabes. De là une déperdition de forces tout à fait désastreuse pour la personne qui parle en même temps qu'une fatigue réelle pour l'auditeur.

(NOTE DU TRADUCTEUR

sourd-muet doit énoncer les mots suivants : *Le premier des commandements*, il trouvera beaucoup plus aisé de se reposer cinq, six, huit fois au lieu d'une. Cependant, pour que l'on puisse dire que ces mots ont été prononcés d'une manière *humaine*, convenable, il faut qu'ils soient dits d'une seule émission de voix, de souffle. C'est ce que le sourd-muet ne fera jamais s'il n'y a pas été préparé graduellement et habitué au moyen d'exercices bien choisis. Aussi tous les professeurs de sourds-muets et spécialement ceux qui sont chargés d'enseigner l'articulation doivent-ils faire grande attention à ce que leurs élèves, quand ils ont à prononcer des mots et des phrases, ouvrent bien leurs poumons à l'air et cela de la manière la plus naturelle, la plus conforme à ce qui se passe pour chacun de nous. Il ne faut jamais permettre que les sourds-muets emploient en parlant cette façon hachée, sautillante, procédant par à-coups qui produit sur l'audition une impression si désagréable et si pénible. Il faut dès le début habituer les élèves à prononcer les mots et les phrases à voix égale, simple et naturelle et, si on les achemine vers ce but par degrés, au fur et à mesure qu'ils avancent dans l'étude de la parole artificielle aussi bien que dans le cours de l'instruction générale, toujours à l'aide d'exercices bien appropriés, jamais en les forçant, on ne rencontrera pas de difficultés. Le succès s'obtiendra même aisément, les élèves s'habituant à se servir convenablement de leurs poumons, à débiter avec règle et mesure la quantité d'air nécessaire pour la production de chaque son, à ne pas la dépenser toute entière sur les premières syllabes. Autrement, ils seront exposés à rester court quand il s'agira de continuer, obligés qu'ils seront de reprendre haleine, d'où résulte ce parler pénible, ingrat, qui, les besoins et les difficultés s'accroissant, finit par devenir inintelligible.

La gymnastique des poumons, l'extension ou la durée de l'expiration sont, nous ne saurions trop le répéter, la chose la plus essentielle pour la prononciation et, si

la prononciation est incomplète ou viciée, nous ne pourrons concevoir l'espérance de conduire l'éducation à bonne fin. A mesure que l'instruction avance, que le langage se développe, les besoins augmentent, les difficultés aussi et les embarras, et si la prononciation ne repose pas sur des bases bien établies, se prêtant à un développement large et naturel, la parole des jeunes gens, au lieu de prendre de la force, du moëlleux et de la souplesse, dépérira de plus en plus, selon l'observation qui en a été faite, comme nous l'avons dit, par beaucoup de personnes. On n'insistera donc jamais assez sur la nécessité de la gymnastique pulmonaire, sur la liaison graduelle et naturelle des sons, spécialement dans le cours préparatoire ou cours d'articulation. Si, dans cette période, nous ne pouvons faire prononcer de longues propositions ou de longues phrases, nous suppléerons à cet exercice en faisant répéter plusieurs fois, tout d'une haleine, un seul et même mot. Dans l'instruction du sourd-muet tout est effet de l'art et, de même que c'est par artifice que nous lui enseignons à faire le premier pas, à savoir l'articulation de la syllabe, nous devons par le même moyen lui enseigner à faire le second pas, le troisième, le quatrième, nous aidant de l'art pour acheminer constamment l'élève vers l'imitation de la nature, avec la persévérance et la patience qui sont les seuls et nécessaires éléments à mettre en jeu pour obtenir de bons fruits.

A quel moment l'on doit commencer l'enseignement du langage.

Supposons nos petits sourds-muets arrivés au point de savoir bien prononcer toutes les combinaisons simples ou composées ; supposons que leurs poumons fonctionnent régulièrement et fournissent aux besoins d'une respiration large et prolongée ; que les élèves soient en état de lier ensemble toutes sortes de syllabes et de mots et de les lire sur les lèvres. On est bien en

droit, ce me semble, de demander quand il y aura lieu de commencer l'enseignement du langage, enseignement qui est précisément le but que nous nous proposons d'atteindre en donnant au sourd-muet la parole articulée. Cette question qui, à première vue, semble n'en être pas une et peut paraitre superflue à quelques uns, présente, si nous y réfléchissons bien, la plus grande importance et de la solution qu'on y donne dépend souvent le bon ou le mauvais succès de nos travaux. Afin de pouvoir en mieux juger, cherchons à nous rendre compte brièvement des résultats qui découlent des diverses solutions possibles.

Il y a des professeurs qui, du moment où le sourd-muet est arrivé à ébaucher deux articulations dont la réunion présente le sens d'une chose quelconque, font faire la liaison de ces éléments à l'enfant, luî montrent l'objet correspondant au mot et commencent tout de suite l'enseignement du langage; qui continuent à suivre cette marche à mesure que l'élève parvient à prononcer de nouveaux sons, en s'attachant plus à lui faire apprendre des noms qu'à lui enseigner les éléments essentiels et indispensables pour la formation de ces noms. Ils semblent croire qu'ils donnent à juger de la capacité et de l'habileté de leurs élèves plutôt d'après le nombre des mots que ces enfants sont mis en état de prononcer Dieu sait comme, que d'après la correction, la fermeté, la précision, le naturel des positions de l'organe vocal. Par ce système, ils arrivent en peu de temps — au moins, c'est ce qu'ils disent et prètendent — à parcourir tout le chemin difficile, ardu de l'articulation et à mettre dans la tête de leurs élèves la moitié du vocabulaire. Comme si le malheur d'être sourds, au lieu de rendre les pauvres petits, qu'ils instruisent, inférieurs aux autres enfants, leur donnait, tout au contraire, une grande supériorité ! Mais tout cela n'est qu'une vaine illusion, une erreur tout à fait fatale. Le rêve ne tardera pas à s'évanouir et en même temps que le rêve on voit disparaître les fruits recueillis avec si peu de peine. Les

mouvements de l'organe vocal qni n'ont pas eu le temps de se délier convenablement et de bien se fixer dans les positions voulues ne tardent pas à se déranger, s'exécutent mal et au hazard ; les sons se confondent et se perdent et le malheureux édifice, bâti sur le sable, aux assises mal cimentées, se disloque entièrement, tombe en ruines. Le succès est compromis pour toujours. Toutefois, à dire vrai, il n'y a qu'un petit nombre de tels maîtres et ceux-ci ne se rencontrent que parmi les gens tout à fait inexpérimentés.

Il en est d'autres qui enseignent à articuler avec un certain degré de naturel et de précision, mais qui sont poussés, eux aussi, par l'envie folle de hâter l'enseignement du langage; qui, pour avoir la satisfaction d'entendre leurs élèves prononcer des noms et quelques propositions simples, ne consacrent pas tous les soins et tout le temps nécessaire, à bien fixer et assurer en eux les mouvements mécaniques et le développement normal de la respiration. C'est là encore une méthode défectueuse et qui tombe en discrédit. On doit être dorénavant bien persuadé que, pour retirer de bons, réels et stables résultats de l'enseignement de la langue articulée aux sourds-muets, il faut faire précéder ce, enseignement d'exercices relativement prolongés et bien compris d'articulation mécanique pure et simple, exercices nécessaires pour développer la respiration, pour donner aux organes employés au service délicat de la parole, élasticité, agilité et sûreté.

L'expérience a démontré que le meilleur système consiste à enseigner d'abord toutes les articulationst sans se laisser entraîner par le désir immodéré d'avancer, mais en prenant soin, au contraire, de s'arrêter incessamment sur ce qu'on a déjà fait pour mieux préciser et affermir les positions acquises, pour donner la fixité et la force de l'habitude aux mouvements mécaniques de la phonation, à l'aide d'exercices continuels et prolongés, sans s'occuper aucunement de l'enseignement de la langue. Je ne veux pas dire pourtant qu'on

ne puisse faire prononcer aux commençants, durant le premier cours d'articulation, des mots entiers et même de petites phrases: Cet exercice pourra au contraire servir beaucoup pour la liaison des sons et pour donner du moelleux à la voix, mais ceci à la condition qu'on le fasse seulement à titre d'exercice purement mécaniueq d'articulation et qu'on ne s'occupe nullement du sens des mots. (1). D'ordinaire l'enseignement de la langue pendant la première année de classe préparatoire est nuisible, à cause du danger qu'il entraîne d'éparpiller l'attention du maître et de l'élève et de faire négliger la partie essentielle, c'est-à-dire l'articulation, chose qui peut arriver malgré nous et à notre insu. Tout le monde conviendra que la tentation ne saurait être plus forte ni plus propre à nous séduire : d'une part, la curiosité naturelle aux jeunes enfants qui, après avoir appris quelques noms, deviennent très désireux d'en apprendre de nouveaux, prennent en aversion la simple et aride articulation qui ne leur offre aucun attrait et se mettent à tourmenter le professeur pour savoir comment s'appelle ceci et comment s'appelle cela; d'un autre côté, le professeur flatté dans son amour propre quand il voit ses élèves répéter avec facilité des noms et de petites phrases se laissera facilement entraîner par leur insistance. Il se mettra à enseigner la langue et, comme conséquence, pour avoir voulu cueillir les fruits avant la maturité, il laissera la plante s'étioler, se dessécher, en négligeant l'exercice nécessaire de la formation complète des éléments de la parole. Certes, c'est une chose dure et bien ennuyeuse que d'avoir, pendant des mois et des mois, à travailler sur des sons détachés, monotones, souvent avec de

(1) N'est-ce pas ici le lieu de se rappeler le tempérament si sage qu'un autre maître éminent, l'abbé Jules Tarra, formulait en ces termes : Donner le sens d'un certain nombre de mots bien choisis à titre de récompense de l'articulation correcte et bien assurée obtenue pour ces mots » (NOTE DU TRADUCTEUR)

grandes difficultés, mais on ne laissera pas que d'être soutenu par la pensée des grands avantages que notre travail habile et patient procurera à nos chers petits muets si, en tenant cette conduite, nous parvenons à fonder sur des bases très solides et sûres l'édifice que nous nous proposons d'élever. Du reste c'est une nécessité. Il faut la subir. Si nous voulons que les sourds-muets parlent, il ne s'agit pas de regarder aux sacrifices mais de donner l'enseignement comme il doit être donné.

Tous ceux qui ont quelque peu la pratique de l'enseignement de la langue donné au sourd-muet par la méthode orale savent combien il est pénible et difficile de marcher,et même de marcher très mal, avec des enfants mal campés sur les principes, ou qui n'ont pas toutes les articulations, ou qui ne savent pas lire sur les lévres. Il y a là de quoi épouvanter les plus courageux et il vous vient une sueur froide rien que d'y penser. A chaque pas l'on est contraint de s'arrêter, soit pour rectifier une position fausse, soit pour enseigner une articulation nouvelle et indispensable, soit par ce qu'on ne peut réussir à se faire comprendre. En pareil cas et presque fatalement le pauvre professeur en arrive, au bout du compte, à se déclarer vaincu,recourt à quelque autre moyen pour faire quelque chose et en finir. L'enseignement dépérit. Les pauvres sourds-muets prennent en aversion la parole aussi bien que celui qui l'enseigne et, au terme de leurs études, s'en vont muets comme ils étaient venus.

Mais comme la scène change quand nous nous mettons à enseigner la langue à des élèvos bien préparés, chez lesquels l'articulation est claire et distincte, dont la respiration est bien développée et naturelle et qui sont bien acheminés dans la voie de la lecture snr les lévres ? Il n'est rien qui donne plus de satisfaction et qui, en même temps, coûte moins de sacrifices et de fatigues. En un jour, on fait plus avec ces enfants qu'on ne pourrait faire avec d'autres pendant une semaine et même un mois. Les èlèves deviennent vifs, gais, contents, Les heures de classe s'écoulent avec rapidité et le béné-

fice qu'on réalise, si je puis me servir de cette expression, devient surprenant, pour ne pas dire absolument merveilleux.

(*A suivre*)

ERRATA : P. 200, 8e ligne de la note. *Au lieu de* pour marquer l'accent et en même temps... *lire* pour marquer l'accent en même temps que l'on redouble la consonne et.,.

P. 200. 13e ligne de la note. *Au lieu de* le procédé qui existe *lire* le procédé direct qui existe...

P. 208, ligne 11. *Au lieu de* combinaisons *lire* conditions. *Le membre de phrase auquel appartient le mot sera par conséquent;* Si l'une ou l'autre de ces conditions n'était pas remplie.

STATISTIQUE

Des Institutions Françaises de sourds-muets

Nous commençons dans ce numéro la publication de la statistique de nos écoles françaises. Nous remerçions MM. les Directeurs qui nous renvoyé avec empressement leur feuille de renseignement.

Nous prions à nouveau ceux auquels nous envoyons aujourd'hui pour la 3me fois une feuille de vouloir bien nous la renvoyer au plus tôt. Nous désirons terminer cette statisque dans le prochaiu numéro et il y a intérêt pour tous à ce qu'elle soit aussi complète que possible.

Institution d'Angoulême

Directeur : M. Elien Lagrange,

2 professeurs. — 20 élèves. — 2 classes

Méthode orale pure.

14 boursiers ; Durée de la bourse : 8 ans.

L'Institution d'Angoulême est reconnue d'utilité publique par décret ministériel du 13 Novembre 1874

Institution du Bon-Sauveur (Albi)

Directrice: Madame Massut supérieure du Bon-Sauveur

11 professeurs — 66 élèves — 10 classes (36 garçons, 30 filles

Méthode orale pure

Faible subvention départementale

Le Bon Sauveur s'est chargé de prendre tous les sourds-muets du Tarn et les garde au delà même d'une période de 9 ans

---

Institution de la Providence d'Annonay, (Ardèche).

Directrice : Sœur Marie Archange.

3 professeurs — 19 élèves — 3 classes.

Méthode orale pure.

Il n'y a ni bourses ni boursiers l'institution est entièrement gratuite.

Institution de Bourg.

Directeur : Frère Roger, des Ecoles chrétiennes

3 professeurs — 24 élèves — 3 classes.

Méthode Orale pure.

12 boursiers : Durée de la Bourse, Ain, 8 ans. Côte-d'Or, 6 ans.

Institution Nationale des sourdes-muettes de Bordeaux

Directeur : M. Cavé-Esgaris.

34 professeurs — 223 élèves — 23 classes.

Méthode orale pure.

201 Boursières. Durée de la bourse : 8 ans.

Institution de Besançon-Saint-Claude (Doubs).

Directeur : Frère Romule-M. des Ecoles chrétiennes.

7 professeurs — 40 élèves — 5 classes.

Méthode orale pure.

25 boursiers ; Durée de la bourse : 8 ans.

Institution de Notre-Dame du Calvaire, Bourg-la-Reine (Seine).
Dirigée par les Religieuses de Notre-Dame du Calvaire.
6 professeurs. — 36 élèves. — 4 classes.
Méthode orale pure.
1 Boursier; Durée de la Bourse : 8 ans.

Institution de Besançon à Pélousey. (Doubs).
Directrice : Sœur Céleste de la Croix.
5 professeurs — 50 élèves — 5 classes.
Méthode orale pure.
39 boursiers ; Durée de la bourse : 5 ans. Haute-Saône; 7 ans, Jura ; 8 ans, Doubs.

Institution de la Chartreuse d'Auray (Morbihan)
Directeur l'abbé Bouchet
7 professeurs, — 80 élèves — 7 classes
Méthode orale pure
Bouriers; Durée de la Bourse Morbihan 10 ans; Loire-Inférieure 8 ans ; Vendée 6 ans.

Institution de Chaumont (Pny-de-Chaumont)
Directeur F. Macaire, Institut des fréres du Sacré-Cœur
3 professeurs — 14 élèves — 3 classes
Méthode orale pure.
14 Boursiers; Durée de la Bourse 6 ans.

Institution de Chamulières, Clermont-Ferrand.
Directeur : Frère Jovinien, des Frères de St-Gabriel
4 professeurs — 30 élèves — 4 classes.
Méthode orale pure.
17 boursiers; Durée de la Bourse, Puy-de-Dôme : 6 ans Corrèze : 8 ans.

Institution de Currières, par Saint Laurent du Pont (Isère).

Directeur : Bertho Odilon. frère Paul des Frères de Saint-Gabriel.

6 professeurs — 50 élèves — 5 classes.

Méthode orale pure.

Institution gratuite entretenue par les RR. Pères Chartreux.

Les cours sont de 7 ans.

Institution Nationale de Chambéry.

Directeur : F. M. Baudard.

71 élèves-garçons — 28 élèves-filles.

Les garçons sont répartis en 7 classes (2 sections de 1re année et les filles en 3 classes.

Méthode orale pure.

Durée de la Bourse : 7 ans à partir du 1re octobre 1890

Institution d'Elbeuf (Seine-Inférieure).

Directeur : Louis Capon.

3 professeurs — 16 élèves — 3 classes.

Méthode orale pure (depuis 1871, date de la fondation de l'Ecole).

10 boursiers : Durée de la Bourse : Seine-Inférieure. 8 ans.

(*A suivre*).

DU SECTIONNEMENT RATIONNEL

des élèves dans les écoles de Sourds-Muets

Si, en thèse générale, il est démontré que tous les sourds-muets peuvent bénéficier des bienfaits de l'instruction, il s'en faut que ce soit au même degré; ce qui explique surabondamment les différences qui existent dans leurs moyens respectifs d'assimilation.

Quelques-uns, en effet, sont intelligents au sens absolu du mot; d'autres le sont beaucoup moins, tout en conservant une certaine clarté d'esprit, les derniers enfin qu'on a appelés les arriérés n'arrivent jamais qu'à des résultats relatifs, quels que soient les moyens employés dans leur instruction.

On pourrait, d'ailleurs, rapprocher ces trois catégories de sourds-muets, de nos élèves des Lycées qui comprennent de même une élite appelée à aborder un jour les écoles Normale et Polytechnique, une moyenne se tenant dans une honnête médiocrité, et enfin l'inévitable queue composée de ce qu'on a si aimablemeni nommé les cancres.

Cette constatation établie, il importe de reconnaître que l'unité d'enseignement et l'homogénéité d'une classe sont des conditions indispensables pour la réalisation de progrès constants.

Nous avons pu remarquer, au cours de nos observations, combien est pénible la tâche d'un professeur chargé d'une classe contenant des éléments essentiellement divers.

Et il n'est pas impossible que nous assistions un jour à ce spectacle singulier d'un professeur ayant deux ou

trois sections distinctes dans sa classe et faisant à chacune d'elles un cours spécial.

On voit immédiatement les conséquences fâcheuses de cet état de choses: une perte de temps considérable et l'activité individuelle insuffisamment surveillée.

Il est de toute nécessité que nous puissions nous adresser à tous nos élèves en même temps, et qu'à partir de la 2me année, l'enseignement individuel ait presque complètement disparu. Nous pourrons ainsi donner à la parole la place d'honneur qui lui convient et laisser à l'écriture un rôle effacé.

Pour atteindre ce but, il est nécessaire de former des classes aussi homogènes que possible, il importe qu'après une période d'observation qui, selon nous, doit durer de 2 à 3 ans, on réunisse non point des intelligences égales (ce qui n'est pas possible) mais toutes celles qui auront entre elles un certain nombre de points communs.

Nous aurons ainsi formé une première section incomparable dont tous les élèves saisiront immédiatement les explications données et dont l'instruction sortira du terre à terre habituel pour atteindre un niveau plus élevé.

Nous estimons qu'un professeur expérimenté, à la tête de cette classe, pourrait développer rapidement l'enseignement de la langue; et, tout en donnant une importance capitale aux formules usuelles, arriver en 5e année à une connaissance très satisfaisante du français Il pourrait alors aborder les connaissances générales, agrandir considérablement l'horizon de ses élèves et compléter leur instruction par des lectures choisies qui seraient, à n'en point douter, parfaitement comprises.

Il est même présumable que le professeur pourrait dépasser les limites de nos programmes actuels en s'étendant d'une façon plus complète sur les questions d'une importance capitale et en abordant certaines questions d'ordre secondaire mais capables d'orner l'esprit de nos élèves de connaissances utiles,

Dans une 2me section nous grouperions les élèves d'intelligence moyenne, et nous pourrions avec eux, tout en suivant pas à pas les programmes d'enseignement, arriver à des résultats appréciables. Nous irions naturellement moins vite qu'avec les élèves de la 1re section nous procéderions, d'ailleurs comme on le fait actuellement dans toutes nos classes, puisque le professeur est obligé de se tenir dans une juste moyenne pour être compris. Avec les élèves de cette section, le professeur pourrait aborder l'enseignement de toutes les questions que comportent nos programmes.

Nous passons à la 3a section, à la section des arriérés, Ici l'enseignement deviendra plus pénible et l'écritnre pourra nous être d'une certaine utilité.

Nous aurons à surveiller particulièrement les exercices journaliers tendant au maintien d'une articulation correcte. Nous procéderons avec beaucoup de prudence et de lenteur dans l'enseignement de la langue et nous ferons des rècapitulations fréquentes.

Nous arriverons ainsi à dégager le cerveau de ces élèves des fantômes qui le hantent et à faire briller un peu de lumière et de vérité dans leur esprit.

Pour nous résumer, nous estimons que l'enseignement a fort à gagner à la sélection que nous préconisons; dans chaque section, en effet, l'émulation existera chez tous les élèves puisque chacun d'eux pourra un jour espérer conquérir le premier rang ce qui est toujours une satisfaction quoiqu'on en dise.

Le professeur pourra lui-même mieux saisir son rôle et donner exactement à ses élèves la culture intellectuelle qui leur convient.

Il va de soi que la sélection que nous proposons ne peut trouver son application que dans les grands établissements où chaque année les rentrées d'élèves atteignent un chiffre suffisant.

Dans les institutions où la population scolaire est moins nombreuse, on agira pour le mieux en tenant

compte dans la mesure du possible des considérations précédentes.

Pour terminer cet exposé sommaire d'une idée qui nous a semblé bonne et pratique, nous devons indiquer un argument qu'on nous a opposé : On nous a dit :

« A qui donnerez vous les arriérés ? — Il n'est guère intéressant de diriger une classe composée de pareils éléments. — Nous répondrons à cela que quelle que soit la classe qui nous soit confiée, il y aura autant de dévouement à exercer et autant d'honneur à récolter pour les uns et pour les autres et que d'ailleurs les préférences personnelles disparaissent devant la grandeur de la tâche que nous avons entreprise,

R. Duvignau.

REVUE DES JOUNAUX ETRANGERS

Organ der Taubstummen Anstalten

Aux numéros 11 et 12 se trouve le Compte-rendu du Congrès bavarois qui a eu lieu les 3, 4, 5 et 6 Août 1890, à Wurzbourg et dont j'ai déjà communiqué le programme dans le numéro 5 de la Revue. Il y avait 55 membres présents, principalement des instituteurs bavarois.

Le premier jour a été consacré aux exercices pratiques comme c'est l'habitude à ces congrès nationaux.

M. Wolf, directeur de l'institution était chargé de traiter avec les enfants de sa classe, qui fréquentent l'école depuis 1 an et demie, de leur entourage eu égard au développement des sons.

M. Schuster, le nestor des professeurs de sourds-muets de Wurzbourg, a fait avec ses élèves une description du chien.

M. Breu fut chargé de faire faire une comparaison entre la ache et le veau

M. Kroiss avait la tâche d'expliquer à ses élèves l'histoire sainte : " La visite des anges chez Abraham. "

Chaque exercice pratique a été suivi d'une discussion intéressante,

M. le D. Schœnlein de l'institut physiologique de l'université de Wurzbourg a fait une intéressante conférence sur " les fonctions des nerfs auditifs et faciaux, et sur l'enseignement de la langue par la lecture sur les lévres " conférence qui fut très-applaudie par l'auditoire.

M. Hahn parla de l'enseignement obligatoire des sourds-muets ; son exposé mérite toute l'attention. Il est très à désirer que cet enseignement, qui est déjà obligatoire dans quelques états, le soit bientôt dans toute l'Allemagne.

M. Kerner donne au n° 11 la fin de son intéressant article : " Le nombre et le premier enseignement de calcul au point de vue physio-psychologique " Il est à espérer que l'article paraîtra bientôt en brochure séparée.

C. Renz publie une note sur les ouvrages de Panduro et de Bonet et consacre quelques mot à feu Goguillot.

Blaetter fur Taubstummenbildung

Les numéros 21, 22 et 23, contiennent un article qui offre un intérêt général pour les maîtres de sourds-muets il est intitulé : Le rhytme dans la prononciation de nos élèves " L'article est, selon mon avis, bien écrit à tous les points de vue.

Non moins intéressant est l'article de Riemann : Sur l'enseignement des choses réelles ". M. Walther y ajoute quelques indications fort utiles concernant un guide sur cet enseignement.

Au numéro 23 se trouve la nouvelle loi sur l'éducation des sourds-muets en Prusse.

M. Schott parle dans un article du cœur (Gemut) et de son éducation chez l'enfant sourd-muet

M. Knauf traîte avec des élèves d'une classe supérieure sous le titre : " de la pratique " une fable ; " Le roitelet et l'ours " J'avoue que la manière dont il traîte son sujet me plait beaucoup : les expressions, les phrases sont celles des entendants

et non pas ce langage qu'on désigne volontiers par l'expression " un langage de sourds-muets " qu'on entend dans la plupart des institutions. M. Knauf, partant du principe, que le sourd-muet doit être préparé pour la vie, se sert par conséquent du langage des entendants — un langage nature simple et clair. —

C. Renz-Stuttgart

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

FRANCE

Méthode pour enseigner par la parole la langue maternelle aux sourds-muets. par Charles Perini, professeur à l'Institution des sourds-muets pauvres de la province de Milan. — Traduite de l'italien par une Religieuse « également versée dans la connaissance de l'italien et du français » — Partie du Maître. — Currière, Imprimerie de l'école des sourds-muets, 1890.

Nous avons signalé au moment de son apparition la Méthode orale italienne publiée par M. C. Perini, c'est une traduction de cet ouvrage qui nous est annoncée aujourd'hui.

En attendant que nous ayons reçu le volume pour le présenter à nos lecteurs, nous ne croyons mieux faire que de leur donner la préface de l'ouvrage écrite par notre éminent collaborateur, M. O, Claveau.

PRÉFACE

M. Charles Perini, professeur à l'Institution des sourds-muets pauvres de la province de Milan, a fait paraître en 1883 la « Méthode pour enseigner aux sourds-muets la langue maternelle, » dont on offre aujourd'hui la traduction au public français. On ne saurait, je pense, recommander plus sûrement ce livre qu'en disant de l'auteur qu'il a été. durant de longues années, associé d'une manière intime aux travaux de

M. l'abbé Tarra, formé avec des soins particuliers par cet homme éminent à la théorie et à la pratique de son art et qu'il a dignement répondu à ces soins. Je ne diminuerai même en rien les mérites personnels de M. Perini en réclamant pour son ouvrage ce titre d'honneur de réflèter fidèlement les traditions du maître si malheureusement et si prématurément enlevé par la mort depuis l'impression du livre de son élève. Ces traditions doivent nous être doublement chères, car l'abbé Tarra a maintes fois déclaré que l'ouvrage classique de notre illustre compatriote J,-J. Valade-Gabel était, par le fond de la méthode, le meilleur guide que l'on pût suivre. — Hommage que nous devons retenir pieusement, venant d'une autorité si compétente et si haute.

Mais, tout en suivant le plan général trace par l'ancien directeur de l'Institution nationale de Bordeaux, chaque maitre trouve encore un champ assez vaste pour développer, avec son originalité propre, les procédés qui font pénétrer dans les jeunes intelligences les idées et leurs formes linguistiques.

Une religieuse vouée à la même carrière d'enseignement, d'une expérience consommée, également versée dans la connaissance de l'Italien et du français, s'est chargée de traduire le livre de M. Perini. La tâche était plus ardue qu'on ne le croirait peut-être au premier abord et appelait tout au moins des précautions très délicates. En effet, malgré l'analogie habituelle des deux langues, bien des différences syntaxiques viennent troubler le parallélisme de locutions puisées à une même source et, dans plus d'un cas, des nuances de sens qui ne sont pas sans importance séparent des mots qui présenteraient aux yeux d'un observateur superficiel un aspect presque identique.

A part les modifications de détail qui s'imposaient à ce titre, à part l'abandon qu'on a dû faire d'une terminologie grammaticale qui eut déconcerté nos habitudes et dont les élèves n'ont aucunement à se préoccuper, la

traduction a suivi avec une exactitude complète le texte italien.

Les RR. PP. de la Grande-Chartreuse ont bien voulu se charger de devenir, avec l'agrément de l'auteur, les éditeurs désintéressés de la Méthode de Perini traduite en notre langue, donnant ainsi une preuve nouvelle de leur inépuisable dévouement à toutes les œuvres généreuses.

L'éducation des sourds-muets devait avoir d'ailleurs un attrait particulier pour une communauté qui entretient à ses frais la belle institution de Currière, près Saint-Laurent-du-Pont, où cinquante jeunes sourds-muets reçoivent dans des conditions de gratuité absolue l'instruction donnée par des instituteurs d'élite.

Ce serait une véritable ingratitude que d'omettre ici le nom de M. l'abbé Hiboux, aumônier de l'Institution de Currière, qui a bien voulu prendre sous son patronage la publication du volume que nous présentons au lecteur et en surveiller l'impression.

O. Claveau
Inspecteur général honoraire
des établissements de bienfaisance

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

UN ARBRE DE NOEL

L'institution de la rue de Longchamps, que Madame Auguste Houdin, continue à diriger avec un succès digne des excellents souvenirs laissés par le regretté fondateur de cet établissement, offrait, le 25 décembre, sa fête traditionnelle à ses élèves et à leurs familles. Le programme comprenait un dialogue et une comédie en deux actes, dans lesquels se sont fait entendre une douzaine d'élèves dont les jeunes filles de tout âge formaient la majorité. Ces exercices ont permis de constater que Madame Houdin et ses habiles collaboratrices savent tirer, tout le parti possible des ressources vocales que la nature a distribuées avec plus ou moins de générosité aux enfants qui leur sont confiés.

Les élèves les plus âgés, et qui paraissent à la veille de faire leur entrée dans la société ont été particulièrement remarquables par la pureté de leur diction. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les douces émotions que ces résultats éveillaient dans les cœurs des parents. Leur joie redoubla, lorsqu'ils entendirent éclater des exclamations admiratives de leurs chers petits devant l'apparition d'un arbre de Noël étincelant et luxueusement paré.

Mais, je l'avoue, la plus délicieuse impression qu'il me fut donné d'emporter de cette réunion m'est venue d'un autre spectacle : dans un coin de salon, de grandes demoiselles, élégantes et rieuses, tenaient une conversation animée que couvrait à peine le bruit de la fête. Que de choses amusantes l'on se disait et avec quel entrain remuaient les petites langues ! Je ne me lassais pas d'écouter. Qu'on me pardonne cette indiscrétion : ce n'était pas le sujet de la causerie qui m'intéressait, j'étais surtout ravi de constater une fois de plus que la méthode orale pure a du bon ; car mes gentilles bavardes *avaient été* des sourdes-muettes, élèves de la veille, heureuses de revoir leurs amies de la grande classe.

Nécrologie. — M. Tournier. — L'Institution nationale de Paris si éprouvée pendant l'année 1890, après avoir perdu, son zélé professeur de jardinage, M. Rivière, son médecin adjoint, M. le docteur Calmettes et un de nos meilleurs Collègues M. Goguillot, vient encore de faire une perte sensible en la personne de M. Tournier, professeur adjoint, décédé à Aubervilliers, le 14 décembre 1890, après une longue maladie à l'âge de 31 ans.

M. Emile Lacroix. — Nous apprenons également la mort de M. E. Lacroix, ancien élève de l'Institution de Paris. Très instruit, très distingué, M. Lacroix faisait honneur à l'Institution qui l'avait instruit et était devenu un dessinateur et un graveur de beaucoup de talent. M. Lacroix est mort le 23 décembre 1890, à l'âge de 32 ans. Sa perte est vivement ressentie par l'Association amicale des sourds-muets dont il fut le Secrétaire général.

L'imprimeur-Gérant Eug. BÉLANGER, 225, rue St-Jacques Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
6me année. N° 11 Février 1891.

EPHEMERIDES

de la Surdi-mutité en France

FÉVRIER

1. *1828.* — M. Piroux, qui était venu étudier la méthode à l'Institution de Paris, fonde une école de sourds-muets à Nancy.

2. *1818.* — Le Docteur Blanchet est attaché à l'Institution des sourds-muets de Paris, en qualité de chirurgien spécialement chargé du traitement de la surdi-mutité.

3. *1831.* — Madame Veuve Vignette lègue des immeubles à l'Institution des sourds-muets de Paris, sous la condition que, à perpétuité, huit enfants sourds-muets, pauvres, seront admis gratuitement dans cette institution.

5. *1888.* — Mort de M. Fourcade, ancien instituteur de sourds-muets, qui donna des leçons d'articulation, en 1862 dans l'Institution de Paris, en 1865 dans l'institution de Bordeaux.

6. *1783* — Décision des membres de l'Académie de Zurich, que l'abbé de l'Épée avait pris pour arbitres à la suite de sa controverse avec l'instituteur Heinicke.

10. *1819.* — Visite du duc de Glocester à l'institution des sourds-muets de Paris.

13. *1794.* — L'Institution des sourds-muets de Paris est autorisée, par une délibération de la Convention, à s'établir dans les bâtiments du séminaire de Saint-Magloire.

16. *1792.* — Réglements pour l'établissement des sourds-muets et des aveugles-nés, approuvés par les administrateurs du Directoire du département de Paris

19. *1862,* — Le Docteur Blanchet, chirurgien de l'institution des sourds-muets de Paris, est chargé du service médical de cet établissement, en remplacement du docteur Ménière, décédé.

20. *1786.* — Il est ouvert, à Bordeaux, une institution de sourds-muets, patronnée par Mgr. de Cicé, archevèque, et dirigée par l'abbé Sicard, aidé, pour l'enseignement, par l'instituteur Saint-Sernin qui, en raison de ses sacrifices et de son admirable dévouement devrait être considéré comme le véritable fondateur de l'école de Bordeaux.

21. *1761.* — Clairaut et Bezout, désignés par l'Académie des Sciences, présentent à cette Compagnie un rapport élogieux sur le mémoire envoyé par Ernaud le *22* Janvier précédent.

23. *1790.* — L'abbé Fauchet prononce l'oraison funèbre de **l'abbé de l'Epée** dans l'église de Saint-Etienne du Mont.

24. *1839.* — Mort de Bébian, ancien censeur des études à l'institution des sourds-muets de Paris, instituteur de grand mérite et habile réformateur de la méthode mimique.

25. *1805.* — Visite du pape Pie VII à l'institution des sourds-muets de Paris.

27. *1844* — L'Académie des Sciences Belles-Lettres et Arts de Lyon met au concours l'éloge de M. Degérando (Marie-Joseph), né à Lyon le 29 Février 1772.

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PAROLE

AUX SOURDS-MUETS

par le R.P. Constantin MATTIOLI

DES ECOLES PIES

Professeur à l'Institut Royal Pendola de Sienne

traduit de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur,

par O. Claveau (*suite*)

De la lecture sur les lèvres

Du moment où les jeunes sourds-muets sauront prononcer clairement et lire avec promptitude sur les lèvres, ils se trouverout presque daus les conditions où sont placés les enfants doués de tous leurs sens, avec cette différence que ceux-ci entendent la parole, tandis que les sourds-muets ne font que la voir — différence toujours très grande bien qu'étant la moindre que l'on puisse obtenir. Jusqu'ici nous ne nous sommes occupés que de l'articulation ; il est temps que nous en arrivions à traiter de la lecture sur les lèvres qui n'a pas une moindre importance.

Pour apprendre aux sourds-muets à lire sur les lèvres, il faut les habituer dès le commencement à fixer leur attention sur les mouvements des lèvres, de la bouche, de la langue et des autres parties de l'organe vocal qui concourent à la formation des sons, comme aussi sur les contractions du visage et sur les expressions de physionomie, afin de saisir les syllabes les mots et la signification que leur donne l'interlocuteur. C'est

là une chose qu'on ne doit point se flatter d'obtenir en un jour et qui réclame, comme l'articulation, de la constance et de la peine. Mais, bien qu'à première vue, un tel résultat paraisse tenir, pour ainsi dire, de l'impossibilité et du mystère, il est constant qne tous les sonrds-muets bien dirigés arrivent, et sans grands efforts, à lire couramment sur les lèvres. Il n'est pas rare même d'en trouver qui parviennent à soutenir toute une conversation avec quelque personne que ce soit et presque aussi couramment que s'ils étaient doués du sens de l'ouïe.

Tout le système de la lecture sur les lèvres repose sur ce fait que chaque son détermine un mouvement spécial d'nne on de plusisurs parties de l'organe vocal. Deux ou plusieurs mouvements égaux ne donneraient jamais qu'un même son. Il convient donc avant tout de faire l'éducation de l'œil des élèves, de leur apprendre à reconnaître et à distinguer les types ou caractères fondamentaux sur lesquels devra s'appuyer tout l'édifice que nous construisons peu à peu. Il est vrai que quelques uns de ces types se montrent au premier aspect avec un tel caractère de rapidité, de ressemblance ou si peu perceptibles qu'il semble impossible de les faire saisir et distinguer; mais en réalité, on les trouve par la suite sensibles, clairs, distincts, comme nous le ferons voir. Il faut aller très doucement au début et faire en sorte que les enfants se mettent bien en mémoire et arrivent à discerner les uns des autres les mouvements caractéristiques des sons qu'on est occupé à leur enseigner successivement.

Les exercices de lecture sur les lèvres doivent commencer tout en même temps que les exercices d'articulation et marcher du même pas que ceux-ci. Aussitôt que le petit sourd-muet est parvenu à articuler une syllabe, une parole, il doit apprendre à la lire sur les lèvres de son professeur ou de ses camarades. Dès ce moment, le maître doit se rappeler que tout ainsi qu'il est nécessaire aux parlants d'articuler distinctement

pour qu'il n'y ait pas de confusion, de même la manière dont il emploiera vis-à-vis de ses élèves la parole vivante doit être claire, égale, simple et naturelle. Il doit réfléchir que les mouvements de la bouche sont pour les yeux de ses petits sourds-muets ce que les sons se trouvent être pour l'oreille de l'entendant. Si donc il met dans son articulation quoi que ce soit d'artificiel, de forcé, d'exagéré, de conventionnel, il enseignera aux pauvres enfants un type faussé, qu'ils ne rencontreront sur les lèvres d'aucune autre personne. Aussi finiront-ils par s'embrouiller, par s'égarer et par ne savoir lire aucun mot que sur les lèvres de leur professeur. Les mouvements de leur bouche et même de tout leur organe vocal seront empreints d'exagération, s'il y a exagération dans ceux que le maitre offre à leur imitation. Il n'en résultera pas seulement cette mauvaise grâce dont le spectacle est si pénible, mais l'articulation de l'élève en souffrira, devant fatalement être émise d'une manière forcée.

On peut admettre qu'au début, pour faire saisir une certaine articulation ou la différence légère qui existe entre deux ou plusieurs sons, il convienne d'employer une position un peu plus marquée que la position naturelle. Ceci n'aura pas d'inconvénient pourvu que, tout aussitôt que la chose aura été saisie on rentre complètement dans la vérité en prononçant naturellement le son dont il s'agit. A force d'exercice, on habituera l'œil de l'élève à distinguer et à lire rapidement ce son sur les lèvres. Il importe beaucoup, pour cet objet, que le professeur étudie spécialement la nature, les traits de ressemblance et d'affinité des mouvements qui tendent le plus fréquemment à se confondre les uns avec les autres ; qu'il établisse entre eux une classification d'après le caractère qui leur donne le plus d'analogie et dont ses élèves ont le plus de peine à distinguer les nuances dans la pratique. Après avoir fait ce classement, il faut étudier sur soi-même ou sur les autres quelle est la caractéristique externe spéciale pour

chacun de ces mouvements. Puis, sur soi-même aussi, on fera reconnaître à la vue par les élèves les différences qui existent, si petites qu'elles soient. Au commencement, pour que l'enfant puisse mieux apprécier ces différences, et par raison de nécessité, on prononcera, comme nous venons de le dire, d'une façon un peu marquée; puis on fera petit à petit retour à la prononciation naturelle de laquelle il ne faudra plus s'écarter. Quand on aura obtenu que quelques articulations difficiles soient lues avec sûreté du premier coup d'œil, on les émettra alternativement deux à deux ou trois à trois, en prononçant en premier lieu tantôt l'une, tantôt l'autre. On réussira par ce moyen à dresser l'œil des éléves à une gymnastique trés avantageuse et qui, dans la suite, leur sera d'une immense utilité. Il faut faire beaucoup de ces exercices, mais toujours de très courte durée pour ne pas ennuyer les petits élèves, pour ne pas fatiguer l'œil et pour ne pas laisser l'attention se perdre. Appliquons-nous maintenant à réunir en groupes les articulations qui nous semblent avoir le plus d'affinité entre elles et qui d'ordinaire sont le plus sujettes à être confondues. Signalons du mieux qu'il nous sera possible leur nature et leurs différences.

J'estime que nous pouvons faire un premier groupe avec les consonnes *P*, *B*, *M*. Leur affinité est très étroite, la plus grande peut-être qu'on puisse rencontrer parmi toutes les autres articulations. Pour réaliser l'une ou l'autre d'entre elles, on ferme les lèvres de la même façon et il n'y a de différence que dans le degré de la pression, très forte pour la consonne *P*, un peu moindre pour le *B*, lente on relâchée pour l'*M*. Ce qui se passe pour la fermeture des lèvres se passe également pour leur ouverture et dans le même sens au moment où l'on articule. Quand on prononce la consonne *p*, les lèvres s'ouvrent instantanément, brusquement, la lèvre inférieure se portant en avant. Quand c'est le *B* qu'on prononce, les lèvres s'ouvrent egalement avec force, mais d'une façon bien moins vibrante ; les deux lèvres s'al-

longent un peu en avant et il se produit en même temps à leurs commissures une légère secousse dans les joues. Quand on articule l'*M*. les lèvres s'ouvrent aussi instantanément, mais sans aucun mouvemeut brusque, la lèvre inférieure se détachant, au contraire, légérement de la supérieure sans allongement ni tremblement d'aucune sorte. La différence entre ces divers mouvements est faible saus doute, mais facile néanmoins à apprécier par un œil bien exercé et sous l'empire de la nécessité.

Et quand même l'enfant n'arriverait pas à saisir certains petits mouvements, il n'en résulterait pas que nous dûssions nous tenir immédiatement pour vaincus et recourir à l'écriture sur le tableau ou, ce qui serait bien pis, à la mimique, ou encore faire intervenir l'exagération et la convention dans la manière d'articuler.

Nous pouvons faire un second groupe avec le *T* et le *D*. Quoique la différence entre ces consonnes ne soit pas bien grande, elle me parait plus facile à saisir que celles qui distinguent entre elles les consonnes du groupe précédent. Pour le *T* et le *D*, il y a parité dans l'ouverture des lévres et dans la dispostiion donnée à la langue à l'instant qui précède l'articulation. Dans un cas comme dans l'autre, la langue s'appuie contre l'extrémité antérieure du palais, précisément sur la ligne où l'arcade dentaire délimite le palais. Toute la différence consiste dans la maniére dont la langue se meut au moment de l'articulation. Quand on prononce le *t*, la langue se serre avec force contre les dents canines et, se portant en avant, se détache brusquement du palais, s'abaisse en laissant au-dessus d'elle nn petit vide très visible et, en même temps, il se produit dans l'ouverture des lèvres un léger élargissement du diamêtre. Si c'est le *D* qu'on prononce, la langue se porte bien aussi contre les incisives supérieures. mais avec beaucoup moins de force et non pas si en avant que pour le *t*. Elle se détache du palais avec un mouvement léger de haut en bas sans laisser aucun vide au dessus d'elle et sans élargissement notable de la bouche elle-même.

Nous placerons dans le troisième gronpe le *K* et le *G du*r. Ces consonnes ont aussi entre elles une étroite affinité et les mouvements qu'elles déterminent dans la partie externe de l'organe vocal, les seuls appréciables à la vue, se confondraient facilement les uns avec les autres, si l'œil n'est pas exercé au suprême degré et très attentif. Voyons pourtant s'il n'y a pas moyen de faire nne différence et, pour cela, dirigeons nos observations sur deux points de l'organe vocal : la gorge et la langue. Quand à la gorge. on s'aperçoit aisément qu'au-dessous du menton, à la partie qui se trouve le plus en avant, il se produit, tant pour le *K* que pour le *G*. deux mouvements, l'un de bas en haut déterminant un petit creux et l'autre de haut en bas accempagné d'un gonflement très prononcé. Ce gonflement est plus brusque et de moindre étendue lorsqu'on articule le *K*. La même chose se remarque à la gorge proprement dite, mais, lorsqu'on articule le *G*, on observe au bas de la *pomme d'Adam* un certain tremblement qui ne se produit pas pour le *K*. Toutefois, il n'est pas toujours donné de pouvoir observer cette partie de l'organe vocal. Aussi faut-il reporter toute notre attention sur la disposition de la langue. A la vérité, il semble à première vue que les choses se passent exactement de la même façon pour l'une et pour l'autre articulation. Mais un examen attentif fait reconnaitre entre elles une réelle différence : quand on prononce le *K*, la langue se tien très en avant et se soulève uu peu en formant un arc très accentué. Si l'on prononce le G, au contraire, elle se retire plus en arrière ; la partie de la langue qui se trouve le plus en avant s'abaisse. La raison en est que cette partie ne concourt pas à former l'arc que dessine la partie postérieure de la langue. De plus, les mouvements propres au *K* sont beaucoup plus brusques que les mouvements propres au *G*.

L'*L*, l'*N* et l'*R* ont entre elles une étroite ressemblance, ces consonnes étant toutes les trois des linguo-palatales et les mouvements d'articulation, très analogues, s'ef-

fectuant presque entièrement à l'intérieur de la bouche A raison de ces deux circonstances, ce sont ordinairement les consonnes dont on a le tort d'exagérer le plus l'articulation, l'*L* particulièrement et néanmoins les mouvements sont encore assez visibles et assez distincts pour qu'on puisse les apprécier en eux-mêmes et se rendre compte de leurs différences, même lorsqu'on prononce ces consonnes de la façon la plus naturelle du monde. Si nous commençons par l'*L*, la plus visible des trois, si aisée à reconnaitre et pourtant si malmenée d'habitude, nous voyons que, dans cette articulation, la bouche reste très ouverte, que la langue s'élève, se porte en avant et s'appuie en s'arrondissant contre la voûte du palais ; qu'au moment de l'articulation, elle se détache et retombe légèrement dans la partie inférieure de la bouche. Au cours de ces mouvements, le dessous de la langue est visible et l'on n'y observe rien de brusque. Dans l'*N*, la bouche s'ouvre beaucoup moins, conséquence de l'articulation qui se fait plus en arrière ; la langue exècutant le même mouvement général que pour l'*L*, ne s'allonge pas et ne se porte aucunement en avant. Au lieu d'appuyer sa pointe au palais, c'est la partie antérieure de la face dorsale qu'elle applique contre la voûte palatine. Le dessous de la langue n'est presque point visible. Les mouvements requis pour prononcer cette consonne sont, plus que tous les autres, effectués à l'intérieur de la bouche et cachés à la vue. Le trait le plus caractéristique qui la distingue de l'*L* est le mouvement de la mâchoire inférieure. Dans l'articnlation de l'*L*, la mâchoire inférieure ne se dérange pas ; pour l'*N*, elle se meut de bas en haut jusqu'à paraître rencontrer la mâchoire supérieure de laquelle elle s'éloigne ensuite d'un mouvement rapide à l'instant de l'articulation. Ainsi donc cette consonne, la plus difficile à lire sur les lèvres et qu'on pourrait appeler la consonne ténébreuse, présente des traits qui permettent de la reconnaitre et de la discerner d'avec ses con.

généres, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'exagération ou à quelque chose de conventionnel.

Le mouvement que la langue doit exécuter pour l'articulation de l'*R* a une certaine analogie avec celui que requiert la prononciation de l'*L* et de l'*N*, mais il s'en distingue nettement par son caractère brusque et vibrant. De plus la gorge et la lèvre inférieure prennent une part visible à l'articulation. On voit la gorge rentrer sur elle-même, la lèvre inférieure s'abaisser et prendre en se contractant une attitude de tension, d'où résulte un petit peu d'élargissement dans le diamètre de la bouche.

L'*F* et le *V* ne sont pas difficiles à lire sur les lèvres et il est aisé de constater la différence qui existe entre ces deux articulations, toutes deux labiales soufflantes et qui s'articulent à peu près de la même façon. Quand on prononce l'*F*, les lèvres s'allongent, comme on sait, en avant; leur ouverture se resserre et prend une forme arrondie. Si c'est le *V* qu'on prononce, la lèvre supérieure reste presque immobile et l'inférieure se porte en avant presque comme pour l'*F*. Elle se meut de bas en haut, se replie légèrement en son milieu vers les dents supérieures et, se contractant un peu, fait prendre à l'ouverture des lèvres une forme allongée.

Il reste encore l'*S* et le *Ż* (1) dont les mouvements extérieurs ont aussi bien de la ressemblance. Quand on prononce l'*S*, les deux rangées de dents sont presque en contact l'une avec l'autre, les lèvres légèrement et naturellement ouvertes. Au moment de l'articulation, la

---

(1) L'auteur met ici en opposition avec l'S non pas notre Z français, mais l'articulation italienne qu'il faudrait rendre avec notre orthographe tantôt par TS et tantôt par DZ suivant les cas et dont les caractéristiques n'ont pas d'intérêt pour les élèvss de nos institutions. Pour cette raison et de peur d'amener une confusion, nous croyons devoir supprimer les détails qui concernent l'articulation double dont il s'agit. Il faudra se reporter pour le Z français à ce qui a été dit sommairement page 182 ci-dessus, su sujet de l'S DOUCE ou BOURDONNANTE des italiens.

(NOTE DU TRADUCTEUR).

mâchoire inférieure s'abaisse, sans laisser voir dans son mouvement rien de subit ni de brusque.

.....

De tout ce que nous sommes parvenus à remarquer il me paraît résulter clairement que la lecture sur les lèvres, tout comme l'articulation. est possible pour les sourds-muets à la condition d'être bien dirigée, cultivée diligemment et pourvu qu'on ait soin de ne pas la défigurer ou la corrompre par des mouvements exagérés de l'organe vocal, Comme nous l'avons vu, les types des sons fondamentaux sont, les uns plus, les autres moins, reconnaissables et discernables les uns des autres. Et lors même que quelques uns d'entre eux nous sembleraient ou seraient réellement très difficiles à lire sur les lèvres, on ne devrait pas s'en alarmer ni s'en épouvanter. Il faut réfléchir et savoir que les sourds-muets, à mesure qu'ils avancent dans la connaissance de la langue, liseut sur les lèvres, plutôt que les élèments des mots les mots eux-mêmes et la phrase et que le bon sens leur fera reconstituer, comme l'expérience le prouve, les articulations qui auront été prononcées devant eux.

A suivre

STATISTIQUE

Des Institutions Françaises de sourds-muets

Nous donnons aujourd'hui la suite de la Statistique des Institutions françaises de sourds-muets commencée dans notre dernier numéro. Queiques feuilles nè nous sont pas encore parvenues; aussi demandons-nous à ceux de MM. les Directeurs qui n'ont pas encore trouvé de renseignements publiés sur leur école dans les deux derniers numéros, de les faire parvenir au plus vite ils nous sont absolument nécessaire pour donner les résultats généraux de cette statistisque.

Ad. B.

Institution de la Providence à Alençon.
Directeur Sœurs de la Providence.
7 professeurs ; 40 élèves, 21 filles 16 garçons 7 divisions
Méthode orale pure
32 Boursiers et demi boursiers ; Durée de la bourse 6 à 7 ans.

Institution d'Arras.
Directrice Madame Marie Duviviers
12 professeurs — 100 élèves — 12 classes
Méthode orale pure,
32 boursiers et demi boursiers ; Durée de la bourse 8 ans.

Institution d'Avignon
Directeur l'abbé Grimaud
3 professeurs — 30 élèves — 3 classes
Méthode orale pure.
12 boursiers ; Durée de la bourse 7 ans Sourds-muets, bègues, enfants anormaux.

Institution des sourdes-muettes du Bon-Sauveur de Caen (Calvados).
Directrice: Madame la Supérieure du Bon-Sauveur
5 professeurs — 30 élèves — 5 classes
Méthode orale pure.
3 boursières ; Durée de la bourse (n'est pas fixée).

Institution des sourdes-muettes de Saint-Joseph du Bon-Pasteur (Clermont-Ferrand).
Directrice: Sœur Augustine.
4 professeurs — 36 élèves — 4 classes,
Méthode orale pure.
20 Boursières ; Durée de la Bourse, 6 ans.

Institution de Gap (Hautes-Alpes)
Directrice Sœur Marie Saint-Fidèle religieuse de la Providence,
3 professeurs — 30 élèves — 3 classes
Méthode orale pure.
22 boursiers ; Durée de la bourse 8 ans, 8 garçons, 22 filles.

Institution de Notre-Dame de Laon (Aisne)
Directeur Chanoine Bourse
7 professeurs — 52 élèves — 6 classes
Méthode orale pure
Durée de la bourse 7 ans Aisne et Oise 6 ans Marne Seine et Marne, Somme

---

Institution des sourdes-muettes et des jeunes aveugles de Notre-Dame de Larnay, près Poitiers (Vienne), Fondée en 1833).
Directrice : Sœur Saint-Hilaire, fille de la Sagesse.
8 professeurs — 8 classes — 64 élèves.
Méthode orale pure.
46 boursières : durée de la bourse, 7 ans.

Institution de Laval
Directrice Sœur Augustine Louis
7 professeurs — 47 élèves — 2 classes S. M. et Ses. Me
Méthode orale pure
45 boursiers ; Durée de la bourse 8 ans.

Institution des sourdes-muettes de Lille (Nord).
Directrice : Sœur Saint-Pierre, fille de la Sagesse.
6 professeurs — 53 élèves — 6 classes.
Méthode orale pure,
49 boursières ; durée de la bourse, 7 ans.

Institution des sourds-muets de Ronchin-Lille. (Nord)
Directeur : Frère Médéric. des frères de St-Gabriel
8 professeurs — 80 élèves — 8 classes.
Méthode orale pure.
Durée de la bourse ; 7 ans.

Institution de Villeurbanne, Lyon.
Directeur : M. Hugentobler.
6 professeurs — 6 classes — 64 élèves (48 garçons et 16 filles).
Méthode orale pure.
47 boursiers : durée de la bourse, 8 années.

Obs. Une division spéciale pour les jeunes aveugles est créée à l'Institution sur la demande de l'Administration.

Institution de Lyon, Vaise, Montée de Balmont.
Directeur : M. Claudius Forestier.
6 professeurs — 6 classes — 34 élèves.
Méthode de M. Bébian.
bourses de 7 à 8 années.

Institution de Marseille, Colline Puget.
Directeur : l'abbé Léopold Dassy.
8 professeurs — 6 classes — 55 élèves.
Méthode orale pure.
50 boursiers : durée de la bourse, 8 ans.

Institution des sourds-muets de l'Est, près Nancy.
Directeur : Société anonyme. (L'instruction est donnée sous la direction des Sœurs de Saint-Charles).
15 professeurs — 113 élèves internes — 11 classes.
Méthode orale pure.
101 boursiers ; durée de la bourse, 7 ans

Institution de Nantes (Loire-Inférieure).
Directeur : Frère Privat des Frères de Saint-Gabriel.
7 professeurs — 61 élèves — 7 classes:
Méthode orale pure.
58 boursiers ; durée de la bourse, Loire-Inférieure, 7 ans, Vendée, 6 ans, Morbihan. 7 ans.

Institution de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).
Directeur : M. le Chanoine Percebois.
6 professeurs — 30 élèves — 6 classes.
Méthode orale pure.
20 boursiers : Durée de la bourse 8 ans
L'établissement comprend garçons et filles

Institution des sourds-muets d'Oloron
Directrice : Mademoiselle Pauline Larrouy.
1 professeur — 20 élèves — 3 classes
Méthode orale pour les élèves qui ont de l'aptitude pour la parole
8 boursiers ; Durée de la bourse 9 ans tant pour les garçons que pour les filles

---

Institution des sourdes-muettes d'Orléans
Directrice : Sœur. St-Andrée
4 professeurs — 48 élèves — 4 classes
Méthode orale pure
29 boursières ; Durée de la bourse 8 ans

Institution des sourds-muets d'Orléans
Directeur : Boulestreau (Joachim) Frére de Saint-Gabriel.
4 professeurs et 1 maître d'études — 4 classes — 40 élèves (garçons)
Méthode orale pure.
28 boursiers. Loiret et Nièvre. 8 années. Loir-et-Cher, 7 années.

Institution de Poitiers.

Directeur : Frère Benoît.

7 professeurs — 65 élèves — 7 classes.

Méthode orale pure.

Durée de la bourse, 7 ans.

Institution des sourds-muets du Puy.

Directeur : Frère Marie-Pierre des Frères du Sacré-Cœur.

3 professeurs — 25 élèves — 3 classes.

Durée de la bourse, 8 années pour les boursiers de ia Haute-Loire, 6 années pour la Lozère, l'Ardèche et le Cantal.

Section asile-ouvroir, 30 élèves:

Ateliers de tailleurs, cordonniers, menuisiers, agriculture, horticulture, floriculture.

Institution des sourdes-muettes du Puy (Haute-Loire).

Directriec : Sœur Marie-Noélie, religieuse de la Présentation de Marie.

2 professeurs — 34 élèves — 2 classes.

Méthode orale pure et méthode mimique pour les anciennes.

11 boursiers ; Durée de la bourse, 5 ans.

3 bourses — 4 1/2 bourses — 4 3/1 — soit 11 boursières

Institution de Rillé-Fougères (Ille-et-Vilaine)

Directrice : Sœur Marie-Angèle, officier d'académie.

8 professeurs, 52 élèves, 5 classes.

Méthode orale pure.

36 boursiers ; Durée de la Bourse : 7 ans.

Institution Départementale de Rodez (Aveyron).
Directeur : M. l'Abbé Fabregou.
6 professeurs, 6 classes, 38 élèves garçons et filles.
Méthode orale pure.
26 boursiers. Durée de la bourse : 6 ans. Les autres élèves sont demi-boursiers.

Institution de Rouen, Rampe St-Gervais, 104.
Directrice : Mlle Lefebvre.
7 professeurs, 6 classes, 60 élèves.
Méthode orale pure.
58 boursiers de la Seine-Inférieure. Durée de la bourse, 8 années.

Institution de Saint-Brieuc.
Directeur : M. l'abbé Bertho.
10 professeurs — 10 classes — 90 élèves (56 garçons, 34 filles).
Méthode orale pure.
83 boursiers, Durée de la bourse, 7 années.

Institution de Saint-Etienne.
Directeur : Frère Plaudien des Ecoles chrétiennes.
7 professeurs — 5 élèves — 5 classes.
Méthode orale pure.
30 ou fractions de boursiers ; durée de la bourse, 6 e 8 ans.

Institntion de St-Hippolyte-du-Fort (Gard) pour les sourds-muets protestants de France.
Directeur : H. Verdeilhan.
6 professeurs — 56 élèves — 2 classes, une de garçons et une de filles (l'institution est mixte).
Méthode orale pure.
6 boursiers à bourse entière, durée de la bourse, 8 ans, quelques autres élèves jouissent de fractions de bourse.

Institution de Saint-Laurent en Royans (Drôme).
Directeur : S. Saint-Jean des Franciscaines de Calais.
4 professeurs — 65 élèves — 4 classes.
Méthode mixte.
23 boursiers ; durée de la bourse, 6 ans.

Institution de Tarbes (Hautes-Pyrénées).
Supérieure : Sœur Marie Célina.
6 professeurs — 21 élèves — 4 classes.
Méthode orale pure.
14 boursiers ; durée de la bourse, 8 années.

Institution des sourds-muets de Toulouse.
Directeur : Frère Jacques, des frères de Saint-Gabriel.
7 professeurs — 7 classes — 69 élèves (garçons).
Méthode orale pure.
59 boursiers ; durée de la bourse, 7 ans.

Institution des sourdes-muettes de Toulouse.
Directrice : Sœur Marie Antoine, fille de la sagesse.
4 professeurs — 38 élèves — 4 classes.
Méthode orale pure.
31 boursières ; durée de la bourse. 7 ans.

Institution des sourdes-muettes de Veyre (Puy-de-Dôme
Directrice : Sœur du Saint-Cœur de Marie, franciscaine
4 professeurs — 43 élèves — 4 classes.
Méthode orale pure.
13 boursières : durée de la bourse, 6 ans, Puy-de-Dôme et Allier.

(*A suivre*)

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

Organ der Taubstummen Anstalten

Avec le premier numéro de l'année 1891, cette revue, fondée par le docteur Matthias, est entrée dans sa 37me année d'existence. Depuis 1881 elle est rédigée par M. Vatter, rédacteur en chef, Berndt-Berlin, Hirzel-Gmünd. Les articles que l'Organ a publié pendant l'année qui vient de s'écouler prouvent que la rédaction a été à la hauteur de sa tâche et s'efforce de progresser autant que ses moyens le lui permettent. Sur l'initiative de M. Finckh à Schleswig, Renz-Stuttgart publie dans un supplément de l' " Organ " sous le titre: " Collectaneen " des articles d'une grande valeur par Heinicke, Eschke, Reich, Sense, Graser, Jaeger, Hill, Kruse, Schöttle, Rössler, Vatter; ont paru jusqu'à présent plusieurs articles de Hill.

Le premier numéro de cette année contient un article par Stein-Gerlachsheim, intitulé: " Quelques idées sur la culture de la langue de conversation hors de la classe " Cet article est une conférence faite à Nürtingen en Septembre l'année passée lors du Congrès national ; elle fut très applaudie par les membres du Congrés.

Le même numéro contient la fin du " protocole " du 2me Congrés bavarois à Würzbourg.

Blaëtter für Taubstummenbildung

Cette revue rédigée par Walther et Toepler est entrée dans sa 4me année d'existence.

Au 1es numéro Walther-Berlin publie sous le titre: " Coup d'œil rétrospectif" un article sur les efforts que le gouvernement de Prusse fait pour améliorer l'enseignement des sourds-muets dans ses états. L'article est très-bien écrit et contient des idées et des faits qui méritent toute l'attention du lecteur.

M. Stolte traîte aux numéros 1 et 2 de la méthode de l'ensei-

gnement des sourds-muets et cherche à mettre en lumière ce qu'il faudrait faire pour obtenir des résultats plus satisfaisants par la méthode d'articulation. M. Stolte prouve par cet article qu'il est un homme pratique connaissant très-bien les besoins de nos éléves,

Müller-Homberg répond à la question : " Qu'est-ce que la vie exige de l'enseignement des sourds-muets ? " Comme ce numéro ne contient que la premiére partie de l'article, j'y reviendrai.

C. Renz-Stuttgart

Quarterly Review (Janvier. 1891)

Le numéro de la Quarterly Rewiew qui vient de nous parvenir mentionne la mort de Sir William Aldam, président du comité de l'Institution de Doncaster.

Cet homme éminent auquel Sir J. Howard consacre un article fort élogieux s'était intéressé à l'enseignement des sourds-muets vers la fin de sa vie; par testament, il a légué à l'Institution de Doncaster la somme de 200 livres sterling.

La Revue anglaise, continuant ses études historiques, s'occupe aujourd'hui de l'Institution de Belfast nous reviendrons sur cet article lorsqu'il sera terminer. Elle nous annonce la fondation d'une école pour le Nord et l'Est du Lancashire.

Jusqu'à l'heure, en effet, les enfants sourds de cette contrée étaient instruits dans les écoles de Manchester, de Liverpool, de Boston, et dans des villes plus éloignées encore.

Grâce à la générosité de Miss Cross, de Myerscough, qui a donné 1000 livres puis 5000 autres livres, on a pu construire à Preston une école réunissant toutes les conditions voulues de confortable et d'hygiène.

Nous devons regretter que la méthode orale pure ne soit pas en honneur dans cette jeune Institution.

Ses fondateurs, après avoir réédité les critiques suranées contre l'emploi exclusif de la parole déclarent adopter non pas *le* « système combiné » mais *un* « système combiné » que leur est spécial. Nous ne voyons pas bien l'importance de cette subtilité et nous avons le droit d'espérer que bientôt la lumière éclatera aux yeux de nos confrères de Prestou et

qu'ils abandonneront définitivement une méthode qui se condamne d'elle-même.

La Quarterly Rewiew annonce que la traduction Anglaise du livre de Bonet, œuvre de MM. Dixon et Farrar vient de paraître. On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant à M. Farrar. Son prix est de 4 fr, 35 franc de port.

Le même numéro consacre quelques mots à notre regretté collègue L. Goguillot. Elle ajoute qu'un vent de malheur semble souffler sur les pionniers de la méthode orale pure chez les voisins du Royaume Uni. Dans l'espace de 2 ans, en effet, l'Italie a perdu Balestra et Tarra; la France, Fourcade Goguillot.

R. Duvignau.

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

FRANCE

Institution de St-Hippolyte du Fort (Gard) pour les sourds muets protestants de France. Vingtième rapport 1887-88. In-8 108 p. Le Vigan 1888.

Ouvert aux sourds-muets protestants de France des deux sexes, cette institution reçoit les enfants de 7 à 12 ans, le prix de la pension est de 500 francs par an, la durée des études de 8 années. Nos lecteurs le savent, c'est depuis longtemps la méthode orale qui est en honneur dans cette école ; pendant les deux dernières années, les élèves y font l'apprentissage d'un métier. Le directeur actuel, M. Verdeilhan par son activité a su faire prospérer son établissement, qui comptait en 1888, 56 élèves. Les dépenses de l'exercice 87-88 s'élevaient à la somme de 31 176 fr. 45. Le rapport que nous venons de recevoir mentionne une longue suite de dons recueillis parmi la communauté protestante française, ils s'élevaient à la somme de 23,233 fr. pour cet exercice.

Société d'assistance et de patronage pour les sourds-muets et les aveugles du département du Rhône et des départements voisins. 7e Compte-rendu. Exercice 1889-90. Lyon Lavaissière, 1891 In-8, 24 p.

Nous avons eu déjà occasion de signaler plusieurs fois, l'œuvre si intéressante de notre zélé confrère, M. J. Hugentobler. Désormais, l'action bienfaisante de la Société s'étendra sur les aveugles de la région lyonnaise, une section spéciale pour l'instruction de ces malheureux est ouverte dans l'institution de Villeurbanne. 210 membres font partie de cette Société, les recettes ont été de 1,966 fr. et les dépenses de 2,275 fr. Le fonds de réserve de la Société est de 6,757 fr. D'un autre côté, les ressources officielles de l'institution, — subvention du Ministre de l'Intérieur (2,000 fr.), du Conseil Général du Rhône, du Conseil Municipal de Lyon et bourses de toute nature — s'élèvent à la somme de 27,330 fr.

Le compte-rendu de la Distribution des Prix de l'école de Lyon termine la brochure ; nous y trouvons un discours très intéressant de M. Cohendy, professeur à l'école de Droit, sur la marche de l'Institution lyonnaise. Le savant professeur nous signale un projet que le ministère élabore, « il s'agirait de créer en province, dans les villes ou le besoin s'en ferait sentir, des institutions régionales ou inter-départementales de Sourds-muets; et il est certain, ajoute-t-il, que si ce projet aboutit, l'Institution Hugentobler sera une des premières à en bénificier.

Les exercices faits par les élèves ont montré à nouveau toute l'expérience et le talent du Directeur de l'école de Lyon.

ALLEMAGNE

Reuschert, Taubstummen-Lehrer-Kalender fur 1891 Langensalza Beyer, U Soehne (prix 2 francs), Almanach pour les Maîtres des Sourds-Muets.

Il y a cinq ans M, Reuschert, directeur de l'institution des Sourds-Muets protestants de Strasbourg, a eu

l'heureuse idée de publier un almanach pour les instituteurs de Sourds-Muets. L'auteur, homme pratique et statisticien par excellence. a su donner à cet almanach une valeur fort pratique ; c'est grâce à cela que son calendrier est parvenu à sa cinquième année, et j'espère qu'il trouvers parmi tous ceux, qui s'intéressent à l'enseignement de nos pauvres sourds-muets. toujours beaucoup d'amis ; M. Reuschert cherchant d'année en année à perfectionner son almanach, qui est destiné au corps enseiguant des institutions de sourds-muets où l'enseignement se fait en langue allemande : l'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg, les provinces Baltiques russes et la Suisse. Nos confrères français y trouveront une statistique très intéressante sur toutes les Institutions des pays cités plus haut : l'année de fondation, le nombre des élèves, les noms du directeur et des maitres leurs appointements, etc, la liste des ouvrages parus depuis le 1er octobre 1889 jusqu'à la fin de septembre 1890. celle de toutes les revues publiées sur l'enseignement des sourds-muets, soit pour les maitres, soit pour les élèves, dans tous les pays. L'almanach contient aussi un article fort intéressant sous ce titre : *Des lois concernant l'enseignement obligatoire des Sourds-Muets.*

Renz-Stuttgart.

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

Institution de Tarbes

L'Institution de sourdes-muettes fondée à Ponsan-Soubiran (Gers) par M.le Marquis et Madame la Marquise de Moleville vient d'être transférée à Tarbes. Grâce à la libéralité de deux dames bienfaisantes et au zèle éclairé du R. P. Forgue, aumônier de l'œuvre, un établissement répondant à tous les besoins de l'enseigne

ment a été récemment aménagé et l'inauguration en a été faite le 13 Novembre dernier. Mgr Billière, évêque de Tarbes, avait bien voulu se rendre à cette occasion dans la nouvelle institution pour en bénir solennellement les bâtiments. Une série d'exercices scolaires exécutés après la cérémonie religieuse, en présence de S.G. et des personnes qui l'accompagnaient, a mis en évidence les remarquables résultats obtenus par les maîtresses habiles et dévouées qui sont chargées de l'instruction des sourdes-muettes et qui appartiennent à la Communauté de Saint-Joseph de Tarbes.

Un nouveau Journal. — Nous venons de recevoir le premier numéro et nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à une nouvelle publication dont les directeurs sont : MM. Albert Gutzmann, premier professeur à l'institution municipale des sourds-muets de Berlin et Hermann Gutzmann, médecin à Berlin. Elle a pour titre : *Revue mensuelle médico pédagogique de l'art de remédier à tous les vices de la parole.*

NÉCROLOGIE

M. A. Dubranle, Censeur des Études à l'Institution nationale de Paris, vient d'avoir la douleur de perdre sa sœur, Mademoiselle Dubranle. Nous nous associons bien vivement au deuil qui vient de frapper notre excellent collègue et ami et nous le prions d'agréer l'expression de notre bien vive sympathie.

Nous apprenons la mort de M. Louis-Joseph Capon, père de M. L. Capon, le sympathique directeur de l'Institution d'Elbeuf. Nous envoyons à notre dévoué confrère, l'expression de nos plus sincères compliments de condoléance.

L'imprimeur-Gérant Eug. BELANGER 225 Rue Saint-Jacques Paris

RÈVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
6me année. No 12 Mars 1891.

ÉPHÉMÉRIDES

de la Surdi-mutité en France

MARS

1. *1818.* — M. Garay de Montglave est nommé Directeur de l'Institution de Paris, en remplacement de M. de Lanneau, admis à la retraite.

5. *1848.* — L'arrêté du 1er Mars, nommant M. Garay de Montglave Directeur de l'institution des sourds-muets de Paris, est rapporté, et M. de Lanneau est rétabli dans ses anciennes fonctions.

8. *1784* — Le garde des Sceaux approuve l'impression du manuscrit de l'abbé de l'Epée, intitulé: *La Véritable manière d'instruire les sourds-muets, confirmé par une longue experience.*

13. *1848* — Mademoiselle Baudry du Hamel demande avec l'appui du docteur Blanchet, une place de *maîtresse de piano* à l'intitution des sourds-muets de Paris, la commission consultative jugea qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à cette demande.

15. *1777.* — J. R. Péreire est présenté au roi de Suède, Gustave III, ainsi que trois de ses élèves : De la Voulte, Mesdemoiselles Le Rat et Marois.

16. *1870* — La Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France et reconnue d'utilité publique.

17. *1816* — La Chambre des Pairs renvoie au Ministre de la Justice une pétition de Ferdinand Berthier, demandant certaines modifications à la législation civile et criminelle à l'égard des sourds-muets.

18. *1793.* — Saint-Sernin dont l'Ecole, à Bordeaux, était menacé de fermeture, se présente à la barre de la Convention avec deux de ses élèves; ceux-ci sont interrogés devant l'Assemblée, qui place l'Institution de Bordeaux sous la protection de la France.

19. *1861.* — Décision ministérielle portant reconstitution sur place des bâtiments de l'Institution des sonrdes-muettes de Bordeaux.

23. *1736.* — Nomination de **Charles Michel de l'Épée** à la Cure de Feuges (Aube),

25. *1785.* — Arrêt du Conseil du Roi portant que l'établissement des sourds-muets sera incessamment placé dans les bâtiments des Célestins et qu'une somme de 3.400 livres sera employée à l'entretien des élèves pauvres,

28. *1738.* — Nomination de **Michel de l'Épée** au canonicat de Pougy.

31. *1741.* — Naissance à Saint-Jean de Marsacq (Landes), de Saint-Sernin, fondateur avec l'abbé Sicard, de l'Institution de Bordeaux.

(*A suivre*)

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PAROLE

AUX SOURDS-MUETS

par le R.P. Constantin MATTIOLI

DES ECOLES PIES

Professeur à l'Institut Royal Pendola de Sienne

traduit de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur,

par O. Claveau (*suite et fin*)

De l'écriture et de la lecture

Le maitre peut faire marcher l'enseignement de l'écriture et de la lecture parallèlement à l'enseignement de l'articulation et de la lecture sur les lèvres. Je dis *peut* parce qu'au commencement il n'est pas absolument nécessaire d'employer l'écriture. Il y a même des professeurs au gré desquels il vaudrait mieux retarder cela jusqu'à ce que le sourd-muet ait appris à prononcer correctement et à lire promptement sur les lèvres toute espèce de mots. Ce système, à leur dire, aurait de grands avantages pour la lecture sur les lèvres, pour la prononciation et pour donner plus de spontanéité à la parole vivante. Je ne puis ni ne veux entrer ici dans la discussion de cette question ni rechercher quel est celui des deux systèmes qui doit donner les meilleurs résultats. Je me bornerai à faire observer que le dernier des deux procédés présenterait peut-être quelques avantages au point de vue de la lecture sur les lèvres mais que pour le reste il n'en offrirait que peu ou point; j'excepte le cas où il ne s'agirait pas de différer jusqu'à une époque où

l'enseignement de la langue serait déjà bien avancé attendu que dans le cours des premières années, les sourds-muets, qu'ils sachent ou non écrire, ne peuvent employer que dans une bien faible mesure les mots de la langue, n'ayant pas encore eu le temps de les apprendre.

Ainsi donc, tout aussitôt que le petit sourd-muet saura prononcer un son et le lire sur les lèvres de son maître, on lui enseignera aussi à l'écrire et à le lire quand il est écrit; mais on prendra garde que l'écriture ne doit venir qu'à la suite de la prononciation et de la lecture sur les lèvres. Lorsque l'écriture est employée dans une sage mesure et sans qu'on la laisse jamais se substituer à la lecture sur les lèvres, non seulement elle ne peut pas nuire, mais elle présente de très grands avantages sous tous les rapports dès le début de l'enseignement oral. Assurément, il faut savoir s'en servir et n'en point abuser. De même quand on arrive aux assemblages de sons les plus faciles, les mieux visibles, et que le sourd-muet sait les prononcer et les lire sur les lèvres, la représentation en signes graphiques lui enseigne à les reconnaître avec une plus grande précision. Et bien loin que la nouvelle forme d'équivalence qui lui est proposée fatigue son esprit, il y trouve un repos et sa mémoire y trouve une force pour retenir plus facilement ces assemblages de sons. Il y a des professeurs qui craignent que ce nouveau signe n'engendre un dualisme d'images dans l'esprit de l'enfant et qu'ayant par la suite à se rappeler ces mots quels qu'ils soient pour les prononcer, il n'arrive à se servir de l'élément graphique au lieu de l'élément parlé ou sonore. Cette question ne manque pas d'importance. Il n'est pas très commode de la résoudre ou d'en apprécier toutes les conséquences, Le peu que j'ai cru pouvoir observer à cet égard me semblerait démontrer que le sourd-muet démutisé. cherchant à retrouver le mot dont il veut se servir, a recours, comme le fait l'entendant, à l'image de l'objet, à la représentation du fait avant de faire appel à l'élé-

ment graphique, ou sonore ou parlé. Et sous ce rapport je crois que les deux systèmes se valent.

A mesure que l'enseignement avance et que les exercices phonétiques prennent un plus grand développement, l'aide qu'on peut tirer de l'écriture acquiert une importance de plus en plus grande. Il n'est pas d'un médiocre secours de pouvoir mettre sous les yeux des élèves, comme en autant de petits bilans de savoir acquis ou de tableaux synoptiques toutes les combinaisons qui ont entre elles des rapports étroits. Par ce moyen l'esprit encore faible des enfants se trouve avoir le temps d'y réfléchir, de les considérer et de les reconnaître. Et quand ensuite on passe de l'enseignement pur et simple de l'articulation à celui de la langue, l'utilité, pour ne pas dire la nécessité, de l'écriture se fait sentir de plus en plus.

Sans l'aide de l'écriture, je crois que nous aurions beaucoup plus de peine à prendre et cela pour arriver à des résultats beaucoup moindres, non pas seulement au point de vue du développement des idées, mais encore au point de vue de l'enseignement et même de l'usage de la parole. A la vérité, les petits entendants apprennent à parler couramment avant de savoir lire et écrire mais ceux-ci se trouvent dans des conditions exceptionnellement favorables par comparaison avec les sourds-muets. Pour l'entendant, toute personne qui l'approche devient un professeur et lui apprend la langue. Il n'est pas de mot, d'expression, de phrase, qu'il n'entende répéter sans cesse par mille bouches différentes et, à son insu, il finit par avoir bientôt tout cela imprimé dans l'esprit et par savoir s'en servir à propos. Les petits sourds-muets sont bien, eux aussi et comme les entendants, témoins des faits et des scènes qui se déroulent sous leurs yeux mais pour eux tout se passe dans le silence et ne laisse dans la mémoire que des images muettes sans aucune forme déterminée. Quand ils en viennent à étudier la parole, ils ne peuvent compter que sur les rares moments que le maître leur consacre directe-

ment pendant les heures de classe rapidement écoulées, puis, durant tout le cours de la longue journée, ils se retrouvent dans la solitude et dans l'abandon. Dans ces tristes conditions, que pourront faire les petits sourds-muets pour ne pas oublier le peu qu'on leur enseigne en classe, s'il leur faut se fier entièrement à leur mémoire débile et faillible? Ils n'oublient que trop facilement et souvent à un degré décourageant, lors même qu'ils ont le secours de l'écriture. mais, si ce secours venait à leur manquer, la situation serait mille fois plus fâcheuse encore.

Sous le rapport pratique, l'enseignement de l'écriture aux sourds-muets n'offre aucune difficulté et lorsqu'on a à faire à des enfants suffisamment intelligents, pas trop jeunes, ils arrivent au bout d'un an de cours à écrire sous la dictée assez couramment toutes les syllabes et tous les mots qu'ils savent prononcer et dont ils connaissent le sens (1).

Quant à la lecture proprement dite, il me semble que tout le monde trouvera naturel et avantageux de lui faire suivre la même marche d'en développer l'enseignement parallèlement à celui de l'articulation et de l'écriture et de faire avancer la lecture du même pas que celle-ci. Le petit sourd-muet ne pourra jamais lire pas même une voyelle, au moins à haute voix si tout d'abord il n'a appris à la prononcer ; mais aussitôt qu'il sera arrivé à émettre un son, une syllabe, un mot et qu'il saura les lire sur les lèvres du maître, il pourra apprendre aussi à les lire. soit en caractères écrits, soit en imprimés, ce dont il retirera grand profit.

Pour enseigner à lire au petit sourd-muet, nous ne pouvons adopter le système qu'on emploie avec les entendants. A ceux-ci, l'on enseigne d'abord les lettres

(1) L'auteur, écrivant pour ses compatriotes italiens, ne pouvait avoir à se préoccuper de mettre en ligne de compte les difficultés orthographiques dont sa langue maternelle est si heureusement affranchie ce qui explique notamment pour d'autres langues le travail de transcription à demander aux élèves. (Note du Traducteur).

puis les syllabes et, en dernier lieu, nous leur faisons lire les mots. Vis à vis du sourd-muet, au contraire, il faut, avant d'enseigner à lire les syllabes et les mots, apprendre à l'élève à les prononcer. Nous n'avons à nous occuper que tout en dernier lieu du nom des lettres, quand l'enfant saura déjà lire et nous pourrons même nous passer de cela. D'où il suit qu'au début et tant que l'élève n'est pas arrivé à prononcer tous les éléments essentiels de la parole, il ne serait que peu ou point utile de lui donner à feuilleter un livre ou un syllabaire. L'unique syllabaire qu'il soit possible et avantageux d'employer pour le petit sourd-muet durant le cours préparatoire ou cours d'articulation est celui qui se forme sous ses yeux, jour par jour et dans l'ordre progressif que suit l'enseignement de l'articulation, de la lecture par conséquent et ce sera une très bonne chose que de faire réunir et conserver par l'élève sur un carnet à ce destiné toutes les combinaisons qui contribuent graduellement à former le syllabaire. Il est très utile et, pour ainsi dire nécessaire d'avoir dans la classe les syllabaires ou tableaux par ce qu'ils servent beaucoup à exercer les enfants tant individuellement que collectivement à la lecture des formes qui arrivent par degrès à leur connaissance. On développera peu à peu ces exercices qui seront limités, pour commencer, à un petit nombre de combinaisons. Leur ensemble finira par former un tout complet à l'usage de tous les élèves quand ceux-ci seront parvenus à la connaissance de toutes les combinaisons tant simples que composées qui entrent dans la construction des mots.

Quand on sera arrivé à ce point, il conviendra de mettre entre les mains des élèves un petit manuel ou livre de lecture au moyen duquel, en partant des premiers éléments, on s'élèvera, par transitions faciles, graduées, des syllabes aux mots, des mots aux propositions et des propositions aux phrases. Il faudra qu'on aille progressivement du facile au moins facile et non pas seulement sous le rapport de la correction, de la pronon-

ciation, mais bien aussi sous le rapport du sens à saisir. En effet, si l'on excepte les exercices de phonation pure et simple, ce serait une chose détestable que de mettre sous les yeux des élèves des expressions dont ils ne connaissent pas ou dont il ne serait pas aisé de leur donner la signification. Les exercices gradués des PP. Ferreri et Morbidi, mes très chers et excellents collègues, sont on ne peut mieux adaptés à ce but. En se laissant guider par eux, le maître pourra sans beaucoup de peine amener les élèves à lire d'une façon naturelle et à apprendre en même temps aisément et avec un em pressement relatif toutes les formes du langage, même les plus difficiles. Mais je ne dois pas insister sur ce sujet, car ce serait sortir du cadre de l'articulation dans lequel je me suis proposé de me renfermer rigoureusement.

Quant à l'éducation de l'œil, à la sûreté que doit acquérir cet organe pour lire les mots écrits ou imprimès, le sourd-muet y arrive et très facilement, mais on ne saurait en dire autant des pauses (des inflexions et modulations à faire prendre à la voix, ce qui n'est pas une petite difficulté. L'impossibilité de saisir par l'ouïe les corrections du maître et par suite la nécessité de lever à chaque instant les yeux de dessus le livre déconcertent beaucoup l'élève et il est bien difficile que le petit sourd-muet réussisse à donner à la lecture ce ton dégagé, franc, varié qui la rend claire, agréable, intelligible pour tout le monde. Joignez à cela un autre obstacle, et très grave, venant du mode de respirer défectueux que l'on rencontre ordinairement chez les sourds-muets et qui les oblige à s'arrêter à chaque iustant, à diviser non pas seulement les parties du discours qui sont étroitement unies par le sens et ont entre elles un rapport obligé, mais à hacher les mots eux-mêmes C'est ainsi que la lecture du sourd-muet prend ce ton décousu, monotone, manquant de l'accent nécessaire, des temps d'arrêt voulus et devient inintelligible. Pour obvier à ces inconvénients graves, il faut s'en préoccu-

per dès les premiers pas et, aussitôt que l'élève sait prononcer une ou plusieurs voyelles, une ou plusieurs syllabes, les lui faire lire sur le tableau avec le ton de voix convenable. On doit en dire autant des mots, des propositions, des phrases et des périodes en enseignant à l'élève à faire les pauses quand il faut et en ne lui permettant jamais de s'arrêter à contre-temps.

Il est facile de comprendre d'aprés ce qui précéde quel peut-être, tant pour la bonne prononciation que pour la lecture le danger d'autoriser le sourd-muet suivant une coutume née d'une grave erreur, à apprendre par cœur ou à lire à haute voix autrement que sous la surveillance immédiate d'un professeur.

Fin

FAUT-IL SECTIONNER ?

Dans un article publié ici même, sous la signature de M. Duvignau la Revue Française de Janvier a entretenu ses lecteurs du *Sectionnement rationnel des élèves dans les écoles de sourds-muets*. Aborder des connaissances générales, agrandir considérablement le cercle des connaissances des élèves, compléter leur instruction par des lectures habilement choisies, aborder l'enseignement de toutes les questions que comportent nos programmes ; tels sont succinctement résumés les avantages qu'il nous fait habilement entrevoir comme la conséquence de ce *sectionnement*. (1) A l'appui de la thèse soutenue, M. Duvignau nous a donné les Lycées

(1) Voir l'article de M, Duvignau n° de Janvier 1891, pages 236, 237, 238

comme exemple et il a exposé ceci : « Ces écoles comprennent une *élite* appelée à aborder un jour les écoles normales et polytechnique, une moyenne se tenant dans une honnête médiocrité et enfin l'inévitable queue composée de ce qu'on a si aimablement nommée les *cancres.* » et aussitôt d'établir un rapprochement entre ces intelligences et celles dont nous avons à diriger l'évolution et le développement. Cette comparaison présentée, M. Duvignau tire pour conclusion la nécessité d'un sectionnement. Et c'est, sur cette conséquence, qui me parait n'être pas des plus rigoureuses, des plus justes, mais tant soit peu exagérée, que je voudrais appeler la bienveillante attention des lecteurs de cette Revue.

Monsieur Duvignau au commencement de son article, établit un exact rapprochement entre nos élèves et ceux des Lycées, mais quelles raisons l'empêchent de le pousser jusqu'au bout ? Il nous laisse dans l'ignorance des raisons qui le déterminent à garder ce silence voulu. Penser que dans les lycées on affecte des classes spéciales à chaque degré d'intelligence serait là une grave erreur, En effet, nul n'ignore que le professeur travaille, durant sa classe, pour la moyenne des élèves, quant à ceux connus sous le nom de *cancres*, ils se trainent à la queue — pour ainsi parler — comme ils peuvent et si nous consultions quelques professeurs de Rhétorique il y a dix à parier contre un que leur réponse serait celle-ci : « Tels et tels élèves sont en rhétorique, mais en vérité, ils sont incapables de faire une version de sixième, cependant nous les gardons quand même. »

Peut-être que ces sélections se font dans un enseignement plus voisin, plus frère du nôtre : Je veux parler de l'*Enseignement primaire*. Voyons, quel est à Paris le quartier, l'arrondissement même ayant une école communale possédant une classe spéciale d'arriérés, élèves de la troisième catégorie. Là, comme au lycée la sélection préconisée n'existe pas. Et puis une réforme qui n'est applicable qu'à deux établissements sur soixante-dix, existant en France, est-elle réellement une

réforme? Non sans doute, pour qu'elle soit une réforme véritablement sérieuse, il faudrait qu'elle fut applicable partout tendant ainsi à l'amélioration de l'*Institution*, autrement elle n'est qu'un méchant bouleversement. Cette observation est également juste pour les *méthodes* Prenez le nombre d'arriérés qu'elles forment, si vous voulez juger de la meilleure, et celle qui en aura le moins à son actif sera la méthode qui doit être appliquée parce qu'elle tend le plus à la perfection. C'est cette universalité qui est la pierre de touche à l'aide de laquelle nous déclarons vraie ou fausse, bonne ou mauvaise telle ou telle réforme introduite dans nos établissements spéciaux.

Le nombre d'*arriérés*, dans nos *Institutions* de sourds-muets, composées à Paris et à Bordeaux de *huit* ou neuf élèves par classe, est tout au plus de *deux* ou *trois*) et sur ces trois élèves un au moins peut profiter en partie de ce que font les premiers élèves, car chacun sait que ceux-ci enfants intelligents nous sont souvent d'un réel secours à l'effet d'inculquer aux derniers, la science qui regimbe à notre volonté, à nos efforts.

A Chambéry, la plupart de nos classes sont composées de *douze* ou treize élèves, la section de deuxième année pour 1891-1892 sera de quinze; certes. il y aura bien sur cette quantité d'enfants *trois* ou *quatre* arriérés, mais nous ne voyons pas qu'il soit nécessaire de sectionner. Nonobstant cela, tout le monde connait les résultats obtenus aux derniers examens du *Certificat d'études primaires* par cet établissement, et ces succès parlent éloquemment contre la nécessité du sectionnement.

Le maitre doit garder les élèves qu'il commence et ne les laisser à un autre qu'au moment où ils possèdent leur langue maternelle. Rien n'est plus dangereux, n'est plus compromettant pour les résultats, que de réunir ainsi deux sections en une seule car le professeur doit se mettre au courant de ce que savent les *nouveaux-venus*, peut être sont-ils supérieurs aux siens?

Il l'ignore, alors il essaie, tatonne, recommence jusqu'au moment où grâce à ses observations, il s'est parfaitement rendu compte de l'*éducation intellectuelle*, des élèves confiés ; et la *méthode* du second maître sera t-elle assez semblable à celle du premier pour ne pas arrêter les progrès des jeunes sourds ? Autant de choses qui concourent à faire des arriérés de quelques muets qui, en restant avec leurs anciens maitres, eussent pu acquérir une instruction moyenne. Non, ne sélectionnons pas, suivons ceux dont nous avons commencé l'éducation jusqu'au jour où nous pourrons leur enseigner la langue grammaticale, époque où la tâche du maître de l'art d'instruire des sourds-muets, se transforme en celle d'instruire des sourds-parlants et de plus nous serons conséquents avec nous-mêmes puisque nous nous conformerons à la réglementation acceptée dans les écoles d'entendants proposées comme modèle.

Mais par impossible admettons que les souhaits de M. Duvignau se réalisent *à qui devra-t-on confier cette dernière section d'arriérés?* C'est, il nous semble répondre un peu vite que de s'écrier : « Quelle que soit la classe qui vous soit confiée, il y aura autant de dévouement à exercer et autant d'honneur à récolter pour les uns et pour les autres, et que d'ailleurs les préférences personnelles disparaissent devant la grandeur de la tâche que nous avons entreprise. » Ainsi que le fait M. Duvignau. Certes, dous ne doutons pas du zèle ardent et passionné des maîtres de notre art, mais les forces humaines n'ont-elles pas de limites ? La charité profonde ne se ferme-t-elle pas quelquefois au malheureux qui tend la main ? Sera-ce à un jeune maitre ? Eh, prenez garde ? que faites-vous de la noble et louable ambition de ce dernier d'avoir une classe brillante, de remporter des succés ; est-ce qu'il ne se découragera pas devant ces difficultés à vaincre, ces obstacles à surmonter, et souvent le découragement s'emparant de lui ne lui fera-t-il point jeter un regard louche et envieux sur la classe de l'heureux professeur qui siègera à côté de

lui, triomphant facilement de futiles et vaines difficultés

Oui, nous le savons, le dévouement des maitres, qui vont bientôt quitter la carrière si brillamment parcourue, leur fera briguer en nombre cet honneur de consacrer leur expérience et leurs talents *à cette classe d'arriérés*, triste résultat de la sélection. Mais, hélas ! nos maitres dans la plupart de nos écoles, sont encore bien jeunes pour délaisser le succés brillant, encourageant et tomber sitôt dans l'obscurité et dans l'oubli car après tout il faut bien nous souvenir que pour être maîtres de sourds-muets, nous n'en sommes pas moins hommes.

G. Bertoux
Professeur à l'Institution nationale
des Sourds-muets de Chambéry

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

Ligue pour l'union amicale des Sourds-muets, fondée en 1886.

Nous avons reçu de cette Société la Circulaire suivante :

Monsieur et cher frère

Dans sa réunion du 19 octobre, la *Ligue* décida, sur la proposition de M. Cochefer, et à la suite d'un débat entre M. Graff, président, et MM. Victor Thierry et Munich, de nommer une commision d'enquête chargée de vérifier les comptes relatifs au centenaire de la mort de de l'Epée,

Cette Commission, nommée par M. Graff, était composée de MM. Victor Thierry, Agnus, Munich, Frossard, Gaillard et Varenne.

Elle écrivit une lettre au Président pour lui demander d'apporter les pièces justificatives. Au lieu de cela, M, Graff ne lui fit parvenir, par l'entremise de M. Gaillard, que le relevé des sommes reçues lors du Centenaire et quelques factures.

La Commission aurait préféré des papiers plus sérieux. Elle les déclara sans valeur.

Elle prit acte du refus de M. Graff de comparaitre devant elle, et décida, par 4 voix contre 2, de convoquer une réunion de la Ligue pour lui soumettre le différend pendant entre elle et son Président.

M. Graff, prié par lettre recommandée de s'y présenter, renvoya la lettre sans l'ouvrir. Il ne vint pas.

L'assemblée, sur la proposition de MM. Gaillard et V. Thierry, nomma M. Federphil président intérimaire. Elle révoqua M. Graff pour les motifs suivants :

« 1° Retard dans la publication du compte rendu et des comptes du Centenaire.

« 2° Refus de livrer en même temps toutes les pièces nécessaires ;

« Refus d'expliquer ses raisons à la Ligue et d'aborder une discussion publique, qui, peut-être eut tournée à son avantage.

M. Gaillard, secrétaire-général de la Ligue, avec l'autorisation de M. Federphil, convoqua une réunion de la Ligue, le dimanche 1er février dernier.

Dans l'intervalle, on apprit que les partisans de M, Graff tenaient une réunion boulevard Voltaire.

Vingt membres de la Ligue, ayant à leur tête MM. Gaillard, V. Thierry, J. Chazal, Munich, Bailly etc. s'y présentèrent afin de s'expliquer et de protester contre la réunion, avant de se rendre à la leur.

M. Graff donna l'ordre à *trois gardiens de la paix* de les expulser brutalement.

M. Graff craignait donc la liberté de parole dans sa réunion.

Avec l'aide de quelques amis et l'appui de la police, il s'est fait nommer Président de la *Ligue CONTRE l'Union amicale des sourds-muets.*

Mais les vrais ligueurs, ceux qui ont de tout temps voulu l'union, étaient en majorité, boulevard de Sébastopol.

Ils ont composé le bureau de la Ligue de la façon suivante : Président : M. Gaillard; vice-présidents : MM. V. Thierry et Cambuzat; secrétaires : MM. Legros et Weber; trésorier : M. Munich ; receveur; M. Schlick; contrôleurs ; MM. Teerlinck, Blot, Lembert, Berthet.

Nous vous convoquons à une nouvelle réunion pour le *dimanche* 15 *mars*, à 8 heures 1/2 du soir, au Café Saint-Aignan, boulevard de Sébastopol, 68.

Ordre du jour : 1° Lecture du procès-verbal · 2e Révision des statuts ; 3° de l'organisation de l'union ; 4° Centenaire des lois de 1791. Salut et fraternité. Le Président, H. Gaillard ; les secrétaires, Legros, Weber.

N.-B. — Par décision du bureau, les réunions auront lieu le troisième dimanche de chaque mois, à 8 h. 1/2 du soir, au Café Saint-Aignan.

*
* *

Un Sourd-muet devant le Tribunal correctionnel de Dinan. Un malheureux sourd-muet, âgé de 24 ans, Jean-Louis Lombart, sculpteur en bâtiments, natif de Rennes, se présenta le mardi 27 Fvrieré chez M. Hervy, débitant, rue Haute-Voie, il s'y fit servir des saucisses, quatre bols de cidre, trois verres de cognac, une absinthe; puis après avoir absorbé le tout il déclara ne pouvoir payer, ne possédant un sou vaillant. Il fut arrêté par la police.

Le pauvre artiste donne par écrit des explications au tribunal.

— J'arrivais de Montfort à pied, dit-il: depuis le lundi midi jusqu'au mardi soir je n'avais rien mangé. J'allais pour me faire embaucher chez M. Guyomard, à Saint-Servan, et je comptais rembourser plus tard le prix de mon repas.

Le délit de filouterie est établi, Lombard est condamné à 24 heures de prison.

*
* *

Société centrale d'Education et d'Assistance pour les sourds-muets en France. Le Conseil supérieur de la Société s'est réuni le 18 Février dernier sous la présidence de M. Grosselin. M. le Trésorier donne le compte-rendu financier de l'exercice 1890, les recettes ont été de 6427 fr. 80 y compris les intérêts des fonds placés; (2697 f. 80) et les diverses subventions. Les dépenses pour le même exercice se sont élevées à la somme de 7249 f. 80 dont 5211 fr. 40 consacrés à l'instruction de jeunes sourdes-muettes. Le zélé Secrétaire général de la société, M. le Docteur Ladreit de Lacharrière annonce l'entrée en possession prochaine du legs Berthier : 1000 francs moins les frais.

Cette année la Société centrale organise une loterie de 5000 billets à 1 franc, chaque série de 10 billets donne droit à un lot et participe en outre au tirage des 5 gros lots. Nous recommandons tout spécialement cette loterie à nos lecteurs qui pourront se procurer des billets en s'adressant à M. le Dr Ladreit de Lacharrière Secrétaire général de l'œuvre, 1 rue Bonaparte, Paris où à M. Ad. Bélanger membre du Conseil de la Société 10, rue Méchain, Paris.

*
* *

Nécrologie. — M. Claudius Forestier, Le 13 Février dernier est mort à Lyon dans sa 81e année, M. Claudius Forestier, Directeur de l'institution de Lyon Chevalier de St-Sylvestre et du St-Sépulcre, officier d'Académie. Nous publierons dans notre prochain numéro une notice sur cet homme de bien dont la vie toute entière fut consacrée à l'instruction de ses frères d'infortune. Nous envoyons à tous ses collaborateurs l'expression de notre bien vive sympathie, à l'occasion du deuil qui les frappe aujourd'hui,

M. Corbon. Nous avons également le regret d'enregistrer la mort de M. Corbon, Sénateur, Président du Conseil de perfectionnement de l'enseignement professionnel de l'institution Nationale de Paris, décédé le 27 Février dernier à l'âge 81 ans. M. Corbon présidait il y a 4 ans en 1887 la distribution des Prix de l'école de Paris et donnait à tous, avec sa compétence habituelle, d'excellents conseils au sujet de l'enseignement professionnel.

AVIS

Avec ce numèro se termine la 6me année de la *Revue Française de l'éducation des sourds-muets*. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien nous faire parvenir le montant de leur abonnement pour le 7me année.

Envoyer un mandat poste à M. **Ad. Bélanger** Directeur de la Revue, 10, rue Méchain, Paris ; ou à M. **Eug. Bélanger** Imprimeur-Gérant, 225, rue Saint-Jacques.

Pour la France un an	**9** fr.
Pour l'Etranger un an	**10** fr.

LIVRES DE LECTURE POUR NOS ÉLÈVES

Nous pensons être utile à nos confrères en leur signalant chaque mois quelques livres qui pourront : soit être mis entre les mains de nos élèves, soit rendre quelque service dans notre enseignement. Ils arriveront ainsi à former une petite collection qui les aidera à donner à nos jeunes sourds-muets le goût de la lecture tout en leur inculquant des notions utiles et des connaissances indis ensables.

F, Reusse et J. Scalbert — Le Petit Paul. Exercices d'invention et d'observation illustrés d'un grand nombre de gravures et de dessins d'objets usuels. Paris. Ch. Delagrave. Prix **1 fr, 20**

Cent pages de texte, 100 pages de gravures, d'excellents dessins faits par un artiste distingué, M. Scalbert, un peintre de beaucoup de talent Pour le texte, un livre à mettre entre les mains de nos élèves, vers la fin de leurs études, mais pour les gravures pouvant être placé dans les classes de 2e et de 3e année. Les professeurs y trouveront des sujets de leçons de toute nature Ad. B

*
* *

E, Dupuis. — Premières leçons de choses usuelles, premières lectures courantes pour les enfants de sept à neuf ans. Ouvrage orné de 115 fig. 142 p. Paris, Ch, Delagrave, 15, rue Soufflot. Prix, **0 fr, 80**

Un excellent petit livre, pouvant être mis entre les mains de nos élèves vers la 5e ou la 6e année d'étude. Chaque lecture est suivie d'un questionnaire approprié à la leçon Ad, B

*
* *

E. Toussaint — Petit livre de lectures graduées à l'usage des écoles maternelles et des classes enfantines, illustré de nombreuses gravures, 108 pages. Paris, Ch. Delagrave, Prix **0 fr, 70**

Le meilleur éloge que nous puissions faire de ce petit livre c'est de dire qu'il pourra être donné à des éleves de 3e et 4e année, qu'il sera à leur portée, qu'ils le comprendront. C'est dire que le style employé est simple, clair, les phrases courtes; un petit inconvénient à notre avis, c'est la séparation des mots en syllabes au début de l'ouvrage; mais il disparait vers le milieu. Nous ne saurions trop le recommander à nos confrères, c'est une rareté. Ad. B

A suivre

TABLE ANALYTIQUE

de la

REVUE FRANÇAISE

de l'Éducation des sourds-muets

SIXIÈME ANNÉE

Table Alphabétique des noms d'auteurs

Bélanger (Ad). A nos lecteurs.
— Statistique des institutions françaises de sourds-muets. 20, 171, 211, 232.
— Le Frére Louis. 42
— L'abbé de l'Epée au théâtre. 44
— L'abbé Louis-Toussaint Dassy. 59
— Les sourds-muets et le Code civil. 96
— Bibliographie Belge 170, 193
— Bibliographie française. 171, 241
— Lud. Goguillot. 185
— Congrès international de sourds-muets de 1889. 215
— Livre de lecture pour nos élèves 286
Bertoux (G.) Faut-il sectionner 287
Bouchet (Is.). Allocution adressée à Monseigneur Bécel. évêque de Vannes. 77, 120, 142
Claveau (O). La question des externats dé sourds-muets en Allemagne. 5, 36, 61, 88.
— Bibliographie italienne. 24
— Bibliographie belge. 47
— Traduction du guide pour l'enseignement de la parole par le R. P. Constantin Mattioli. 53, 80, 101, 125, 159, 176, 199, 224
— Lettre au Directeur de la Revue. 175
— Préface de la traduction de la méthode italienne de M. Perini. 241

Denis (Théophile). Frédéric Peyson, peintre sourd-muet. 14, 29
— Une fête de sourds-muets. 214
Duvignau (R.). Revue des journaux étrangers Quarterly Review. 191
— Du sectionnement rationnel des élèves dans les écoles de sourds-muets 236
Grimaud (L'abbé). L'institution d'Avignon. 25
Grouchy (Vicomte de). Un document sur les sourds-muets au 17e siècle. 21
Ladreit de Lacharrière (Dr). Compte-rendu de la situation de la société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France. 1889 66
Mutus. Revue des journaux étrangers. Revues italiennes. 113
R. P. Constantin Mattioli. Guide pour l'enseignement de la parole aux sourds-muets. 53, 80, 101, 125, 159, 176, 199, 224
Renz (C). Bibliographie allemande. 22, 94
Revue des journaux étrangers.
Organ der Taubstummen.
72, 117, 145, 189, 239
Blaetter fur Taubstummenbildung
73, 119, 146, 190, 240
Roger (F). Discours prononcé à la distribution des prix de l'Institution de Bourg 136
Simon (Jules). Discours prononcé à la distribution des prix de l'Institution nationale de Paris. 151

TABLE DES MATIÈRES

de la

SIXIÈME ANNÉE

Les Beaux-Arts et les sourds-muets

Frédéric Peyson, peintre sourd-muet, (*Th. Denis*) 14, 29
Nos artistes : MM. Colas et Cauchois 172

Bibliographie Internationale

FRANCE

Dr Ladreit de Lacharrière. Compte-rendu de la situation de la Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France 171
Is. Bouchet, Allocution adressée à Monseigneur Bécel évêque de Vannes. 171
Chambellan. Compte-rendu du Congrès international des sourds-muets de 1889 215
Méthode pour enseigner par la parole la langue maternelle aux sourds-muets. (Perini). 241
Institution de Saint-Hippolyte du Fort (Gard) 20e rapport annuel. 265
Société d'assistance et de patronage pour les sourds-muets et les aveugles du département du Rhône, etc 266

ALLEMAGNE

Reuschert. Taubstummen - Lehrer - Kalender fur 1890. 22
Hill. Ses livres à l'usage des sourds-muets, 23
Hoffmann. Introduction à la phonétique, etc. 94
Reuschert. Taubstummen - Lehier - Kalender fur 1891 263

BELGIQUE

HOGERHEIJDE. Petit livre de calcul pour les écoles de sourds-muets. 47
VAN BASTELAER. De l'état légal du sourd-muet dans la société moderne. 96
M. SNYCKERS. Petit cours méthodique et intuitif de langue française à l'usage des écoles de sourds-muets. 170
L'abbé ED RIEFFEL, Petite lecture de piété à l'usage des écoles de sourds-muets 170
E. GRÉGOIRE. Un centenaire. 193

ITALIE

R. P. CONSTANTIN MATTIOLI. Guide pour l'enseignement de la parole aux sourds-muets. 24

Biographies

Frédéric Peyson (*Th. Denis*) 14, 29
Le Frére Louis (*Ad. Bélanger*) 42
L'abbé Louis Toussaint Dassy. 59
Lud Goguillot 185

Chronique des Institutions Françaises

Institution d'Avignon 25
Institution de Nantes 27
Institution de Bourg 49, 136
Institution Nationale de Chambéry 100. 147
Institution Nationale de Paris 123. 124, 146. 151, 196
Institution de Tarbes 267

Chronique de l'Etranger

Institution de Gênes (Italie) 28
L'asile Infantile de Turin 123

Congrès

Extrait du Compte-rendu officiel des séances du Congrès de Cologne 7, 36, 61, 88
Le Congrès international des sourds-muets de 1889 215

Distinctions honorifiques

M. A. Dubranle 124
M. Alard 124
Mademoiselle Drouilleau 124
Mademoiselle Pauline Larrouy 124

Histoire de l'enseignement

Un document sur les sourds-muets au 17e siècle 21
Allocution adressée à Monseigneur Bécel 77, 120, 142
Ephémérides de la surdi-mutité en France
Octobre 149
Novembre 173
Décembre 197
Janvier 221
Février 245
Mars 269
Discours prononcé à la distribution des prix de l'Institution de Bourg 136

Revue des Journaux

Organ der Taubstummen Anstalten 72, 117, 145, 189, 239, 263
Blaëtter für Taubstummenbildung 73, 119, 146, 190, 240, 263
Il Messaggiere italiano del insegnamente orale etc. 113
Il sordo-muto 113
L'èducazione dei sordo-muti 113
Quarterly Review 191, 264
Revue mensuelle médico-pédagogique de l'art de remédier à tous les vices de la parole 268

Méthode

La question des externats de sourds-muets en Allemagne (*O. Claveau*) 5, 36, 61, 88
L'enseignement du Calcul 47

Correction des vices de prononciation dans les institutions de sourds-muets 49
Guide pour l'enseignement de la parole aux sourds-muets par le R. P, Constantin Mattioli, traduction de O. Claveau 53, 80, 101, 125, 159 176, 199, 224, 247, 271.
Du sectionnement rationnel des élèves dans les institutions de sourds-muets 216
Faut-il sectionner 277
Livres de lectures pour nos élèves 286

Nécrologie

Monseigneur de Haerne 27, 172
Monsieur Fernand Claveau 51
Monsieur Paul Rivière 52, 75
Madame Veuve Léon Boyer 75
Monsieur Ludovic Goguillot 185
Monsieur le Docteur Calmettes 186
Monsieur Tournier 244
Monsieur Em. Lacroix 244
Mademoiselle Dubranle 268
Monsieur L. J. Capon 268
Monsieur Claudius Forestier 285
Monsieur Corbon 285

Sociétés de Bienfaisance

Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France. Compte-rendu de l'année 1889 66
Société pour l'instruction et la protection des sourds-muets 74
Ligue pour l'union amicale des sourds-muets 194, 281
Association amicale des sourds-muets 195

Statistique

Statistique des institutions françaises 20, 171, 211, 232, 255

Variétés

L'Abbé de l'Epée au Théâtre 26, 44
Les sourds-muets et le Code civil 96
Les quartiers pauvres de Paris 187
Une fête de sourds-muets 212
Le dictionnaire Larousse 220
Un arbre de Noël 243

1446

REVUE FRANÇAISE

DE L'ÉDUCATION

des

SOURDS-MUETS

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

de cet enseignement et des sciences qui s'y rattachent

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

A. BÉLANGER

Professeur, Bibliothécaire à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris
Membre de la Société des Études historiques

Septième année. — N° 1 — Avril 1891

SOMMAIRE. — **Ephémérides** de la surdi-mutité en France: Avril — Une lettre de l'abbé **Ch. Michel de l'Epée** — Le **Frère Bernard** et la phonodactylologie **Ad. B.** — Bibliographie Générale des ouvrages parus en France ou en langue française sur l'enseignement des sourds-muets, premier supplément. **Ad. Bélanger.** — Bibliographie Internationale, France **Ad. B.** — Informations et avis divers : l'Institut des sourds-muets de Gruyère, **X.** — Livres de Lecture pour nos élèves **Ad. B.**

PARIS

Imprimerie Eug BÉLANGER 225, r. St-Jacques

1891

Abonnements { pour la France un an ..... 9 fr,
pour l'Etranger un an ..... 10 fr.

REVUE FRANÇAISE

DE L'ÉDUCATION

des

SOURDS-MUETS

REVUE FRANÇAISE

DE L'ÉDUCATION

des

SOURDS-MUETS

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

de cet enseignement et des sciences qui s'y rattachent

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

A. BÉLANGER

Officier d'Académie

Professeur, Bibliothécaire à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris

Membre de la Société des Études historiques

SEPTIÈME ANNÉE

PARIS

Imprimerie Eug. BÉLANGER 225, r. St-Jacques

1891-1892

Publication honorée d'une souscription du Ministère de l'Intérieur

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
7me année. N° 1 Avril 1891.

EPHEMERIDES

de la Surdi-mutité en France (1)

AVRIL

1. *1790* — L'abbé Sicard succède à l'abbé de l'Epée à l'institution des sourds-muets de Paris.

4. *1790* — Le aourd-muet Massieu, qui d'abord instruit par Saint-Sernin à l'Institution de Bordeaux, devint le disciple favori de l'abbé Sicard, est nommé premier répétiieur à l'Institution de Paris.

5. *1738* — Promotion de **Ch. Michel de l'Épée** à la prêtrise.

7. *1847* — Mort de M. Désiré Ordinaire, ancien recteur de l'Académie de Strasbourg, Directeur de l'institution des sourds-muets de Paris de 1831 à 1838.

9. *1815* — La Chambre des Députés renvoie au Ministre de la Justice une pétition de F. Berthier, demandant des modifications à la législation civile et criminelle, dans l'intérêt des sourds-muets.

10. *1862* — Pose de la première pierre du bâtiment reconstruit de l'institution des sourds-muets de Bordeaux et achevé en 1870.

1) Voir la Revue Française depuis le mois d'Octobre 1890

11. *1715* — Naissance à Berlanga (Espagne), de Jacob Rodrigue Péreire, célèbre instituteur de sourds-muets.

17. *1817* — Laurent Clerc, sourd-muet, élève de l'abbé Sicard et professeur à l'institution des sourds-muets de Paris, ouvre à Hartford la première école de sourds-muets établie en Amérique; il la dirigea avec succès pendant plus de 10 ans.

18. *1845* — La pétition adressée à la Chambre des Pairs par F. Berthier, demandant des modifications à la législation civile et criminelle en faveur des sourds-muets, est écartée par l'ordre du jour.

20. *1791* — Arrêté du Directoire du Département de Paris attribuant à l'intitution des sourds-muets l'ancien monastère des Célestins.

24. *1774* — Naissance de Jean Marc Itard, qui devint le médecin et l'un des grands bienfaiteurs de l'institution de Paris.

27. *1840* — M. Amédée Durand, neveu du statuaire sourd-muet Deseine, remet au Conseil d'administration de l'institution royale des sourds-muets de Paris un buste de l'abbé de l'Épée, exécuté par son oncle et qu'il a offert à l'institution.

30. *1819* — Bébian est nommé Censeur des études à l'institution des sourds-muets de Paris.

(*A suivre*)

UNE LETTRE

DE L'ABBÉ CH. MICHEL DE L'ÉPÉE

Dans une étude que nous avons publié en 1886 sur l'abbé de l'Epée, nous écrivions les lignes suivantes au sujet de la publication anonyme de l'ouvrage du célèbre abbé : *Institution des sourds et muets par la voie des signes méthodiques.*

« Peu s'en fallut d'ailleurs que cette méthode ne vit pas le jour. Dans une lettre au Dr Saillant, il annonce que l'impression de sa méthode n'aura pas lieu si M. le Censeur veut (au commencement) supprimer une phrase qu'il n'y a mise qu'avec réflexion, « Il est bien le maître de la passer ou de la supprimer, c'est son droit ; mais je suis pareillement le maître de faire paraître ou de supprimer mon ouvrage. » Quelle était cette phrase ? Qui a cédé ? Il sera peut-être difficile de le savoir ; j'apprendrai d'ailleurs un jour que c'est le bon abbé, que je n'en serais nullement surpris. (1)

La lettre que nous venons de retrouver et que nous publions aujourd'hui jette un jour nouveau sur cette question (2)

---

(1) Etude Bibliographique et Iconographique sur l'Abbé de l'Épée. p. 12

(2) Cette lettre vient d'être acquise par les archives de l'Institution Nationale de Paris très riches en documents de toute nature sur l'histoire de notre enseignement spécial

A Monsieur

Monsieur Saillant Docteur Régent de la faculté de Médecine de Paris. Rue de Bièvre, près la Place Maubert,

A Paris

Monsieur

Ma dernière à Monsieur Nyon (1) étoit partie, lorsque j'ai reçu l'honneur de la vôtre. J'ai écrit par le même ordinaire à Monsieur le Censeur (2) et presque dans les mêmes termes. Vous verrez dans cette lettre qu'il ne m'est pas possible d'adopter le changement qu'il a cru devoir faire, mais je lui propose un moïen de conciliation : s'il l'adopte, tout est dit : s'il s'en tient à sa phrase, je ne m'y rendrai pas pour toute chose au monde.

Je crois, Monsieur, qu'il est très possible qu'il y ait maintenant plus de sourds et muets qu'il n'y en avoit dans les temps qui nous ont précédés, et que ce soit une suite des jugemens de Dieu, dont je vous ai parlé dans ma dernière. Cependant, je n'oserois assurer la première de ces deux propositions (quant au fait) et bien moins encore la dernière. Je me suis donc contenté, quant à la première, d'annoncer la possibilité du fait, et je n'ai pas dit un seul mot de la dernière. J'ai même

(1) Nyon l'aîné, libraire éditeur des ouvrages de l'Abbé de l'Epée. (Rue Saint-Jean de Beauvais, vis à vis le Collège de France (Paris.)

(2) De Horne.

proposé des vraisemblances contre le fait que je crois possible, c'est tout ce que je pouvois faire de plus doux.

Le changement que je propose à M. le Censeur ne fera point disparoître la possibilité que j'ai en vue d'annoncer, et le terme de *châtiment* qui lui déplait se trouvera supprimé. J'attends sa réponse, et si elle est favorable, il ne me restera plus qu'à le remercier des termes *trop obligeans pour moi*, qu'il a mis dans son approbation.

Vous ne me dites point, Monsieur, si ce sont Messieurs les libraires qui se chargent eux-mêmes de la correction des premières épreuves, et si vous voulez bien le faire, en cas que cela ne les regarde point. Sous deux ou trois jours nous serons plus sçavans sur l'impression ou la suppressien de l'ouvrage, c'est ce qui me fait vous prier de vouloir bien vous expliquer sur cet article.

J'ai appris avec bien de la satisfaction que ce serait M. Morin (3), à qui l'impression seroit confiée. Il m'avoit paru vraiment mortifié de ce qu'on s'adressoit à un autre.

Aussitôt que j'aurai des nouvelles du censeur, j'en ferai part à Monsieur Nyon, s'il en avoit avant moi, il me feraît plaisir de me les envoier.

J'ai l'honneur d'être Monsieur, avec bien de l'estime et de la considération.

Ce 31 Août Votre trés humble

et très obéissant serviteur

De l'Epée

---

(3) B. Morin, Imprimeur, rue Saint-Jacques, à la Vérité fut en effet l'imprimeur du premier ouvrage de l'abbé de l'Epée.

Il s'agit dans cette lettre, nous l'avons déjà dit du premier ouvrage de l'abbé de l'Épée dont le libraire Nyon fut l'éditeur et qui fut imprimé chez Morin. Il nous est également très facile de fixer la date exacte de la lettre de l'illustre instituteur qui ne porte que cette mention : **Ce 31 Août.** En effet, l'abbé de l'Epée date son ouvrage de *Juillet 1775* (v. page VIII et 228). L'approbation du Censeur est du *25 Août 1775,* l'impression du livre de 1776. Il y a donc lieu de supposer que la lettre du bon abbé est du *31 Août 1775.*

Les phrases qui servaient de matière à discussion entre notre instituteur et le Censeur royal se trouvent à la page 2 de l'ouvrage dans le chapitre premier intitulé : *Pourquoi voit-on aujourd'hui plus de Sourds et Muets qu'il n'en avait parus jusqu'à présent ?*

Voici d'ailleurs le texte même du livre sur lequel et Censeur et auteur se sont mis d'accord :

« Depuis trente ans ou environ, vient-il au monde plus « d'enfans sourds & muets, qu'il n'en naissoit auparavant? « La ville de Paris en renferme un grand nombre. On « nous en annonce de toutes parts dans les Provinces, & « nous apprenons qu'il s'en trouve aussi beaucoup dans les « Royaumes qui nous environnent. Sans vouloir pénétrer « les décrets de la Providence, ni décider si c'est un châ- « timent de la justice divine, qui nous étoit particulière- « ment réservé ; je crois que cette infirmité s'est toujours « trouvée dans une proportion à peu près égale à tous « nos maux : s'il paroît néanmoins plus de Sourds & « Muets que dans les temps qui nous ont précédés ; c'est « que jusqu'à nos jours on tenoit éloignés de la société les « enfans qui naissoient privés des facultés d'entendre & « de parler, parce que leur instruction avoit toujours été « regardée comme très-difficile, et en quelque sorte im- « possible. »

Il est difficile de s'expliquer à la distance qui nous sépare la susceptibité du Censeur et relisant l'approbation, insérée à la fin de l'ouvrage, je me demande vraiment s'il s'était donné la peine de le lire en entier.

« Cet ouvrage, dit-il, qui contient le projet d'une lan-
« gue universelle, par l'entremise des signes naturels
« assujettis à une mèthode, déjà couronnée des plus
« grands succès, *est l'exposition raisonnée des moyens*
« *pour faire parler les Sourds et Muets de naissance.*

Peut-être jugeait-il de la méthode par les résultats obtenus et connaissait-il mieux les élèves du célèbre instituteur que la méthode dont-il avait eu à faire l'examen.

Ad. B

LE FRÈRE BERNARD ET LA PHONODACTYLOLOGIE

L'abbé A. Blain. — Un petit mot de souvenir à la mèmoire et à l'œuvre du Frère Bernard, premier directeur de l'institution de Poitiers et auteur de l'ingénieuse méthode de phonodactylologie. In-8. 10 pages, Poitiers, imp. Oudin & Cie, 1890.

Ces quelques mots ont été prouoncés à l'occasion de l'inauguration d'un buste du F. Bernard à l'Institution de Poitiers, buste sculpté par un de ses anciens et brillant élève, M. Cherprenet sourd-muet de naissance, et offert par les anciens élèves de l'école.

Le Frère Bernard, successivement professeur, directeur de l'institution de Poitiers et de celle de Toulouse (1850-1884) fut un des précurseurs de la méthode orale. Auteur d'un systême ingénieux qu'il appliquait dès 1852 et dont il publia les principes généraux(1), il fut une des gloires de l'institut de Saint-Gabriel, nous avons pu dans une visite que nous faisions à son institu-

(1) Consulter : Bibliographie Générale de tous les ouvrages publiés en France ou en langue française sur l'enseignement des sourds-muets Paris 1889 (p. 11)

tion quelques mois avant sa mort, apprécier toute l'amabilité, toute la modestie et en même temps toute la science de notre regretté confrère.

C'est l'apologie de la Phonodactylologie que nous fait aujourd'hui le savant aumônier de l'institution de Poitiers, il va nous dire lui-même ce que c'était:

« Ce mot suppose étymologiquement le rôle de la parole associée au langage de la main : *phono-dactylologie*, langage par les lèvres et langage par les doigts.

« Dans la pensée du Cher Frère, la phonodactylologie était un système mettant en jeu la parole articulée et quelques signes manuels pour donner une traduction *vocale* et à la fois *orthographique* de tous les mots de la langue française.

« L'enfant instruit par cette méthode était démutisé comme il l'est actuellement; il possédait le son et la parole ; — de plus, il LISAIT sur les lèvres du professeur les *éléments-voyelles*, à savoir : les treize sons A, E, É, È, I, O, U OU, OI, AN, IN, ON, UN, pendant que les *éléments-consonnes*, slmples comme B, T, F, M, ou composés comme FL, DR, STR, étaient figurés par les doigts de la main pouvant occuper douze positions diverses autour du visage ;... *près du visage*, remarquez-le bien, afin de pouvoir lire d'un même coup d'œil sur les doigts la consonne, et simultanément sur les lèvres les consonnes et les voyelles, c'est-à-dire les syllabes complètes. Les doigts avaient pour mission d'aider la perception des éléments que le sourd-muet distrait confond facilement dans la lecture de la parole articulée.

« C'est ainsi que le Frère Bernard avait espéré résoudre le problème si complexe de l'enseignement des sourds-muets.»

M. l'abbé Blaln redoute pour le professeur, la fatigue excessive de l'enseignement de l'articulation et se demande en terminant si la phonodactylologie ne pourrait pas aider le maître en atténuant la fatigue, en sauvegardant sa santé et en lui permettant d'obtenir un enseignement plus rapide.

Ad. B.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

des ouvrages parus en France ou en langue Française

SUR L'ENSEIGNEMENT DES

SOURDS-MUETS

PREMIER SUPPLEMENT

Nous avons commencé en 1888 la publication de la *Bibliographie générale des ouvrages publiés en France ou en langue française sur l'enseignement des sourds-muets*, travail que nous terminions en 1889. Nous donnons aujourd'hui le premier supplément ayant pour but de tenir cet ouvrage au courant des publications nouvelles et de réparer les omissions qui se sont produites dans le premier volume.

En annonçaut notre publication, les *Américan Annals of the Deaf* nous signalaient 9 ouvrages possédés par la Bibliothèque du Collège de Washington nous remercions bien sincérement notre excellent confrère et nous serons toujours reconnaissant à ceux qui voudront bien nous signaler quelque ouvrage ayant été oublié.

Le premier supplément contient donc la liste des ouvrages parus depuis 1889, et ceux que nous avons retrouvés depuis l'impression du premier volume. Afin de faciliter les recherches, nous avons rappelé ici les noms propres d'auteur cités dans le tome I, avec renvoi à la page de l'ouvrage, le même ordre général à été suivi d'ailleurs.

Pour les travaux parus dans ces dernières années nous avons indiqué l'adresse du libraire chez lequel nos confrères peuvent se procurer l'ouvrage s'ils le désirent.

Nous prions à nouveau nos lecteurs de vouloir bien nous signaler les omissions et les erreurs qui pourraient se glisser dans notre travail.

Un exemplaire du tirage à part sera adressé à tous les abonnés de la Revue Française.

Ad. B.

Académie Royale des Inscriptions et Belles-lettres. Funérailles de M. le baron Degérando. Discours de M. le Comte Beugnot prononcé aux funérailles de M. le Baron De Gérando le 14 Novembre 1842. Discours de M. Passy. Discours de M. Cousin. Discours de M. Bernat-Saint-Prix, in-4 18 pages Firmin Didot Frères, Paris. Discours de M. d'Artois in-4, 4 pages Paris. Firmin Didot frères.

Adam de Boisgontier (Mme) Tome I, p. 5
Alard (Jean). Tome I, p. 5.
Aléa (J-M. D'). Tome I, p. 5
Alhoy. Tome I, p. 6
Alings (D, A. W.) Tome I, p. 6
Alle. Tome I, p. 6
Allibert (Eug.) Tome I, p. 6
Amelot, Tome I, p. 6
Amman (Dr J-C) Tome I, p. 6

André et Raymond, Cours de langue française à l'usage des écoles de sourds-muets. 2me Année, in-8, 198 p. Paris. Librairie G. Carré. 58, rue Saint-André-des-Arts 1888.

Consulter également : Tome I, p. 6
André (P) Tome I, p. 6
Angers (Inst.) Tome I, p. 6
Anot de Maizières, Tome I, p. 7
Anvers (Inst, d') Tome I p, 7
Association amicale des sourds-muets Tome I, p. 7
Astros (Mgr d') Tome I, p. 7
Aubert (F) Tome I, p. 7
Barbier. tome I, p, 7 et 8
Bart (Victor), tome I, p. 8

Bayle Mouillard. tome 1, p. 8
Bazot. tome I, p. 8
Beaumasset. (Ch. de) tome I, p. 8
Beaumont. (Elie de) tome I, p. 8
Beaussire (Em.) tome I, p. 8
Beauvais de Préau. tome I, p. 8
Bébian (A) tome I, p. 8 et 9

Bélanger (**Ad.**) Bibliographie générale de tous les ouvrages parus en France ou en langue française sur l'enseignement des sourds-muets. In-8, III et 88 p. Paris, Imp. Eug. Bélanger, 225 rue Saint-Jacques, 1889.

Bélanger (**Ad.**) Revue Française de l'éducation des sourds-muets (V. Revue Française)
Consulter également : tome I, p. 9 et 10

Bélanger (L'abbé Alf.) tome I, p. 10
Belprey tome 1, p. 10
Benjamin tome 1, p. 10
Benoit tome 1, p. 10
Berchem Sainte-Agathe (*Inst. de*) tome 1 p, 11
Berjaud. (Dr) tome 1, p. 11
Bernard (frère) tome p. 11

Berthier (**Ferdinand.**) Les sourds-muets. (Paris-Guide) par les principaux écrivaîns et artistes de la France 2me partie, la vie, p. 1968 à 1976. in-12, Paris. Librairie internationale. 1867.
Consulter également : tome 1, p. 11 et 12.

Besançon (*Inst. de*) tome 1, p. 12
Bigot de Préaméneu tome 1. p. 12

Blain (**L'abbé A.**) Promenade d'un touriste au pays de la science, 2me éd. in-8, 56 p. Poitiers, imp. Oudin, 1887, (p. 29 à 41, au pays des sourds-muets).

Blain (**L'abbé A.**) Un mot de souvenir à la mémoire et à l'œuvre du frère Bernard premier directeur de l'institution des sourds-muets de Poitiers et auteur de l'ingénieuse méthode de phonodactylologie. In-8, 10 p. Paris. Imp. Oudin, 1891,
Consulter encore : tome 1, p. 13

Blanchet (Dr A.) tome 1, p. 13
Bonnafont, Du degré de responsabilité légale des sourds-muets. In-8. 12 p. Paris 1887.
Consulter encore : tome 1, p. 13
Bordeaux (*Inst. de*) tome 1, p. 14, 15, 16
Borie. tome 1. p. 16
Boseli (C. A.) tome 1, p. 16
Bouchet (R, P. Is.) Allocution adressée à Mgr. Becel, évêque de Vannes le 15 Juin 1888 pour la confirmation et la première communion des sourdes-parlantes de l'Institution de la Chartreuse d'Auray. In-8, 13 p. Currière, imp. de l'école de sourds-muets, 1888.
Bouchet (R. P. Is.) Allocution adressée à Mgr Becel, évêque de Vannes le 28 Mai 1890, jour de la première communion et de la confirmation des sourdes parlantes de l'école de la Chartreuse d'Auray. In-8, 13 p. Paris, Imp. Eug. Bélanger. 225, rue St-Jacques, 1890.
Consulter également : tome 1, p. 16
Bouilly (J. N.) L'abbé de l'Epée. Comédie historique en cinq actes. représentée pour la première fois, à Paris, au théâtre français le 14 Décembre 1789. In-4, 19 p. une gravure Calmann Lévy. 3 rue Auber, Paris 1890.
Edition faite lors de la reprise de cette pièce au théâtre national de l'Odéon, Avril 1890.
Consulter également : tome 1, p. 16 et 17
Bourse (Che) tome 1, p. 17.
Bouvier. De la surdi-mutité discours prononcés à l'académie impériale de médecine. in-8, 130 p. Paris, W. Remguet & Cie 1854.
Consulter également : tome 1, p. 17
Breteuil (Baron de) tome 1, p. 17
Breton (J. B. J.) tome 1, p. 17
Brouland (Joséphine) tome 1, p. 17
Bruges (*Inst, de*) tome 1, p. 17
Brugmans (J. G.) Méthode d'articulation, etc. V. Charbonnier
Bruhier d'Ablaincourt, tome 1, p. 17
Bucquet (Paul) tome 1, p. 17

Buffon. tome 1, p. 17

BULLETIN DE L'ACADEMIE DE MEDECINE tome 1, p. 18

Camailhac (F) Syllabaire à l'usage des écoles de sourds-muets. Précédé d'une préface par *L. Goguillot*. In-8. 70 p. Paris, G. Carré, 58, rue St-André des Arts. 1889

Cambrai (S. Em. Mgr le Cardinal archevèque de), Discours prononcé dans l'Eglise paroissiale Saint-Etienne à Lille, le jeudi 3 Mai 1849, en faveur de l'institution des sourds-muets et jeunes aveugles de Fives. In-8 20 p. Lille L. Lefort, 1849

Camp. (Maxime du) tome 1, p. 18

Capelle (A.) tome 1, p, 18

Carette (L.) tome 1, p. 18

Carton (l'abbé C.) Lettre à Mgr. Dupanloup sur l'emplo-d'un langage grammatical et syntaxique de signes dans l'enseignement des sourds-muets, In-8, 35 p.i Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1863.
Consultter encore : tome 1 p. 18 et 19

Castellan (L'abbé). L'abbé Louis Toussaint Dassy, fondateur de l'institut des jeunes aveugles de Marseille Directeur de l'institut des sourds-muets etc. In-8, 8 p. Marseille, Imp. Marseillaise, 1888.

Cauchy. Rapport sur les méthodes qui ont servi au développement des facultés intellectuelles d'un jeune sourd-muet, et sur les moyens par lesquels il est parvenu, non seulement à un degré d'instruction élevé mais encore à une connaissance très ètendue des sciences physiques et mathématiques... Institut de France. Acadèmie des sciences. In-4, 5 p. 1843.

Centenaire de 1789 (Le) Une fète républicaine silencieuse 30 Juin 1889, Petit In-8, 23 p. Paris, Imp. B. Mayon. 1889.

Chaillet. tome 1, p. 19

Chambellan (V. G.) Congrès international des sourds-muets de 1839. Compte-rendu, In-8, 95 p. Paris. 1890.
Consulter également : tome 1. p. 19 et 20

Charbonnier (N.) et J. G. Brugmans. Méthode d'articulation, de lecture et de langue à l'usage des sourds-muets. Première année d'études. Petit in-8, 80 pages. Bruxelles. P. Weissenbruch, 45, rue du Ponçon 1889.
Consulter également : tome 1, p. 20

Chambéry (Inst. Nationale de) tome 1, p. 20
Charles (R. P.) tome 1, p. 20
Chazottes (L'abbé) tome 1, p. 20
Charvin ainé tome 1, p. 20
Clamaron. tome 1, p. 21
Claveau (O.) tome 1, p. 21 et 22
Clerc. tome I, p. 22
Coldefy (Victor) tome 1, p. 22.
Colombat (E.) tome 1. p. 22
Comte (H.) tome 1, p. 22

Concert conférence au théâtre des nations à Paris le 29 Juin 1879. Enseignement des sourds-muets par la parole. Genève. Taponnier et Studer, 1879.

Condillac Principes généraux de grammaire pour toutes langues. Nouvelle édition, les an. VI p. 12 à 15.
Consulter tome 1. p, 23

Congrès, Congrès international des sourds-muets de 1889. Compte-rendu par *V. G, Ghambellan*, In-8, 95 pages, Paris, 1890.
Voir encore. tome 1, p. 23, 24 et 25

Convert (H) Catéchisme dogmatique et moral ou exposé de la doctrine chrétienne à l'usage des enfants sourds-muets In-12, 182 p. 2me édition. Bourg. 1885

Cornié (Adrien) Etude sur l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux 1786-1889. In-8, 110 p, une vue de l'Inst. Nationale des sourdes-muettes. Imp. R. Coussau et F. Coustalat. 1889.

Coste d'Arnobat tome 1, p. 23

Coudray (Du) Anecdoctes intéressantes et historiques de l'illustre voyageur, pendant son séjour à Paris. 2me édition page 43 à 45. Visite de Joseph II à l'abbé de l'Epée, Paris, Librairie Ruault, 1777.

Couêtoux (Dr) De la surdité chez l'enfant et chez l'adulte etc. (voir L. Goguillot).

Cousin (H) tome 1. p. 26
Currière (Inst de) tome 1, p. 25
Cuvier tome I, p. 23
Cyrille (frère) tome 1, p. 26
D, D. F. de Saint-Gabriel. tome 1, p. 29

Daçtylologie à l'usage de ceux qui désirent parler avec les mains et entendre par les yeux. In-8, 16 p. Paris 1851 (petite reproduction de la statue de Versailles).

Daras (L'abbé) tome p. 23
Darwin (Ch.) tome 1, p, 26

Degérando . De la Bienfaisance publique. Iu-8, 4 vol. Paris Jules Renouard et Cre, 1839. tome 2e, des sourds-muets, p. 514 à 525.
Voir encore : tome 1, p. 27

Delaplace (L'abbé) tome 1, p. 27

Deleau Dr Jne. Examen chirurgical des sourds-muets du département d'Eure el Loir et remarques sur l'ouïe et de la parole chez une jeune fille de 14 ans. Rapport à M. le Préfet et à MM. les membres du Conseil général de ce département. In-8, 14 p, Paris 1843
Consulter encore : tome 1, p. 27 et 28

Deleau (Dr) Recherches sur le traitement et sur l'éducation auriculaire et orale des sourds-muets ; compte-rendu à l'Académie des sciences. 34 p. 1837.

Denis (Théophile) Frédéric Peyson. Peintre sourd-muet. In-8. Paris Imp. Eug, Bélanger 225 rue Saint-Jacpues. 1890.
Consulter encore : tome 1. p. 28

Deschamps (L'abbé) tome 1, p. 28
Desloges (Pierre) tome 1, p. 29
Diderot tome , p. 9

Documents-officiels — Lois — Ordonnances, décrets sur l'enseignement des sourds-muets en France.

1888 23 Juillet Arrêté déterminant les conditions et programmes des concours et examens pour le recrutemetn et l'avancement du peasonnel enseignant des institutions nationales des sourds-muets,

Voir encore: tome 1, p. 29

Dublar (L-J) tome 1, p. 36

Dubois (B) tome 1, p. 36.

Dubranle (A) tome 1, p. 36

Dubac L'arithmétique des sourds et muets ou les nombres représentés au moyen des doigts. Petit In-8, 16 p. Macon, D. Bellenand. 1837.

Dudesert (P. D.) Mémoire sur l'éducation des sourds-muets. 16 p, Paris 1834.

(*A suivre*)

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

FRANCE

Périni (Charles) Méthode pour enseigner par la parole la langue maternelle aux sourds-muets par Ch. Périni, Professeur à l'Institution des sourds-muets pauvres de la province de Milan. Traduite de l'Italien par une religieuse «également versée dans la connaissance de l'Italien et du Français » Partie du maître. In-8, XIV et 403 p. Currière. Impr. de l'école des sourds-muets 1890. Prix 3. fr.

C'est en 1884, que M. Charles Périni publiait en Italie, la méthode dont nous annonçons aujourd'hui la traduction française ; son illustre maître l'abbé Tarra

dirigeait encore l'institution de Milan et nul ne pouvait supposer alors que nous aurions à déplorer quelques années plus tard la perte de notre éminent confrère. Nous avons reproduit la préface de M, l'Inspecteur Général hon, Claveau, et en 1885 un de nos collègues et amis, M. Dupont présentait dans ce même recueil le volume italien de M. Perini. La méthode dont nous voulons aujourd'hui entretenir nos lecteurs quelques instants, ne leur est donc pas inconnue. Cependant il nous semble que l'œuvre est assez importante pour qu'elle doive retenir encore quelque peu leur attention. N'est-ce pas d'ailleurs une méthode bien française d'origine, n'est-ce pas celle de notre illustre maître Valade-Gabel. Comme notre confrère M. Dupont nous le disait en 1885 nous regrettons qu'on n'ait pas publié en France une adaptation de la méthode de Valade-Gabel à la méthode orale, faute de mieux et jusqu'à nouvel ordre, nous aurons une adaptation de la méthode italienne devenue français grâce à la science, au zèle et au désintéressement et du traducteur et des éditeurs de l'ouvrage qui nous occupe.

C'est à une religieuse dont nous devons respecter l'anonymat que s'adressent toutes nos félicitations pour le travail qu'elle a su entreprendre et mener à bonne fin; toute sa satisfaction, nous en sommes persuadé, résidera dans la certitude qu'elle a d'avoir été utile à nos maîtres français.

L'auteur nous l'a dit: c'est la méthode de Valade Gabel qu'il a modifiée et adaptée aux exigences de la méthode orale, c'est donc bien la méthode française, celle pour laquelle M. Ad. Franck réclamait au Congrès de Milan avec tant d'a-propos et d'énergie la paternité en faveur du pays qu'il représentait si dignement.

Il est difficile d'analyser une méthode, surtout une méthode complète, d'ailleurs la marche générale en est connue de tous; elle se divise en trois cours et chaque cours se subdivise lui-même en plusieurs degrés.

Le premier cours comprend l'enseignement corres-

pondant aux trois ou quatre premières années d'études il se compose de six degrés. C'est naturellement l'impératif qui ouvre la marche, l'enfant comprend et obéi, puis il rend compte de qu'il a fait avec l'emploi des trois temps principaux de l'indicatif: le passé indéfini, le présent et le futur, il transmet sa pensée, il commence à questionner.

Le second cours correspond à la quatrième et à la cinquième année d'enseignement. Tous les temps de l'indicatif sont alors passés en revue, l'élève aborde l'abstraction, il commence à réfléchir, à juger à comparer, ce cours est divisé en 4 degrés.

Avec le troisième conrs, nous conduisons l'élève à fin d'étude, c'est d'abord l'enseignement du mode subjonctif, puis celui du conditionnel qui fait l'objet du 1er et du 2me degré, le 3me et le 4me degré sont consacrés à l'étude de locutions difficiles, le dernier degré s'occupe spécialement de l'étude de la lettre. Pour ce dernier cours l'emploi du mode impératif a disparu, et c'est la forme expositive et interrogative qui sont venues le remplacer.

Les explications, les conseils, de toute nature abondent dans l'ouvrage et nous aimons à croire qu'il se trouvera bientôt entre les mains de tous les professeurs français. Il est du nombre de ceux qui s'imposent à tout instituteur conciencieux. Nous connaissons bon nombre de nos confrères qui seraient heureux de posséder l'ouvrage si remarquable de Valade Gabel, aujourd'hui absolument introuvable. Qu'ils se procurent le travail de M. Périni et ils retrouveront là le reflet de la méthode du grand instituteur français, dont le nom illustre entre tous passera à la postérité entouré du respect et de la reconnaissance de chacun

Ad, Bélanger

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

Institut des Sourds-Muets à Gruyères (Canton de Fribourg. Suisse. La Suisse française vient d'être dotée d'une école catholique pour les sourds-muets. Nous sommes heureux d'annoncer cette nouvelle aux lecteurs de votre excellente Revue. Cette institution à été saluée avec beaucoup de joie, les journaux de quelque opinion politique et religieuse qu'ils soient l'ont fortement louée et recommandée, son Eminence le Cardinal Mermillod l'a bénie plusieurs fois, le gouvernement du canton de Fribourg lui a témoignés ses sympathies et l'a encouragée par un subside de 2000 fr. et par la gratuité du matériel.

Le nouvel Institut a été fondé à Gruyéres, canton de Fribourg, charmante petite ville du moyen âge ou résidaient les seigneurs de ce nom. Cette localité par son agréable position et son climat bienfaisant convenait tout particulièrement à un établissement de ce genre. Il est l'œuvre de la Congrégation des Révérendes Sœurs de la Sainte-Croix d'Ingoubohl, canton de Schwitz. L'école a été installée dans le château, dit de Saint-Germain, appartenant jadis à l'illustre famille de ce nom. Le bâtiment ayant été reconnu trop petit, on a commencé une nouvelle construction qui sera terminée au printemps prochain et alors on pourra facilement recevoir une cinquantaine d'élèves.

L'Institut ouvert au mois de Mai 1890 compte actuellement 22 élèves 9 garçons et 13 filles. La direction de l'établissement à été confié à la Révérende sœur Bernalde Jaggy de Varoue, canton du Valais; Elle a étudié la

méthode d'enseignement dans la maison des Dames du Sacré-Cœur chargées de l'instruction des jeunes filles de l'institution nationale de Chambéry. Les autres maîtresses sont les Révérendes Sœurs Bathilde Metzinger de Buhl, Grand Duché de Bade et Louise Hourad de Zurich. L'aumônier de l'Institut est le Révérend Chanoine Jonnoret de Châtel Saint-Denis, conton de Fribourg.

En vous faisant connaitre le nouvel Institut suisse. nous espérons que des relations intimes s'établiront entre les établissements de France et de l'étranger et le nôtre. Nous serons heureux de profiter des lumiéres et de l'expérience de nos devanciers et ainsi nons travaillerons plus efficacement à l'œuvre humanitaire au premier chef: rendre la parole aux muets.

X.

*
* *

Nécrologie. Mme Veuve Delaplace. — Nous apprenons la mort de Madame Veuve Delaplace, mère de M l'abbé Delaplace, décédée à Saint-Médard les Soissons le 16 Février dernier dans sa 91me année. Nous offrons à notre dévoué confrère l'expression de nos plus sincères sentiments de condoléance.

*
* *

Ligue pour l'union amicale des sourds-muets en France. Nous avons publié dans notre dernier numéro une circulaire de cette société, nous venons de recevoir la suivante que notre impartialité nous fait un devoir de publier. Constatons que l'union n'existe guère, en ce moment du moins.

« Procès verbal de la scéance du 1er Février 1891

Bien que le temps ne fut pas favorable dans la soirée du 1er Février, un grand nombre de membres de la *Ligue* se sont rendus à son appel. La Réunion était présidée par M. Eugène Graff.

Dès l'ouverture de la scance, une quinzaine de perturbateurs à la tête desquels se distinguaient entre autres M. Gaillard (*Henri*), l'ancien secrétaire chassé de la *Ligue*, l'intéressant Bailly (*Auguste*), l'honnête Thierry (*Victor*), etc. ,etc., faisaient irruption dans la salle et essayaient de troubler la séance. Les contrôleurs étant impuissants pour les mettre à la raison, M. Graff dût demander l'intervention des gardiens de la Paix. A la vue de l'uniforme, ce fut un sauve qui peut général, chacun cherchant à s'enfuir comme les souris à l'approche du chat. M. Gaillard, le chef des tapageurs, essaie de pourparler avec les gardiens de la paix ; mais ce fut peine perdue, les agents rétablirent l'ordre en jetant impitoyablement Gaillard et consorts à la porte.

« Enfin, débarrassés de ces idiots, les ligueurs acclamèrent M. V. Colas, doyen d'âge, pour présider au renouvellement du Bureau. Voici le résultat de l'élection M. Graff, ayant M. Frossard pour concurrent, est réélu à 28 voix de majorité.

« MM. Frossard, Noblet, Murat, vice-présidents ; M. Weiss, ancien secrétaire-adjoint avant la révocation de M. Gaillard, est nommé secrétaire général à l'unanimité ; M. Moulin, trésorier ; M. Bru, receveur ; MM. Demey et Leclaire, vérificateurs ; MM' François, Barré, Graffette Gamain, Mazelier, contrôleurs des séances,

« l'annonce de ce résultat a été accueilli par des applaudissements prolongés.

« M. Weiss rappelle à l'assemblée que M. Bailly le trèsorier révoqué, refuse de restituur la somme de 11 fr. 60 appartenant à la Ligue et conseille aux vérificateurs de la lui réclamer (*oui! oui! réclamez-la, répond l'Assemblée.*

« Enfin M. Frossard, ancien membre de la Commission

d'enquête fait l'éloge de M. Graff dont la probité est, dit-il, inattaquable, on essaie de le dénigrer; les Gaillard, les Bailly, les Thierry, etc., etc., parlent de fraude et ne peuvent jusqu'à présent prouver le fait, bien que M. Graff offre 500 francs à quiconque le prouverait (*On rit*).

« M. Graff se lève et montre à l'Assemblée le fameux ruban qui manquait à la grande couronne lors du centenaire de la mort de l'abbé de l'Épée (*on sait que c'est à cause de ce ruban que Gaillard parte de la prétendue fraude*), l'honnête Thierry (*Victor*), dit-il, affirme l'avoir acheté rue Rambuteau avec l'argent que je lui avais remis, or, le marchand m'a déclaré hier ne pas le reconnaître ! (*Rire général*).

« M. Graff continue : Thierry m'a trompé, il a voulu me dépister pour ne pas me dire la valeur réelle de ce ruban : *C'est vrai ! c'est cela ! ce n'est pas étonnant, il a subi une condamnation pour escroquerie, répond l'anditoire.*

Un membre sur son banc : *Je ne comprends pas qu'un homme de cette réputation se permette de contrôler notre Président ! c'est du toupet ! n'est-ce-pas ?* Rires.

« Plusieurs discours intéressants ont été ensuite prononcés par MM. Amet, Noblet, Brun, etc.

« Au moment de se séparer l'Assemblée met le Bureau en demeure de faire imprimer le procès-verbal de la séance et d'envoyer la liste des noms de la compagnie Gaillard à la Préfecture de Police, la plupart de ses amis étant munis de revolvers.

Le Secrétaire général V. WEISS, Vu le président réélu pour la 4me fois Eugène GRAFF.

Avis important, Nous prions nos lecteurs de vouloir bien nous faire parvenir le montant de leur abonnement pour la 7me année dont le premier numéro parait aujourd'hui.

LIVRES DE LECTURE POUR NOS ÉLÈVES

Jean Aicard. — Le Livre des petits. Illustré de 59 comp. de Jean Geoffroy. Paris. Ch. Delagrave. 176 pages. Prix **1 fr. 25**

Un livre de poésie pour nos élèves ! C'est peut-être le premier et le dernier que nous aurons à signaler à nos confrères. Se mettre dans cette langue à la portée des petits, se faire comprendre d'eux, les intéresser, les captiver, voilà le but de l'auteur, il y est arrivé. Pour convaincre nos lecteurs, nous ne pouvons résister au désir de leur donner le premier morceau :

MA MÈRE

Ma mère, que j'aime beaucoup,
M'a donné tout.
J'aimerai cette bonne mère
Ma vie entière.
Elle m'a soigné tout petit,
On me l'a dit.
Elle a balancé ma couchette
Blanche et proprette ;
M'apprit à marcher, pas à pas
Tenant mon bras :
A dire un mot, puis à tout dire,
Même à sourire.
Quand elle est là, je ne crains rien.
Je l'aime bien !
Si je pleure, elle me console
D'une parole ;
Et, vite, son baiser chantant
Me rend content !
Je veux rendre heureuse ma mère,
Ma vie entière,
Travailler, et l'aimer bien fort
jusqu'à la mort !

Tous n'atteignent pas la même simplicité, prenons au hasard cependant voici le début du numéro XIV : Le chien,

« J'aime beaucoup mon chien fidèle
« Parce qu'il vient quand je l'appelle, etc.

Au nnmèro LIII. Le boulanger, débute de cette façon

« — Que fais-tu là, boulanger ?
« — Je fais du pain, pour manger. etc.

Si nous ne nous arrêtions, nous donnerions le livre en entier.

Les gracieuses compositions de Geoffroy en font un livre séduisant pour l'œil. Pour nos petits élèves ce sera un album de gravures et les maîtres y trouveront des sujets de leçons à la portée de tous. Ad. B

*
* *

Adrièn Linden — Les historiettes de grand papa Gilbert. Leçons de choses. Paris, Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot. 323 pages Brix **1 fr. 50**

Des explications simples données par un grand pére à ses petits enfants sur les choses usuelles; beaucoup d'illustrations dans le texte aident à sa compréhension, mais ne le rendent pas encore assez clair pour nos élèves. Ce livre ne pourra leur rendre quelques services que vers la fin de leurs études.

Ad. B.

*
* *

B. Subercaze. Premier livre de lecture à l'usage des Cours elémentaires des écoles primaires, avec 80 vignettes, Paris Delalain frères, 56 rue des Ecoles. 120 pages prix **0 fr. 80**

Les 30 premières pages de cet ouvrage renferment dans 36 lectures différentes une nomenclature présentée d'une façon intelligente, nos élèves des quatre premières années y trouveront quantité de renseignements utiles, intéressants. La deuxième partie ne pourra malheureusement leur servir qu'à la fin de leur études Ad. B

L'imprimeur-Gérant Eug. BELANGER 225 Rue Saint-Jacques Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
7me année. N° 2 Mai 1891.

EPHEMERIDES
de la Surdi-mutité en France (1)

MAI

1. *1830.* — Un comité de dames ouvre, impasse des Feuillantines, une maison de refuge pour les sourdes-muettes indigentes.

7. *1777.* — Dans l'aprés-midi, l'empereur Joseph II voyageant sous le nom de comte de Falckenstein, se rend chez l'abbé l'Epée qui tenait école de sourds-muets dans sa maison de la rue des Moulins.

8. *1777* — Nouvelle présentation de J. R. Péreire et de son élève Mlle Marois à Joseph II au moment où ce monarque visitait le cabinet des tableaux du Luxembourg. La veille, dans la matinée, le comte d'Argivillier, qui avait aperçu J. R. Péreire dans la cour du Louvre, l'avait présenté à Joseph II, pendant que l'impérial voyageur se trouvait dans l'atelier du statuaire Pajou.

9. *1816.* — Mort de Saint-Sernin, successeur de l'abbé Sicard à l'institution de Bordeaux

10. *1822.* — Mort de l'abbé Sicard, successeur de l'abbé de l'Epée. L'inhumation a lieu au Père Lachaise

(1) Voir la Revue Française depuis le mois d'Octobre 1890

11. *1840.* — Réception officielle et cérémonie d'inauguration du buste de l'abbé de l'Epée, exécuté en 1786 par le sourd-muet Deseine éléve de Pajou, et offert à l'institution des sourds-muets de Paris, par M. Amédée Durand, neveu du statuaire

12, *1793.* — Décret de la Convention nationale plaçant l'école des sourds-muets de Bordeaux « sous la protection spéciale de la Nation, comme celle de Paris » et la maintenant dans les bâtiments nationaux des ci-devant Minimes, où elle avait été établie provisoirement par le département de le Gironde.

13. *1815.* — L'abbé Sicard se rend à Londres avec trois de ses élèves, Massieu, Clerc et Godard; il y donne quelques exercices publics et rentre à Paris, à la chûte de l'empire.

14. *1879.* — Inauguration solennelle de la superbe statue de l'abbé de l'Epée, exécutée par Félix Marlin, statuaire sourd muet, offerte par lui à l'Etat, et érigée dans la cour d'honneur de l'institution nationale de Paris. — Par décret en date du même jour, Félix Martin est nommé chevalier de la légion d'honneur.

24. *1845.* — M. Dufau lit à l'Académie des sciences morales un mémoire sur l'éducation d'une jeune fille sourde-muete, aveugle et sans odorat, Laura Brigman née en

(*A suivre*)

LA LECTURE SUR LES LÈVRES

mise à la Portée des Personnes devenues Sourdes

Depuis une douzaine d'années les sourds-muets sont instruits en France à l'aide de la parole et de la lecture sur les lèvres, ils s'expriment de vive voix, ils font connaître leurs besoins, leurs désirs, leur sentiments avec la langue de tous ; ils font mieux, ils comprennent la parole prononcée devant eux, ils saisissent ces impressions fugitives, ils s'approprient la pensée d'autrui. En un mot, ils ont reconquis leur place dans la société. Pour nous professeurs, les muets parlent, les sourds entendent, c'est un fait; mais pour le public, voire-même le public intelligent, pour la plupart de nos compatriotes le sourd-muet est toujours un moulin à vent, gesticulant des bras et des mains, être curieux qui attire l'attention, la pitié quelquefois et c'est tout. Il est bien loin le jour ou cette erreur aura complètement disparue et encore se trouvera-t-il toujours quelqu'incrédule qui en présence du fait lui-même, ne voudra point voir, se bouchera les oreilles et refusera de se laisser convaincre. C'est un type plus commun qu'on ne le pense, nous l'avons rencontré bien souvent.

Ce n'est pourtant pas pour les convaincre, ces incrédules, que nous écrivons aujourd'hui; il est une classe de personnes malheureuses, plus encore que les sourds-muets classe plus nombreuse, nous voulons parler de celles qui ayant parlé, comme nous, deviennent sourdes à la suite d'une maladie, d'un accident quelconque, ou qui vers le déclin de la vie perdent cette sensibilité auditive indispensable pour saisir la parole et entretenir ce commerce d'idées qui fait le charme de notre existence.

La parole demeure bien encore, mais, souvent elle s'altère, devient plus ou moins incompréhensible, en meme temps que le caractère change, s'aigrit, s'assombrit.

C'est à la science médicale que s'adresse le malade, science malheureusement trop souvent impuissante et lorsqu'il a acquis la certitude que l'infirmité est irrémédiable, le sourd s'abandonne à lui-même, se contentant de gémir sur son malheureux sort,ignorant que le pédagogie peut venir à son secours et lui apporter un aide précieux.

Le sourd-muet lit sur les lèvres, pourquoi le sourd n'arriverait-il pas au même résultat, pourquoi l'œil aidé de l'intelligence ne remplirait-il pas la même fonction et ne suppléerait-il pas à l'ouie ?

L'expérience a prouvé depuis longtemps déjà que la lecture sur les lèvres était possible chez le sourd, tout aussi bien et même mieux que chez le sourd-muet.

Des observations de toute nature sont venues confirmer ces faits, malheureusement le temps est loin encore ou tout le monde sera persuadé de la véracité de ces faits.

Notre intention n'est pas aujourd'hui de faire la preuve de ce que nous avançons ; nous ne pouvons que renvoyer pour ce sujet au travail si complet de notre excellent collègue et ami M. Dubranle, censeur des études à l'institution de Paris: *Suppléance de l'ouie chez les sourds-muets par la lecture sur les lèvres. Paris. Masson.*

Nous voudrions par quelqnes indications pratiques, prêter notre concours à ceux qui sont atteints de cette malheureuse infirmité, nous désirerions faciliter leur tâche, leur donner quelques points de repaire dans l'étude qu'ils vont entreprendre ou dans celle qu'il viennent de faire. Puisse notre travail tomber sous les yeux de quelques uns et leur donner en même temps que l'espérance, le désir d'acquérir cette faculté qui remplacera dans une certaine mesure le sens disparu.

Avec son imagination un romancier contemporain vient de résoudre le problème. Non seulement il a mis la lecture sur les lèvres à la portée du sourd, mais encore l'entendant en a fait son profit.

Par nécessité l'héroïne de son roman s'est appliquée à acquérir cette faculté précieuse et voici la marche qu'elle aurait suivie.

« Pendant six mois, elle eut la patience de s'entourer presque exclusivement de sourds-muets et de s'interdire, huit heures par jour, d'une façon absolue, l'usage de la parole et de l'ouïe. Les sourds-muets intelligents, personne n'ignore cette particularité, lisent très bien sur les lèvres des personnes qui leur parlent. Or en se condamnant au mutisme et surtout à la surdité, en s'impreignant des sentiments éprouvés par les sourds-muets grâce à leur compagnie presque constante. Olga Dariia était devenue aussi experte qu'eux, d'abord en faisant parler devant elle des gens qui articulaient bien, puis à la longue, en faisant parler n'importe qui. »

Nous ne recommandons pas le même moyen à ceux auxquels cette nécessité s'impose, ils courraient grand risque de ne pas arriver au même résultat.

On cite, cependant des personnes sourdes arrivées à l'aide d'attention, d'observation, de volonté, de persévérance à comprendre la parole sur les lèvres d'autrui. Que de peine, que de tâtonnements, elles se fussent évités en prenant conseil, en s'adressant à l'expérience d'un maître. Combien en est-il qui après quelques essais personnels, et en présence du peu de résultat acquis se sont rebutées ?

Le rôle du professeur en pareil matière n'est pas seulement de leur indiquer la marche à suivre, mais encore de les guider, de régler les leçons en s'appuyant sur les résultats acquis, de savoir approprier les exercices aux aptitudes spéciales de l'élève, de modérer son désir naturel d'arriver au but, d'y arriver trop vite en compromettant le résultat final.

Il ne s'agit pas d'enseigner la parole à notre sourd,

mais nous ne devons pas oublier qu'il l'a acquise à l'aide de l'oreille et que le régulateur venant à manquer, il se produira bien souvent des déformations auxquelles il nous faudra remédier.

Obligé de reconnaître par la suite les différents sons de notre langue, d'analyser la parole, le sourd aura besoin de connaître le mécanisme de ses organes, de se rendre compte de leur fonctionnement, il nous faudra donc attirer son attention de ce côté ; il faut qu'il sache qu'à chaque son correspond des positions, des mouvements, que *l'œil* peut distinguer et différencier ces mouvements, qu'avec l'exercice et l'habitude, il arrivera non pas à deviner mais à lire réellement sur les lèvres.

Evidemment toutes les positions des organes et tous leurs mouvements ne sont pas visibles pour l'œil, mais cet organe en distinguera suffisamment pour reconnaître le son et ne pas le confondre avec un autre,

Les sons de notre langue qui sont au nombre de 31 peuvent se diviser en 2 groupes; *les voyelles* et les *articulations*. (les consonnes) les premières exigent des positions des organes, les secondes exigent non seulement les positions mais encore des mouvements spéciaux.

Dans les voyelles l'œil n'aura à remarquer que les positions prises par les organes, c'est le travail le plus simple que nous puissions exiger de lui, aussi notre enseignement débutera-il pas l'étude de quelques unes d'entre elles.

Nous avons dit quelques-unes, car il nous parait bon de ne pas attendre que toutes les voyelles soient distinguées entre elles pour passer àl'étude des articulations, il est bon que nous arrivions le plus tôt possible à l'étude de la syllabe et c'est dans ce but que nous mélangeons d'une façon rationnelle l'enseignement des sons afin de rendre moins monotone ce travail si aride.

Nous ne suivrons pas ici cet ordre sur lequel nous reviendrons, mais nous passerons d'abord en revue toutes les voyelles, indiquant pour chacune d'elles, non pas

le mécanisme de la prononciation mais l'aspect qu'elle présente pour l'œil et ses caractères distinctifs.

Nous avons dit et nous n'hésitons pas à le répéter que pour ces différents sons, il n'y a aucun mouvement des organes et que l'œil doit distinguer le son à la vue seule des positions prises.

Nons allons indiquer pour chacune des voyelles l'aspect des organes et nous ferons ressortir ensuite en les comparant les caractères spéciaux de chacune.

1r groupe : A È É

A. Bouche ouverte naturellement, la langue par suite de sa position n'est pas visible.

È. Bouche ouverte naturellement, la langue dont la pointe vient s'arc-bouter derrière les dents incisives inférieures et dont la face dorsale se relève est visible.

É. Bouche ouverte naturellement, moins que pour *A* et pour *È*, la langue est visible, sa position est la même que pour la lettre *È* un peu plus bombée cependant.

Pour ce premier groupe de voyelles (*a*, *è*, *é*) la bouche s'ouvre naturellement, plus ou moins, ce sera le caractère distinctif de ces trois sons avec les groupes suivants

C'est la langue visible dans *È* et *É* qui différencie ces deux sons de la voyelle *A* dans laquelle elle ne l'est pas.

La bouche plus ou moins ouverte, la langue plus ou moins visible, telles sont les différences que l'on peut remarquer entre *È* et *É*. D'ailleurs il n'est pas absolument indispensable de distinguer ces deux sons au point de vue de la lecture sur les lèvres, nombre de personnes prononcent constamment *È* pour *É* ou réciproquement et l'intelligence du mot suppléera facilement par la suite pour différencier ces deux sons.

2me groupe : O. E. OU. EU

O. Les lèvres se projettent un peu en avant, elles s'arrondissent et semblent prendre la forme graphi-

que de la lettre elle-même, la langue n'est par visible.

E. Les lèvres prennent les mêmes positions que pour la lettre *O*, la langue dont l'extrémité vient se placer derrière les dents inférieures est visible dans sa partie dorsale.

OU. Les lèvres s'allongent en avant, formant toujours un petit cercle caractéristique beaucoup plus petit que pour *O* et pour *E*, langue non visible.

EU. Mêmes positions des lèvres que pour le son précédent *OU*, pointe de la langue placée derrière les dents inférieures comme pour *E*, langue visible.

Ce deuxième groupe de voyelles (*o*, *e*, *ou*, *eu*.) se distingue du précédent et du suivant par la forme spéciale que prennent les lèvres : arrondissement et projection en avant.

C'est la langue visible dans *E* et dans *EU* qui constituera la différence capitale entre ces deux sons et *O*. et *OU* dans lesquels elle est invisible.

L'avancement plus accentué des lèvres, le rétrécissement du canal dans *OU*, feront très suffisamment distinguer ce son du similaire *O*.

Il en sera de même pour la différence à faire entre *E* et *EU*, d'ailleurs quelques auteurs ne font de ces deux sons qu'uue seule et même voyelle.

3mc groupe ; I, U,

I. La bouche est entr'ouverte, très légèrement, les dents semblent se toucher, les commissures des lèvres se sont reculées, élargissaut la bouche qui devient plus grande que dans son état normal.

U. La bouche est peu ouverte, les extrémités des lèvres se touchent, les lèvres sont plaquées contre les dents le bord seul se projette très légèrement en avant.

Les caractères particuliers de la voyelle *I* que nous indiquons plus haut ne devraient pas permettre la confusion avec une autre voyelle, celle qui s'en rapproche le

plus est la voyelle *É*, il faut remarquer que la différence capitale consiste dans l'ouverture de la bouche et des dents assez appréciable dans *É*, et presque nulle dans *I*, ouverture qui se produit verticalement pour la lettre *É*, tandis que pour le son *I* il y a un allongement appréciable des lèvres dans les sens horizontal.

Le son *U* pourrait être confondu avec *OU*, il est bon de remarquer que si l'ouverture de la bouche est à peu près la même dans ces deux sons, la forme des lèvres diffère sensiblement, elles se projettent en avant pour *OU*, tandis qu'elles restent plaquées contre les dents pour *U*, la langue qui pourrait nous aider à différencier ces deux sons n'est visible ni dans l'un, ni dans l'autre par suite de la fermeture presque absolue des lèvres.

(*A suivre*)

Ad. Bélanger

UNE TRADUCTION FRANÇAISE

de l'ouvrage de Juan - Pablo Bonet

Juan Pablo Bonet. — Réduction des lettres à leurs éléments primitifs et art d'enseigner à parler aux sourds-muets, traduit de l'Espagnol par E Bassouls et A. Boyer. In-8, XXIV et 162 p. Paris chez les traducteurs, 22, rue Berthollet. 1891

Deux de nos Collègues MM. Bassouls et Boyer ont eu l'heureuse idée de traduire l'important ouvrage de l'espagnol Bonet; nous reviendrons dans un prochain numéro sur ce volume si célèbre et si rare. Pour

---

Prix franco 3 fr. 25

aujourd'hui nous donnerons à nos lecteurs la préface de la traduction dans laquelle notre excellent ami M, Dubranle, Censeur des études de l'école de Paris présente ce travail à nos confrères. Nous joignons bien sincèrement nos félicitations aux siennes. L'ouvrage de Bonet est un de ceux qu'on ne peut manquer d'avoir dans sa bibliothèque. A défaut d'original, introuvable et si cher estimons-nous heureux de pouvoir y placer la traduction française de MM. Bassouls et Boyer et donnons-lui bien vite une des meilleures places.

Ad. B

PRÉFACE

On a dit depuis longtemps que l'instruction des sourds-muets est à la portée de tous ceux qui osent l'entreprendre et que la science qu'elle demande n'est que la patience et le dévouement.

Je n'y contredirai pas. Toutefois, il me paraît que cette affirmation est, sinon un peu exagérée, tout au moins incomplète.

J'estime, en effet, que ceux, maîtres ou parents, qui veulent développer facilement et sûrement l'intelligence d'un sourd-muet, ont besoin, de faire preuve de patience et de dèvouement ; mais je crois en même temps que, pour avoir quelque chance de mener à bien leur entreprise, ils doivent s'y prêparer par des études spéciales ou, tout au moins, se munir d'un traité, d'un guide, dont le but est d'abréger leurs efforts, de leur épargner mille tâtonnements et d'assurer, autant que faire se peut, le résultat de leur enseignement.

Le livre dont voici la traduction est un de ces guides précieux. Quoique bien ancien, puisqu'il est le premier qui ait été composé sur cette matière, il n'en est pas

moins l'un des plus intéressants et des plus utiles à consulter.

C'est le livre de Jean Paul Bonet sur l'art d'instruire les sourds-muets.

Il a pour titre : *Reduccion de las letras y arte para ensenar a hablar los mudos*. Madrid, 1620.

Dans l'histoire de l'art d'instruire les sourds-muets, l'Espagne occupe, à la fin du XVIme et au commencement du XVIIme siècle, une place des plus brillantes avec Pierre Ponce et Jean Paul Bonet.

Pierre Ponce, moine de Saint-Benoît, enseignait aussi aux sourds-muets de naissance à parler et trois de ses contemporains. *François Vallès*, *Ambroise Moralès* et *Castaniza*, prédicateur de la Cour et auteur d'une vie de Saint-Benoît parue en 1583, nous ont transmis sur son compte des indications qui ne nous laissent aucun doute sur ses succès.

Ponce mourut au mois d'août 1584 sans laisser aucune trace écrite des moyens qu'ils employait. « Distingué « par d'éminentes vertus, il excella principalement dans « l'art d'enseigner aux sourds-muets à parler et obtint « dans tout l'univers une juste célébrité. » dit le registre des décès du Monastère des Bénédictins de San Salvador d'Ona.

Trente-six ans après la mort de Pierre Ponce, un autre Espagnol, Jean Paul Bonet, publia un volume de 308 pages sur l'art d'apprendre à parler aux sourds-muets.

D'après ce qu'il raconte lui-même daus le prologue de l'ouvrage, il fut conduit à s'occuper de l'éducation des sourds-muets par l'affection qu'il portait au connétable de Castille, dont il était le secrétaire et par le désir de donner des soins au frère de ce connétable, qui était sourd-muet depuis l'âge de deux ans. Il n'annonce nulle part qu'il ait eu connaissance des essais de Pierre Ponce il se présente même comme l'inventeur des procédés qu'il décrit.

Je ne discuterai point ici la question de savoir si

Bonet a été réellement inventeur, ou s'il n'a fait que recueillir, appliquer et perfectionner la découverte de Ponce.

Peu importe que Bonet ait eu ou n'ait pas eu connaissance de la méthode de son prédesseur. Ce qui est bien certain, c'est que son ouvrage est d'une importance et d'un intérêt historique considérables.

Il renferme trois parties :

Dans la première, il est question des lettres de l'alphabet, de leur invention et des positions prises par la bouche pour les articuler.

La seconde partie traite des causes du mntisme, explique l'alphabet manuel, la formation des sons et leur enchaînement,

La troisième partie contient des explications sur le dialogue et sur la lecture et l'exposé de deux méthodes ayant pour but : l'une, d'enseigner les chiffres ; l'autre d'indiquer le moyen pour apprendre seul et en huit jours à lire le grec comme l'espagnol.

Je me garderai de faire une analyse complète du livre Ce serait le déflorer et enlever au lecteur le plaisir qu'il trouvera à y découvrir plus d'un aperçu ingénieux sur « la science qui ouvre la bouche des muets ». Je me contenterai de dire qu'il renferme sur l'enseignement des sourds-muets des vues d'une justesse surprenante et la description de principes et de procédés qui permettent de le recommander encore aujourd'hui aux méditations de tous les instituteurs de sourds-muets.

Il y a quelqnes années, dans une de mes conférences sur l'histoire de l'art d'instruire les sourds-muets, je signalais la rareté du livre de Bonet. Seules, en effet, quelques institutions privilégiées ont la bonne fortune d'en posséder un exemplaire qu'elles gardent avec un soin jaloux et qu'elles ne laissent avec raison jamais sortir de leur bibliothèque. Parmi elles, je citais l'Institution impériale des sourds-muets de Vienne, l'Institution de Groningue, l'Institution nationale des sourds-muets de Paris et enfin la Bibliothèque nationale. Un

américain qui a acheté l'ouvrage de Bonet, il y a une dizaine d'années, l'a payé, m'a-t-on dit, 500 francs. En Espagne même, où le livre a vu le jour, on en trouverait difficilement deux exemplaires.

Et je terminais en disant que ce serait répondre à un vœu général et faire œuvre utile que de traduire en français l'ouvrage original de Bonet.

Deux professeurs distingués de l'Institution nationale de Paris, MM. Bassouls et Boyer, ont entendu mes souhaits.

Ils se sont mis à l'œuvre et grâce à la connaissance approfondie qu'ils ont l'un et l'autre de la langue espagnole, ils ont pu donner l'excellente traduction que j'ai le plaisir de présenter au public et qui, sous tous les rapports, leur fait le plus grand honneur.

On ne saurait trop les remercier ; on ne saurait trop reconnaître qu'ils ont fait preuve de beaucoup de talent et aussi d'un grand désintéressement, car chacun sait que les livres de sourds-muets coûtent malheureusement plus qu'ils ne rapportent.

Pour ma part, je leur exprime ici toutes mes félicitations et je suis d'autant plus heureux de leur adresser mes remerciements qu'ils m'ont procuré le plaisir de lire et de relire un ouvrage que je ne connaissais qu'imparfaitement par des analyses incomplètes et des citations tronquées.

Il est juste de dire que c'est au mois de mars 1889 que la *Revue Internationale de l'enseignement des sourds-muets* a commencé la publication de la traduction de MM. Bassouls et Boyer. Depuis, leur idée a fait son chemin et leur exemple a eu des imitateurs. Quelques mois plus tard, en effet, M. Renz, de Stuttgart, leur demandait l'autorisation de traduire en allemand leur excellente traduction du livre de Bonet. Au mois d'avril dernier la *Quarterly Review*, journal de Londres, nous apprenait qu'une traduction anglaise de ce même ouvrage allait se faire et, presque à la même époque on nous

annonçait également que les Espagnols allaient rééditer le livre de leur compatriote.

Quand, à près de trois cents ans de distance, un livre est reproduit ainsi en quatre langues, on peut sans crainte de se tromper, affirmer que ce livre à une réelle valeur. Demain, il sera connu du monde entier ; demain il sera entre les mains de tous ceux qui s'intéressent à l'éducation de l'enfance, de tous ceux dont la tâche est de tirer le sourd-muet de son silence et de le rendre à la grande famille humaine.

A. Dubranle
Censeur des études à l'Institution Nationale
des sourds-muets de Paris

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

Quarterly-Review. Avril 1891

Nous avions annoncé dans l'avant-dernier numéro de la Revue Française la fondation d'une école de Sourds-Muets à Preston. Nous avions en même temps, mais d'une façon fort succincte, commenté l'article de M. Shaw paru dans la Quarterly Review de Janvier.

Nous prévoyons bien que ces considérations de M. Shaw et surtout le principe du système combiné adopté dans la Nouvelle Institution ne manqueraient pas de provoquer des observations de la part de nos collègues d'outre-Manche qui pour la plupart, ont accepté avec enthousiasme l'introduction en Angleterre de la parole comme but et moyen d'enseignement.

L'éminent Directeur d'une école de Londres, M. William Van Praagh et M. Black Secrétaire de la Commission Royale se sont

chargés de refuter l'argumentation de M. Shaw. Dans un long article publié par la Quarterly Review d'Avril M. Van Praagh démontre que non seulement les principes émis par le Comité de la nouvelle Institution sont en contradiction flagrante avec la méthode orale pure, mais encore qu'ils ne concordent pas absolument avec les décisions de la Commission Royale.

M. Shaw dit en effet: Que chaque enfant sera l'objet de l'expérience d'une année dans la Section orale de l'école, comme il est recommandé par la Commission Royale.

Qu'au bout de 12 mois, il conviendra de faire passer dans la section des signes et de l'alphabet manuel tous les élèves qui d'après le Directeur pourraient gagner à être instruits par ces procédés;

Or, tel n'est pas exactement l'esprit des résolutions publiées par la Commission Royale.

Voici en effet, ce qu'elle dit à ce sujet :

Chaque enfant aura l'entière liberté d'être instruit par la méthode orale pure même dans les écoles où les signes et le système combiné sont encore en vigueur, la parole devra être enseignée au moins pendant la première année et alors seulement des exceptions ne seront faites qu'en ce qui concerne les enfants dont l'intelligence est notoirement insuffisante ou dont les organes phonateurs sont lésés.

Comme on le voit, l'opinion du Directeur de l'Institution n'est pas mentionnée dans le rapport de la Commission Royale, mais le consentement des parents est absolument nécessaire.

M. Van Praagh estime que la Commission Royale n'a pas eu un instant la pensée que des écoles nouvelles pourraient se fonder en adoptant un système combiné; mais que ces résolutions ont été prises dans le but de faire passer les institutions existantes par une période transitoire obligée.

M. Shaw ne voit aucun inconvénient à ce que les élèves de la section orale et ceux de la section des signes prennent leurs jeux en commun.

Qu'il nous soit permis de dire que c'est là une erreur de principe extrêmement dangereuse. Pour peu que l'on soit initié à l'enseignement des sourds-muets on a acquis l'absolue certitude que le signe est l'ennemi héréditaire qu'il faut combattre avec la plus grande énergie, et il n'est pas téméraire d'ajouter que la méthode orale pure n'aura donné sa

vraie mesure que le jour où le langage des signes sera définitivement ignoré de tous nos élèves.

M, Van Praagh invoque, d'ailleurs, son expérience personnelle: tous ses élèves sourds-muets qui n'ont été mis en contact qu'avec des entendants sont arrivés à parler d'une façon très naturelle et à lire parfaitement sur les lèvres; tandis que ceux qui sont issus de parents sourds-muets ou qui déjà ont reçu une certaine instruction par le langage des signes n'arrivent jamais qu'à des résultats moins satisfaisants.

D'un autre côté M. Shaw convient que l'enseignement de la parole doit absorber la vie scolaire tout entière d'un enfant ét que les connaissances générales doivent être enseignées simultanément.

Comment les connaissances générales peuvent-elles trouver une place à côté d'un enseignement qui absorbe toute la vie scolaire d'un enfant ? la vérité est que le développement de l'esprit et l'enseignement de la parole et de la lecture sur les lèvres marchent la main dans la main. Tous les sujets sont enseignés par le langage parlé: l'articulation et la lecture sur les lèvres se développent donc et se perfectionnent d'une façon continue. M. Shaw semble donner une importance exagérée aux cornets acoustiques qui à notre avis ne doivent pas servir de moyen de communication ni remplacer la lecture sur les lèvres qui doit toujours être en jeu.

En terminant, M. Van Praagh souhaite, dans l'intérêt des élèves de la future école de Preston que M. Shaw et ses collaborateurs se pénètrent d'une façon complète de l'excellence de la méthode orale pure et qu'ils bannissent bientôt et pour toujours le langage des signes artificiels.

Dans un numéro précédent nous avions formulé les mêmes vœux; nous les renouvelons avec la conviction que M. Shaw ne résistera pas longtemps aux sollicitations de ceux qui en Angleterre lui montrent la vérité dans la voie féconde du progrès et du travail.

R, Duvignau

INSTITUT NATIONAL DES SOURDS-MUETS DE BUENOS - AYRES

Nous avons reçu de M. *Emilio Coni*, Président de la Commission administrative de l'institut de Buenos-Ayres la lettre suivante :

Buenos-Ayres le 24 Février 1891

Monsieur Ad. Bélanger

La Commission qui dirige l'Institut National des sourds-muets de la Capitale de la République Argentine dont j'ai l'honneur d'être le Président a résolu dans sa dernière séance de réorganiser cet établissement en mettant à la tete un directeur ou une directrice, dont la compétence et la longue expérience soient une garantie de la marche future de l'Institut,

C'est pour ce motif que je m'adresse à vous, Monsieur en vous priant de vouloir bien communiquer aux personnes qui ambitionneraient cet emploi que les conditions sont les suivantes: Le directeur ou la Directrice sera engagée pour une durée de cinq ou six ans : il jouira d'un appointement mensuel de 500 f.or et sera logé nourri et éclairé aux frais de l'établissement.

Les propositions, copies de diplômes, certificats et

autres documents devront être adressés à mon domicile Docteur Emilio R. Coni, Calle Bolivar. N° 653, Buenos-Ayres.

Inutile d'ajouter que le directeur ou la directrice devra ôtre au courant des derniers progrès concernant l'enseignement de sourds-muets, c'est-à-dire, de la méthode de la parole, et qu'il devrant en outre produire de pièces importantes justifiants de sa compétence.

En vous priant, Monsieur, au nom de la commission que je dirige de vouloir bien lui prêter votre bienveillant concours, le plutôt qu'il vous sera possible, j'ai l'honneur de vous adresser mes remerciements et l'hommage de mes civîlités les plus ditinguées

Emilio R. CONI

P. S. — Le candidat doit parler une des trois langues suivantes ; espagnol, français, ou italien Une fois qu'il sera accepté, la Commission fera signer l'engagement respectif par la Légation de la République Argentine,

Le prix du passage en première classe sera payé par la Commission. Il sera aussi alloué une indemnité pour les frais du voyage

GALERIE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

de l'Institution Nationale de Paris

Notre excellent collaborateur et ami M. Théophile Denis nommé conservateur de la Galerie historique et artistique de l'institution Nationale de Paris procède en ce moment à sa réorganisation. Nul mieux que lui ne pouvait mener à bonne fin une œuvre aussi intéressante le goût artistique que nous lui connaissons tous, ses relations si cordiales avec les instituteurs, et nos artistes sourds-muets, lui facilitaient singulièrement sa tâche. D'ici peu Paris comptera un musée de plus qui ne manquera pas d'intéresser les visiteurs si nombreux de l'Institution Nationale de Paris.

Voici la circulaire qu'il a adressée à tous ceux qui sont intéressés à la réorganisation de cette galerie, nous devrions dire à tous les amis des sourds-muets; nous le recommandons particulièrement à l'attention de tous.

Galerie historique et artistique (En réorganisation)

Les objets composant la Galerie Historique, sont divisés en quatre clases :

I. *Bâtiments*, Vues et plans des bâtiments anciens et modernes de l'Institution Nationale de Paris. Vues des bâtiments des principales institutions de sourds-muets de la France et de l'Etranger.

2. *Portraits*, Portraits de tous genres de l'abbé de l'Epée Portraits de tous genres, de l'abbé Sicard. Portraits d'instituteurs de sourds-muets, français et étrangers. Portraits de tous autres personnages se rattachant à l'histoire de l'art d'instruire les sourds-muets : Fondaeutrs et Directeurs d'institutions. Administrateurs,

Bienfaiteurs, Ecrivains, Hommes d'Etat, Hommes politiques.

3. *Musée des Artistes sourds-muets.* Œuvres exécutées par des artistes sourds-muets, de tous temps et de tous pays; Peintres, Sculpteurs, Graveurs, Dessinateurs, Lithographes, Architectes. Reproductions par la Gravure. la Lithographie, etc., d'œuvres d'artistes sourds-muets: (peinture, sculpture, architecture). Portraits d'artistes sourds-muets.

4. *Objets Divers. Médailles, autographes, pièces rares etc. , se rapportant aux sourds-muets.*

Toute les œuvres et tous les objets provenant des dons porteront le nom du donateur. Tous les cadres ou objets recevront un numéro d'ordre et seront catalogués; il sera publié un guide à l'usage des visiteurs, avec notices explicatives et répétant les noms des donateurs. Un registre d'inscription sera mis à la disposition des visiteurs.

Nota. La galerie, après sa réorganisation, sera ouverte au public, à des jours et heures qui seront ultérieurement fixés. Néanmoins, les personnes disposées à faire des dons à nos collections, ou qui, à un titre quelconque sont portées à s'intéresser au succès de l'œuvre, sont admises, dès maintenant, à visiter la galerie. il leur suffira d'adresser une demande au Conservateur, qui s'empressera de leur indiquer le jour et l'heure où il aura l'honneur de les recevoir. On est prié d'adresser au Conservateur, 254, Rue Saint-Jacques, toutes communications relatives à la *Galerie Historique* de l'Institution Nationale.

Le Conservateur de la Galerie Historique **Théophile Denis**

Vu; le Directeur de l'Institution Natiouale

L. E. Javal

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

des ouvrages parus en France ou en langue Française

SUR L'ENSEIGNEMENT DES

SOURDS-MUETS

PREMIER SUPPLÉMENT

(*Suite*) (1)

Dudésert, Mémoires sur l'éducation des sourds-muets In-8, Caen 1827.

Dufau (P. A.) tome 1, p. 37

Dussouchet (J.) sourds-muets (La Nouvelle Revue, 15 Janvier 1891)

Dupont (M.) tome 1, p. 37

Duport (F.) tome 1, p. 37

Dutens. Duchillou entreprend d'enseigner une jeune demoiselle sourde et muette à lire, à écrire, et à parler. Ex « Mémoires d'un voyageur qui se repose par Dutens. Paris, tome I, page 91 à 113 Bossange, Masson et Besson. 1806.

Egron, Vies de l'abbé de l'Epée, de Sicard et d'Hauy· Paris, Plon

Epée (L'abbé de l') tome 1, p. 37 et 38

Egger. tome 1, p. 38

Esquiros (Alph,) tome I, p. 38

Eude (J. F.) tome 1, p. 38

Etcheverry (Martin) tome 1, p. 39

Fabre d'Olivet. tome 1, p. 39

Fauchet (L'abbé) tome 1, p· 39

Ferment (Mlle E.) tome 1, p. 39

Ferrus (D), tome 1, p. 39

(1) Consulter la Revue francaise depuis le n° 1 de la 7me année

Figuier (Louis) Les nouvelles conquêtes de la science. Visite à l'institutlon nationale des sourds-muets de Paris.

Consulter encore tome 1, p. 39

Forchhammer (C) tome 1, p. 39
Forestier (Cl.) tome 1, p. 39 et 40
Fournié (D. Ed.) tome 1, p. 40
Fournier des Ormes tome 1, p. 40.
Franck (Ad.) tome 1, p. 40 et 41

François de Sales (St) *Vie de*, d'après les manuscrits et les auteurs comtemporains par M. le Curé de St-Sulpice. In-8, 2 vol. J. Lecoffre et Cie 1858.

Tome 1, p. 532. Charité de François de Sales pour un sourd-muet: *Martin*, (1605). Tome II, p. 420 à 422, Instruction de sourd-muet.

Garnier (L'abbé) tome 1, p. 41
Garsignies (Mgr. de) tome 1, p. 41

Goguillot (L.) Enseignement de la parole aux sourds-muets. Conférence faite à Limoges, à l'occasion de la création dans cette ville, d'un externat municipal pour l'instruction des sourds-muets par la parole le 3 Octobre 1885. In-8, 20 p. Paris G, Carré, 58, rue St-André des Arts 1889.

Goguillot (L,) Comment on fait parler les sourds-muets Gr. in-8, Paris, G. Masson, 1889,

Goguillot (L) Syllabaire à l'usage des écoles de sourds-muets (*Camailhac*) précédé d'une préface par L, Goguillot.

Consulter encore: tome 1, p. 41

Gosse (l'abbé) tome 1, p. 41
Goux (près Dôle Jura) *Inst de,* tome 1, p. 41

Grégoire (E.) Un Centenaire In-8, 77 p. Cinq estampes dans le texte. Bruxelles, Libr. G. Marjolez, 3 et 4 place de l'université 1890.

Consulter encore tome 1, p. 42

Grosselin (A) Première èducation des sourds-muets mise à la portée de tout le monde (Ex. Moniteur universel, Lundi 23 Juin 1862. In-8, 10 p.

Grosselin (Aug.) Langage manuel et sténographié. Paris A. Grosselin et Cie

Consulter encore tome 1, p. 42

Gueury (F) tome 1, p. 42
Guilhe (H. C.) tome 1, p. 42 et 43
Guyot (C) tome 1, p. 43
Guyot (R. T.) tomr I, p. 43
Guyot (L) tome I, p. 43
Haerne (Chne de) tome I, p. 43
Halévy (Léon) tome I, p. 43
Hartmann (D. A.) tome I, p. 44
Hément (F.) tome I, p. 44
Hervas y Panduro tome I, p. 44
Heymans (P. J.) tome I, p. 44

Hilaire (T. R. P.) Discours sur l'éducation. Iu-8, 27 p. Currière Imp. de l'école des sourds-muets 1889.

Consulter également : tome I, p. 25

Hirsch (D.) tome I, p. 45.
Hoffbauer (D. L. C.) tome I, p. 45
Houdin (Aug.) tome I, p. 45 et 46
Hugentobler (J.) tome I, p. 47 et 48
Itard tome I, p. 48

(*A suivre*)

Avis important — Nous prions nos lecteurs qui ne nous ont pas encore fait parvenir le renouvellement de leur abonnement pour la 7me année de le faire au plus tôt. Nous leur rappelons que le mode le plus simple est l'envoi d'un mandat poste au directeur de la Revue M. Ad. Bélanger, 8, Rue Méchain. Paris.

NÉCROLOGIE

Jean Arnold — Le 26 Avril est mort à St-Pétersbourg le fondateur de l'école des sourds-muets de Moscou, Jean Carlovitch Arnold. Le défunt, sourd-muet lui-même, était né a Moscou en 1805 et il fut chez nous l'initiateur de la méthode qui enseigne la parole aux sourds-muets. Pendant toute sa longue existence, il s'est consacré avec une énergie que rien ne rebutait à l'œuvre féconde à laquelle son nom restera attaché, car l'école des sourds-muets de Moscou porte son nom, par une décision de la municipalité de cette capitale.

(Extrait du Journal de St-Pètersbourg)

*
* *

M. Melville. Le **Western Mail**. du Dîmanche 4 Mai nous apporte la nouvelle de la mort de M. Alexandre Melville, fondateur de l'ècole Llandaf.

M. Melville préconisait la méthode mixte de Vaîsse il a publié plusieurs Rapports sur l'institution de Llandaf et en 1886 un ouvrage qui a pour titre The Deaf and Dumb « Le Sourd-Muet » Uue souscription s'organise pour élever un buste à cet homme de bien dans l'Institution même qu'il avait fondée.

R. D.

LIVRES DE LECTURE POUR NOS ÉLÈVES

Le livre de lecture des petits enfants par **Jules Masson**. Ouvrage contenant 85 gravures, Paris Hachette & Cie. 79 Bd. St Germain, 107 p. Prix.

C'est l'Histoire du petit Noël raconté par lui même :

« Noël seul — Noël avec sa maman — Noël et sa sœur — Noël et sa Grand'mère — Noël à l'école — En promenade.» Voilà la table des matières. Il intéressa nos élèves vers la 5e ou la 6e année ,

De temps à autre ils y rencontreront des exercices de dessins à faire sur papier quadrillé. Ad. B.

L'imprimeur-Gérant Eug. BELANGER 225 Rue Saint-Jacques Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
7me année. N° 3 Juin 1891.

EPHEMERIDES

de la Surdi-mutité en France (1)

JUIN

1. *1885.* — Premier numéro de la *Revue Bibliographique de l'éducation des sourds-muets*, fondée par M. Ad. Bélanger et continuée sous la même direction, par la Revue française de l'éducation des sourds-muets.

2. *1834.* — Importante circulaire de M. Thiers, ministre de l'Intérieur, relative aux établissements de sourds-muets: Les Conseils Généraux sont invités à voter les fonds nécessaires pour généraliser l'instruction des sourds-muets. Demande de renseignements statistiques; fondation des écoles; surveillance; inspection, etc,

4. *1783* — Lettre de remerciements adressée par l'abbé de l'Epée aux membres de l'Académie de Zurich, qu'il avait pris pour juges dans sa discussion avec l'instituteur Heinicke

7 *1854*, — L'Académie de médecine ouvre une discussion provoquée par une série de questions posées par le ministre de l'intérieur et relative à l'éducation des sourds-muets

(1) Voir la Revue Française depuis le mois d'Octobre 1890

8. *1781.* — En vertu d'une sentence du Châtelet, le *mineur Joseph* (ce jeune sourd-muet abandonné, en faveur de qui l'abbé de l'Epée s'engagea dans un long procès) est déclaré *Comte de Solar*, et défense est faite à toutes personnes de le troubler dans la possession de son état.

9. *1884.* — Mort de M. Vaisse, ancien Directeur de l'Institution des sourds-muets de. Paris

11. *1749.* — J, R. Péreire, admis devant l'académie royale des sciences, lui présente son élève d'Azy d'Etavigny et prie ce corps savant de vouloir bien porter «un jugement décisif sur les avantages qne les sourds-muets devront attendre de son art»

12. *1822.* — Le ministre de l'iniérieur décide que les frais de funérailles de l'abbé Sicard, « mort insolvable » seront payés par le Ministère.

13. *1853.* — Ferdinand Berthier, professeur à l'institution de Paris, adresse à l'académie de médecine ses *observaticns sur la mimique considérée dans ses rapports avec l'enseignement des sourds-muets.*
« Il importe, dit-il dans sa conclusion, que la mimique reste éternellement debout dans nos écoles. »

4. *1835.* — Hurtrelle (Léopold), sourd-muet âgé de douze ans, sauve, en se jetant à la mer, des enfants en danger de périr sur la côte près du Hâvre. Le Ministre de la Marine a décerné une médaille d'honneur à ce jeune héros qui devient élève de l'institution de Paris.

21. *1838.* — Sur l'initative de Ferdinand Berthier, des fouilles sont pratiquées dans un caveau de la chapelle St-Nicolas, à l'église

Saint-Roch, où a été inhumé l'abbé de l'Epée. On découvre des ossements et des fragments de vêtements sacerdotaux. C'est à cette place qu'on a élevé par souscription, en Août 1841, un monument à la mémoire de l'illustre instituteur.

22. *1841.* — Arrêté ministériel réglant les attributions des commissions consultatives des institutions royales de sourds-muets, en exécution de l'ordonnance royale du 21 Février 1841.

25. *1845* — La chambre des Pairs renvoie aux ministres de l'intérieur et de l'instruction publique une pétition signée de 78 sourds muets, dont 4 professeurs de l'institution de Paris, demandant : La création de nouvelles écoles royales pour les sourds-muets ; 2° le transfert des établissements de sourds-muets du ministère de l'Intérieur à celui de l'Instruction publique.

26. *1765,* — Le brevet d'interprète du Roi pour les langues espagnole et portugaise est accordé à J. R. Péreire, «qui s'est depuis longtemps, dit le texte de ce brevet, adonné aux travaux pénibles d'apprendre à parler aux muets.»

28. *1879.* — L'abbé Balestra, directeur de l'institution des sourdes-muettes de Côme, qui s'est distingué par son ardeur à propager la méthode orale, est admis, par décision ministérielle, à faire une expérience de ses procédés d'enseignement, dans l'institution nationale des sourds-muets de Paris.

29. *1819.* — Visite du duc d'Angoulême à l'institution des sourds-muets de Paris.

UN PROGRÈS INATTENDU

Ceux qui m'ont fait l'honneur d'accorder quelque attention à mes travaux voudront bien, je l'espère, reconnaître que je n'ai point coutume de me laisser aller à des enthousiasmes irréfléchis pour des nouveautés. Je crois être en droit de dire qu'en matière d'enseignement des sourds-muets, je n'ai jamais, Dieu aidant, préconisé de réformes que l'expérience n'ait démontré possibles et avantageuses ni jamais fait entrevoir d'espérances que l'événement n'ait tenues et au delà. Cette constatation n'est point de ma part recherche de vanité, car tout le mérite des succès obtenus sur mes indications revient aux maîtres et aux maîtresses auxquels il m'a été donné parfois de signaler la route du progrès. Mais j'ai besoin de me sentir assuré de quelque crédit sur l'esprit des lecteurs de la *Revue Française* pour leur annoncer, sans trop crainte de rencontrer l'incrédulité, une découverte inattendue et faite pour étonner. Il ne s'agit de rien moins en effet que d'un moyen dès à présent expérimenté et absolument inoffensif d'éveiller chez un grand nombre de sourds-muets, même chez plusieurs de ceux dont la surdité avait paru de tout temps irrémédiable des impressions auditives ou qui, tout au moins, sont en correspondance directe avec les impressions de cet ordre ; de mettre certains sourds jusque-là très sourds, en état d'entendre sans cornet quelques petites phrases prononcées d'une voix passablement forte à peu de distance de l'oreille — un moyen surtout de faire apprécier à la plupart des élèves d'une classe de sourds-muets la différence de timbre et la hauteur relative des divers sons

voyelles, de faciliter ainsi la tâche ardue que les professeurs d'articulation ont à aborder pour régler la voix de leurs élèves ; de rendre même certains enfants aptes à reproduire les nuances d'intonation dont l'absence rend communément lourde et monotone la voix du sourd démutisé. Tout cela, évidemment, avec du temps et de la patience, ces deux éléments indispensables de succès dans tout ce qui touche à l'éducation des sourds-muets. Je me hâte d'ajouter qu'il n'est question en aucune façon et sous aucun prétexte de porter atteinte, en quoi que ce soit, aux procédés qui servent de base à l'enseignement par la méthode orale pure, je veux dire la pratique de la lecture sur les lèvres et l'enseignement méthodique de l'articulation, ni d'affaiblir le caractère d'importance capitale qu'on doit attacher à l'un et à l'autre de ces procédés.

Qu'est-ce donc que la découverte que j'ai l'heureuse fortune de divulguer ici, grâce à l'autorisation que veut bien me donner l'inventeur, Mgr. Verrier, vicaire général de Sidon ?.

C'est l'emploi d'un instrument bien connu, mais auquel des perfectionnements ingénieux assurent une efficacité singulière. C'est, pour tout dire, un nouveau cornet acoustique. Ah ! je sais que l'on va se récrier: « Un cornet acoustique ! Vraiment, la belle affaire ! Et l'idée bien neuve ! Mais ne compte-t-on pas par douzaines, ajoutera-t-on, les variétés déja inventées de cornets acoustiqnes et chacun des inventeurs, n'a-t-il point fondé sur l'adoption de son appareil des espérances qui, ont bien souvent tourné en désillusions ? N'a-t-on point déjà annoncé qu'on avait obtenu quelque part en Amérique, dans une institution de sourds-muets, des résultats merveilleux, dûs à l'usage de cornets acoustiques, et, en fin de compte. n'a-t-il point fallu reconnaître, paraît-il, qu'une part très forte d'exagération s'était mêlée à cette annonce triomphante ? »

On me permettra de faire observer que, si l'on se trouve en face d'essais très multipliés faits jusqu'ici pour

obtenir un bon modèle de cornet acouslique, il y a quelque lieu de croire que cette succession de tentatives ne s'explique pas seulement par la variété des besoins auxquels les inventeurs se sont proposé de donner satisfaction, mais peut-être bien aussi par l'insuffisance des efforts d'un bon nombre de ces inventeurs. Il ne faudrait donc pas se montrer trop surpris de ce qu'il soit resté quelque chose d'utile à faire après. Je dois insister d'ailleurs sur cette considération que dans l'histoire des inventions fécondes, les exemples ne sont pas rares d'innovations parfois légères en apparence et qui ont déterminé de remarquables progrès. S'il m'était permis de comparer les petites choses aux grandes, je pourrais rappeler l'idée de génie de ce jeune apprenti qui, chargé d'injecter de l'eau sous le piston de la primitive et lourde machine à vapeur anglaise, imagina de remplacer le travail de l'homme par l'action d'une corde attachée au balancier et fit faire, par cela seul. un pas de géant à l'art du mécanicien, Je pourrais, sans remonter aux siècles passés, comparer aux lenteurs des procédés photographiques primitifs les merveilles que réalise de nos jours, après une série de perfectionnements de détail, la photographie instantanée. Si nous descendons à la sphère plus humble de l'invention dont je m'occupe ici qui nous dit que des modifications dans la forme, dans la courbure des diverses pièces d'un cornet acoustique. le choix des substances employées pour construire ces parties ne constituent pas à l'appareil de Mgr. Verrier une supériorité marquée sur les appareils similaires? D'autres viendront peut-être qui trouveront mieux encore, mais en attendant faudrait-il s'autoriser de l'insuffisance du passé ou se reposer sur les promesses vagues de l'avenir pour refuser d'étudier et de mettre à profit ce que le présent peut donner ? Je serais plus touché si les raisonnements *à priori* pouvaient prévaloir contre les faits, des objections qui seraient tirées de la diversité de nature des lésions auxquelles se rattache la surdité, du peu d'espoir que l'on devrait fonder, par suite, sur l'emploi

d'un seul et même moyen pour atténuer une infirmité provenant de causes variées. Je me bornerai à répondre " Voyez et jugez ". J'apporte ici, non pas des théories, mais des faits déjà observés avec soin, dignes, j'en suis convaincu, d'un examen sérieux, d'un contrôle attentif. Il est facile de les vérifier, car les maîtresses habiles autant que dévouées qni dirigent avec succès l'institution des sourdes-muettes de Bourg-la-Reine près Paris ont bien voulu, à la prière de Mgr. Verrier, essayer pour toutes leurs élèves, d'une façon méthodique et suivie, l'emploi du nouveau cornet acoustique, après s'être assurées toutefois par elles-mêmes, comme je l'ai fait aussi, de la complète innocuité de l'instrument.

Je ne décrirai pas en détail l'appareil pour lequel Mgr. Verrier a pris un brevet d'invention. Je tiens à dire cependant que le bout en caoutchouc destiné à être porté à l'entrée du conduit auditif externe se dévisse du reste de l'instrument; qu'ainsi le même cornet peut être mis en usage pour tous les élèves d'une classe de sourds-muets sans qu'on ait à craindre pour ces enfants les inconvénients qui pourraient résulter du contact d'un tube commun à tous, fût-il toujours convenablement essuyé. Une disposition spéciale permet d'obtenir un autre appareil dérivé de celui-ci et qui présente, greffés sur le tube d'un porte-voix unique, quatre tubes destinés à porter le son à 4 personnes différentes. Ceci peut être fort précieux pour ménager les forces et le temps du maître, pour tenir en éveil l'attention d'un plus grand nombre d'élèves au moyen d'exercices collectifs substitués dans des conditions opportunes à des exercices individuels.

L'instrument appliqué à l'oreille d'un entendant se montre doué d'une grande puissance d'amplification du son, tout en n'altérant pas le timbre de la voix par l'adjonction d'un éclat étranger. En même temps, il permet de graduer très facilement l'intensité du son, de manière à ne point fatiguer l'oreille de l'auditeur. Il convient, et la raison en est évidente, de ne parler d'abord que sur

un ton très modéré. On augmentera peu à peu le volume de la voix jusqu'au point nécessaire pour déterminer une impression chez le sourd-muet, s'il est capable d'en ressentir quelqu'une. L'expérience semble indiquer qu'il importe de ne pas mélanger dans l'embouchure du porte-voix le souffle sortant des narines avec le courant d'air principal de la parole, sortant de la bouche. Il faut donc que le bord supérieur de cette embouchure se place au-dessus de la lèvre supérieure et au dessous de l'ouverture des narines.

Si l'on veut bien prendre garde que le sourd-muet démutisé *se sent parler* mais *ne s'entend point parler* on comprendra aisément que les impressions quelles qu'elles soient que provoque chez le sourd-muet l'application du cornet acoustique ne sauraient avoir pour lui de signification phonétique, de rapport avec les sons qu'il a appris à former sous la direction du professeur d'articulation qu'autant que l'on aura eu soin d'établir tout d'abord le lien entre ces deux ordres de phénomènes au moyen de la lecture sur les lèvres préalablement enseignée — la lecture sur les lèvres, base essentielle de toute éducation conduite suivant les principes de la méthode orale pure. Si donc le professeur émet dans le cornet acoustique telle ou telle voyelle, telle ou telle syllabe, on fera porter en même temps les regards de l'élève sur les lèvres d'une autre personne qui prononcera cette même voyelle, cette syllabe et on la fera répéter à l'enfant. C'est ainsi que, dans le cas où la vue serait rendue à un aveugle dont la cécité remonterait aux premières années de l'existence, il y aurait lieu de faire chez lui l'éducation de l'œil, de lui faire saisir par voie expérimentale la corrélation qui existe entre tels ou tels objets en relief reconnus par le toucher et l'impression visuelle, l'image de ces objets tracée en perspective sur une simple surface, celle de la rétine, par l'appareil du nouveau sens acquis. Il y a toutefois cette différence que l'aveugle, supposé guéri, pourrait par un travail exclusivement personnel, établir, et même assez rapide-

ment, ces résultats de comparaison. Le sourd-muet, au contraire, si intelligent qu'il puisse être, si avancé qu'il soit dans l'art d'articuler la parole, ne peut, s'il n'a reçu encore que des impressions auditives confuses, se rendre compte *par l'intermédiaire de l'ouie* des sons qu'il émet lui-même. Il ne saurait donc, privé qu'il est du contrôle de l'oreille, se livrer seul à ce travail si curieux que nous voyons accomplir par le petit enfant entendant s'exerçant plus ou moins inconsciemment, avec mille alternatives de réussite et d'insuccès, et pas toujours sous la direction des personnes de son entourage, à reproduire les sons qui frappent le plus habituellement son oreille et qui sollicitent le plus son intérêt. J'ai à peine besoin d'ajouter, m'adressant à des professeurs d'articulation, qu'après avoir fait choix de l'élément de parole qui semble le mieux approprié à impressionner l'oreille du commençant, le maître, s'il est assez heureux pour provoquer au moyen du cornet une perception quelconque, (si rudimentaire qu'elle soit d'abord devra s'en tenir à cet élément de parole proposé à l'attention de l'élève jusqu'à ce que les impressions spéciales correspondantes soient bien fixées, C'est alors qu'il essaiera de déterminer et de fixer dans la mémoire de l'enfant les impressions correspondant à d'autres éléments et, quand deux ou plusieurs de ceux-ci auront été acquis, le maître s'attachera à les faire distinguer sûrement les uns des autres. Il semble résulter de la pratique, et le fait ne saurait étonner, que les syllabes composées avec des consonnes fortes (*P*, *T*, *K*, &ª) sont plus facilement saisies que les syllabes composées avec les consonnes faibles (*B*, *D*, *G*, &ª).

Je dois mentionner ici, avec la réserve que comporte dans ses commencements une étude consciencieuse, l'observation relative à une petite fille de l'institution de Bourg-la-Reine, tout à fait insensible au bruit de la parole depuis sa naissance jusqu'à l'époque de son entrée dans l'établissement et qui, n'ayant pas encore été instruite méthodiquement à l'articulation difficile de la voyelle I, ne

prononçant pas non plus spontanément cette consonne, a pris sous l'action du cornet et sans autre intervention de l'art, possession de ce son. Y a-t-il eu simple cas fortuit dans la première fixation de la voyelle en question? Y aurait-il à admettre l'influence de quelque action réflexe plus ou moins compliquée? L'étude de ce problème pourra mériter à coup sûr l'attention des physiologistes lorsque le domaine des faits observés sera plus étendu.

Les essais entrepris à l'institution de Bourg-la-Reine sur l'ensemble des élèves ont commencé après la rentrée des classes, au mois d'octobre de l'an dernier. Il va sans le dire qu'on a eu grand soin de noter au début des expériences l'état antérieur d'impressionnabilité de chaque enfant. Telle d'entre elles entendait un peu les voyelles ou quelques unes des voyelles lorsque le son était émis avec énergie près de l'oreille sans emploi de cornet. Telle entendait ainsi des deux oreilles, telle autre d'une oreille seulement. Telle autre encore entendait des bruits aigus, comme celui du sifflet de la locomotive ou des bruits intenses comme celui des cloches, indépendamment des vibrations transmises par les solides et perçues à titre d'impressions purement tactiles. Plus d'une restait absolument rebelle à toutes autres impressions que celles que je viens de désigner sous le nom d'impressions tactiles, ne percevant, par exemple, que le bruit d'un choc sur le plancher où reposent les pieds, les vibrations du tambour ressenties à l'épigastre.

Or, pour tous ceux qui ont suivi ces enfants — et je voudrais convier tous mes lecteurs à faire l'expérience à leur tour — il est constant qu'on a vu apparaître ou se développer, dans la plupart des cas, dans une mesure plus ou moins restreinte sans doute, mais appréciable, la faculté de discerner les unes des autres des impressions produites par la parole émise dans le cornet, de rattacher ces impressions aux éléments phonétiques prononcés.

N'est-ce rien qu'un pareil résultat, ne dût-il pas s'éten-

dre (et cela n'est pas prouvé) sous l'influence d'exercices continués pendant un plus grand nombre de mois, ne dût-il procurer au sourd-muet que la satisfaction morale de se sentir un peu plus rapproché du monde des entendants ? Je sais à l'institution de Bourg-la-Reine une jeune fille qui, ayant perdu momentanément, par suite d'un rhume, la sensibilité aux impressions déterminées par l'emploi du cornet, se montrait désolée *de ne plus entendre*, disait-elle. C'était bien peu de chose sans doute que son petit trésor d'audition, mais quel est celui des entendants qui pourrait l'évaluer à son juste prix, si ce n'est peut-être le convalescent qui constate pour la première fois, après une longue maladie, un léger retour de forces, ou un malade opéré de la cataracte qui, à la levée des appareils, voit filtrer un petit filet de lumière ?

Mais je veux m'en tenir aux résultats d'un caractère absolument pratique et que les faits acquis permettent d'entrevoir pour la généralité des cas : Je ne serai, je pense, contredit par aucun professeur expérimenté si j'avance que, dans l'état actuel de l'enseignement de l'articulation, il y aurait avantage signalé à pouvoir communiquer au sourd-muet une notion plus rapide, plus intime, plus sûre des sons voyelles qui sont vraiment l'âme de la parole articulée, à pouvoir mieux et plus facilement qu'on n'a su le faire jusqu'ici régler la voix de l'élève, lui donner même les inflexions qui colorent, pour ainsi dire, le langage. Or, ces avantages me paraissent, d'après l'épreuve qui vient d'être faite, pouvoir être obtenus par l'emploi intelligent du cornet acoustique de Mgr. Verrier, bien que nous ne soyons pas encore en mesure d'expliquer le phénomène entrevu d'une corrélation s'établissant entre la sensation perçue dans la région de l'oreille et le sens interne de la phonation. Les progrès semblent devoir être d'autant plus marqués que l'intervention de ce moyen aura été réclamée à une époque plus voisine du début de l'instruction. Il ne faut pas oublier, en effet, que, sauf exceptions (que

l'on rencontre pourtant), la réussite ne se dessine que lentement. Il serait tout simple qu'en dehors de ces cas d'exception, des élèves dont l'instruction est assez avancée, qui trouvent dans la lecture sur les lèvres un moyen plus assuré, d'un usage plus courant et *tout acquis déjà* de comprendre la parole, n'éprouvassent pas d'attrait pour en revenir avec persévérance aux premiers éléments en suivant des procédés nouveaux qui leur seraient proposés. C'est un peu, dans un ordre d'idées parallèle, ce qui arrive aux entendants qui, s'essayant à lire la parole sur les lèvres, n'y réussissent pas pour la plupart, faute de temps et qui, pour vouloir aller trop vite, se découragent au bout de quelques efforts dont la nécessité ne s'impose pas pour eux.

Peut-être eût-il été plus habile de la part de Mgr. Verrier et de la mienne d'attendre pour appeler la publicité sur ces expériences qu'elles aient été faites sur une échelle plus vaste encore, bien que les essais dont je viens de rendre compte embrassent déjà une assez grande variété de cas ; mais, quand on est dégagé de toute préoccupation personnelle et d'amour propre, le premier objectif que l'on doive se proposer est assurément d'associer le plus grand nombre possible de collaborateurs à la recherche d'un progrès qui intéresse l'humanité.

O. Claveau

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

Organ der Taubstummen-Anstalten

Empêché par des travaux ultérieurs, j'ai dû à mon grand regret de nouveau interrompre les comptes-rendus de l' " Organ" et des " Blaetter für Taubstummenbildung" ; je prie donc les lecteurs de la Revue de vouloir bien m'excuser.

Les numéros 2 et 3 de l' " Organ " contiennent le procès-verbal de la conférence (Congrès national) de professeurs bâdois et wurttembergeois, tenu à Nürtingen, petite ville sur la ligne du chemin de fer Stuttgart-Tubingen, le 16 et le 17 Septembre 1890. Ces conférences, qui ne comptent ordinairement que 40 à 50 membres ont des résultats pratiques bien plus fructueux que les grands congrès. La veille de la conférence, les thêmes furent choisis pour les exercices pratiques à l'école des sourds-muets. A la suite de chaque exercice scolaire des différentes classes, il y avait discussion générale sur la manière dont il avait été fait et sur les résultats obtenus. Quoique la position du maître soit assez pénible en s'exposant à une critique plus ou moins sévère, il faut cependant reconnaître que c'est d'une grande utilité pour lui; il apprend par-là comment il faut et comment il ne faut pas enseigner. Les professeurs du midi de l'Allemagne sont habitués à cette façon de procéder. Le maître de la 1re classe était chargé de faire faire à ses élèves, depuis trois mois à l'Institution, des exercices de prononciation. Vatter de Francfort, l'âme de ces intéressantes conférences, bien connu par sa plume et les résultats pratiques qu'il obtient dans son école, a fait quelques remarques fort justes ; il exige que la position et les mouvements des organes soient naturels et que chaque mot soit prononcé dans une seule émission de souffle. Vatter a obtenu dans son institution des résultats surprenants et quiconque a vu son école la quitte convaincu que la méthode d'articulation est sous tous les rapports la meilleure. Les élèves de la 2e classe depuis 1 an et trois mois à l'école, ont fait une description de

l'ardoise et du crayon. A la 3e classe le maître avait la tâche de parler avec ses élèves, depuis 2 ans et trois mois dans l'enseignement, de l'assiette, du couteau, de la fourchette et de la cuillère. Comme l'aisance de la parole des élèves laissait à désirer, M. Vatter demanda à l'assemblée la permission de faire avec les élèves de cette classe des exercices de prononciation, ce qui lui fut accordé avec le plus grand plaisir. Ces exercices étaient très intéressants. Il insista surtout sur la liaison des syllabes et des mots et montra comment les sons intermédiaires qui se glissent souvent entre deux consonnes, rendent le langage des sourds-muets inintelligible.

Le professeur de la IV et V classe avait la tâche de traîter avec ses élèves, depuis 3 ans et 3 mois et 4 ans et 3 mois à l'établissement, les verbes auxiliaires dans une conversation sur le chat et la souris.

A la VIm. classe M. Weber avait à expliquer le verset du psaume 33 de David : " La parole du Seigneur est véritable, et il tient ce qu'il promet. ".

Le deuxième jour a été consacré à la théorie. La séance fut ouverte par un discours du professeur Weber qui célébra la mémoire de Samuel Heinicke fondateur de la première institution de sourds-muets en Allemagne. Heinicke est mort en 1790.

Vatter (Francfort) et Hirzel (Gmünd) traîtèrent une question qui occupe les professeurs des sourds-muets de tous les pays " Des soins à prendre concernant les sourds-muets faiblement doués ", ou comme disent les Français : les sourds-muets arriérés. On est tombé d'accord qu'ils doivent être séparés de ceux qui sont bien doués. Le gouvernement Württembergeois s'occupe en ce moment de cette importante question et a l'intention de réunir tous les arriérés à l'institution de Winnenden petite ville non loin de Stuttgart.

Held (Nürtingen) devait parler : Sur l'importance du sentiment grammatical et de son développement chez le sourd-muet, mais sa conférence fut renvoyée au prochain congrès. Stein-Gerlachsheim (Bade) parla " des soins à donner au langage usuel hors de la classe." et Willareth (Gerlachsheim) " de la surveillance dans les grands internats ". Tous les sujets, les uns aussi importants que les autres, furent traîtés avec une grande connaissance des faits.

Au numéro 2 se trouve (par Reuschert) un compte rendu du dixième congrès tenu à Strassbourg sur l'enseignement du

travail manuel pour les garçons. Ce congrès était composé d'hommes de toutes les contrées de l'Allemagne et a prouvé par cela que cette question est toute d'actualité, néanmoins elle attend encore sa solution définitive. L'assemblée n'a pu s'entendre ni sur l'organisation ni sur la méthode qu'il y aurait à suivre ; cette importante question n'est donc pas encore mûre, mais on a partout le sentiment de la nécessité de cet enseignement, non seulement pour les entendants mais encore pour les sourds-muets.

Vatter (Francfort publie au numéro 3 son opinion ainsi que celle de quelques sourds-muets concernant la brochure de Heidsieck: "Cri de détresse des sourds-muets" une brochure dans laquelle Heidsieck attaque la méthode d'articulation d'une façon qui, ce me semble, prouve qu'il n'a jamais vu une institution où la méthode orale pure soit bien appliquée et où elle domine. S'il avait vu l'école de Francfort et d'autres il se serait fait une toute autre opinion. Vatter prouve avec une netteté incontestable que Heidsieck a fait fausse route par son livre: "le Sourd-muet et son langage" et par sa brochure. Il est fort triste de voir qu'une voix comme celle de Heidsieck se fasse entendre dans le pays où la méthode orale pure a pris racine, où des centaines de professeurs de sourds. muets ont sacrifié toute leurs forces, tout leur savoir pour faire triompher une méthode tant estimée chez les Français, les Italiens, les Hollandais etc. Il me semble que Heidsieck n'a pas obtenu les résultats qu'ils désirait, autrement il n'aurait pas porté un jugement aussi défavorable sur la méthode orale pure. J'espère que ni les Français ni les Italiens ne se laisseront influencer par les livres de Heidsieck.

Aux pages 78 et 112 nous lisons une conférence faite par Gopfert (Leipzig), qui offre un grand intérêt: "la place que le travail manuel occupe à l'école des sourds-muets." Nous recommandons d'une manière toute particulière cette conférence à tous ceux qui savent l'allemand.

Roos (Riehen) près Bâle polémique d'une façon nette et claire contre la brochure de Heidsieck.

Kroiss (Würzbourg) publie un article intéressant sur la concentration de l'enseignement dans l'école des sourds-muets

Erhard (Homberg) traîte des demi-voyelles avec une grande connaissance de son sujet.

Dans les numéros 2, 3 et 4 C. Renz fait des comptes-rendus de livres par Perini : 1, Il sordo-Nato e l'otoiatrie, 2 L'abbate

Giulio Tarra, 3, Cose vecchie ma sempre necove riguardanti l'instruzione de Sordo-Muti, du Messagiere italiano dell insegnamento, du papier anticatarrhal par le Dr Drout, du cinquiéme rapport des institutions de sourds-muets Wurttembergeoises, du rapport de l'institution des sourds-muets et des aveugles à Lyon, du livre du Dr Koch, Directeur de l'hospice d'aliénés à Zwiefalten (Wurttemberg) sur la "psychopathische Minderwértigkeit" (l'infériorité psycho-pathique), de l'ouvrage de Juan Pablo Bonet, traduit en Anglais par Dixon de D. Hoppe, professeur à l'université de Bâle: "apprendre par cœur" considéré au point de vue "physio-psychologique, pédagogique et philologique par rapport aux sourds-muets", du livre de Perini: Manualetto de Doverie e Diritti etc.", de la statistique des sourds-muets en Wurttemberg, et des journaux français.

Renz-Stuttgart.

LA LECTURE SUR LES LÈVRES

MISE A LA PORTÉE DES PERSONNES DEVENUES SOURDES

(suite)

CONSONNES

Les consonnes ou articulations peuvent se diviser en deux groupes bien distincts : 1° celui dans lequel les lèvres jouent un certain rôle, soit par suite de leur action, soit par les positions qu'elles prennent ; nous y trouvons les articulations *P*, *B*, *M*, — *CH*, *J*, — *F*, et *V*.

Dans le second groupe les positions des lèvres n'ont aucune influence sur l'articulation, c'est la langue qui a le rôle actif ; la place qu'elle occupe dans la cavité buccale, les mouvements qu'elle exécute peuvent seuls

faire distinguer et reconnaître les différentes articulations. Ce deuxième groupe comprend les articulations : *T, D, N*, — *L, R* linguale, — *S, Z*, — *C, G, GN, ILL, R*, gutturale.

Nous avons dit que dans les voyelles, il n'y avait lieu de remarquer que les positions des organes concourant à leur émission; il n'en est plus de même pour les consonnes et nous trouverons là des indications de deux sortes, d'abord les positions des organes puis les mouvements qu'ils exécutent pour la production de l'articulation.

Il est bon de constater que nous attribuons uniquement à la consonne sa valeur propre, sa valeur intrinsèque dégagée de toute voyelle.

Ainsi pour le 1er groupe ce serait par exemple la valeur de *p* à la fin du mot ca*p*, de *b* dans ro*b*e, *m* dans â*m*e, *ch*, dans ha*ch*e, *j* dans â*g*e.

Le premier groupe de consonnes peut se subdiviser à son tour en 3 autres groupes.

Le premiercomprendra les trois premières consonnes dans lesquelles les lèvres seules sont mises en jeu pour obtenir l'articulation à l'exception de tout autre organe. (*P. B. M.*)

Dans le 2me se trouvent *CH* et *J*, la langue concoure bien à la formation, de ces articulations mais la fermeture des dents empêche l'œil de l'apercevoir, la forme spéciale que prennent les lèvres suffira pour les faire distinguer très facilement.

Enfin dans le 3me groupe nous plaçons *F, V*, pour ces deux articulations les lèvres concourent simultanément avec les dents à la formatien de ces deux éléments.

1er Groupe : P. B. M.

P. 1° *Position des organes*, les deux lèvres sont placées l'une sur l'autre.

2° *Mouvements des organes*, Elles se pressent l'une contre l'autre et se séparent brusquement.

B. 1° *Positions*. Les deux lèvres sont placées l'une sur l'autre.

2° *Mouvements*, elles se pressent l'une contre l'autre moins fortement que pour *P*; pression un peu plus prolongée que pour *P*, afin de permettre aux vibrations laryngiennes qui précèdent l'articulation de se produire, elles se séparent ensuite brusquement.

M. 1° *Positions*. Les deux lèvres sont placées l'une sur l'autre,

2° *Mouvements*, pression presque nulle des lèvres un peu plus longue que pour *B*, la séparation s'opère moins rapidement.

Les trois sons qui composent ce groupe ne peuvent être confondus avec aucune autre articulation, ce sont les seuls dans lesquels les lèvres agissent, les seuls dans lesquels la bouche se ferme complètement,

Malheureusement ils peuvent confondus assez facilement l'un avec l'autre.

Dans *P*, les lèvres viennent se presser l'une contre l'autre et se séparent immédiatement, dans *B*. et dans *M* cette pression a une certaine durée pour permettre aux vibrations de se produire, d'un autre côté la pression est plus accentuée dans l'articulation *P*. que dans les deux autres. Ces caractères peuvent aider à différencier le *P* de ses deux similaires.

Pour distinguer *B* de *M* il faudra remarquer la pression des lèvres appréciable dans *B*, nulle dans *M*, et la séparation s'opérant dans *M*, d'une façon plus lente que pour *B*.

Inutile d'ajouter que bien souvent l'intelligence du mot viendra apporter une aide précieuse.

2me Groupe: CH. J.

CH. 1° *Positions des organes* : les lèvres se projettent en avant, prenant la forme du pavillon d'un instrument de musique.

2° *Mouvements* : léger abaissement de la machoire inférieure lorsque la voyelle vient se joindre à l'articulation.

J. 1° *Positions*, mêmes positions des lèvres que pour la lettre précédente.

2° *Mouvements*, léger abaissement de la mâchoire inférieure annonçant la fin de l'articulation.

Aucune confusion n'est encore possible entre ce groupe et toutes les autres articulations, mais la différence de ces deux articulations entre-elles est très difficile à faire pour ne pas dire impossible à obtenir; les lèvres semblent s'avancer un peu plus pour *J*, que pour *CH*, ce caractère est très difficile à saisir, il faudra donc compter beaucoup sur l'intelligence du mot ou le sens de la phrase.

3me Groupe: F. V.

F. 1° *Positions*. La lèvre inférieure se place sous les dents supérieures.

2° *Mouvements*. L'air s'échappe un instant entre les incisives supérieures et la lèvre inférieure, puis les organes se séparent, abaissement de la machoire inférieure,

V. 1° *Position*, La lèvre inférieure vient se placer sous les dents supérieures, pression moins forte que pour *F*.

2° *Mouvements*. l'air s'échappe un instant entre les incives supérieures et la lèvre inférieure qui vibre, le tout accompagné de vibrations laryngiennes, puis les organes se séparent, abaissement de la machoire inférieure.

Dans ce 3me et dernier groupe de labiales, nous trouvons un caractère distinctif qui ne permet encore aucune confusion avec les autres sons : la pression de la lèvre inférieure contre les dents supérieures.

Pour distinguer *F*. de *V*, il suffira de remarquer la pression plus forte, les dents plus avancées sur la lèvre dans *F* que dans *V*.

Ad. Bélanger

(*A suivre*)

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

des ouvrages parus en France ou en langue Française

SUR L'ENSEIGNEMENT DES

SOURDS-MUETS

PREMIER SUPPLÉMENT

(*Suite*) (1)

Jacoutot tome 1, p. 48.

Jamet (L'abbé) Rapport sur la maison du Bon-Sauveur de Caen. In-8. 16 p. Caen 1836.

Jamet (L'abbé) Congrégation du Bon-Sauveur. In-8. 16 p. Caen 1836.
Consulter également : Tome 1, p. 48 et 49.

Jamet (L'abbé) Neveu tome 1, p. 49.
Jouenne tome 1, p. 49.

Journaux spéciaux, en cours de publication.

Le Conseiller - Messager des sourds-muets et des sourds-parlants. Sous le patronage des R.R, P.P, Chartreux, paraît une fois par mois, en livraisons de 20 p. Prix de l'abonnement : 1,fr. 50 par an. 23e année. M. l'abbé Hiboux, Directeur. Currière, par St-Laurent du Pont. Isère.

L'Echo de la Société d'appui fraternel des sourds-muets de France, Publié par les soins de la société, paraissant 7 fois par an, 8 p, Prix de l'abonnement : pour la France, 2 fr. 25, pour l'étranger 2 fr, 75. 3me année. Administrateur M. Graff, 25, rue Saint-Ambroise Paris,

(1) Consulter la Revue française depuis le no 1 de la 7me année

La Gazette des sourds-muets, paraissant le 15 du mois en livraisons de 16 p. Publié avec la collaboration des principaux sourds-muets. Abonnement, pour la France, 3 fr, pour l'étranger 3 fr. 60. 1e année. Directeur M. H. Rémy à Dounoux (Vosges),

Revue française de l'éducation des sourds-muets Bibliographie internationale de cet enseignement et des sciences qui s'y rattachent publiée sous la direction de M. Ad. Bélanger. Abonnements, France, un an 9 fr. Étranger 10 fr. 7me Année. M. Ad. Bélanger directeur, 8, rue Méchain Paris.

Revue Internationale de l'enseignement des sourds-muets. Abonnement. France et étranger un an. 12 fr. 7me année, M, G. Carré, éditeur, 58, Rue Saint-André-des-Arts. Paris.

Consulter également tome 1, p. 49 et 50.

Jubinal (Ach,) tome 1, p. 50.

Kilian Esquisse historique du surdi-mutisme. Discours prononcé à l'inauguration des établissements des jeunes sourds-muets et aveugles protestants de France fondés à Saint-Hippolyte du Fort (Gard). In-8, 40 p, Toulouse Chauvin. 1856.

Voir encore tome 1, p. 50.

Ladreit de Lacharrière (D.) Compte-rendu de la situation de la Société Centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France. Clôture de l'exercice 1889. In-8, 8 p. Paris, 1890,

Consulter encore tome 1, p. 50

Lafon de Ladebat. tome I, p. 50.

Lahaye (J. F.) tome I, p. 51

Lambert (L'abbé) tome I, p. 51 et 52.

Lamouroux. tome I, p. 52

Lamy (R. P. Bernard) tome 1, p. 52.

Landes (J) tome 1, p. 52.

Langres. (*Inst. de*) tome 1. p. 52.

La Rochefoucault. tome 1, p. 52,

(*A suivre*)

Ad. Bélanger

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

Institution des sourds-muets de Groningue. — Nous venons de recevoir de M. le Docteur Alings, le sympathique directeur de cette institution la lettre suivante qu'il adresse aux personnes avec lesquelles il se trouvait en relation.

Mesdames et Messieurs.

Ayant atteint l'âge de 70 ans, j'ai résolu de me retirer de l'institution à laquelle je me suis voué pendant 36 années. Le 1er Mai, madame mon épouse et moi nous nous rendons à Utrecht pour nous y établir dans le voisinage de plusieurs membres de notre famille.

Avant de quitter le lieu si cher à mon cœur, j'ai besoin d'adresser mes remerciements sincères à toutes les personnes, de qui j'ai eu l'avantage de recevoir, pendant mon séjour à l'institut, des preuves de bienveillance et de confraternité. Je les prie d'agréer l'assurance que le souvenir de ces marques sera toujours pour moi un trésor de haute importance.

Dès le 1er Mai la direction de l'institut sera confiée à M. le docteur *H, REUIJL*, qui y a déjà prit part depuis le 1er Septembre dernier. Monsieur REUIJL m'a prié d'adresser ses compliments à tous les amis de notre institut et de leur exprimer son désir de voir continuer le lien qui déjà depuis longtemps a existé entre eux et notre institut. On est prié d'adresser dès à présent tout ce qui est destiné à l'institut à M, le docteur REUIJL.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Groningue, Avril 1891

Dr. A. W. Alings,
Directeur de l'institut

Nous envoyons à notre excellent confrère, l'assurance de notre sympathie la plus vive et la plus respectueuse. Nous n'avons pas oublié l'accueil si aimable que nous fit en 1883, M, le Dr Alings, lors de notre visite à son institut et les membres de la mission française, nous le savons, ont conservé le meilleur souvenir de leur réception, si cordiale.

En 1885, lorsque nous fondions la *Revue Bibliographique*, M. le Dr Alings voulu bien être le premier de nos collaborateurs et nous assurer ainsi le concours de sa science et de sa grande expérience. Nous ne rappelerons pas ici les travaux du directeur de l'institut de Groningue, ils sont entre les mains de tous. L'année dernière, la première école Néerlandaise célébrait le centenaire de sa fondation et nous aimons, nous français, à nous souvenir que ce fut un disciple de l'abbé de l'Epée : H, D. Guyot, qui ouvrit cette école en 1790. Français d'origine, il allait transplanter dans sa seconde patrie un enseignement bien français d'origine aussi. M. le Dr Alings a continué les traditions du fondateur et de ses deux fils, avec lui l'École de Groningue a progressé a prospéré. Nous sommes certain que le nouveau Directeur M, le Dr Reuijl ne faillira pas à sa tâche, Nous le prions d'agréer nos meilleurs compliments et nous espérons continuer avec lui les relations si cordiales que nous avions avec son prédécesseur. Ad. B.

* * *

Les jurys d'examen institués par l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 3 Septembre 1884, en vue de la délivrance des certificats d'aptitude pour l'enseignement spécial des sourds-muets ont été appelés récemment à fonctionner dans les départements des Côtes du Nord, de la Haute-Garonne, de la Gironde, de la Loire-

Inférieure, du Morbihan, des Hautes-Pyrénées et du Tarn. Le Ministre de l'intérieur avait délégué pour représenter son administation au sein de ces jurys M. O. Claveau Inspecteur général honoraire des Etablissements de Bienfaisance et M. Théophile Denis chef de bureau honoraire au ministère. MM. les Conseillers généraux Bénier, Dufaur, Clouzet, L. Martin, Legoadec, Baudens, Soulages désignés par MM. les Préfets des départements intéressés ont bien voulu prêter leur concours aux opérations des jurys d'examen. Les honorables représentants des Assemblées départementales ont été, nous le savons, unanimes à manifester leur vive et entière satisfaction en présence des résultats que cette circonstance a permis de soumettre à leur appréciation,

NÉCROLOGIE

Le R. P. Is. Bouchet

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la triste nouvelle de la mort de notre excellent confrère et ami le R. P. Bouchet. Aumônier de l'institution des sourdes-muettes de la Chartreuse d'Auray. Nos lecteurs connaissaient tous ce bon vieillard si vert, si jeune d'allure, dont la vie entière fut consacrée aux sourds-muets et qui pendant plus d'un demi siècle ne cessa de leur prodiguer toute sa science, toute son énergie, toute son activité. Sa perte sera vivement ressentie par tous, En lui nous perdons un ami sincère et dévoué, la *Revue française* un collaborateur assidu, la méthode orale un de ses champions les plus enthousiaste.

Nous envoyons aux maîtresses zélées de son institution, l'assurance de notre bien vive sympathie, nous sommes certains d'être l'interprête de tous nos confrères en les associant au deuil qui frappe cette école. Dans le prochain numéro nous reviendrons sur la vie et les travaux de cet homme de bien. Ad. B.

L'imprimeur-Gérant Eug. BELANGER 225 Rue Saint-Jacques Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
7me année. N° 4 Juillet 1891.

EPHEMERIDES

de la Surdi-mutité en France (1)

JUILLET

1. *1875.* — M. Firmin-Didot ouvre dans ses grands établissements typographiques du département de l'Eure, un atelier de composition exclusivement réservé à des jeunes filles Sourdes-Muettes.

2. *1772.* — Deuxième exercice de sourds-muets offert au public chez l'abbé de l'Épée, rue des Moulins.

3. *1861.* — L'institut de France, dans sa séance générale des cinq Académies, adoptant les conclusions d'un rapport de MM. Jomard, Nisard et Franck, proclame la supériorité de la méthode intuitive appliquée depuis vingt-cinq ans dans l'institution des sourds-muets de Bordeaux.

5. *1838.* — Mort du Docteur Itard, médecin en chef de l'institution des sourds-muets de Paris et Bienfaiteur de cet établissement.

6. *1862.* — Décret autorisant l'acquisition du domaine de Corinthe, pour l'établissement des sourds-muets de Chambéry.

7. *1792.* — Le graveur Bréa présente à l'Assemblée nationale un portrait de Mirabeau fait

(1) Voir la Revue Française depuis le mois d'Octobre 1890

d'après le buste dont le sculpteur sourd-muet Deseine avait fait hommage à la dite Assemblée le 14 Mai 1791.

9. *1749.* — Séance de l'Académie royale des sciences dans laquelle Buffon, Ferrein et de Mairan présentent leur rapport sur les résultats obtenus par Péreire dans l'éducation de son élève d'Azy d'Etavigny.

11. *1833.* — La Maison de refuge pour les sourdes muettes, fondée à Paris en 1829, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

12: *1782.* — L'instituteur Allemand Heinicke adresse à l'abbé de L'Epée une lettre que notre grand instituteur Français a reproduite dans son ouvrage: *La Véritable manière d'instruire les sourds et muets*, 3e partie, p. 280.

13. *1733.* — MICHEL DE L'EPÉE, reçu avocat au parlement de Paris prête serment en cette qualité.

17. *1866.* — Visite de l'impératrice Eugénie à l'institution des sourds-muets de Nancy

18. *1869* — Mort de Laurent Clerc, fondateur de la première école des sourds-muets en Amérique. Il était âgé de 83 ans. Laurent Clerc, qui avait été, à l'institution de Paris le condisciple et, comme professeur, le collègue de Massieu, était, sous tous les rapports. supérieur à ce dernier, prôné avec autant d'habileté que d'exagération par l'abbé Sicard.

21. *1791.* — Prieur présente à l'Assemblée nationale, au nom de divers comités, un rapport et un projet de décret relatifs à l'établissement des sourds-muets. Le projet qui concerne le local et les honoraires des instituteurs et qui porte création de

24 places gratuites pour des élèves sans fortune, est adopté, avec addition sur la propositson de Malouet, d'un article premier conçu en ces termes: LE NOM DE L'ABBÉ DE L'EPÉE SERA PLACÉ AU RANG DE TOUS LES CITOYENS QUI ONT LE MIEUX MÉRITÉ DE L'HUMANITÉ ET DE LA PATRIE.

23. *1846* — Mort de Massieu, directeur honoraire de l'Institution des sourds-muets de Lille. Il était âgé de 74 ans. Massieu, d'abord instruit par Saint-Sernin, à Bordeaux, a joui d'une certaine célébrité, à l'époque ou son second maitre, l'abbé Sicard. le produisait fréquemment dans des séances publiques.

24. *1792*. — Un jugement du Tribunal de Paris rendu en dernier ressort. « fait défense à l'individu nommé *Joseph* de se dire et qualifier fils du Sieur et dame *Solar*. ». C'était le dernier mot du procès qui avait couté tant d'ennuis à l'abbé de l'Epée.

25. *1817* — Incendie de l'ancienne église Saint-Magloire qui formait l'aile gauche des bâtiments de l'Institution des sourds-muets de Paris.

26. *1838*. — J. J. Valade - Gabel, le célèbre instituteur de sourds-muets est nommé Directeur de l'Institution de Bordeanx.

27. *1847* — Réglement sur l'administration et le régime intérieur de l'institution royale des sourds-muets de Paris, arrêté par le ministre de l'intérieur, (Duchâtel)

30. *1791* — Le sculpteur sourd-muet Deseine, élève de la maison des sourds-muets, fait hommage à l'Assemblée nationale du buste de l'abbé de l'Epée

(*A suivre*)

LE CORNET ACOUSTIQUE DE MGR. VERRIER

et les résultats obtenus jusqu'à ce jour

Lorsque l'abbé de l'Épée se dévoua à l'instruction des sourds-muets, il ne commença pas par se mettre au courant des diverses méthodes qui avaient été appliquées avant lui ; il y mit d'abord tout son cœur, tout son dévouement; la science vint ensuite, c'est ainsi qu'il fonda on peut le dire, dans le monde entier l'enseignement des sourds-muets. Mgr. Verrier a procédé de même, je ferai entendre les sourds, s'est-il dit. Voulant instruire pour leur faire faire leur première communion quelques-uns de ces malheureux, il crut que le meilleur moyen d'arriver à leur intelligence était de prendre la voie habituelle, il s'adressa à leur oreille et c'est ainsi que d'étude en étude, de perfectionnement en perfectionnement, il est arrivé à nous donner le cornet si simple dont nous voulons entretenir nos lecteurs aujourd'hui.

Notre éminent collaborateur, M. O. Claveau, le leur a présenté dans le dernier numéro et nous avons voulu par nous même, nous rendre compte des résultats obtenus jusqu'à ce jour.

Nous nous sommes donc rendu à l'institution de Bourg-la-Reine où le cornet est expérimenté depuis le mois d'octobre dernier avec *toutes* les élèves de l'établissement.

L'inventeur de l'instrument avait bien voulu nous accompagner dans cette visite et nous donner tous les renseignements qui pouvaient nous être utiles.

L'appareil se compose d'un petit tuyaux en os recouvert d'une légère garniture de caoutchouc qui le dépasse, le tout s'introduisant dans le conduit auditif et s'y adaptant d'une façon parfaite, ce petit embout se dévisse et chaque élève peut avoir le sien, un tube légèrement

conique le relie au pavillon d'une forme beaucoup plus large et plus évasée, que dans les tubes ordinaires, ce pavillon est en métal émaillé, l'instrument a environ 0, 50 c. de longueur, cet appareil est bréveté.

Le cornet a été essayé, nous l'avons dit, sur toutes les élèves de l'établissement et avec *toutes* il a donné des résultats plus ou moins surprenants, aucune n'y est resté insensible, il convient d'ajouter que l'instrument a été expérimenté sur plus de 300 sourds, qu'avec tous il a montré sa supériorité et qu'il n'en est pas un qui au premier abord n'ait ressenti une impression.

Ce qui peut caractériser ce cornet, c'est qu'il transmet, en l'amplifiant, le son dans toute sa pureté, aucun bruit subjectif ne vient s'y joindre, aucune résonnance désagréable n'accompagne ou suit la voyelle, la syllabe prononcée ou transmise.

L'institution de Bourg la Reine, a comme toutes nos écoles françaises, adopté la méthode orale pure depuis une dizaine d'années, mais jusqu'à l'année dernière, il n'avait jamais été question d'utiliser le reste d'ouïe que nous trouvons chez quelques uns de nos élèves. La demande qui leur fut adressée par Mgr. Verrier et les résultats obtenus furent donc toute une révélation pour les professeurs de la Maison. Les Religieuses n'hésitérent pas à faire cet essai en prenant toutes les précautions, en s'entourant de toutes les garanties nécessaires pour conserver à cette expérience la valeur qu'elle pourrait avoir. C'est à leur zèle, à leur dévouement que nous devons la réussite qui a couronné leurs efforts. Le degré d'audition fut donc noté scrupuleusement pour chaque élève et dûment constaté par des personnes compétentes, puis on se mit au travail sans relâche. L'institution de Bourg la Reine comprend 4 classes, la première celle des commençantes a deux professeurs, chaque section fut donc munie d'un cornet et 5 minutes par jour et par élève furent consacrées à ce nouvel enseignement.

Aucun choix ne fut fait parmi les élèves, celles qui

entendaient la voix et les plus sourdes furent initiées à cette nouvelle étude et l'on fit bien car, chose curieuse il arriva ceci, c'est que les meilleurs résultats furent parfois obtenus par une de celles qui paraissaient ne pas devoir profiter des leçons qu'on leur donnait. Nous ne saurions trop insister sur ce point, c'est que toutes ces enfants ont recueilli dans une certaine mesure les bienfaits de cette nouvelle découverte.

Nous avons donc voulu entendre parler chaque élève et notre examen a porté d'une façon plus attentive sur les premières classes, il va sans le dire, que les maitresses chargées des classes les plus avancées n'avaient pas cru pouvoir consacrer à l'étude de l'audition un temps aussi long pour leurs élèves dont le terme des études approchait.

Toutes ne sont pas arrivées aux mêmes résultats, cependant, dans les classes de 1re année, les *résultats minimums* comprennent la distinction faite par les élèves des voyelles et de quelques consonnes, à l'aide du cornet. L'intensité de la voyelle est facilement perçue la voyelle brève ou longue est distinguée et reproduite, la hauteur du son l'est souvent aussi.

Les élèves les plus avancées reproduisent des mots prononcés souvent à voix trés basse dans le cornet, que l'on ne se figure pas que le mot soit à moitié deviné, une élève venait de lire je devrais dire, *entendre* le mot : *chapeau*, je lui fis successivement répéter à l'aide de l'oreille, *pocha, achpo*, modifiant ainsi le même mot sans en changer les élèments.

Dans la 2me Classe, en dehors des exercices de syllabation, le degré d'instruction des élèves a permis de leur faire entendre de petites phrases : *le mouchoir est blanc, le tablier est bleu, mon tablier est propre ou sale*: pour les tromper: *le mouchoir estnoir, Donne-moi ton mouchoir Donne ton mouchoir à M.Bélanger.*

Ces Dames ont fait au point de vue des résultats ac-

quis une remarque assez originale, c'est que toutes celles de leurs élèves qui percevaient le bruit des cloches sont arrivées à des résultats supérieurs à ceux de leurs compagnes dont l'oreille percevait peut-être d'autres bruits à l'exception de ceux-là.

La conversation commence à s'établir dans la 3me classe mais les mêmes proportions dans les résultats obtenus se montrent toujours, sur 6 élèves, trois reconnaissent les voyelles, des consonnes des syllabes, les autres entendent des mots, des phrases. *Le Boulanger fait le pain. — Le pain est fait par le boulanger. M. Bélanger est là.* Inutile de dire que les phrases avec lesquelles on a fait des exercices sont comprises beaucoup plus facilement et qu'il y a quelque difficulté pour un nom propre nouveau. Les enfants reconnaissent d'ailleurs leur nom avec la plus grande facilité.

Nous arrivons dans la 4e et dernière classe, on nous présente une jeune fille qui au début de l'année distinguait les voyelles entre elles et répétait quelques mots prononcés près de son oreille à voix très haute, aujourd'hui le cornet est devenu trop fort pour elle, il faut lui parler doucement presqu'à voix basse sous peine de la voir retirer vivement l'instrument de son oreille pour éviter les sensations désagréables que produit une voix trop forte. Nous lui avons entendu reproduire un morceau de poésie qu'on lui dictait dans l'appareil en y mettant toutes les intonations nécessitées par le dialogue, nous l'avons entendu corriger elle-même des intonations défectueuses. La parole de cette élève avait acquis ainsi des modulations qui n'auraient pas été déplacées dans la bouche d'entendants.

Nous avons déjà dit que dans les classes plus avancées les exercices d'audition avaient été réduits. surtout avec celles des élèves qui accusaient des résultats moins sensibles. C'est ainsi que dans celle-ci nous trouvons une grande jeune fille d'une surdité qui parait absolue, j'ai l'oreille dure comme un caillou, nous dit-elle, je n'entends

rien, Et cependant son ambition serait de percevoir la voix de sa mère. Elle a été malade la plus grande partie de l'année. C'est une élève d'une intelligence rare, lisant sur les lèvres et dont l'instruction est suffisamment avancée.

Dans l'espace de quelques minutes nous aidant de la lecture sur les lèvres et à l'aide du cornet, nous lui faisons distinguer daus l'appareil les trois voyelles. *A O I*

Je n'entends pas, nous dit-elle et cependant elle ne se trompe pas, plusieurs fois de suite nous prononcons la même voyelle et quand une autre arrive elle n'hésite pas; nous l'avons beaucoup engagée à travailler et nous sommes curieux de savoir à quels résultats elle arrivera.

Non moins que les maîtresses, les élèves se sont toutes mises avec ardeur à ce nouvel enseignement et y apportent, une attention consciencieuse ne cherchant dans aucune mesure à s'aider de la lecture sur les lèvres pendant les exercices spéciaux.

Il nous a été possible au cours de notre visite de constater non seulemeut les heureux résultats obtenus à l'aide de l'appareil de Mr Verrier, mais encore de marquer le point de départ de nouvelles expériences en cours d'exécution et dont les résultats constatés ultérieurement pourront servir par la suite à appuyer nos dire.

Evidemment ce nouveau cornet ne rendra pas à tous nos élèves les mêmes services, néanmoins il pourra être utile dans l'enseignement de l'articulation, soit pour donner la voix, soit pour la corriger, soit pour la développer; il nous servira à donner aux sourds quelques intonations qui rendront sa parole moins monotone

Mais combien ne devront nous pas nous estimer heureux si nous arrivons à rendre à un certain nombre de nos élèves une partie de cette acuité auditive qui leur sera si agréable, si utile et qui les rapprochera plus encore de la grande famille humaine.

Le Cornet de Mgr. Verrier ne sera pas seulement utile aux sourds-muets, il rendra encore de très grands

service aux personnes devenues sourdes, jusqu'à quel point pourra-t-il leur servir ? L'avenir seul nous l'apprendra ; nous pensons cependant qu'elles auront intérêt à se faire guider dans le maniement de l'appareil par un professeur qui leur serait d'un grand secours.

Ad Bèlanger

NECROLOGIE

Le P. I. Bouchet (1808 - 1891)

De tous ceux qui ont assisté en 1880 au mémorable congrès de Milan, bien peu, j'en sûr, ont perdu le souvenir d'un sympathique vétéran de l'enseignement français, déjà septuagénaire à cette époque, mais d'un esprit aussi jeune qu'alerte, qui se leva dans l'assemblée pour solliciter en faveur des signes une demi-amnistie qu'entendaient, avec raison, refuser, les partisans de la méthode orale pure. Un touchant spectacle nous fut donné ce jour-là, le spectacle d'une âme de bonne foi, subissant déjà les étreintes de la vérité, cherchant dans une discussion loyale, courtoise quoique sans faiblesse la lumière qui devait éclairer des scrupules non encore dissipés, résolu à tous les sacrifices du moment où ils seraient commandés par une conviction acquise, se demandant toutefois avec une légitime anxiété s'il fallait brusquement répudier, non pas certes toutes les traditions du passé, mais au moins tout un ensemble de procédés dont l'éclosion avait été saluée par un enthousiasme presque universel et qu'avait consacrés une pratique presque séculaire. Tel nous apparaît le P. Bouchet, personnifiant sans nul doute tout un groupe d'instituteurs animés des mêmes dispositions généreuses, du même esprit d'abnégation, tout près, comme lui, de

voir tomber leurs dernières hésitations. C'est lui que la mort vient de frapper, le 31 Mai dernier, à son poste d'aumônier de la Chartreuse d'Auray, qu'il avait occupé pendant dix-sept ans, à la fin d'une carrière consacrée pendant soixante années à la cause des sourds-muets.

Né en 1808 dans le diocèse d'Orléans, il se sentit attiré de bonne heure vers l'étude des difficiles problèmes que soulève l'œuvre de l'éducation des sourds-muets. Il avait suivi particulièrement avec l'ardeur qu'il déployait en toutes choses, les travaux de maîtres d'un rare mérite, l'abbé Laveau, le frère Bernard de l'institut de St-Gabriel sous l'inspiration duquel l'enseignement de l'articulation avait pris, il y a longtemps déjà, un développement trop vîte arrêté. Le P. Bouchet n'était donc point, il s'en faut de beaucoup, antérieurement à 1880, un adversaire de la parole. Il est vrai que ce ne sont pas toujonrs les dissidences les plus profondes qui s'effacent le plus facilement, mais on vit au contraire, en cette occasion tout ce que l'amour désintéressé du bien ; une fois convaincu par les résultats qu'il savait obtenus à l'institution nationale de Bordeaux, par ceux qu'il venait de constater personnellement en Italie, l'aumônier de la Chartreuse devint tout aussitôt l'apôtre le plus dévoué de la méthode orale pure dont il travailla constamment à assurer l'application sérieuse et le développement avec toute l'activité de son zèle, toute l'autorité morale dont il était dès lors en possession. Ses avis hautement appréciés par l'importante communauté des Filles de la Sagesse eurent, à n'en pas douter, une influence considérable pour entraîner dans le mouvement tout un personnel de dames-professeurs admirablement préparées d'ailleurs à prendre place parmi les plus remarquables représentants de l'enseignement français. C'était le triomphe de la méthode orale pure établi pour sept grandes intitutions distribuées entre toutes les régions de la France et qui ne comptaient pas moins de 385 élèves, en même temps que l'Institut de St-Gabriel opérait la même transformation dans les nombreux

établissements placés sous sa direction.

Il a été donné à l'homme excellent dont nous déplorons la perte d'assister au plein épanouissement de son œuvre dont il se plaisait, sans ombre de vanité personnelle à rappeler les phases, spécialement lorsque l'Évêque du diocèse donnait aux jeunes sourdes parlantes de la Chartreuse la joie de sa visite annuelle. Nous avons eu cette consolation de revoir peu de temps avant sa mort le P. Bouchet portant allègrement le poids de la verte vieillesse, avec la flamme du cœur toujours vive de son zèle, alliant toujours à la plus indulgente bonté la verve doucement malicieuse qui était l'un des traits de son caractère. Quelques heures auparavant nous nous étions rencontré à l'Institution d'Angers avec un autre membre émérite de l'enseignement des Sourds-muets la Sœur St Camille et bientôt deux tombes allaient s'ouvrir . . .

Le P. Bouchet comme les lecteurs de la Revue française l'ont appris de lui-même avait composé un dictionnaire des signes, labeur immense qui n'a plus qu'un intérêt historique. En dehors de cet ouvrage sa vie s'était peu dépensé en travaux écrits, mais nous ne saurions omettre de signaler avec ses instructions catéchistiques des Conseils sur *l'art d'interroger*, opuscule de quelques pages qui à notre sens est tout simplement un petit chef-d'œuvre et ou pour employer une expression de Montaigne on trouvera plus de directions utiles, plus *de moëlle* que dans les *longueries* de maint gros volume.

O. Claveau

Le R. P. I. Bouchet

Lorsque l'opinion publique rend hommage aux fondateurs vénérés, ou aux représentants les plus populaires de quelque œuvre catholique, Vincent de Paul J. B. de la Salle, l'abbé Michel de l'Épée, l'abbé Chazotte de Toulouse, le frère Louis de Nantes, Dom Bosco, elle voit briller en chacun d'eux la plénitude des vertus morales marquée comme d'un trait de physionomie par la prédominance de tel ou tel don de l'âme sur les autres — L'originalité de ces chrétiens illustres, c'est d'avoir possédé toutes les nobles qualités du cœur humain, et de s'être fait remarquer par quelqu'une de ces merveilleuses énergies du christianisme, le zèle, la charité, la recherche de la vérité avec une intrépide et inébranlable confiance, l'austérité sereine de la vie. Or, le P. Is. Bouchet, de la société de Marie, aumônier de l'institution des sourdes-muettes de la Chartreuse d'Auray (Morbihan) était de la famille de ces âmes d'élites et si je veux trouver en lui un signe distinctif de cette plénitude de vertus, c'est-à-dire la qualité dominante et caractéristique de sa vie, la bonté, le dévouement m'apparaît aussitôt, la nature et la grâce en avaient fait un généreux.

Je laisse à d'autres d'apprécier le spécialiste, l'aumônier, professeur de sourds-muets bien que j'aie connu très intimement le P. Is. Bouchet signifiant suivant son expression familière. Je l'ai vu lui le représentant des sœurs de la Sagesse coordonnant de concert avec les frères de Saint-Gabriel le cours d'instruction laissé par M. l'abbé Chazotte de Toulouse, le maître des Pélissier, des Chatelain, etc. etc. J'étais à ses côtés, lorsque au Congrès de Milan, aux applaudissements de

la grande majorité des congressistes, à l'âge de 70 ans, il brûlait ce qu'il avait adoré et adorait ce qu'il avait brulé lorsqu'il se déclarait, avec la ferveur, l'enthousiasme d'un néophyte l'apôtre et le défenseur de la Méthode orale pure et il le fut véritablement avec la conviction la plus profonde et le sentiment du devoir éclairé et réfléchi qu'il apportait à tout ce qui devait améliorer le sort des sourds-muets. Mais je ne veux envisager que l'homme et le prêtre ; or le P. I. Bouchet fut un homme au cœur bon — généreux.

Aussi était-il d'un commerce facile et agréable, séduisant par sa franche gaité, c'était un ami fidèle et sûr, toujours disposé à obliger. Doué d'un esprit très-ouvert droit et logique lorsqu'il ne se laissait pas dominer par la crainte de faire de la peine. Il aimait les discussions détestait les disputes, il a eu des adversaires ; il ne mérita jamais d'avoir des ennemis car c'était un lutteur loyal qui savait reconnaître le bon droit de ceux qui le combattaient. En un mot le P. Is. Bouchet fut un travailleur intellectuel, un ouvrier infatigable de la pensée et la mort seule a pu faire tomber la plume de ses mains, et s'il n'a pas publié beaucoup de travaux, c'est sans doute parce que esclave de ses devoirs d'état, il se dépensa constamment pour le soin et le salut des âmes qui lui étaient confiées.

Que dirai-je du Prêtre, la grâce travaillant sur cette nature si favorisée des dons du cœur et de l'intelligence ne pouvait que produire des merveilles.

Aussi le P. I. Bouchet m'est toujours apparu comme le prêtre selon le cœur de Jésus-Christ. L'amour de Dieu jusqu'à l'oubli de soi, l'amour du prochain jusqu'au sacrifice de la vie même, l'horreur du mal sous toutes ses formes, l'absolue préoccupation d'acquérir les biens éternels, le sentiment réfléchi du devoir, l'ardeur du zéle, l'héroisme du dévouement, le désintéressement le plus complet des richesses des honneurs. Voilà ce que nous enseigne la vie sacerdotale de notre cher défunt. Sévére pour lui même indulgent pour les autres, il eut pu s'ap-

proprier la devise d'un illustre évêque de nos jours : Sponti favos ægri spicula.

Si prévenu qu'il fut des faveurs du ciel, sa piété semble avoir été moins faite d'inspiration et de spontanéité que de réflexion et de victorieuse énergie.

Aussi était-il en même temps et l'homme de prière et l'homme d'action. A chaque chose son heure, personne ne fut plus ponctuel que lui : l'office divin, la célébration de la Sainte messe, tous les exercices imposés par la règle ne subissaient jamais aucun retard non justifié.

Sans condamner les passe temps et récréations honnêtes, il trouvait son repos et ses délassements dans les conversations utiles sur des sujets de théologie ou de pédagogie. Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise et son chef, les sourds-muets, tels furent les objets de l'amour et du dévouement du P. I. Bouchet.

Profondément attaché aux doctrines romaines, il était impitoyable pour les doctrines opposées mais toujours indulgent pour les personnes.

Que dirais-je de son amour pour la France ? Ah quelle âme vraiment française ! !

Nos désastres de 1870 l'avaient vivement affligé et je suis certain qu'il est mort en regrettant de n'avoir pas été témoin d'une revanche éclatante qu'il appelait de tous ses vœux.

Le P. I. Bouchet est allé recevoir la récompense de ses vertus. Souvenons nous de lui pour marcher sur ses traces et croyons que l'œuvre des sourds-muets compte un protecteur de plus au ciel.

L'Abbé A. Goislot
Aumônier de l'Institution Nationale
des sourds-muets de Paris

UN EVEQUE SOURD ET MUET

au VIme Siècle

La *Revue du Gâtinais* publie d'apres un manuscrit (1) possédé par l'Eglise Notre-Dame de Chateau-Landon, le propre de la fête de Saint-Séverin, abbé et patron de l'abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon.(2) C'est la vie du saint telle qu'elle aurait été écrite par Fauste Probus, son disciple. Saint-Séverin abbé, naquit en Germanie vers 440, sa famille serait originaire de la Bourgogne, il entra au monastère d'Agaune, (3) Suisse.

Vers la fin de sa vie, il fut appelé près du Roi Clovis Ier malade, se rendant à la prière du monarque franc, il s'arrêta dans la ville de Nevers dont l'évêque Eulalius (4) était devenu sourd et muet. C'est ici que se place l'épisode de sa vie que nous reproduisons d'après le manuscrit dont nous avons parlé.

La *Revue du Gâtinais* nous donne le texte latin et le texte français, nous nous contenterons de reproduire ce dernier.

C'est à l'obligeance de Monsieur le Vicomte de Grouchy que nous devons ce document intéressant nous sommes heureux de lui offrir ici tous nos remerciements.

15 Février, V^e^ *jour de l'Octave*. — Après avoir fait la plus grande partie du chemin, Séverin, étant arrivé à la petite ville de Nevers, entra dans la maison du Seigneur pour prier et, quand il eut fait son oraison, il

(1) Ce manuscrit de format in-4° a été exécuté au XVIIIme siècle, l'office de Saint-Séverin s'y trouve de la page 39 à 70.

(2) La ville de Château-Landon, chef-lieu de canton, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne)

(3) Aujourd'hui : Saint-Maurice, Canton du Valais,

(4) Eulalius, le premier évêque connu de Nevers.

demanda aux gardiens du temple des nouvelles de l'évêque. Ceux-ci lui répondirent : « Notre pontife Eulalius. « atteint depuis l'année dernière d'une très grave mala- « die, est sourd et muet et, épuisé par la souffrance, il « incline vers le tombeau. » Ému de compassion, l'homme de Dieu demanda à entrer pour le visiter et lui porter au moins quelques paroles de salut : « Venez Seigneur Père, et entrez », lui fut-il aussitôt répondu.

Séverin entre et exprime à l'évêque ses sentiments de condoléances au sujet de sa maladie, puis, se mettant en prière, il supplie le Seigneur de rendre la santé au prélat, Sa prière terminée, il se lève et dit, se tournant vers Eulalius : « Parlez avec moi, je vous prie, saint pontife. » Celui-ci, jusqu'alors sourd et muet, lui répond aussitôt : « Bénissez-moi, homme de Dieu, vous qui êtes venu pour me guérir, envoyé par Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Alors le saint Abbé, étendant la main, le souleva et dit « Au nom de N.-S. Jésus-Christ, lève-toi, serviteur de Dieu. » Il parlait encore que l'évêque Eulalius, guéri de sa maladie, se leva et rendit grâces au Tout-puissant.

Le jour même qu'il avait recouvré la santé, Eulalius, après avoir célébré des messes avec le bienheureux Séverin, donna sa bénédiction au peuple. Tous les assistants, étonnés de le voir si tôt délivré de ses maux, rendirent à Dieu, pour cette guérison, les grâces qui lui étaient dues. Après ces cérémonies, le saint Abbé passa la journée avec l'évêque et ils chantèrent ensemble les louanges du Seigneur.

(*Tiré des écrits de Fauste*)

L'Eglise Saint-Séverin de Paris n'a été placée sous le vocable de Saint-Séverin abbé d'Agaune qu'au 17me siècle, elle est placée en outre depuis sa fondation sous celui de Saint-Séverin, ermite qui vivait vers 560 dans un ermitage où se trouve aujourd'hui cette paroisse de Paris.

Ad. B.

LA LECTURE SUR LES LÈVRES

MISE A LA PORTÉE DES PERSONNES DEVENUES SOURDES

CONSONNES *(suite)*

Dans le groupe dont nous venons de nous occuper, ce sont les lèvres qui nous ont servi à distinguer entre eux les différents sons à l'aide de la vue. Pour les groupes suivants les lèvres ne nous serons plus d'aucune utilité. Dans le quatrième *T*, *D*, *N*, c'est la langue dont l'extrémité se placera derrière les dents supérieures qui nous fournira les indications nécessaires, dans le cinquième *L*, et *R*, (linguale) ce sera plus particulièrement la pointe de la langue, pour le 6me *S*, *Z*, la langue viendra se placer derrière les dents inférieures enfin pour la 7me *C*, *G*, *GN*, *LL*, *R*, (gutturale) c'est encore la langue mais dans sa partie postérieure, vers sa racine ce qui certainement augmentera la difficulté.

4me Groupe : T. D. N.

T. *Positions.* L'extremité de la langue se place derrière les incisives supérieures, elle intercepte un instant le courant d'air.

Mouvements. La langue se sépare des dents supérieures et vient reprendre sa place dans la cavité buccale abaissement de la machoire inférieure.

D. *Positions.* L'extrémité de la langue est placée derrière les incisives supérieures comme pour *T*.

Mouvements : après un temps de pression appréciable permettant aux vibrations laryngiennes, qui accompagnent ce son, de se produire, la langue se sépare des dents supérieures puis vient prendre sa place dans la bouche, abaissement de la mâchoire inférieure.

N. *Positions* : L'extrémité de la langue vient se placer comme pour *T* et *D*, derrière les dents supérieures.

Mouvements, pression un peu plus longue que pour *D*, la langue se sépare assez mollement des dents supérieures pour venir reprendre sa place dans la cavité buccale

Dans ces trois articulations l'œil remarque parfaitement le mouvement de la langue lorsque l'extrémité abandonne les dents supérieures au moment de l'explosion. Pour les distinguer entre-elles, il suffit de savoir que pour le *T* la langue après s'être placée devant les incisives, s'en détache immédiatement avec une certaine vivacité, tandis qu'au contraire elle séjourne un peu dans *D* et dans *N* afin que les vibrations qui accompagnent ces deux sons puissent se produire. La différence entre *D* et *N* est plus difficile à faire, il y a lieu de remarquer que la langue séjourne un peu plus pour *N* que pour *D* et qu'elle se sépare beaucoup plus lentement pour *N* que pour *D*.

Ces trois sons peuvent être confondus avec l'articulation *L* dans laquelle la pointe de la langue vient se placer derrière les gencives supérieures. Pour les distinguer, il y a lieu de remarquer que dans cette dernière articulation le dessous de la langue est visible tandis que dans *T D N*, l'œil ne peut apercevoir que la pointe de la langue au moment où elle se déplace.

5° Groupe L. R (linguale).

L. *Positions:* La pointe de la langue se place à la racines des incisives supérieures, le dessous de la langue est visible.

Mouvements, La pointe de la langue se sépare du palais aprés y avoir séjourné un certain temps afin de permettre aux vibrations qui accompagnent ce son de se produire.

R. *Positions et mouvements*. La langue vient se placer derrière les dents supérieures, les dents entr'ouvertes permettent de voir la langue vibrer derrière les

dents supérieures, lorsque l'articulation est terminée, la langue reprend sa place dans la bouche, léger abaissement de la machoire inférieure.

Les mouvements vibratoires de l'R linguale ne permettent pas de la confondre avec une autre articulation. Il n'en est pas de même de la consonne *L* la position de la langue dans cette articulation rend la confusion possible avec les trois sons du groupe précédent, nous avons vu déjà que la langue elle même fera la distinction ; quand elle se déplace la pointe seule est visible dans *T D N*, tandis que le dessous de la langue peut être aperçu dans le son *L*.

6me Groupe : S. Z,

S, *Positions*, la pointe de la langue vient se placer derrière les incisives inférieures, elle se creuse un peu a son extrémitè les dents sont légérement écartées la machoire inférieure est un peu reculée.

Mouvements: Lorsque l'articulation est finie. Abaissement de la machoire inférieure.

Z, *Positions* : mèmes positions de la langue que pour *S* les dents se rapprochent sans se toucher ni se presser

Mouvements abaissement de la machoire inférieure lorsque l'articulation est terminée.

Ces deux articulations ne peuvent pas être confondues avec les autres groupes, la langue ne s'élève plus vers les dents supérieures, c'est un défaut que l'on rencontre cependant chez certaines personnes, la pointe s'approche comme on l'a vu des incisives inférieures, la distinction de ces deux sons entre eux sera assez difficile à faire, il faudra le plus souvent s'en remettre à l'intelligence de la phrase.

(*A suivre*)

Ad. Bélanger

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS ET DES JEUNES AVEUGLES

de Ronchin-Lille

SÉANCE PUBLIQUE

L'abbé de l'Epée avait pour habitude de produire des élèves dans des exercîces publics, non pas pour tirer vanité des résultats obtenus par son enseignement, — c'était le moindre souci du saint homme, — mais pour intéresser le plus de monde possible aux infortunés dont il poursuivait avec tant d'ardeur l'émancipation intellectuelle. En un mot, il faisait une propagande nécessaire. Il voulait *faire connaître* les sourds-muets et démontrer *urbi et orbi* cette vérité, encore ignorée, que ses chers enfants étaient susceptibles de recevoir une intruction qui les plaçait sur le pied de l'égalité avec les entendants.

A la distance d'un siècle, cette démonstration est malheureusement encore utile, cette propagande n'a pas cessé d'être nne nécessité, et il faudra encore bien du temps pour amener le public à ne plus s'étonner outre mesure d'entendre parler un sourd-muet.

C'est pourquoi nous ne cesserons d'encourager les Directeurs à ouvrir toutes grandes à la foule les portes de leurs institutions et à leur crier : Venez et écoutez. C'est pourquoi nous venons encore féliciter le Directeur de l'Institution départementale de Ronchin, qui organise chaque année, dans la salle du Conservatoire de Lille, une séance à laquelle est conviée la population de cette grande ville.

La dernière fête de ce genre, à laquelle participaient en même temps les sourds-muets et les jeunes aveugles a eu lieu le 18 juin et tous les organes de la presse

lilloise sont unanimes à en faire le plus grand éloge.

Voici ce que nous lisons dans un de ces journaux :

« Tous les ans, presque à la même époque, M. le directeur de l'Institution départementale de Ronchin-Lille nous invite à l'agréable et intéressant concert que viennent de donner les jèunes aveugles dans la grande salle du Conservatoire de Lille. La séance annuelle, qui a eu lieu jeudi soir, empruntait cette fois un attrait plus grand et un intérêt tout particulier à la présence des élèves sourds-muets, qui ont fait comprendre et admirer la solution presque miraculeuse du problème de la démutisation. Quand on songe à la patience, à l'intelligente persévérance et au zèle infatigable des professeurs qui se consacrent à cette tâche si lourde, si ingrate, et malheureusement trop incomprise, on ne peut se lasser d'acclamer un tel dévouement, d'applaudir à de si beaux et si étonnants résultats. Qu'on songe qu'il ne faut pas moins de huit années d'assiduité et de peine pour parvenir à faire parler correctement un muet! Il y a quatre ans, le public lillois avait déjà été admis à juger des exercices du même genre d'application de la parole et de la lecture snr les lèvres; la réussite était déjà surprenante, mais cette fois le succès nous a paru complet. La démonstration des principes et le récit à l'unisson de la fable *le Corbeau et le Renard* ont tout d'abord vivement impressionné et surpris l'auditoire, mais ce qui a mis le comble à son émotion, à son intérêt et à sa sympathie, c'est la récitation d'un dialogue de circonstance, parfaitement composé pour faire ressortir la nécessité d'instruire les sourds-muets et faire comprendre les bienfaits que procure la démutisation à ces infortunés qui deviennent capables de participer ainsi à certaines jouissances de la vie complètement ignorées d'eux auparavant. L'articulation est nette, la prononciation on ne peut plus compréhensible, nous adressons nos plus chaleureuses félicitations à MM. le directeur et professeurs de l'Institution pour ces résultats si étonnants, si merveilleux.

Il faut penser pourtant qu'il se trouve encore dans notre département du Nord beaucoup d'enfants sourds-muets qui ne participent point aux bienfaits de cette éducation si utile, si nécessaire, si indispensaple même, dirons-nous. Une des raisons en est que beaucoup de familles ignorent encore l'existence de l'Institution; il est bien certain que le principal motif est le manque de ressources. Le département, les communes, les personnes charitables ont déjà fait beaucoup; mais il faut faire encore, et tout nous fait espérer que la séance de jeudi n'aura pas manqué de stimuler la généreuse ardeur de nos concitoyens, qui ont pu apprécier combien cette œuvre est sympathique et quels services elle peut rendre.»

Un autre journal s'exprime ainsi:

« Le programme des mieux composé et l'intérêt que présente cette institution philantrophique explique suffisamment

l'empressement du public à répondre à l'appel des organisateurs de cette intéressante soirée.

Le dialogue récité, en langage articulé par les sourds-muets de l'établissement était une des attractions du concert.

Toute notre sympathie leur est acquise nous tenons à le proclamer, nous constaterons en même temps que comme ils *disent*, « les muets parlent désormais et les sourds entendent par les *yeux*. »

Nous relevons dans un autre article les lignes suivantes:

« Les élèves sourds-muets après avoir exposé les principes de la démutisation, les premières applications de la parole, qui consistent à faire dire à l'élève le nom d'un objet qui lui est représenté ont récité ensemble la fable *Le Corbeau et le Renard* puis un dialogue dans lequel ils ont fait ressortir l'avantage qu'il y a pour eux de pouvoir parler. Il recommandait également cette œuvre si digne de sympathie: l'instruction des sourds-muets et terminait par un appel au public et à la presse que nous reproduisons car nous ne pourrions dire mieux:

Mesdames. Messieurs,

Merci de votre attention et de tout l'intérêt que vous nous portez. Dites partout en souvenir de cette soirée que désormais les muets parlent, et que les sourds entendent *par les yeux*.

Messieurs les Journalistes, merci également de votre sympathie pour nous. Permettez nous de compter sur votre concours pour réaliser le bien qui reste encore à faire aux Sourds-Muets de la région, Par la voie du journal portez la lumière dans les intelligences qui en ont besoin afin que l'obligation de l'instruction soit étendue aux Sourds-Muets dans la plus large mesure possible.

En rendant compte de cette séance, n'oubliez pas non plus de plaider la cause de nos frères les Aveugles, dont le sort est aussi bien à plaindre, Il en est d'eux comme de nous beaucoup ne participent point encore au bienfait de l'instruction

Certes oui, nous plaidons bien volontiers leur cause, »

Nous n'en finirions donc pas si nous voulions citer tous les journaux que nous avons sous les yeux. Contentons nous de ce dernier extrait.

« Nous n'avons pas seulement été ému par les quelques mots touchants que les sourds-muets ont adressés aux membres de la presse, mais nous sommes sortis de la soirée émerveillé.

Soyez certains jeunes déshérités de la nature que les journalistes vous portent le le plus grand intérêt et que leur appel sera entendu de toutes les âmes qui ont à cœur de faire le bien.

Si tous les jeunes aveugles et sourds-muets pouvaient profiter des bienfaits de cette précieuse instruction. Mais ce sont les fonds qui manquent le plus .

Nous sommes persuadés que tous ceux qui les ont entendus n'hésiteront pas à faire de la propagande en leur faveur et que leurs maîtres dévoués se trouveront récompensés de leur zêle en pôuvant l'étendre à lus d'éléves. »

On le voit une séance qui reçoit une pareille publicitè ne peut manquer de porter ses fruits et l'on finirait par atteindre le but que poursuivait déjà l'abbé de l'Épée si tous les Directeurs de nos institutions suivaient l'exemple de leur confrére de Lille.

INFORMATIONS & AVIS DIVERS

L'Institution Nationale de Paris vient de présenter aux examens du *Certificat d'études primaires* de cette année tous les élèves du Cours de perfectionnement fondé par le docteur Itard. Ces élèves au nombre de 8 se trouvaient avec ceux des écoles primaires du 5me arrondissement de Paris, la session était présidée par M. l'Inspecteur Foubert. La présence de nos sourds-muets paraissant pour la première fois dans ce genre d'examens fut très remarquée, inutile de dire que les compositions furent pour eux les mêmes que pour leurs jeunes camarades que la dictée leur fut faite verbalement et que les exercices oraux se passèrent à l'aide de la lecture sur les lèvres et de la parole. Le sujet de rédaction fut le suivant : « *Dans une circonstance que vous indiquerez, vous vous êtes mis en colère contre un de vos camarades et vous l'avez brutalisé. Devant vous trouver en présence de ce camarade, vous lui écrivez pour lui proposer uue réconciliation.* »

Les 8 élèves présentés furent reçus dans l'ordre ci-après : DROUIN, PÉRINO, GAUDINAT, HOSTEIN, LAROSE, AUBEL, RIGOLLAT, ROCHE, le premier avec félicitations du Jury.

Ce résultat fait honneur à l'Institution nationale de Paris et nous félicitons bien sincèrement les jeunes élèves de leur succès du en bonne partie aux efforts de leur professeur, M. Alard. Nous souhaitons que là ne se borne pas le résultat de ce concours et nous aimons à croire qu'il aidera dans une certaine mesure à vulgariser notre enseignement spécial. En entendant parler nos sourds-muets on finira peut-être par croire qu'ils peuvent s'exprimer de vive-voix.

*
* *

La Gazette des Sourds-muets. — Le 15 octobre dernier a paru le 1e numéro de ce journal destiné aux sourds muets et publié à Dounoux (Vosges) sous la direction de M. Henri Rémy sourd-muet. Nous formons des vœux bien sincères pour le succès de cette nouvelle publication qui parait le 15 de chaque mois par livraison de 16 p. Abonnements pour la France un an 3 francs, pour l'étranger 3f. 60

*
* *

NÉCROLOGIE, - Sœur St. Camille. Nous avons encore le regret d'annoncer à nos lecteurs la mort d'un des vétérans de notre enseignement. *Sœur Saint Camille* Directrice de l'Institution d'Angers est décédée presque subitement le 2 Juin dernier, nous publierons dans notre prochain numéro une notice qui nous a été communiquée sur une vie si bien remplie et consacrée pendant plus de 60 années à l'éducation des sourds-muets.

Avis Important

Nous prions ceux de nos abonnés qui ne nous ont pas encore fait parvenir leur renouvellement pour la 7me Année, de faire bon accueil à la quittance qui leur sera présentée par la poste à partir du 15 Juillet.

Imprimerie Vve BELANGER, 225, Rue Saint-jacques Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
7me année. N° 5 Août 1891.

EPHEMERIDES

de la Surdi-mutité en France (1)

AOUT

1. *1773.* — Un jeune sourd-muet abandonné sur la route de Péronne, est recueilli par M. Leroux, receveur des aides à Cuvilly. Confié en 1776 à l'abbé de l'Épée, cet enfant connu sous le nom de Joseph, comte de Solar, devint le héros de ce fameux procès que le célèbre instituteur soutint avec tant de zèle et de désintéressement dans le but de lui faire retrouver sa famille .

4. *1885.* — Ouverture d'un Congrès national pour l'amélioration du sort des sourds-muets tenu à Paris.

6. *1779.* — Arrêt du Parlement de Toulouse, validant le testament olographe d'un sieur Guibal, sourd-muet de naissance qui savait lire et écrire.

7 *1875* — M. Valade Rémi, censeur des études à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

8. *1881.* — Ouverture d'un Congrès national pour l'amélioratien du sort des sourds-muets tenu à Bordeaux.

10. *1793.* — Le sculpteur sourd-muet Deseine élève de l'abbé de l'Épée fait admettre douze de ses ouvrages à l'Exposition des Beaux Arts. Il en avait exposé quatre au Salon précédent, septembre 1791.

(1) Voir la Revue Française depuis le mois d'Octobre 1890

13. *1783.* — L'archevêque Doria Pamphili Nonce du Pape assiste à un exercice des élèves de l'abbé de l'Épée.

14. *1825.* — Une distribution de prix est faite, pour la première fois aux élèves de l'Institution des sourds-muets de Paris.

15. *1875* — Ouverture de l'école Péreire avenue de Villiers fondée par M, Eugène Péreire arrière petit-fils de Jacob Rodrigue Péreire, et dirigée par M. Magnat, ancien chef d'une institution de sourds-muets à Genévc, enseignement d'après la méthode de Péreire.

17. *1818* — L'Académie française décerne un des prix de vertu fondés par M. de Montyon à une sourde-muette, Hèlène Pichon, de Saint-Amand (Nièvre), pour son admirable dévouement à sa famille malheureuse.

21. 1775. — Le Garde des Sceaux approuve l'impression du manuscrit de l'abbé de l'Épée, intitulé: *Institution des sourds-et-muets par la voie des signes méthodiques*, ouvrage publié en 1776,

24 *1790.* — L'Assemblée nationale décrète le renvoi à son comitè de mendicité d'une pétition qui lui a été remise par une députation de sourds-muets présentée par l'abbé Sicard. Elle autorise ce comitë " à confèrer avec les autres comités dont la participation serait nécessaire pour améliorer et consolider le sort de l'établissement des sourds-muets auquel l'Assemblée à accordé son intérêt et sa protection.»

26. *1792.* — L'abbè Sicard est arrêté comme prête insermenté et conduit à la prison de l'abbaye de St Germain-des-Prés.

(*A suivre*)

DES ÉCOLES ENFANTINES DE SOURDS-MUETS

Il y a quelques années, je parlais à M. Dubranle, censeur des études à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, de certains modes d'admission de nos élèves à mettre en pratique, pour empêcher les sourds dépourvus d'intelligence de fréquenter nos établissements et de tenir ainsi la place d'autres enfants intelligents. Je lui exposais mes vues relatives aux questions que les professeurs de première année doivent poser aux parents quand ceux-ci leur amènent leurs enfants. Pendant notre conversation M. Dubranle me donna à entendre que pour obvier au premier inconvénient dont on a eu si souvent à déplorer les funestes conséquences, l'administration supérieure allait mettre à l'étude un projet auquel je l'avoue sans rougir, je ne songeais pas. Longuement il me parla de ce système d'admission qu'on allait étudier, me montrant l'un aprés l'autre les nombreux et multiples avantages qu'on espérait retirer pour nos élève de la création de cours préparatoires. Rentré à Chambéry, je pris note de ce qui m'avait été dit à Paris. Ce projet je l'avais oublié quand dernièrement, il me fut rappelé par deux articles que je lisais le premier dans la " *Gazetta del popolo* " et l'autre dans la " *Gazetta Piemontese* ",(1) journaux publiés à Turin, L'Italie venait de suivre notre exemple. En effet cet essai, comme le savent toutes les personnes qui s'occupent de notre enseignement spécial, fut tenté pour la première fois en France.

Quel est le but de ces écoles ? Quel enseignement doit-on y donner ? (2) A qui sera confié cet enseignement ? Voilà les points que je veux traiter ici.

(1) Voir ces Jouruaux La Gazetta del popolo du 1er Janvier 1891 et la Gazetta Piemontese du 25 Janvier de cette année.

(2) Il est inutile de dire que la méthode que nous exposerons plus bas nous est personnelle et que c'est nos idées que nous développerons dans la suite de cet article.

L'Etat dont les œuvres bienfaisantes sont si nombreuses. les charges qu'il s'impose librement si lourdes, et qui a déjà fait tant de sacrifices pour la cause des sourds-muets, l'Etat, n'a pas craint, malgré les sacrifices nombreux accomplis tous les jours, de s'imposer encore de nouvelles obligations. Les raisons qui le guidèrent dans cette nouvelle œuvre sont sérieuses. Grâce aux maîtres dévoués de nos écoles, il n'ignore pas que le jeune sourd, lors de son arrivée à l'Institution, est mal élevé, sans éducation presque sans conscience, (1) qu'il a l'intelligence peu développée la vue peu exercée le toucher manquant de subtilité et les organes phonateurs tels que machoires, langues, luettes, larynx peu préparés à la parole. Aussi, dans le but de diriger les efforts de nos élèves dans chacune de ces parties a-t-on créé de nouvelles classes à l'Institution nationale de Bordeaux. *L'Education physique* et *l'Education morale* du jeune Sourd: tel est le double but vers lequel doivent converger les louables efforts des maitresses chargées de l'œuvre,

Semblable à la mère qui entoure son enfant entendant d'une continuelle attention, la maitresse de ces infirmes aura pour eux des prévenances quasi maternelles, pleine de sollicitude elle s'ingéniera à leur trouver des jeux, s'appliquera à leur prodiguer les soins dus à l'enfance, soins qui, en excitant l'émulation, élèvent « *leur petit cœur aux affections gentilles, aux devoirs envers Dieu, la patrie et la famille.* » et concourent à développer les qualités morales. N'allez pas croire que faire l'éducation de ces chétives créatures soit chose bien facile et que n'importe quelle maison placée dans n'importe quel lieu soit propre à leur donner au même point ces qualités? Non, il y a certaines conditions matérielles qui doivent présider à l'emplacement de ces écoles. Frœbel cet éducateur passionné de l'enfance les a toutes déterminées pour les entendants et je crois

1 Le sentiment du bien et du mal est peu développé.

que nous pourrions du moins en partie les mettre en pratique pour ces Institutions spéciales.

Une des premières conditions que rempliront les écoles rattachées à nos grands établissements et affectées spécialement à ces enfants dont on fait l'éducation, sera d'être vastes, bien aérées composées de plusieurs salles se trouvant au rez-de chaussée, donnant sur la cour et dont la grandeur dépendra du nombre d'enfants qui doivent y séjourner. La cour où s'ébattent les élèves sera nécessairement ombragée. Dans cette cour spacieuse des jeux seront organisés par les soins de la maîtresse: l'enfant y trouvera de nombreux appareils appropriés aux récréations ainsi qu'aux exercices corporels; ici ce sera des chariots assez solides pour qu'ils puissent se traîner tour à tour les uns les autres, là des matériaux de construction; cubes, petites briques, morceaux de bois, plus loin des outils tels que marteaux, pelles, clous tenailles, serviront à exercer leurs mains habiles, en même temps qu'à développer leur goût, leur vue, leur toucher et leur force.

Il est à côté de ces jeux qui font la joie et le bonheur des enfants, une étude nécessaire indispensable à l'aide de laquelle, tout en développant les facultés intellectuelles du jeune muet, on le prépare sûrement à l'articulation en lui gravant dans l'œil l'image du mot, de la phrase.

Combien de fois dans son cours d'articulation, n'ai-je pas entendu, M, Dubranle souhaiter que les mères habituassent leurs enfants à fixer leur regard sur un objet, sur la bouche de ceux qui les entourent, à regarder les actions exécutées devant eux. Aussi après être parvenu à fixer l'attention du jeune muet qui lui est confié, la maîtresse portera-elle son application vers des mouvements de moins en moins perceptibles qui se localisent dans la face, de cette manière tout en le préparant à la lecture synthétique, elle lui donne l'instruction maternelle.

Comment sera donnée cette instruction, c'est que je me propose de traiter dans la deuxième partie de cet article.

Dès son arrivée à l'école le jeune élève sera mis au courant de ces expressions: « *Paul. viens*![1] *embrasse-moi. cours. va jouer avec Jean*» on lui demandera. «*As tu faim? as tu soif? veux tu manger? veux tu du pain? veux-tu un couteau.* etc[2] l'éléve arrivera vite à saisir le sens de chacune d'elles et à ne pas les confondre,

Puis en raison de cette tendence de notre esprit à nommer ce qui nous entoure, la maitresse passera en revue tous les objets avec lesquels il peut être en contact *à la cuisine, à la salle à manger* ou au *réfectoire,* au *dortoir*, dans *le jardin*. Dans cette énumération, elle n'oubliera point non plus le nom des vêtements qui le couvrent; Le nom de chaque chose sera répété jusqu'à ce que l'élève le reconnaisse parfaitement. «*Montre-moi le couteau, la bouteille, la carafe, la cuillère*. . . etc; *apporte le couteau, l'huillier*, etc, »

Pour aiguiser chez le sourd le goût du beau et développer son imagination, beaucoup d'images, beaucoup de dessins bon marché seront mis sous ses yeux [3].

Puis l'engageant à reproduire ce qu'il a vu, on lui remettra des crayons et du papier. De temps en temps la maîtresse arrêtera l'attention de l'enfant sur un animal lui indiquant les parties qui le constituent: *Ça c'est un cheval, c'est la tête, c'est la queue, c'est les jambes,*[4] *c'est les yeux. c'est les oreilles, le cheval mange de la paille etc.* dira-t-elle, d'autrefois ce sera un objet *un couteau* par exemple; après l'avoir demandé à l'élève par ceci: « *apporte moi le couteau ou un couteau* elle le décrit ainsi; *ça c'est un couteau, c'est la lame du couteau, c'est le manche du couteau*» dans un autre entretien reprenant ce qu'elle a fait connaître précédemment « *voila la lame*

(1) La maîtresse donnera à reconnaître le nom de tous ses camarades

(2) L'élève répondra à ces questions par un mouvement de tête.

(3) Ces dessins doivent jouer pour le sourd le même rôle que les lectures de voyages dans les pays étrangers pour l'entendant.

(4) On peut dire c'est les pattes c'est les oreilles etc ou ce sont les pattes, ce sont les oreilles.

voila le manche, elle continuera en disant: *voila le dos*, *voila la pointe* etc. Une règle à laquelle l'institutrice devra se soumettre, c'est qu'à chaque fois qu'une acquisition nouvelle est donnée sur un objet à l'élève, toutes les acquisitions antérieures à la dernière, doivent être représentées à l'esprit (3) On ne passera non plus à un autre objet étudié que s'il est bien su de tous sans exception. Il ne faut pas de retardataires, tant pis s'il est nécessaire de répèter deux jours de plus pour les derniers.

Ensuite la maitresse engage les élèves à désigner chacune des parties étudiées de la personne ou de la chose. « *Montre-moi la tête, la queue du cheval* etc. *Fais-moi voir le pied du cheval, la tète de la vache, la queue de l'âne. fais-moi voir ton pied, etc. . . Dessine un couteau, un âne, un chapeau.* Puis toutes les parties étudiées de la chose ou de l'objet sont résumées à la fin de chaque entretien. «*Le lion est un animal, il a des pattes, il a une criniére* (1) *etc.* » Telle est la marche de l'enseignement que nous recommandons dans l'éducation intellectuelle qui doit être donnée au Sourd dès son arrivée dans ces salles d'Asile dont j'ai parlé précédemment.

L'application de ces moyens que je viens d'indiquer met promptement le sourd au même niveau que l'entendant au moins en ce qui concerne l'acquisition du vocabulaire. Certes il ne parlera, pas il n'articulera pas, mais est-ce que l'entendant ne comprend pas nombre d'expressions avant de pouvoir causer? Procéder de la même maniére avec le Sourd, en se rapprochant de la nature le plus près possible : telle est la marche à suivre dans cette classe enfantine pour arriver d'une manière sûre rapide à la compréhension de la langue. Nous ne l'ignorons point cette *compréhension*

(1) La consequence de ce systeme sera qu'un nom d'objet prononcé devant l'éléve, lui rappellera aussitôt non seulement l'objet mais encore ses qualités; dureté, gout, formes, constitution etc,

(2) Voir la revue Internationale n° 12 et suivants,

de la langue qui forme *l'art d'Entendre* est si négligée que nous n'avons point de *terme* pour la désigner de sorte qu'on est forcé de donner aux mots *audition* et *entendre* un sens qu'ils n'ont pas ordinairement. L'art de parler dans la langue maternelle implique l'art d'entendre, car il en est la conséquence, tel n'est pas le cas dans notre manière actuelle d'apprendre la langue au Sourd-Muet.

Et quels avantages pour nos classes ! Veut-on à la fin du cours d'études de ces écoles, rendre à sa famille un enfant incapable de continuer? désire-t-on essayer une année de plus à l'effet de voir si l'intelligence ne se développera pas? Ces cours seront là, ils diront ce que ces petits sourds feront dans l'avenir. Comme cela nous n'aurons pas la peine de conserver des enfants qui incapables de parler, d'aucun développement intellectuel tiennent la place d'autres élèves plus intelligents et plus aptes à *parler*, à *lire* et à *écrire* la langue française.

Mais que de répétitions nécessaires, quelles fatigues à s'imposer, quelle attentive surveillance à exercer de quelle douceur de quelle bonté maternelle devra être pleine la personne chargée de cette sublime mission. Mission qui se fait sans fracas, sans bruit, dont la seule récompense est la satisfaction du devoir rempli. Prenant garde de ressembler à une mercenaire qui, en commençant sa tâche avec indifférence le matin. la continue avec la même indifférence durant la journée, cette seconde mère doit être heureuse le soir, comme elle l'est le matin, tous ses actes comme l'a écrit Frœbel, je crois, respirent la sollicitude et la bonté maternelles.

Cependant une autre crainte avait surgi tout d'abord à mon esprit: le choix de la personne chargée de ces fonctions. Mais le soin certain apporté à trouver des femmes instruites et dèvouées qui veilleront aux besoins de l'enfant et qui auront conscience de leur mission, me rassure et fait évanouir cette vive appréhension

(1) Il y a des expressions que l'enfant ne devra pas ignorer; Il fait chaud, il fait froid, il pleut, il fait beau. C'est chaud, c'est froid etc

que j'avais eue quand on me parla de ces écoles enfantines, je craignais que ces femmes fussent trop *professeurs* et pas assez *mamans*. Après tout, n'est-ce-pas là leur rôle à elles, être des femmes ayant un peu plus d'enfants que les autres.

G. Bertoux
Professeur à l'Institution nationale des Sourds-muets de Chambéry

---

NÈCROLOGIE

SŒUR SAINT-CAMILLE

Directrice de l'Institution des sourds-muets d'Angers

Monsieur l'abbé Goislot, aumônier de l'institution Nationale des Sourds-muets de Paris, nous communique l'article suivant emprunté à la Semaine Religieuse du diocèse d'Angers :

La Congrégation de Sainte-Marie-la-Forêt vient de faire une grande perte en la personne de Sœur Saint-Camille, directrice de l'école des sourds-muets, décédée le 2 Juin dernier, à l'âge de soixante dix-huit ans.

On nous saura gré de reproduire — en la complétant à l'aide de renseignements particuliers — l'intéressante notice publiée naguère par M. Cosnier sur cette humble religieuse.

Née à Paris, Joséphine Martin, en religion sœur Saint-Camille « eut l'insigne bonheur d'être élevée à la grande école de charité de la sœur Rosalie, rue de l'Epée de Bois, Elle y passa tout son temps depuis neuf

jusqu'à treize ans. Plusieurs fois son illustre maîtresse qui l'avait distinguée dans son immense institution, l'envoya porter des lettres à l'abbé Sicard, héritier des œuvres et du dévouement de l'abbé de l'Epée; et ce n'était pas sans crainte qu'elle traversait les groupes de sourds-muets dont les gestes désordonnés ne lui faisaient guère prévoir qu'un jour elle serait appelée à transformer ce mode étrange de communication.

« Ayant complété son instruction primaire avec grand succès, la petite écolière, sur les conseils de Sœur Rosalie qui pressentait et encourageait en elle la vocation religieuse, fut envoyée dans une communauté de Tours. Là elle eut occassion de montrer la bonté de son cœur en prodiguant ses soins à l'une de ses jeunes compagnes qui était loin de se résigner aux souffrances d'une longue maladie.»

La pauvre malade était nièce de Mlle Victoire Blouin qui dirigeait à cette époque l'école des sourds-muets fondée par Charlotte Blouin, sa tante, et établie, depuis 1825, à Mille-Pieds, sur la route de Saumur.

Touchée de la sollicitude de Joséphine Martin pour son amie, Mlle Blouin lui proposa de l'emmener à Angers où, pendant cinq années la *Sœur Saint-Camille* fut initiée à tous les procédés de l'éducation des sourds-muets. « Bien que la plus jeune des trois assistantes de Mlle Blouin, celle-ci la jugeant plus persévérante que ses deux compagnes, la nomma sa légataire universelle ; mais l'héritière d'un honneur sans fortune ne pouvait à elle seule, soutenir l'importante institution; aussi accepta-t-elle volontiers la proposition de rester à la tête de ses élèves transférés, sur la demande du Conseil Général, à la Communauté de la Forêt. Sœur Saint-Camille devint ainsi l'agent essentiel de la transition d'un établissement à l'autre et la digne Supérieure lui en sut si bon gré qu'elle lui abandonna la direction absolue de ses nouveaux pensionnaires...»

Douée d'une rare intelligence, — les discours qu'elle prononçait, chaque année à la distribution des prix en sont

la meilleure preuve, — et d'une patience qui n'avait d'égale que sa douceur, la Sœur Saint-Camille fut véritablement la mère spirituelle de ses élèves. Non contente de développer en eux les qualités de l'esprit, elle s'attacha surtout à toucher leur cœur et à leur inspirer une solide piété. « La nature de ces pauvres déshérités est en général rude et violente. Susceptibles à l'excès, ils croient facilement qu'on se moque d'eux et qu'on les considère comme des êtres inférieurs. Jaloux des avantages dont ils sont privés, ils seraient enclins à repousser un abord bienveillant, si une autorité respectée ne venait arrêter ces fâcheuses dispositions. Ce qu'il a fallu de patience, de bonté à la vertueuse maîtresse pour adoucir ces caractères farouches, pour égayer ces humeurs sombres, Dieu seul le sait et se réserve de le faire connaître. Toutefois, les obligés de Sœur Saint-Camille ne négligèrent pas les occasions de lui manifester leurs sentiments.

« Le 29 janvier 1884, entres autres preuves, ils ont donné un témoignage éclatant de leur reconnaissance envers leurs chère maîtresse. On solennisait la cinquantième année de profession de Sœur Saint-Camille. Un grand nombre d'anciens élèves de la Maison étaient venus de tous les points du département pour célébrer ses noces d'or. La fête devait, avant tout, être religieuse. Mgr Pessard, supérieure de la communauté de Sainte-Marie, prononça un éloquent discours que l'on traduisait par signes aux assistants. Délicieusement émus et heureux, les anciens de la Maison comme les jeunes s'empressèrent d'offrir à l'héroine de la fête, force compliments, vœux et souvenirs.... »

Au moment où la Congrégation de Sainte-Marie acceptait la direction des élèves de Mlle Blouin, l'enseignement des sourds-muets entrait dans une voie nouvelle ; le langage *parlé* allait remplacer le langage *mimique*. Ce fut Mlle Victoire Blouin qui eut l'honneur de commencer cette transformation, continuée, depuis 1844, par la Sœur Saint-Camille et ses zélées collaboratrices, avec

une persévérance qui ne s'est jamais ralentie. Enfin, au bout de cinquante ans d'efforts et de patience au-dessus de ce que l'on peut imaginer, on est parvenu à remplacer complètement les signes par la voix et la faculté d'entendre, par la perception des lèvres. A l'heure où nous écrivons, sauf quatre *signifiants* que l'on tient à l'écart, on ne compte que des *parlants* chez les pensionnaires confiées aux Sœurs par le Conseil général ou par les familles.

« Il y a quelques années, on a pu constater l'étonnante réussite de ce perfectionnement. Entre plusieurs divertissements à l'occasion de la fête de Mme la Supérieure trois muets se sont livrés à un dialogue comique en se servant de la voix naturelle, qui, sous le rapport de la mélodie, laissait peu à désirer, mais qui en fait de prononciation nette et claire fut irréprochable....»

C'est dans l'excercice de cette admirable charité que la mort vint surprendre la directrice de l'école des sourds-muets. Le Mardi 2 Juin, après avoir assisté à la sainte-messe, elle fut frappée d'une attaque d'apoplexie. M. l'Anmônier de là Communauté se hâta de lui administrer les derniers sacrements ; et quelques heures après, la Sœur Saint-Camille s'endormait doucement dans la paix du Seigneur. Ses obsèques furent simples et dignes, comme il convient à une religieuse. Mgr. Pessard, vicaire général, voulut lui-même présider la cérémonie ; et les anciens élèves de Sainte-Marie, accourus en grand nombre à l'appel de leurs maîtresses, se firent un devoir d'accompagner, jusqu'à sa dernière demeure, la dépouille mortelle de celle qui avait consacré cinquante-sept années de sa vie au service des sourds-muets.

LE CORNET ACOUSTIQUE DE MGR. VERRIER

(Nouvelles Expériences)

Nous avons voulu revoir, avant leur départ en vacances, les élèves de Bourg-la-Reine et constater à nouveau les résultats obtenus à l'aide du cornet acoustique de Mgr. Verrier. Avouons-le un sentiment de curiosité nous poussait vers cette institution, nous avions eu l'heureuse chance à notre première visite, de noter, très attentivement et très minutieusement le point de départ de deux nouvelles expériences entreprises à l'aide de l'appareil et il nous tardait de voir à quel point les deux jeunes élèves étaient parvenues.

La première X âgée de 6 à 7 ans venait d'arriv erà l'institution lorsque nous l'avons vue pour la première fois.

Depuis 3 jours elle commençait l'étude de la parole et des exercices d'audition. Nous avions constaté qu'elle était d'une surdité qu'on aurait pu qualifier d'absolue, elle ne prononçait aucun son et se bornait à indiquer avec sa petite main qu'elle élevait ou abaissait, l'intensité du son prononcé dans le cornet. Aujourd'hui, elle reproduit avec une voix très agréable plusieurs voyelles quelques consonnes et des syllabes prononcées dans le cornet. elle rectifie elle-même une prononciation de voyelle défectueuse en s'aidant de l'instrument. Son petit bagage a été acquis, à l'aide d'exercices spéciaux, de la lecture sur les lèvres et en s'aidant de l'appareil

Ces résultats obtenus avec une enfant placée au début dans des conditions peu favorables, nous ont paru concluants, ils tendraient peut-être à prouver, comme bien d'autres, que nos sourds ne sont pas aussi sourds que nous pourrions le croire et que la surdité absolue n'existe pas.

Le deuxième cas nous a semblé encore plus surprenant il s'agit de cette jeune fille de 16 à 17 ans, Joséphine X. dont nous parlions dans notre dernier numéro. Convaincue qu'elle était incapable d'entendre, elle n'avait pas voulue se prêter aux exercices d'audition, elle s'y est décidée depuis les quelques exercices que nous avons fait avec elle et que nous citions dans la Revue de Juillet. Autrefois, elle ne ressentait que du souffle, quelle qu'eut été l'intensité du son prononcé dans son oreille maintenant, elle reproduit des voyelles prononcées dans le cornet, des consonnes quelques syllabes et en décomposant un mot en ses éléments, elle parvient à le reproduire, nous lui avons entendu donner ainsi son nom et un mot que nous avions indiqué *Chocolat*. Quelqu'un lui demandait : autrefois, quand on vous parlait, vous ne ressentiez que du souffle, aujourd'hui qu'est-ce que vous ressentez? On lui prononce dans le cornet, *O*, *O*, *O*, et elle répond spontanément, j'entends *O*, *O*, *O*.

Il lui arrive parfois de prier sa maîtresse de parler moins fort, tandis qu'autrefois la parole si forte qu'elle était ne produisait sur son oreille aucune impression désagréable.

Nous suivons cette expérience avec le plus grand intérêt, car cette élève se trouve dans la catégorie de celles qui, à priori, paraissent incapables d'arriver à un résultat qui puissent être utilisé. Inutile de dire qu'elle est ravie de ses progrès et qu'elle se met à cette nouvelle étude avec une grande bonne volonté, secondant de toute son attention les maîtresses dévoués qui s'occupent d'elle.

Chez toutes les autres élèves, l'oreille paraît se développer, quelques unes se passent de cornet, d'autres percoivent les sons, les syllabes, les mots prononcés à une certaine distance de l'instrument, 1 mètre, 2 mètres et même plus.

De tout ceci, il ressort que toutes ces expériences, tous ces travaux nous fournissent des espérances consolantes pour l'avenir, nous ne transformerons pas tous

nos sourds en entendants ; mais peut-être arriverons-nous à apprendre à un certain nombre à se servir de leur oreille, à faire usage d'un sens qui leur faisait totalement défaut.

Que l'on croie pas cependant, qu'il suffira de prendre le cornet et de le porter à son oreille pour entendre ou pour recouvrer cette précieuse faculté, on s'abuserait étrangement et on s'expsserait à une amère déception ! Un apprentissage est nécessaire, il faut par une série d'exercices graduées habituer l'oreille à ressentir et à distinguer ces nouvelles impressions; il faut pour le sourd précédemment muet qu'il établisse une certaine relation entre la sensation auditive perçue et le son prononcé, il est nécessaire qu'il s'habitue à percevoir ces sensations et à les reproduire à l'aide de la parole acquise.

Pour le sourd, les mêmes précautions sont à prendre, la sensibilité auditive n'est plus la même qu'avant l'apparition de la surdité, il est indispensable que l'oreille apprenne à distinguer les sons et à se rendre compte du nouveau genre de sensation qu'elle reçoit; de là, nécessité d'exercices gradués permettant au sourd d'analyser ses impressions pour arriver plus tard à les distinguer nettement et avec rapidité.

Nous voici donc en présence d'un appareil susceptible d'être utile aux sourds-muets et aux personnes sourdes. *A Tous* ? nous demande-t-on, nous ne le savons, nous pensons cependant que tous, auront le plus grand intéret à essayer cet instrument, les résultats obtenus ont permis de constater, nous l'avons dit, que ceux qui semblent absolument sourds le sont parfois beaucoup moins qu'ils ne le paraissent, à tous, il reste l'espérance, nous souhaitons bien sincèrement qu'ils en profitent.

Nous savons d'ailleurs que la prochaine année scolaire 1891-92 qui s'ouvrira le 1er Octobre verra commencer dans nombre d'écoles françaises et étrangères des expériences à l'aide de ce nouvel appareil, l'attention de tous est attirée sur l'éducation de l'oreille chez nos élèves,

c'est là un nouveau progrès et nous sommes intimement persuadé que la méthode orale pure n'a pas encore dit son dernier mot.

Ad. Bélanger

REVUE DES JOURNAUX ETRANGERS

Blætter für Taubstummenbildung

Les numéros 3, 4, et 5 contiennent la suite de l'article de Müller-Homberg : « Qu'est-ce que la vie exige de l'enseignement des sourds-muets ? », déjà mentionné au numéro 11 de la Revue, L'article est à mon avis bien écrit et contient beaucoup de choses dignes de toute notre attention, Aprés avoir examiné le résultat obtenu pendant le séjour du sourd-muet à l'Institution, il termine son article en disant qu'il n'est pas seulement dans l'intérêt de la méthode orale pure, mais aussi dans celui des sourds-muets sortis de l'école de faire tout ce qui est possible pour assurer et perfectionner le résultat obtenu à l'école avec tant de peine et de sacrifice. Cette tâche est certainement grande, mais le bien qu'on obtient par ce travail, récompensera suffisamment le professeur. Dans le numéro 3, Frese-Riehen près Bâle publie sous le titre: " De la pratique pour la pratique " un exercice pratique fait pour des élèves qui sont au commencement de leur troisième année d'études. Frese, successeur du " Vater Arnold",le célèbre Directeur de l'écolede Riehen est un homme qui connait à fond l'état du sourd-muet : on peut donc être certain qu'il ne publie que des choses expérimentées dans la classe et qui méritent d'autant plus notre attention.

E. Reuschert-Wriezen parle dans le numéro 4, sous le titre " Feuilles détachées de l'histoire de l'enseignement des sourds-muets" d'un membre de l'école de Vienne : Jean Michel Weinberger, connu par un petit livre publié en 1806 sous le titre : " Essai sur la mimique relative aux signes méthodiques

En attirant l'attention sur ce petit ouvrage et en publiant les points de vue de Weinberger, Reuschert a rendu à l'histoire de l'enseignement des sourds-muets un grand service.

Sur la première page du numéro 5, nous trouvons une liste des jours d'examens des directeurs et des professeurs des écoles de sourds-muets qui auront lieu en Prusse pendant l'année 1891.

Le Docteur Médecin Treitel-Berlin traîte dans un article "le mutisme sans la surdité"; c'est un travail scientifique qui offre un grand intérêt aux professeurs des sourds-muets.

I. Huschens répond dans les numéros 6 et 7 à la question : " Par quels moyens les mots obtenus par l'intuition vivante (Anschauungs-Unterricht) deviendront-ils une propriété des élèves" Il est impossible de réunir en quelques phrases la réponse que Huschens donne à cette importante question, L'article mérite d'être lu et étudié.

G, Riemann-Berlin publie un article sur " l'importance de l'écriture dans le premier enseignement des sourds-muets " Il y a deux opinions là-dessus, l'une regarde l'écriture comme étant utile, même nécessaire, l'autre au contraire qu'elle est nuisible, Hoschens est de la première opinion, Il regarde l'écriture sur tous les degrés de l'enseignement comme étant nécessaire. Il va, sans dire, dit-il que le sourd-muet doit d'abord apprendre le mot articulé et ensuite seulement le mot écrit et qu'il doit bien plus parler qu'écrire.

M, Schmidt-Marienburg écrît au numéro 7 sur l'histoire naturelle à l'école des sourds-muets et explique ses idées par une petite description pour les éleves des classes inférieures et une pour ceux des classes snpérieures, et Lopatta publie au numéro 8 un article sur " les fautes d'articulation " ou pour mieux dire " les fautes de prononciation "

Knauf, bien connu des lecteurs de la Revue par ses travaux traite dans le même numéro un sujet pratique, Il explique à des élèves d'une classe supérieure une petite poésie du livre de lecture par Walther page 143, " la petite mère sourde " avec l'habileté qui lui est propre

Heilscher-Breslau parle de la formation des professeurs de sourds-muets et de l'activité de l'institution royale à Berlin comme établissement d'instruction de professeurs, Aprés avoir démontré la nécessité d'une préparation des jeunes professeurs pour leur spécialité de maître de sourds-muets,

M, Heilscher constate que c'est surtout Hill, Roessler et Walther qui se sont occupés de cette question, Il me semble que Heilscher aurait pu aussi ajouter le nom de Vatter et de son école d'où sont sortis d'excellents maîtres de sourds-muets

Reuschert-Strassbourg rend compte d'une brochure publiée par le Docteur A. Schwendt, professeur à l'Université de Bâle : Sur la surdi-mutité, ses causes etc. Cette brochure offre bien des choses intéressantes K. Franke Schleswig donne une note historique sur l'aveugle sourde-muette Hélène Keller. tirée des American Annals et publiée par le Docteur Williams. directeur de l'Américan Asylum dans le Hartford le 20 Février courant 1891

M, Bruss traite dans le numéro 10 un sujet fort intéressant: " la formation naturelle des sons vocaux " se basant sur les angles des mâchoires. Le contenu de l'article ne peut pas se résumer en quelques phrases pour en donner une idée claire aux lecteurs de la Revue ; il faudrait le traduire en entier.

R. Krause donne une leçon pratique sur la multiplication avec les chiffres de 1 à 20, et H, Stolte fait quelques remarques sur la lecture sur les lèvres

Au numéro 10 se trouve aussi un article que je voudrais recommander tout particulièrement aux professeurs des sourds-muets : La patience et l'amour dans l'enseignement des petits, deux choses qui manquent à la plupart des professeurs et pourtant c'est avec elles seules que le maître des sourds-muets vaincra toutes les difficultés que son enseignement offre à tout instant.

Outre les articles indiqués les Blactter fur Taubstummenbildung contiennent une foule d'informations intéressantes,

Renz-Stuttgart.

LA LECTURE SUR LES LÈVRES

MISE A LA PORTÉE DES PERSONNES DEVENUES SOURDES

CONSONNES (Suite)

7me Groupe : C. G, GN, ILL, R (Gutturale)

C. (k) *Positions.* Base de la langue relevée et se pressant contre le palais.

Mouvements. Séparation de ces deux organes, abaissement de la machoire inférieure.

G. Les positions et les mouvements des organes sont les mêmes que pour *C*, pression un peu plus prolongée et un peu moins forte que pour *C*.

Ces deux articulations, nous venons de le voir, se produisent dans la cavité buccale, l'œil ne pourra donc pas apercevoir les mouvements qui les produisent, l'ouverture de la bouche, pas plus que la pointe de la langue se plaçant dans la position nécessitée par la voyelle jointe à l'articulation ne pouront nous donner aucune indication. Seul l'abaissement de la mâchoire inférieure nous indiquera qu'il y a là une consonne et que c'est une des deux qui nous occupent. En effet pour toutes les autres nous avons trouvé des mouvements, soit des lèvres, soit de la langue; ici, les lèvres, la langue sont invisibles, seule la machoire par un mouvement très accentué vient nous fournir le renseignement nécessaire

La distinction entre *C* et *G*, sera moins aisée à obtenir, nous aurons donc à compter ici encore sur l'intelligence de l'expression.

GN et **ILL.** *Positions et Mouvements.* Ces deux articulations ont pour caractéristique un bombement très prononcé de toute la surface dorsale de la langue qui vient se placer près du palais pendant que la pointe s'appuie derrière les dents inférienres.

R. Gutturale, *Positions et Mouvements.* Cette articulation qui se produit dans l'arrière bouche est très difficile à distinguer, il nous faudra la deviner en quelque sorte lorsqu'elle se présentera.

SONS NASAUX: AN, ON, IN, UN,

Nous avons l'inconvénient de posséder dans notre langue quatre voyelles nasales: *AN, ON, IN, UN,* qui en rendant la prononciation du français moins agréable nous gênent également pour la lecture sur les lèvres. Ces quatre voyelles nasales ne sont autre que *A*, nasalisé pour *AN; O* pour *ON; É* pour *IN* et *EU*, pour *UN*.

L'aspect du son *AN*, sera donc le même que pour *A*, celui de *ON* ressemblera à *O*, celui de *IN*, à *É* et le dernier *UN*, à *EU*; pour chacune de ces voyelles nasales, la base de la langue s'élève un peu pour favoriser l'abaissement du voile du palais, ce mouvement est malheureusement peu visible.

De l'ordre à suivre

C'ést par les voyelles, avons-nous dit que nous commencions notre enseignement, par quelques-unes d'entre elles. Nous avons vu d'un autre côté qu'elles pouvaient se diviser en 3 groupes bien distincts au point de vue de l'aspect des lèvres; si nous voulons rendre plus facile notre enseignement, nous prendrons d'abord une voyelle dans chacun de ces groupes, l'œil saisira sûrement les différences de position et distinguera ces sons entre eux.

C'est ainsi que nous pourrons commencer d'abord par les trois voyelles *A*, *O*. *I*. présentant entre elles des différences très sensibles.

De même, nous avons vu que chaque groupe de consonnes se différencie nettement des autres, nous pourrions au début choisir également un élément dans chacun d'eux nous commencerons donc notre enseignement par *P*, *F*. *CH*, puis viendraient *T*. *L*. *S*. *C*. (*K*.).

Nous avons d'ores et déjà les éléments suffisants pour faire des exercices de toute nature avec lesquels nous

familiariserons notre élève à la lecture sur les lèvres. Ce n'est qu'après avoir acquis l'habitude de discerner facilement et aisément ces éléments que nous reviendrons d'abord à chacun des groupes de voyelles, puis enfin aux groupes de consonnes, le sourd s'appliquant de son mieux à les discerner et à les reconnaître rapidement.

Des exercices à faire

Pour former des mots, les différents sons que nous venons d'étudier séparément se combinent entre eux de mille façons différentes, la plus simple de ces combinaisons est la syllabe formée par l'accouplement d'une voyelle et d'une consonne, c'est donc celle-là qui attirera tout d'abord notre attention : syllabe directe, la consonne précédent la voyelle *PO*, syllabe inverse, la voyelle étant placée avant la consonne *IF*. Il est bien entendu que nous n'attendrons pas la fin de l'enseignement des sons pour commencer cette étude, dès que plusieurs voyelles et consonnes seront parfaitement distinguées, nous n'hésiterons pas à présenter à notre élève des syllabes composées de ces éléments.

Voici la liste des exercices que nous pourrons faire avec nos élèves dans le but de les amener à lire sur les lèvres ces combinaisons multiples des sons.

1. Syllabes simples directes (*fa*)
2. « « inverses (*och*
3. Répétition d'une même syllabe (*toutou*)
4. Une consonne entre deux voyelles semblables (*apa*)
5. Une consonne entre deux voyelles différentes (*otè*)
6. Une voyelle entre deux consonnes semblables (*tot*)
7. Une voyelle entre deux consonnes différentes (*cap*)
8. Deux syllabes, consonnes différentes, voyelles semblables (*cata*)
9. Deux syllabes, voyelles différentes, consonnes semblables (*papi*)
10. Deux syllabes composées d'éléments différents (*sali*, *faché*).

11. Syllabes dans lesquelles entre des diphtongues (*pla loui*,
12. Syllabes composées avec des consonnes doubles (dyssemphones) (*pla, clo, tri, spè*)
13. Syllabes avec des trissemphones, (*spla, scra, scri*)
14. Deux syllabes, l'une simple, l'autre avec une articulation double (*nopli, astré, capri*)
15. Des groupes de trois, quatre, cinq syllabes.

Il est inutite d'ajouter que ces differents exercices seront faits avec tous les sons et aussi variès que possible, le professeur devra attirer l'attention de l'élève sur les principaux équivalents des sons sur les différentes diphtongues et sur les articulations doubles et triples; *pl. bl. cl. fl. gl. pr, br. cr, fr, vr. gr, tr, dr. sp. st. sc. sl. sb sm, sph. cs. gz. spl. sbl. str. scr. scl.*

Le sourd devra s'habituor à faire tous ces exercices avec la plus grande spontanéité, il vaut mieux à tous égards qu'il évite autant que possible les répétitions du maître; lire promptement: tel est le but à atteindre.

(*A suivre*)

Ad Bélanger

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

FRANCE

G. Bertoux. Cahier de vacances à l'usage des élèves de 3e et de 4e année. In-8. 24 p

Un de nos collègues M. Bertoux, professeur à l'institution nationale de Chambéry vient de publier une série d'exercices pouvant être donnés comme devoirs de vacance à nos élèves. Le cahier comprend 24 exercices. Nous en citons quelques-uns : 1e *la bêche ser à bêcher. L'arrosoir....* 2° *Le merle est un oiseau, la carpe...* 4° *L'homme parle. Le chien....* 5° *Le chêne produit des glands. Le figuier...* 9° *Le meunier travaille dans le moulin. Le*

bucheron..., 13e *l'ouvrier fait des perruques avec des cheveux.... fait l'arrosoir....*

De petits exercices de calcul, des problèmes sont joints à chaque devoir. C'est nous le pensons un des premiers essais tenté dans ce genre pour nos élèves. Le prix de ce cahier est de 27 francs le 100 ou 4 francs la douzaine.

Ad. B.

DES SOURDS-MUETS EN POLICE CORRECTIONNELLE !

Nous reproduisons d'après un journal de Paris la chronique judiciare suivante :

« Auriez-vous jamais supposé que des sourds-muets pussent être poursuivis pour diffamation ? Non, n'est-ce pas ? Eh bien, voilà où est votre erreur !

Hier, à la 9me chambre, il nous était donné d'assister au spectacle, sinon réjouissant, du moins assez original de trois individus aussi sourds que muets, traduits devant le tribunal correctionnel pour avoir « diffamé » un de leurs camarades, également atteint de mutisme et de surdité.

Faut-il que la chicane soit puissante, pour s'immiscer jusque chez les gens auxquelles la nature a refusé le don de parler et celui d'entendre !

Encore si leurs avocats se bornaient à «parler par signes. » !

Dans la circonstance, le plaignant était un sieur Thierry (Victor), horloger. Les trois inculpés se nommaient : Cochefert (Joseph), Weiss (Vîctor), et Graff (Eugène), ces deux derniers sculpteurs et le premier gérant d'un journal qui, s'intitulant l'organe des sourds-muets ne pouvait moins faire que de prendre le titre : d'*ÉCHO de la Société d'appui fraternel des sourds-muets...*

Comment diable! avaient-ils pu porter atteinte à la réputation de leur compagnon d'infortune?

Rien n'est plus simple.

Ces braves gens avaient pris en commun l'initiative de l'organisation d'une fête à donner à l'occasion du centenaire de l'abbé de l'Épée. Au cours d'une réunion ils avaient fait une souscription pour l'achat d'une couronne, destinée à orner le monument du célèbre fondateur de l'institution des sourds-muets. et les fonds versés avaient été oentralisés entre les mains du sculpteur Graff.

Quand il s'agit de rendre les comptes, une discussion s'éleva, finalement, Weiss et Graff rédigèrent une circulaire qui iut distribuée à tous les membres de l'association et qui contenait des imputations jugées par Thierry diffamatoires.

Le journal de la Société ayaut reproduit les mêmes imputations, son gérant, M. Cochefert fut également poursuivi.

Avec l'aide d'un interprète, le président M. Touté, a fait établir l'identité des prévenus. qui ont reconnu la matérialité des faits; et, après plaidoirie de Me Bénard pour le plaignant, et Lefevre pour les inculpés, ces derniers ont été condamnés chacun à cinq francs d'amende et solidairement à 25 francs de dommages-intérêts envers M. Thierry.

Inutile d'ajouter que la mimique du plaignant, aussi bien que celle de l'interprète et des inculpés a quelque peu diverti l'assistance; mais le mot drôle de la situation a été fourni par l'aimable huissier de la 9e chambre qui, ayant appelé nominativement chaque prévenu et n'obtenant pas de réponse, s'est écrié, désolé, en se tournant vers le président:

— J'appelle les prèvenus... ils sont sourds-muets, et ils ne veulent pas répondre.

— Je comprends ça a répondu M Touté.

Et il a fait approcher l'interpréte. »

Imp. Ve BÊLANGER, 225, Rue St-Jacques

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
7me année. N° 6 Septembre 1891.

EPHEMERIDES

de la Surdi-mutité en France (1)

SEPTEMBRE

1. *1827.* — Première circulaire de l'institut royal des Sourds-muets de Paris à toutes les institutions de sourds-muets de l'Europe et de l'Amérique. Trois autres circulaires ont paru en 1829 et 1832. Elles étaient destinées à « former une alliance entre tous les instituteurs pour se communiquer mutuellement leurs observations et travailler de concert au perfectionnement de la méthode. » C'était réellement un Congrès de permanence, sans les inconvénients du déplacement et des discours inutiles.

2. *1792* — L'abbé Sicard, détenu à l'Abbaye, allait être mis à mort, lorsqu'il est sauvé par le dévouement de l'horloger Monot, (M. Loustau, peintre sourd-muet, a retracé cette scène dans un tableau qui a été acquis, en 1890 par un descendant de Monot.) Le même jour, l'Assemblée nationale décrète que le citoyen Monot a bien mérité de la Patrie, en préservant les jours de l'instituteur des sourds-muets. Rendu à la liberté, Sicard, qui a toujours à craindre ses ennemis, se réfugie chez le sieur Lacombe, horloger.

(1) Voir la Revue Française depuis le mois d'Octobre 1890

3. *1843*, — Inauguration d'une statue de l'abbé de l'Épée, œuvre de Michaut (des Monnaies) élevée par souscription, sur une des places publiques de Versailles, ville natale de l'illustre instituteur.

5. *1797*. — Sicard, qui collaborait aux *Annales Religieuses, Politiques et littéraires*, est compris, par un arrêté du Directoire, parmi les journalistes qui doivent être déportés à Sinamari; mais il parvient à se cacher dans le faubourg Saint-Marceau.

6. *1880* — Ouverture d'un Congrès international pour l'amélioration du sort des sourds-muets, tenu à Milan. Ce congrès a eu une importance exceptionnelle : Tous les assistants, en se séparant, ont fait retentir ce cri : *Vive la parole* !

8. *1817*. — M. Paulmier, adjoint de l'abbé Sicard à l'institution de Paris, est admis à présenter au Roi deux de ses élèves qui lui adressent un compliment *de vive voix*.

10. *1792*. — L'Assemblée nationale décrète que les pensions gratuites accordées pour l'année 1791 à 24 élèves de l'établissement des sourds-muets continueront à être payées par la trésorerie nationale jusqu'au moment de la nouvelle organisation de l'instruction publique.

11. *1859* — Décret affectant l'Institution de Paris aux enfants sourds-muets du sexe masculin et celle de Bordeaux aux jeunes filles.

15. *1780*. — Mort de J. R. Pereire, le célèbre instituteur de sourds-muets.

19. *1759*. — Mort du P. Vanin, de la communauté des prêtres de la Doctrine chrétienne, premier maître des deux sœurs sourdes-muettes qui furent les premières élèves de l'abbé de l'Épée.

20. *1712* — Naissance de l'abbé Sicard (Roch-Ambroise-Cucurron), au Fousseret, (Hte-Garonne)

22. *1736.* — Promotion de **Michel de l'Épée** au diaconat.

23. *1878.* — Ouverture d'un Congrès pour l'amélioration du sort des sourds-muets, à Paris (4me section du congrès universel pour l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets.)

24. *1796.* — Loi du Gouvernement directorial qui affecte à l'école des sourds-muets de Bordeaux l'ancien couvent des Catherinettes.

28 *1791* — Décret de l'Assemblée nationale relatif à l'établissement des Aveugles-nés et sur sa réunion à celui des sourds-muets dans les bâtiments du couvent des ci-devants Célestins. « Le directoire du département de Paris indiquera la partie desdits batiments qu'il destinera à l'instruction et aux travaux des aveugles-nés. »

FIN DE LA PREMIÈRE SÉRIE

ENSEIGNEMENT DES VOYELLES NASALES

Nous avons publié dans la 6e année de la Revue Française, l'excellente traduction du *Guide pour l'enseignement de la parole aux sourds-muets*, du R. P. Mattioli par Monsieur l'inspecteur général Claveau. Ce traité était naturellement incomplet, la langue italienne ne possédant pas les sons nasaux *AN, ON, IN, UN*. Nous trouvons dans un volume à l'usage des professeurs d'entendants (*) un chapitre très intéressant, très pratique qui comblera cette lacune. L'auteur, un professeur de sourds-muets très connu et très apprécié a bien voulu nous donner l'autorisation de le reproduire, nous l'en remercions bien vivement, espérant que nos lecteurs lui feront le même accueil qu'au traité si substantiel de notre confrère italien.

Phonation Nasale

Le maitre fait faire une *inspiration* par la bouche ou par le nez; et au temps *fort* (en baissant) il fait donner la *voix nasale* (ou parler par le nez). C'est là plus simple manière de faire agir les cordes vocales.

Cette voix *nasale* (qui passe par le nez) doit être bien comprise des élèves, car elle est la base de six consonnes; **b, d, g, m, n, gn**; et des quatre voyelles *nasales* ; **an on, in, un.**

Pour ce genre d'exercice on peut *inspirer* par la bouche (avec petite ouverture) ou par le nez; mais en donnant la voix *nasale* il faut fermer la bouche.

(1) Méthologie du livre-tableau et du syllabaire contenant les éléments physiologiques du jeu des organes de la parole pour l'articulation et la lecture par F. J, J.

Avec un peu d'exercice, on peut encore obtenir l'effet de la vibration des cordes vocales seules, en entr'ouvrant tant soit peu la bouche (position du V).

Observations générales

Les voyelles **nasales** jouant un grand rôle dans la parole, il est important de les bien enseigner.

Pour obtenir la bonne émission de ces voyelles, le maître fera donner la voix *nasale* seule, la bouche étant fermée; puis la voix *buccale* seule la bouche étant très peu ouverte. (Voir les exercices de phonation nasale plus haut,)

De cette manière;

Voix de nez: **n**....., **n**....., **n**....., **n**.....,(1)
Voix de bouche: **b**....., **b**....., **b**....., **b**.....,

Quand ces deux voix seront bien comprises, on exercera les élèves à les alterner, c'est-à-dire à les donner l'une après l'autre;

n..., **b**..., **n**..., **b**..., **n**..., **b**..., etc.

Cet exercice a pour but d'habituer l'enfant à abaisser et à relever le *voile du palais*.

Cette opération, qui semble difficile en elle-même, s'opère naturellement quand on donne la voix *nasale* ou la voix par le nez.

Pour toutes les voyelles *nasales*, le souffle et le son passent par la bouche et par le nez, les vibrations vocales se font sentir au larynx et aux narines.

Le faire constater aux élèves.

Préparation de an

I° Bouche ouverte comme pour a:
2° Voile du palais abaissé et voix nasale .

(1) La lettre **n** n'indique pas cette consonne, mais veut dire voix nasale, la lettre **b** veut égalemement indiquer la voix buccale.(**N.R.D.**)

EXPLICATION

Cette voyelle *nasale* suit à peu près les mêmes règles d'articulation que **a**, sauf que le *Voile du palais* s'abaisse et que la racine de la langue recule un peu.

Voici comment on l'enseigne;

1° Faire articuler **a** et donner la voix *nasale* alternativement de cette maniére;

a..., **n**..., **a**..., **n**..., et réciproquement,
n..., **a**..., **n**..., **a**...; » »

2° Faire articuler **a** et sans interrompre la voyelle, ajouter la voix nasale :

a..**n**..., **a**..**n**..., **a**..**n**...:

3° Enfin donner les deux voix simultanément:

an... **an**... **an**... **an**... **an**...

Dans toutes les voyelles *nasales*, les deux voix se maintiennent, mais la voix buccale domine.

Pour s'assurer que la voix *nasale* est juste, la mettre en parallèle avec la *buccale* **a**, **an**, **a**, **an**.

Les exercices se feront mieux au tableau noir que sur le Livre Tableau.

Remarque. —On enseignera les autres voyelles *nasales* de la même manière.

Préparation de on

1° Lévres avancées comme pour **o**.
2° Voile du palais abaissé et voix nasale.

EXPLICATION

A la voyelle buccale **o** on ajoute la voix nasale comme pour **an**: **o**... **n**, **o**... **n** = **on**.

La voix buccale domine.

Préparation de in

1° Bouche ouverte comme pour è:
2° Pointe de la langue contre les dents comme pour t :
3° Voile du palais abaissé et voix nasale.

EXPLICATION

Donner la voyelle buccale è, et y ajouter la voix *nasale*; è... n, è... n = in.
La voix bccale domine.

Préparation de un

1° Lévres ouvertes et avancées comme pour eu;
2° Pointe de la langue comme pour é;
3° Voile du palais abaissé et voix nasale.

EXPLICATION

La voix nasale s'ajoute à la voyelle buccale eu comme pour les précédentes, et on a :

eu...n, eu...n,eu...n, =eun = un.

La voix buccale domine.

Frére P..... C.....

LA LECTURE SUR LES LÈVRES

MISE A LA PORTÉE DES PERSONNES DEVENUES SOURDES

(FIN)

Du Contact des sons entre eux

Influence des voyelles sur les consonnes

Nous avons vu que les voyelles étaient caractérisées par les positions des organes; forme donnée aux lèvres, place de la langue dans la cavité buccale, ouverture de la bouche; d'un autre côté nous avons remarqué que dans les articulations (les consonnes) nous trouvions non seulement des positions d'organes mais encore des mouvements spéciaux correspondant à chacune d'entre elles.

Après avoir examiné séparément chacun de ces éléments qui viennent se lier entre eux et par leur réunion former des syllabes, des mots, des phrases la parole enfin. Il nous a paru bon de rechercher l'influence qu'ils pouvaient avoir les uns sur les autres, les modifications qui se produisent dans le contact de ces sons entre eux. Nous n'examinerons ces changements qu'au point de vue de l'aspect pour l'œil, ce sujet nous entrainerai trop loin et nous ferai sortir du cadre de cette étude si nous voulions le traiter d'une façon plus complète.

Nous avons dit que les éléments de la parole se liaient entre eux de mille façons, cependant le sons ne viennent pas se prononcer les uns après les autres

il y a là véritablement des combinaisons dans lesquelles certains mouvements se simplifient, afin d'arriver à une prononciation plus coulante, plus douce, plus agréable. Les uns influent sur les autres, les dirigeant les modifiant et c'est à la voyelle plus stable, plus immuable dans sa prononciation que revient ce rôle.

Les voyelles et les consonnes s'accouplent, nous le savons, pour former des syllabes : soit directes, lorsque la voyelle suit la consonne *pa*, *fo*, *ché*, soit inverses, lorsqu'elle la précède *ap*, *of*, *éch* ; l'influence de la voyelle peut donc s'exercer de deux façons suivant la place qu'elle occupe avant ou après la consonne. Nous allons passer en revue successivement chaque groupe de voyelles et examiner son influence sur toutes les consonnes.

I^e^ **Groupe : A. È. É.** — L'influence de ces trois voyelles, qu'elles soient placées avant ou après est nulle sur les consonnes *P. B. M - CH. J - F. V. - S.* et *Z.* Ce qui veut dire que dans les syllabes composées de ces sons, les éléments se prononcent l'un après l'autre sans qu'aucune modification de position ou de mouvements se produise.

Dans les combinaisons de ces voyelles avec les consonnes *T. D. N.-L.* et *R.* l'ouverture de la bouche reste la même pour la voyelle et la consonne qui suit.

Enfin dans leur liaison avec les articulations *C*, *G*. *GN*. *ILL*, *R*, l'ouverture de la bouche reste la même pour la consonne et pour la voyelle et la pointe de la langue prend la position nécessitée par la voyelle qui précède ou suit la consonne.

IIe **Groupe : O. E. OU. EU.** — L'influence des voyelles de ce second groupe est nulle dans leurs combinaisons avec les consonnes *CH. J - F. V - S. Z.* Les lèvres se projettent légèrement en avant dans les articulations *P. B. M.* lorsqu'elles se combinent avec les voyelles de ce groupe. Dans les liaisons de ces voyelles avec *T.D.N.L.* et *R.* les lèvres s'arrondissent pour les consonnes comme

pour les voyelles, l'ouverture de la bouche est semblable. Enfin lorsque ces voyelles sont suivies ou précédées des consonnes *C. G. GN. ILL.* et *R.* l'arrondissement des lèvres et l'ouverture de la bouche sont les mêmes pour ces deux genres d'éléments, dans l'un comme dans l'autre la pointe de la langue conserve la même position : celle de la voyelle.

IIIe Groupe : I. U. — L'influence de ces deux voyelles est nulle sur les consonnes *P. B. M-CH. J-F. V* : Dans les combinaisons des articulations *T. D. N - L. R. S. Z-C. G. GN. ILL.* l'ouverture de la bouche est la même pour la consonne et pour la voyelle. Il est bon de remarquer que les syllabes formées de ces deux voyelles avec les six dernières consonnes *S Z. - C. G. GN. ILL.* sont les plus difficiles à reconnaître sur les lèvres ; le maître devra faire avec elles des exercices très nombreux.

Nous n'avons pas à nous occuper de l'influence des sons nasaux qui pourraient se classer *AN* et *IN* dans le premier groupe des voyelles *ON* et *UN* dans le second.

Des Conditions dans lesquelles il faut se placer

Lorsque nous écoutons la parole, notre oreille recueille les vibrations de quelque côté que soit le point de départ : il nous arrive cependant lorsque la personne qui parle se trouve assez éloignée de nous, de disposer notre oreille, de façon à recevoir plus directement les impressions. On comprendra parfaitement que l'œil destiné dans le cas qui nous occupe à prendre la place de l'oreille, à recueillir ces mouvements imperceptibles des organes, enfin à lire la parole sur les lèvres d'autrui doit se placer dans des conditions particulières pour réussir dans cette opération.

Ces conditions ne concernent pas uniquement la personne qui lit sur les lèvres, mais encore celle qui parle : occupons nous d'abord de cette dernière.

Celui qui s'adresse à une personne sourde doit se placer en face de celle qui lit sur les lèvres à une distance raisonnable de 0, 50c à 1m ou 1m,50. Il doit autant que possible se tenir immobile ne faire aucun mouvement de la tête et des bras. Il faut que son visage soit bien éclairé afin que le sourd puisse apercevoir les mouvement des organes. On parlera naturellement, distinctement pas trop vite, les mots ne seront pas séparés en syllabes.

Le sourd qui veut lire sur les lèvres doit apporter dans cet exercice la plus grande attention et la plus grande volonté ; il doit tourner le dos à la lumière s'habituer non pas à deviner mais réellement à lire ce qu'il voit. Il faut que cette lecture devienne spontanée et rapide, éviter autant que possible de faire répéter celui qui parle.

Il faut de plus qu'il s'habitue à lire à des distances diverses et qu'il s'exerce à la lecture sur les lèvres avec un grand nombre de bouches. Lire souvent, lire vite, telle sera sa règle de conduite.

A défaut de personnes, il se placera devant une glace, il prononcera des syllabes, des mots, des phrases regardant attentivement les mouvements de ses organes, habituant son œil à les reconnaître.

N'oublions pas que nous devons aux personnes sourdes toute notre bienveillance, toute notre aide, toute notre bonne volonté, pour les aider à reconquérir leur place dans leur foyer.

Résultats auxquels on peut arriver.

Pour parvenir à suppléer aux oreilles à l'aide des yeux, nous venons de voir que le sourd doit apprendre et arriver à lire véritablement sur les lèvres et non pas à deviner. Tous les efforts du maitre devront donc tendre à assurer cette lecture ; il

devra être convaincu que les exercices de syllabation, les combinaisons multiples des sons entre eux sont le meilleur moyen d'obtenir ce résultat. De la précision apportée dans ces exercices, de leur rapidité, de la parfaite assurance du sourd dans leur pratique dépendra le succès final. On ne saurait vouloir aller trop vite sans risquer de le compromettre et perdre le fruit de tous ses efforts.

Que le sourd nous apporte en retour une confiance absolue et une ferme volonté d'arriver, il nous donnera ainsi le meilleur moyen d'action, le levier le plus puissant. Qu'il soit bien persuadé que de lui dépend tout le succès de l'entreprise. En pareil cas vouloir c'est pouvoir. Les observations multiples recueillies jusqu'à ce jour permettent d'affirmer que l'âge n'a jamais été un obstacle à cet exercice, tout au plus pourrait-on trouver une difficulté dans l'affaiblissement des organes de la vue, dans un défaut de ce sens. Puisse notre travail tomber entre les mains de quelques uns de ces désabusés, leur rendre l'espérance, et leur donner Dieu aidant, le désir et la volonté de recouvrer en partie ce qu'ils avaient perdu.

Ad. Bélanger

FIN

L'AMOUR

CHEZ LES AVEUGLES & LES SOURDS-MUETS

M. Victor Cherbuliez analyse dans le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes*, les lois, les méthodes et les joies de l'imagination dans ses rapports avec le monde terrestre. C'est la deuxième partie d'une étude que l'éminent académicien a entreprise sur l'art et la nature, sujet maintes fois traité, mais auquel l'ingéniosité de l'écrivain vient de prêter uu attrait nouveau. M. Cherbuliez, en parlant de la puissance évocatrice de l'imagination fait allusion aux aveugles-nés chez lesquels la plupart des images sont représentées par des sons. «Pour eux, dit-il, la beauté d'une femme, c'est sa voix et quand l'amour s'en mêle la douceur de cette voix les accompagne partout. »

Cette phrase a éveillé en nous le désir de savoir comment l'amour naît en général chez les aveugles. Et comme nous avons été amené par la même occasion, à penser à une autre classe de déshérités, celle des sourds-muets, nous avons compris ces derniers dans notre enquête. Le lecteur se dira bien qu'il ne nous est guère possible de donner à une pareille question, dans un article de journal, le développement qu'elle comporte. Aussi nous bornons-nous à indiquer d'une main légère les particularités qui nous ont paru les plus intéressantes.

Les sourds-muets sont plus aptes à éprouver le sentiment de l'amour que les aveugles, car l'amour naît le plus souvent de la joie que donne à l'œil la beauté de la forme animée et colorée. Il manque assurément au sourd-muet la faculté de sentir le charme de la voix. C'est

pourquoi la sensation de la beauté n'est pas aussi intense chez lui que chez nous. Mais s'il ne lui est pas non plus permis d'exprimer ses sentiments par la parole, il lui reste le regard.

« Et qu'y a-t-il de plus éloquent que le regard ? » m'écrivait hier un jeune sourd-muet.

Nous pouvons même dire que les sourds-muets vivent presque uniquement par les yeux. C'est ainsi qu'un de leurs couples mariés nous écrivait aussi :

— Vous verrez le plns souvent les sourds-muets s'unir entre eux. Mari et femme, ils n'ont qu'à se regarder pour se comprendre. Comme ils n'ont point l'usage de la parole tout se traduit chez eux, par l'expression du visage. Ils sont ainsi d'excellents physionomistes. Un mari n'a qu'à jeter un regard sur sa femme pour descendre jusqu'au fond de son être. Il est deux autres raisons cependant qui font que le sourd-muet est toujours porté à prendre pour compagne un être privé comme lui du sens de la parole et de l'ouie: la premiére c'est que l'homme n'ose pas choisir une femme vis-à-vis de laquelle il éprouvera un sentiment d'infériorité et la deuxième celle-ci la plus importante, c'est qu'il a de l'hésitation à abriter sous son toit une compagne qui pourra s'entretenir, en sa présence avec des tiers, de choses qui lui seront étrangères.

» C'est même cette dernière raison qui explique la violente jalousie qu'éprouvent en général les sourds-muets. Ils sont pour la plupart d'une extrême méfiance et comme, lorsqu'ils ont un sujet de mécontentement. ils ne peuvent traduire leurs sentiments que par des gestes, ils arrivent à être d'une brutalité excessive. D'autre part, comme l'amour n'est éveillé chez eux que par la beauté plastique et colorée, il est d'une essence moins immatérielle que chez ceux a qui il apparaît enveloppé d'autres grâces. Il y a beaucoup plus de l'homme d'action que du rêveur chez le sourd-muet. Aussi, vous diront-ils tous qu'ils n'aiment point les vers. Non seulement

la cadence leur échappe, mais ils n'entendent rien aux sujets abstraits et vagues que traitent les poètes.»

Bien différents sont les aveugles, pour qui l'harmonie des sons est une joie si vive. Ils aiment la musique, ils aiment les vers. Ils sont même poètes;

Ses beaux accents ont tant de charmes
Que je ne puis les définir?
Mais, dans mes yeux je sens des larmes,
Quand il m'en vient le souvenir.

Dans mes yeux je sens des larmes! » Ce sont des yeux d'aveugle qui n'ont jamais vu sourire la bouche d'une femme, ni se teinter d'incarnat la joue d'une jeune fille, des yeux qui n'ont jamais vu se mouiller d'autres yeux: Mais combien l'oreille cherche à suppléer au vide du regard! que d'efforts pour emplir l'être de félicité par l'ouie?

Il me souvient de ses bonnes paroles,
De ses chansons, de ses promesses folles,
Quand nous errions, tous les deux dans les bois.
Mais j'ai perdu le timbre de sa voix.

Et cependant il était bien suave.
Sonore et doux, ni trop haut ni trop grave;
Je l'écoutais avec ravissement.
Où donc est-il ce cher bruissement?

. . . . . .

Je me croyais moins enclin à l'oubli! (1)

—Ah! monsieur me disait un aveugle-né la voix, un timbre frais et caressant, tout est là pour nous. C'est d'un babil de jeune fille, d'une parole amie dite avec grâce d'un couplet léger entendu par l'entrebaillement

(1) Chants et Légendes de l'aveugle, par Edgard Guilbeau, professeur d'histoire à l'Institut National des jeunes aveugles.

d'une porte, que nous vient l'amour le plus souvent. Les fleurs et les feuilles se révèlent à nous par le parfum, et les fruits par le toucher; mais la femme nous apparait tentante et désirable par la voix. Je ne dis point que la pénétrante odeur et le soyeux d'une tête blonde nous laissent indifférents, non plus que nous restions insensibles à la caresse d'une main délicate et souple. Mais l'instrument de magie, pour nous, c'est la voix! Un timbre harmonieux fait tresssaillir de joie toutes les fibres de notre être, nous caresse, nous berce, nous enchante plus que je ne saurais dire. Nous en percevons et en savourons toutes les nuances, toutes les délicatesses. Nous voudrions que la femme aimée chantât toujours, parlât toujours, rit toujours, occupât perpétuellement notre oreille, car ne nous la possédons jamais plus que lorsqu'elle nous fait entendre sa voix:

Et un autre me dit:

— Quand nous révons, c'est encore l'ouïe qui éprouve des sensations chez nous. Le songe ne nous montre rien, puisque nous n'avons jamais rien vu; mais il nous conduit au théâtre, dans les réunions, partout ou l'on chante, où l'on parle.

» Ainsi, l'autre jour, je rêvais que j'étais en Angleterre, où je me suis rendu déjà, et j'entendais parler l'anglais par des voix inconnues, au nombre desquelles se trouvaient des voix de femmes, douces et chantantes Toujours la voix! Quand j'avais quinze ans, j'allais me promener sur les bords de la Loire, avec une petite paysanne de mon âge. Etait-elle jolie? Je n'en sais rien En tout cas, elle était bête à faire pleurer. Mais elle avait une voix d'une fraîcheur exquise. Quand elle disait; « Monsieur Paul, je rapporterai votre conduite à mada- » me. » elle me jetait dans le ravissement, car elle disait cela d'une façon toute particulière. Ce fut mon premier amour.

Un autre me dit encore:

— A vingt ans je faisais dix-huit kilomètres à cheval pour passer un quart d'heure auprès de celle que

j'aimais. Un jour le cheval s'emporta, je fus arraché miraculeusement à la mort. Quelques instants après, je n'y pensais plus. J'enteudais parler ma bien-aimée.

Et un dernier me dit :

— Monsieur je pars en voyage dans huit jours. Je vais dans le Nord, à un endroit qui est pour moi une sorte de paradis. Il y dans ces parages une quantité innombrable de sources, de torrents, de cascatelles, de ruisseaux, dont les bruits et murmures, mêlés à ceux de la brise dans les branches, sont d'un enchantement sans pareil. Et puis... Et puis, j'irai à la mer. Oh ! le clapotement des vagues ! Cela endort les regrets.

Il se tut, puis reprit tristement :

— La voix que j'ai aimée s'est éteinte, monsieur.

Ange Galdemar

(Le Gaulois)

LA PHOTOGRAPHIE DE LA PAROLE

Une toute petite note, d'allure fort modeste, a été insérée dans le dernier Bulletin des comptes-rendus de l'Académie des sciences, et elle a certainement passé inaperçue pour le plus grand nombre. Elle annonçait cependant les résultats d'une étude du plus haut intérêt poursuivie depuis quelques mois par son promoteur : la photographie de la parole.

— Et pourquoi photographier la parole, me direz-vous ? Quel besoin avons-nous de connaître, sous une forme nouvelle, ce que perçoit si facilement et si naturellement notre oreille ? La parole est un assemblage de sons et nous ne voyons pas bien du reste de quelle

façon elle peut être fixée sur la plaque sensible de l'appareil photographique.

La parole est, en effet, un son ou un assemblage de sons, pour nous qui avons la bonne fortune d'entendre. Considérée à ce seul point de vue, elle n'existe que pour une classe privilégiée des habitants de notre planète, la classe la plus nombreuse, fort heureusement mais enfin une classe qui n'est point la totalité des êtres humains.

Toute une grande famille de déshérités non seulement n'entendent point, mais ne sont point non plus aptes à exprimer par la voix leurs pensées. Pour ceux-là, la parole a une toute autre définition que celle que nous autres, heureux possesseurs de nos facultés, formulons d'une manière passablement égoïste.

Le sourd-muet n'entend pas. Il lui est donc radicalement impossible de juger la parole par le son. La parole n'est pour lui que l'assemblage et la succession des mouvements divers que nous imprimons aux organes qui nous permettent de parler, et à la physionomie qui les entoure et les complète.

Aucun de ces mouvements mécaniques n'échappe au malheureux que la nature a privé de nos moyens ordinaires de communication verbale. Sur les inflexions de nos lèvres, sur les mouvements imprimés à notre mâchoire, sur la position de notre langue, le sourd-muet lit notre pensée sans avoir besoin d'en entendre la traduction sonore.

Virgile avait deviné cet affinement des sens du sourd-muet lorsqu'il écrivait son fameux *Mens agitat molem* que nous pouvons, pour les besoins de notre cause, traduire librement par cette phrase : la pensée se lit sur les lèvres.

Il y a quelques années du reste que cette vérité d'ordre moral est passée dans le domaine des constatations et des réalisations pratiques. Grâce à une étude attentive et d'une patience qui ne le cède à nulle autre, des savants et des philantropes ont noté ces phénomènes extérieurs

qui découlent de l'usage de la parole articulée, et en ont fait un alphabet qui forme la base d'une éducation toute nouvelle, destinée aux sourds-muets.

Hier encore, le sourd-muet en était réduit au langage silencieux. Le moyen de communiquer sa pensée à un compagnon d'infortune existait bien pour lui, mais il lui était interdit de converser avec l'un ou l'autre de nous, mieux partagés par l'aveugle nature.

Aujourd'hui, le sourd-muet parle, il parle si bien, grâce à cette imitation exacte qu'il a su faire de nos gestes et de nos mouvements gutturaux, il lit si bien, d'un autre côté, sur les lèvres de son interlocuteur, il devine si rapidement sa pensée dans ses moindres développements, que désormais on peut dire en toute sincérité que l'oreille et la parole lui sont rendues à tout jamais.

Voyez plutôt ce qui vient de se passer, il n'y pas de cela un mois, dans les examens pour le certificat d'études des primaires dans le cinquième arrondissement pour lequel concourait huit élèves de notre institution nationale de la rue Saint-Jacques.

Que ces huit infortunés aient rempli toutes les conditions requises pour les examens d'ordre purement écrit, compositions de littérature, d'histoire ou de sciences, rien que de naturel. Mais l'examen oral, les interrogations posées par le professeur, que leur surdité naturelle les empêchait d'entendre, et auxquelles leur mutisme de naissance leur interdisait de répondre ?

Eh bien ! cela s'est admirablement passé, L'élève sourd-muet *lisait* les demandes sur les lèvres de l'examinateur. Les gestes extérieurs du professeur répercutaient immédiatement à son cerveau la pensée qu'ils exprimaient et à laquelle il répondait, *sans s'entendre lui-même,* en imitant, selon l'éducation qu'il avait reçue les mouvements propres à composer les syllabes sonores et par suite les paroles et les phrases.

Quelle merveille ? Faire entendre, faire parler les sourds-muets. répondre victorieusement à la phrase

célèbre des livres saints; *Aures habent et non audient*! (Ils ont des oreilles et ils n'entendront pas.) Quelle somme d'observations méticuleuses et de patience invincible il aura fallu pour arriver à établir cette sorte de grammaire du mouvement à l'usage de ceux que la nature a privé de l'ouie et de la voix!

C'est ici que se place le résumé de la remarquable communication à laquelle nous faisions allusion dès les premières lignes de cet article, faite par l'un de nos plus subtils observateurs, M, G. Demeny, préparateur de la station physiologique installée au parc des Princes.

S'appuyant sur les remarquables études de son maître l'illustre professeur du Collège de France, M, Marey, M. Demeny pensa que comme on pouvait saisir, au moyen de la photographie instantanée, les diverses phases du mouvement d'un corps animé ou non, il était possible de fixer les mouvements des lèvres et du visage qui correspondent à l'émission des sons dont l'assemblage forme la parole.

S'il est possible de saisir, dans l'espace éxtrèmement court d'une seconde, dix, vingt, cinquante poses successives d'un homme à la course, d'un sauteur, d'un cavalier, d'un oiseau qui vole pourquoi n'en ferait-on pas autant du mouvement des lèvres d'un homme qui parle?

M. Demeny se mit à l'œuvre. Il choisit une phrase typique, qu'un sujet prononça assez lentement devant l'appareil chronophotographique de la station physiologique. Une cinquantaine d'épreuves furent obtenues, reproduisant toutes les phases du travail musculaire nécessaire à la formation des sons successifs.

Il ne restait plus qu'à insérer ces cinquante épreuves dans le zootrope, ce petit appareil que vous avêz tous eu entre les mains, et que vous pouvez, dans tous les cas vous procurer chez tous les marchands de jouets. Un tour du tambour du zootrope, et ô comble de l'étonnement! vous *voyez* parler la photographie, les lèvres s'ouvrir

ou se contracter, les dents se serrer, la langue s'avancer ou se retirer, suivant les syllabes prononcées.

N'en doutez point, chers lecteurs. Vous pouvez m'en croire sur parole. M. Demeny a bien voulu, dans une visite que je lui ai rendue ces jours derniers, faire tourner son zootrope, — un instrument spécial il est vrai, un peu plus délicat que nos joujoux habituels, — et donner d'un simple tour de roue, la vie à la longue bande de clichés photographiques représentant, à des intervalles presque inappréciables d'un vingtième ou d'un trentième de seconde, les diverses figures de « l'homme qui parle ».

* * *

Le résultat obtenu par M. Demeny est si admirable dans sa simplicité et sa précision scientifiques qu'un élève de l'institut des sourds-muets amené devant le zootrope de la station physiologique a pu lire parfaitement sur l'image animée qu'il avait devant les yeux, les voyelles, les diphtongues et les labiales enfermées dans la phrase photographiée.

Il n'est pas besoin d'aller plus loin. Ce résultat, le premier obtenu par les méthodes modernes de la chronophotographie, nous dicte déjà la conclusion des savantes expériences de M. Demeny.

L'éducation vocale des sourds-muets faite jusqu'à ce jour au moyen d'observations prises sur des sujets parlants pourra désormais être sinon faite entièrement, du moins aidée et complétée au moyen d'épreuves d'alphabets photographiés dont la réunion pourra former une véritable grammaire vivante de la parole dans laquelle chaque son sera représenté par son équivalent photographié reproduisant le mécanisme qui lui donne naissance.

Désormais il nous faudra donc rayer définitivement du dictionnaire le mot de sourd-muet. Le sourd-muet parle

déjà. Grâce à la photographie de la parole sa langue se déliera pour toujours. Arriverons nous jamais à rendre sensible son oreille endormie ? Le miracle serait alors complet. Qui sait s'il n'est pas possible tout comme celui que nous enregistrons aujourd'hui!

Thomas Grimm
(Petit-Journal)

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Institution de Lyon (Villeurbanne)

Fête tout à fait charmante, hier, à l'institution des sourds-muets et des jeunes aveugles de Lyon, que dirige avec tant d'habileté M. Hugentobler.

C'était le jour de la distribution des prix aux élèves de cet établissement modèle, qui réunit 63 sourds-muets et 12 aveugles.

Les invités sont reçus à l'entrée d'une façon très courtoise par un jeune homme, qui a pour chacun une parole aimable de bienvenue; il s'exprime très bien les mots sortent très nets de sa bouche, mais il vous regarde avec une fixité gênante.

On serait mal venu de lui chercher querelle: c'est un sourd-muet, mais un sourd-muet qui, grâce à la méthode de M. Hugentobler, parle comme tout le monde avec les lèvres; et s'il ne perd pas de vue son interlocuteur c'est que, au contraire du commun des mortels, il entend avec les yeux.

Sous un velum décoré de drapeaux ont pris place les élèves et une très nombreuse assistance.

La fanfare de Villeurbanne salue de la *Marseillaise* l'arrivée des notabilités et la cérémonie commence,

M. Rivaud, préfet du Rhône, préside; il est entouré de MM. Guichard, député du Rhône, président du conseil

d'administration de l'école, Dr Lépine; Bonnand, conseiller général; Perrin, conseiller municipal de Villeurbanne; Caseneuve, Cohendy, Bourgeois, professeurs à la Faculté; Lasserre, chef de cabinet du préfet; Fabre; Varichon, Lévy Dollard, Bertholon, Vial, percepteur. Ferrand, conseiller municipal de Lyon, etc.

M. le préfet ouvre la séance par une allocution spirituelle et pleine de sentiments élevés.

Après avoir affirmé l'intérêt que le gouvernement porte aux œuvres philanthropiques comme celle de la rue des Maisons-Neuves, l'orateur félicite M. Hugentobler et ses collaborateurs pour le zèle infatigable et l'opiniatreté qu'il mettent à accomplir leur noble mission.

M. Rivaud termine en présentant M. le docteur Lépine qui nous charmera tout à l'heure par une conférence des plus intéressantes.

Viennent ensuite deux chœurs joliment chantés par les aveugles, les exercices oraux par les sourds-muets, puis la conférence de M. Lépine.

L'éminent professeur à choisi un sujet de cir constance, il étudie avec une compétence rare la question si touchante des aveugles et charme par son éloquente parole l'assistance toute entière.

Le conférencier termine ainsi : « On a dit que l'homme heureux est celui qui croit l'être. Si cette pensée est juste comme j'en ai la conviction, faut-il s'étonner des paroles qu'écrivait un jeune Suédois, sourd-muet et aveugle aprés avoir reçu l'instruction du vénérable Borg : « Je ne suis plus malheureux ; je puis lire, écrire et je gagne ma vie en travaillant.... »

On applaudit ferme, et les aveugles chantent le chœur des Brésiliennes avec un ensemble parfait. Enfin on appelle les lauréats qui, tout heureux, viennent se faire couronner par le préfet et les invités de marque.

Nous en profitons pour visiter les salles où sont exposés les travaux des élèves ; il y a là de véritables chefs-d'œuvre de patience. Nos sincères félicitations à tous

ces petits déshérités qui, comme le dit un moment après M. Guichard feront des citoyens comme les autres

M. Guichard remercie ensuite M. Rivaud de l'honneur qu'il a fait à l'école en assistant à sa distribution des prix et fait des vœux pour le succès de l'œuvre que l'on doit au dévouement de M. et Mme Hugentobler.

Voici les prix d'honneur, offerts par le Conseil d'administration et MM. Berthelon, Fabre Perrin et Varichon administrateurs, ils consistent en un livret de la Caisse d'Epargne, de 10 fr. chacun; ils ont été attribués aux élèves dont les noms suivent :

Pour les aveugles, 1° Mlle Marie Vessalli, de Lyon ; 2° M. François Lacroix, de Dagneux (Ain).

Pour les sourds-muets: 1° M. Claudius Chaflurin, de Lyon; 2° Hugues Vernozy, de St-Just-d'Avray (Rhône); 3° Henry Raquet, de Lyon; 4° Mlle Antoinette Renaud, de Lyon; 5° Mlle Claudine Carrie, de Propières (Rhône).

Exercices des sourds-muets: leçon d'instruction civique, organisation administrative de la commune, du département, de l'État.

Fables récitées : Le Grillon, le Danseur de corde et son balancier.

Poésie: Louis XI, par Béranger.

*
* *

Institution Nationale des sourds-muets de Chambéry — Les examens du certificat d'études primaires ont donné cette année un nouveau succès à cette institution nationale qui présentait deux élèves. Les jeunes Sourigues (des Landes), et Depoil (de Saône-et-Loire) ont obtenu dans un très bon rang leur certificat d'étude; faisant ainsi le plus grand honneur à leurs maîtres et à leur école. Les deux écoles nationales de France, Paris et Chambéry ont donc obtenu ensemble *Dix* certificats d'études cette année.

Typ. Vve BÉLANGER 225, Rue Saint-Jacques, Paris

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
7me année. N° 7 Octobre 1891.

NOTICE SUR L'EMPLOI
de
L'Audigène Verrier

L'Audigène, moyen de conversation. — En inventant l'*Audigène*, Monseigneur Verrier s'est proposé deux fins. Il a voulu tout d'abord fournir aux personnes

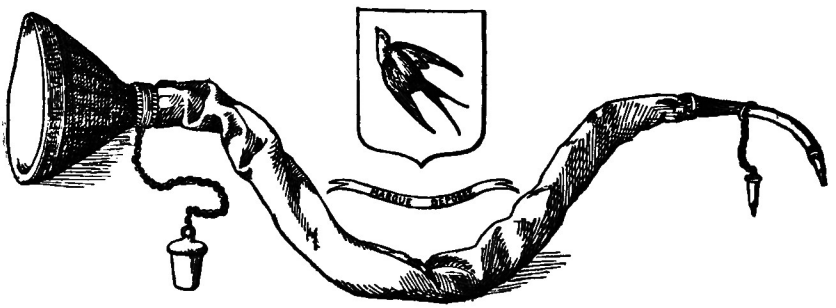

L'Audigène Verrier

dures d'oreilles un moyen d'entrer en relation avec leurs semblables, et il s'est appliqué, pour cela, à mettre à leur disposition un acoustique donnant la voix bien nette, bien timbrée, sans résonnances métalliques, ni mélanges de bruits confus, ne fatiguant ni l'oreille, ni le cerveau, et permettant au sourd la conversation d'affaires, par exemple, pendant plusieurs heures, sans plus de gêne que n'en éprouverait un entendant. Les moindres parties de l'appareil sont étudiées et disposées dans ce but. Sans doute, ces exigences ont influé sur la forme et les dimensions, faisant sacrifier l'élégance à l'utilité ; elles rendent également la fabrication minu-

tieuse, longue et coûteuse : pourrait-on s'en plaindre dès lors que la supériorité de l'*Audigène* en dépend? Pour les sourds, qui ne demandent au cornet que ce service, il n'y a pas d'autres conseils à leur donner que de réclamer de leurs interlocuteurs une voix modérée, appropriée à leur degré d'audition, autant que possible bien égale et sans précipitation. Les cris doivent être soigneusement évités, ils incommoderaient l'oreille sans la mieux faire entendre. Le sourd introduit dans son oreille l'embout de caoutchouc, en tenant avec la main, par l'anneau de métal, la partie rigide du tube, de manière à éviter les cassures et les angles ; il présente le pavillon à la personne qui lui parle, en la priant de s'en approcher assez pour se faire clairement entendre.

L'Audigène, curatif de la surdité. — Le moindre des mérites de l'*Audigène* est de faciliter la conversation au sourd, il est en plus curatif de la surdité, et c'est le deuxième but que l'inventeur s'est proposé. Mais, pour produire ce résultat, inespéré jusqu'à ce jour, il est évident que l'*Audigène*, bien que d'une perfection incontestable comparativement aux autres acoustiques, n'agit pas sans travail et comme par miracle ; il demande soins, patience et réflexion chez le sourd et exige des efforts, de l'intelligence, de la persévérance de la part du professeur. C'est un professeur, en effet, bien pénétré de son sujet, qu'il faut pour faire rendre à l'*Audigène* tout ce qu'il promet. Afin d'épargner des tâtonnements plus ou moins longs aux personnes qui voudraient entreprendre cette tâche, ardue sans doute, mais non ingrate, et dont la peine s'efface vite devant le succès, afin de les défendre contre le découragement, on a résumé ici les observations et les manières de procéder qu'une pratique d'une année a inspirées aux *Religieuses de Notre-Dame du Calvaire*, dans leur école de sourdes-muettes de *Bourg-la-Reine*. On pourra, par la suite, trouver mieux, et l'expérience personnelle inspirera chacun ; ce n'est pas une méthode achevée, c'est un simple essai qu'on livre au public pour son utilité.

Observations générales. — La première chose qui préoccupera, à la réception de l'*Audigène,* ce sera la manière d'émettre la voix dans l'appareil. Faut-il parler à distance, vaut-il mieux appliquer le pavillon contre la bouche ? Nous indiquerons cinq positions différentes, qui s'imposent selon les cas. 1° La plupart du temps, et avec des oreilles réellement dures, il faut poser le haut du pavillon au-dessus de la lèvre supérieure, et tenir le bas écarté de trois à quatre centimètres du menton.

2° Pour les syllabes nasales bien accentuées, et surtout quand l'élève a de la difficulté à les saisir et à les reproduire, qu'on ait bien soin de remonter le pavillon de manière à recouvrir le nez.

3° S'il s'agit d'une surdité absolue, qui réclame une grande amplitude de son, l'instrument devra être placé contre les joues et le menton, de telle sorte que la voix entre dans le tube sans la moindre déperdition.

4° L'oreille, au contraire, est-elle fort sensible, pour lui mesurer la quantité de son qui lui convient, il sera bon de n'appuyer le pavillon que par un côté, sur la joue, en l'écartant plus ou moins de l'autre côté.

5° Enfin, après que, grâce à l'usage de l'*Audigène*, on aura obtenu une réelle amélioration de l'organe, on pourra progressivement éloigner la bouche du pavillon. Mais, dans tous les cas, la disposition de l'*Audigène*, par rapport à l'oreille malade, doit être toujours la même : celle que nous avons indiquée plus haut, en parlant de la conversation.

Gradation de la voix. — En commençant sa leçon, le professeur doit, avant tout, chercher le degré de voix qui convient à son élève, pour s'épargner à lui-même une peine inutile, et éviter au sourd la sensation désagréable d'un son trop fort. Si l'on voulait expérimenter l'*Audigène* avec une oreille saine, il suffirait d'articuler sans émettre un son perceptible à une oreille ordinaire, et l'on serait distinctement entendu. A une oreille un peu dure, il faudrait la voix basse; le demi-sourd distin-

guera facilement la voix ordinaire, celle de la conversation. Un ton plus élevé sera nécessaire pour les oreilles très sourdes. Quelle que soit la voix que l'on donne, il faut qu'elle soit appropriée exactement à la capacité de l'oreille malade, avec une tendance à en diminuer chaque jour le volume. Aussi convient-il de s'assurer, au début de chaque répétition, si un ton moins élevé ne serait pas suffisant. Le progrès dans la sensibilité est quelquefois très rapide et demande une grande vigilance de la part du maître. Il peut arriver que l'élève n'ait pas saisi une syllabe ou un mot sans que la voix ait manqué de force ; on devra répéter sur le même ton, mais plus distinctement. Assez souvent, chez le sourd, les deux oreilles sont inégalement impressionnables ; il faudra faire l'éducation de chacune, comme si elles appartenaient à des personnes différentes : à l'une parler à voix basse, et sur un ton élevé à l'autre ; donner à celle-ci des mots faciles ou de courtes phrases ; faire la conversation ou la lecture avec celle là. Généralement la voix de poitrine est préférable à la voix de tête, et il la faut émettre distincte, bien timbrée, sans mélange de souffle. Les leçons doivent être fréquentes, trois ou quatre fois par jour, mais de peu de durée, pour le sourd-muet surtout ; cinq minutes suffisent au début. Quand l'oreille est accoutumée à percevoir les phrases d'une conversation ordinaire, on peut continuer pendant une demi-heure. Dès que le sourd commencera à bien distinguer la voix, on pourra de temps à autre essayer de lui parler sans l'aide de l'*Audigène*. Cet exercice avertit le professeur du progrès accompli, et le succès encouragera le disciple et le maître. Mais, quels que soient les résultats obtenus, tant qu'on n'est pas parvenu à la guérison radicale, confirmée par le temps, il faudra toujours revenir à l'emploi de l'appareil qui, seul, agit d'une manière curative sur l'organe.

L'on voit, par ce qui précède, que si la *divine Providence* met aujourd'hui un instrument merveilleux entre

les mains de ceux qui s'intéressent à la guérison de la surdité, elle ne supprime pas l'effort, elle n'écarte point le concours de l'homme. Se servir de l'*Audigène* avec intelligence et persévérance est même la condition essentielle du succès. Mais, que le travail et les difficultés ne paralysent pas la bonne volonté de ceux qui voudraient se consacrer à cette tâche si méritoire ; il n'est pas de professeur qui ne puisse obtenir ce qui a été réalisé dans *l'Institution de Bourg-la-Reine*, où il a fallu improviser la manière de se servir de l'appareil, dû à la charité et à l'intelligence de Mgr Verrier.

Ce qui a été dit jusqu'ici a son utilité, aussi bien dans l'éducation du sourd ordinaire que dans celle du sourd-muet, il est temps de signaler les différences qui doivent distinguer l'une de l'autre.

L'Audigène appliqué aux sourds-muets. — D'abord que peut-on espérer avec ces pauvres déshérités de la nature ? L'*Audigène* est-il capable de porter remède à cette cruelle infirmité ? Les faits répondent : « Oui, il est possible de donner aux sourds-muets, dans la plupart des cas du moins, la jouissance d'entendre, même sans appareil, après quelque temps, la voix d'un parent, d'un ami, devenu leur interlocuteur. Oui, l'on peut provoquer chez le sourd complet une sensibilité auditive telle, qu'il puisse s'entendre parler lui-même dans l'appareil, comparer sa voix à celle du professeur, sentir la défectuosité de sa prononciation, et s'en corriger ». Avantage immense, que sauront apprécier les professeurs d'articulation, eux qui ont expérimenté combien il est difficile de donner à certains sourds-muets une bonne articulation, une parole intelligible et une voix agréable. C'est ici le moment de dire bien haut que l'*Audigène* ne vient pas supprimer les leçons de lecture sur les lèvres et d'articulation, il les réclame, au contraire impérieusement, car il ne saurait se passer de leur concours.

Mais comment faut-il procéder ? Le premier pas à faire, c'est de pénétrer l'organe du son de la voix et de

l'y accoutumer, pour qu'il devienne apte à le distinguer des bruits ou bourdonnements confus. Pour commencer il n'y a pas à exiger de l'élève qu'il répète les sons perçus, il suffit qu'il se rende compte que son oreille éprouve une impression nouvelle. Il est facile de constater que la sensation a existé; un mouvement involontaire des paupières le trahit, si l'élève ne l'indique lui-même par les signes naturels de tête; oui, non. De même, il comptera avec ses doigts le nombre de sons perçus, ou il marquera la prolongation du son avec sa main allant de gauche à droite. Pour fixer l'attention du sourd, et aussi éviter toute supercherie il est important qu'il ne puisse voir le visage de son professeur. On peut également simuler simplement la parole dans l'appareil et lui demander s'il a entendu.

Ces premiers exercices se font avec des syllabes ou des mots bien nets et sonores : *pa*, *fa*, *papa*, etc. Du reste, à quelque âge que l'on entreprenne la culture de l'ouïe chez le sourd-muet avec *l'Audigène Verrier*, il faut assimiler son oreille à celle d'un enfant de quelques mois et procéder un peu comme la mère donnant au cher petit les premiéres leçons de parole. Elle commence toujours par des mots faciles à distinguer, et ne craint même pas de dénaturer le nom des objets qui l'entourent : *baba*, *bobo*, *mama*, *lolo*, *tata*, *toutou*, *etc.* Et c'est ainsi qu'elle arrive à accomplir ces tours de force d'audition et de paroles hâtives, qui sont l'orgueil des mères. Cette observation nous fournit le choix des premiers sons à faire entendre aux sourds-muets : *pa*, *pa*, *pa*; *pi*, *pi*, *pi* ; *ap*, *apa*, *ap*, *apa* ; *ip ipi*; *po* ; *pi*; *ép*, *op*, *pou*, *pu*, *fa*, *cha*, *sa*, *la*, *etc* Tantôt on prolonge le son voyelle, tantôt on le donne bref.

Ce premier résultat, c'est-à-dire faire percevoir le son voyelle par l'oreille et l'y habituer, est plus ou moins promptement obtenu selon les sujets ; mais que le professeur se tienne en garde contre le découragement et ne se hâte pas de croire à l'incurabilité d'une oreille parce qu'elle sera restée insensible dans plu-

sieurs expériences. Il est prouvé que certaines oreilles demeurées inertes, après un mois de traitement, se sont tout à coup sensibilisées, et ont fait dans la suite plus de progrès que d'autres qui promettaient mieux tout d'abord. Jusqu'à ce jour, l'*Audigène Verrier* n'a pas encore rencontré d'organe absolument rebelle.

Regardons donc ce premier point acquis, et poursuivons notre marche. Il faut ensuite amener le sourd à répéter ce qu'il entend, à tirer profit par conséquent de son audition pour régler sa parole. La chose sera relativement facile pour le sourd démutisé par la lecture sur les lèvres et l'articulation. L'habitude de l'imitation le mettra vite en état de reproduire les émissions de voix du professeur qui commencera par lui faire voir, sur ses propres lèvres, les mots dont-il transmet le son à son oreille. Pour ceux qui ne savent ni parler, ni lire la parole sur les lèvres, le travail est plus compliqué, puisqu'il faut mener les trois choses de front; mais un professeur dévoué ne se laissera pas arrêter par la difficulté. Prenant les éléments les plus simples, il ne tardera pas à faire prononcer la consonne *p*, puis la voyelle *a*, et les accouplant, la syllabe *pa*. Peut-être la voix de l'élève laissera-t-elle à désirer, mais il y a moyen de la corriger en l'obligeant à faire, dès ce moment, la différence de sa voix avec celle du professeur. On l'apprend pour cela, à se répéter à soi-même, par *l'Audigène*, ce qu'il a entendu. C'est possible, presque dès les premières leçons. Si l'on redit deux ou plusieurs fois la même syllabe : *pa*, *pa*; on devra la donner toujours sur le même ton; le changement ferait croire à l'émission d'un son nouveau. La voyelle *a* étant la plus facile à percevoir, il faut s'en servir assez longtemps, avant d'entreprendre les autres. On l'associe à diverses consonnes dont les plus faciles sont le *p* et le *f*. L'inversion est vite possible; *pa*, *ap*, *apa*, *apap*, *apapa*. La voyelle *i* viendra ensuite, et ainsi des autres. Il ne sera pas nécessaire, pour aborder les mots, d'avoir parcouru tout l'alphabet, voyelles et consonnes. (L'association des lettres en sylla-

bes et en mots établit souvent des différences de sons plus faciles à observer.) Mais un choix intelligent de ces mots s'impose, en commençant par ceux qui renferment des consonnes explosives: poche, table, tableau pupître, carafe, canapé, chapeau, soupe ; et il vaut mieux joindre l'article au nom dès que l'enfant est à même de le distinguer et de le prononcer. Les exercices se poursuivent par l'étude des doubles consonnes *pl, fl, st, ks* (*x*), *cr*, etc. Après quoi viennent les courtes phrases du langage usuel : Il fait beau, il pleut, es-tu malade? tu es sage; ou bien encore les prénoms des personnes de l'entourage. Quand un mot nouveau se présente, il est nécessaire de le décomposer, afin que l'élève se pénètre bien de ses divers éléments. Ainsi: *parquet, pa, pa, ar, ar, par; rq, rq, parq; quet, quet, parquet.*

Le professeur comprendra de lui-même qu'il est bon de revenir souvent, les premiers mois surtout, aux éléments isolés, comme un bon pianiste qui reprend fréquemment la gamme.

Certains sourds établiront sans tarder la différence des deux notes 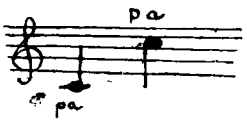

. Un mot donné tantôt avec une voix grave, tantôt avec une voix aiguë, pourra être reproduit sur le même ton que celui du professeur; c'est un acheminement aux leçons d'intonation que l'on aborde aussitôt que l'élève entend et distingue la petite phrase. Le ton interrogatif se saisit assez facilement par une oreille déjà cultivée. Il ne faudra pas attendre longtemps pour lui faire entendre sans l'appareil des mots simples prononcés à une certaine distance que l'on augmente progressivement. Cet exercice donne de l'acuité à l'organe.

Remarque importante. — Chez l'enfant, l'enseignement auditif marche de front avec l'enseignement de la langue et de la lecture sur les lèvres; le premier ne doit

absorber que la minime partie du temps consacrée à l'instruction.

L'Audigène Verrier et la surdité ordinaire. — Pour terminer ces observations, déjà longues, bien qu'incomplètes, il convient de dire un mot de la guérison de la surdité ordinaire, c'est à-dire contractée ou développée après l'éducation de la parole déjà achevée. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour prouvent qu'on en peut tenter avec succès l'expérience. Quant aux règles à suivre, il n'y en a pas d'autres que celles indiquées pour le sourd-muet, avec cette différence pourtant, qu'il n'y aura lieu de remonter aux premiers éléments que dans les cas de surdité absolue et déjà ancienne, avec les oreilles tout à fait déshabituées d'entendre ; mais, pour la plupart on passera vite des mots aux courtes phrases, puis à la conversation, et, sans beaucoup tarder, à la lecture. Ce travail demande surtout, de la part du maitre, une grande attention, pour mesurer à chaque oreille le son qui lui est bon. L'amplification du son par *l'Audigène Verrier* étant assez considérable, il faut en venir bien vite à la parole simplement articulée. C'est aussi l'occasion d'entremêler les exercices à oreille libre et ceux qui se font avec l'appareil ; cette alternative tient davantage l'oreille en éveil.

La conversation courante ne devient possible que lorsque l'oreille est familiarisée avec un grand nombre de mots d'un usage fréquent.

Quant à la lecture entendue avec l'*Audigène*, ou sans l'appareil, elle doit achever l'éducation de l'oreille et en consacrer les résultats.

LE THÉATRE ET LES SOURDS-MUETS

Depuis longtemps déjà, j'ai reçu d'un de mes anciens élèves, M. Gaillard, une brochure intitulée « *De l'utilisation des sourds-muets comme artistes mimes.* Jusqu'à présent, malgré mon plus vif désir, je n'avais point trouvé l'occasion d'en parler; ayant essayé de la faire naître un jour, j'avais voulu assister à une de ces pantomines qui, l'hiver dernier, semblèrent vouloir se mettre à la mode Je m'y pris trop tard, *le Petit Savoyard* qui fut monté par le théâtre des Nouveautés n'eut que peu de représentations, cinq ou six je crois. La pièce peu goûtée du public fut remplacée sur l'affiche. M. Gaillard regrette la disparition de la pantomine, il faut croire que le public n'est pas tout à fait de son avis et je serai curieux de savoir ce qu'il penserait d'une représentation théâtrale dans laquelle ses oreilles n'auraient rien à faire. De repos, de délassement point. l'œil toujours aux aguets cherchant à saisir les nuances de la physionomie, les attitudes du corps, les actions simulées ou reproduites. Quelle fatigue, quelle attention soutenue ne faudrait-il pas ?

Les spectateurs sourds-muets y trouveraient peut-être leur compte, s'il y en avait dans la salle, il ne faut pas oublier que les personnes privées de l'ouie, sont en France dans la proportion de 1 sur 1500.

Quand au public, soyez bien persuadé, qu'il n'y comprendrait pas grand chose; lorsqu'il se trouve en présence de scènes mimées; son étonnement, sa surprise se manifestent immédiatement, le constraste le charme peut-être pendant quelques instants, mais ne lui servez pas trop longtemps de ce mets, il s'en rebuterait bien

vite. Il admire, peut être parce qu'il ne comprend pas s'il saisissait d'une façon parfaite, il goûterait certainement moins ce plaisir.

Pourquoi nous dit M. Gaillard, n'utiliserait-on pas le sourd-muet comme artiste mime, pourquoi ne se servirait-on pas de l'habitude acquise par lui de rendre sa pensée à l'aide des gestes de toute nature. A l'appui de son dire, il nous cite ces conversations entre sourds, si intéressantes, si palpitantes de vérité pour d'autres sourds-muets — des pantomines jouées devant un public sympathique, des succès obtenus par quelques-uns des artistes improvisés.

Plus que tout autre, le sourd-muet est prédisposé à cette pantomine dans laquelle tous cependant ne réussissent pas de la même façon; les véritables artistes seraient rares; un sourd-muet, artiste dramatique, serait peut être un objet de curiosité, on viendrait le voir pour lui-même, mais non pour la pièce dans laquelle il jouerait et bien vite le bon public s'en lasserait.

Pour ma part, je ne me féliciterais pas de voir s'ouvrir devant les sourds-muets cette nouvelle carrière. Nous ne devons pas oublier que nous poursuivons en France la régénération plus complète du sourd par l'enseignement de la parole, Il est bon que tout le monde sache que nos élèves ne sont pas des moulins à vent, mais qu'ils tendent à se rapprocher de la grande famille, qu'ils parlent, qu'ils comprennent la parole, qui sait si l'avenir ne nous réserve pas la surprise d'arriver à en faire entendre même un certain nombre. Je sais bien que cette transformation complète n'en est qu'à son début; mais je connais de jeunes générations de sourds qui seraient comme la plupart d'entre nous, dans une grande perplexité s'il leur fallait interpréter en langage ordinaire une scène mimée, quelle qu'elle fut.

Je ne parle pas des difficultés de toutes sortes que rencontreraient nos jeunes artistes privés de l'ouïe et qui pourraient leur créer de bien grands embarras.

Dans la dernière partie de sa brochure, M, Gaillard

aborde un autre côté de la question. On reprenait l'année dernière au Théâtre National de l'Odéon, le drame de Bouilly, très connu : *L'abbé de l'Épée*, dans lequel se trouve un rôle de sourd-muet, de plus, l'acteur chargé du rôle de l'abbé doit également, à un certain moment, faire quelques signes à son élève. Le Directeur de l'Odéon, M. Porel, nous fit l'honneur de nous demander de donner quelques conseils aux artistes qui remplissaient ces rôles; c'est donc à moi que reviennent les critiques que M. Gaillard adresse à la jeune artiste, tous les compliments sont bien pour elle, je sais parfaitement la valeur qu'ils ont sous la plume d'un observateur comme lui « Les gestes de l'actrice ont une grâce ineffable, c'est certain, bien qu'ils soient un peu brusques. Elle a eu des scènes mimées superbes qui m'ont fait l'applaudir à tout rompre alors que les Philistins de la salle écarquillaient des yeux énormes. » et plus loin : « Une chose était au-dessus de toute critique : la façon obstinée avec laquelle elle regardait la sœur de l'avocat Très sourde-muette, cette façon de regarder une belle personne. »

Passons aux reproches : « Mlle Sanaville a plutôt exagéré la nature du sourd-muet et singulièrement travesti sa façon de regarder et d'écouter dans la compagnie des entendants. » Puis « pendant les dialogues entre l'abbé de l'Épée et Franval, pendant les colloques entre tous les personnages, elle n'observait pas assez la physionomie des acteurs, ne faisaient pas assez d'efforts pour deviner ce qu'ils se disaient. Tout le monde sait que telle est pourtant la contenance du sourd-muet en public. » Mais non, le public ne connaît pas le sourd-muet, le théâtre est rempli de conventions de toutes sortes, il était à craindre que le jeune sourd-muet observant par trop, n'eut par l'air absolument sourd, l'antithèse n'eut pas alors été assez frappante, il eut semblé au contraire chercher à *entendre* ce qu'on pouvait dire. J'aime mieux Mme Talma ne bougeant pas lorsqu'un décor tombe avec fracas près d'elle, lors même qu'un sourd-muet

aurait parfaitement, tressauté, l'exagération produisit son effet sur le publie, le contraire aurait détruit tout le charme.

Lorsque dans une pièce se tronve un rôle de sourd-muet pourquoi ne pas le faire remplir par un sourd-muet lui-même, nous dit M. Gaillard. A ce compte si dans une autre pièce se trouvait un aveugle, il n'y aurait qu'à mettre un de ces malheureux dans le rôle qui serait ainsi plus nature.

Nous ne sommes pas de cet avis, ce serait une espèce de naturalisme au théâtre qui souvent détruirait bien des illusions qu'il nous faut conserver à tout prix. Dans ce cas que le sourd-muet soit le modèle, le conseil s'il se peut, là doit se borner son rôle. Le théâtre est un plaisir dont bien des entendants se passent par raison ou par nécessité, que le sourd se range dans cette catégorie et il ne sera pas plus malheureux pour cela.

Ad. Bélanger

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

Blaetter fur Taubstummenbildung

Mr Paul-Metz publie aux Nos 11 et 12 un article sous le titre : Les exercices préparatoires au développement des sons ou les éléments des sons. Il y a quelques années, M. Paul a fait paraitre une brochure sur la voyelle A " qui n'a pas trouvé l'accueil qu'elle aurait mérité.

L'article de M. Paul est formellement et matériellement bien écrit. Aprés une courte introduction, il traite de l'essence et de la division des éléments phonétiques, 2° des exercices préparatoires proprement dits, 3° des mouvements des poumons, 4° des mouvements des organes de la bouche (la bouche, les lévres et la langue), 5° du larynx, Il termine son intéressant article par un coup d'œil rétrospectif.

Dans le même numéro se trouve une communication sur la législation norwégienne concernant l'enseignement des enfants anormaux qui montre combien le gouvernement norwégien est soucieux de l'instruction de tous ses sujets sans exception.

Riemann Berlin fait une intéressante communication sur son élève: l'aveugle sourde-muette, Hertha Schulze.

Sous le titre · Feuilles détachées de l'histoire de l'enseignement des sourds-muets, Emile Reuschert publie au numéro 12 un article sur le philanthrope Wolke comme professeur de sourds-muets. Wolke est né en 1741 à Jever et il est mort en 1825. il a publié sa méthode d'enseignement en 1780, elle fut traduite en français sous le titre : Méthode naturelle d'instruction. " — Aux numéros 13 et 14 se trouve la première partie d'un article par Knauf: l'enseignement de la langue à l'école des sourds-muets basé sur des principes naturels. Aussitôt que la seconde partie aura paru, je reviendrai sur cet article qui offre un grand intérêt. —

M. Vatter pose concernant M. Heidsieck, au numéro 5 p. 138 de l'Organ la question. " Qui, outre moi parmi les 500 maîtres de sourds-muets éleva sa voix en 1887, lorsque M. Heidsieck commença à écrire contre la méthode d'articulation ? "

Relevant cette question, M. Roetgen à Aix-la Chapelle y répond sous le titre „ clarté et vérité" en cherhant à prouver que M. Vatter n'est pas le seul qui ait élevé sa voix contre les prétentions de Heidsieck, mais qu'il y en eut encore d'autres parmi lesquels il se trouve.

Au numéro 15 se trouve un article par H. Stolte sous le titre : Klassen-oder Fachlehrer. c. à. d des professeurs qui enseignent toutes les branches dans une classe ou seulement une branche dans toutes les classes. Aprés avoir examiné le pour et le contre de chaque système, il arrive à la conclusion de réunir les deux systèmes, de telle sorte que les avantages de chacun puissent se faire valoir.

Se basant sur un aperçu historique du directeur Kirfel à Kempen, W,W. publie au même numéro un article sur l'institution de sourds-muets de cette ville qui vient de célébrer son jubilé de 50 ans. L'ecole fut ouverte le 1er Mai 1841.

Au numéro 16, Schlott publie un article sur l'éducation des sourds-muets à l'obéissance. Quoique l'article ne contienne

rien de nouveau, il faut cependant reconnaitre que l'auteur a très-bien traité la matière.

M. Hilger termine dans ce numéro son article ; de la pratique pour la pratique, les nombres de 1 à 20 dans l'école des sourds-muets.

Le numéro 17 publie sous le titre: „Un nouveau cornet acoustique, son emploi et son effet " le contenu de l'article publié par la Revue française. L'auteur promet de tenir les lecteurs des Blaetter au courant sur l'invention de Monseigneur Verrier.

L'article de Krause-Wriezen au numéro 18 sur le premier enseignement religieux mérite d'être étudié. L'auteur dit qu'il n'écrit que pour ceux qui acceptent le principe posé par Pestalozzi que le but de l'instruction et de l'éducation dans l'école primaire est la civilisation générale de l'homme ou la culture de chaque individu, non pas dans un but étroit, mais à l'emploi des forces que Dieu lui a données, pas à un certain dogme politique ou religieux, mais à l'éternel idéal de la noble humanité. Le plus sur moyen d'arriver à cet idéal est de l'avis de M. Krause : l'euseignement religieux.

Hoffmann-Ratibor fait le compte rendu d'un livre qui est à sa troisième édition: l'âme de l'enfant par Preyer et qu'il voudrait voir dans la bibliothèque de chaque professeur de sourds-muets. Ce livre traite du développement 1° des sens 2° de la volonté, 3° de l'intelligence et de la langue.

Au numéro 19 se trouve une causerie psychologique par Wende sous le titre : " de la sensibilité à l'idée " qui contient des choses assez intéressantes.

W. W. publie un compte-rendu d'un traité imprimé dans la Revue de l'hygiène de l'école : " Sur la surdi-mutité et la nécessité de chercher à la guérir." Après avoir constaté tout ce qui se fait pour le sourd-muet par l'enseignement, le docteur Pluder examine ce que l'otiatrie doit faire concernant la surdi-mutité, elle aussi a le devoir de contribuer à l'amélioration du sort des sourds-muets.

Au numéro 20 se trouve une étude sur le développement des idées par Riemann- Weissenfels. Se basant sur la sentence de Polack, „ Tout ce qui dans l'enseignement ne devient pas une idée claire et nette dans notre esprit est perdu pour notre développement intellectuel etc. Il conclut que la première tâche de l'enseignement est de développer les sens

de l'enfant, d'éclaicir et de ranger ses idées. L'article offre beaucoup d'intérêt. Nom moins intéressant est un travail par Hermann-Elberfeld sous le titre; de la pratique pour la pratique, traite avec des élèves d'une classe supérieure de la taupe. La maniére dont M. Herrmann traite son sujet me plait; mais j'avoue que je suis de l'avis de la rédaction, que l'auteur de cet article a embrassé trop de matiére.

M. F. M. Cuppers, cand, med. fait connaître un nouveau cornet acoustique, inventé par le docteur Aschendorf à Wiesbade qu: offre, selon lui. de grands avantages.

Renz-Stuttgart

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

FRANCE

E. Alberge et H Gaillard. — **Emmeline** nouvelle précédée de **Ambitiens de sourds-muets**; Prèfaace pr Henri Gaillard. In-8 48 p. librairie M Sorbet, 181, Palais Royal 1891, Prix 1 fr.

Je viens de recevoir et veux remercier tout d'abord. M. H. Gaillard de cette brochure, que j'ai lue avec le plus grand intérêt. De la nouvelle; *Emmeline.* Je voudrais dire peu n'ayant nullement le désir et encore moins l'habitude d'apprécier des œuvres de cette nature, Quoique M. Gaillard ait pris soin dans sa préface de nous indiquer la part de collaboration personnelle qui lui revient pour ce travail, il me semble difficile de donner des appréciations qui porteraient peut- être sur les deux auteurs, mais n'atteindraient pas assez particulièrement celui dont je veux m'occuper, celui qui m'intéresse: *le Sourd.*

Je reviens donc à la préface; *Ambitions de Sourds-muets,* dans laquelle notre auteur réclame pour lui et ses frères, d'infortune le droit à la vie intellectuelle.

Institution Nationale de Chambéry — M. Blandin ancien deputé de la Marne, ancien Sous Secrétaire d'état au ministère de la guerre, chevalier de la Légion d'Honneur vient d'être nommé Directeur de l'institution nationale de Chambéry en remplacement de M. Baudard appelé à d'autres fonctions.

M. Horrie commis aux écritures à l'Institution Nationale de Paris a été nommé Econome de l'Institution Nationale de Chambéry,

* * *

nstitution d'Elbeuf. — Samedi dernier a eu lieu, sous la présidence de M. Maille, conseiller général, la distribution des prix aux élèves de l'école des sourds-parlants, dirigée par M. et Mme Capon.

Cette fois, la cérémonie a eu lieu en petit comité et pour ainsi dire en famille et le public, qui porte à l'institution un intérêt si sympathique, a été privé du plaisir qu'offraient les petites scénes jouées par les élèves les plus avancés, les plus près de la parole. Il y avait à cela plusieurs raisons. D'abord les élèves qui interprétaient ordinairement ces petites comédies ou dialogues ont terminé leurs études et sont aujourd'hui à même de gagner leur vie par leur travail. D'un autre côté les bons effets dus au zèle et au dévouement de M. et Mme Capon ayant été appréciés comme ils le méritent, le département a envoyé à l'établissement plusieurs boursiers, et il a fallu ouvrir un cours supplémentaire. Or si l'on songe que pour arriver à faire parler correctement un muet, il ne faut pas moins de huit années d'efforts persévérants, de patience infatigable de la part des professeurs qui se vouent à cette tâche si laborieuse et si utile, et d'assiduité de la part des élèves, on comprendra que cette fois les éléments manquaient. Avec des débutants on ne pouvait pas offrir à des auditeurs, si bienveil-

lants qu'il fussent, une distraction digne de leur intérêt comme précédemment.

La séance a été ouverte par une allocution prononcée par M. Maille, qui a rendu justice au mérite dévoué de M. et Mme Capon, encouragé les élèves et assuré les uns et les autres de ses sympathies et de toute sa sollicitude.

M, Jules Lequeux, ancien maire de Pont-de-l'Arche et conseiller d'arrondissement de ce canton, était présent et assis aux côtés de M. Maille. Témoin des exercices qui ont eu lieu aprés l'allocution du président, exercices pleins de difficultés et exigeant une patience à toute épreuve pour amener les débutants à articuler, M. Jules Lequeux, subitement pris par une poignante émotion, s'est levé, et dans un petit discours improvisé et partant du cœur, a fait pleurer toute l'assistance, tant sa parole et ses larmes étaient communicatives.

Trois jours auparavant, l'école avait été visitée dans tous ses détails, par M. Lesouef, sénateur du département, qui n'avait pas ménagé l'expression de toute sa satisfaction, ni ses chaleureuses félicitations à M. et Mme Capon.

*
* *

Nous sommes heureux d'apprendre que notre excellent confrère d'Elbeuf, M. Capon vient de se voir attribuer par l'académie française une médaille de 1000 fr. sur la fondation Honoré de Sussy, pour son dévouement à la cause des sourds-muets pendant plus de 28 années. Nous lui envoyons nos plus sincères félicitations.

*
* *

Distribution des Prix à l'Institution des Sourds-Muets de la Malgrange, prés Nancy . — C'était fête au mois d'Août à l'Institution des sourds-muets de la

Malgrange, à l'occassion de la distribution des prix. Favorisée par un soleil radieux, la cérémonie a eu lieu en plein air, sous les magnifiques ombrages du parc de l'établissement. Un grand nombre de personnes, sympathiques à cette œuvre si intéressante, s'étaient jointes aux parents des élèves pour donner en cette circonstance aux sœurs de St-Charles, qui se consacrent à l'éducation des sourds-muets avec tant d'intelligence et de dévouement, un témoignage de leur reconnaissance et de leur admiration.

Monseigneur l'Evêque de Nancy honorait la réunion de sa présence.

M. de Bouvier, président du conseil d'administration de la Société, a ouvert la séance en remerciant tous les assistants et particulièrement S. G. Mgr. Turinaz de cette nouvelle marque de leurbienveilllante sollicitude. Il a rappelé les efforts incessants faits par l'œuvre pour améliorer la situation morale et matérielle des pauvres enfants qui lui sont confiés et pour perfectionner suivant les méthodes les plus récentes, l'instruction spéciale qui leur permettra de reprendre leur place dans la Société et de se créer des moyens d'existence. Dernièrement encore, deux des sœurs de l'établissement ont été étudier à l'institution de Bourg-la-Reine l'emploi d'un appareil acoustique nouvellement inventé qui paraît appelé à triompher de la plupart des cas de surdité en rendant aux organes de l'oreille une partie de leur sensibilité. Cet ingénieux procédé sera mis en application à la Malgrange dès la rentrée prochaine.

La proclamation des différentes catégories de récompenses distribuées aux élèves, a été interrompue à plusieurs reprises par des exercices de récitation et par de petits dialogues débités par tous les acteurs d'une voix parfaitement intelligible, et par quelques-uns d'entre eux avec une verve et une sûreté d'intonation vraiment surprenantes : on a beaucoup applaudi une jeune sourde-muette faisant exécuter, en institutrice consommée, par des élèves moins avancées, tous les

exercices préparatoires du cours d'articulation : rien ne pouvait donner à l'assistance une idée plus exacte, ni plus saisissante de ce qu'il faut de soins, de persévérance et de patience pour initier les débutants à l'usage de la parole.

Mgr Turinaz, après avoir vivement félicité les sœurs des progrès considérables réalisés dans le courant de cette année, leur a adressé ses plus chaleureux remerciments pour le zèle charitable qu'elles apportent à l'accomplissement d'une tâche d'autant plus méritoire qu'elle est plus difficile.

Avant de lever la séance, M. de Bouvier a exhorté les parents à ne pas se laisser illusionner par les résultats dès maintenant obtenus et à ne pas retirer leurs enfants, comme ils sont trop souvent disposés à le faire avant l'accomplissement des sept années d'études, reconnues nécessaires pour permettre à l'enseignement, par la méthode orale, de porter tous ses fruits; ce serait une grave erreur de croire que l'éducation inachevée à l'institution peut être complétée au sein de la famille et les parents ne pourraient, sans encourir une lourde responsabilité, priver leurs enfants de l'inappréciable bienfait que leur assurent les libéralités des départements et des villes qui leur accordent des bourses.

Tous les assistants ont emporté de cette touchante cérémonie la plus consolante impression : le visage épanoui des élèves, tout joyeux de se voir si bien compris, disait éloquemment quel succès l'éducation a remporté déjà sur la cruelle infirmité dont ils sont atteints. Ce rayon de bonheur, qui brillait dans leurs yeux, est pour le dévouement des sœurs, la plus douce des récompenses et le plus précieux encouragement pour la continuation de la tâche qu'elles ont si vaillamment entreprise.

11-91 — Imp. Vve BELANGER 223, Rue St-Jacques, PARIS

Droit d'ailleurs qui ne leur est contesté par personne.

Notre siècle si fécond en inventions, en découvertes de toute nature aura vu s'accomplir cette régénération du sourd-muet si bien commencée par l'immortel abbé de l'Épée. Et le progrès va toujours ! Mais que mon ami Gaillard le veuille ou ne le veuille pas, il y aura toujours sourd et sourd de même que chez nous entendants, l'intelligence supèrieure n'est pas le partage du plus grand nombre. Mon excellent ami M. Th. Denis constatait un jour, que toute próportion gardée les artistes sourds-muets exposant dans nos Salons annuels de peinture étaient plus nombreux que les peintres entendants ; néanmoins, le nombre en est très restreint. Les sourds-muets littérateurs seront moins nombreux ; mais, je suis persuadé que s'il s'en trouve quelqu'un, son infirmité ne sera pas un obstacle à la célébrité, si je ne craignais de froisser M. Gaillard, j'ajouterai bien au contraire. Il lui faudra peut-être plus de persévérance, plus de tenacité ; avec du travail, de la sincérité, de l'honnêteté, il arrivera sûrement à s'imposer un jour ou l'autre. « Je suis naturaliste, je m' en vante « nous dit M. Gaillard. il ajoute que pour réussir dans cette école une grande habitude d'observation est nécessaire et qu'un sourd peut, mieux que tout autre, s'y livrer. Il considére la vie comme une énorme et putride ordure, etc ». Sans trouver tout parfait sur la terre, il nous semble que l'observation peut se porter encore sur des sujets devant servir d'exemple à d'autres. Cet hercule sourd-muet désabusé de la vie, qui s'exhale en plaintes continuelles contre son infirmité, qui se tue parce qu'une jeune ecuyère ne veut pas de lui, ne me paraît pas devoir être un modéle à donner à ses frères.

En répondant à la Préface de son collaborateur, M, Eug. Alberge lui donne quelques conseils. Nous ne pensons pas que M. Gaillard puisse les suivre avec profit. Nous n'admettons pour notre pays qu'une littérature, la lttérature française, celle de tous, sans distinction de classe.

C'est par son intelligence, par son travail, que M, Gaillard est arrivé, qu'il continue, qu'il lutte, pour la vie s'il le veut; avec de la persévérance, on vient à bout de tout, je lui souhaite bien sincèrement le succès final.

Ad.B

*
* *

Frère Médéric — La Question des Sourds-muets en France, en particulier dans le département du Nord. brochure in-8. 12 p. Lille. Imp. L. Danel 1891

Après quelques considérations générales sur la surdi-mutité et sur l'état de cet enseignement en France le directeur de l'école de Ronchin examine la situation qui lui est faite dans son département. D'après lui, le Nord renfermerait 1.500 personnes affligées de la Surdimutité sur lesquelles on comptait 200 à 250 enfants des deux sexes en âge de scolarité. Or si les deux établissement: Lille pour les filles et Ronchin pour les garçons renferment au maximum 140 élèves, il en résulterait qu'une centaine de jeunes sourds-muets sont annuellement écartés des écoles. Ce chiffre est peut-être exagéré étant donné surtout que beaucoup d'enfants en âge de scolarité peuvent encore profiter de l'intruction l'âge tardif d'admission dans nos institutions spéciales. Quoiqu'il en soit nous ne pouvons qu'approuver les conclusions du rapport de notre confrère de Lille, nous les reproduisons ci-dessous:

1° Extension aux sourds-muets du principe de l'obligation de l'instruction.

2° Maintien du fractionnement des bourses et demi-bourses avec faculté, selon les circonstances, d'augmenter d'un quart ou même d'accorder une bourse entière à tout enfant qui, sans cela resterait. forcément privé d'instruction.

3° Engagement préalable des familles et des municipalités à laisser les enfants à l'institution le temps réglementaire.

4° Adoption du chiffre de huit ans comme durée des études.

*
* *

Institution des sourds-muets et des jeunes aveugles de Ronchin-Lille. Séance donnée par les sourds-muets et les jeunes aveugles au Conservatoire de Lille, le 18 Juin 1891. Compte-rendu des journaux, brochure in-8, 15 p.

Nous avons donné dans la Revue Française du mois de Juillet dernier quelques détails sur cette séance fort intéressante, nous prions nos lecteurs de s'y reporter.

*
* *

Ladislas, le sourd-muet. — M. L'abbé A. Blain, le savant aumônier de l'institution de Poitiers vient de publier sous ce titre un volume dont il nous envoie le prospectus(1). La table nous donne au 2e chapitre : « *Comment Didi le sourd-muet est devenu Ladislas sourd-parlant* » N'ayant pas reçu le volume nous ne le dirons pas à nos lecteurs, nous nous empresserons de réparer cette omission dès que nous le pourrons.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Institution Nationale de Paris — Les examens pour le recrutement et l'avancement du personnel enseignant de l'école de Paris, ont eu lieu cette année du 22 Juillet au 1er Août sous la présidence de M. le Docteur Regnard assisté comme secrétaire du Jury de Th, Denis, ancien chef de Bureau au Ministère de l'Intérieur actuellement Conservateur de la Galerie Historique, du Directeur, du Censeur et de professeurs de l'établissement.

(1) In-8, 216. p. Prix 2 fr. Réduction de 50 0/0 par 20 exemplaires, s'adresser à M. l'abbé Blain, aumônier de l'Institution de Poitiers.

1r Examen. Concours d'entrée, Cinq candidats: M.M. Vivien. Lesieux. Momon, Duvignau, Marion ont été déclarés admissibles au grade de répétiteur de 3e classe.

2e Examen. Epreuves écrites; Grammaire: Exposer briévement les principales régles d'accord du participe passé — Articulation: Education du toucher, Gymnastique vocale. vibrations labiales et linguales, balbutiement etc. Consonnes *S Z*.

M.M. Payeur. Rouard, Dedron, Coquille et Baudon ont été déclarés admissibles au grade de répétiteur de 2e Classe.

3e Examen. Epreuves écrites; Histoire de l'enseignement: Pereire — méthode intuitive: Usage du comparatif et du superlatif, Diminutifs. MM. Lesieux et Dumont ont été déclarés admissibles au grade de Répétiteur de 1re Classe,

4e Examen. Epreuves écrites; Articulation: Rôle de l'écriture et du dessin pendant la première année d'instruction — Méthode iutuitive : Exercices épistolaires appliqués aux principales circonstances de la vie, les lettres porteront sur des sujets tantôt réels, tantôt supposés.

M,M, Pouillot Vathaire, Drouot, Duvignau, Robbe et Cornevin ont été déclarés admissibles au grade de professeur adjoint.

*
* *

La distribution des prix à l'Institution Nationale de Paris a eu lieu le samedi 8 Aout à 10 heures du matin dans la salle des exercices de l'Etablissement sous la présidence de M. Javal directeur de l'institution. Les prix d'honneur ont été obtenus par l'élève Drouin du Grand-Quartier et par l'élève Boyat. Des médailles d'argent ont été remises aux 8 élèves qui ont obtenu cette année leur certificat d'études primaires. La rentrée des classes est fixée au Lundi 12 octobre.

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
7me année. N° 8 Novembre 1891.

UN INSTITUTEUR DE SOURDS-MUETS INCONNU

L'abbé Ferrand.

Lorsqu'on songe à la triste condition des sourds-muets ce qui étonne, ce n'est pas qu'il se soit rencontré des hommes assez dévoués pour prendre en main la cause de ces infortunés, c'est que ces hommes se soient trouvés en si petit nombre, et si tard. Nous ne parlons pas évidemment des anciens qui, tenant en souveraine estime la beauté et la vigueur du corps, avaient bien autre chose à faire que d'éveiller une âme, au prix de mille efforts, dans ces pauvres êtres étiolés, incomplets. Si le Romain avait pu soupçonner que l'enfant de huit jours qu'on lui présentait était sourd-muet, à coup sûr il ne l'aurait point levé de terre.

Mais aprés que la lumière de l'Evangile, répandue par Celui qui faisait « entendre les sourds et parler les muets », eut appris au monde la véritable dignité de l'homme, il semble qu'on eût dû se préoccuper de faire partager aux sourds-muets les bienfaits de la civilisation chrétienne. Les préjugés furent en général plus forts que la voix de la charité. On continua à regarder les sourds-muets comme des êtres à part, privés d'intelligence, rebut de la société. Si Aristote, dans l'antiquité, les avait exclus de toute participation aux connaissances, saint Augustin, par un arrêt aussi rigoureux, les excluait de la connaissance de la foi. Et, au dix-huitième siècle, encore bien que, mille ans auparavant, saint Jean de Beverley, archevêque d'York, eût appris, à ce que raconte l'histoire ecclésiastique de Bède le Vénérable, à parler à un sourd-muet, bien que, beaucoup plus tard Jérôme Cardan, en Italie, dom Pedro Ponce de Léon,

Jean-Paul Bonet en Espagne, Van Helmont; Conrad Amman, en Hollande, le Pére Schott, Kerger, Raphael, Lichwitz, Buchner, Baumer, en Allemagne, et d'autres eussent réussi à faire l'instruction de quelques sourds-muets, ou, du moins, exposé dans leurs ouvrages les moyens d'y réussir, il se trouva des théologiens, des philosophes, pour regretter *a priori* les prétentions de l'abbé de l'Epée, disant que ce qu'il poursuivait était radicalement impossible. Certes, cette fin de non-recevoir ne pouvait rien sur les faits qui étaient palpables et éclatants, elle montre du moins l'état d'un grand nombre d'esprits.

Honneur donc à ces hommes qui, dans des siècles et des pays divers surent s'élever au-dessus des préjugés de leurs contemporains et tentèrent une œuvre qu'on croyait au-dessus des forces humaines? Le nom d'un grand nombre de ces bienfaiteurs de l'humanité ne nous est point parvenu, et c'est ce qu'il importe de ne point perdre de vue chaque fois qu'on se plaint du petit nombre des instituteurs des sourds-muets, d'autres sont depuis longtemps totalement oubliés. Nous voudrions aujourd'hui réparer un de ces oublis, en faisant connaître à ceux qui l'ignorent le nom de l'abbé Ferrand.

§ I. En 1776, l'abbé Ferrand était chanoine de la métropole de Tours. Parmi les signatures de l'acte d'inhumation de J.-B. Meusnier, père du général Meusnier, mort à Tours, le 10 mars 1776, se trouve celle du chanoine Ferrand, suivie de ces mots : « Je signe plein de vénération pour ce serviteur de Dieu ». Etait-il originaire de Tours ou de Vannes, comme certains documents, le nom de *Venetensis* en particulier qui lui est donné quelque part, porteraient à le croire. Né à Tours, aurait-il pour quelque temps fait partie du diocése de Vannes, ou bien, né à Vannes, aurait-il été plus tard incorporé au clergé de Tours?

Ce que nous savons d'une manière plus certaine, et ce qui est d'ailleurs plus important, c'est que l'abbé Ferrand était un prêtre vertueux, zélé, à l'âme ardente, à

l'esprit vif et entreprenant, et en outre un prédicateur distingué. Il faisait ordinairement des stations d'Avent et de Carême en différentes cathédrales, et donnait des retraites dans les séminaires et les maisons religieuses, Il fut du nombre des prédicateurs que l'Evêque de Chartres, Monseigneur de Fleury. appela dans son diocèse pour le jubilé universel de 1775, qui n'eut lieu à Chartres qu'au commencement de 1776.

C'est alors que l'Evêque de Chartres, voulant l'attacher à son diocèse, le fit chanoine de sa cathédrale et le nomma supérieur des filles de la Providence qui avaient leur couvent dans sa ville épiscopale.

Mgr. de Fleury rendait ainsi un hommage non équivoque à la vertu du prêtre et à l'éloquence du prédicateur. « Ce fut lui, » raconte l'Abbé Cognery, supérieur des filles de la Providence après l'Abbé Ferrand, dans la troisième partie du sommaire historique concernant cette communauté, « ce fut lui qui vint donner au petit séminaire, la retraite du jubilé à laquelle j'assistai étant alors à ma troisième année de séminaire et à ma première de philosophie. Cette retraite produisit beaucoup de fruit parmi les jeunes élèves dont le prédicateur fut goûté. Aussi, lorsque, après sa nomination au canonicat, il vint, vers la Saint-Jean suivante, en prendre possession, étant entré au séminaire pendant que les séminaristes étaient en récréation dans la cour, dès que nous l'aperçûmes, sans nous être concertés, nous nous rangeâmes spontanément sur deux lignes pour le recevoir et lui témoigner notre respect, notre reconnaissance et notre joie de le revoir au milieu de nous. »

Lorsqu'on lui offrit la supériorité des filles de la Providence, il accepta d'autant plus volontiers qu'on lui annonçait qu'il y avait du bien à faire. Son zèle et son activité allaient pouvoir se donner libre carrière.

Cette congrégation des filles de la Providence avait été fondée vers le dix-septième siècle, par François de Pedoue, chanoine et pénitencier de Chartres. François

de Pedoue, homme de beaucoup d'esprit et appartenant à une famille distinguée, s'était, dans sa jeunesse, laissé aller à quelques écarts. Poète satyrique et assez libre, ses ouvrages lui avaient attiré en 1626, la censure ecclésiastique et des haines redoutables. Revenu au sentiment de ses devoirs, comme il n'était point rare à cette époque de foi profonde, il expia par une vie mortifiée et consacrée au bien, les égarements de sa jeunesse. Vers 1643, il forma une congrégation de filles dévotes, qui se donnèrent pour mission de retirer de la débauche les femmes de mauvaise vie. Au bout de quelques années, le succès n'ayant pas répondu à leurs efforts, elle résolurent de se livrer à l'éducation des petites orphelines de la ville et des faubourgs. Leur projet fut approuvé par l'évêque Jacques Lescot, qui les institua par lettres du 23 décembre 1653, sous le nom de filles de la Providence, et régla, le 22 avril 1654, les statuts de la communauté à laquelle, il fut interdit de faire des vœux. Elles s'établirent d'abord dans deux maisons de la rue Muret que le Chanoine de Pedoue leur avait données; elles y demeurèrent jusqu'en 1762. A cette époque les Ursulines qui s'étaient établies à grand'peine à Chartres au siècle précédent, malgré l'appui que leur prêtait la reine-mère, Marie de Médicis, et après que les Chartrains, qui étaient décidément des gens très pratiques, comme nous le verrons encore tout à l'heure, leur eurent imposé des conditions telles que de leur établissement, il ne devait résulter que des avantages pour la ville; les Ursulines donc, peu nombreuses et ayant un revenu des plus modiques, furent obligées d'abandonner leur monastère, et les Filles de la Providence s'installèrent en leur place dans l'ancien hôtel Montescot. Commencé en 1608 par Claude de Montescot, cet hôtel, à l'aspect symétrique, grandiose et majestueux, est un des plus beaux monuments non religieux de la ville de Chartres; depuis 1792, il sert d'Hôtel-de-ville.

Mais la nouvelle communauté qui venait en 1762 l'habiter n'était guère plus prospère que celle qui le quittait.

Elle aussi devait rendre de nombreux services à la classe pauvre de la ville, et était en même temps sur le point de s'éteindre, faute de sujets. Lorsqu'on lui donna le chanoine Ferrand pour supérieur, il ne restait plus que huit sœurs, presque toutes âgées. Ce choix était donc excellent à tous égards; et, suivant l'expression de l'abbé Cognery, ce « fut un nouveau trait de la divine Providence sur cette maison. » Tout le monde allait gagner; la communauté d'abord, les pauvres de Chartres ensuite, que les religieuses allaient secourir avec plus d'efficacité, enfin l'abbé Ferrand lui-même qui devait y trouver une occasion de satisfaire son besoin d'activité et de dévouement.

« Son premier soin, dit le sommaire historique que nous avons déjà cité fut d'aviser aux moyens de relever la communauté en lui procurant de nouveaux sujets. Il était lié d'amitié avec plusieurs chanoines de Tours, ses anciens confréres, et autres bons prêtres de la ville. Il eut recours à eux; par leur entremise il réussit à recueillir de Tours et lieux circonvoisins une colonie de jeunes filles qui désiraient entrer en religion, et il se chargea de fournir leur dot. En peu d'années la communauté se trouva composée d'une vingtaine de sujets, ce qui lui donna la facilité de mettre à exécution le projet qu'il avait conçu d'abord, mais qu'il n'avait pu réaliser sur le champ. » D'autre part, dans un recueil de documents du fonds Roux concernant la Providence, il y a une pièce du 2 Juin 1778, qui nous donne, à propos des efforts tentés par l'abbé Ferrand pour repeupler la communauté dont il était le gardien, des détails intéressants. Les échevins ayant appris que les filles de la Providence venaient de recevoir cinq ou six nouvelles sœurs, s'émurent, parce que les religieuses, n'ayant sans doute pas de dot, allaient nécessairement vivre des revenus de la communauté, alors que ces revenus devaient, d'après les statuts, être consacrés à l'entretien d'un nombre d'orphelines proportionné à ces revenus mêmes, et en aucune manière affectés aux religieuses.

Les échevins prétendaient que ces statuts ne s'observaient pas, que les sœurs avaient moins d'enfants que ne le comportaient leurs revenus, qu'il fallait donc s'enquérir si les nouvelles religieuses avaient une dot. En conséquence, on interrogea la supérieure, puis, pour contrôler son dire, une autre sœur qui refusa de répondre, et enfin l'abbé Ferrand lui-même, reconnu pour être le directeur temporel de la communauté. Celui-ci convint « de l'admission des dites cinq filles au noviciat, du peu de dot de l'une d'elles, et de ne point des autres. » Il dit qu'il avait cru devoir les admettre, eu égard au petit nombre de religieuses et à l'accroissement du revenu qu'il avait procuré à leur maison, tant par l'augmentation des baux que par le produit de la filature de coton et le travail qu'il y avait introduit. — Mais, objectèrent les échevins, cette augmentation doit d'après les règles de leur institut, être employée uniquement au soulagement des pauvres de la ville et à l'admission d'un plus grand nombre de filles dites *bonnets gris*. L'Abbé répondit que les dix-huit places fondées étaient remplies. — Les échevins, défenseurs inexorables des droits de leur ville, lui disent que ce nombre, suivant un article des statuts, est illimité, et doit être augmenté à proportion de l'augmentation des revenus; et, pour achever de le convaincre, ils vont chercher les statuts et les lui font lire; si bien que l'abbé Ferrand, n'ayant plus rien à répondre, leur dit qu'il concourrait avec plaisir avec eux pour procurer l'avantage des pauvres de la ville, mais que la maison avait besoin de sujets, et que les preuves qu'il avait déjà données de son zèle et de ses bienfaits devaient être un sûr garant de ses intentions. — Pour que les échevins, dont les réclamations n'avaient pu être complètement réfutées, se soient contentés d'une telle réponse, il faut que réellement les bienfaits de l'abbé Ferrand aient été bien manifestes, et ce qui ressort clairement de tout ce qui précède, c'est l'ardeur qu'il mettait à servir tout à la fois les intérêts de sa communauté et les intérêts des pauvres.

On vient de voir que l'abbé Ferrand avait établi chez les Filles de la Providence une filature de coton. Il l'installa à ses frais dans un des bâtiments extérieurs appartenant à la communauté, et l'on y reçut un bon nombre de jeunes filles pauvres de la ville à qui on procurait en même temps du travail et une instruction chrétienne. Cette belle entreprise ne réussit pas entièrement au gré de ses désirs; bien souvent même il en résulta au bout de l'année des déficits financiers que l'abbé Ferrand comblait de sa bourse. Soit que les produits fussent réellement de qualité inférieure, soit simplement malveillance de la part du corps des marchands à qui eette filature faisait peut-être tort, elle végéta péniblement et au milieu des troubles occasionnés par la Révolution naissante en 1789, l'ouvrage manqua complètement.

Quel était cependant ce projet dont on nous parlait plus haut, que l'abbé Ferrand avait conçu tout d'abord et qu'il n'avait pu réaliser qu'un peu plus tard ? Le sommaire historique va nous l'apprendre. « Pendant que la communauté resta dans la rue Muret elle s'était borné à l'éducation des orphelines et de jeunes pensionnaires ; elle n'avait jamais tenu de classes externes. Lorsque Mgr. de Fleury la transféra à l'ancien couvent des Ursulines, spécialement dévouées à l'éducation de la jeunesse, ce fut à la condition qu'elle continuerait les classes qui étaient tenues par ces religieuses. La communauté, en les remplaçant dans leur maison n'y avait trouvé que deux classes en exercice; elle n'était pas tenue à en avoir davantage. Monsieur Ferrand, considérant qu'il avait alors assez de sujets pour étendre le bienfait de l'éducation établit deux nouvelles classes. Il s'en trouva alors quatre au lieu de deux, et toutes gratuites. Le nombre des classes étant augmenté, celui des enfants augmenta en proportion, de sorte qu'au moment de la révolution de 1789, il y en avait de deux cents à deux cent cinquante, tant de la ville que de la campagne...

Il avait en outre formé *une école de Sourdes-muettes* à la tête de laquelle, il avait placé une sœur, après lui

avoir donné lui-même les leçons nécessaires pour cette instruction. »

En dehors même de cette école de sourdes-muettes, dont nous parlerons à loisir tout à l'heure, ce n'est pas peu de chose que d'avoir fait instruire gratuitement par quelques religieuses, à la fin du siècle dernier, plus de deux cents jeunes filles pauvres. N'eut-il que ce titre de gloire, le nom de l'abbé Ferrand méritait d'être tiré de l'oubli et d'être salué avec respect par ceux qui se vouent à l'éducation des pauvres et des souffrants. Malheureusement la Révolution de 1789 vint porter un coup terrible à beaucoup d'œuvres de charité. Voyant la tournure que prenaient les événements, l'abbé Ferrand quitta la France, « dans un temps où tout était permis contre ceux qu'on savait ne pas être partisans de la révolution. » Il avait auparavant comme presque tous les chanoines, signé la protestation envoyée au nom du chapitre le 21 avril 1790 contre les décrets de l'Assemblée Nationale. Un arrêté du directoire du département d'Eure-et-Loir le déclara émigré le 8 août 1793. Quel fut le lieu de son exil ? Nous n'en savons rien. Peut-être se retira-t-il en Allemagne où la présence de l'Evêque de Chartres attirait son clergé.

La maison des filles de la Providence étant considérée comme un établissement d'instruction publique et comme un asile pour les orphelines, les décrets de l'Assemblée Constituante ne lui furent pas d'abord appliqués. Mais l'autorité supérieure s'étant assurée qu'on y donnait aux jeunes élèves *des principes anti-constitutionnels*, exigea des religieuses le serment qu'on faisait prêter aux fonctionnaires de l'Etat. Sur leur refus, on décréta le 11 mai 1791, que leurs biens seraient transférés au bureau des pauvres de la ville, et qu'on les remplaçait par des sujets dont le *civisme* ne fut pas douteux. Le conseil général de la commune, sur la motion qui fut faite de conserver la classe spéciale de sourdes-muettes, refusa de continuer cette philanthropique institution. En 1880, quelques filles de la Providence de

l'ancien couvent se réunirent dans une maison de la rue de la Bourdinière. Elles obtinrent la reconnaissance de leur congrégation par décret impérial du 24 juillet 1806 et allèrent occuper l'ancien prieuré de Saint-Etienne, devenu depuis 1568 la maison conventuelle de Saint-Jean.

« L'abbé Ferrand rentra en France, dit l'abbé Cognery dans le Sommaire, dès qu'il avait vu jour à le faire en sureté (1804). Il ne lui restait plus rien. Tous ses biens patrimoniaux avaient été vendus comme bien d'émigré. Les sœurs de la Providence dont il était toujours supérieur lui offrirent de grand cœur un asile dans leur maison, et elles prirent soin de lui comme de leur père jusqu'à sa mort qui n'arriva qu'en 1815, le 14 décembre Il avait 84 ans. » Son nom, nous ne savons pour quelle cause, ne se trouve pas dans le nécrologe des prêtres du diocèse de Chartres morts depuis 1801.

Les sœurs de la Providence avec un souvenir plein de respect et de reconnaissance pour leur bien-aimé supérieur, gardent religieusement son portrait qui date de l'époque et où l'on trouve une physionomie douce, intelligente et fine. Son testament daté de 1806 qui n'est pas écrit de sa main parce qu'il était en danger de mort, et qui nous apprend qu'il s'appelait Jean, et enfin les quelques pages du Sommaire historique où il est parlé de lui, et où nous avons puisé un grand nombre des renseignements qui précèdent, c'est peu de chose à la vérité. Pour l'école de jeunes sourdes-muettes en particulier ce serait totalement insuffisant si le hasard ne nous avait fait découvrir à la bibliothèque de Chartres un manuscrit précieux d'une valeur inestimable.

§ II

Les différentes tentatives faites pour améliorer le sort des sourds-muets, bien que n'ayant pas laissé pour la plupart des traces bien durables, n'en avaient pas moins créé insensiblement un certain courant d'opinion, et jeté, en quelque sorte, dans l'atmosphère des idées

qui tôt ou tard devaient porter leurs fruits. Les mots d'humanité, de générosité, de dévouement, dont le siècle dernier usa et abusa jusqu'à en être ridicule, ne laissèrent pas de donner à beaucoup de personnes, le goût des grandes choses qu'ils exprimaient, et cela nous explique comment nous rencontrons au XVIIIe siècle, sur les points les plus différents, tant d'instituteurs qui se consacrent à l'éducation des sourds-muets. Nous avons déja nommé les plus connus. On aura remarqué sans doute que la plupart des instituteurs qui, à diverses époques, se sont préoccupés du sort des sourds-muets, sont des ecclésiastiques; car, si c'est faire une œuvre sublime que de rendre à la société des êtres qui en paraissaient exclus pour toujours, n'est-ce pas une œuvre plus grande encore et plus sacrée de les préparer à une vie de bonheur sans fin, en leur faisant connaître leur Créateur et leurs destinées immortelles? Or, s'il serait injuste et exagéré de faire du dévouement le monopole du clergé, nul ne fera difficulté d'avouer que c'est chez lui qu'on en trouve la source la plus féconde et la forme la plus haute. Et c'est pourquoi nous n'avons éprouvé aucun étonnement en retrouvant à Chartres, cette ville si célèbre par sa foi, ses traditions religieuses remontant jusqu'à l'ère druidique, ses églises, ses monastères, ses évêques, les traces d'une école de sourds-muets fondée par un prêtre dont tous les documents s'accordent à reconnaître et à admirer l'esprit d'initiative et l'ardente charité.

Mais quelle fut la circonstance précise qui donna à l'abbé Ferrand l'idée d'établir chez les Filles de la Providence une école de sourdes-muettes? Comment s'y prit-il pour éveiller les premières idées dans l'esprit de ses élèves? Quels furent les secours qu'il put recevoir pour son enseignement de ce qui avait transpiré dans le public des diverses méthodes employées? Ou, s'il ne dut rien qu'à lui seul, quels furent ses tâtonnements et ses essais pour en arriver à l'emploi d'une méthode sûre et définitive? Nous voudrions pouvoir répondre à ces

questions ; nous devons malheureusement, sur tous ces points, nous contenter de simples hypothèses. Ce qu'il est d'ailleurs plus important de connaître, c'est la méthode d'enseignement qu'il suivit.

Un enfant dont l'intelligence est intacte, mais à qui manquent les sens de la parole et de l'ouïe, a des idées ou est susceptible d'en avoir aussi bien que les autres enfants. Comme il est privé du moyen ordinaire de communication avec le dehors, il suffira de suppléer par un langage approprié à l'état de ses organes au langage usuel qu'il ne peut ni entendre ni parler. Car, et personne n'en doute, la parole n'est pas le signe unique et indispensable de la pensée. Si le langage vocal a été préféré à tout autre, c'est uniquement parce qu'il offre plus d'avantages que tous les autres. Mais si, pour une raison quelconque, un homme ne peut ni entendre ni parler, on lui fera voir ce qu'on ne saurait lui faire entendre, et on trouvera, dans toute la force du terme, un moyen de parler aux yeux.

Qne les sourds-muets ne soient muets que parce qu'ils sont sourds, et que leur incapacité de parler, résultant seulement de leur impuissance d'entendre, ne soit ni absolue ni définitive, cela est maintenant démontré, mais c'est ce qui n'est pas évident en soi, et il semble, en conséquence, tout naturel que, voulant entrer eu communication avec eux, on commence par s'adresser à leur vue. Mais comme l'enfant, à l'âge où on entreprend sérieusement son éducation, a déjà, instruit par la nécessité ou l'expérience, commencé à se servir de ces quelqaes signes qu'on appelle assez improprement signes naturels, on est porté à emprunter à l'enfant son langage que l'on essaiera seulement de developper et de perfectionuer, et l'on aboutira en quelque sorte fatalement au langage mimique. C'est de ce langage que s'est surtout servi l'Abbé de l'Epée. Au fond, qu'on le veuille ou non, c'est un langage tout conventionnel, une nouvelle langue ajoutée à tant d'autres, Le moyen de communication, une fois trouvé, il suffira,

de s'en servir avec le sourd-muet comme on se sert avec les autres enfants du langage parlé. et on ne voit pas pourquoi les idées ne s'éveilleraient pas chez l'un aussi bien que chez les autres. Il est vrai qu'au lieu d'être entouré comme un autre enfant d'une multitude d'êtres semblables à lui dont la parole lui est un enseignement continuel, le sourd-muet n'a qu'un très petit nombre d'instituteurs dont le rôle alors est plus difficile, mais, pour être moins rapide, le mode d'éducation n'en est pas moins absolument le même. Il reste néanmoins plusieurs difficultés considérables; la première, c'est que cette langue n'existe pas, n'est pas fixée, et que l'instituteur doit la créer; la deuxième, c'est qu'elle ne pourra servir qu'à ceux qui l'auront apprise, et ne pourra mettre le sourd-muet en communication avec le reste de l'humanité, sans compter que si l'on veut tout exprimer par des gestes imitant et développant les signes naturels dont nous parlions tout à l'heure, on en arrivera à une complication infinie. C'est pour obvier à la première difficulté que l'Abbé de l'Epée composa son *Dictionnaire des signes* que l'abbé Sicard transforma; et, pour résoudre la seconde, en même temps qu'à parler cette langue mimique, on apprit aux sourds-muets à écrire notre propre langage. Mais on ne sut pas généralement bien faire le départ entre les deux; il y eut une longue confusion, et ainsi s'explique la médiocrité relative des résultats qu'obtint l'abbé de l'Epée.

Il y a un autre langage qu'on peut apprendre aux sourds-muets, c'est le langage manuel. C'est-à-dire qu'on leur apprend la langue écrite, et que les mots tracés sur le papier, on les leur fait reproduire au moyen de la main dont les différentes positions représentent les différentes lettres de l'alphabet. Il suffit alors de trouver un alphabet manuel assez simple, et cela fait, ce qu'on apprend aux enfants, c'est la langue même de tout le monde; au lieu de la parler et de l'écrire comme nous, ils l'écrivent de deux façons, voilà tout. Il est étonnant qu'au lieu de s'en tenir à ce système si simple

on l'ait si longtemps compliqué par le langage mimique simultanément enseigné, d'autant plus que le langage mimique n'a ni la même syntaxe, ni la même complexité, ni la même simplicité que les langues parlées.

Enfin, qu'au moyen de ce qu'il y a de visible et de tangible en quelque sorte dans les articulations du langage parlé on en arrive à apprendre aux sourds-muets à parler véritablement et à lire sur les lèvres, et le dernier pas sera franchi, et le sourd-muet sera complétement, autant qu'il est possible, rendu à la société.

Or, il est bien certain que l'Abbé Ferrand ne tenta point d'apprendre à parler aux enfants sourdes-muettes dont il se chargea, il n'en eut probablemeut pas l'idée, et, lui fût-elle venue, le temps lui aurait manqué pour la mettre a exécution. Eut-il un alphabet manuel, une sorte d'écriture dans l'espace? C'est possible, c'est même probable, mais nous n'en savons rien. Ce qui est certain, c'est qu'il apprit (1) à ses enfants un langage mimique, et la preuve en est dans ce dictionnaire des signes composé par lui et qui est parvenu jusqu'à nous, grâce à un homme intelligent qui devinait la valeur d'un manuscrit pareil.

Le 21 brumaire an-8, M. Boutrous juge de paix des sections méridionales de la commune de Chartres, écrivait, aux citoyens administrateurs du département d'Eure-et-Loir:

« Je m'empresse, citoyens, de vous faire passer une copie momentanée du dictionnaire à l'usage des Sourds-Muets que j'ai trouvé au domicile de la Cse Montangé. ex religieuse de la providence, lors de la reconnaissance des scellés que j'ai faites hier; ayant considéré cet ouvrage comme utile aux sciences et à l'humanité je l'ai distrai (sic) de mes opération (sic). pour le faire passer aux héritiers à qui il appartient incontestablement.

---

(1) — L'Abbé Ferrand étant secondé dans son enseignement par une sœur du nom de *Marie Montanger* qui mérite de n'être pas oubliée

mais déférant à votre lettre invitative, je vous faits (sic) passer cette copie afin que, suivant vos désirs, auxquels je me joins, le juri d'instruction en fasse une copie, pour être jointe à la bibliothéque nationale, trop heureux d'avoir trouvé occasion d'être utile à la Société !

Salut et fraternité

P. S. Je crois que pour ma tranquillité, je dois avoir un réçépissé de cet ouvrage.

A la même époque ou l'abbé Ferrand écrivait ce dictionnaire, l'abbé de l'Epée tentait de résumer et de fixer toute sa méthode en composant, lui aussi, un dictionnaire de signes à l'usage des sourds-muets. Ce dictionnaire, que l'abbé de l'Epée envoyait à l'abbé Sicard, le 22 avril 1786, resta manuscrit et, à vrai dire, le méritait un peu. Voici comment l'abbé Sicard en parle dans l'introduction de son ouvrage, intitulé « Théorie des signes ».

« On ne manquera pas de remarquer que tout y est « en définition, comme cela se pratique dans les diction- « naires ordinaires, et qu'il n'y a pas un mot dont on « donne le signe. On observera aussi que souvent la dé- « finition a, pour élément principal, le mot lui-même « qu'il fallait définir, et que d'autres fois on se contente « de faire connaître. Ainsi on dit, *zèle*, pour *avoir du* « *zèle*; *vérité*, le contraire de la *fausseté*; *vain*, qui a de « la *vanité* : *vice*, défaut contraire à la *vertu; vouloir*, « avoir *volonté; scrupule*, inquiétude de *conscience;* « *saint*, qui mène une vie *sainte*.

« On pourrait faire des questions du même genre sur « chaque définition: mais, en supposant même toutes « ces définitions justes, il resterait à dire qu'un déter- « miné des signes doit donner le signe des mots, et non « leur définition; et que, du moins, la définition devrait « être plus claire que le défini. Ce dictionnaire était « donc à faire, quand l'auteur m'en envoya l'original. » (Page 51, Introduction.)

Il n'aurait pas parlé si sévèrement, à coup sûr, du dictionnaire de l'abbé Ferrand. D'ailleurs, pour que le

lecteur soit plus à même de comparer et de juger, nous donnerons ces deux ouvrages, et la comparaison sera d'autant plus facile que l'abbé de l'Epée et l'abbé Ferrand se sont servis l'un et l'autre du « Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet, par de Vailly ».

Après avoir lu et comparé ces travaux, on ne s'étonnera pas du jugement que l'abbé Sicard porte sur le dictionnaire de l'abbé-de-l'Epée. Mais qu'eût-il dit de l'Abbé Ferrand ? Eût-il pu se plaindre de n'avoir pas un véritable dictionnaire des signes ? Si l'Abbé de l'Epée, après tant d'années consacrées exclusivement à l'enseignement des Sourds-Muets, n'a donné qu'une œuvre si incomplète, de l'avis de son plus fervent disciple, quelle admiration ne devons-nous pas avoir pour ce Chanoine de Chartres qui, pris par tant d'autres soins, malgré les soucis d'un grand établissement à diriger, sut en si peu de temps se faire une méthode à ce point remarquable? Pouvons-nous douter maintenant, bien que l'histoire ne nous en dise rien, qu'il ait obtenu d'heureux résultats? Et, bien qu'il soit loin de notre pensée de vouloir diminuer en rien la gloire de l'Abbé de l'Epée, à qui il restera toujours le mérite incontesté d'avoir été le père de l'Institution nationale des Sourds-Muets, pouvons-nous refuser nos hommages à un homme qui, si son rôle fut plus modeste, déploya à servir la même cause, un dévouement non moins admirable, une intelligence non moins supérieure ?

Docteur J. A, A. Rattel.

(*A suivre.*)

LA PHOTOGRAPHIE DE LA PAROLE

Lorsque nous voulons apprendre à parler à un sourd-muet, nous lui faisons imiter les positions et les mouvements de notre organe vocal; à l'aide de procédés ingénieux, le professeur fait analyser par son élève cet ensemble de positions et de mouvements dont la synthèse constitue le langage humain. Le sourd s'applique de son mieux à imiter son maître qui l'aide et corrige tout ce qui n'est pas l'expression de la vérité, quelquefois l'élève se place devant un miroir et essaie de corriger lui-même les positions défectueuses, les mouvements peu exacts ou disgracieux, son professeur est alors près de lui, leur image se reflète dans la glace et le sourd fait son possible pour imiter et reproduire ce qu'il voit.

Cette nécessité d'un modèle pour l'élève a fait naître dans l'esprit de quelques professeurs de sourds-muets, l'idée de lui donner une reproduction des positions nécessitées pour l'émission des différents sons composant notre langue : les uns ont employé la gravure, le dessin, M. Vaisse, l'ancien directeur de l'Ecole de Paris (1); M. l'abbé Delaplace (2); le frère Méderic (3), de Saint-Gabriel, et plus récemment notre regretté col-

(1) *Léon Vaïsse*. Principes de l'enseignement de la parole aux sourds de naissance. Paris 1870.

(2) *L'Abbé Delaplace*. Articulation française, Alphabet. Paris 1881.

(1) *Frère M . . . . . B.* de la Congrégation des frères de Saint-Gabriel. Méthode d'articulation et de lecture sur les lèvres à l'usage des institutions de sourds-muets. 1885.

lègue, M. Goguillot (1). D'autres se sont servi de la photographie: M. Fourcade, de Toulouse (2); le frère Pierre-Célestin des Ecoles chrétiennes (3), qui ne s'est pas contenté d'appliquer cette méthode à notre enseignement spécial, mais l'a vulgarisée en l'introduisant dans l'enseignement de la lecture chez les petits enfants (4). Le but était louable, mais des difficultés de toutes sortes se présentaient pour les auteurs de ces procédés.

Les sons de notre langue, il ne faut pas l'oublier, sont de deux sortes, les voyelles et les consonnes, pour les premières, nous trouvons des positions des organes vocaux l'art du photographe, du dessinateur pouvait donc s'exercer en toute liberté, mais pour les secondes où nous trouvons et des positions prises et des mouvements exécutés, une difficulté se présentait et elle n'avait pu être résolue que par une convention; pour certaines articulations, c'est le début du mouvement qui a été reproduit (*P*, *B*, *D*, *L*, *R*, *C*, *G*), pour d'autres il a été possible de reproduire l'articulation pendant la période d'exécution (la préparation et la terminaison ne pouvant être indiquées, il est évident qu'il s'agit là de consonnes ayant une certaine durée. *F. S. CH. J. V. Z. M. N.*, etc.

Mais, dans l'exécution de ces photographies et de ces dessins, des difficultés d'un autre genre se produisent; pour toutes les voyelles, la langue concourt à la forma-

---

(1) *L. Goguillot.* Comment on fait parler les sourds-muets. Paris, 1889.

(2) Collection de Photographies (Bibliothèque de l'Institution Nationale de Paris

(3) *Frère Pierre Célestin.* Livre tableau contenant des exercices d'articulation et de lecture sur les lèvres pour l'emploi du mode simultané dans l'enseignement de la parole aux sourds-muets. In-Folio. Paris. 1878.

(4) *Frères des écoles Chrétiennes.* Nouvelle Méthode de lecture. In-Folio.

tion du son. Dans un certain nombre de consonnes, elle joue également un rôle nécessaire et important; or il est quelquefois difficile, par suite du peu d'ouverture de la bouche ou des dents, d'indiquer sur une image photographique ou autre, la position de cet organe.

Dans notre travail sur la « Lecture sur les lèvres » (1), nous avons montré qu'il ne fallait pas toujours compter sur les différences causées par la position de la langue pour reconnaitre les différents sons; il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de la parole, cet organe devant prendre nécessairement pour certains sons, une position qui ne saurait varier sans le dénaturer. D'un autre côté, il était difficile de reproduire d'une façon précise et sans aucune exagération, des mouvements parfois très fugitifs; de là toutes les imperfections des procédés employés jusqu'alors.

C'est ici que prennent place les travaux de M. le professeur Marey, de M. Georges Demeny, chef du laboratoire de la Station Physiologique, et de MM. Marichelle et Jacquenod, professeurs à l'Institution Nationale de Paris.

Personne n'ignore les progrès merveilleux apportés depuis quelque temps dans la science de la photographie; grâce à un appareil perfectionné de M. le professeur Marey, on a pu étudier d'une façon complète et sérieuse les mouvements de la locomotion, chez l'homme et chez les animaux. En présence de ces résultats, deux professeurs de l'Institution nationale de Paris, MM. Marichelle et Jacquenod, se demandèrent s'il n'y aurait pas possibilité et, par la suite, un intérêt réel à photographier la parole; il ne s'agissait plus, comme bien on le pense, de fixer la position ou les mouvements de tel son, de telle articulation, mais d'obtenir une série d'épreuves montrant les différentes positions des organes pour la pro-

(1) La Lecture sur les Lèvres mise à la portée des Personnes devenues sourdes. Paris, 1891.

nonciation d'une phrase. Ils soumirent leurs vues, leurs idées à M. le professeur Marey, ou plutôt à son remplaçant, M. G. Demeny, qui se mit immédiatement à l'œuvre. Nous avons déjà reproduit ici un article publié sur ce sujet; depuis, nombre d'autres ont paru, et nous avons eu entre les mains une série d'épreuves photographiques obtenues par l'éminent chef du Laboratoire; dernièrement, l'*Illustration* publiait en première page une série de dessins reproduisant ces épreuves, et nous avons en ce moment devant nous une brochure de M. Demeny rendant compte des résultats obtenus à ce jour. Nous ne saurions trop féliciter nos deux collègues de cette initiative qui a permis d'obtenir des résultats inconnus jusqu'ici.

Entrons dans la pratique de l'expérience que nous décrit d'une façon très claire l'opérateur : M. G. Demeny.

L'appareil photochronographique donnait 16 épreuves à la seconde, le temps de pose était pour chaque image de 1/800 à 1/1000 de secoude. La lumière solaire était concentrée sur la face du sujet à l'aide de deux miroirs; pour obtenir des épreuves assez grandes, il avait été nécessaire de rapprocher l'appareil du sujet qui parlait, celui-ci s'exprimait, nous dit l'auteur, d'une façon un peu plus lente et plus nette que dans la parole ordinaire.

Les épreuves furent placées dans un zootrope, on le fit tourner et l'on vit la bouche s'ouvrir d'une certaine façon, les lèvres se mouvoir, un sourd-muet amené devant l'appareil a pu lire en partie la phrase : *Je vous aime*, qui avait été photographiée.

La planche photographiée comprend 24 épreuves, M. Demeny y constate plusieurs imperfections, la langue, entre autre, n'est pas photographiée très exactement.

« Nous espérons, nous dit-il, qu'en poussant plus loin ces recherches, on pourrait essayer une éducation des sourds-muets par la vue, sur des images photographiques plus parfaites », et plus loin :

« Nous sommes convaincus que les personnes com-

pétentes qui s'occupent de l'enseignement des sourds-muets pourront avec ces nouveaux moyens je ne dis pas modifier leur méthode, mais la rendre plus précise plus naturelle et faciliter ainsi la lecture sur lèvres à leurs élèves. Il suffira croyons-nous d'exercer ceux-ci à analyser la parole sur des séries méthodiques d'images d'une bouche parlante.»

Nous ignorons tout le parti qu'il sera possible de tirer des résultats de ces expériences si curieuses. Elles auront un très grand intérêt pour le professeur surtout dans cette étude si curieuse du contact des sons, des modifications apportées dans les positions et les mouvements dans la liaison des sons entreeux. Il y aura je crois un tres grand avantage à prendre la photographie de phrases prononcées aussi naturellement que possible, en se rapprochant des conditions normales, à avoir des photographies de la même phrase prononcée par plusieurs personnes différentes afin de permettre des comparaisons utiles. Mais de là à tenter une éducation à l'aide des ces épreuves, il a y un abîme. Rien ne vaudra jamais la bouche du maître, c'est elle qui sera toujours le véritable modèle, le vèritable type.

Nous souhaitons bien vivement que les expériences se continuent, nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats acquis et des déductions qu'il sera possible d'en tirer.

Ad. Bélanger

LES TROIS AMIS

Sous ce titre (extrait des Matinées du Samedi) nous trouvons quelques épisodes intéressants relatifs à la vie de J. R. Péreire(1) nous les reproduisons bien volontiers. Seul des trois historiens de Péreire, M. LaRochelle signale en passant les noms de Morand et de l'abbé Perrin que nos lecteurs vont trouver dans ces quelques pages, mais les épisodes de ce récit n'ont pas été relevées par lui et nous sommes heureux de les consigner ici.

I

LE TRAVAIL.

Un dimanche du printemps de 1740, les paisibles promeneurs des allées de Tourny, à Bordeaux, étaient mis en émoi par une violente dispute qui s'était élevée dans un groupe de flâneurs assis sous le feuillage naissant. Depuis une heure ces jeunes gens prenaient plaisir à tourmenter un pauvre sourd-muet qui vendait des gâteaux sur la promenade, lorsqu'un homme à la physionomie grave et sévère, impatienté de cet oubli de tout principe d'humanité, fit de vives remontrances aux jeunes fous qui l'entouraient, et, mettant une pièce d'argent dans la main du sourd-muet, il l'arracha des mains de ses persécuteurs et l'aida à s'esquiver. Mais ces jeunes écervelés, fâchés de se voir enlever leur victime, se réunirent contre celui qui les privait de l'objet de leur amusement. Que nous veut cet intrus? disait l'un. — Cet homme est-il chargé de la police? disait l'autre. — C'est un juif, s'exclama un troisième, je le reconnais: c'est Pereire le rêveur, c'est ce fou qui prétend arriver à

(1) Calendrier administratif à l'usage des israélites pour l'année 5652 de la Création du monde (1891-92).

faire parler les muets et entendre les sourds... Un juif, s'écria la foule, de quel droit se mêle-t-il de nos affaires? Tombons-lui dessus! Hors d'ici le juif! A bas le mécréant! »

Une lutte dont l'issue n'était pas douteuse allait s'engager entre ces jeunes gens exaspérés et leur calme adversaire, lorsque deux nouveaux acteurs parurent sur la scène pour faire changer la face des choses. C'étaient deux hommes également aimés et respectés à Bordeaux : l'un d'eux, Morand, était médecin; quoique jeune, son talent et sa philanthropie l'avaient déjà rendu célèbre; l'autre était l'abbé Perrin, ecclésiastique de trente ans, et qui, à peine sorti du séminaire, se faisait remarquer par sa douce piété, sa charité évangélique et sa tolérance éclairée. A l'aspect de ces deux jeunes hommes entourés de l'estime universelle, l'effervescence de la foule se calma, et lorsqu'ils se furent avancés vers Pereire et qu'après un salut amical, ils lui eurent cordialement serré la main, la phalange turbulente se retira avec respect et laissa les trois amis se livrer en paix à l'épanchement de leurs cœurs.

C'est qu'en effet une bonne et franche amitie liait ces trois âmes nobles et pures, si bien faites pour se comprendre. Chacun d'eux avait trente ans à peine, et tous trois, à force de raison et de travail, portaient l'empreinte de l'âge mûr. Jacob-Rodrigues Pereire, né en Espague, et depuis peu établi à Bordeaux, se distinguait par son amour de l'étude, par ses connaissances acquises dans les sciences exactes et par les essais qu'il avait tentés avec le zèle le plus soutenu et la plus admirable patience comme iustituteur de sourds-muets, Morand, descendant d'une famille protestante, chassé des Cévennes lors des croisades sanguinaires de Louis XIV contre les Huguenots, avait hérité des idées religieuses de ses ancêtres, de cette austérité de mœurs et de cette sévérité de principes qui faisaient le caractère distinctif des protestants du Midi. Son esprit ascétique voguait sans cesse dans les sphères infinies de l'idéal, et, quand

ses travaux le ramenaient à la vie réelle, il éprouvait le besoin de retremper dans une sainte amitié son âme froissée et mécontente. L'abbé Perrin, toujours bon, calme et résigné, tempérait par ses paternelles observations la fougue de ses deux camarades; il se contentait de rêver dans sa cellule et au pied des autels ; mais auprès des pauvres, auprès de ceux qui souffraient et surtout auprès de ses amis, il était l'homme sage, raisonnable par excellence; et, si l'on n'eût connu la bonté angélique de son cœur, on aurait dit à l'entendre que, malgré son air bonhomme, il prenait un malin plaisir à désillusionner ses amis, à les éveiller au milieu de leurs beaux rêves et à les ramener sans cesse des hauteurs de leur imagination au terre à terre de la réalité.

Morand et Perrin grondèrent doucement Pereire de son imprudence à affronter tout un groupe de jeunes gens; mais ce dernier leur répondit avec exaltation : « Que voulez-vous, mes bons amis, je ne suis pas maître de moi quand je vois martyriser un sourd-muet. Ces pauvres créatures ne sont-elles pas assez malheureuses sans servir encore de jouets à des cœurs desséchés? Quoi! elles n'ont jamais entendu la voix d'une mère pénétrer jusqu'à leur cœur! pour elles le vallon est sans écho, le tonnerre sans voix! pour elles point de doux murmures de ruisseau, pas de bruissement de la feuille qu'agite le vent! pour elles pas de cri d'adieu jeté à l'ami qui s'éloigne! pas de paroles tremblantes de joie adressées à la fiancée qui rougit en les entendant Oh! les infortunées créatures Dieu les a-t-elle jetées dans ce monde pour que, répudiées par l'humanité, elles y trainent leur éternelle misère ! Non. non ! ces pauvres êtres ont des idées, car l'idée est la conscience d'une sensation, et l'homme pense sa parole avant de parler sa pensée; ce dont ils ont besoin c'est qu'on leur donne le moyen d'exprimer leurs sensations. Citoyens de la nature, les sourds-muets doivent participer à la langue universelle, et c'est à découvrir ce profond mystère que tendent mes efforts. Ils ne *peuvent* pas entendre. ils ne

savent pas parler voilà la position de ces malheureux : mais ils peuvent voir la lumière, la physionomie et les mouvements; ils exprimeront donc leurs pensées par des gestes, ils décriront leurs sensations par des signes. J'irai plus loin encore, je les ferai parler, car la surdité n'empêche pas le jeu de l'instrument vocal : c'est un trésor qu'ils possèdent en l'ignorant, il faut le leur faire connaître et leur apprendre à en user. J'entreprends, je le sais, un duel terrible contre la routine et le préjugé, mais j'ai pour moi la nature et la raison. Honte aux niais qui m'entourent et qui se rient de mes projets parce qu'ils ne les comprennent pas! Qu'ils m'appellent juif aujourd'hui pourvu que demain ils rendent justice à mes succès ! Qu'importe que je sois comme l'algue des mers, que les vagues, au gré de leur caprice, déposent sur le rivage, s'il y doit féconder la terre ! Pays ingrat ! méprise-moi, dédaigne-moi, mais laisse-moi réussir ! et alors tu te glorifieras de moi : car les vrais savants sont comme le soleil, ils ne se lèvent pas pour un peuple, leur mission est d'éclairer l'humanité tout entière !.... »

En parlant ainsi, les traits de Pereire s'étaient illuminés, son regard brillait d'un saint enthousiasme, et ses accents énergiques retentirent comme une voix divine dans le cœur de ses amis, qui, les larmes aux yeux et le cœur transporté, se jetèrent dans ses bras. « Courage, lui dit Morand d'un air prophétique, marche avec fermeté dans la voie que tu t'es ouverte; ne crains rien, l'avenir t'appartient! — Que Dieu te protége! s'écria l'abbé Perrin avec effusion, tu auras bien à souffrir, mais nous partagerons tes douleurs pour en diminuer le poids, et chaque jour la première prière que j'élèverai au ciel sera pour toi. »

II

LE SUCCÈS

Durant de longues années, Jacob-Rodrigues Pereire contiuua ses études et ses succès avec un zèle toujours

croissant. Il se mit à voyager, et obtint d'être chargé à la Rochelle de l'éducation du fils de D'azy d'Etavigny, directeur des fermes de cette ville. Ce jeune homme était sourd-muet de naissance, et cependant Pereire parvint à lui donner les plus importantes notions des connaissances humaines. L'admiration générale fut excitée au plus haut point, quand on vit ce sourd-muet écrire, dessiner, calculer, et surtout quand on l'entendit lire à haute voix d'une manière assez intelligible. Cette cure fit grand bruit, on en parla à Paris, où Pereire fut amené par la famille d'Etavigny. Le savant Lacondamine présenta à l'Académie des sciences Pereire et son élève, et la docte assemblée admira le jeune sourd-muet et prodigua les plus grands éloges à son professeur. Buffon serra vivement les mains de Pereire, et lui donna un brevet d'immortalité en lui disant : « Vous serez compté parmi les bienfaiteurs de l'humanité. » Pendant quelque temps il ne fut bruit que de l'instituteur des sourds-muets, on en parla à la ville et à la cour, et Louis XV, s'étant fait présenter cet élève extraordinaire, et l'ayant questionné par signes et par écrit sur l'histoire naturelle, la géographie et l'arithmétique, en fut si ravi, qu'il combla son professeur de présents et qu'il lui accorda une pension sur sa cassette. Il n'en fallut pas davantage pour que Pereire devint à la mode, et bientôt sa faveur parvint à son apogée.

Dans sa prospérité, il n'oublia pas ses amis, et il s'empressa de les faire venir auprès de lui; grâce à sa protection, l'abbé Perrin fut nommé à une cure à Paris, et Morand fut attaché comme médecin à l'un des premiers hospices de la capitale. Perrin, toujours calme et bon, était encore devenu plus patient et plus charitable qu'autrefois. Au contraire, l'âge avait rendu Morand plus austère et plus sombre; des malheurs domestiques l'avaient accablé, et c'est dans les sévères pratiques de la religion protestante qu'il avait cherché des consolations. Il était placé à la tête d'une communauté secrète de la nouvelle église, et son esprit inquiet

et triste ayant influé sur son cœur, il était devenu sans le savoir dur et intolérant. Il accepta cependant l'offre qui lui fut faite de venir à Paris, parce qu'en mourant, sa femme lui avait laissé un fils sourd et muet, et qu'il comptait en confier l'éducation à Péreire.

Nos trois amis se revirent avec une joie qui avait quelque chose de triste; car l'âge avait laissé sur eux sa fatale empreinte, et la douleur avait tari en leur âme la source des belles illusions qu'ils avaient partagées jadis. Ils vécurent longtemps unis, et cependant, il y avait quelque chose de froid et de contraint dans la manière d'être de Morand vis-à-vis de Pereire. Ses idées religieuses, son titre de pasteur et sa vie ascétique, tout enfin semblait devoir l'éloigner de la société intime d'un juif. Malgré lui un lien puissant vint le rattacher à Pereire, qui se chargea de l'éducation de son fils. C'est Théodore que se nommait ce jeune garçon tout rose et tout blond; ses yeux pétillaient d'esprit, et tous ses mouvements étaient empreints d'une vivacité enfantine en même temps que les plis de son front pur et blanc comme un jeune lis montraient que la réflexion occupait déjà cette jeune intelligence. Péreire s'attacha à cet enfant, il l'initia à l'éducation première, et de son côté Théodore s'éprit de la plus vive amitié pour son précepteur. C'était merveille de voir comme le jeune sourd-muet et son instituteur s'entendaient; soit que Péreire se servît d'un alphabet manuel, soit qu'il se fît comprendre par signes, soit qu'il remuât seulement les lèvres, le petit Théodore comprenait avec la rapidité de l'éclair, saisissait la leçon la plus difficile et conversait lui-même avec une souplesse et une aisance qui faisaient l'admiration de tous ceux qui le voyaient.

Péreire voulut remplir avec la plus scrupuleuse conscience son devoir d'instituteur, et connaissant le rigorisme des opinions religieuses de Morand, il éleva Théodore dans la croyance protestante.

Tant de dévouement finit par triompher en partie des préjugés de Morand, et, comme pasteur, il devint plus

juste et plus tolérant; mais, comme père, les angoisses les plus douloureuses lui furent imposées : car Théodore le regardait comme un étranger, il restait froid en sa présence, il en avait peur, tandis qu'il se jetait avec joie dans les bras de Péreire aussitôt qu'il l'apercevait, et il n'était heureux qu'auprès de lui.

L'abbé Perrin venait souvent voir ses amis; il continuait à Paris sa vie de Bordeaux : il faisait du bien, et pour se reposer, il priait; c'est ainsi qu'il arrivait au contentement de soi-même, cette pierre philosophale du cœur.

Péreire devint le chef de la Communauté israélite de Paris, il exploita sa faveur pour être utile à ses coreligionnaires; il fut nommé interprète du roi, et ses succés lui imposèrent de nouveaux travaux: c'est ainsi qu'en gravissant les échelons de la science, il descendit ceux de la vie.

III

LA MORT

Le 15 septembre 1780, au matin, la vieille gouvernante de Péreire s'en alla en toute hâte chercher le docteur Morand et l'abbé Perrin. Son maître s'était trouvè subitement indisposé, il avait passé une mauvaise nuit, et le médecin du quartier avait déclaré que le malade ne passerait pas la journée. Bientôt ils se trouvèrent auprés du lit du moribond, et une conversation grave et touchante s'était engagée entre les trois amis. « Je vais mourir, je le sens, disait Pereire; mais, du moins, j'emporte la satisfaction d'avoir fait quelque bien à l'humanité, et l'espoir de vous revoir en un monde meilleur : car, à côté du dogme consolant de l'immortalité de l'âme proclamé par la religion à laquelle j'appartiens, se trouve ce principe, d'une divine tolérance, qui admet tous les hommes, sans exception de croyance, à la béatitude d'une vie future. » Et,

comme Morand et Pérrin pleuraient, Pereire se leva sur son séant, et dit : « Adieu, mes bons amis, je vous recommande mes correligionnaires, les fils d'Israël ; hâtez, par vos exhortations, le jour de leur émancipation. Merci, mille fois merci, pour le secours que vous m'avez prêté, en me permettant de m'appuyer sur vos bras pour traverser le chemin de la vie. Courage, mes bons amis, nous nous reverrous dans un autre monde, car Dieu est trop bon pour séparer là-haut ce qui était si bien uni ici-bas ! »

Ayant dit, le vertueux savant retomba sans force sur son lit mortuaire; l'agonie commença, et, à ce moment, les délégués de la Communauté juive, précédés de leur rabbin, furent admis dans la chambre, et ils récitèrent ce chant simple et grave qui accompagne, chez les fils d'Israël, la prière des agonisants. On vit alors un spectacle admirable : pendant que le rabbin à la barbe vénérable, debout au chevet du lit, psalmodiait en hébreu un saint cantique, le prêtre catholique et le pasteur protestant, à genoux, répétaient la prière de l'Eglise chrétienne, de sorte qu'en mourant, le digne instituteur des sourds-muets put confondre les chants de la terre avec les accords du ciel ; la voix de ses amis se mêla pour lui au chœur des archanges, et, grâce à cette méprise, le passage de la vie à la mort lui fut dissimulé...

Ce jour-là, le pauvre Théodore fut inquiet et malheureux, car il savait son instituteur malade, et on lui avait défendu d'aller le voir. Quand on le conduisit rendre les derniers devoirs à son second père, il ne comprit pas d'abord cette épouvantable idée d'une séparation éternelle; mais bientôt son malheur lui apparut dans toute sa nudité, et il fut désespéré en songeant qu'il ne verrait plus son bon instituteur, et qu'il ne resterait seul au monde !... Car, qui le comprendra désormais? qui achèvera son éducation?.... Tandis qu'au champ du repos, l'éloge funèbre du défunt est prononcé successivement par le rabbin, l'abbé Perrin et le docteur Morand, le pauvre Théodore, le visage inondé de larmes, les yeux

inquiets. et tout sanglotant, tantôt lève la tête au ciel, et tantôt la laisse retomber comme l'étamine de la fleur retombe sur son calice; on voit qu'il suffoque, que les organes de sa vie se détendent. et lorsque la terre rejetée dans la fosse répond par un cri sourd en retombant sur le cercueil sonore, un cri déchirant se fait entendre Théodore a murmuré: « Attends-moi ! » et, sur la tombe de son instituteur: le pauvre enfant, que rien ne rattache plus à ce monde, est tombé sans vie....

Longtemps après, au modeste cimetière que les Israélites de Paris possédaient à la Villette, et qui avait été acheté par Pereire, syndic de leur Communauté, on voyait souvent à la brune deux vieillards, marchant péniblement et se soutenant mutuellement, venir s'agenouiller devant un simple mausolée sur lequel étaient écrits ces mots; «Ci-gît Jacob-Rodigues Péreire, le premier instituteur des Sourds-muets en France. C'étaient le prêtre catholique et le pasteur protestant qui venaient prier pour le repos de l'âme du savant Israélite qui avait été leur émule et leur ami; et, plus calmes après avoir rempli ce pieux devoir, ils s'en allaient lentement, laissant, voir des larmes dans les profonds rides de leur visage, et tous deux, pour se consoler, ils disaient avec confiance; « Dieu est trop bon pour séparer la-haut ce qui était si bien uni ici-bas ! »

CHRONIQUE

Asiles pour les sourds-muets. — L'*Impartial de l'Est* du 28 juin dernier nous donnait un article de M. Camille Holveck, sourd-muet, membre de l'association fraternelle des sourds-muets de l'Est, sur la

nécessité de créer des asiles en faveur des sourds-muets infirmes; nous retrouvons cet entre-filet dans la *Gazette des sourds-muets* du 15 août dernier. Nous ne pouvons qu'être de l'avis de M. Holveck, nous lui ferons remarquer cependant qu'il existe déjà des asiles de cette nature, à l'institution de Bourg-la-Reine, à Lyon, à Bordeaux pour les sourdes-muettes et à l'Institution de Saint-Etienne pour les sourds-muets. Nous serions reconnaissants à ceux de nos confrères qui pourraient nous donner quelque renseignement sur ce sujet important.

* *
*

Artistes sourds-muets. — La *Gazette des sourds-muets* nous annonce que « l'État vient de commander au sourd-muet Joseph Tronc, la reproduction du portrait de Pierre le Grand de Russie qui se trouve au musée de Versailles. Ce travail est exécuté pour l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg ». M. Tronc est un ancien professeur de dessin à l'Institution nationale de Paris, il est également l'auteur d'un portrait de M. Vâisse qui vient d'être placé dans la Galerie historique de l'Institut de Paris.

*
* *

Huit artistes sourds-muets exposaient cette année dans nos deux salons annuels. Pour la peinture, aux Champs-Elysées : M. Chéron : *Mer sauvage à Belle-Ile.* — Un américain, M. Humphrey Moore : *Minstrels.* Au Champ de Mars, M. Armand Berton nous donne plusieurs toiles et pastels.

Pour la sculpture, nous trouvons aux Champs-Elysées, M. Paul Choppin : *La Marseillaise.* — *Seize ans.* M. Hennequin : *Buste de E. Trélat.* — M Douglas Tilden : un bronze, *Boxeur fatigué.*

Enfin dans la gravure : M. L. Lambert : *Barque de*

pêche fuyant un grain, la Vache blanche et M. Aug. Colas : *Clair de lune.*

*
* *

D'après la *Gazette des sourds-muets,* comme devant paraître en novembre prochain : *Almanach des sourds-muets pour 1892.* Prix : 0 fr. 50 et par la poste 0 fr 65 (s'adresser à M. H. Remy, à Dounoux, Vosges).

*
* *

Institutions pour les sourds-muets arriérés. — Plusieurs de nos confrères nous ont fait l'honneur de nous demander s'il existait des institutions spéciales en France pour les sourds-muets arriérés. Nous ne connaissons que celle d'*Avignon* dirigée par notre excellent confrère M. l'abbé Grimaud. Nous prions ceux de nos lecteurs qui connaîtraient des écoles ou des maisons spéciales *d'éducation* pour les enfants arriérés, peu intelligents, idiots, etc. sourds-muets ou entendants de vouloir bien nous les faire connaître.

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

FRANCE

V. P. Don C.-M. B*, Chartreux, Currière autrefois et aujourd'hui,** In-8, 52 p, Currière, Imp, de l'Ecole des Sourds-Muets, 1890.

Aujourd'hui Currière, l'ancienne chartreuse du moyen âge, est devenue institution de sourds parlants c'est l'histoire très mouvementée, reconstituée à l'aide des documents les plus sûrs que nous donne aujourd'hui le V. P. Dom C.-M. B***.

Currière autrefois. — La charte de fondation de la Grande-Chartreuse (1084) mentionne la montagne de Currière, qui ne devint propriété du célèbre couvent que vers 1129. Sur la demande d'Amblard d'Entremont, qui mourut évêque de Saint-Jean de Maurienne, en 1308, une chartreuse spéciale fut fondée à Currière. On trouve encore sur le linteau d'une porte latérale de la vieille église, que cette pierre a été posée en août 1298. Le premier prieur fut, vers 1299, Siméon de Alanesco. Moins de cent ans après (1388), réduite à la misère, la chartreuse de Currière fut supprimée, devint une simple dépendance de la Maison-Mère, qui en fit son infirmerie. Nous trouvons dans cette brochure une vue de Currière vers l'an 1600, et la vue actuelle de l'établissement d'aujourd'hui.

Vers 1700 sauf la Chapelle, la Chartreuse de Currière fut démolie et le R. P. Dom Masson fit élever un grand bâtiment qui existe encore aujourd'hui. Depuis 1791, Currière était abandonné.

« Aujourd'hui, par la grâce de Dieu, la vie est revenue à Currière; ce ne sont plus de vieux moines, mais de jeunes enfants qu'abritent ces antiques murailles : et là où l'on apprit à se taire, le muet apprend à parler. »

Currière aujourd'hui. — L'auteur nous montre le sourd-muet rendu à la vie humaine, à la vie morale, par la méthode orale pure et indique en quelques pages les moyens employés pour le démutiser, puis pour terminer il reprend son rôle d'historien, terminons avec lui.

« La nouvelle école, nous dit-il, commença le 20 mars 1870, et fut d'abord confiée aux frères de la Sainte Famille de Belley, qui tiennent les classes de Saint-Laurent du Pont; en 1876, les sourds-muets au nombre de 36 montèrent à Currière, et on leur donna pour maîtres les frères du Sacré-Cœur du Puy, remplacés en 1877 par les Frères de Saint-Gabriel, de Saint-Laurent sur Sèvres

— Jadis la Grande-Chartreuse élevait à la Correrie douze enfants pauvres à qui l'on apprenait un métier, aujourd'hui, cette bonne œuvre des siècles passés continue, mais elle a pris une grande extension, car ce ne sont plus douze enfants, mais 50 sourds-muets que la Grande-Chartreuse entretient complétement (*) et qui, après sept années, quittent l'école sachant lire écrire, chiffrer et parler, connaissant presque tous un métier, et ce qui est plus indispensable encore et meilleur, connaissant leurs devoirs d'homme et de Chrétien»

Ad. B

ALLEMAGNE

Das Stottern. Eine Psychose. Le Bégaiement, Par Rudolf Denhardt, directeur de l'institution des bégnes à Eisenach. Leipzig chez E. Keil successeur. 1890,

L'auteur de cet ouvrage bien connu par les résultats obtenus sur un grand nombre de personnes qui ont bégayé à un très haut degré vient de publier un travail sur le bègaiement qui mérite d'autant plus notre attention qu'il base sa thèorie sur une expérience de 21 ans faite sur plus de 2.000 personnes.

Monsieur Denhardt traite en quatre chapitres tout ce qui concerne ce mal dont tant de personnes sont atteintes

Au chapitre premier, il donne un aperçu historique fort intéressant depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. —

Le chapitre II contient la pathologie et l'actiologie du bégaiement. Le savant auteur traite dans ce chapitre du bégaiement en général; de la facon dont-il se manifeste des moyens que le bégue emploie pour éviter les

---

(1) Consulter également la notice publiée sur l'Institution de Currière, par le F. Paul, dans la *Revue francaise.*

difficultés que la prononciation lui cause les circonstances qui peuvent influer sur le mal; l'hérédité le manque d'autres causes prédisposantes; l'âge où le bégaiement commence; la façon dont il se produit; ce que c'est que le bêgaiement ? Critique des points de vue d'autres auteurs; le bégaiement produit par l'imagination de ne pas pouvoir parler et la manière dont cette idée se produit. L'influence morale du bégaiement sur les personnes atteintes du mal

Chapitre III Historique du traitement, remêdes, opérations didactique. La méthode de E. Denhardt, père de l'auteur dans la guérison le bègaiement, des essais de guérir le mal par l'électricité et par la suggestion hypnotique. La méthode Gutzmann. Que peut-on et que faut-il exiger d'un professeur de bégue ? Essai de se guérir soi-même, Critique de la méthode didactique. Sur une thérapie rationnelle du bégaiement.

Chapitre IV Nombres des bégues des différents pays. —

L'ouvrage de Rudolf Denhardt est l'un des meilleurs qui existent sur le bégaiement et je le recommande à tous ceux qui s'intéressent à ce sujet.

*
* *

Kœler et Kruse. — Livre de lecture pour les classes moyennes des institutions des sourds-muets. Avec 21 gravures 1er volume (3me année scolaire). Schleswig, chez Bergas 1891.

Ce petit livre de 28 pages est le premier d'une série que se proposent de publier MM. Kœhler et Kruse, professeurs à l'Institution des Sourds-Muets à Schleswig, deux hommes expérimentés, qui prouvent par ce travail combien ils comprennent l'état intellectuel des Sourds-Muets qui entrent dans la troisième année scolaire. Voici le contenu du livre des quatre saisons, divisé en quatre parties :

Première partie : 1. La perce-neige. 2. Le dimanche. 3. Au mois d'avril. 4. Le travail au jardin. 5. Ce que

j'ai. 6. Le petit agneau. 7. La violette. 8. Le paysan au champ. 9. Au mois de mai. 10. Le nid d'oiseau. — 11. Le hanneton.

Seconde partie : 12. Le petit garçon à la ruche. 13. Devinez donc! 14. Jannet et le papillon. 15. Le foin. 16. L'homme au vivier. 17. Le bain. 18. Le mouton au pâturage. 19. La récolte. 20. La prière du soir. 21. La demande de pluie. 22. L'escargot et le petit garçon.

Partie troisième : 23. Le petit garçon et l'écureuil. 24. Le petit lièvre. 25. Notre empereur. 26. La foire. 27. La devinette. 28. Le cerf-volant. 29. La récolte de fruits. 30. Le petit sansonnet. 31. Le tournesol. 32. La petite souris. 33. La récolte des pommes de terre. 34. Le ramoneur.

Quatrième partie : 35. Les batteurs en grange. 36. La femme qui ramasse du bois. 27. L'accident sur la glace. 38. En hiver. — 39. Le jour de naissance du père. 40. A la poste. 41. Une lettre du père. 42. Le dîner. 43. Le cordonnier. 44. L'homme de neige. 45. L'enterrement. 46. L'homme à l'orgue de Barbarie. Tous ces petits morceaux de lecture sont d'une grande simplicité, conformes à l'intelligence des Sourds-Muets qui commencent leur troisième année scolaire; le langage est simple, clair et naturel. Je ne peux que recommander le travail de MM. Kœhler et Kruse, et j'espère qu'il trouvera un traducteur parmi les professeurs français de Sourds-Muets.

*
* *

Hemmes, W. Directeur à Bensheim (Hesse). Bensheim chez Ehrhard et Cie, Livre de Religion pour les sourds-muets catholiques. Deuxième édition, complètement refaite. Avec l'approbation de l'évêque de Mayence 1891.

Au n° 6 de la 4me année de la *Revue française*, j'avais rendu compte de ce petit ouvrage en le recommandant fortement à mes confrères français, convaincu que le travail de M. Hemmes serait d'une grande utilité pour

nos pauvres Sourds-Muets, mais je n'osais pas espérer qu'une seconde édition serait déjà nécessaire dans un espace de temps si court. Ce fait est le plus grand éloge qu'on puisse faire du livre de M. Hemmes. Son ouvrage fut, vu son utilité pratique, accueilli partout avec le plus grand empressement. Je trouve la nouvelle édition encore plus simple, plus facile à comprendre et plus à la portée des Sourds-Muets que la première ; je crois donc devoir attirer plus particulièrement l'attention des professeurs français sur cet excellent livre.

Renz-Stuttgart

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Un Sourd-muet en Cour d'Assises. — Nous trouvons dans le Figaro du 20 Décembre 1891, le compte-rendu du procès suivant :

La cour d'assises de la Loire a présenté, cette semaine, un bien singulier spectacle: sourd-muet l'accusé, et sourds-muets les principaux témoins. L'interrogatoire et les dépositions ont été remplacés par une mimique vive et animée.

Il s'agissait d'un crime encore mystérieux qui a donné bien du mal à la police de Saint-Etienne : l'assassinat d'une vieille rentière de la rue des Gris, Mme Dupeaud, âgée de quatre-vingt-un ans, étranglée dans dans son lit pendant la nuit du 31 décembre 1890 au 1er janvier 1891.

On commença par arrêter son fils. M. Dupeaud, conseiller municipal de Saint-Etienne. dont l'innocence fut reconnue après un mois de détention préventive ! Puis la police mit la main sur un nommé Sabot, qui se suicida dans sa prison en désignant comme l'assassin probable un certain Sarlin, lequel, pris de peur, s'enfuit au Brésil.

Après avoir acquis la certitude que ni M. Dupeaud, ni l'infortuné Sabot, ni le fugitif Sarlin n'étaient pour

rien dans le crime, la justice crut avoir découvert le coupable dans la personne d'un locataire de la maison, un sourd-muet nommé Meyret, qui avait disparu peu de jours après l'assassinat.

Neyret fut arrêté dans la Haute-Savoie, où il vendait des chansons sous le nom d'un certain Cattalado, sourd-muet comme lui, et dont il avait acheté les papiers pour 10 francs.

Le Parquet avait-il eu, cette fois, la main plus heureuse? Il l'a cru, et, pour tout dire, ce n'était pas seulement la disparition du sourd-muet qui pouvait sembler étrange. D'autres présomptions, sinon des preuves, furent bientôt relevées à la charge de Neyret.

Sans argent la veille de l'assassinat, et dans l'impossibilité de payer son terme, s'élevant à la modique somme de 10 francs, Neyret avait été vu, quelques heures après le crime changeant des pièces de 20 francs dans un café de Saint-Etienne. Les jours suivants, il fit le tour des mauvais lieux de la ville, offrant du champagne à la ronde, et régalant généreusement cinq ou six sourds-muets de ses amis.

Enfin, il avait mimé à un de ces camarades, avant même que le crime eût été constaté, toute la scène de l'assassinat.

Ce qui était plus grave encore, c'était la découverte, près de l'armoire de Mme Dupeaud, d'un ciseau à froid ayant servi à fracturer les meubles, et qui provenait d'une atelier où Neyret avait récemment travaillé.

Condamné déjà cinq fois pour vol, sournois violent, vindicatif, et fréquentant assidûment les maisons mal famées, — c'est en ces termes que le dépeint l'acte d'accusation, — Neyret était parfaitement capable d'avoir commis l'assassinat, mais, effrayés probablement par la succession d'erreurs judiciaires qui avaient marqué les premières phases de l'instruction, les jurés ont reculé devant un verdict de condamnation.

L'audience avait été, d'ailleurs, des plus difficiles à suivre; mis en présence d'un interpréte sourd-muet, le

frère Onfroy, Neyret avait prétendu ne point comprendre son langage. On avait remplacé l'interprète sans plus de succès et. en désespoir de cause. le président avait dû recoorir à des interrogations écrites, auxquelles Neyret avait soin de ne jamais répondre que par des phrases sans suite, en stimulant l'imbécilité :

« D. — Le ciseau à froid appartient bien à votre ancien patron, un papetier, M. Bichet? lui demande M. le président Rigot. — R. M. Bichet bavarde toujours comme une grande bouche de baleine.

« D. Des témoins le reconnaissent positivement. — R. Les témoins font des grimaces.

« D. Eh bien! nous allons les entendre. — R. Si vous voulez, je leur permets de venir vous voir.

« D. — Pourquoi cachiez-vous votre argent après le crime? Vous étiez entre sourds-muets, entre amis! — R. Je n'avais pas peur des sourds-muets, j'avais peur des parlants.

« D. — Les sourds-muets aussi vous accusent. — R. Vous savez bien que les sourds-muets sont menteurs. »

Ainsi, pendant quatre audiences, la cinquième ayant été réservée aux plaidoiries, après lesquelles Neyret a appris avec allégresse que le jury venait de l'acquitter.

*
* *

A l'occasion du **179e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée,** *l'Association amicale des sourds-muets* nous adresse les circulaires suivantes,

Paris, le 10 novembre 1891.

Madame et Monsieur,

Le 179e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée sera célébré en un banquet qui aura lieu le dimanche 29 courant, à six heures du soir, dans les salons du restaurant du grand Véfour, au Palais-Royal, 17, rue Beaujolais, sous la présidence d'honneur de

M. le docteur Warring-Wilkinson, M. A., LH. D., directeur de l'Institution de Sourds-Muets de Californie, et sous la présidence effective de M. *Douglas Tilden*, artiste statuaire.

Le banquet sera suivi d'une représentation funambulesque organisée par le Comité des Sourds-muets Mimes.

Selon l'usage, une messe en actions de grâce sera dite, à neuf heures du matin, dans la chapelle de la Sainte Vierge, à l'église Saint-Roch, où reposent les cendres de ce bienfaiteur de l'humanité.

Nous espérons, Madame et Monsieur, que vous voudrez bien vous joindre à nous, non seulement pour témoigner votre reconnaissance envers le grand citoyen qui nous a faits ce que nous sommes, mais aussi pour affirmer votre désir d'unir toutes les bonnes volontés et tous les dévouements du monde silencieux qui convergent vers un même but : notre bonheur et notre dignité ici-bas.

Nous osons croire que vous nous amènerez vos amis entendants qui s'intéressent au sort des Sourds-Muets.

Comptant que vous saurez nous envoyer le plus tôt possible votre adhésion, nous vous prions, Madame et Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments dévoués.

Les Commissaires organisateurs du banquet :

HENRI GAILLARD, 4, rue des Pyramides; FERNAND HAMAR, 108, rue Vieille-du-Temple; MONTILLIÉ, 16, boulevard boulevard Saint-Marcel ; CH. SCHLICK, 8, rue Guilhem; GASTON DESBORDES, 3, place de la Sorbonne; NESTOR VARVÉRIS, 9, rue Campagne-Première ; JACOB ALEXANDER, 9, rue Campagne-Première.

Le prix de la souscription personnelle est fixé à 7 fr. 50 (service compris).

Pour les Sourds-Muets de la banlieue, rendez-vous, à partir de deux heures, à la Brasserie Muller, 36, rue de Richelieu.

Paris, le 22 novembre 1891.

Madame et Monsieur,

D'après les adhésions que nous recevons, le Banquet du 29 novembre promet d'avoir un éclat particulier.

Aussi, afin d'assurer le service d'ordre et d'éviter les malentendus, nous croyons-nous tenus à vous donner quelques renseignements sur l'organisation du Banquet.

Dès six heures, dans le salon de réception, tous les convives seront présentés au Présidents par M. Ernest Dusuzeau, officier d'Académie, vice-président de l'Association.

A sept heures précises, les convives et leurs dames se rendront en corps dans la salle du Banquet.

Les noms des personnes qui mimeront des discours ou des toasts seront indiqués sur les menus.

Après le dessert, on passera dans les salons pour prendre le café.

Au bout de quelques instants, tout sera prêt pour la Représentation funambulesque et l'on reviendra s'installer dans la salle du Banquet.

Les personnes qui, à la fin du Banquet se présenteraient pour assister à la représentation théâtrale, ne seront pas admises. Une exception ne sera faite qu'en faveur de la Presse et des invités spéciaux du *Comité des Sourds-Muets Mimes.*

Telles sont, Madame et Monsieur, les dernières dispositions prises. Nous comptons qu'elles auront votre approbation.

Et pour la mériter davantage encore, nous ferons tout notre possible pour veiller aux multiples détails du service.

Veuillez agréer, Madame et Monsieur, l'assurance de nos sentiments dévoués.

LES COMMISSAIRES ORGANISATEURS DU BANQUET

Paris — Imp. Ve BÉLANGER 225, Rue Saint-Jacques, 198

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
7me année. Nos 10 et 11 Janvier Février 1892.

L'ABBÉ Jean FERRAND

Chanoine de Chartres

(1731 — 14 décembre 1815) —

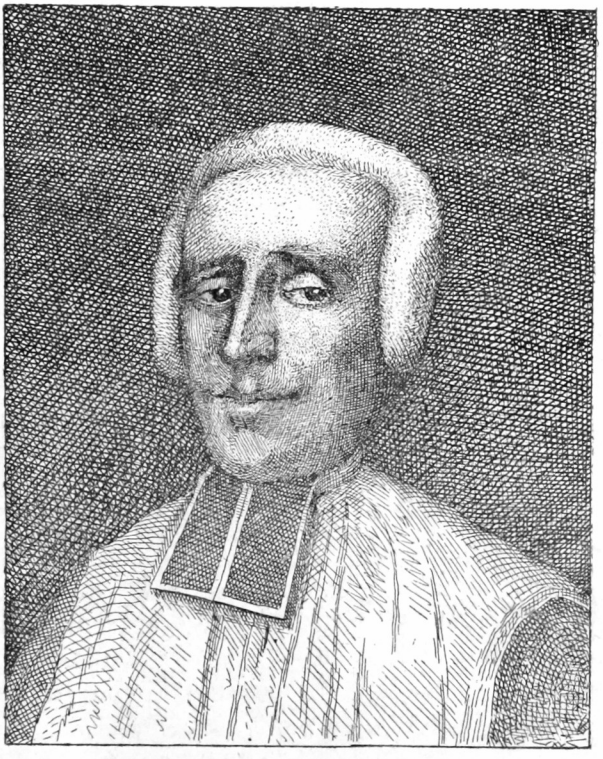

Portrait dessiné et gravé par Jules Annedouche d'après un portrait du temps retrouvé par le Dr J. A. A. Rattel — et appartenant à la Congrégation des filles de la Providence.

UN INSTITUTEUR DE SOURDS-MUETS INCONNU

L'Abbé Ferrand

III

Par une coïncîdence curieuse, les méthodes dont nous nous occupons furent composées vers la même époque par deux hommes qui, vraisemblablement, ne s'étaient jamais vus. C'est, en effet, le hasard de sa destinée, semble-t-il, plutôt qu'un plan longuement prémédité, qui fit de l'abbé Ferrand un instituteur de sourds-muets; aussi ne le voyons-nous nulle part en relation avec les hommes qui, de son temps, s'occupèrent comme lui de cette grande œuvre. J'ai en ce moment sous les yeux, écrits de la main même de l'abbé de l'Epée, les noms de ses élèves (1); celui de l'abbé Ferrand ne s'y trouve

---

(1) Voici cette liste :

L'abbé Stork, à Vienne, en Autriche.
L'abbé Dumouriez, au Mans.
L'abbé Hubi, à Rouen.
Melle Blain, à Angers.
L'abbé Muller, à Mayence.
L'abbé Sylvestre, á Rome.
L'abbé Sicard, à Bordeaux.
M. D'Angulo, en Espagne.
M. Hulric, en Suisse.
M. Guillot (*sic*) en Hollande. — (lire Guyot).
L'abbé Salvan, en Auvergne.
L'abbé Michel, dans les États de Sardaigne.

Cette liste montre l'effort que l'abbé de l'Épée a fait pour vulgariser et répandre les idées sur l'enseignement des sourds-muets. Elle constitue aussi une indication précieuse pour des recherches que nous ferons les élèves de l'abbé de l'Épée, qui tous ne sont pas arrivés à être connus dans leurs œuvres

point. Si d'ailleurs l'abbé de l'Epée avait pu connaître l'ouvrage de l'abbé Ferrand, comment admettre qu'il ne s'en fût pas servi pour perfectionner le sien?

Cetie circonstance donne plus d'intérêt à la comparaison des deux méthodes, sans compter, ce qui ne paraîtra peut-être pas à dédaigner dans un temps où l'on a « la fureur de l'inédit », que ni l'un ni l'autre jusqn'ici n'ont encore été publiés.

Nous n'avons pas la prétention, pour mille bonnes raisons, de donner ici les ouvrages dans leur intégrité; il nous suffira de prendre un certain nombre de mots avec l'interprétation qu'en donnent et l'abbé Ferrand et l'abbé de l'Epée. (*)

Abbaye. *Abbé Ferrand. s* : (1) voile jusqu'au front, *s* : croix pectorale, *s* : maison et assemblage.

Abbé de l'Epée. Maison de religieux ou de religieuses, gouvernée par un abbé ou une abbesse. On en donne des exemples.

Académie. *F.* — *s* : lieu, *s* : assemblage, *s* : hommes très savants.

L'E. — Assemblée de savants.

Accoutumer (s,) *F.* — *s*: écrire d'abord lentement et avec difficulté, ensuite avec moins de peine, enfin très facilement avec le geste que cela n'embarrasse plus.

L'E. — Faire souvent une chose, on la fait ensuite plus facilement et sans peine.

---

(1) *s.* — Signifie faire le signe de.

F. — Abréviation de l'abbé Ferrand. — *L'E.* — Abréviation de l'abbé de l'Épée.

Admettre. *F.*—Les deux mains ouvertes qu'on fait passer de droite à gauche avec un air gracieux.

L'E. —Recevoir quelqu'un dans sa compagnie ou à sa table.

Adolescence. *F.* — *s* : âge en élevant peu à peu la main, *s* : depuis 14 ans jusqu'à 25, *s* : fringant, en agitant les mains à ses côtés avec vitesse.

L'E. — L'âge depuis 14 jusqu'à 25 ans.

Affecter. *F.* — *s* : parler, prendre du tabac, marcher sur les pointes des pieds avec affectation comme un petit maître, mettre les mains derrière le dos avec un air de prétention.

L'E. — Agir d'une manière singulière, il signifie aussi faire une fâcheuse impression dans le corps, ou sur l'esprit, ou sur le cœur.

Agile *F.* —Les bras et les jambes dégagées, *s* : courir et sauter facilement.

L'E. —Celui qui se remue d'une manière facile et légère.

Agréable. *F.* — *s* : esprit, cœur bon; *s* : passer la main sur le menton en regardant la personne pour lui dire qu'elle plaît.

L'E. —Ce qui plaît.

Allégresse. *F.*— *s* : sauter bien fort en se frottant les mains avec joie

L'E. --Joie publique.

Ambassadeur. *F.* —*s* : roi qui donne des lettres avec un cachet à quelqu'un; celui-ci part pour le lointain, parle à la nation, écoute, et vient en saluant le roi porter la réponse.

L'E. —Celui qui est envoyé par son souverain à un autre souverain pour lui expliquer ses volontés.

Apoplexie. *F. s:* — 1° montrer un air vif, 2° tout à coup comme un état de mort, accompagné cependant de ronflement et difficulté de respirer.

L'E.— Maladie qui prive tout le corps de mouvement et de sentiment.

Appétit. *F.*— *s* : commencer à manger d'un air très indifférent, ensuite agiter légèrement et avec promptitude les doigts devant la bouche pour montrer que l'appétit vient.

L'E.— Désir de manger.

Arrêter. *F.*—*s* : d'un cocher qui arrête ses chevaux par les rênes; ou bien des deux mains on fait le *s* : d'aller vite et l'on s'arrête tout à coup.

L'E. —Empêcher d'avancer ou de dire.

Avocat. *F.* —*s* : grande robe, la chausse, les cheveux longs; *s* : plaider.

L'E.— Les avocats plaident au parlement;

Barbare. *F.* —*s* : peuple éloigné; s : air sauvage et grossier. 2° sens, cœur bon pas, *s* : cruel, qui se peint dans les yeux et l'extérieur.

L'E.— Cruel.

Bien. *F.*— *s* : porter l'index et le doigt du milieu de la main droite à la bouche, faisant avec les lèvres le signe naturel d'une bonne chose. — *Subs.* ou *adv.* selon le cas.

L'E.— Tout ce qui est bon en soi-même. bien est aussi un adverbe comme dans cet exemple : Cela est bien fait;

Bourreau. *F.*—*s* : traîner quelqu'un la corde au col, le prendre, lui rompre les jambes.

L'E.—Celui qui fait mourir les criminels.

Cachot. *F.* — *s* : criminel, mains liées, fers aux pieds; *s* : ouvrir une porte au-dessous du rez-de-chaussée ; *s* : noir et fermer à doubles tours.

L'E. — C'est une prison obscure où l'on met les criminels.

Calmer. *F.*— Représenter avec les mains étendues à côté l'une de l'autre, à la même hauteur, l'agitation des flots dans une tempête, et par gradation une agitation moindre, encore une moindre, et montrer que les eaux sont tranquilles et de niveau ; *au fig.* : cœur.

L'E. —Après le vent, les flots de la mer se calment. On dit, au figuré, calmer la colére.

Chaleur. F.— *s* : montrer le soleil, *s* : s'essuyer le front, *subs. féminin.*

L'E.— Signe naturel.

Chemin. F. — *s* : avancer devant soi, comme pour tracer un chemin, les deux mains ouvertes à une certaine distance; *voie*, même *s* : mais plus rapproché. *Sentier*, même *s* : mais encore plus petit et qui va en zigzag.

L'E.— Endroit où chacun a la liberté de passer.

Se confesser. F. — *s* : mains jointes, extérieur modeste; *s* : péché, soupir.

L'E.— On fait le signe de ce qui se passe dans le confessionnal, où on dit ses péchés au travers d'une petite grille.

Conserver. F. — *s* : tenir dans la main gauche appuyée contre la poitrine quelque chose qu'on est bien aise d'avoir, et porter la main droite dessus pour marquer qu'on ne veut pas s'en dessaisir.

L'E.— Avoir soin d'une chose pour qu'elle ne se perde pas ou qu'elle ne se gâte pas.

Dépit. F. — *s* : mouvement de colère passager en frappant du pied par impatience.

Se dèpiter. *L'E.*— Se mettre en colère, se fâcher, ou parce qu'on ne réussit pas, ou contre quelqu'un qui ne dit que de mauvaises raisons.

Dérober. F. — *s* : regarder de tous côtés pour voir si on est aperçu, couvrir la main droite de la main gauche, et puis prendre.

L'E.— Enlever en cachette.

Détester. F. — *s* : mettre les mains sur son front et les retourner avec vivacité comme pour repousser l'objet qu'on déteste et en même temps détourner la tête avec un air qui exprime ce sentiment.

L'E.— Avoir en horreur.

Embraser. F. — *s* : feu ça et là. montrer le brasier ardent, puis la main à la joue pour reprèsenter le rouge et l'ardeur.

L'E.— Mettre en feu.

Embonpoint. E. — *s* : gros ventre, joues à pleines mains.

L'E. — L'état où se trouve quelqu'un qui est en bonne santé et un peu gras.

Empoisonner. F. — *s* : mêler quelque chose dans un verre en cachette avec un air de méchanceté, *s* : boire *s* : douleur d'estomac, et s : mourir.

L'E. — Donner du poison à quelqu'un pour le faire mourir.

Enivrer. F.— *s* : boire, *s* : encore un coup, puis un autre puis, encore un autre, ne plus se tenir sur les jambes, «à moi muraille.»

L'E. — Rendre ivre. On ne peut plus se soutenir, on marche tout de travers.

Étourdi. F. *s :* agir avec précipitation, la tête en l'air *s* : réflexion pas.

L'E. Qui agit sans réflexion.

Eviter. F. *s :* — apercevoir quelqu'un, de l'index on montre qu'on ne veut pas en approcher. on s'éçarte subtilement en prenant une autre route et craignant d'être vu.

L'E. — Ne pas approcher: on évite un mauvais chemin.

Exclamation. F. *s* : — porter la main à la bouche les doigts réunis comme pour en faire sortir la voix ; *s* : l'élever bien haut en l'air avec l'air d'admiration ou de doulenr, suivant les circonstances,

L'E. — Le cri qu'on fait par admiration ou par indignation — Ah !

Faim. F *s* . — passer souvent les deux mains le long de l'estomac avec un signe de manger et l'air d'un homme qui a grand faim.

L'E : — besoin de manger, au figuré avidite.

Filleul. F. *s* ; — Enfant tenu entre les bras, *s* : prêtre, baptiser.

L'E. — Celui qu'on a tenu sur les fonts du baptême.

Fureur F. *s* : — Transport violent de colère et de rage en écumant, les yeux hors de la tête.

L'E. — Transport plein de colère.

Gibier. F *s* : -- Lièvre, bécassine, etc.... *s* . tirer dessus et mettre dans la gibecière,

L'E. — Ce qui a été pris à la chasse.

Goulu, F. *s* : prendre à droite et à gauche, mettre les morceaux les uns sur les autres, en prendre jusqu'à la gorge et fort vite.
L'E. qui mange beaucoup et fort vite

Fendre. F. — *s :* on fait entrer avec force le tranchant de la main droite entre les doigts de la main gauche qui s'écartent aussitôt pour peindre l'action.
L'E. — On fend du bois ave des coins. —

Fier. F. — *s* : regarder les autres par dessus l'épaule en remuant les lèvres avec un air dédaigneux.
L'E. : orgueilleux qui regarde les autres du haut de sa grandeur.

Fièvre. F. — *s* : tâter le poulx tic tac.
L'E. — : maladie il y en a plusieurs espèces, fiévreuse ce qui donne la fièvre.

Folie. F. — *s* : remuer les mains et les doigts devant le visage avec des yeux égarés et des grimaces qui annoncent que la tête n'y est plus.

Fol (fou). *L'E.* — Celui qui a perdu le sens; *folie* est le substantif.

Futur. F. — avancer devant soi directement la main droite.
L'E: — ce qui arrivera.

Géant F. — *s*: homme grand, grand, grand qu'on ne peut atteindre.
L'E. — qui est d'une grandeur extraordinaire.

Géler. F. — *s* : Eau, froid, mettre les deux mains près l'une de l'autre pour montrer une légére glace qui se rompt aisément.

Glacer ! froid beaucoup *s* : eau pas et montrer sur les deux mains que la glace est fort épaisse,

L'E. — faire un froid plus ou moins grand.

Goût. F, — *s* : porter l'index aux lèvres en le tournant et retournant ou bien goûter du vin.

L'E. — un des cinq sens situé sur la langue, il affecte aussi le palais.

Grappe. F. — *s* : Raisin dont on arrache successivement les graines pour les manger et exprimer le contour de l grappe.

L'E. — Signe naturel.

Guérir. F. — *s* : malade, *s* : appliquer plusieurs fois une emplâtre sur une plaie, ensuite passer rapidement la main sur cette plaie avec le *s* : plus rien.

L'E. — rendre la santé à un malade Guérison est le substantif.

Hypocrisie. F. — *s* : devant quelqu'un avoir l'air sage et pieux et quand il a le dos tournè, tirer la langue et prendre ses ébats.

L'E. — celui qui fait semblant d'avoir de la piété et qui n'en a pas le substantif : *hypocrisie*.

Honte. F. — *s* : se passer les mains sur la joue pour indiquer le rouge, *s* : couvrir de deux mains le visage comme n'osant paraître et se retirer avec un air penaud.

L'E. — Trouble de l'esprit. On se couvre le visage comme n'osant paraître. — Il y a une bonne et mauvaise honte.

Horrible. F. — s : nat : en se détournant, on ferme les yeux et on ferme les oreilles.

L'E. — Qui fait horreur à voir ou à entendre. — Signe naturel, on ferme les yeux et on bouche les oreilles.

Incommoder. F. — *s* : montrer du malaise, se tourner en tous sens, rabattre ses oreilles.

L'E. — Faire du mal, être à charge être désagréable : le subst. est incommodité.

Inégal. F. — *s* : égal en rapprochant les deux index et les mettant de niveau; s : nég.

L'E. — (Rien).

S'inquiéter. F. — *s* : se promener les doigts avec agitation sur le front avec l'air inquiet.

L'E. — Ce qui trouble le repos et la tranquillité de l'esprit.

Laisser. F. — *s* : présenter et avancer vers le côté gauche les deux paulmes des mains.

L'E. — On laisse faire ce qu'on ne peut empêcher.

Loin de. F. — 1° on pose sur la table les deux index; 2° on conduit l'index droit le long du bras gauche que l'on étend autant qu'on le peut pour montrer le lointain ; *s* : de prépos.

L'E. — Ce qui est éloigné du lieu où l'on est, ou dont on parle.

Mal. E. — *s* : tâter le pouls air de douleur sur la figure.

L'E. — Signe naturel, on tâte le pouls.

Médecin. F. — *s* : tâter le poulx, fines manchettes, belle perruque, canne à pomme d'or.

L'E. — celui qui ordonne des médecines aux malades.

Membre. *F.* — *s* : montrer ses bras et ses jambes
L'E. — Les différentes parties du corps. —

Merveille. F. — *s* : présenter les deux paulmes des mains l'une devant avec l'air de dire ho. — ho. — ho. —

Moins. F. — *s* : on conduit le pouce droit successivement sur le petit doigt, on s'arrête comme pour demander est-ce ce assez ! en secouant la tête, moins on avance encore un peu.
L'E. — ne dit rien.

Montrer. F. — *s* : signe présenter la main gauche ouverte et y porter l'index et le doigt du milieu, signe indicatif.
L'E. — faire voir, faire connaître enseigner : montrer du bout du doigt.

Patiner. *F.* — *s*: Glisser sur la glace avec des patins, il faut dessiner un patin.
L'E. — glisser sur la glace avec des patins.

peu à peu F. — *s* : on montre le *s* : peu en appuyant le pouce sur presque l'extrémité du troisième doigt et on avance insensiblement l'index devant soi en faisant plusieurs poses.
L'E. — adv. un petit nombre, en petite quantité.

Pour. *F.* — *s* : porter l'index au front, ensuite le retourner droit devant soi pour marquer la vue et l'intention.
L'E. — Prép. et conjonction. V. la méthode.

Prix. F. — *s.* nat : Cela vaut tant ou me coûte tant en frappant du revers de l'index et du doigt du milieu dans la main.
L'E. — La valeur d'une chose.

Quoi. F. — *s* : avancer le corps et les mains. hausser les épaules comme un homme qui est très occupé et qn'on vient interrompre et qui demande quoi d'un air de mauvaise humeur.
L'E. — Prénom. — Voyez la méthode.

Railler. F. — *s* : rire devant quelqu'un avec un air moqueur en allongeant les bras comme pour le narguer en disan "bo".
L'E. — Rire de quelque chose ou de quelque personne.

Régler. *F.* — *s* : avec les pouces et les deux index on trace deux lignes.
L'E. — Mettre en bon ordre ses affaires

Sec. *F.* — *s* : passer la main sur sa manche la montrer mouillée, pas, ou bien montrer du pain, rien dessus.
L'E. — Ce qui n'est, point mouillé et qui mouille point *au fig.* et signifie Ce qui est languissant, Ce qui est faiblement exprimè: manger son pain sec, c'est ne rien manger avec son pain.

Seul. F. — *s* : un, le pouce élevê devant soi perpendiculairement, mais aussitôt, on le retire horizontalement vers le côté droit et on le montre à l'écart.
L'E. — qui n'a personne avec lui

Venir, F. — *s* : rouler les deux index l'un a l'autre vers la poitrine.
L'E. — arriver à celui qui parle signe naturel.

Zéphir. F. — *s* : vent léger, respirer avec air de gaité.
L'E. — sorte de vent doux et agréable

Rien de plus facile que de continuer longtemps encore ce parallèle; rien de plus inutile aussi, pensons-nous, pour le but que nous nous proposions d'atteindre (1). Quelle qu'opinion que l'on ait, en effet, sur la valeur de la méthode mimique et sur l'utilité des dictionnaires de signes, il est impossible de n'être pas frappé de la supériorité incontestable que celui de l'abbé Ferrand présente sur celui de l'abbé de l'Épée. Et après avoir vu l'activité, le dévouement que cet homme mit au service d'une œuvre admirable, la perfection relative à laquelle il sut, en peu d'années, amener sa méthode, et dont ce dictionnaire de signes est un sûr garant, si nous nous permettons d'appeler l'attention, l'estime, l'admiration sur son nom trop longtemps inconnu, qui osera dire que notre zèle est indiscret et que nos prétentions son exagérées ?

Docteur J. A. A. Rattel

(*A suivre.*)

L'AUDIGÉNE VERRIER

La plupart des Institutions françaises expérimenten en ce moment l'appareil dont nous avons entretenu nos lecteurs dans quelques numéros de l'année dernière (2) Des essais semblables sont également tentés dans plusieurs institutions étrangères; ce ne sont pas les résul-

---

(I)A la fin du travail de l'abbé Ferrand, se trouve un Catéchisme à l'usage des enfants sourds-muets, bie curieux,

Nous ne sachons pas que l'abbé de l'Epée ait fait un ouvrage de cet ordre-là.

(2) Voir Revue Française, Numéros de Juin, Juillet Août et Octobre 1891

tats obtenus que nous voudrions indiquer aujourd'hui, ces expériences sont trop recentes, nous espérons d'ailleurs en reparler ici même. Nous voulons nous contenter de reproduire ici les appréciations sur cet instrument par plusieurs professeurs français.

Dans la Revue de Famille, dirigée par M. Jules Simon, nous trouvons un article de M. Dussouchet. qui depuis bien des années a su se concilier toutes les sympathies du Personnel enseignant de l'Institut National de Paris, comme examinateur dans les Jurys annuels d'examen pour l'avancement des jeunes maîtres

Nous ne pouvons donner en entier son article si intéressant, nous nous contenterons d'en reproduire la conclusion.

» En résumé, pour se faire entendre des sourds-muets on est d'abord parti de ce principe que l'ouie n'existait plus chez eux et que la vue devait y suppléer. C'est par les yeux qu'on a voulu faire pénétrer dans leur esprit le monde intellectuel. — La méthode orale pure, en supprimant le langage des signes, a fait faire un pas énorme à leur instruction ; comme les entendants-parlants, ils apprennent désormais à nommer les choses en même temps qu'ils en découvrent la forme. Enfin, grâce aux exercices d'articulation et de lecture sur les lèvres, les sourds peuvent presque nous entendre et les muets nous répondre. Il y a là pour eux un bienfait inappréciable.

D'un autre côté, des chercheurs éminents, des âmes dévouées ne veulent pas renoncer à l'espoir de voir réellement et physiquement entendre les sourds-muets, de leur rendre au moins en partie le sens qu'ils ont perdu. Si leurs efforts sont jusqu'ici restés stériles. où peu s'en faut, le cornet de Mgr. Verrier qui semble réveiller les sensations auditives chez l'enfant sourd muet, qui permet au sourd-muet de s'entendre parler et de corriger lui même sa prononciation, de ré-

gler sa voix et d'en varier les intonations, enfin qui le met en état de saisir les mots prononcés à une faible distance, ce cornet est un cornet merveilleux auquel doivent applaudir tous ceux qui [ont souci des infirmes et des déshérités de ce monde, Certes il ne saurait être question de supprimer la lecture sur les lèvres, si facile et si précieuse, par l'emploi d'un appareil qui restera toujours encombrant, si parfait qu'il soit. Mais quel utile concours ne pourra-t-il pas apporter aux professeurs des sourds-muets dans l'enseignement de l'articulation ! Quelle immense ressource pour les personnes âgés ! C'est le cas de répéter comme dans l'Evangile : Ouvrez-vous, oreilles, ouvrez-vous, ephphetha ! »

Notre excellent collègue et ami, M. Dubranle, censeur des études à l'école de Paris, a publié dans la Revue Internationale, quelques vues fort intéressantes sur le uouvel a ppareil, et tout en restant dans les limites de la prudence la plus stricte nous donne les conclusions suivantes.

« En attendant, j'al la conviction que l'audigène Verrier est préférable aux autres cornets acoustiques habituellement employés dans l'enseignement auriculaire et qu'il pourra rendre de grands services aux professeurs d'articulation en leur permettaut d'éveiller chez un certain nombre de leurs élèves des impressions auditives, de régler leur voix et de leur donner une parole moins monotone et moins trainante. Ce sera déjà un avantage immense que sauront apprécier les maitres de sourds-muets à qui le nouvean tube acoustique apportera bien souvent un concours utile.

« Pour les personnes devenues sourdes à un certain âge, saus guérir leur surdité, il sera, je crois. d'une utilité plus grande encore. Mais si parfait qu'il soit, il sera toujours un instrument encombrant et difficile à dissimnler. Or, chacun sait que les personnes affligées de surdité, entre autres critiques à l'adresse des cornets

acoustiques, leur reprochent de se trop voir et leur préferent la lecture sur les lèvres qui, dans bien des circonstances, leur permet de cacher leur infirmité. C'est ce qui explique, du reste, le délaissement dans lequel sont tombés les cornets et les tubes acoustiques les plus recommandables et la place faite chaque jour plus grande à la lecture sur les lèvres.

Je ne saurais terminer sans adresser mes félicitations et mes remerciements à Mgr. Verrier dont l'inveution est un progrès qui permettra d'apporter quelque soulagement à une infirmité qui empêche les uns de goûter les charmes de la conversation, qui arrête chez les autres le développement du langage ou le fait complètement oublier. »

C'est ensuite un autre de nos collègues, M. Dufo de Germane, professeur à l'Institution de Paris qui sous le même titre et dans la même Revue publie quelques appréciations personnelles dont voici la conclusion.

« Arrivés à la fin de cette étude nous nous apercevons que nous avons un peu négligé l'Audigène Verrier pour parler de la voix nue. Nous confessons, en effet, avoir peu de sympathie pour tous les cornets acoustiques en général. Nous avons renoncé à leur emploi et nous n'avons pas sujet de nous en repentir. Le moindre de leur défaut est de dénaturer le son, Le nouvel appareil parait avoir évité cet inconvénient il; est. semble-t-il, supérieur à tous les autres. Nous le souhaitons de grand cœur Mais nous ne pouvons nous prononcer d'une manière catégorique avant de l'avoir expérimenté.

Quelle que soit sa valeur, nous lui savons grê dès aujourd'hui d'avoir fortifié nos convictions, dissipé nos derniers doutes et de nous permettre de déclarer ici que même, sans se servir de cornet, on peut faire entendre tous les sourds.

Nous conclurons en modifiant légèrement les paroles de Péreire ;

« Tous (1) les sourds-muets suffisamment intelligents, au moyen d'une instruction convenable, peuvent parvenir à distinguer, même sans le secours de la vue, un nombre plus ou moins considérable de mots et il y en a parmi eux qui pourront être mis en état d'étendre cette connaissance à tous les mots en général.

Enfin, sous la signature de M. le Dr H. Lavrand, le Journal des sciences médicale de Lille publie un article intitulé *Un progrès en otiatrié* qui se termine par les quelques lignes suivantes.

Concluons. Cet audigène, construit tout à fait empiriquement, est supérieur aux cornets aconstiques existants. Il fait naître l'ouïe, ou la développe. et les résultats paraissent durables Cet instrument ne modifie nullement les méthodes adoptées dans l'éducation des sourds-muets, il en rend l'application plus parfaite. De plus, il se montre utile pour réveiller l'ouïe chez des personnes devenues sourdes et non plus seulement pour leur permettre d'entendre pendant qu'il est appliqué à l'oreille. Tels sont les résultats que huit mois d'expériences ont fournis et tout laisse à espérer que l'on obtiendra mieux dans la suite, alors que l'usage de l'audigène se généralisera: mais il ne faut voir que ce qui est et l'on n'a pas encore trouvé ce que l'on a appelé les *lunettes de l'oreille*»

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cette question si importante de l'éducation de l'oreille chez le sourd-muet et qui, à juste titre préoccupe tous les professeurs français.

Ad. B.

En réponse à plusieurs demandes de renseignements qui nous parviennent nous rappelons que le dépôt de l'Audigène Verrier se trouve à la Maison des sourdes muettes, Grande-Rue, Bourg-la-Reine (Seine)

Le prix de l'Appareil est de 60 fr, franco, ou contre remboursement.

---

(1) Péreire dit « Presque tous les sourds-muets » il ne parle pas de l'intelligence. (N. de M. D. de G.)

LE *179e* ANNIVERSAIRE
De la Naissance de L'ABBÉ DE L'ÉPÉE

Comme les années précédentes, M. l'abbé Goislot aumônier de l'Institution Nationale de Paris, célébra, sur la demande de l'Association amicale des sourds-muets, une messe à l'Église Saint-Roch, où se trouve le tombeau de l'abbé de l'Épée. Le banquet annuel de l'association, le 57e avait lieu au Grand-Véfour sous la présidence de M. Douglas Tilden, sculpteur américain, nous donnons ici les discours prononcés à cette occasion par le Président et par notre excellent collaborateur et ami, M. Th. Denis.

DISCOURS DE M. TILDEN

Mesdames, Messieurs,

Pendant les trois années de mon séjour à Paris, j'ai eu l'heureuse chance de me trouver parmi des amis. Ce qui me rend plus heureux, c'est que vous m'avez conféré l'honneur de présider ce banquet. Il est inutile de vous taire les profondes émotions que je ressens, et, au nom de mes frères américains, je vous remercie.

Ce matin, nous assistions à la messe célébrée en mémoire de l'abbé de l'Epée. Rien ne peut égaler la solennité de cette cérémonie. Ce devoir sacré accompli, nous nous réunissons de nouveau dans ces lieux de fête. Les ombres de la vieille église ont cédé la place à la splendeur d'une salle de banquet, nous avons des fleurs, des lumières éblouissantes, et, pour la première fois, des dames veulent bien prendre part à cette fête dont elles sont le plus bel ornement !

En contemplant cette belle réunion, je suis rempl d'une pensée qu'il serait nécessaire de développer. Est-il possible de croire que des soucis, des inquiétudes, des

regrets puissent à ce moment obséder le cœur d'un de nous ? Je pose cette question, parce que, sans doute, dans le passé nous avons été quelque peupeinés de l'introduction d'un certain système dans les écoles de sourds-muets et chaque année, ce banquet donne l'occasion de témoigner notre mécontentement à ce sujet. Franchement, je le demande, cette façon de procéder est-elle sage et d'accord avec l'esprit qui doit régner chez nous en ce moment ? Il est vrai que l'abbé de l'Epée avait propagé un système de langage par gestes ; mais il est également vrai qu'il n'était pas l'incarnation d'une méthode. La sienne était celle de l'humanité qui surpasse tous les systèmes d'enseignements et tous les problèmes d'éducation, Nous connaissons le hasard qui l'avait mis en présence de deux sourdes-muettes. Lorsque nous pensons à cet instant mémorable où il s'arrêta comme touché par la main de Dieu et sentit en lui un monde de compassion pour ces deshérités, nous le voyons s'élever devant nous, non comme le créateur d'un système, ni comme un interprête de théories, mais comme nn simple prêtre, dont la vie débordait de pitié et de bonté. Un tel homme est une grâce de la Providence pour l'humanité souffrante. et aucun pays, aucune époque ni aucun système ne peut dire : « Il m'appartient seul, je me l'approprie. »

Il me semble donc plus convenable de me borner à passer en revue le siècle écoulé depuis que l'abbé de l'Epée se dévoua à l'instruction des sourds-muets,

A la place du petit nombre d'éléves que le prêtre avait recueillis dans la rue, nous comptons à présent des milliers de pupilles pour l'éducation desquels des sommes énormes sont dépensées annuellement.

A la place de la modeste école qu'il avait ouverte, rue des Moulins, nous avons maintenant des institutions sans nombre, beaucoup ont de splendides monuments publics.

A la place de cette idée imparfaite des capacités des sourds-muets qui faisait que l'abbé de l'Epée écrivait

à Sicard : « N'espérez pas, cher ami, que les sourds-muets soient jamais capables d'exprimer leurs idées par écrit, » nous avons, à présent des méthodes perfectionnées qui ne s'arrêtent pas à l'éducation du lycée.

Au lieu du petit groupe composé de Massieu, Clerc, Allibert, Gazan, n'avons nous pas aujourd'hui des centaines de sourds-muets dont les œuvres dans l'art, dans la littérature et les sciences ont obtenu l'admiration du monde entier.

Loin de nous, alors, les discussions qui creusent le front de nos professeurs ! Le système oral a envahi la France ; l'Amérique en est déjà arrivée à être rigoureusement assaillie par lui. Mais qu'est-ce que cela? — Les opinions humaines ne peuvent jamais être au repos. Aussi longtemps que l'homme aimera, travaillera et combattra, il ne pourra s'arrêter dans ses recherches, dans ses observations, dans ses désirs; et comme il en été dans le passé, il y aura toujours des changements dans la pensée de l'homme par laquelle une méthode peut obtenir la prééminence sur une autre pour être à son tour mise de côté. Mais, Mesdames et Messieurs, l'œuvre de l'abbé de l'Epée serait-elle donc arrivée à rien? Eh bien ! on pourrait dire, avec raison, que le soleil a failli à sa mission, parce que les vicissitudes des saisons ont passé sur la plante dont il avait fait germer la semence et fortifié la croissance... La nature avait tendu la trame de nos existences, dont les fils étaient le malheur, l'ostracisme social, les moqueries des ignorants; prenant place au métier, l'abbé de l'Epée jetait ici et là sa navette ; il la remplit de joyeux rayons, les couleurs qu'il tissait étaient l'éducation qui nous procurait les jouissances intellectuelles et la religion qui nous aidait à vaincre la malice et l'erreur. Qui, alors, a plus qualité pour juger l'œuvre de l'abbé ? — Les savants qui recueillent des statistiques ? — Les professeurs qui se réunissent en congrés solennels pour résoudre les pro

blèmes d'éducation au moyen d'un vote ? — Non, c'est à nous seuls de répondre : Nous voyons. Nous comprenons. Pour la vie d'abnégation que nous a consacrée l'abbé de l'Epée, nous le payerons par un amour immortel ! » Oui Mesdames et Messieurs. par un amour qui ne s'éteindra jamais, car quel que soit le sort de ses théories ou de ses systemes, il y aura toujours pour nous une chose certaine : c'est que, grâce à l'initiative prise par lui, le siècle a accompli notre émancipation intellectuelle et que, résultats de ses humbles et généreux essais. nous sommes ici heureux, libres et indépendants !

Pour la cinquante-septiéme fois dans l'histoire de cette Association, le devoir m'imcombe, à mon tour, comme président de ce banquet, de rendre hommage à la mémoire de l'abbé de l'Epée, et je termine en disant : Vive la France ! »

DISCOURS DE M. TH. DENIS

Mesdames, Messieurs et chers Amis,

C'est à ce titre d'ami, je le crois du moins, que je dois l'honneur de me trouver au milieu de vous Ne me détrompez pas. Aussi bien je n'abuserai pas de l'amitié, pour retenir trop longtemps votre bienveillante attention.

Je n'oublierai pas, pas d'ailleurs, le but dominant de cette réunion ; je ne perdrai pas de vue que nous sommes ici pour fêter une date que votre reconnaissance filiale a justement inscrite parmi celles qui rayonnent, avec le plus d'éclat, dans l'histoire de l'humanité. Vous allez reconnaître que le sujet de mon allocution s'y rattache étroitement.

Beaucoup d'entre vous savent déjà que l'idée m'est venue d'organiser un musée des sourds-muets. En dehors de l'administration du ministère de l'Intérieur et de la Direction de l'institution Nationale, qui ont compris et approuvé sans hésitation cette idée; en

dehors des amis que je compte parmi vos frères, à qui je l'avais communiquée et qui y ont applaudi, vous ne sauriez vous figurer l'énorme surprise qu'elle a provoquée dans le monde des entendants.

Un musée des sourds-muets ! Quelle folle conception ? Mais où donc, me demandait-on avec le specticisme de l'ignorance, où donc en prenez-vous les élément, ? Alors, patiemment, je développais mon programme, et aussitôt la surprise redoublait, mais en sens inverse : on n'était plus étonné que de l'abondance de ces éléments, qu'on ne soupçonnait pas un instant auparavant.

Eh bien ! savez-vous ce qui m'a le plus encouragé à réaliser mon projet ? C'est le dépit que j'ai éprouvé de la constatation de cette ignorance encore trop répandue. Après avoir appris à vous connaître j'aurais voulu que tout le monde fût à même de vous rendre tout simplement justice, en cessant d'être étonné de voir en vous ce qu'on voit chez les autres.

Se peut-il, me disais-je, qu'après un siècle de témoignages éloquents on en soit encore à considérer le sourd-muet comme un être d'un autre monde, et, ce qui aggrave l'erreur, d'un monde inférieur ! Vous avez largement prouvé que votre intelligence, affranchie par l'étude, vous permet de vous produire avec succès dans toutes les manifestations du progrès humain, qu'il s'agisse du domaine de l'art, du champ littéraire ou scientifique, des hautes spéculations de la morale et de la philosophie, ou simplement du labeur manuel. Quelles autres preuves exigera-t-on de vous, pour vous reconnaître tous les privilèges de cette égalité intellectuelle, dont la conquête indiscutable remonte déjà à Michel de l'Épée.

Oui, Messieurs, on ne connait encore que des sourds-muets, on ne connaît pas assez les sourds-muets. Je m'explique : on parle, par hasard, à la suite d'une rencontre fortuite d'un sourd-muet qui a signé une toile remarquable, d'un autre qui a exécuté une

superbe statue, celui-ci graveur ou lithographe qui a fait une œuvre de valeur, tel autre qui a un sérieux talent d'écrivain, d'autres enfin qui se distinguent dans les sciences, dans l'industrie, dans le commerce ou encore dans la pratique d'une profession manuelle, Mais. pour qui parle de l'un ou de l'autre, c'est une exception, une rareté, un prodige!

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, cette croyance d'un phénomène est révoltante; cet étonnement persistant est injurieux et il ne se justifiait qu'aux jours lointains où vos ainés commençaient à sortir des mains réparatrices de l'abbé de l'Epée.

Je veux bien que tous les sourds-muets ne soient pas des aigles; et c'est une raison de plus pour les confondre dans le grand corps social, où tout n'est pas parfait. Est-ce que le monde des entendants ne fourmille pas de sujets à l'intelligence étroite, à l'esprit fermé, au jugement obtus, et à qui l'oreille est si peu utile, qu'on pourrait la leur retrancher sans crainte d'augmenter le degre de leur ineptie? La vérité, c'est qu'il y a, de part et d'autre, les bien portants et les malades. Chez vous, Messieurs, les bien portants sont au niveau de ceux qui, non moins sains d'esprit, possèdent l'audition; et chez nous les malades ne valent pas mieux que les vôtres, Oui, voilà la vérité, et personne n'a le droit de l'obscurcir, en établissant des distinctions imaginaires.

M'inspirant de ces observations, j'ai pensé qu'en ouvrant à la foule un musée des sourds-muets, qui parlerait à ses yeux d'une façon permanente, on pourrait, dans une certaine mesure, la guérir de son ignorance et faire disparaître des préjugés préjudiciables à votre dignité. Ce n'est pas à vous qu'il est nécessaire d'expliquer ce que sera ce musée. Au besoin, vous m'en dicteriez le programme. Je me borne donc à vous dire ceci : si vous partagez mes idées et mes espérances, je viens, en ami sincère et désintéressé, vous prier de m'aider dans cette œuvre de vulgarisation. Certes, beau-

coup des vôtres, et de ceux que vous tenez en haute estime m'ont déjà puissamment soutenu par les dons les plus généreux. Je remercie de tout cœur ces premiers et vaillants ouvriers de notre édifice. Leur exemple sera suivi, j'en ai le ferme espoir. Ce musée, sachez le bien, qui est le vôtre, en définitive, vous est ouvert, quoiqu'il ne soit encore qu'en voie de formation. Venez le voir tout petit, et, pris du désir de le voir grandir, vous l'alimenterez en conséquence, venez et soyez mes collaborateurs. J'ai la certitude que les portes de notre Institution nationale vous seront ouvertes toutes grandes, et cette certitude me vient du concours si précieux, si dévoué, si encourageant, que je rencontre précisément dans la personne du directeur de la maison de l'abbé de l'Épée,

J'ai dit la « maison de l'abbé de l'Epée ». C'est encore ce sera toujours elle,.. Autrefois, les princes de la terre, en entrant daus la modeste habitation de la rue des Moulins, se découvraient et s'inclinaient devant le maitre que l'amour des petits faisait plus grand qu'un roi; aujourd'hui, le même respect les saisit lorsque pénétrant dans la maison de la rue Saint-Jacques ils se trouvent en face de ce même maitre, ressuscité par la main puissante d'un de ses plus dignes enfants, Félix Martin. Le culte de votre père intellectuel est entretenu dans cette maison avec un soin jaloux. Vous en serez convaincus dès votre entrée dans notre galerie, où l'on a rassemblé la plus nombreuse collection de portraits de votre illustre bienfaiteur. Et, comme on l'a dit avec raison, ce n'est pas de la curiosité frivole c'est un hommage rendu, sous une des plus aimables forme de la piété, à son impérissable mémoire; c'est une preuve tangible de l'universelle popularité dont il jouit, Sa noble figure domine dans notre œuvre, elle la protège de son incomparable autorité; elle est là jetant autour d'elle la lumière, comme elle la répand aujourd'hui sur vos fronts et dans vos âmes.

Messieurs, à cette heure même, vos frères du Midi

sont réunis à Montpellier, où reste toujours vivace le souvenir de Frédéric Peyson, pour fêter, comme vous, la grande date, Noël de votre monde. Je suis leur président d'honneur, mon âge et l'état de ma santé ne m'ont par permis d'aller au loin occuper une présidence effective.

Mais le cœur franchit facilement toutes les distances, Si le mien, emporté par un sentiment de gratitude, traverse en ce moment la France, vous voudrez bien lui pardonner cette minute d'absence.

J'ose même vous demander plus : permettez-moi, en tournant un instant ma pensée vers les amis de là-bas, les vôtres comme les miens, de les saluer, de cette table avec l'éternel cri de ralliement des sourds-muets de l'univers :

Vive l'abbé de l'Epée »

Nous aurons occasion de revenir sur la représentation funambulesque qui a terminé cette cordiale et si franche réunion.

Notre ami M. Gaillard nous ayant annoncé une réponse à l'article que nous avons publié il y a quelque temps, sur le Théâtre et les sourds-muets. »

Ad. B.

La Fête des Sourds-Muets du Midi

Depuis deux années, les sourds-muets du midi imitant leurs frères de Paris, célébrent l'anniversaire de la naissance de leur bienfaiteur. Nous avons donné ici le récit de leur premier banquet. Nous avons entre les mains le compte rendu de leur fête, c'est une gracieuse brochure ornée de six gravures (*), dues à un jeune artiste sourd-muet, M. Nachor Ginouvier; c'est à lui d'ailleurs, que revient tout l'honneur de l'organisation du banquet, auquel assistaient plus de 60 convives. La présidence d'honneur avait été offerte à notre excellent collaborateur et ami, M. Théophile Denis; la présidence effective avait été dévolue à M. le Dr Bourras, ancien

médecin militaire et maire de Pompignan (Gard).

Nous reproduisons ici le discours du président d'honneur, M. Denis, lu par un des assistants entendants.

A Messieurs les Sourds-Muets réunis à Montpellier pour fêter l'anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée.

MESSIEURS ET CHERS AMIS

» Vous m'avez fait offrir par M. Ginouvier la présidence d'honneur de cette fête. je l'accepte comme la plus précieuse récompense qui m'ait jamais été accordée Si une vive affection pour les sourds-muets et une profonde véneration pour l'abbé de l'Épée sont des titres suffisants ponr justifier la flatteuse distinction dont je suis l'objet, je puis vous donner l'assurance que vos suffrages ne se sont pas égarés.

« Il ne m'appartient pas de vous exposer en détail le peu de bien qu'il m'a été donné de faire aux sourds-muets de France, dans toutes les circonstanccs où M. le Ministre de l'Intérieur a bien voulu faire appel à mon dévouement et à celui de mon éminent maître et ami M. l'inspecteur général Claveau. Ce que je puis vous dire d'une manière générale, c'est que dans les nombreuses occasions où, depuis de longues années; j'ai eu à m'occuper de votre sort, j'ai éte constamment inspiré par le désir ardent de vous relever complètement aux yeux de la société et de vous placer au milieu de nous, entendants, comme des frères qui nous égalent par l'intelligence, les aptitudes et les qualités du cœur.

« En ce moment même, sans me laisser arrêter par mon âge, et voulant consacrer aux sourds-muets le peu de jours qu'il plaira à la Providence de m'accorder, je réalise avec le bienveillant concours de l'administration, un projet que je caressais depuis longtemps, J'avais toujours remarqué avec peine que la foule ne vous connaissait pas assez, et que si on lui parlait de quelqu'un d'entre vous qui s'était distingué, soit comme artiste

soit comme ouvrier, soit comme écrivain, ou de quelque autre façon, elle criait tout de suite au miracle comme si elle se fut trouvée devant un cas extraordinaire et tout à fait exceptionnel. En un mot, on s'étonnait de rencontrer comme par hasard uu sourd-muet qui ne fut pas un parfait ignorant ou un être absolument inutile,

« Malheureusement trop de gens continuent encore à s'en étonner. Aussi, pour essayer de faire apprécier à sa juste valeur le monde des sourds-muets, je m'occupe à réunir dans un musée spécial tous les éléments susceptibles de vous faire bien connaître. J'y veux parler aux yeux d'une façon permanente et par des témoignages frappants de votre force intellectuelle. J'y veux en quelque sorte convier la foule à marcher à votre découverte. Je désirerais qu'on ne fût plus surpris de ce que le sourd-muet est capable de faire. Je considère cet étonnement persistant comme une injure pour vous, comme un reste des odieux préjugés d'un autre âge. Il faut que tous ces préjugés, qui nuisent encore à votre réputation s'évanouissent enfin..... Vous expliquer ce que sera le musée des sourds-muets serait trop long. Un article qui a paru récemment dans un journal de Paris vous en donnera une idée assez exacte, j'ai prié notre cher et dévoué ami M. Ginouvier. de vous en donner connaissance.

« Mais aujourd'hui que vous fêtez un grand anniversaire, je suis certain de vous rendre heureux, en vous assurant que, dans ce musée, la place d'honneur est réservée au plus illustre de vos bienfaiteurs à votre Père à l'immortel et sublime Abbé de l'Épée. J'ai réuni une collection unique au monde de ses images; statues, bustes, médaillons, portraits peints et gravés, etc. Deux toiles; *Les derniers moments de l'abbe de l'Épée*, par Frédéric Peyson, et *Une leçon de l'Abbé de l'Épée*, par Ginouvier, brillent dans cette collection comme les plus attendrissantes manifestations du sentiment de la reconnaissance filiale. En entrant dans notre galerie, abritée dans la célèbre institution nationale de Paris, le

public verra tout de suite le respect dont nous entourons la mémoire bénie du rédempteur de vos âmes.

« Oh ! vous avez raison, mes chers amis, de vous rassembler pour célébrer la date de sa naissance, car le jour ou ce grand homme entrait dans ce monde, c'est votre sauveur qui apparaissait. Et sa vie a été d'une si incomparable beauté, qu'à la reconnaissance toute naturelle des sourds-muets de l'Univers s'est jointe l'admiration de tous les autres hommes.

« Cette reconnaissance et cette admiration ne faiblissent pas avec le temps. L'Abbé de l'Épée se présente toujours avec son éclatante auréole de gloire. Sa méthode et ses procédés d'enseignement ont pu être modifiés, c'est le sort de toutes les inventions, c'est une des lois du progrés humain: mais lui, le vertueux citoyen qui a bien mérité de la patrie et de l'humanité, il est resté aux yeux du monde entier tel qu'il s'est montré aux premiéres heures de son dévouement pour les sourds-muets. Personne n'a osé touché à son âme. à son caractére, à son génie . On ne touche pas à ce qui est sacré, Il est toujours pour tous l'ardent et saint apôtre de 1760; il personnifie toujours l'abnégation, la charité le sacrifice de soi-même. Sa noble figure rayonne toujours de la lumière la plus pure; elle se détache toujours, dans la foule des illustrations, comme la plus touchante et la plus aimée des créatures providentielles.

« Votre président d'honneur ne voudrait pas, mes chers amis, vous remercier en vous fatiguant par un long discours, et j'irais loin, si je me laissais entrainer par un sujet qui est inépuisable. Je termine donc cette lettre, en vous disant que, touché de vos sympathies et fier de votre estime, je suis au milieu de vous avec toute mon âme; je vous entends et je m'associe à vos élans de gratitude, lorsque vous faites retentir dans vos cœurs émus ce cri qui n'a pas besoin de la voix pour monter jusqu'à votre pére :

« *Vive l'abbé de l'Épée* !

« THÉOPHILE DENIS»

Nous trouvons dans cette brochure le portrait de l'abbé de l'Epée, de Peyson, celui de M. Th. Denis, de M le Dr Bourras, l'atelier de peinture de F. Peyson, d'après un dessin de Peyson lui-même: l'abbé de l'Epée, croquis de F. Peyson; enfin, les portraits des organisateurs de cette fête : M. Ginouvier, vice-président de l'Hérault; M. Giriat, vice-président de l'Hérault; M. Pougy, vice-président du Gard, d'après les dessins de M. Ginouvier.

Nos lecteurs ont pu trouver dans ce recueil la notice si intéressante de M. Th. Denis, sur le peintre sourd-muet Peyson né, comme on le sait, à Montpellier (*). C'est à Nîmes que se sont donné rendez-vous, pour l'année prochaine, nos amis du Midi; nous leur souhaitons un succès semblable à celui de cette année. Nous sommes certains à l'avance que M. Ginouvier saura tenir haut et ferme le drapeau de la reconnaissance.

Ad. B.

LE PROCHAIN CONGRÈS INTERNATIONAL

Les *American Annals of the Deaf* donnent quelques renseignements sur le prochain Congrès international qui se réunira l'année prochaine aux Etats-Unis.

L'Exposition Universelle qui va avoir lieu l'année prochaine à Chicago présentera une particularité inconnue jusqu'à ce jour.

Quelques membres de cette Exposition viennent, en effet, de jeter les bases d'un grand Congrès où seront conviés tous leshommes qui, a un titre quelconque, peuvent jouer un rôle dans les manifestations de l'esprit humain.

Une immense salle de conférences doit être construite à proximite des hôtels et du centre de la ville; tout à

côté de cette salle seront édifiés un certain nombre de *halls* plus petits ou pourront se réunir les comités qui auront à délibérer sur des sujets spéciaux.

Le Oomité des professeurs de Sourds-Muets, d'aveugles et d'arriérés a choisi pour président M. Ph. Gillet, superintendant de l'Institut de Jacksonville.

Les organisateurs du Congrès ont reçu les encouragements les plus marqués de la part des promoteurs de l'Exposition Universelle.

Ils pensent que ce Congrès sera le clou de l'Exposition, estimant avec raison, que les hommes sont supérieurs aux idées qu'ils trouvent, aux choses qu'ils inventent ou transforment.

Une adresse doit être envoyée à tous les professeurs de Sourds-Muets du monde entier pour les convier à ce grand tournoi intellectuel.

Le Congrès devra s'efforcer de clore ses délibérations par l'adoption de mesures capables d'assurer le progrés la prospérité, la paix et le bonheur du monde.

Il est, en effet, impossible d'apprécier les avantages, qui résulteront de cette réunion des grands esprits du monde intellectuel et moral qui, pour la plupart ne se connaissent que par l'échange de pubiications ou de correspondances trop irrégulières.

Parmi les grandes questions que le le Congrés devra examiner, nous pouvons citer :

1° Des systèmes d'éducation; leurs avantages et leurs inconvénients, des moyens par lesquels ils peuvent être le mieux adaptés à l'augmentation incessante des connaissances humaines.

2° Des moyens les plus efficaces pour développer la prospèrité et la vertu dans le monde

Nous souhaitons à ce Congrès une réussite complète et nous émettons le vœu que le Gouvernement Français s'y fasse dignement représenter.

René Duvignau.

CHRONIQUE

Les Sourds-Muets et les Aveugles en Orient. — Sous ce titre, nous trouvons dans le Bulletin des Ecoles d'Orient une lettre de M. Pascal Pekmezian, sourd-muet, qui se propose de fonder une institution à Constantinople.

Nous extrayons de sa lettre les passages suivants :

« Grâce aux lumières et aux conseils de cet homme de bien(*), et aux encouragements de S. B. le patriarche arménien catholique, Mgr. Azarian, je me propose de créer à Constantinople un grand Internat international pour les sourds-muets et aveugles des deux sexes, si nombreux en Orient.

« Le besoin de cette institution se fait d'autant plus sentir, en effet, qu'en Turquie même on ne compte pas moins de dix mille sourds-muets et huit mille aveugles, privés de toute consolation, de toute instruction, se ressentant cruellement de leur douloureuse infortune, et dépourvus d'un état qui puisse leur assurer le pain quotidien. Ils n'ont d'autre ressource que de mendier ou de végéter dans la plus lamentable des conditions. Les voyageurs européens ont vu les rues, les places publiques, les ponts, le porche des églises et des mosquées, l'entrée des cafés et établissements publics envahis par ces pauvres déshérités, à l'aspect sordide, couverts de haillons et de vermine, criant la faim et recevant, hélas! plus de rebuffades que de morceaux de pain : ici, c'est une femme portant sur son dos un pauvre enfant aveugle et implorant pour lui la charité des passants, là, c'est un vieillard ou un adulte se guidant seul le plus souvent, et n'ayant qu'un bâton pour diriger ses pas incertains. Rien de navrant comme ce spectacle qu'on retrouve presque à chaque pas.

(1) M. le professeur de Grati.

Dans les provinces de la Turquie d'Europe et de la Turquie d'Asie, en Grèce, en Serbie, en Bulgarie, en Roumanie, pays que j'ai visités et étudiés, même quantité d'infirmes, même spectacle, mêmes tristesses. Et pourquoi tout cela?... Parce qu'il n'existe aucun établissement où les sourds-muets et aveugles puissent trouver aide et protection. »

M. Pascal Pekmezian compte sur l'aide et l'assistance de personnes charitables pour réussir dans son œuvre.

*
* *

Les institutions de sourds-muets aux Etats-Unis. — Les Annales américaines de Janvier 1892, nous donnent comme chaque année une statistique des institutions de sourds-muets pour les Etats-Unis et le Canada, Nous n'avons à enregistrer pour l'année 1892, la fondation d'aucune nouvelle école.

Les 77 institutions que possèdent les Etats-Unis renfermaient au 31 Décembre 1891, 7912 élèves (garçons ou filles), l'instruction y est donnée par 686 professeurs sur lesquels on compte encore 167 professeurs sourds.

Le Canada renferme 7 écoles avec 683 élèves, 47 professeurs dont 15 sourds.

*
* *

Institution de Buenos-Ayres, République Argentine. — Monsieur Louis Molfino, professeur à l'institution de sourds-muets pauvres de Milan vient d'être nommé Directeur de l'institut national de la République Argentine. Nous avons publié ici les conditions offertes par le Gouvernement Argentin, conditions acceptées par le nouveau Directeur auquel nous souhaitons tout le succès désirable.

Institution pour les sourds-muets arriérés. —

La demande que nous insérions sous ce titre dans notre numéro de Décembre nous a déja valu une réponse, nous prions encore nos lecteurs de vouloir bien nous les institutions pour les enfants arriérés, sourds-muets ou entendants, qu'ils pourraient connaître en dehors de celle de l'abbé Grimaud. d'Avignon et de celle dont nous donnons le prospectus aujourd'hui.

Institution de Famille-Enfants arriérés sourds-muets.

Dirigée par M. et Mme Gabriel Quinque, diplômes spéciaux degré supérieur, 123, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, à Billancourt, (Boulogne-sur-Seine).

Notre Etablissement répond aux vœux des Parents désireux de continuer à leurs Enfants les soins et l'Education de la Famille au cours de leurs Etudes. Très agréablement entouré de superbes jardins, il est situé à quelques minutes du Parc de Saint-Cloud et à proximité du Bois de Boulogne, remarquables par leurs magnifiques promenades et leur air pur très favorable à la santé.

Le caractère dominant de notre institution est l'Esprit de Famille; bien vite l'enfant se sent aimé et se retrouve chez lui au milieu de personnes amies et dévouées.

Les Élèves sont l'objet d'une surveillance et d'une sollicitude de tous les instants ; et en aucun cas, ils ne sont laissés à la garde de personnes étrangères : professeurs ou domestiques, Quatre membres actifs de la Famille se partagent auprès d'eux les soins de jour et de nuit.

Une fois maitres de l'enfant par la confiance et l'affection qu'il ne tarde point à nous témoigner, nos premiers efforts tendent à fixer son attention, à nous emparer de sa volonté : et, par des exercices simples an

début, partant du connu à l'inconnu, nous nous appliquons avec méthode au développement de ses facultés morales, physiques et intellectuelles. Nous ne fixons point d'âge d'admission, cependant nous préférons, dans l'intérêt des enfants, les recevoir très jeunes.

Des chambres particulières peuvent être mises à la disposition des enfants sur la demande des parents.

Depuis 6 mois la propriété est agrandie d'un parc de 10.000 mètres.

L'almanach des sourds-muets, que nous annoncions dans notre dernier numéro n'a pu paraître faute de souscription en nombre suffisant.

Artistes sourds-muets. — Le Vainqueur de la Bastille, statue en bronze de M. Paul Choppin, statuaire sourd-muet, achetée par le Conseil municipal de Paris vient d'être placée dans le square Parmentier, à Paris.

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

ALLEMAGNE

Rauschert, Directeur de l'institution de Sourds-Muets à Strassbourg. **Taubstumm en-Lehrer Kalender für das Jahr 1892.** Langensalza Beyer & Soehne.

L'agenda de l'instituteur de sourds-muets pour l'année courante vient de paraître et contient, comme par

le passé, une foule de renseignements des plus utiles aux professeurs, et, à ce titre, nous voudrions le voir entre les mains de chacun d'eux. Il contient, outre les choses qu'on trouve dans tous les almanachs des feuilles pour inscrire des notes et les noms des élèves, la loi sur l'enseignement obligatoire des Sourds-Muets dans le grand-duché de Saxe-Meiningen, une statistique de toutes les institutions de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Suisse, de Luxembourg et des provinces baltiques russes. L'agenda a trouvé une amélioration en ce sens que l'auteur a bien voulu y ajouter une liste alphabétique des institutions et de leurs professeurs.

RENZ-STUTTGART.

FRANCE

Ladislas le sourd-muet, journal de bord et premières chevauchées d'un jeune poitevin. Pelerin d'Egypte et de Palestine, 1890, par l'**Abbé A. Blain**, Aumonier des sourds-muets. Poitiers.

C'est le récit du voyage d'un jeune élève de l'institution des Sourds-Muets de Poitiers en compagnie de l'abbé Blain, aumônier de l'établissement. Nous n'avons pas à présenter à nos lecteurs notre confrère qui n'est pas un nouveau venu pour eux. Le livre que nous annonçons leur est connu aussi, nous ne voulons pas cependant oublierde remercier l'Aumônier de Poitiers de nous l'avoir adressé. La présence du sourd-muet ou plutôt du sourd-parlant Ladislas donne un cachet tout particulier au récit de ce voyage. Le chapitre II : Comment Didi le sourd-muet est devenu Ladislas le sourd-parlant ? n'a peut-être

pas été ce que nous attendions, il a eu du moins pour nous un mérite, celui d'attirer notre attention sur cet ouvrage, de nous engager à le lire et de nous faire passer quelques moments agréables dont nous sommes particulièrement reconnaissant à son auteur.

Ad. B.

Ligue pour l'union amicale des sourds-muets de France. Causes, raisons de sa dissolution par H. Gaillard, in-8, 7. p.

La ligue pour l'union a cessé de vivre. quant à l'union a-t-elle jamais existé ? Un motif futile devint cause de discorde et le tout devait finir en police correctionnelle par une condamnation à quelques francs. Notre ami, Gaillard constate avec raison que l'union est impossible et recommande aux sourds-muets les sociétés existantes. Nous formons des vœux bien sincères, non pas pour l'union, mais pour la concorde et nous déplorerons toujours, pour leurs auteurs, les attaques inqualifiables et les injures que nous avons vu prodiguer bien souvent.

A tout cela, nous préférons le langage digne à tous point de pointde vue de M. D. Tilden dans le discours que nous reproduisons plus haut.

Ad, B

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Nécrologie. — L'amiral Peyron. — Monsieur le Dr Peyron ancien Directeur de l'institution de Paris, actuellement Directeur de l'administration de l'Assistance publique de Paris, vient d'avoir la douleur de perdre

son frère, le vicé-amiral. Peyron, questeur du Sénat, ancien Ministre de la Marine décédé, au Palais du Luxembourg, le 9 Janvier dernier, à l'âge de 68 ans.

Nous envoyons à notre ancien Directeur, l'assurance de notre sympathie la plus vive dans ces circonstances si pénibles.

Un monument au Général Ladreit de Lacharrière. — Le Conseil municipal de Créteil vient d'ouvrir une souscription pour élever un monument à la mémoire du Général Ladreit de Lacharrière, tué au Mont-Mesly le 30 Novembre 1870.

Blessé mortellement il fut rapporté mourant à l'ambulance installée dans l'Institution Nationale des sourds-muets de Paris, sous la direction de son neveu, le Dr Ladreit de Lacharrière, médecin en chef de cet établissement. Il y mourut deux jours après, nne plaque placée dans la chapelle de cette maison rappelle la mort de ce héros. Le conseil municipal de Créteil en s'inscrivant pour 500 francs sollicite l'appui des conseils municipaux, du Conseil Général et du Gouvernement.

*
* *

Distinctions honorifiques. — M. Snyckers, directeur de l'Institution des sourds-muets et des aveugles de Liége, vient d'être nommé officier d'académie. Nous avons eu à enregistrer souvent ici les travaux de notre confrère belge auquel nous envoyons nos meilleures félicitations.

Institution Nationale de Paris. — Notre collègue, M. Alard, doyen des professeurs de l'école de Paris, archiviste de l'Institution et officier de l'Instruction publi-

que, vient d'être mis à la retraite après 35 années de service dans notre enseignement spécial. Aspirant-répétiteur à l'Institution Nationale de Bordeaux en 1856, maître répétiteur à Paris en 1858, M. Alard a été nommé professeur honoraire, le 1er janvier 1892. Par le même arrêté ministériel qui l'admettait à faire valoir ses droits à la retraite, il recevait en même temps, en récompense de ses loyaux services une médaille d'argent de l'Assistance publique, décernée par M. le Ministre de l'Intérieur.

*
* *

Société d'appui fraternel des sourds-muets de France. — Compte rendu financier de l'année 1891, — Les recettes de 1891, Paris et succursales s'élèvent à la somme de 2.085 fr. 35, les dépenses à celle de 267 fr. 25.

L'actif de cette société fondée par M. J. Cochefer est aujourd'hui de 14.199 fr. 10

*
* *

La pantomime jugée par un sourd. —

Un bon notaire de province, devenu sourd comme le baron Durapiat quand il rencontre un pauvre, est venu à Paris pour consulter les *sommités*.

Un de ses amis, négociant rue d'Aboukir, tâche de le distraire.

Il l'a conduit à l'Opéra.

— J'ai perçu quelques sons, dit le sourd, il n'y a que le ténor dont la voix n'est pas arrivée jusqu'à moi.

L'ami l'amène au Théâtre Français.

— J'ai tres bien entendu M. Paul Mounet, dit le sourd.

Enfin, l'ami conduit le notaire voir une pantomine.

— Oh! mon ami! s'écrie le sourd à la sortie, je vais beaucoup plus mal... Pas un mot n'est arrivé jusqu'à moi.

(*Le Monde Artiste*).

Imp. Vve BELANGER, 223, Rue St-Jacques Paris 2-92

REVUE FRANÇAISE
de l'Éducation des Sourds-Muets
7me année N° 12 Mars. 1892.

L'ÉDUCATION DE L'OREILLE CHEZ LES ENFANTS SOURDS

A L'AIDE DE L'AUDIGÈNE VERRIER

Depuis bientôt une année, l'attention des professeurs de sourds-muets est attirée sur un instrument que beaucoup d'entre eux expérimentent en ce moment. Au mois de Juin 1891, le premier, dans ce recueil, Monsieur l'Inspecteur Général Claveau, signalait les résultats merveilleux obtenus à l'institution des sourdes-muettes de Bourg-la-Reine à l'aide de l'appareil inventé par Mgr. Verrier; depuis l'idée a fait son chemin, mais peut-être pas aussi complet qu'il devrait l'être. Faire entendre des sourds, cela ne pouvait-il pas sembler absurde au premier chef, aussi est-ce bien timidement que beaucoup se sont décidés à faire des essais. Il ne faudrait pas remonter bien loin dans l'histoire de nos écoles françaises pour trouver ce même préjugé absurde contre l'enseignement de la parole et de la lecture sur les lèvres. Nous nous rappelons fort bien ce cher abbé Balestra répondant à une des nombreuses questions que nous lui posions sur l'enseignement de la parole aux sourds-muets. Je ne sais comment il faut faire, mais ce que je sais bien, c'est que les sourds-muets peuvent parler et qu'ils parleront. Et oui, ils parlent les sourds, ce bon abbé y a bien été pour quelque chose, mais il a fallu surtout chez nous français, la parole convaincue et l'autorité de M. l'Inspecteur Général Claveau pour amener aussi vite toutes nos écoles à la pratique de la méthode orale; et c'est un résultat dont il pourrait être fier à bon

droit. Il lui appartenait encore de lancer la France dans la voie d'un nouveau progrès, nous aimons à croire que nos confrères ne s'arrêteront pas dans celle qui leur est ouverte et après avoir fait parler les sourds-muets, nous les ferons entendre.

Ce n'est pas une idée nouvelle et pourtant elle parait si singulière que j'ose à peine rappeler qu'elle a eu des précurseurs dont les moins font autorité dans la science médicale : *Itard*, *Deleau*, *Ménière*. Et oui, ils ont espéré faire entendre les sourds, ils ont travaillé dans cette voie. Que ne sont-ils encore là pour nous soutenir de leur science, de leurs lumières, de leur foi!

*
* *

Faire entendre des Sourds, pour l'instant nous ne disons pas tous les sourds, est-ce chose possible ? L'expérience a démontré cette possibilité à condition qu'il y eut un reste d'ouie suffisant. La difficulté résidait entièrement sur ce point, y a-t-il des sourds absolument, radicalement sourds ? Et vite on classait les sourds en demi-sourds, les uns percevant des mots. d'autres les voyelles, en sourds entendant la voix et sourds absolus. Après un examen superficiel, soit à l'aide de la voix, soit à l'aide d'instruments imparfaits, on classait définitivement et radicalement ces malheureux, et comme résultat définitif, aucun n'était instruit par l'oreille. Quelques-uns, disait-on, pourraient bien recevoir cette instruction, mais le nombre en paraissait si petit, qu'on négligeait ces favorisés.

De temps à autre, quelques voix autorisées, réclament cette éducation de l'oreille, la recommandent:

C'est une commission nommée par l'Académie de Médecine, qui après les expériences du Dr Itard, reconnait la nécessité d'une classe spéciale pour les demi-sourds; un *dixième* ou un *douzième* des sourds-muets pourraient recouvrer la possibilité de communiquer avec leurs semblables.

C'est M. le Dr Blanchet qui pense qu'un *cinquième* des élèves serait susceptible de recouvrer l'ouie et la parole

C'est notre vaillant confrère. M, J. Hugentobler, dans un article qu'il publiait ici même (*) et qui concluait à la possibilité d'éduquer l'oreille des *deux cinquièmes* de nos élèves, affirmant qu'un de ces *deux cinquièmes* peut être amené à recevoir l'éducation de la même manière que l'entendant parlant, mais, naturellement dans des écoles spéciales. Nous ne pouvons résister à la tentation de citer la fin de son article qui résume absolument le fond de notre pensée :

« Nous croyons donc ne pas nous tromper en affirmant que, si, dans l'éducation des sourds-muets, la méthode orale pure règne aujourd'hui en maîtresse, elle n'a pas encore dit son dernier mot. Elle réalisera d'autres progrès en éduquant le sens de l'ouïe des enfants atteints de surdité, ce qui n'a pas encore été tenté jusqu'à ce jour sur une échelle quelque peu étendue.

« Nous estimons que ce sera par là qu'elle triomphera d'une infirmité qui, a juste titre a été considérée de tout temps, comme une de celles qui entravent de la manière la plus grave le développement de l'intelligence. »

Nous n'aurions garde de citer les rapports si instructifs de notre collègue et ami M. Dupont sur l'éducation auriculaire, dans lesquels il recommande à diverses reprises cette éducation de l'appareil auditif. et nous sommes heureux de nous abriter encore ici derrière l'opinion de l'eminent médecin en chef de notre établissement M, le Dr Ladreit de Lacharrière.

Mais, de tout cela, de toutes ces expériences, de toutes ces agitations successives, qu'était-il résulté de pratique, peu de chose ou rien. L'oreille de nos élèves restait de plus en plus sourde. Il appartenait à l'appareil de Mgr. Verrier de venir réveiller maîtres et élèves de leur apathie, en leur rappelant, qu'il y avait un champ à explorer de ce côté, un nouveau progrés à réaliser, de nouveaux

(1) Revue Française, 4e Année, p. 185,

avantages à retirer pour l'éducation des infortunés confiés à nos soins.

Comment faire cette éducation, comment donner cette instruction spéciale? Voila une difficulté qui a du arrêter certainement les plus audacieux, Il existait bien des instruments de toutes sortes, des cornets acoustiques de toute nature, mais pour la plupart si défectueux que mieux valait s'en tenir à la voix, à la parole seule prononcée près de l'oreille, que de se servir d'un de ces intermédiaires.

De là des gênes, des impossibilités, une déperdition considérable des vibrations produites et un abandon certain de toutes ces tentatives.

Aussi consultez une de nos célébrités médicales européennes aucune ne vous conseillera l'emploi d'un cornet ni d'un tube acoustique, ils en connaissent trop les inconvénients; ces jours derniers, c'était un Docteur viennois qui nous donnait ainsi l'opinion du célèbre Politzer de Vienne; nos otologistes parisiens seraient peut-être tous de son avis. — Ils le seront encore de longtemps, combien en est-il qui aient examiné le nouvel appareil de Mgr. Verrier et se soient convaincu des qualités spéciales qui le distinguent de tous ceux qui l'ont précédé?

Nous avons aujourd'hui un instrument nous permettant de faire cette éducation qui nous préoccupe et ne nous apportant pas les inconvénients de ceux qui existaient.

Faut-il malgré cet avantage incontestable, laisser cet appareil et se servir uniquement de la voix et de la parole ? Il est absolument certain que l'on peut sans cornet arriver à l'oreille du sourd, améliorer, développer l'audition ou si l'on aime mieux la faculté d'interprétation. Des expériences de toutes sortes viennent prouver cette assertion et pour notre part, nous avons fait, sans appareil une éducation de cette nature, nous avons eu déjà occasion de signaler ici le cas du jeune René B. (*) Nous nous hâtons d'ajouter que si nous n'a-

(1). Revue Française, 2e année N° 11

vons employé aucun cornet, c'est qu'il nous ont semblé tous défectueux aussi aurions nous été heureux de trouver à cette époque l'Audigène Verrier, qui certainement nous aurait facilité singulièrement notre tâche, On nous offre un instrument recueillant d'une façon parfaite les vibrations et les bruits qui composent la parole humaine, qui les transmet d'une façon parfaite à l'oreille, les amplifie sans les dénaturer, transporte en quelque sorte dans l'oreille même, la parole avec toutes ses nuances, toutes ses délicatesses, cela sans aucun des inconvénients que l'on rencontre dans les autres cornets et nous refuserions son aide son assistance? Certes non,

Nous n'avons pas l'intention d'affirmer que nous avons la perfection: nous dirons volontiers avec M. le Dr Levrand que l'on n'a pas encore trouvé les *lunettes de l'oreille*. Estimons-nous cependant heureux d'avoir cet appareil et remercions Mgr Verrier de nous avoir doté de son audigène dû uniquement à sa *charité pour* une classe de déshérités.

*
* *

Nous voici donc en possession d'un appareil nous permettant de faire cette *éducation aurale*, à qui allons-nous appliquer les nouveaux exercices, allons-nous faire une sélection, allons-nous choisir parmi nos élèves ceux qui paraissent avoir conservé une sensibilité auditive suffisante, allons-nous écarter ceux qui nous semblent absolument sourds, allons-nous retomber dans les erreurs et les errements d'autrefois ?

Médecins, professeurs, tous ceux qui ont essayé de se rendre compte du degré d'audition de leurs élèves n'ignorent pas la tâche ardue qu'ils s'imposent et les résultats problématiques qu'ils doivent obtenir. Tout le mérite des expériences faites à l'institution de Bourg-la-Reine et en cours depuis bientôt deux années, repose sur ce fait, c'est que toutes les élèves sans exception ont été appliquées à ce nouveau genre d'étude. On aurait pu,

c'est ainsi qu'on a procédé lorsqu'il s'est agit de la mise en œuvre de la méthode orale, n'y exercer que les nouvelles élèves, celles qui commençaient l'étude des éléments de la parole et faire marcher de front: parole, lecture sur les lèvres, audition: mais ce n'est pas ainsi que l'on a procédé et les résultats obtenus ont été la juste récompense des efforts tentés.

Qu'aurait prouvé cette heureuse tentative si on avait pris quelques élèves de choix, ayant conservé une partie de leur faculté auditive et se trouvant ainsi dans des conditions excellentes pour réussir? Rien, ou à peu prés, Faisons de même, appliquons tous nos élèves à ce nouvel enseignement et pour tous, nous retirerons certainement profit.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de prendre tous les élèves de nos écoles et de s'appliquer avec eux à développer à l'aide de l'Audigène et d'exercices spéciaux appropriés la faculté auditive. Non, nous voulons simplement parler de tous les sourds qui commencent l'étude de l'articulation et pour lesquels les exercices d'audition marcheront de pair avec l'étude de la parole et de la lecture sur les lèvres.

Plus de classes, plus de catégories, plus d'exceptions, nous avons l'enseignement de la parole pour tous, créons aujourd'hui l'étude de l'audition également pour tous. Ce n'est que le jour où la parole a été vraiment donnée à tous les sourds-muets que la méthode orale pure a conquis son droit à l'existence, il en sera de même pour l'éducation auriculaire.

Est-ce à dire que tous les sourds en retireront le même profit? Ce serait le plus cher de nos désirs, hélas, il n'est pas encore entendu !

*
* *

Tous les Sourds-Muets entendront-ils? — Nous avons dit que l'éducation de l'oreille devait-être appliquée à tous les sourds-muets sans distinction, plusieurs raisons

importantes militent en faveur de cette application générale de tous à ce nouveau genre d'éducation.

C'est d'abord la difficulté de reconnaître parmi nos élèves ceux qui ontconservé une sensibilité auditive suffisante pour permettre d'espérer une amélioration notable, les expériences tentées jusqu'à ce jour ont montré que certains de nos sourds qui semblaient être moins favorisés ont au contraire donné des résultats très satisfaisants. — Appliquons donc tous nos élèves à cette étude, ce sera certes le meilleur moyen de reconnaître ceux qui pourront en profiter par la suite d'une façon plus complète.

Si nous nous adressons à l'oreille de notre élève en même temps que nous lui donnons les éléments de la parole, nous retirerons certainement pour tous une amélioration sérieuse de la voix et de la prononciation, c'est un progrès qu'il importe d'obtenir et sur lequel il était bon d'attirer l'attention de nos confrères; il me semble superflu d'ajouter que le rythme de la parole gagnera par la suite également de son côté, l'oreille ayant recouvré en partie son rôle de régulateur.

Quoique nous n'ayons pas l'intention d'amener nos élèves à se servir du toucher, nous n'hésitons pas à procéder pour ce sens à une éducation spéciale, pourquoi hésiterions-nous à procéder de même lorsqu'il s'agira de l'ouïe, de cet instrument merveilleux dont la perte constitue une des plus grandes infirmités humaines?

Jusqu'à présent nous ne nous sommes pas occupé des avantages que nos élèves pourraient retirer de cette éducation au point de vue de l'oreille elle-même, nous venons de voir que nous avions tout intérêt à tenter cette éducation ne dut-elle apporter aucun résultat sensible dans l'audition de nos élèves pour leurs relations sociales, Nous avons hâte de dire que les résultats que nous obtiendrons seront encore plus pratiques et plus particulièrement heureux pour les sourds,

On peut affirmer aujourd'hui que la surdite complète cette surdité radicale, absolue n'existe pas et que tous

les sourds-muets entendent. Muets ils sont restés parce que leur oreille ne leur a pas permis d'acquérir comme nous, par le contact de nos semblables le moyen habituel de communication, Muets, ils sont devenus parce que leur sensibilité auditive diminuée par la maladie ne leur a plus permis d'entendre comme auparavant et de conserver cette délicieuse harmonie humaine, cette parole acquise avant l'accident qui leur est survenu, Mais, tous, ont à l'état latent une sensibilité qui n'attend que l'exercice pour se développer et qui hélas ne l'attend que depuis trop longtemps.

Ce degré d'audition ne pèrmettra pas à tous de récupérer, d'interpréter les sons qui frappent l'oreille et par suite la parole elle-même, mais les expériences qui se sont poursuivies jusqu'à ce jour montrent qu'un grand nombre de nos élèves arriveront à recouvrer une sensibilité auditive qui leur permettra par la suite de se servir d'une façon utile de leur oreille.

Nous estimons, personnellement que près de 50% de nos sourds peuvent acquérir suffisamment cette faculté précieuse pour s'en servir d'une façon efficace, le résultat serait-il amoindri qu'il nous offre néanmoins une marge assez grande pour nous permettre de tenter les plus sérieux efforts.

Nous avons vu d'ailleurs que tous nos élèves doivent retirer de grands avantages de l'éducation auriculaire de plus tous entendront et nous sommes entièrement persuadé que les résultats minimums nous donneront toujours un certain nombre de sons, de mots et d'expressions; il est bien convenu que ce n'est pas à ce résultat que nous tendons et que nous ne nous estimerons satisfaits que de ceux de nos élèves qui à la lecture sur les lèvres pourront joindre l'usage de leur oreille.

Le nombre en est assez respectable pour que nous les recherchions parmi ceux qui nous sont confiés.

Nous avons revu depuis peu *toutes* les élèves de l'école de *Bourg la Reine* et notre confiance dans le résultat final n'a pu que s'affermir, évidemment toutes ces

enfants n'entendront pas, mais nous pensons que la proportion que nous indiquons plus haut sera dépassée.

Toutes entendent, plus ou moins, et il y a lieu de croire que plus de 50 °/₀ arriveront à entendre suffisamment pour faire bon usage de leur oreille.

Nous ne voulons pour le moment que tirer les conclusions suivantes :

1°. — L'éducation de l'oreille de tous les enfants sourds s'impose à l'attention des instituteurs de sourds-muets.

2°. — Cette éducation doit se commencer en même temps que l'étude de l'articulation.

3°. — Elle nous est rendue plus facile par l'emploi de l'Audigène Verrier qui est pour le moment le meilleur instrument acoustique que nous possédions.

4°. — Cette instruction peut être étendue à toutes les personnes atteintes de surdité.

Nous montrerons dans un autre article comment on peut procéder dans cet enseignement et de quelle manière on peut s'y prendre pour arriver aux résultats désirés.

Ad. Bélanger

UN ARTISTE SOURD-MUET

CLAUDE WALLON

MOSAISTE CHAMPENOIS

La France et les pays du Nord qui furent si riches en peintres verriers le sont beaucoup moins en mosaïstes, bien qu'il y ait une certaine analogie entre la mosaïque et la peinture sur verre. Le premier de ces deux arts rappelle surtout l'Italie; le second a eu son plein épanouissement en France et en Allemagne.

« Ce fut de tout temps, a dit un auteur, que l'art de la mosaïque a été le mieux pratiqué en Italie, à raison de la qualité supérieure que la pouzzolane apporte dans les ciments et dans les enduits. Le travail d'une mosaïque est une œuvre de patience qui s'exécute à peu près comme il suit, sauf les variantes qu'admet le procédé, selon que la mosaïque est exécutée sur place ou dans l'atelier.

« On dresse d'abord une forme ou surface plane très unie, qui sera celle qui doit lui servir de soutien et sur laquelle on trace ou l'on calque l'objet que l'on veut représenter. D'autre part, on a rassemblé une multitude de petits débris de pierres, de marbres et d'émaux que l'on a classés par couleurs et par tons différents: cette partie du travail peut être faite par des femmes et des enfants; puis c'est en rapprochant ces divers fragments selon les nuances que le dessin comporte, et en les unissant à l'aide d'un mastic, que l'on arrive à recouvrir entièrement la forme et à reproduire ainsi le sujet qu'il faut imiter. Un poli général que l'on donne à la surface confectionne l'œuvre.

« Il est aisé de voir que le succès de cette opération dépend de l'inaltérabilité des matières employées, de la

ténuité des fragments réunis, d'où résulte le plus ou moins de facilité d'obtenir des variétés de ton sans transitions trop brusques, de la régularité des facettes des particules par où s'opère leur jonction: les formes cubiques sont les plus favorables; enfin de la fluidité et cependant de l'adhérence du mastic qui les lie.

«C'est par l'usage de ces procédés que les artistes italiens sont parvenus à exécuter des mosaïques surprenantes par l'éclat des tons et la fidélité du dessin, et dans lesquelles ils ont employé, pour plus de perfection, jusqu'à des pierres précieuses. On voit à Rome, dans la basilique de Saint-Pierre, des reproductions de tableaux de grands-maîtres, entre autres la *Transfiguration* de Raphaël, à l'échelle d'exécution, qui rappelleront encore les originaux longtemps après que la destruction aura passé sur leurs toiles. »

C'est vers 1801 que fut apporté en France l'art de la mosaïque. On le doit au premier Consul, après sa campagne d'Italie. Il avait fait mieux que d'enrichir nos musés des dépouilles de cette terre classique de l'art; il avait appelé d'Italie en France, des maîtres qui devaient faire école et laisser des élèves dignes d'eux. C'est ainsi qu'il chargea un célèbre mosaïste italien, M. Belloni, non seulement de travaux importants dans plusieurs palais de France, mais de la direction d'un atelier de mosaïque. Voici en quels termes les journaux du temps annonçaient cette fondation :

« Le Ministre de l'Intérieur vient d'arrêter qu'il serait établi un atelier de mosaïque daus le local consacré à l'instruction des sourds-muets. Dix de ces malheureux (le nombre s'en est accru depuis), choisis parmi ceux qui annoncent le plus de disposition pour le dessin, s'exerceront sous la direction d'un maître habile, M. Belloni, citoyen romain, dans un art presque inconnu en France. »

Parmi les élèves appelés à suivre les leçons de Belloni se trouvait un jeune homme originaire de la Marne, Claude-Augustin Wallon, né à Épernay, le 3 mars 1790.

Claude-Augustin, fils d'un maître perruqnier, était le

second de quatre enfants. Sourd-muet de naissance, il fut admis à l'âge de neuf ans, à l'institution créée, il y avait seulement quelques années par le généreux abbé de l'Épée et dirigée alors par l'abbé Sicard.

L'enfant y apprenait le métier de tailleur, lisons-nous dans une notice manuscrite conservée par la famille de Wallon, quand, en 1807, l'empereur ouvrit un atelier de mosaïque.

Claude Wallon fut du nombre des dix élèves sourds-muets choisis parmi ceux qui témoignaient le plus de dispositions pour le dessin. Il s'exerça sous la direction du professeur aussi habile que renommé, M. Belloni, dont nous venons de parler, et fut certainement son élève le plus distingué.

Il s'adonnait avec passion à son travail, tout son amour lui était voué. Ce qu'il en réservait était à son maître Belloni, pour qui il avait une vénération profonde. Il aimait à demeurer près de lui, et s'il le quittait de temps à autre, c'était dans l'intérêt de leur art commun.

Il alla visiter et admirer les chefs-d'œuvre de mosaïque que possédaient l'Italie, la Suisse, la Hollande, la Belgique, la Prusse, l'Angleterre et toute la France. Il fortifiait, développait et complétait ainsi ses études et ses goûts.

Il possèdait un dessin sûr, un coloris des plus exquis. C'est ce qui frappe dans les mosaïques qu'il exécuta pour nos palais nationaux. Celles de la salle de Melpomène et celles de la galerie des antiquités du Louvre, sont de sa main. Elles révèlent un mosaïste très intelligent. Sans aucun doute, s'il eût voulu, et s'il n'eut préféré travailler modestement près de son maître, il eût été mis au rang de nos Artistes les plus en renom dans cet art merveilleux.

Ses neveux conservent précieusement plusieurs mosaïques exécutées par lui.

Claude Wollon s'adonna aussi à la peinture au pastel et à l'aquarelle. Il a fait, d'après les peintures du Louvre.

plusieurs portraits de famille et différents dessins très bien exécutés.

Wallon ne s'était pas occupé que de la pratique de son art, il laissa en manuscrit une étude sur la mosaïque.

Ses goûts simples et sans ambition aucune ne lui permettaient pas d'amasser plus de fortune que de célébrité. Aprés trente-huit ans d'un labeur constant et remarquable, sa modestie se trouva grandement satisfaite. Claude Wallon ne vécut dès lors que pour admirer des maîtres qu'il aurait pu égaler et s'éteignit à Paris le 22 septembre 1857, dans le calme et la simplicité qu'il avait aimés. Il suivait de près dans la tombe son ancien maître Belloni, qui était mort à Vaugirard le 27 novembre 1856, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Amédée Lhote (*)

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

FRANCE

G. R. Anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée. Réunion des sourds-muets du midi sous la présidence honoraire de M. Th. Denis et sous la présidence effective de M. le Docteur Bourras, In. 8. 17 p. Cette 1892.

Nous avons donné dans notre dernier numéro les deux discours prononcés dans cette réunion si cordiale.

Ad. Bélanger. La lecture sur les lèvres mise à la portée des personnes devenues sourdes, In - 8. 24 p.

Travail extrait de la Revue Française de l'éducation des Sourds-muets pendant l'année 1891 — 92

---

(1) Neveu de Claude Wallon. Cette notice a paru dans le Journal de la Marne en 1876.

Association fraternelle des sourds-muets de l'est Fondée le 26 octobre 1890. Statuts adoptés en assemblée générale le 23 Novembre 1890. approuvé par le préfet de Meurthe et Moselle le 2 juin 189

Dr H. Lavrand. Un, progrès en otiatrie In. 8. 6 p.

Article extrait du *Journal* des sciences médicales de Lille, 1891. Nous avons donné dans notre dernier numéro les conclusions de M. le Dr Lavrand dans un article sur l'audigéne Verrier.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

L'Abbé de l'Epée et les Hiéroglyphes. — La *Curiosité Universelle* publie une lettre de *C. Nouti* au Direcceur de cette intéressante publication.

Nous détachons de cét article intitulé : *A propos de l'Abbé de l'Épée, de Champolion et des Hiéroglyphes* les quelques passages suivants :

Si je vous prouvais que l'honneur d'avoir deviné la méthode et l'esprit de la langue égyptienne antique n'appartient pas uniquement à Jean-François Champollion, mais bien à l'abbé de l'Épée, que diriez-vous ?

Je ne suis, je vous assure, rien moins qu'un faiseur de parodoxes, mais un simple liseur et ce que je vais vous tâcher d'expliquer, je vous avouerai que je l'ai trouvé dans les numéros 37 et 38 (novembre et décembre 1867) de la *Revue de Paris* (1).

Dans deux articles intitulés *Champollion et l'abbé de l'Epée*, M. l'abbé Revillout s'est livré à l'étude comparée

---

(1) *Revue de Paris*. Nouvelle série, 8, rue de l'Université Paris, 1867.

du langage des sourds-muets et du mécanisme des hiéroglyphes. Après s'être étendu très savamment sur ce système scriptural, nous avoir expliqué d'une façon aussi claire que précise la grammaire et les règles de la formation des mots et du groupement des idées, M, l'abbé Eugéne Revillout arrive à tirer cette conclusion que je me permettrai de vous citer *in extenso* :

«..... Si Champellion pouvait se glorifier à bon droit d'avoir découvert une langue si différente des nôtres. l'honneur de l'avoir pénétré dans sa méthode et dans son esprit ne lui appartenait pas uniquement; car tout ce qu'il venait de retrouver avec effort. l'abbé de l'Epée l'avait créé pour une partie de sa génération, quelques années avant lui.

« Représentations, symboles, racines, suffixes, déterminatifs, l'abbé de l'Épée avait donné tout cela à ses élèves, aux sourds-muets.

« Entre des idiomes séparés par tant de siècles, il reste à peine, pour qui sait voir, une simple question de dates, d'objets à peindre et d'instruments. »

*
* *

Le tombeau de l'abbé Sicard. — M. Osiris vient d'écrire au Préfet de la Seine pour lui demander l'autorisation de procéder, à ses frais. à divers travaux de construction ou d'aménagement aux sépultures, tombeaux ou monuments d'un certain nombre de personnages illustres qui reposent dans les cimetiéres parisiens et dont les sépultures sont « indignes de leur gloire » soit pa leur état d'abandon et de délabrement soit que rien ner les signale à l'attention de la postérité.

Par exemple, au cimetiére de l'Est : Bellini, Grétry, Méhul, Delille, Laharpe, Boufflers, la Dugazon, la Raucourt, la Duchesnoy, le peintre Prud'hon, Lakanal, Fourcroy, **l'abbé Sicard**. les maréchaux Serrurier et Pérignon, les fréres Lameth, Camille Jordan, Tallien et de Séze.

Au cimetière du Sud : l'abbé Grégoire.

Au cimetière d'Auteuil : le savant Legendre.

Le préfet a répondu à M. Osiris en lui accordant, avec quelques réserves administratives, l'autorisation demandée,

(La Curiosité Universelle)

*
* *

Étude sur les Sourds-muets, par *l'abbé Ed. Rieffel*, ancien directeur de l'institution Nationale des Sourds-Muets de Chambéry, broché in-8, 54 pages, Prix : 0fr. 75. Pour les Sourds-muets, 0fr. 60.

S'adresser à M. Henri Remy, à Daunoux (Vosges); ou à M. l'abbé Hiboux, à Currières par Saint-Laurent-du-Pont (Isère).

AVIS IMPORTANT

Ce numéro étant le dernier de la Septième année, nous prions nos lecteurs qui ne l'ont pas encore fait de vouloir bien renouveler leur abonnement pour la 8e année.

Le mode le plus simple de paiement est l'envoi d'un mandat-poste au nom de M. Ad. Bélanger, Directeur de la Revue, rue Méchain, 8, Paris.

Abonnements pour la France, un an	*9 fr.*
Pour l'Étranger, un an	*10 fr.*

Imp. Ve BELANGER, 225, Rue Saint-Jacques Paris 8902

TABLE ANALYTIQUE

de la

REVUE FRANÇAISE

de l'Éducation des Sourds-Muets

SEPTIÉME ANNÉE

Table alphabétique des noms d'auteurs

Ange Galdemar. L'amour chez les aveugles et les sourds-muets. 137

Bélanger (Ad.) Une lettre de l'abbé Ch. M. de l'Épée. 7

— Le frère Bernard et la phonodactylologie. 11

— Bibliographie générale des ouvrages parus en France ou en Langue française 1er Supplément 13, 49, 72

— Bibliographie, 11, 20, 37, 122, 164, 203 249, 265

— Livres de lecture pour nos élèves 27, 52

— La lecture sur les lèvres mise à la portée des personnes devenues sourdes. . . . 31, 68, 93, 119, 132

— Nécrologie. 76

— Le Cornet acoustique de Mgr. Verrier et les résultats obtenus jusqu'à ce jour. 80. 113

— Un évêque sourd-muet au VI siècle 91

— Le théâtre et les sourds-muets 158

— La photographie de la parole, . 188

— Chronique 201

— L'audigène Verrier. 227

— L'éducation de l'oreille chez les enfants sourds à l'aide de l'Audigène

Verrier. 253
Bertoux. (G.) Des écoles enfantines de sourds-muets. 103
Claveau. (O.) Un progrès inattendu 56
— Le R. P. Bouchet 85
Denis. (Th.) Ephémérides de la surdi-mutité en France. , ...
— Avril 5
— Mai 29
— Juin 53
— Juillet 77
— Aout. 101
— Septembre. 125
— Galerie historique et artistique de l'Institution nationale de Paris. 47
— Discours 235, 240

Dubranle. (A.) Préface de la traduction française de l'ouvrage de Juan-Pablo Bonet 38

Duvignau (René) Revue des Journaux étrangers, Quarterly Review. 42
— Le prochain congrès international. . . 243

Èpèe (Ch M. de l') Lettre à Monsieur le Dr Saillant 8
Goislot (l'abbé) Le R. P, Bouchet. 88
Grimm (Thomas) La photographie de la parole. . 141
Lhote (A.) Un artiste sourd-muet, Claude Wallon. 262
P... C... (Frère) Enseignement des voyelles nasales 128

Rattel (Dr. J. A. A.) Un instituteur de sourds-muets inconnu. L'abbé J. Ferrand. 173. 215

Renz (C) Revue des Journaux étrangers. . . .
— Organ der Taubstummen Anstalten . . 65
— Blaetter für Taubstummen bildung. 116, 161
— Bibliographie. 205, 249
Tiden (D.) Discours. 232

TABLE DES MATIÈRES

de la

SEPTIÈME ANNÉE

Les Beaux-Arts et les sourds-muets.

Galerie historique et artistique de l'institution nationale de Paris, 47
Artistes sourds-muets. 202
Le vainqueur de la Bastille, 248
Un artiste sourd-muet, Claude Wallon 261

Bibliographie

Bibliographie générale des ouvrages parus en France ou en langue française sur l'enseignement des sourds-muets.
Premier supplément. 13, 46

Bibliographie internationale

FRANCE

Périni (Ch.) Méthode pour enseigner par la parole, la langue maternelle aux sourds-muets. 20
Juan Pablo Benet. Réduction des lettres à leurs éléments primitifs et art d'enseigner à parler aux sourds-muets. (Traduction de *M. M. Bassouls* et *Boyer*) 37
G. Bertoux. Cahier de vacances. 122
E. Alberge, et **H. Gaillard.** Emmeli e 164

Frère Médéric. La Question des sourds-muets en France, en particulier dans le département du Nord 166
Jnstitution des sourds-muets et des jeunes aveugles de Ronchin-Lille. 167, 249
Ladislas le sourd-muet. 167

V. P. Dom. C. M. B, Curriére autrefois et aujourd'hui 203
Ligue pour l'union amicale, Causes et raisons de sa dissolution. 250

G. R. L'anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée. Réunion des sourds-muets du Midi. 266

Ad. Bélanger. La lecture sur lcs livres mises à la portée des personnes devenues sourde. 265

Association fraternelle des sonrds-muets de l'Est. Statuts. 266

Dr H. Levrand. Un progrès en Otiatrie. 266

L'abbé Ed. Rieffel. Étude sur les sourds-muets. 266

ALLEMAGNE

Rudolf Denhardt. Le bégaiement, 205

Kœler et **Krusse.** Livre de lecture pour les classes moyennes des institution de sourds-muets. 206

W. Hemmes. Livre de Religion pour les sourds-muets catholiques, 207

Reuschert; L'agenda de l'Instituteur de sourds-muets 248

Biiographies

Le R. P. Bouchet (*O. Claveau*). 85
Le R. P. Bouchet (*L'abbé Goislot*) 88
Sœur Saini-Camille. 109
L'abbé Jean Ferrand (Dr J. A, A. Rattel.) 173 215
Claude Wallon (A. Lhote). 251

Chronique de l'étranger

Institut de Gruyères (C. de Fribourg, Suisse.) 23
Institut national de Buenos-Ayres (Rép. Argentine 45, 146
Institution de Groningue (Hollande) 74
Les sourds-muets et les aveugles en orient 245
Les institutions de Sourds-muets aux Etats Unis 216

Chronique des Institutions françaises.

Jurys d'Examen 75
Institution de Ronchin (Lille) 96
Institution nationale de Paris. 99, 167, 251
Institution de Lyon, Villeurbanne 146
Institution N^le de Chambéry. 148, 169
Institution d'Elbeuf. 169
Institution de la Malgrange près Nancy. 170
Asiles pour les sourds-muets. 201
Institution pour les sourds-muets arriérés 203, 247

Congrès

Le prochain congrès international 243

Distinctions honorifiques

Monsieur Capon 170
Monsieur Snyckers. 251
Monsieur Alard 251

Histoire de l'enseignement

Éphémérides de la surdi-mutité en France
Avril 5
Mai 29
Juin 53
Juillet 77
Août 101
Septembre 125
Une lettre de l'abbé Ch. M. de l'Epée. 7
Le frère Bernard et la phonodactylogie. 11
Méthode pour enseigner par la parole la langue maternelle aux sourds-muets par Ch. Périni. 20
Une traduction française de l'ouvrage de Juan, Pablo. Bonet. 87
Un évêque Sourd et Muet au VIe siècle. 91
Un instituteur de sourds-muets inconnu, l'abbé Jean Ferrand (*Dr Rattel*). 173, 215
Les trois amis (Episode de la vie de J. R. Péreire 193

Gravures

L'audigène Verrier 149
L'abbé Jean Ferrand 200

Livres de lecture pour nos élèves

JEAN AICARD. Le livre des petits 27
ADRIEN LINDEN. Les historiettes de Grand-papa Gilbert 28
B. SUBERCAZE. Premier livre de lecture. 22
JULES MASSON. Le livre de lecture des petits enfants. 52

Méthode

Le frère Bernard et la phonodactytologie. 11
La lecture sur les lèvres mises à la portée des personnes devenues sourdes (*Ad. Bélanger*) 31. 68, 93, 119, 132

Un progrès inattendu (*O. Claveau*) 56
Le cornet acoustique de Mgr. Verrier et les résultats obtenus jusqu'à ce jonr (*Ad. Bélinger*) 80
Des écoles enfantines de sourds-muets (*G. Bertoux*) 103
Le cornet acoustique de Mgr. Verrier nouvelles expériences 113
Enseignement des voyelles nasales. 128
Notice sur l'emploi de l'Audigène Verrier. 149
L'Audigène Verrier 227
L'éducation de l'oreille chez les enfants sourds, à l'aide de l'Audigène Verrier. 253

Nécrologie

Mme Vve Delaplace 24
Jean Arnold 52
M. Melville 52
R. P. Bouchet 76
Sr Saint-Camille 100
L'amiral Peyron 250

Revue des journaux

Quartely Rewiew 42
Organ der Taubstummen Anstallen. 68
La Gazette des sourds-muets. 100
Blaetter für Taubstummen bildung. 11. 161

Sociétés de bienfaisance

Ligue pour l'Union amicale des sourds-muets 25, 125
Associatlou amicale des sourds-muets 210

Société d'appui fraternel des sourds-muets de France 251

Variétés

Des sourds-muets en police correctionnelle. 123
L'amour chez les aveugles et les sourds-muets 137
La Photographie de la parole (*Thomas Grimm*) 141
Le théâtre et les sourds-muets 158
La photographie de la parole (*Ad. Bélanger*) 188
Un Sourd-muet en Cour d'Assises. 208
Le 179e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée 210,252
La fête des sourds-muets du midi 239
Un monument au Général Ladreit de Lacharrière. 251
La pantomine jugée par un sourd 252
L'abbé de l'Epée et les Hyroglyphes 266
Lé Tombeau de l'abbé Sicard 267

Paris Jmp. *V. BELANGER* 225 Rue Stacques

8 9 1 9